



HAL
open science

La construction textuelle du brevet d'invention : analyse et théorisation de la strate contributionnelle

Julien Borderieux

► To cite this version:

Julien Borderieux. La construction textuelle du brevet d'invention : analyse et théorisation de la strate contributionnelle. Linguistique. Université d'Orléans, 2013. Français. NNT : 2013ORLE1130 . tel-01004409

HAL Id: tel-01004409

<https://theses.hal.science/tel-01004409>

Submitted on 11 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ D'ORLÉANS



ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

Laboratoire Ligérien de Linguistique

Thèse présentée par
Julien BORDERIEUX
Agrégé de lettres modernes

soutenue le : 2 décembre 2013

en vue d'obtenir le grade de
Docteur de l'Université d'Orléans
Discipline : Sciences du langage

**La construction textuelle du brevet d'invention :
analyse et théorisation de la strate contributionnelle**

Thèse dirigée par :

François NEMO

Professeur à l'Université d'Orléans

Rapporteurs :

Laurent GAUTIER

Professeur à l'Université de Bourgogne

Dominique LEGALLOIS **Maître de Conférences, Habilité à diriger les**

recherches, Université de Caen Basse-Normandie

Jury :

Président du jury : Laurent GAUTIER

Professeur à l'Université de Bourgogne

Muriel LEFEBVRE

Maître de Conférences, Habilité à diriger les

recherches, Université Toulouse 1 – Capitole

Dominique LEGALLOIS

Maître de Conférences, Habilité à diriger les

recherches, Université de Caen Basse-Normandie

François NEMO

Professeur à l'Université d'Orléans

2013

Université d'Orléans



**La construction textuelle du brevet d'invention :
analyse et théorisation de la strate contributionnelle**

Julien BORDERIEUX

Directeur de thèse : François NEMO

« *Un texte veut que quelqu'un l'aide à fonctionner.* »

(Umberto Eco, *Lector in fabula*, chapitre 3.1.)

Remerciements

Je tiens à exprimer ici mes vifs remerciements à François Nemo, qui a patiemment dirigé mes recherches durant un temps – assez long faut-il l'avouer - que d'aucuns auraient considéré avec moins de bienveillance que lui.

Le soutien de mes proches, qui ont moins douté que moi de l'issue de ce travail, doit également être souligné. Ils se reconnaîtront sans aucun effort quand ils se souviendront de toutes les fois où ils ont pu me dire « Allez Julien, travaille ta thèse », pratiquant un style injonctif liant le verbe et l'action qui ne pouvait que motiver mon esprit entiché de pragmatique.

Les discussions avec d'autres doctorants, - dont certains depuis sont heureusement devenus docteurs – ont également joué un rôle important, car elles permettaient de stimuler ou de relativiser certaines idées que m'inspiraient mes recherches.

Enfin, il va sans dire que les pages qui suivent n'auraient pas la même allure aujourd'hui sans les précieuses relectures de Florence, Diane et de Jean-François : qu'ils en soient très respectueusement remerciés !

Et merci à Sophie.

Résumé

La construction textuelle du brevet d'invention : analyse et théorisation de la strate contributionnelle

Le présent travail s'attache à la construction textuelle du brevet d'invention – autrement dit à un type de texte spécialisé très normé – par l'étude des contraintes pragmatiques qui le structurent et en particulier des contraintes qui le définissent comme une contribution dans un sens gricéen (Grice), post-gricéen (Nemo, Portugès) ou non-gricéen (Clark et Schaefer). Il étudie les stratégies textuelles qui lui sont propres, notamment en termes de rhétorique de la revendication, en se penchant sur son format particulier dans lequel sont isolés des éléments récurrents et autonomes, - les ensembles contributionnels, et leurs liaisons.

Dans la première partie de ce travail est présentée l'approche contributionnelle du texte de brevet d'invention, qui à partir d'une clarification de la notion de contribution linguistique éclaire dans les deux sens le lien entre contribution gricéenne et texte de brevet. Il s'agit donc d'une part de décrire le texte de brevet comme un objet contributionnel, ou pour le dire autrement de le saisir dans sa dimension contributionnelle, et d'autre part de se demander dans quelle mesure la confrontation avec un texte aussi hyperformaté et contraint que le texte de brevet conduit à reconsidérer les maximes (gricéennes) qui régulent les contributions.

Le corpus d'étude est constitué d'une base textuelle de brevets d'invention (tirée de celle de l'INPI, Institut National de la Propriété Industrielle, et disponible dans les *Annexes numériques*) qui est ensuite transformée en base de données contributionnelles.

L'analyse de cette dernière permet une modélisation contributionnelle du texte de brevet d'invention fondée sur des marqueurs qui délimitent précisément des ensembles contributionnels soumis à un schéma général invariant, et donc à la fois prédictible et reproductible. Cette phase de modélisation est l'occasion de reformuler une partie des maximes gricéennes encadrant la production des ensembles contributionnels, dans une conversation ou dans un texte.

Dans le cadre d'une conception plurisémiq ue de l'interprétation, la fin de l'étude entend dégager les propriétés de la strate contributionnelle, en montrant notamment qu'à partir de la contrainte de complétude du texte en train de se construire et au travers des différentes sous-contributions qui le constituent se met en place une mécanique textuelle, avec ses lois et ses contraintes, reposant sur des enchaînements contributionnels spécifiques aux textes très formatés comme aux textes qui le sont moins. Ces considérations sur la matière contributionnelle des textes permettent alors d'aborder les fondements d'une théorie contributionnelle du texte.

Mots-clés : pragmatique, brevet d'invention, contribution, linguistique des contributions, Grice, maximes conversationnelles, principe de coopération, cohérence textuelle, énoncé, texte, discours, rhétorique scientifique, théorie de la pertinence, modélisation textuelle, plurisémiq ue, strate interprétative

Abstract

Textual construction of the patent: analysis and theorization of the contributinal layer

The present work looks into the textual construction of the patent – in other words into a very standardized specialized type of text – by the study of pragmatical constraints which structure it and in particular of the constraints which define it as a contribution in a Gricean (Grice), post-Gricean (Nemo, Português) and non-Gricean (Clark and Schaefer) meaning. This work studies the textual strategies involved, particularly in terms of the rhetoric of claiming, by examining over its particular format in which are isolated recurring and autonomous elements, - the contributinal sets and their connections.

The first part of this work presents a contributinal approach of patents as texts, clarifying the notion of linguistic contribution and the link between Gricean contributions and patent text, describing patent text as a contributinal object (i.e. in its contributinal dimension), and discussing the way the confrontation with hyper-formatted and strongly constrained textual data may lead to reconsider and reformulate contributinal maxims.

The corpus of study consists of a textual data base of patents (given by the INPI, the French National Institute of the Industrial Property, and available with the Digital appendices) which is then formatted into contributinal data for further analysis.

The analysis of this contributinal data allows a contributinal modeling of the patent text based on markers which precisely defined contributinal groups subject to general master scheme which is invariable, and thus both predictable and reproducible. This phase of modeling provides an opportunity to partly reformulate the Gricean maxims which frame the production of the contributinal groups in a conversation or in a text.

Using a plurisemic approach of interpretation, the end of the study intends to release the properties of the contributinal layer, by showing in particular that the constraint of exhaustivity which is at work in the construction of the text through various sub-contributions leads to the emergence of a mechanical text, with its laws and constraints, based on contributinal chains specific to very formatted texts and more general texts alike. These considerations on the contributinal material of the texts allow, then, an approach to the foundations of a contributinal theory of text.

Keywords : *Pragmatics, patent, contribution, linguistics of contributions, Grice, conversational maxims, Principle of Cooperation, textual coherence, utterance, text, speech, scientific rhetoric, Relevance theory, textual modeling, plurisemy, interpretative layer*

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ	4
ABSTRACT	5
INTRODUCTION	13
1.APPROCHE CONTRIBUTIONNELLE DU TEXTE DE BREVET D'INVENTION..	24
CHAPITRE LIMINAIRE	26
1.1. L'APPROCHE CONTRIBUTIONNELLE	30
1.1.1. Qu'est-ce qu'une approche contributionnelle ?	30
1.1.1.1. Qu'est-ce qu'une contribution ?	31
1.1.1.2. Philosophie du langage et contribution gricéenne	33
1.1.1.2.1. Grice, le philosophe du langage qui régule la conversation	34
1.1.1.2.2. L'après Grice	37
1.1.1.3. La contribution originelle	37
Étymologies	38
1.1.2. Historicité de la notion de contribution	42
1.1.2.1. La contribution gricéenne, passagère clandestine de la linguistique ?	42
1.1.2.2. La contribution paragricéenne	46

1.1.2.2.1.	Approches paragrécées.....	46
1.1.2.2.2.	Lois du discours.....	47
1.1.2.2.3.	Règles de courtoisie.....	52
1.1.2.2.4.	Principe de pertinence.....	54
1.1.2.2.5.	Règles de cohérence textuelle.....	58
1.1.2.3.	La contribution, objet attentionnel.....	62
1.1.2.4.	Contributions intermédiaires.....	63
1.1.3.	Efficacité de l'outil contributionnel.....	67
1.1.3.1.	Terminologie.....	68
1.1.3.1.1.	Contribution, énoncé et discours.....	69
1.1.3.1.2.	Contribution et phrase.....	71
1.1.3.1.3.	Contribution et texte.....	71
1.1.3.2.	Extension de la notion de contribution grécée.....	73
1.2.	APPROCHE CONTRIBUTIONNELLE ET RHÉTORIQUE DU TEXTE DE BREVET D'INVENTION.....	74
1.2.1.	Le texte de brevet d'invention : une contribution spécialisée.....	75
1.2.1.1.	Contribution scientifique.....	75
1.2.1.2.	Contribution juridique.....	76
1.2.1.3.	Contribution stratégique.....	78
1.2.2.	Le texte de brevet d'invention : une contribution inédite.....	79
1.2.2.1.	Description de surface.....	79
1.2.2.2.	Une structure apparente codifiée.....	80
1.2.2.3.	Un horizon d'attente concurrentiel ; une intertextualité explicite.....	83
1.2.2.4.	Une intertextualité explicite.....	88
1.2.2.5.	Le Principe de Coopération Contrainte.....	90
1.2.3.	Pour une poétique du texte de brevet ?.....	96
1.2.3.1.	Poétique du texte de brevet ?.....	97
1.2.3.2.	Poétique du texte de brevet ?.....	98
1.2.3.3.	Rhétorique du secret.....	101
1.3.	PERSPECTIVES MÉTHODOLOGIQUES.....	102
1.3.1.	De la contribution au brevet.....	102
1.3.1.1.	Extension du domaine de la contribution.....	102
1.3.1.2.	Approche contributionnelle du texte de brevet.....	103
1.3.2.	Du brevet à la contribution.....	103
1.3.2.1.	Du texte-brevet au texte en général.....	103
1.3.2.2.	Synthèse des remarques sur la notion de contribution revisitée.....	105
1.3.2.3.	Nouvelles maximes.....	106
1.3.2.3.1.	Les maximes de Grice intégrées au texte de brevet.....	106
1.3.2.3.2.	Variantes des maximes.....	108
1.3.3.	Plan suivi.....	110

2. CORPUS ET MÉTHODOLOGIE DE TRAITEMENT	111
2.1. UNE BASE DE DONNÉES TEXTUELLES	113
2.1.1. Base d'exploitation.....	113
2.1.2. Contenu et présentation des textes de brevet d'invention	116
2.1.2.1. Texte	116
2.1.2.2. Extratexte	118
2.1.2.2.1. Paratexte	119
2.1.2.2.2. Visuels	119
2.2. UN CORPUS DE DONNÉES TEXTUELLES	120
2.2.1. Constitution du corpus	120
2.2.1.1. Aborder le corpus.....	121
2.2.1.2. Deux corpus	121
2.2.1.2.1. Micro corpus test	122
2.2.1.2.2. Extension du corpus initial	123
Représentativité du corpus	126
2.2.1.3. Variété des textes du corpus.....	132
2.2.2. Paramétrage du corpus	133
2.2.2.1. Langue	133
2.2.2.2. Diachronie / synchronie.....	135
2.2.2.3. Tailles	137
2.2.2.3.1. Taille des textes	137
2.2.2.3.2. Taille du corpus	137
2.3. UN JEU DE DONNÉES CONTRIBUTIONNELLES	139
2.3.1. Apparence contributionnelle des textes de brevet d'invention.....	139
2.3.2. Méthodologie de traitement du corpus contributionnel.....	141
Formatage	141
a. Homogénéisation	141
b. Mise en graphes	142
2.3.3. Types de repérages	148
2.3.4. Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention	151

3. RÉSULTATS D'ANALYSE ET MODÉLISATION CONTRIBUTIONNELLE .154

CHAPITRE LIMINAIRE.....156

Clarification terminologique de la notion de marqueur contributionnel 157

3.1. VERS UNE TYPOLOGIE DES MARQUEURS CONTRIBUTIONNELS160

3.1.1. Présentation des données analysées..... 161

3.1.1.1. Données extraites 163

3.1.1.2. Extraction des marqueurs contributionnels 164

3.1.1.2.1. Marqueurs lexicaux 164

3.1.1.2.2. Marqueurs syntaxiques 168

3.1.1.2.3. Marqueurs modalisateurs ; marqueurs connecteurs 170

3.1.1.2.4. Marqueurs anaphoriques..... 172

3.1.1.2.5. Marqueurs verbaux 174

3.1.2. Les marqueurs contributionnels..... 175

3.1.2.1. Flexibilité des marqueurs contributionnels..... 175

3.1.2.2. Marqueurs contributionnels et délimitation des ensembles contributionnels 179

Principe d'économie contributionnelle 181

3.1.3. Des marqueurs aux ensembles contributionnels 185

3.2. ESSAI DE MODÉLISATION DU TEXTE DE BREVET D'INVENTION187

3.2.1. Mise en séries contributionnelles comparées..... 188

Sous-contributions liées 195

3.2.2. Modèle invariant..... 197

Une sous-contribution à modèle invariant : les Revendications 203

3.2.3. Grammaire contributionnelle..... 206

3.2.3.1. Morphologie contributionnelle 207

3.2.3.2. Syntaxe contributionnelle 208

3.2.3.3. Rhétorique contributionnelle 209

3.2.3.3.1. Contribution et rhétorique argumentative 209

Les marques d'insertion de l'invention..... 211

3.2.3.3.2. Contribution et rhétorique narrative 215

Règle de l'unité d'invention et rhétorique..... 218

3.3. UN MODÈLE DYNAMIQUE : LES VARIATIONS CONTRIBUTIONNELLES 220

3.3.1. Variations contributionnelles : types et explications 221

3.3.1.1. Nombres de variations théoriques et réels 221

3.3.1.2. Variations en tant qu'omissions 225

3.3.1.3. Variations par entrelacs contributionnels 226

3.3.1.4. Variations par permutations 227

3.3.2. Variantes des maximes de Grice.....	228
3.3.2.1. Maximes gricéennes validées	229
3.3.2.2. Maximes gricéennes amendées	231
3.3.2.3. Maximes extra-gricéennes spécifiques	233
3.3.2.3.1. Maxime de complétude.....	233
3.3.2.3.2. Maxime de retardement	235
3.3.2.3.3. Maxime de redondance.....	235
3.3.2.4. Synthèse des maximes contributionnelles après étude du corpus.....	237

4. CONTRIBUTION À UNE LINGUISTIQUE DES CONTRIBUTIONS239

4.1. LE NIVEAU CONTRIBUTIONNEL241

4.1.1. Un niveau d'approche textuelle spécifique..... 241

4.1.1.1. Un niveau-point d'observation du texte.....	243
4.1.1.2. Un niveau constructeur du texte.....	244
4.1.1.3. Un niveau qui rend compte de la complétude textuelle	247

4.1.2. La contribution est acte d'ostension 249

4.1.2.1. Je contribue donc je suis	250
4.1.2.2. Ersatz contributionnel	253

4.1.3. Rhétorique contributionnelle 256

4.1.3.1. Argumentation contributionnelle	256
4.1.3.2. Lecture contributionnelle	260

4.1.4. Des maximes gricéennes aux maximes contributionnelles..... 263

4.1.4.1. Coopération contributionnelle.....	263
4.1.4.2. Redondance contributionnelle.....	265
4.1.4.2.1. Extension de la maxime de quantité	266
4.1.4.2.2. Le principe de redondance contributionnelle.....	267

4.2. LA MÉCANIQUE TEXTUELLE, OU LE TEXTE MECCANO275

4.2.1. La mécanique textuelle 275

4.2.1.1. Dispositifs contributionnels	276
4.2.1.2. Mécanismes contributionnels.....	278
4.2.1.3. Blocs textuels.....	281
4.2.1.3.1. Place des blocs textuels	285
4.2.1.3.2. Une vision mécaniste du texte ?	287

4.2.2. Les contraintes textuelles..... 290

4.2.2.1. Qu'est-ce qu'une contrainte textuelle ?.....	291
4.2.2.1.1. Définition.....	291
4.2.2.1.2. Exemples de contraintes textuelles	291
4.2.2.1.3. Zones de frictions textuelles	292

4.2.2.2. Contrainte de complétude	295
4.2.4. Essai d'automatisation textuelle par approche contributionnelle	296
4.2.4.1. Scénario de production de texte	297
4.2.4.2. Eléments d'automatisation	297
4.2.4.2.1. Eléments retenus	297
4.2.4.2.2. Squelette contributionnel	298
4.2.4.3. Texte obtenu	299
4.2.4.4. Mécatexte	302
4.3. DU TEXTE DE BREVET AU TEXTE	304
4.3.1. D'un texte l'autre	305
4.3.1.1. Singularité du texte de brevet d'invention	305
4.3.1.2. Extrapolation	306
4.3.1.3. Degré de mécanisation textuelle	307
4.3.2. Degrés de cohérence textuelle	309
4.3.2.1. Mécatextes : ensembles contributionnels à forte cohérence textuelle	309
4.3.2.2. Autres textes : ensembles contributionnels à cohérence textuelle moyenne ou nulle	310
4.3.2.3. Clôture de texte	313
4.3.2.4. Substance textuelle	314
4.3.3. Pacte de lecture contributionnel	316
4.3.3.1. Routines interprétatives	316
4.3.3.2. Coopération contrainte et pacte contributionnel	317
Contributions défensives	319
Sous-contributions parapluies	319
4.3.3.3. L'espace contributionnel : un espace de co-construction du texte	322
4.3.3.3.1. Accès au non-dit du texte	322
4.3.3.3.2. Maximes de verrouillage textuel	324
4.3.3.4. Désir de pertinence	326
4.3.4. Vers une théorie contributionnelle du texte	330
4.3.4.1. Texte, contribution et genre	330
4.3.4.2. Langage des blocs contributionnels	332
"Move analysis" et approche contributionnelle	335
4.3.4.3. Pistes	341
4.3.4.3.1. Génétique contributionnelle	341
4.3.4.3.2. Contribution et diversité linguistique	342
4.3.4.4. La contribution, niveau de lecture oublié ?	342
CONCLUSION	344

BIBLIOGRAPHIE	356
INDEX	369
ANNEXES	372
Annexe A – Contexte de production d'un texte de brevet	373
Annexe B – Références des textes de brevet d'invention constituant le corpus étudié.....	374
Annexe C – Les maximes de conversation de Grice (extraits).....	389
Annexe C-bis - Proposition de reformulation des maximes gricéennes	393
Annexe D – La Classification internationale des brevets (CIB)	395
Annexe E - Interviews	396
Interview Rémi DUSSART, enseignant-chercheur Polytech Orléans, laboratoire GREMI (CNRS, Université d'Orléans)	397
<i>octobre 2007</i>	397
Interview de Florent GONNY, entreprise Fagor-Brandt, jeudi 13 mars 2008, 11h	398
Annexe F – Dossier de valorisation.....	399
Annexe G – Brève histoire du texte de brevet.....	418

INTRODUCTION

La question qui est à l'origine du présent travail concerne la manière dont se construit un texte, et plus exactement ce qui constitue le meilleur point d'observation de la construction textuelle.

Si d'aucuns, par exemple par le biais de la grammaire textuelle, ont déjà pu se demander ce qui définissait un texte (tout comme l'on a pu se demander ce qui constituait un énoncé, un discours, un mot ou encore une phrase), la question du niveau de lecture du *texte en construction* nous a également toujours semblé pertinente, et cela d'autant plus que les textes sont des objets d'utilisation si courante que l'on peut aisément en lire et en écrire sans avoir à se demander ce qui les structure vraiment. Bien sûr de nombreux outils – stylistiques, grammaticaux – existent. Ils permettent de rendre compte de ce que nous sommes tentés d'appeler la *surface du texte*¹ ; ils fournissent des points d'accès intéressants pour en comprendre le sens, les procédés, la manière dont il est composé, - mais ne sauraient rendre compte précisément de ce que l'on appelle la *complétude du texte* : c'est-à-dire ce qui permet de déterminer là où commence un texte, là où il se développe et surtout, là où il se clôt. Ces

¹ A l'inverse des hypothèses structuralistes qui quant à elles nous semblent trop liées, par rapport à notre tentative de rendre compte de la construction d'un texte dans la réalité du lecteur ou de l'auteur, à la découverte de structures *inconscientes* qui seraient à l'œuvre dans les textes.

questions de complétude textuelle nous ont d'autant plus intéressé, dès le début de notre recherche, qu'elles se donnent le texte comme objet précisément délimitable et susceptible, dans certains cas et sous certaines conditions, d'être reproduit automatiquement. Cette démarche repose sur le préalable qui consiste à identifier ce qui permet de délimiter le texte, par exemple des connecteurs à fonction de marqueurs².

La recherche du juste niveau de lecture (et d'écriture) d'un texte est déterminante dans le cadre d'une théorie de la production textuelle : en effet, si l'on est capable de lire et d'écrire des textes quotidiennement et avec plus ou moins de brio, on ne sait pas pour autant comment ces textes *fonctionnent*, dans le sens de *réussir en tant que textes* : c'est-à-dire ce qui fait qu'à un moment donné et au terme d'un certain nombre d'opérations on les considère comme des textes, et qu'ils nous permettent d'endosser alors le rôle d'un auteur ou d'un lecteur. Nous écrivons des textes, nous lisons des textes, - mais ce qui les caractérise essentiellement en tant que textes ne va pas de soi. C'est comme si nous n'avions pas une conscience nette des *mécanismes* utilisés dans les textes pour que ceux-ci existent en tant que tels : nous nous doutons bien que ces mécanismes existent, mais la pratique courante (tant dans la production que dans la réception) nous a finalement mis à distance de la connaissance exacte et complète de ces objets familiers que sont les textes.

On retrouve ici l'image de la « boîte noire » développée par Bruno Latour dans *La Science en action*³. Dans cet essai, l'auteur développe l'idée que la science a produit au cours des derniers siècles des systèmes qui fonctionnent avec un but précis qui leur a été consciemment assigné par leurs inventeurs, mais dont l'utilisateur ne cherchera pas – plus – à percer la complexité du fonctionnement. Ainsi et pour prendre un exemple de la vie courante, nous utilisons quotidiennement un ordinateur, et savons éventuellement que celui-ci se base principalement sur un microprocesseur chargé de gérer ses données et ses programmes, mais nous avons perdu de vue – tout du moins dans notre utilisation ordinaire de l'appareil – le fonctionnement exact et exhaustif d'un microprocesseur (nous n'avons même d'ailleurs pour certains d'entre nous et dans un passé plus ou moins proche que partiellement compris son

² Ce qui rejoint la remarque de NEMO (2006) à propos du fait que les connecteurs discursifs sont des marqueurs de contribution et non des « *discourse makers* », et selon laquelle le texte en tant que contribution ne doit pas être envisagé comme une séquence préexistante ABCD mais comme une séquence [A]B]C]D] dans laquelle on passe de A à AB puis de AB à ABC, puis de ABC à ABCD, chaque ajout modifiant la contribution.

³ LATOUR (1989)

fonctionnement). Nous pouvons même aller jusqu'à dire que pour le large public des utilisateurs d'ordinateurs connaître le fonctionnement précis d'un microprocesseur peut relever de la gageure, et n'est en tout cas pas le moins du monde nécessaire à l'utilisation pratique d'une telle machine. C'est là l'effet « boîte noire » : nous utilisons fréquemment des mécanismes complexes pour des tâches clairement identifiées et dont le traitement a été consciemment délégué à ces mécanismes (il y a eu une découverte scientifique, à un moment donné de l'histoire des sciences, et cette découverte a été placée dans une « boîte noire »), mais sans pour autant maîtriser le fonctionnement de ces mécanismes *au moment où nous les utilisons*, tant ils nous paraissent naturels et au service des objectifs que nous poursuivons. Bruno Latour en tire comme conclusion que c'est justement dans l'action (*i.e.* au moment où les mécanismes complexes agissent) que l'on peut saisir au mieux le fonctionnement de la boîte noire et des dispositifs qui la remplissent : la boîte noire reste ainsi à ouvrir pour qui veut voir la science en train de se faire, - la science en action.

Nous reprenons ici volontiers cette métaphore de la boîte noire à propos des textes, en considérant ainsi ceux-ci comme des ensembles de mécanismes que nous percevons plus ou moins comme des forces agissantes sans pour autant leur prêter une attention soutenue lorsque nous les utilisons, - comme si nous avions perdu la conscience claire de ces mécanismes. A un moment donné de l'histoire des textes (et tous les types de textes n'ont pas la même histoire, tant s'en faut), des mécanismes textuels ont été pensés et intégrés puis, du fait même de leur caractère mécanique, ont été placés dans une « boîte noire » qui permet certes leur exploitation lorsque l'on lit ou écrit un texte, mais ils sont suffisamment dissimulés, perdus de vue, « enfermés dans la boîte » pour que l'on puisse clairement les identifier au moment de leur mise en action dans un texte.

Il nous a donc semblé intéressant d'essayer d'ouvrir la « boîte noire » des textes, ou tout au moins dans un premier temps de se pencher sur celle d'un type de texte en particulier, afin de le démonter dans ses mécanismes et partant, mieux comprendre son fonctionnement.

Cette démarche est d'autant plus pragmatique que le texte est ici replacé dans le cadre d'une action : il est observé en tant que *système qui entre en action*, avec un but et des effets précis qu'il s'agit d'étudier, et cela indépendamment de toute théorie préalable. Nous verrons plus

loin⁴ que le type de texte retenu pour cette étude est par ailleurs lui aussi nettement marqué du sceau de l'acte et de l'efficacité dans la réalité : le texte de brevet d'invention comme le regard – inductif – posé sur lui dans ce travail s'inscrivent dans une démarche pragmatique. Dans un cas comme dans l'autre, c'est bien la notion d'*efficacité* (efficacité dans la rédaction pour l'inventeur, efficacité dans la lecture pour le dépouilleur de brevets) qui est en jeu dès lors que l'on s'intéresse au texte de brevet d'invention en tant que texte qui agit dans le réel. Cette notion d'efficacité nous semble ainsi pleinement légitimer l'intégration de l'étude des textes de brevet d'invention dans le champ de la linguistique pragmatique. Le texte de brevet d'invention, parce qu'il est un format textuel lié à des situations d'échanges très précises (et très contraintes, pour l'auteur comme pour le lecteur et comme on le verra⁵), est un objet éminemment pragmatique, tout comme est pragmatique la démarche qui vise à le considérer dans toute son influence sur la réalité dans laquelle il s'inscrit.

A partir de ce questionnement sur ce qui fait le fonctionnement concret d'un texte, nous avons orienté notre réflexion non pas sur des textes que la tradition peut nommer littéraires, mais plutôt sur des textes que la même tradition, justement, va souvent placer du côté des textes non-littéraires. Bien sûr nous ne cherchons pas ici à définir ce que serait le « littéraire » et le « non-littéraire » ; nous voulons simplement dire que notre démarche a délibérément été de nous pencher, pour en comprendre les mécanismes, sur des textes *a priori* bien plus simples dans leur fonctionnement qu'un roman de Proust ou un poème de Mallarmé. Nous avons fait le pari d'étudier des textes hyperformatés et très prévisibles afin de mettre au jour des mécanismes textuels dont nous parviendrions à décrire le fonctionnement plus aisément que dans le cas de textes dont la réputation de sophistication n'est plus à faire : autant partir d'un modèle textuel des plus simples (voire simpliste) tant il est apparu difficile, par le passé, de démonter des textes plus complexes comme le sont les textes dits littéraires par exemple. Si des textes complexes, lorsque l'on cherche à déconstruire leur fonctionnement interne, sont délicats à analyser, peut-être vaut-il mieux s'attacher dans un premier temps à des textes moins séduisants certes, mais plus aisés à déconstruire. Il est naturellement tentant de s'attacher à comprendre le fonctionnement de grands textes portés

⁴ Voir 1.2.1.3., « Contribution stratégique », p. 78.

⁵ Voir 1.2.2.5., « Le Principe de Coopération Contrainte », p. 90, et 4.3.3. : « Pacte de lecture contributionnelle », p. 316.

par la tradition tant ceux-ci peuvent nous passionner, nous plaire ou nous fasciner, mais n'est-ce pas là succomber à la vaine tentation de vouloir venir à bout d'objets redoutables et justement consacrés par la tradition comme des chefs-d'œuvre ? Ne vaut-il mieux pas commencer par s'attarder sur des textes d'usage courant, sans volonté esthétique dans leur exécution, mais dont on sera sûr en revanche de pouvoir les comprendre facilement dans la manière dont ils sont produits puis lus ?

Ajoutons que notre démarche se conçoit comme progressive, et que les conclusions éventuellement tirées d'une analyse de textes hyperformatés peuvent, dans un second temps et comme nous en donnerons un aperçu à la fin de notre travail⁶, être mises en regard de textes qui eux échappent aux contraintes du format et du stéréotype.

Le texte de brevet d'invention. L'objet d'étude que nous nous sommes fixés ne va pas de soi et n'est pas des plus courants dans le domaine des sciences du langage. En effet, si les textes scientifiques ont déjà fait l'objet d'analyses (le texte de vulgarisation scientifique par exemple⁷), en revanche le texte de brevet d'invention n'a pas donné lieu à de nombreux commentaires linguistiques. C'est un objet textuel que les sciences du langage n'ont pas envisagé en tant que tel.

Notre choix quant à ce type de texte vient en grande partie du cadre professionnel qui a été le nôtre durant ces dix dernières années : enseignant en école d'ingénieurs, nous avons souvent échangé avec des collègues scientifiques désireux de déposer (pour le compte de leur laboratoire généralement) des inventions sur des procédés technologiques précis, et avons pu par la même occasion nous rendre compte de la difficulté que représentait pour eux cet acte d'écriture, qui fait pourtant partie intégrante de leur activité scientifique⁸. En effet c'est un exercice redouté tant il paraît fastidieux (les aller et retour rédactionnels entre l'inventeur et l'organisme chargé de les accompagner dans sa démarche sont multiples) et semé d'embûches quant à ce que l'on doit écrire ou non dans un brevet (que faut-il révéler quant à l'invention décrite ? a-t-on suffisamment décrit l'invention ? la description est-elle claire ? si non que faut-il ajouter ?, etc.). Certains inventeurs voient ainsi l'exercice comme un pensum ; d'autres

⁶ Voir 4.3., « Du texte de brevet au texte », p. 304.

⁷ Voir par exemple CHARCONNET (1999).

⁸ Voir LEFEBVRE (2006) pour une introduction à la place des écrits et des écritures dans l'activité scientifique.

sont très surpris de voir à quel point leur texte initial sort transformé des mains de juristes spécialisés qui les réécrivent avant le dépôt de brevet. Ces collègues scientifiques sont ici confrontés à la « boîte noire » du texte de leur brevet : ils conçoivent bien qu'il est indispensable de construire le texte de brevet d'une manière réglée, mais celle-ci leur échappe dans son fonctionnement précis, - ce qui génère de l'appréhension quant à l'écriture de ce type de texte, et dans le même temps attire l'attention sur celui-ci : on est alors tenté de percer les « secrets de fabrication » des rédacteurs scientifico-juristes qui prennent au final le contrôle des textes de brevet tels qu'ils sont généralement déposés auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

L'une des particularités du texte de brevet d'invention, sur le plan stylistique, est qu'il comporte certaines tensions rhétoriques qui expliquent les précautions et les contorsions rédactionnelles évoquées ci-dessus. Si nous entrerons plus loin dans les détails de ces tensions⁹, nous dirons juste ici que le thème de la *divulgation* est le pivot de la description dans un texte de brevet : il y a un moment-clef de la divulgation dans ce type de texte, avec un avant et un après qui créent des mouvements rhétoriques particuliers correspondant à l'injonction (presque) paradoxale de « dire suffisamment sans trop dire ». Cette rhétorique spécifique n'est pas effet de manche ou ornement ; elle est liée tout entière à l'idée que le texte de brevet d'invention a un effet dans la réalité : le caractère *performatif* de ce type de texte est avéré et il est une illustration de ce que Ducrot nomme « la croyance au pouvoir des mots¹⁰ ». Avec le texte de brevet d'invention, « dire c'est faire¹¹ » car ici dire c'est revendiquer sa paternité sur une invention : « Je dis donc je suis un propriétaire dans la réalité », symboliquement et juridiquement. Cette rhétorique de la divulgation (et du secret à préserver-dévoiler) est d'ailleurs l'occasion de mesurer les rapports entre contribution et polyphonie : en affirmant sa paternité sur une invention, l'émetteur du texte se met en scène en tant qu'inventeur et en regard met en scène le récepteur, c'est-à-dire la voix de celui qui doit reconnaître l'inventeur qu'il a en face de lui, son invention à la main¹².

⁹ Voir 1.2.3., « Pour une poétique du texte de brevet ? », p. 96 *et sq.*, et notamment 1.2.3.3., « Rhétorique du secret », p. 101.

¹⁰ DUCROT (1984), p. 90.

¹¹ Pour paraphraser le célèbre *Quand dire c'est faire* de J. L. Austin dans sa traduction française (AUSTIN (1970)).

¹² Voir sur ce sujet : 1.2.2.5., « Le Principe de Coopération Contrainte » (p. 90), et 4.3.3., « Pacte de lecture contributionnel », p. 316 *et sq.*

Le brevet d'invention est un texte dont le rôle stratégique va croissant depuis plusieurs années. En effet, il représente un acte juridique par lequel l'inventeur peut revendiquer la paternité de son invention, quel que soit le domaine d'invention concerné¹³. Les aspects juridiques de cette déclaration de paternité ont des implications économiques qui, à l'heure de la production mondialisée et de la concurrence globale qui l'accompagne, sont de moins en moins négligées par les entreprises et les États. Ceux-ci en sont même de plus en plus enclins à considérer la gestion de la production des brevets d'invention comme une opération hautement stratégique dans leurs activités industrielles : ainsi parle-t-on couramment de « veille concurrentielle » et de « guerre des brevets ». La rédaction d'un texte de brevet, qui naguère était considérée comme une tâche rédactionnelle subalterne, est aujourd'hui au centre d'un enjeu stratégique fondamental. A la fois texte administratif (il est délivré par l'Office des Brevets, en France représentée par l'Institut National de la Propriété Industrielle), c'est aussi un texte juridique susceptible de jouer un rôle central – généralement celui de *preuve* - dans les litiges commerciaux et les procédures liées aux conflits de propriété intellectuelle. Enfin, son aspect scientifique et technique en fait tout naturellement une véritable mine d'informations pour les scientifiques, techniciens et inventeurs du monde entier : lire et analyser un brevet dans un domaine de compétences précis, c'est rester en bonne place dans la course aux innovations technologiques en se tenant dûment informé. L'analyse méthodique de textes de brevet, tout comme leur production professionnelle, sont devenues des fonctions à part entière dans l'élaboration de n'importe quel process de Recherche et Développement des entreprises aujourd'hui. Pour balayer l'ensemble des données contenues par le nombre chaque jour plus important de brevets industriels à la surface du globe¹⁴, des opérations de *text mining* (fouille de textes pour en extraire des connaissances) et de *data mining* (exploration des données collectées) sont plus que jamais mises en œuvre afin d'aller chercher dans les textes de brevet les informations précises qui vont permettre à l'ingénieur ou au chercheur de développer son propre projet, en utilisant les informations qui sont ainsi mises à sa disposition. Ces opérations de *text mining* sont d'autant plus aisées aujourd'hui que les

¹³ La Classification Internationale des Brevets, dans sa version de 1971, recouvre 8 sections techniques distinctes, elles-mêmes décomposées en classes et sous-classes. Pour les détails, voir 2.2.1.2.2., « Extension du corpus initial », p. 123.

¹⁴ En 2008 on comptait près de 2 millions de dépôts de brevets dans le monde, soit deux fois plus qu'en 1990 (*cf.* CAE (2010)).

entreprises disposent de moyens de traitement informatique sans précédent, et que les textes de brevets, même s'ils sont de longueurs variables, sont très accessibles aux systèmes d'indexations techniques¹⁵. Ce rôle stratégique du texte de brevet dans les entreprises a renforcé notre intérêt pour ce type de texte, car il est le lieu d'une activité réelle, importante et largement pratiquée.

Nous ajouterons à ce propos que notre démarche est avant tout axée sur la *production* (i.e. les mécanismes de production) du texte de brevet, et n'est pas une étude placée strictement dans une perspective de *text mining* ; il existe d'ailleurs actuellement des firmes qui commercialisent des applications pour *rechercher* (des informations) dans le texte de brevet¹⁶ ; notre idée de départ étant d'observer le texte en train de se faire, les outils d'extraction systématique de données textuelles nous ont semblé secondaires.

Notre démarche d'analyse s'est concentrée plutôt sur ce qui est *produit* dans le texte de brevet d'invention, et plus exactement sur ce qui y est *re-produit* : des éléments récurrents dans le texte et d'un texte à l'autre, éléments apparemment dupliqués à l'identique, - le postulat étant que l'ensemble des éléments récurrents identifiés et reproductibles dans le texte de brevet d'invention et/ou entre plusieurs textes de brevet d'invention (tant ces éléments en eux-mêmes que leur positionnement les uns par rapport aux autres) permet d'approcher au plus près de la notion de clôture de texte, ce moment de fermeture du texte qui est au centre de nos préoccupations : c'est-à-dire lorsque tous les éléments qui doivent le constituer sont bien apparus et sont correctement placés. En ce sens l'analyse du texte de brevet (un genre de texte ultra codifié et produit à des *millions* d'exemplaires spécifiques) nous semble très pertinente, comme nous l'avons déjà dit, pour réfléchir à la notion de clôture de texte en général. Le texte de brevet d'invention, avec son allure de paragon de texte hyperformaté, nous a paru un objet satisfaisant pour nous poser ces questions de complétude, de cohérence et de clôture textuelles.

On remarque ici le visage double du texte de brevet, qui se présente à la fois comme un texte dont la rédaction (la production, l'émission) est intéressante en tant qu'objet d'étude possédant ses spécificités et ses caractéristiques propres, et aussi comme un texte source d'informations qu'il s'agit d'extraire efficacement. Le texte de brevet est ici conçu comme un

¹⁵ La racine de brevet est justement le latin *brevis*, qui signifie « court » (dans l'espace ou dans le temps) : un *brevet*, à l'origine, est conçu comme un forme relativement concise et condensée.

¹⁶ Citons par exemple la société Questel (<http://www.questel.fr>)

texte polarisant tant son émetteur que ses récepteurs multiples, ce qui l'insère dans une logique d'interactions manifestes.

En débutant ce travail avec à l'esprit l'objectif ultime de nous interroger sur la notion de complétude textuelle et entre les mains un objet d'étude spécifique – le texte de brevet d'invention –, nous avons cherché, dans le champ de la linguistique pragmatique, les éléments qui pourraient nous fournir une grille de lecture adéquate.

A la suite de NEMO (1999) et PORTUGUÈS (2011), l'analyse contributive gricéenne a ainsi retenu notre attention dans le cadre de cette étude des textes de brevet d'invention. En effet Paul Grice, dans *Studies in the way of words*¹⁷, en arrive, avec les fameuses « maximes de conversation », à lister de manière exhaustive les règles élémentaires à respecter pour qu'une conversation entre un émetteur et un récepteur soit considérée comme réussie et efficace (émetteur et récepteur observant alors un accord tacite nommé par Grice « Principe de coopération »). Dès lors, cette perspective de maximes et d'un Principe de Coopération réglant au mieux la production et la réception d'un texte¹⁸ nous a semblé intéressante à appliquer à la production et à la réception d'un texte de brevet, qui recherche manifestement une forme de clôture, d'achèvement dans la manière dont il est rédigé ; il semble « suivre des règles » précises.

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes penchés, plus particulièrement, sur la notion de contribution. En effet la linguistique dite contributive, largement installée dans le champ de la recherche en pragmatique (entre autres et comme on le rappellera¹⁹) par ce philosophe du langage qu'était Paul Grice, est une tentative de saisir un texte dans sa capacité à être régi par un ensemble de règles simples (les « maximes » gricéennes), et ces règles s'appliquent toutes à ce que l'auteur nomme la *contribution*, sans que celle-ci ne soit jamais définie : nous nous sommes penchés sur cette absence de définition originelle de la notion de contribution dans la réflexion de Grice, et en avons tiré des conclusions sur ce niveau de lecture textuel singulier que le terme désigne selon nous, - niveau de lecture que nous avons alors posé sur le texte de brevet d'invention afin d'en mesurer les effets.

¹⁷ GRICE (1989).

¹⁸ Plutôt une *conversation*, chez Grice ; nous reviendrons sur ce point (voir 1.3.1.1., « extension du domaine de la contribution », p. 102).

¹⁹ Voir 1.1.2., « Historicité de la notion de contribution », p. 42 *et sq.*

Par l'intégration du texte de brevet d'invention dans le champ de la linguistique contributionnelle²⁰, nous avons voulu et de manière plus générale étudier, dans le champ de la linguistique, les contraintes contributionnelles s'exerçant dans les textes, en nous fondant sur l'extrapolation présentée plus haut : étudier le fonctionnement d'une contribution d'un type spécifique, c'est ouvrir la voie à l'étude du fonctionnement de contributions d'autres types de textes ; nous avons envisagé une approche contributionnelle généralisée (sur n'importe quel texte) en partant d'une approche contributionnelle particulière (sur le texte-brevet).

L'objectif principalement poursuivi dans ce travail a donc consisté à se pencher sur un format de texte très particulier dans lequel on isole des éléments récurrents et autonomes, - les ensembles contributionnels (si récurrents et systématiques dans chaque texte de brevet étudié qu'ils paraissent être de probables « invariants textuels » du texte de brevet d'invention), pour ensuite reconstituer les liaisons, les articulations (elles-mêmes invariantes) entre ces ensembles contributionnels : des *blocs contributionnels*, manipulables et reproductibles à souhait. Les sous-objectifs immédiats et corollaires sont : (i) mieux comprendre les maximes générales gricéennes en étudiant un objet gricéen non prévu par Grice ; (ii) mieux comprendre le rôle des structures contributionnelles dans les textes en général.

Dans une première partie, nous présenterons l'approche contributionnelle du texte de brevet d'invention, en commençant par nous pencher sur la définition de l'approche contributionnelle d'un texte (liée à Grice, mais pas uniquement : il y a une historicité de la notion de contribution), afin d'en montrer tout l'intérêt dans le champ de la linguistique pragmatique. Nous intégrerons le texte de brevet d'invention à cette approche, en décrivant les aspects contributionnels de ce type de texte. Le lien contribution-texte de brevet sera parcouru dans les deux sens : le texte de brevet est réductible à un objet contributionnel, mais les maximes gricéennes qui régulent la contribution sont susceptibles d'être elles aussi

²⁰ On nous pardonnera ce néologisme qui sera utilisé systématiquement dans le présent travail : nous entendons par *contributionnel* ce qui est relatif à la *linguistique des contributions*, c'est-à-dire la linguistique qui prend la *contribution* comme objet d'étude, - le terme *contribution* faisant lui-même l'objet d'une définition détaillée ultérieure (voir 1.1.1.1., « Qu'est-ce qu'une contribution ? », p. 31, puis 1.1.3.1., « Terminologie », p. 68, et enfin « Clarification terminologique sur la notion de marqueur contributionnel », p. 157).

éclairées sous un jour différent en étant confrontées à un texte hyperformaté et très contraint comme l'est le texte de brevet d'invention.

Dans un second temps nous présenterons le corpus d'étude²¹ qui nous a servi de support pour développer notre approche contributionnelle du texte de brevet. Les échantillons de texte ont été sélectionnés avec une méthodologie de traitement que nous expliquerons : partant d'échantillons constituant une *base* de données textuelles, nous avons profilé celle-ci afin de lui donner l'aspect d'un *corpus* de données textuelles, - ce dernier ayant ensuite été transformé en un *jeu de données contributionnelles* plus facilement manipulables dans le cadre de notre approche.

Dans la troisième partie du travail nous présenterons les principaux résultats de l'analyse du jeu de données contributionnelles extrait dans la partie précédente, en proposant une *modélisation contributionnelle du texte de brevet d'invention* : en nous basant sur les *marqueurs contributionnels* qui, dans les données contributionnelles utilisées, permettent de délimiter des ensembles contributionnels précis, nous montrerons que le texte de brevet d'invention est réductible à un schéma contributionnel invariant qui rend ce type de texte à la fois prédictible et reproductible. Cette phase de modélisation nous permettra de revisiter les maximes gricéennes encadrant la production des ensembles contributionnels, dans une conversation ou dans un texte.

Enfin, dans un dernier temps et au regard des résultats d'analyse précédemment présentés, nous apporterons notre contribution à une linguistique des contributions. Nous conclurons sur les propriétés de ce niveau contributionnel dégagé durant l'étude, en montrant notamment qu'il rend compte de la complétude du texte en train de se construire au travers des différentes sous-contributions qui le constituent : il existe ainsi une véritable *mécanique textuelle* reposant sur des enchaînements contributionnels précis, permettant de rendre compte des textes très formatés comme des textes qui le sont moins ; cette mécanique basée sur la logique contributionnelle autorise également la production de textes par automatisation. Ces considérations sur la matière contributionnelle des textes nous permettra d'aborder les fondements d'une théorie contributionnelle du texte.

²¹ *Nota* : tous les textes de brevets et les documents corollaires utilisés dans le cadre de la présente étude sont placés en annexe numérique du présent travail. La liste des références des textes de brevets dépouillés est située en Annexe B, p. 374. Les textes *in extenso* sont consultables dans l'Annexe numérique.

1. APPROCHE CONTRIBUTIONNELLE DU TEXTE DE BREVET D'INVENTION

Dans la première partie de ce travail nous présenterons notre démarche spécifique, que nous nommons « approche contributionnelle » et qui consiste à envisager un texte dans la perspective de ce que l'on appelle une contribution linguistique. Cette présentation sera l'occasion pour nous de justifier de l'intérêt de la notion de contribution en tant qu'outil qui d'une part possède une historicité avérée dans le domaine des sciences du langage, et d'autre part permet d'envisager un texte d'une manière très productive au regard de notions déjà largement utilisées en linguistique (énoncé, discours, phrase, etc.). Nous sommes notamment convaincus que l'on peut tirer profit d'une approche contributionnelle de tous les types de textes, et que les sciences du langage ont tout à gagner de voir ceux-ci interrogés contributionnellement parlant, afin de mieux comprendre leur fonctionnement, ou tout du moins de revisiter les éléments sans lesquels un texte n'en serait pas un.

Cette partie sera aussi l'occasion de relier cette approche contributionnelle à un objet spécifique et on ne peut plus particularisé : le texte de brevet d'invention, qui a servi de support d'expérimentation à notre étude. Nous verrons ce qu'est le texte de brevet d'invention tel qu'il se donne à lire au lecteur habituel de ce type de texte, en le considérant comme un ensemble contributionnel spécifique. Cet objet que nous avons retenu comme objet de notre étude n'a en effet jamais été envisagé dans le cadre de la linguistique contributionnelle. Nous pensons néanmoins qu'en l'y intégrant nous pourrions l'analyser avec intérêt, en rendre compte en tant que contribution singulière et, dans un mouvement parallèle, renouveler aussi l'approche de la notion de contribution : nous chercherons à éclairer le texte de brevet par la notion de contribution, et conjointement à redéfinir celle-ci par notre étude spécifique des textes de brevet.

Chapitre liminaire

Dans les lignes qui suivent nous allons expliquer de manière synthétique ce que nous souhaitons faire dans le présent travail, car notre démarche est assez particulière pour mériter d'être explicitée.

Notre objectif ultime reste de mettre au jour les mécanismes fondamentaux des textes, qu'il s'agisse de mécanismes de production ou de réception. En effet, nous partons de l'idée que les textes qui nous environnent nous sont tellement naturels, tellement familiers (nous baignons dans la langue depuis notre naissance et dans l'imaginaire des textes depuis que nous sommes en âge de lire) que nous avons perdu de vue, à l'usage, les mécanismes réels qui leur donnent une existence²². Il s'agit donc, selon nous, de se concentrer sur les textes afin d'en rendre compte d'une manière qui dépasse le regard habituel, émoussé qui est le nôtre lorsqu'au quotidien nous fréquentons ce que nous nommons des « textes » sans véritablement nous poser la question de leur nature. De quoi ces derniers sont-ils réellement constitués ? Quelle est intrinsèquement la matière textuelle, et comment celle-ci est-elle ordonnée ? L'on ne pourra pas saisir pleinement notre démarche si l'on ne prend pas en considération ces questions sous-jacentes qui sont les nôtres et qui président à notre intérêt pour les sciences du langage.

Partant de cette volonté de comprendre les mécanismes textuels fondamentaux, le cœur de notre travail consiste à effectuer une *approche contributionnelle* des textes. La notion de contribution (au sens linguistique²³) sera utilisée tout au long de notre étude, car elle nous

²² Notons à ce sujet que le regard des étrangers adultes en situation d'apprentissage de notre langue est très intéressant : tant ces étrangers sont en réalité très bien placés pour être des observateurs lucides de notre langue, plus que des « natifs de la langue » qui sont immergés dans celle-ci au point de ne plus la voir avec suffisamment de recul.

²³ Voir p. 38, fin du développement « Étymologies », pour les distinctions de sens possibles (métalinguistique / courant) concernant le mot *contribution*.

semble à même, comme nous le montrerons dans la première partie de notre travail, d'éclairer utilement ces mécanismes textuels que nous cherchons à mettre au jour.

L'approche contributionnelle n'est évidemment pas notre fait, et la notion de contribution a même, en linguistique, une histoire avérée, - comme on le verra notamment dans la partie justement nommée « Historicité de la notion de contribution²⁴ » : il y a un début, en linguistique pragmatique, pour l'emploi de la notion de contribution, un point d'orgue avec la popularisation opérée par H.- P. Grice, puis des évolutions postgricéennes. Nous nous plaçons dans la foulée de ces dernières, en tenant compte du fait que l'histoire de la notion de contribution en linguistique ne se résume pas à Grice, et que cette histoire est par ailleurs compliquée du fait qu'il y a eu, dans l'invention et dans la compréhension même de la notion par Grice, une sorte de malentendu terminologique : comme l'a montré François Nemo²⁵ il y a eu, dès le départ dans l'utilisation de la notion de contribution, chez Grice comme chez d'autres auteurs, une confusion entre *contribution* et *énoncé*.

En effet la notion de contribution est citée par Grice comme en passant, telle une évidence, subrepticement et sans arrêt définitionnel notable : depuis elle a pourtant été pleinement intégrée dans le champ linguistique, et elle a été reprise par tous ceux qui ont bien voulu réfléchir un peu à la notion, - mais sans jamais démêler la notion de contribution de celle d'énoncé.

Comme on le verra en détails à propos de ces aspects terminologiques, le point délicat est que Grice et d'autres ont bel et bien mélangé, superposé les deux notions de contribution et d'énoncé, considérant qu'une contribution *est* un énoncé. Grice a posé cette notion dans le champ de la linguistique, mais ne l'a pas utilisée au point de la distinguer de celle d'énoncé ; Sperber et Wilson avec leur théorie de la pertinence²⁶ ne se préoccupent quant à eux que de la seule notion d'énoncé, et ainsi de suite. C'est cette confusion originelle énoncé/contribution qui va d'ailleurs aboutir, parfois, à des quiproquos terminologiques : ainsi Ducrot va-t-il estimer que la contribution ne peut pas correctement servir à décrire un énoncé²⁷, - ce qui est tout à fait normal puisque la contribution dépasse le strict cadre de l'énoncé.

²⁴ Cf. p. 42, partie 1.1.2.

²⁵ NEMO (2001 – S).

²⁶ SPERBER WILSON (1989).

²⁷ DUCROT (1984).

Or c'est là l'un des points à bien prendre en compte afin de percevoir complètement le sens de notre démarche dans le présent travail : si nous considérons qu'une contribution est bien un ensemble d'énoncés (une contribution pouvant même se résumer, dans certains cas limites, à un seul énoncé), en aucun cas nous ne superposons la notion de contribution à celle d'énoncé²⁸. Nous avons au contraire cherché à dépasser le flottement terminologique qui selon nous concerne les deux notions : une contribution n'est pas un énoncé, même si une contribution est constituée d'énoncés ; une contribution est un ensemble d'énoncés, mais une contribution ne saurait être réduite systématiquement à un énoncé.

Cette distinction notionnelle peut sembler un point de détail, mais elle est intimement liée à notre problématique : nous pensons en effet que les textes gagnent à être décrits, dans leurs mécanismes essentiels, à l'aide de ces ensembles d'énoncés que sont les contributions, et envisager les textes dans le cadre d'une approche contributionnelle, c'est alors refuser de réduire les textes à des énoncés, pour les observer plutôt au travers des interactions contributionnelles qui les constituent et permettent d'en rendre compte de manière intéressante. En définitive, notre propre contribution à la notion de contribution²⁹, c'est de montrer que celle-ci est un *niveau textuel heuristique fonctionnel*, c'est-à-dire un niveau textuel qui permet de partir à la découverte de ce qui constitue un texte, de ce qui permet de le produire, de l'analyser et de le reproduire le cas échéant. Nous touchons donc là à ce que l'on appelle la complétude textuelle, champ d'analyse qui est distinct de la seule analyse scalaire des énoncés (qui elle vise à interpréter les énoncés contrastivement, *i.e.* en montrant que leur sens implicite s'obtient par comparaison entre les énoncés³⁰).

Enfin nous expliquons également, dans cette première partie, que cette approche contributionnelle ait trouvée à s'exercer dans le cadre d'une analyse de discours scientifiques et techniques. En effet nous avons délibérément choisi, comme objet d'étude pour notre corpus, le texte de brevet industriel, ou texte de brevet d'invention. Comme l'explique la sous-partie « Du brevet à la contribution³¹ », il nous est en effet apparu qu'en raisonnant sur un type de textes aussi formaté, codifié et délimité dans sa production comme dans sa réception que l'est le texte de brevet d'invention, nous pouvions sans doute extrapoler et

²⁸ Voir *infra*, partie « Terminologie », 1.1.3.1., p. 68.

²⁹ Après d'autres, comme PORTUGUÈS (2011).

³⁰ Cf. HORN (1972), DUCROT (1980), et NEMO (1992).

³¹ Partie 1.3.2., p. 103.

déduire de cette observation de textes hypernormés quelques conclusions intéressantes pour l'approche contributionnelle des textes *en général* : en partant du principe qu'observer un texte dont la genèse rédactionnelle n'est peut-être pas si difficile que cela à reconstruire pourrait constituer une bonne base pour se tourner, plus tard, vers la genèse de textes plus élaborés.

Toutes les remarques sur le seul type de texte « brevet d'invention » - c'est ce que nous avons espéré durant toute notre phase de recherches - vont permettre de faire émerger l'idée de format contributionnel, ou plus exactement d'un format contributionnel parmi d'autres : il existe, comme on va le montrer, un format contributionnel du texte de brevet d'invention, comme il existe probablement par exemple un format contributionnel du texte de roman policier, - sauf que ce dernier ne fait pas l'objet de notre présent travail, et que tout ce que nous dirons ici ne se rapportera qu'au format contributionnel du texte de brevet d'invention.

Le mécanisme théorique d'extrapolation (du texte de brevet d'invention au texte en général) est assez simple à comprendre, mais il faut pour cela partir de la notion de *contraintes* qui s'appliquent aux textes, c'est-à-dire d'éléments impliqués par le contexte d'écriture du texte et qui s'appliquent obligatoirement à ce dernier. Grice a par exemple énoncé une série de contraintes conversationnelles globales, des « maximes de conversation », qui sont censées s'appliquer à une conversation usuelle. Observant cette logique des contraintes dans le modèle de Grice et dans le cas particulier de textes de brevet d'invention, force sera ainsi de remarquer les interactions entre les maximes gricéennes et les variantes de maximes induites par l'étude de textes de brevet, dans un double mouvement concourant qui d'une part va consister à appliquer des maximes gricéennes au texte de brevet afin de voir que celui-ci peut en effet leur être intégré, et d'autre part à élaborer des variantes de maximes à partir de ces textes singuliers que sont les textes de brevet et, partant, reformuler les contraintes textuelles globales que sont, dans une acception élargie, les maximes gricéennes.

Pour résumer notre démarche, nous dirons donc que nous avons cherché à contribuer à l'heuristique textuelle générale par une approche contributionnelle du texte de brevet d'invention.

1.1. L'approche contributionnelle

Notre démarche consiste à envisager le texte – spécifiquement le texte de brevet d'invention comme on le verra plus loin³², mais en réalité et en principe n'importe quel texte - en tant que **contribution** : cette approche contributionnelle doit donc être définie, tout d'abord en s'attachant à la notion de contribution elle-même et en partant notamment de l'essai célèbre de H.-P. Grice³³ sur la question, mais pour la dépasser et finalement élargir la notion d'approche contributionnelle. Nous nous attacherons à montrer que Grice n'est évidemment pas, et de loin, l'unique point d'entrée dans le champ de la linguistique contributionnelle ; il existe une historicité patente de ce domaine d'étude. Enfin, nous nous attacherons à souligner ce qui a déclenché notre intérêt pour l'approche contributionnelle, - à savoir son efficacité par rapport à d'autres niveaux linguistiques disponibles pour rendre compte de ce qu'est un texte, qu'il s'agisse des niveaux de l'énoncé ou de la phrase par exemple.

1.1.1. Qu'est-ce qu'une approche contributionnelle ?

Nous faisons de l'approche contributionnelle le cadre général de notre méthode de travail, ce qui nécessite au préalable de définir cette approche. La notion de contribution est ici centrale : dans la perspective des travaux de H.-P. Grice, mais également dans une visée plus large et tendant à faire de la contribution un niveau linguistique déterminant dans la compréhension des éléments constitutifs d'un texte.

³² Cf. partie 1.2., p. 74.

³³ GRICE (1989).

1.1.1.1. Qu'est-ce qu'une contribution ?

Nous connaissons la notion de contribution par le succès qu'elle a connue en étant présentée par Grice. S'il n'est pas le seul à l'avoir utilisée³⁴, il est par contre celui par qui la notion s'est popularisée depuis les années 1970 dans les milieux de recherche en linguistique, et cela par le biais de la grammaire de conversation, dont l'un des premiers objectifs a consisté à isoler des contraintes objectives s'appliquant à l'échange entre interlocuteurs (*cf.* par exemple ROULET (2001) pour une illustre tentative d'élaboration de grammaire conversationnelle).

La notion de contribution semble familière aux linguistes. On la connaît par exemple en tant qu'élément clairement intégré à la liste des « maximes » énoncées par Grice, « maximes de conversation » qui sont restées célèbres dans le domaine de l'étude des règles de production des énoncés³⁵.

Mais à aucun moment de son essai *Logic and Conversation*³⁶ le philosophe du langage ne s'attache à définir ce qu'il nomme une *contribution*. Le terme *contribution* est employé pour la première fois dans son propos sans velléité définitoire, et par la suite directement intégré à l'énoncé d'une de ces « maximes de conversation » pour lesquelles Grice restera célèbre :

« *Make your conversational **contribution** such as is required, at the stage at which it occurs, by the accepted purpose or direction of the talk exchange in which you are engaged. One might label this the Cooperative Principle*³⁷. »

Traduction proposée :

« Proposez votre contribution à la conversation comme il faut, au niveau auquel elle apparaît, par rapport au but poursuivi ou à la direction prise par l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé. On peut nommer cela le Principe de Coopération. »

³⁴ Voir *infra*, 1.1.2.2., « La contribution paragrécienne », p. 46.

³⁵ *Cf. infra*, pages 34-35 pour leur citation *in extenso* ; voir aussi Annexe C, p. 389.

³⁶ GRICE (1975), repris dans GRICE (1989), pp. 22 *et sq.*

³⁷ GRICE (1989), p. 26. C'est nous qui soulignons.

François Nemo³⁸ a déjà relevé l'absence de définition par Grice de la notion de contribution :

« La notion de contribution a en pragmatique un statut pour le moins singulier. On la trouve en effet répétée à plusieurs reprises dans les maximes de Grice : *Make your contribution as informative as required...* . sans que pour autant elle soit jamais théorisée ou définie, ce qui comme nous allons le voir pose un problème théorique. »

Ou encore :

« (...) toutes les maximes de Grice, et à juste titre, commencent par le préambule "Faites en sorte que votre contribution soit...". Or cette notion de contribution n'a pas été discutée par Grice ou par ses successeurs, si bien qu'on ne sait pas très bien quel rapport il y a entre contribution et énoncé.³⁹ »

Nous reviendrons plus bas⁴⁰ sur cette distinction essentielle entre contribution et énoncé, et nous justifierons d'ailleurs à cette occasion pourquoi nous préférons, en tant qu'outil linguistique d'exploration des mécanismes textuels, la première au second.

Le contexte d'apparition du mot contribution⁴¹ est par ailleurs révélateur, puisque celui-ci est associé à la conversation (« *conversational contribution* »), donc à des échanges oraux ; et il est lié au but de la conversation (« *purpose* », « *direction* »). Nous reviendrons sur le champ de la communication orale que semble ici privilégier Grice, mais l'idée d'un but assigné à l'échange, but poursuivi par les interlocuteurs participant à l'échange (« *Cooperative Principle* », Principe de Coopération), nous semble dès ce stade déterminante car elle fait de la contribution un moyen essentiel de co-construire la conversation, chaque participant apportant sa pierre à celle-ci. Juste après avoir rappelé le cadre dans lequel Grice a utilisé la notion de contribution, nous reviendrons sur cette idée de **don** dans la conversation : avoir une approche contributionnelle, c'est en effet considérer les éléments d'un échange comme autant de participations (plus ou moins librement) consenties par chaque partie prenante ; c'est

³⁸ NEMO (2001-S), pp. 89-90.

³⁹ NEMO (2001-I), Partie 1K., Document 42, « *Sémantique des performances énonciatives* », p. 7.

⁴⁰ Cf. *infra*, « Contribution, énoncé et discours » (1.1.3.1.1.), p. 69.

⁴¹ Cf. citation *supra*.

donner afin de contribuer à la réussite de l'échange. Cette idée de don, d'apport conversationnel n'est pas explicitement définie par Grice, mais semble néanmoins bien présente dans la notion de contribution⁴² dès ses premières mentions.

1.1.1.2. Philosophie du langage et contribution gricéenne

Dans les années 1970, un nouveau champ d'études initié entre autres par Grice et interrogeant principalement les règles de fonctionnement des « conversations » quotidiennes, pose des questions intéressantes pour les théories textuelles, en s'appuyant donc sur la notion fondatrice de contribution.

Nous allons présenter les principes posés par Grice à propos de la conversation. Cette approche nous donnera l'occasion d'expliquer ce qui, selon nous, a rendu la notion de contribution gricéenne à la fois incontournable dans le champ de la linguistique pragmatique, et paradoxalement toujours périphérique et jamais complètement mise à l'honneur dès lors qu'elle est concrètement utilisée par tel ou tel linguiste.

Herbert Paul Grice est un philosophe du langage britannique qui, de manière singulière, s'est attaché à la notion de *contribution*, envisageant cette dernière avant tout sous l'angle de la conversation. L'apport de Paul Grice à la philosophie du langage ne se cantonne naturellement pas à cette analyse de l'échange conversationnel⁴³, mais dans le cadre de notre étude c'est cet apport qui nous a le plus intéressé.

⁴² Voir p. 38, fin du développement « Etymologies », pour les distinctions de sens possibles (métalinguistique / courant) concernant le mot *contribution*.

⁴³ GRICE (1989) présente l'ensemble des pistes de recherche de Grice.

1.1.1.2.1. Grice, le philosophe du langage qui régule la conversation

Le nom de Herbert Paul Grice (1913-1988), pour le linguiste, reste principalement attaché aux maximes de conversation ou maximes conversationnelles, qu'il a dégagées et formalisées dans "*Logic and conversation*" dès le début des années 70⁴⁴. Dans ce chapitre synthétisant sa pensée, il évoque le fait que toute conversation puisse être réglée, globalement comme dans ses détails, par un certain nombre de *maximes* qui, si elles sont respectées par le locuteur comme par son interlocuteur, permettent à la conversation d'être améliorée ou au moins régulée, - le *Principe de Coopération* (cité *infra*, p. 34-35), en préalable de ces maximes, permettant quant à lui que les interlocuteurs de l'échange soient d'accord *a priori* sur les règles à respecter (cet accord étant fondamentalement implicite, car lorsque l'on échange au quotidien l'on ne se met pas systématiquement et explicitement d'accord au préalable sur le fait d'échanger en bonne intelligence avec son interlocuteur⁴⁵).

Dans cette perspective, Grice codifie ce qui apparaît bel et bien comme des lois du discours (« ce que nous appelions des "lois du discours" [...] – ce que H.P. Grice appelle des maximes conversationnelles »⁴⁶), c'est-à-dire des lois prétendant optimiser l'échange et, partant, la communication en général. En outre, les maximes de Grice ont fait d'autant plus recette chez les pragmaticiens qu'elles ont la vertu d'être énoncées d'une manière claire, simple et concise. Cette concision est tangible dès lors que l'on voit les maximes de conversation résumées en un seul bloc :

Make your contribution as informative as is required (for the current purposes of the exchange). QT1

Do not make your contribution more informative than is required. QT2

Do not say what you believe to be false. QL1

Do not say that for which you lack adequate evidence. QL2

Be relevant. R

Avoid obscurity of expression. M1

⁴⁴ GRICE, 1975, "*Logic and conversation*", chapitre repris posthument dans GRICE, 1989, *Studies in the way of words*.

⁴⁵ De la même manière, pour un texte de brevet d'invention (c'est le matériau textuel spécifique de notre présente étude), le Principe de coopération qui relie rédacteur et lecteur du texte est implicite, même s'il est bien réel (*cf. infra*, 1.2.2.5., « Le Principe de Coopération Contrainte », p. 90).

⁴⁶ ANSCOMBRE, DUCROT, 1983, chap. 3, p 51.

Avoid ambiguity. M2

Be brief (avoid unnecessary prolixity). M3

Be orderly. M4⁴⁷

Traduction littérale possible :

Placez dans votre contribution autant d'informations que nécessaire (en fonction du but de la conversation). QT1

Ne placez pas dans votre contribution plus d'informations que nécessaire. QT2

Ne déclarez pas des choses que vous savez être fausses. QL1

Ne déclarez pas des choses pour lesquelles vous manquez de preuves manifestes. QL2

Soyez pertinent. R

Évitez les expressions obscures. M1

Évitez les formulations ambiguës. M2

Soyez concis (évitez les développements superflus). M3

Soyez ordonné⁴⁸. M4

Ces neuf maximes, - classées génériquement en quatre sections : maximes de *quantité*, de *qualité*, de *relation* et de *manière* - permettent *a priori* de régler, dans la pensée de Grice, tous les cas de figure de la conversation, afin de les rendre les plus adaptés possible au *but* de la conversation engagée, - celle-ci étant encadrée par un principe supérieur implicite, dit de *coopération* et définissant de manière générale et préalable cette volonté qu'ont les interlocuteurs d'avoir un échange convergent et constructif : « *Make your conversational contribution such as is required, at the stage at which it occurs, by the accepted purpose or direction of the talk exchange in which you are engaged. One might label this the Cooperative Principle.*⁴⁹ »

Le Principe de Coopération chez Grice est lui-même soutenu, dans le cours de la conversation, par la notion d'*implicature* (*conventionnelle* d'une part, *conversationnelle* de l'autre), c'est-à-dire l'ensemble des sous-entendus et des éléments implicites que les

⁴⁷ GRICE (1975), pour la première liste de ce type ; GRICE (1979) pour la traduction française. C'est nous qui rajoutons les abréviations QT1, QT2, *etc.* : voir Annexe C, p. 389.

⁴⁸ Pour une variante de traduction, moins littérale mais simplifiée, voir BORDERIEUX PELIZZARI, (2010), p 6.

⁴⁹ GRICE, 1989, p. 26. ; traduction proposée : *cf. supra*, p. 31.

interlocuteurs développent dans leurs échanges et qui permettent à ceux-ci de fonctionner pleinement en termes de signification et de suggestion.

Notons ici que Grice distingue les « implicatures conventionnelles » (« *some implicatures are conventional*⁵⁰ », *i.e.* imposées logiquement par les mots) des « implicatures non conventionnelles » (« *non conventional implicatures* », *i.e.* liées à l'usage des mots en contexte, c'est-à-dire non imposés logiquement par les mots utilisés), dans lesquelles il classe alors les « implicatures conversationnelles » (« *conversational implicatures*⁵¹ »), éléments implicites de la conversation qui doivent être envisagés non uniquement par les mots de la conversation eux-mêmes, mais aussi et surtout par ce que les interlocuteurs en savent, en déduisent ou présupposent à leur sujet dans le cours de l'échange.

Ce principe de coopération permet à Grice d'énumérer un certain nombre de maximes et de sous-maximes régulant la conversation, ces maximes étant classées en quatre catégories inspirées du discours kantien⁵² (c'est là l'une des marques patentes de l'approche philosophique de Grice):

Maximes de quantité⁵³ ; maximes notées QT1 et QT2 précédemment ;

Maximes de qualité⁵⁴ ; maximes notées QL1 et QL2 précédemment ; ces deux maximes ont pour « maxime-chapeau (« *supermaxim* » dit le texte de Grice⁵⁵) » : *Try to make your contribution one that is true* (« Faites en sorte que votre contribution soit vraie »), que nous notons QL ;

Maxime de relation⁵⁶ ; maxime notée R précédemment ;

Maximes de manière⁵⁷ ; ces quatre maximes ont pour « maxime-chapeau » : *Be perspicuous* (« Soyez clair »), que nous notons M⁵⁸.

⁵⁰ *Ibid.* p. 26.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² KANT (1787), Deuxième partie, Première division, Livre I : Analytique des concepts.

⁵³ *Quantity* (GRICE, 1989, p. 26).

⁵⁴ *Quality* ; *ibid.*, p. 27.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 27.

⁵⁶ *Relation* ; *ibid.*, p. 27.

⁵⁷ *Manner* ; *ibid.*, p. 27.

⁵⁸ La fin de l'Annexe C du présent travail (p. 382) donne une version synthétique de ces maximes.

1.1.1.2.2. L'après Grice

Force est de reconnaître qu'en matière d'utilisation de la notion de contribution en linguistique, il y a eu un avant et un après Grice : l'un des mérites du philosophe du langage est d'avoir attiré l'attention sur cette notion de contribution. Même sans la définir précisément, il l'a introduite comme outil opérationnel dans le champ des sciences du langage à une époque où l'on cherche à isoler des règles de fonctionnement pour la logique du discours en général et pour le langage en particulier. Si nous reviendrons juste après sur l'historicité⁵⁹ de la notion de contribution, nous voulons dès à présent souligner ce qui nous semble l'apport prépondérant de Grice : il formalise de manière simple et concise des principes élémentaires de fonctionnement de la conversation, sans entrer dans des règles complexes et en usant d'un vocabulaire aisément compréhensible, proposant un modèle dont la force est la clarté et contre lequel le bon sens ne peut pas s'élever *a priori*. Même si nous savons que ce modèle peut être critiqué (Grice lui-même s'en doute, lui qui multiplie les incises relativisant ses maximes : « *The second maxim is disputable*⁶⁰ », « La seconde maxime est discutable »), il est indéniable qu'il fournit une trame de régulation de la conversation suffisamment générale pour retenir durablement l'attention et stimuler notre regard sur les échanges verbaux.

1.1.1.3. La contribution originelle

Nous aimerions, dans le présent travail, aborder la notion de contribution en tant qu'objet qui permettrait de parler en général de la production textuelle : nous pensons en effet que la notion de contribution, apparue singulièrement comme on l'a vu sous la plume de Grice dans les années 1970, est pourtant porteuse d'un sens fort et pérenne à l'échelle de l'histoire générale des échanges et de la communication. Nous pensons notamment que le choix du terme par Grice – que ce soit conscient ou non, étant donné qu'il ne l'a jamais défini précisément – n'est pas anodin, et peut même renvoyer à des mécanismes de communication très anciens.

⁵⁹ Cf. p. 42 *et sq.*

⁶⁰ GRICE 1989), p. 26.

Étymologies

La présente tentative d'appliquer les maximes (orales) conversationnelles de Grice aux textes (écrits) de brevet d'invention⁶¹ nous amène à revenir ici aux sens premiers du terme *contribution*, - puisqu'il s'agit bien pour nous de parler de contributions, qu'elles soient orales ou écrites, dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler un continuum contributionnel (*i.e.* en considérant que la notion de contribution peut s'étendre à tous types d'échanges).

Le mot contribution est utilisé par Grice en tant que tel en anglais : *contribution* ; comme nous l'avons noté précédemment, il introduit le terme dans son analyse comme allant de soi, sans aucune définition.

Nous proposons ici de relire ce mot « contribution » à partir de l'analyse de quelques étymologies et définitions usuelles, latines, anglaises et françaises, afin d'en faire ressortir un arrière-plan sémantique significatif, - qui nous servira plus avant dans notre travail.

En latin classique, le verbe *contribuo* est constitué de la racine *tribuo* (« répartir, distribuer ») et du préfixe *cum-* (« avec ») : « contribuer », au sens étymologique, c'est donc « apporter sa part en commun, ajouter pour sa part⁶² », c'est-à-dire faire un apport pour une incorporation à quelque chose de plus grand dont l'apport en question n'est qu'une partie et pour lequel le contributeur n'est qu'un acteur parmi d'autres dans la réalisation finale de ce tout. Se dessine ici l'idée que la contribution, étymologiquement, est *participation*, et l'on ne peut s'empêcher de faire le lien entre cette définition du terme et ce que Grice précise à propos des *contributions* : « *The contributions of the participants should be dovetailed, mutually dependent.*⁶³ », que l'on pourrait traduire par « Les contributions des participants [à l'échange] doivent être raccordées les unes aux autres, doivent être interdépendantes. ». Nous noterons que Grice envisage ici les articulations de contributions les unes par rapport aux autres, imaginant qu'une contribution isolée n'est guère viable et que toute conversation est en fait un ensemble contributionnel composé des contributions des différents participants, reliées les unes aux autres, - dans ce que l'on pourrait de nouveau nommer ici un continuum contributionnel, constitué cette fois-ci de l'ensemble des sous-contributions que chaque contributeur apporte dans l'échange. Nous voyons dans cette interdépendance des

⁶¹ Nous présenterons cette démarche plus bas, *in* 1.3.1.2., « Approche contributionnelle du texte de brevet », p. 103.

⁶² GAFFIOT (1934), articles *tribuo* et *contribuo*.

⁶³ GRICE (1989), p. 29.

contributions la préfiguration de la combinatoire contributionnelle que nous avons cherché à mettre au jour dans les textes de brevet d'invention (*cf. infra*, 3.2., « Essai de modélisation du texte de brevet d'invention », p. 187 *et sq.*).

L'utilisation du mot *contribution* insiste, en latin comme chez Grice, sur l'idée que l'échange doit être partagé, mutualisé entre les interlocuteurs, et qu'il est une « œuvre commune⁶⁴ », c'est-à-dire que l'échange est la somme des contributions qui le composent.

En anglais (langue dans laquelle Grice rédige), les définitions de dictionnaires de langue usuels vont dans le même sens d'une coopération, d'une co-construction liée à l'idée de contribution :

“something that you give or do in order to help something be successful⁶⁵” (traduction proposée : « quelque chose que l'on donne ou accomplit dans le but d'aider à la réalisation de quelque chose ») ;

Ou encore :

“the part played by a person or thing in bringing about a result or helping something to advance⁶⁶” (traduction proposée : « le rôle joué par une personne ou une chose dans le but d'obtenir un résultat ou d'aider à faire avancer quelque chose »).

Les expressions *“in order to help something be successful”* (« dans le but d'aider à la réalisation de quelque chose »), *“helping something to advance”* (« dans le but d'aider à faire avancer quelque chose ») insistent, là encore, sur l'idée que la contribution est *in fine* une participation *individuelle* à une réalisation *commune*.

Le choix du mot *contribution* par Grice n'est pas insignifiant : il implique de sa part l'idée que l'échange (la conversation en l'occurrence) est conçue comme une construction positive à laquelle adhèrent implicitement les interlocuteurs ; la conversation repose sur l'union d'un couple destinataire-destinataire qui s'efforce de faire réussir la conversation engagée. De manière logique, le « Principe de coopération » de Grice renvoie à cette perspective positive de l'échange : la contribution est une *participation*, un *apport* de l'interlocuteur à l'échange, que cette participation prenne la forme d'un mot, d'une phrase, d'un texte, ... La *contribution*,

⁶⁴ *Contribution* : « Part apportée à une œuvre commune » (ILFI). L'expression « œuvre commune » se retrouve également dans la définition n°2 du *Robert des noms communs* : *Contribution* : « (1580) Collaboration à une œuvre commune ».

⁶⁵ Dictionnaire *Longman*

⁶⁶ *Oxford Dictionary*.

en tant qu'apport textuel, est un apport pour *aider*, pour participer à une œuvre réalisée à plusieurs (un texte, une conversation, ...) :

“The conversational maxims, however, and the conversational implicatures connected with them, are specially connected (I hope) with the particular purposes that talk (and so, talk exchange) is adapted to serve and is primarily employed to serve⁶⁷.”

Traduction proposée :

« Les maximes de conversation, toutefois, et les implicatures conversationnelles qui leur sont liées, sont spécialement dédiées (tout du moins je l'espère) à cet objectif particulier que l'échange (et, partant, la conversation) soit en état de servir et soit fondamentalement utilisé pour servir. »

Ce postulat fait de l'échange verbal le lieu d'une coopération utile entre les interlocuteurs : il est là pour « servir », pour être utile au bon déroulement de la conversation, - ce qui traduit bien cette idée « positive » de la conversation dans la pensée gricéenne. Ce positivisme conversationnel est, à notre sens, en partie liée à la vision d'une conversation réglée par des « tours de parole » où chaque participant apporte sa part dans l'échange. On retrouve cette idée dans la définition que Heinz-Helmut Lüger donne de la conversation :

« Une conversation est un déroulement communicatif composé de différentes activités et organisé par les participants de façon coopérative. De façon coopérative, cela signifie surtout que les tours de parole ne sont pas produits seulement par le locuteur actuel mais qu'ils sont le résultat d'un travail commun, d'une sorte de "co-construction" des participants à la conversation⁶⁸. »

On repère là les mêmes mots (« participants », « façon coopérative », « travail commun », « "co-construction" ») servant à décrire l'œuvre commune que serait la conversation⁶⁹.

⁶⁷ GRICE (1989), p. 28.

⁶⁸ LÜGER (1993), p. 5.

⁶⁹ Conversation que Grice décrit ailleurs, justement, comme poursuivant un « but commun » (« *common aim* » : GRICE (1989), p. 29 – c'est nous qui soulignons). Sur le plan cognitif, avec CLARK SCHAEFER (1989), on retrouve la même définition : « (...) *contributions are created by the participants acting collectively.* » (p. 263).

On verra plus bas⁷⁰ que l'alliance objective impliquée par le texte de brevet d'invention est une variante notable et intéressante de ce Principe de Coopération gricéen ; l'aspect « positif » de l'orientation de l'échange est, avec le texte de brevet d'invention, quelque peu dénaturé. Principe de Coopération positif chez Grice, Principe de Coopération objectif pour cette contribution bien particulière qu'est le texte de brevet, comme on le verra.

Dans tous les cas (la conversation, le texte de brevet, etc.), le terme de contribution est, originellement et selon nous, lié quoi qu'il en soit aux aspects pragmatiques du langage : en effet, si l'on part du sens grec de *prâgma* (« événement », « chose », « affaire⁷¹ »), on peut ainsi aisément poser qu'une contribution est bien « l'affaire » qui réunit différents contributeurs, ce à quoi ils vont participer ensemble et dans un cadre précis, - la contribution étant lacunaire et inachevée s'il vient à manquer l'un ou l'autre des contributeurs attendus, ou si l'une ou l'autre des règles que l'on attend qu'un contributeur respecte soit malmenée ou même violée. La contribution est donc, pragmatiquement et fondamentalement, *la chose que l'on donne par le langage*, avec tous les effets contextuels afférents : dans une conversation la contribution est tributaire du respect du Principe de Coopération par les contributeurs, tout comme dans le texte de brevet (*cf. infra*) les contributions rencontrées ne sauraient être garanties sans le respect de formats de rédaction spécifiques qui impliquent conjointement leur connaissance pour celui qui les lira, etc. La contribution, ce que l'on donne par le langage, est bien un objet pragmatique qui doit être directement relié au contexte dans lequel il est produit et reçu.

Au terme de ces considérations sur le sens originel d'une contribution, nous tenons ici à distinguer deux sens pour ce terme : (i) un sens *métalinguistique* et essentiellement formel, qui fait de la contribution une strate particulière de lecture du texte, avec ses spécificités (marques laissées dans le texte, délimitation précise, etc.) : le terme de sous-contribution, utilisé plus loin⁷², rend compte de manière fonctionnelle, dans le cadre de notre étude, de ce sens métalinguistique ; (ii) un sens plus ordinaire, qui n'est pas lié directement à la terminologie des sciences du langage, mais qui renvoie à ce que nous pourrions appeler un

⁷⁰ *Cf. infra*, 1.2.2.5., « Le Principe de Coopération Contrainte », p. 90.

⁷¹ BAILLY (1901).

⁷² Voir p. 157, « Clarification terminologique sur la notion de marqueur contributionnel ».

apport contributionnel, i.e. ce que fait une personne (ou une machine) en participant à une action de communication, - ce que l'on nomme communément « apporter sa contribution⁷³ ». Les deux sens sont nécessairement liés, car une contribution au sens métalinguistique implique la conséquence d'un apport contributionnel dans le cadre d'un échange, - mais restent dissociés.

1.1.2. Historicité de la notion de contribution

Dans cette section, nous voulons mettre en relief le caractère historique de la notion de contribution, c'est-à-dire montrer que celle-ci s'inscrit dans une chronologie progressive qui lui donne une valeur historique réelle dans l'évolution des sciences du langage. Il ne s'agit pas tant ici de dresser une chronologie détaillée de l'évolution de la notion de contribution en linguistique, que de mettre en relief l'historicité de la notion : elle a été introduite à un moment précis dans le domaine des champs du langage, y a été développée selon plusieurs voies tantôt parallèles, tantôt complémentaires, puis est utilisée aujourd'hui sans que l'on ait nécessairement conscience de son parcours antérieur.

1.1.2.1. La contribution gricéenne, passagère clandestine de la linguistique ?

En parlant de « contribution », Grice a introduit un objet d'analyse nouveau dans le champ des sciences du langage. Grice n'étant pas lui-même un linguiste, cet objet inédit qu'est la contribution n'a pas été directement intégré aux réflexions théoriques de la linguistique pragmatique, même s'il a toujours été présent dans les analyses des uns et des autres, - qui ont même construit leurs propres réflexions à partir de la notion de contribution gricéenne (Anscombe et Ducrot l'intègrent dans leurs propos sur la valeur argumentative des textes⁷⁴, Sperber et Wilson⁷⁵ eux aussi avec la notion de *relevance* ou pertinence, etc.).

⁷³ La *contribution* est ici conçue comme un acte de communication intentionnel, avec des focalisations spécifiques de la part de ceux qui participent à l'échange (ils essaient d'« attirer l'attention » sur ce qui leur semble le plus important – voir *infra*, 1.1.2.3., « La contribution, objet attentionnel », p. 62).

⁷⁴ DUCROT (1977), puis ANSCOMBRE, DUCROT (1997).

⁷⁵ SPERBER, WILSON (1989).

Notons d'ailleurs que l'une des spécificités, selon nous, de la notion de contribution gricéenne est qu'elle est *a priori* en-deçà (ou au-delà ?) de tous les efforts de calculs précis qui président habituellement à l'énoncé de lois du discours : on est frappé, dans la présentation de Grice, par la simplicité de la notion de contribution et des maximes de conversation censées la réguler par rapport à des systèmes plus complexes de cadres généraux donnés au discours, comme par exemple celui de Anscombe, Ducrot (1983), qui met en jeu des lois dites de « négation » ou d' « inversion » qui sont autant d'occasions de « calculs » complexes sur la valeur logique de tel ou tel énoncé (on peut citer, aussi, l'ambition de « calcul des présupposés et celui des sous-entendus », toujours chez Ducrot⁷⁶).

Chez Grice au contraire (peut-être parce qu'il aborde la communication et l'échange par le biais – large – de la philosophie du langage), pas de « calculs » ni de « scalarité argumentative⁷⁷ », mais des maximes concises qui encadrent la production de contributions efficaces. C'est là une démarche peu similaire à celle de Ducrot, qui quant à lui cherche au contraire à dégager non des maximes mais des lois logiques formelles permettant de rendre compte d'une manière algébrique de la production d'un énoncé, en se basant notamment sur des opérations logiques :

« D'où l'idée d'une combinatoire qui viserait à calculer, étant donné la valeur argumentative de deux constituants linguistiques, la valeur argumentative du syntagme produit par leur association⁷⁸. »

Ici, les termes utilisés (« combinatoire », « calculer », valeur) montrent bien le rapprochement esquissé avec les mathématiques, - ce que l'on ne retrouve pas dans le propos de Grice. Nous reviendrons, dans la partie 3 du présent travail⁷⁹, sur cette différence d'approche du texte : tantôt par le « calcul » comme chez Ducrot par exemple, tantôt par ce que nous nommerons pour l'instant une approche purement contributionnelle.

C'est peut-être cette simplicité d'utilisation ou de perception de la notion de contribution gricéenne qui a fait de celle-ci, également, une notion furtive en linguistique pragmatique,

⁷⁶ DUCROT (1964), p. 25.

⁷⁷ Tous les mots entre guillemets énoncés ici sont tirés de ANSCOMBRE, DUCROT (1997), chap. 4, « Lois logiques et lois argumentatives » (pp. 79 *et sq.*), et ne sont donnés qu'à titre d'exemples ponctuels de systèmes de calculs logiques cherchant à expliciter la régulation de l'échange entre deux interlocuteurs.

⁷⁸ DUCROT (1980), p. 56.

⁷⁹ 3.2., « Essai de modélisation du texte de brevet d'invention », p. 187 *et sq.*

c'est-à-dire une notion qui a toujours été convoquée dans le champ de la pragmatique mais sans jamais occuper la place centrale théorique que nous pourrions néanmoins lui accorder. Ceci explique cela : la notion de contribution existe en linguistique, mais sa popularisation par Grice, philosophe extérieur à l'origine au champ de la linguistique, l'a paradoxalement reléguée à la périphérie de celle-ci, - les linguistes la convoquant certes de temps à autres mais sans jamais lui assigner une place centrale dans leurs analyses. C'est en ce sens que nous pouvons parler de la contribution en tant que notion clandestine⁸⁰ de la linguistique : toujours là, mais simplement tolérée ; embarquée dans la réflexion linguistique, mais n'accédant jamais au rang de notion théorique à part entière ; opérationnelle et évidente, mais rarement sondée dans ce qui la constitue originellement.

Notons également que depuis le milieu des années 1980 s'est répandue l'idée que les « philosophes du langage » ne devaient pas forcément servir de référence ou de modèle pour les linguistes, - et l'on comprendra alors peut-être pourquoi les formules laconiques et concises de Grice sur le fonctionnement de la conversation n'ont pas fait florès explicitement et au grand jour :

« Aux yeux du linguiste, du moins, la grande victime de ce demi-siècle qui va de Saussure à Troubezkoy et leurs successeurs est la 'philosophie du langage'. Bien qu'elle survive encore universitairement, la dissertation littéraire abstraite sur le langage est condamnée. L'avènement de Noam Chomsky, qui semble la ressusciter, manifeste, au contraire, par ses lacunes mêmes la nécessité, pour remplacer la philosophie du langage, d'une épistémologie linguistique rigoureuse, axiomatique, celle dont Hjelmslev avait rêvé sans pouvoir la faire : c'est un vide qui reste toujours à combler⁸¹. »

Dans ces conditions, on comprend bien qu'ait pu s'installer une certaine méfiance vis-à-vis des remarques de Grice sur le langage en général, de la notion de contribution et de ces « maximes » qui se présentent comme pouvant régler la quasi-totalité des situations de conversations, et cela sans s'appuyer sur un corpus détaillé et des occurrences relevées dans des milliers d'échantillons de conversation ! Remarque de détail mais révélatrice, sans doute, de la méfiance que peut inspirer le discours gricéen : la « maxime » - mot abondamment

⁸⁰ Nous empruntons l'expression « clandestinité de la notion [de contribution] » à NEMO (2001-S), p. 90.

⁸¹ MOUNIN (1985), pp. 69-70.

utilisé par Grice - est en elle-même un terme étymologiquement présomptueux ; il implique l'idée de règle à laquelle on ne saurait déroger, de principe général à respecter (du latin *maxima*, « sentence la plus grande », dans la scolastique médiévale), - ce qui peut être conçu, quand on ne s'en tient qu'à l'apparence des mots et que l'on sort du contexte de Grice, comme une manière péremptoire de rendre compte du fonctionnement du langage.

Remarquons enfin que le champ d'investigation intellectuelle choisi par Grice, ainsi que la manière de l'aborder, sont en eux-mêmes problématiques et malaisés à définir en termes simples : ainsi son ouvrage-somme *Studies in the way of words* (1989) reflète-t-il cet éclectisme intellectuel foisonnant, puisqu'il alterne les études sur la logique de la conversation (*Logic and conversation*) avec des essais sur les attitudes philosophiques face au langage (« *Common Sense and Skepticism* », « *Descartes on Clear and Distinct Perception* », etc.), ou encore avec des réflexions sur des discussions clairement ancrées dans le champ de la philosophie (par exemple sur les interprétations modernes des théories de Locke dans le chapitre 15, « *The Causal Theory of Perception*⁸² », ou bien à propos de la *République* de Platon au chapitre 19⁸³). La partie finale de l'ouvrage, « *Retrospective Epilogue* », qui a été rédigée peu de temps avant le décès de Grice, synthétise tous ces sujets de réflexion pour le moins hétéroclites⁸⁴.

Grice va aussi souligner explicitement, à plusieurs reprises, les difficultés qu'il peut y avoir à distinguer son travail - de philosophe - de celui d'un linguiste ou d'un sociologue : « *Can your sort of philosophizing be distinguished from a sociological study of people's habits (...)*⁸⁵ ? », se questionnera-t-il par exemple avant d'avancer des éléments de clarification⁸⁶. Cette posture souligne bien que le philosophe était conscient de l'impression de confusion que pouvait déclencher la découverte de l'ensemble de son œuvre par le public, - confusion qui peut aller chez ce dernier dans le sens, là encore, d'une certaine méfiance vis-à-

⁸² GRICE (1989), p. 224.

⁸³ « *Metaphysics, Philosophical Eschatology, and Platos's Republic* », *ibid.*, p. 304.

⁸⁴ Celui qui concerne les maximes de conversation et le principe de coopération est situé vers la fin de cette synthèse (*Ibid.*, « *Strand six* », p. 368 *et sq.*).

⁸⁵ « Votre manière de faire de la philosophie peut-elle se distinguer d'une étude sociologique des habitudes de la population ? ».

⁸⁶ GRICE (1989), « *Postwar Oxford Philosophy* », p. 173.

vis de ces notions-clefs de maximes conversationnelles et de contribution qui pourtant, depuis quarante ans, brillent au cœur de l'œuvre de Grice.

1.1.2.2. La contribution paragricéenne

Si nous parlons aujourd'hui encore de la notion de contribution, c'est que le champ de la linguistique, avant ou après Grice, s'en est emparé et l'a appliquée avec beaucoup de diversité à différents cas d'énoncés. Nous parlerons ainsi d'approches paragricéennes parce que nous ne cherchons pas à trouver une paternité précise et individuelle à la notion de contribution ; nous voulons simplement mettre en lumière le fait que Grice a certes attiré la lumière sur cette notion, mais qu'il est naturellement loin d'être le seul à l'avoir envisagée.

1.1.2.2.1. Approches paragricéennes

La notion de contribution, placée par Grice dans le champ des sciences du langage comme dans celui de la philosophie du langage, a été en effet abondamment reprise – ou anticipée - par d'autres auteurs, qui ont vu tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à exploiter l'idée de lois du discours, c'est-à-dire de règles simples et précises qui permettent, à certains niveaux d'analyse, de comprendre le fonctionnement d'un énoncé, - avant tout dans le domaine de la conversation, mais également dans celui des textes.

Nous répétons que nous ne prétendons pas, ici, donner un état exhaustif des précurseurs et des continuateurs de Grice, et nous ne chercherons pas non plus à nous inscrire dans un débat d'historiens de la contribution qui viserait à déterminer qui a le premier mis au jour la notion, qui pourrait en revendiquer la paternité, etc. Nous nous concentrerons plutôt sur l'idée générale de lois du discours pour montrer que celles-ci ont été souvent testées dans le champ conversationnel (avec souvent, en arrière-plan, la notion de discours policé, c'est-à-dire de discours susceptible de faciliter l'échange entre les interlocuteurs en le pacifiant de manière normée). Nous évoquerons aussi la notion de pertinence (« *Be relevant* », disait déjà Grice⁸⁷), puis nous nous arrêterons sur deux approches très récentes de la notion de contribution : celle qui la replace dans une perspective attentionnelle, puis celle qui distingue des niveaux intermédiaires dans la notion même de contribution.

⁸⁷ Maxime notée R dans notre Annexe C, p. 389.

1.1.2.2.2. **Lois du discours**

Plusieurs tentatives d'exploitation (parallèles ou en prolongement) de la notion de contribution ont débouché sur de véritables systèmes de mise en lois du discours⁸⁸ : il s'agit d'essayer de rendre compte, tout comme Grice cherchait aussi à le faire, du fonctionnement général du discours par le biais de grands principes régulateurs (des lois, des règles) que l'on retrouverait dans la plupart des cas de conversation notamment.

En 1962, dans *How to do Things with Words*⁸⁹, Austin livre ainsi « quelques-unes des conditions nécessaires au fonctionnement "heureux" et sans heurts d'un performatif⁹⁰ », dont nous rappelons ici ce que l'auteur nomme le « tableau schématique⁹¹ » :

« (A.1) Il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par de certaines personnes dans de certaines circonstances. De plus,

(A.2) il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

(B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et

(B.2) intégralement.

(Γ.1) Lorsque la procédure – comme il arrive souvent – suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué [...]. De plus,

(Γ.2) ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite.

Si nous péchons contre une (ou plusieurs) de ces six règles, notre énonciation performative sera (d'une manière ou d'une autre) malheureuse. (...)»⁹²

Nous relèverons dans ce passage tout ce qui le rapproche de la nomenclature gricéenne : le fait de lister des « règles » comme Grice liste des « maximes », ainsi que celui de distinguer

⁸⁸ L'expression « lois de discours » est utilisée, dans le même cadre théorique que nous, dans NEMO (1985), p. 22.

⁸⁹ AUSTIN (1962).

⁹⁰ AUSTIN (1970), p. 49.

⁹¹ *Ibidem.*

⁹² *Ibidem.*

une « procédure » là où Grice parle de « contribution », sans oublier l'idée que ne pas respecter ces règles rend la procédure « malheureuse », - tout comme Grice explique que les maximes qu'il met au jour permettent à la contribution d'être efficace. Ces parentés sont à replacer, naturellement, dans le cadre du travail de J. L. Austin⁹³ qui cherche, comme l'on sait, à cerner au mieux ce qui fait qu'un énoncé est – ou n'est pas – « performatif » (d'où l'emploi, dans le passage cité, de l'expression « énonciation performative ») : mais nous verrons⁹⁴, à propos du texte spécialisé qui a servi de base à notre étude, - le texte de brevet d'invention -, que celui-ci peut être nettement placé dans le champ du performatif tel qu'Austin le concevait.

En 1968, Tauli aborde quant à lui la question avec des principes de « planification du langage » : principes de clarté et d'économie notamment⁹⁵. Le système est intéressant dans la mesure où il abonde parfois dans le sens de celui de Grice (par exemple, « *The expression must be the shortest possible*⁹⁶. » évoque irrésistiblement le « *Be brief* » de Grice⁹⁷), mais s'en différencie aussi de manière apparemment contradictoire (par exemple, le principe de Tauli énonçant « *The expression must contain redundancy*⁹⁸. » semble apparemment s'opposer au « *Do not make your contribution more informative than is required*⁹⁹. » gricéen). Nous verrons dans notre présent travail que ces contradictions ne sont qu'apparentes, et qu'il n'y a pas, en fait, de solution de continuité entre ces deux systèmes¹⁰⁰. Nous irons même jusqu'à dire que Tauli redit Grice (ou l'inverse : Grice publie ses réflexions en la matière en 1975, Tauli en 1968¹⁰¹).

Nous nous permettons ici une parenthèse sur les problèmes de paternité de la notion de contribution en linguistique, - problèmes que nous n'avons pas pour objectif de résoudre mais qui peuvent être néanmoins évoqués dans le cadre de notre propos sur l'historicité de la notion. En effet et pour suivre la présentation de F. Nemo sur cette question, il faut

⁹³ Voir aussi SEARLE (1972).

⁹⁴ Cf. *infra*, 1.2.3.2., « Poïétique du texte de brevet ? », p. 98.

⁹⁵ TAULI (1968), pp. 30-39.

⁹⁶ « L'expression se doit d'être la plus courte possible », in TAULI (1968), *ibidem* / « Soyez concis – cf. M3 in Annexe C., p. 382.

⁹⁷ Cf. Annexe C., p. 382.

⁹⁸ TAULI (1968), *ibidem* (« L'expression doit contenir des répétitions. »).

⁹⁹ Cf. QT2 in Annexe C., p. 382 : « Ne rendez pas votre contribution plus informative que nécessaire. »

¹⁰⁰ Cf. *infra*, 1.3.2.3.2., « Variantes des maximes », p. 108.

¹⁰¹ Pour une comparaison Grice-Tauli, voir TRAUNMULLER (1991).

naturellement reconnaître que Grice n'est pas le primo-inventeur de la notion de contribution et des lois qui la gouvernent dans le champ des sciences du langage :

« (...) si la formulation de l'existence d'une contrainte de *backing*, ce qui deviendra la maxime de qualité, est déjà présente chez Austin (1946) et si on trouve de même formulé par Nowell-Smith (1950) et Mats Furberg (1963 [...]) l'existence d'un principe de pertinence et même d'une partie de la maxime de quantité (...), il reste que la grande innovation de Paul Grice a consisté à établir un lien entre ces contraintes et la possibilité d'implicatures conversationnelles¹⁰². »

On retrouve ici l'idée d'un Grice qui certes n'est pas le premier à envisager des « maximes » visant à rendre compte de la régulation d'un échange (les noms d'Austin, de Nowell-Smith et de Furberg sont là pour le montrer), mais il reste celui qui a relié les lois (« contraintes ») à la notion d'implicite dans l'échange.

D'autres propositions sont très étroitement liées aux lignes directrices tracées par Grice, comme par exemple la loi d'exhaustivité de Anscombe et Ducrot¹⁰³, qui évoque de manière quasi homonymique la « maxime de quantité » gricéenne :

« (...) nous nous servons d'une loi de discours, dite Loi d'Exhaustivité, selon laquelle "... lorsqu'on parle d'un certain sujet, on est tenu de dire, dans la mesure où cela est censé intéresser l'auditeur, et où, d'autre part, on a le droit de le faire, tout ce que l'on sait sur le sujet...". »

Ou encore :

« (...) dans un certain type de circonstances, l'emploi d'un énoncé E implique l'idée que le locuteur n'est pas en mesure d'utiliser un énoncé E' à signification plus forte : on est tenu de donner les informations les plus fortes dont on dispose¹⁰⁴. »

Cette loi d'exhaustivité évoque bien les deux maximes relatives à la quantité d'informations transmises dans l'échange gricéen :

¹⁰² NEMO (2001-I), partie 1J., Document 35, « *L'approche pragmatique en linguistique, son développement pendant la seconde moitié du XXe siècle* », partie « 3.1. Une approche dichotomiste du sens... »

¹⁰³ ANSCOMBRE, DUCROT (1997), ch. 3, p. 52 ; déjà mentionnée dans DUCROT (1972), p. 9.

¹⁰⁴ DUCROT (1984), p. 62.

Make your contribution as informative as is required (for the current purposes of the exchange). QT1

Do not make your contribution more informative than is required. QT2

Traduction proposée :

« Faites que votre contribution soit aussi informative que possible (en fonction du but poursuivi dans l'échange)

Faites que votre contribution ne donne pas plus d'informations que nécessaire. »

Dans ces trois citations, les expressions sont quasiment les mêmes : « dire (...) tout que l'on sait sur le sujet » (Ducrot et Anscombe), « on est tenu de donner les informations les plus fortes dont on dispose » (Ducrot seul), et être « aussi informati[f] que possible » (Grice).

Même si les visées de ces différents auteurs sont nettement distinctes (Anscombe et Ducrot cherchent notamment, avec la notion de Loi d'Exhaustivité, à montrer tout ce qu'il y a d'argumentatif dans l'utilisation de la langue, se plaçant ainsi dans une perspective plus ascriptiviste que descriptiviste, - dessein qui n'est jamais ainsi formulé chez Grice), les notions d'exhaustivité, de quantité et d'économie nous semblent bien aller ici dans la même direction, celle d'une volonté de dégager des « lois du discours » (l'expression constitue d'ailleurs le titre d'un article d'O. Ducrot de 1979, repris dans DUCROT (1984), p. 95) susceptibles d'éclairer le fonctionnement général des énoncés. Qu'il s'agisse des partisans d'une intention argumentative sous-jacente dans chaque énoncé (position dite des « ascriptivistes ») ou de penseurs comme Grice qui eux seraient plutôt dans la recherche d'un fonctionnement du langage sans faire entrer en ligne de compte de manière systématique la visée argumentative (position dite « descriptiviste » : ce serait d'ailleurs sans doute celle de Grice, s'il fallait trancher, puisque ce qui l'intéresse est l'efficacité de l'échange plus que son déroulement argumentatif), dans les deux attitudes on retrouve bien la même volonté de trouver des règles de fonctionnement invariantes dans la production verbale, qu'on nomme celle-ci *énoncé* ou *contribution*. Ajoutons, en ce qui concerne la visée argumentative d'un texte, que le matériau qui a servi de base à notre étude est, comme on le verra dans l'analyse de notre corpus (partie 3), tout à fait susceptible d'être envisagé sous l'angle ascriptiviste : le texte de brevet d'invention est un texte à visée argumentative forte et explicite (il s'agit d'y

défendre l'idée que l'on est bien le père de l'invention décrite), et nous appuierons ce constat sur une analyse détaillée des textes de notre corpus¹⁰⁵.

Notons pour conclure sur la démarche d'O. Ducrot qu'elle n'est pas celle de quelqu'un qui prescrit des « lois » à respecter pour garantir l'efficacité de la production et de la réception d'un énoncé ; il n'est pas tant prescripteur que *descripteur* des lois qui travaillent la production ou la réception d'un énoncé. Ainsi, lorsqu'il distingue par exemple la « loi d'abaissement¹⁰⁶ », il ne prétend pas dire qu'il s'agit de respecter cette loi, mais plutôt qu'elle s'applique dès lors que l'on utilise tel ou tel énoncé. Rappelons ici la définition de cette « loi d'abaissement » concernant l'utilisation de tournures négatives :

« Il s'agit du fait que, dans de nombreux cas, la négation (descriptive) est équivalente à "moins que". En disant *Il ne fait pas froid*, ou *Il n'y avait pas beaucoup d'amis à cette réunion*, j'exclus qu'il fasse plus que froid (par exemple, glacial), ou que tous mes amis soient venus : je dis qu'il fait tiède ou chaud, et que peu d'amis sont venus¹⁰⁷. »

Ici Ducrot commente deux énoncés (« *Il ne fait pas froid* », et « *Il n'y avait pas beaucoup d'amis à cette réunion* ») en en tirant une loi dite d'abaissement qui conduit à une interprétation implicite (« je dis qu'il fait tiède ou chaud, et que peu d'amis sont venus »), mais il ne prescrit pas cette loi comme devant être respectée coûte que coûte dans le cadre d'une conversation. Il la constate, l'explique, mais n'en fait pas une prescription sentencieuse, - contrairement à Grice par exemple, qui liste des « maximes ». Notons *in fine* que Ducrot admet quant à lui l'assimilation entre sa démarche et celle de Grice, au moins sur le sujet des lois de discours relatives à la quantité d'informations donnée dans l'échange :

« (...) c'est ce que j'appelle "loi d'exhaustivité", et cela correspond à peu près à la "maxime de quantité" de Grice¹⁰⁸. »

¹⁰⁵ Voir dans la partie 3 au sujet de la rhétorique argumentative à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention (3.2.3.3., « Rhétorique contributionnelle », p. 209).

¹⁰⁶ DUCROT (1980), p. 31.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ DUCROT (1984), p. 100.

1.1.2.2.3. Règles de courtoisie

Ce qui est frappant dans certaines de ces lois visant à cadrer, encadrer ou expliciter le fonctionnement de la conversation usuelle, c'est qu'elles se concentrent nettement, pour nombre d'entre elles, sur la notion de politesse (ou courtoisie) dans la conversation. En effet, tout se passe dans certains de ces systèmes comme s'il s'agissait de réguler la conversation en fonction de normes sociétales et comportementales (normes de civilisation ? – nous sommes ici à la bordure de la socio-linguistique). Cette remarque n'est pas faite au hasard, car nous pensons que Grice a travaillé dans un cadre essentiellement positif, celui de la conversation que l'on cherche à mener à bien, un peu à la manière de deux *gentlemen* devisant sans penser à mal (nous entrerons p. 316¹⁰⁹ *et sq.* dans les détails de cette « conversation positive idéale », et préciserons alors ce que pourrait signifier « penser à mal » dans le cadre par exemple d'un texte de brevet d'invention) : mais chez Grice, l'idée de respecter un cadre policé dans la conversation reste sous-jacent et jamais mentionné explicitement.

Or dans le texte de brevet, comme on le verra dans les parties 2 et 3 de notre étude, cette idée de courtoisie nous semble un peu mise à mal, même si le texte de brevet de d'invention est évidemment un espace d'échanges civilisés : mais un espace d'échanges civilisés *a minima*, comme le montre par exemple l'absence quasi complète de recours direct à la fonction phatique (chère à Jakobson¹¹⁰) dans un texte de brevet d'invention, - en partant du principe que la fonction phatique manifeste formellement une forme d'interaction sociale entre l'émetteur et le récepteur d'un message. Dans le brevet d'invention, l'interaction sociale n'est que très rarement représentée dans l'énoncé, et ceci nous semble indiquer que les « lois du discours » dont nous parlons ici, si l'on admet qu'elles se fondent en partie sur les interactions sociales entre émetteur et récepteur, sont donc peu aptes à rendre compte des échanges dans des cadres d'énonciation comme celui du texte de brevet d'invention. Cette différence est sans doute due au fait que les « règles » dont il s'agit ici ont été élaborées sur la base de corpus de conversations ou d'échanges moins spécifiques que ceux dont nous nous occupons dans la présente étude : nous reviendrons plus bas sur la transposition des conclusions de la grammaire de conversation à des textes non-conversationnels¹¹¹.

¹⁰⁹ 4.3.3., « Pacte de lecture contributionnel ».

¹¹⁰ JAKOBSON (1963), p. 213 *et sq.*

¹¹¹ Cf. *infra*, 1.3.1., « De la contribution au brevet », p. 102.

En matière de règles de courtoisie et de politesse, présentées comme lois générales du discours, nous pouvons également citer l'approche de George Lakoff¹¹² :

1. *Don't impose ;*
2. *Give options ;*
3. *Make your receiver feel good.*

Traduction proposée :

1. N'imposez rien ;
2. Offrez des ouvertures ;
3. Faites en sorte que votre interlocuteur soit dans de bonnes dispositions.

ou celle plus sociétale de Leech, qui prodigue elle aussi son lot de « maximes », des maximes de politesse en nombre limité : « *tact, generosity, approbation, modesty, agreement, and sympathy* »¹¹³, qui sont assorties d'une série de sous-maximes qui les détaillent. Ces lois de courtoisie sont intégralement basées sur les relations interpersonnelles, avec toutes leurs interactions, et ont donc des assises sociétales et comportementales, en tout cas plus que le modèle gricéen d'origine.

Naturellement, il faut également mentionner, ici, la notion de « faces » (menaçante/valorisante) qui a inspiré les travaux de Brown et Levinson, et qui s'inscrit dans cette volonté de décrire le fonctionnement du discours par les règles sociales interpersonnelles qui le réguleraient (*Cf. BROWN LEVINSON (1978, 1987)*)¹¹⁴.

Notons que chez Grice, la notion de politesse ou de courtoisie (*i.e.* ce qui pourrait être donné par la culture de la société dans laquelle vivent les interlocuteurs) est peu visible. Comme cela était suggéré quelques lignes plus haut, nous voyons ainsi dans le modèle gricéen un modèle qui nous semble plus à même que d'autres de décrire le fonctionnement des textes de brevets d'invention qui ont servi de matériau à notre étude, en raison justement de la nature non-conversationnelle de ces derniers : la conversation implique le respect direct de normes sociales, mais il n'en est pas forcément ainsi pour un texte, encore moins un texte de brevet, - qui lui va se contenter de respecter un certain nombre de routines et de formats stéréotypés,

¹¹² LAKOFF (1973).

¹¹³ LEECH (1983) : tact, générosité, approbation, modestie, acception, sympathie.

¹¹⁴ Pour une présentation comparée du modèle de Grice par rapport aux systèmes de Lakoff, Leech et Sperber et Wilson, voir G. Desagulier, « Quelles alternatives linguistiques à la théorie des faces ? Le cas du japonais », 2011, MoDyCo UMR 7114.

comme on le verra plus loin, même si des normes sociétales *a minima* sont observées dans la rédaction (en termes de niveaux de langue par exemple).

1.1.2.2.4. Principe de pertinence

Dans leur ouvrage datant de 1986¹¹⁵, Dan Sperber et Deirdre Wilson mettent en avant ce qu'ils nomment le principe de pertinence. Comme on le sait, cette étude inscrit l'acte de communication dans le champ de la cognition, et part de l'idée que celui qui communique laisse entendre, d'une manière ou d'une autre, que son message requiert l'attention de l'autre (qu'il est « pertinent »), et que par voie de conséquence le rôle de celui qui reçoit le message est de rechercher dans ce dernier ce qui lui paraît à son tour mériter l'attention (être « pertinent »). Le destinataire du message prétend implicitement que son message est pertinent, et dans le même temps le destinataire concède implicitement cette présomption de pertinence, - et c'est ce principe de pertinence qui sous-tend, selon les auteurs, la communication.

La parenté avec les propriétés que Grice prête à la notion de contribution est ici notable, car la présomption de pertinence d'un message est mêlée à l'idée d'*implicatures*¹¹⁶ autant qu'à celle de codage :

« Relevance was mainly concerned with the inferential phase of comprehension¹¹⁷

(...) »

(Traduction possible : « La *pertinence* était principalement liée à la phase d'inférence de la compréhension »)

Dans cette phrase extraite d'un article dans lequel les auteurs s'interrogent sur la frontière entre codage et implicite, la pertinence et l'inférence (« Relevance » / « *inferential phase* ») sont explicitement reliées, tout comme Grice relie conversation et *implicature* (« *conversational implicature* »). Dans les deux cas il s'agit de faire de ce qui n'est pas dit explicitement mais que l'on peut quand même déduire de l'échange (en tant que préconçu,

¹¹⁵ SPERBER WILSON (1986) ; SPERBER WILSON (1989) pour la traduction française.

¹¹⁶ GRICE (1989), p. 24.

¹¹⁷ SPERBER WILSON (1993), p. 1.

que contextuel, que sous-entendu, que présuppositionnel, etc.) le principe de régulation sous-jacent et global de l'échange verbal.

Il est aussi aisé de faire remarquer l'analogie entre la notion fondatrice de l'ouvrage de Sperber et Wilson, « *Relevance* » (« la pertinence »), et la maxime « *Be relevant* » (« Soyez pertinent ») de Grice¹¹⁸.

Une autre ressemblance avec le modèle de Grice tient à la volonté des auteurs de dégager des règles de construction de l'énoncé, tout comme Grice et ses maximes conversationnelles en ce qui concerne les règles de construction de la contribution. Ainsi Sperber et Wilson peuvent-ils dire, par exemple :

« tous les êtres humains visent automatiquement à maximiser l'efficacité de leur traitement de l'information¹¹⁹ »

Dans cette phrase, on retrouve le ton sentencieux (au sens propre et neutre du terme : qui énonce une sentence, tout comme Grice énonce des maximes) et généralisant (« tous les êtres humains ») qui a fait le succès de la présentation du modèle gricéen¹²⁰. Il s'agit pour les auteurs d'énoncer de grandes règles de fonctionnement de la communication, tout comme Grice cherchait à énoncer de grandes règles de fonctionnement de la conversation.

L'idée, chez Sperber et Wilson, d'un « principe de pertinence¹²¹ » général, qui régit l'ensemble des actes de communication, évoque également le « principe de coopération » de Grice¹²² : dans un cas comme dans l'autre il s'agit d'un accord tacite, implicite (voire inconscient) entre les interlocuteurs, et sur lequel repose l'échange entre ces derniers. Dans le cas de Sperber et Wilson, il s'agit d'un principe qui veut que chaque interlocuteur, dans le cadre d'un échange verbal, cherche à produire et distinguer ce qui lui semble le plus pertinent dans cet échange ; dans le cas de Grice il s'agit d'un principe qui veut que les interlocuteurs

¹¹⁸ Cf. Annexe C, p. 389.

¹¹⁹ SPERBER WILSON (1986), traduit in QUERE (1990).

¹²⁰ Cf. *supra*, 1.1.1.2.1., « Grice, le philosophe qui régle la conversation », p. 34.

¹²¹ SPERBER WILSON (1986), *ibidem*.

¹²² GRICE (1989), p. 26.

d'une conversation donnée cherche à orienter positivement la conversation¹²³, en poursuivant un but commun assigné à celle-ci¹²⁴.

Néanmoins, Sperber et Wilson se détachent du modèle gricéen dans le sens où ils accordent au principe de pertinence un statut supérieur au principe de coopération : ils font de la pertinence l'unique principe qui oriente l'échange, et en viennent à délaisser les sous-principes que seraient les maximes conversationnelles de Grice, pour poser la pertinence comme un principe qui, au-delà du simple échange conversationnel gricéen (seul cadre de travail pris pour Grice lorsqu'il énonce ses maximes), régulerait globalement tout type d'échange (verbal ou non), *i.e.* tout type de communication. Comme le résume Louis Quere¹²⁵ dans un compte rendu de lecture à propos de *La pertinence. Communication et cognition* : « Le résultat est que les auteurs déplacent la théorie de la communication de la pragmatique vers la psychologie cognitive. »

Ajoutons que Sperber et Wilson complètent également le modèle de Grice, en introduisant la notion d'*explicature*¹²⁶ à côté de celle d'*implicature* propre à Grice : ils montrent que les mécanismes d'inférences ont à la fois des effets en termes d'implicite (ce qui est sous-entendu dans la conversation par exemple), mais également à propos de ce qui est explicitement communiqué par un énoncé¹²⁷.

Par ailleurs, la notion de contribution telle que posée par Grice n'est pas le matériau de réflexion primaire de Sperber et Wilson : s'ils étudient avec justesse les conséquences du principe de pertinence, ce n'est pas pour l'appliquer à la *contribution*, mais à l'énoncé (*utterance*). En ce sens, leur approche est distincte de la nôtre puisque nous avons préféré, comme nous l'indiquerons plus bas¹²⁸, nous concentrer sur la contribution plus que sur l'énoncé, le discours ou encore la phrase.

¹²³ Cf. *supra*, p. 37 et sq.

¹²⁴ Nous ne disons pas ici que SPERBER WILSON (1986) réécrivent Grice, tant s'en faut ; nous nous bornons à relever les analogies entre les démarches.

¹²⁵ QUERE (1990), p. 111.

¹²⁶ In SPERBER WILSON (1995), p. 182.

¹²⁷ Enfin, pour un débat sur la dualité *explicature/implicature*, voir HAUGH (2002).

¹²⁸ Cf. 1.1.3., « Efficacité de l'outil contributionnel », p. 67.

Nous nous pencherons de nouveau plus loin¹²⁹ sur le modèle de la pertinence de Sperber et Wilson à propos de notre objet d'étude spécifique, le texte de brevet d'invention. En effet, l'idée même d'invention liée au texte de brevet nous semble un exemple frappant de l'idée d'*ostension* prônée par les deux auteurs. Rappelons que pour Sperber et Wilson, un acte d'*ostension* est destiné, dans un énoncé, à exprimer une intention, à mettre en avant – à rendre ostensible – une information, de préférence celle qui semble la plus pertinente dans un énoncé. Nous rappelons ici le lien entre pertinence et ostension chez les deux auteurs :

« Le principe de pertinence permet au destinataire d'un acte de communication d'effectuer des inférences non-démonstratives riches et précises sur l'intention informative du communicateur. Tout ce dont le destinataire a besoin, c'est que les propriétés du stimulus ostensif engagent son travail inférentiel sur la bonne voie ; il n'est pas nécessaire pour cela que les propriétés du stimulus représentent, ou codent dans le détail, l'intention informative du communicateur. Il suffit, par exemple, que des indicateurs de force illocutionnaire tels que le mode déclaratif, le mode impératif ou l'ordre interrogatif des mots rendent manifeste une propriété assez abstraite de l'intention informative du locuteur.¹³⁰ »

Or dans un texte de brevet d'invention, l'idée d'invention est tout naturellement un acte d'*ostension* : il s'agit de communiquer clairement, explicitement et sans ambiguïté au lecteur en quoi consiste l'invention pour laquelle on dépose un brevet. Le texte de brevet d'invention nous paraît donc un cas caractéristique permettant d'illustrer l'idée d'*ostension* et le principe de pertinence en action dans un texte. Dans un mouvement parallèle au précédent, nous serons amenés à montrer que le récepteur, le lecteur d'un texte de brevet d'invention, au nom du principe de pertinence de Sperber et Wilson, en vient également à sélectionner, dans le texte lu, les informations spécifiques qui lui semblent pertinentes pour lui : il complète ainsi le dispositif d'*ostension* en distinguant, dans le texte de brevet, les informations qui lui semblent devoir être prélevées, exploitées et retenues.

¹²⁹ Cf. partie 4.1.2., « La contribution est acte d'*ostension* », p. 249 *et sq.*

¹³⁰ SPERBER WILSON (1995), p. 381.

1.1.2.2.5. Règles de cohérence textuelle

D'autres démarches, parfois plus proches de préoccupations strictement didactiques, ont également été entreprises de manière à rendre compte de règles relatives à la cohérence d'un texte : on quitte ici l'établissement de lois conditionnant les micro-énoncés (pour l'emploi d'un mot, la construction d'une phrase par exemple) pour s'attacher à celles qui conditionneraient l'unité du texte, ce qui fait qu'un texte est un texte. Ce faisant, on se rapproche de l'idée de rendre compte du texte globalement, - dans le cadre de ce que nous nommons sa *contribution* (ou plus exactement macro-contribution¹³¹) mais que la tradition consacre plutôt sous l'appellation « grammaire de texte », grammaire textuelle ou encore linguistique textuelle.

Il existe en effet de nombreuses propositions dites de grammaire de texte visant à s'assurer qu'un texte est cohérent ou ne l'est pas, c'est-à-dire qu'il obéit ou non à des règles impactant sa construction complète. Ces propositions sont souvent liées à des préoccupations pédagogiques, comme par exemple pour Michel Charolles¹³² qui, dans la perspective d'améliorer les processus de correction de textes d'écoliers, énonce des règles de « bonne formation textuelle », ou bien Denis Lehmann¹³³ qui introduit son propos sur le grammaire de texte en soulignant justement le « regard didactique » qu'il a porté sur cette dernière.

De la même manière, lorsque S. Moirand¹³⁴ aborde la « grammaire des textes et des dialogues », c'est également en vue d'applications, entre autres, « sous forme d'exercices dans l'enseignement du français langue maternelle ou langue étrangère¹³⁵. »

Dans chacun de ces cas relatifs à la constitution d'une « grammaire de texte » on retrouve donc une visée didactique (relative à l'apprentissage et à l'enseignement de ce qui serait la construction d'un texte, en français ou dans toute autre langue), parfois même dans l'optique comparative de mise en rapport des différents types de cohérence textuelle d'une langue à l'autre¹³⁶.

¹³¹ Voir, juste après, la présentation des conclusions de Yann Portugès, p. 63.

¹³² CHAROLLES (1978).

¹³³ LEHMANN (1985), p. 100.

¹³⁴ MOIRAND (1990).

¹³⁵ Cf. compte rendu de Dimitri Bankov in *L'Information grammaticale*, n° 59, octobre 1993, p. 51.

¹³⁶ Voir par exemple les conclusions générales tirées de réflexions sur la grammaire de texte en allemand in BOURDIN DUHEM (1972).

Naturellement, notre présent travail n'est pas lié directement à ce type d'applications didactiques ou comparatistes, même si des développements sont dans ce dernier cas envisageables en termes de comparaison entre les langues puisque notre objet d'étude, le texte de brevet d'invention, est actuellement au cœur d'opérations de traductions successives et systématiques en plusieurs langues (par exemple une langue du pays d'origine ainsi que l'anglais) par souci, chez l'inventeur ou ses ayants droit, d'extension internationale des droits de brevet.

M. Charolles¹³⁷ énonce ainsi des règles de cohérence textuelle précise dont nous pouvons donner quelques exemples : « répétition », « progression », « relation », « non contradiction », ... Ces règles pourraient être mises, là encore, en regard des maximes conversationnelles de Grice. L'idée de « progression » est ainsi proche de celle d'être « ordonné¹³⁸ » dans l'échange, celle de « non-contradiction » peut évoquer la volonté de ne pas être « ambigu¹³⁹ », etc. Nous retrouvons de nouveau la volonté de dégager des principes généraux - ici censés régir le fonctionnement général d'un texte – permettant d'expliquer la production et la réception d'un énoncé, - avec dans ce cas précis le fait que cet énoncé est un texte, ou en tout cas autre chose que ce que la tradition nomme phrase.

Notons à l'occasion que ce dépassement de la « grammaire de phrase » pour aller vers une « grammaire de texte » n'est pas toujours allée de soi, comme en témoigne par exemple le point de vue de LANG CLEMENT SCHWARTZ (1972) qui voient *a priori* dans le texte un « ensemble de phrases », - ce qui amène à l'idée qu'étudier la « grammaire de texte » est en fait étudier la « grammaire de plusieurs phrases », donc faire encore, en réalité, de la « grammaire de phrase »..., - la grammaire de texte n'étant alors pas « qualitativement différente d'une grammaire de phrase¹⁴⁰ ». Les débats ultérieurs sur la notion d'énoncés ont permis de dépasser ce point de vue¹⁴¹.

¹³⁷ CHAROLLES (1978).

¹³⁸ Cf. Annexe C., maxime M4, p. 382.

¹³⁹ *Ibid.*, maxime M2.

¹⁴⁰ LANG CLEMENT SCHWARTZ (1972), p. 78.

¹⁴¹ Cf. notre présentation de la terminologie utilisée dans le présent travail, p. 68 (1.1.3.1., « Terminologie »). Le « point de vue » en question n'étant pas totalement réductible à ce que nous avons dit ici : LANG CLEMENT SCHWARTZ (1972) accordent, dans le même article, un statut réel et opérationnel au texte en tant que « complexe linguistique » (*Ibid.*).

La différence entre cette démarche et la nôtre tient justement à l'absence de définition, dans les « règles de cohérence textuelle » indiquées ci-dessus, de la notion de texte : c'est l'une des forces, selon nous, de la notion de contribution que de permettre de définir le texte en tant qu'ensemble de contributions, que ces dernières soient courtes, longues ou intermédiaires.

D'autres se sont attachés à décrire le développement d'un texte comme un réseau de reprises du type diaphore, c'est-à-dire par exemple la reprise d'un nom introduit dans l'énoncé par un autre nom distinct du précédent (diaphore substantivale), comme un « nom général » pour reprendre une analyse de Denis Lehmann¹⁴² s'appuyant sur Jean-Claude Milner (exemple cité : « *Un bœuf paissait...* » « *Le ruminant...* »). Dans ce type de séquence c'est bien la cohésion du texte qui est distinguée, mais au niveau d'une phrase ou de plusieurs phrases (niveau transphrastique).

Nous sommes confrontés ici, avec l'idée de l'étude du meilleur outil (la contribution, l'énoncé, ...) à trouver pour appréhender la cohérence ou la cohésion d'un texte, à ce que Bernard Combettes nomme le choix du « palier de traitement pertinent¹⁴³ » pour rendre compte du fonctionnement textuel. En effet et comme évoqué à l'instant, les démarches ne manquent pas qui s'attachent, pour rendre compte d'un texte, tantôt à une phrase, tantôt à un ensemble de phrases, tantôt à un mot ou un groupe de mots récurrents ou en écho dans plusieurs paragraphes, - voire dans les cas les plus aboutis à « l'interaction des divers sous-systèmes¹⁴⁴ » formés par ces sous-unités d'analyse et les disciplines qui leur correspondent. Se pose dès lors la question de savoir à quel niveau textuel l'on se doit de placer sa lunette d'observation pour être au plus près de la substance textuelle et des opérations qui la produisent (et qui la reçoivent, lorsque l'on se place du côté du lecteur de texte). C'est un problème tout à la fois définitoire (définir le palier textuel, le conceptualiser), méthodologique (identifier et savoir manier ce palier textuel), et également lourd d'implications quant à la gestion d'un corpus linguistique, puisqu'il s'agit de soumettre celui-ci au prisme du palier textuel retenu. Nous présenterons notre manière d'exploiter le corpus choisi plus loin (partie suivante), mais nous dirons plus rapidement que le niveau textuel qui nous a semblé le plus à même de rendre compte du fonctionnement d'un texte de brevet d'invention est celui de la contribution, dans le sillage de Y. Portugès qui a repris les notions de cohérence et de

¹⁴² LEHMANN (1985), p 109.

¹⁴³ COMBETTES (2002), p. 110

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 111.

cohésion textuelles précédemment évoquées pour les relier à la notion de contribution¹⁴⁵ et aboutir à la celle de « macro-contribution », qui seule permet selon nous de dépasser ces « articulations cohésives très localisées¹⁴⁶ » si souvent étudiées en grammaire textuelle et qui nous ont semblé parfois trop étroites dans le cadre de notre exploration des textes de brevet d'invention. Bien sûr, nous ne nous interdirons pas non plus d'emprunter à la grammaire de texte toutes ses remarques utiles à propos des « systèmes de marques de cohésion¹⁴⁷ » (connecteurs, anaphores, etc.), mais notre but est de proposer des remarques touchant au fonctionnement du texte (de brevet, pour commencer) dans sa globalité, en essayant de nous détacher des remarques ponctuelles, aussi « cohésives » soient-elles...

Plus largement et sur un plan strictement méthodologique, nous pensons que la cohérence textuelle existe et qu'elle a l'utilité de permettre – notamment et dans notre domaine de recherche, celui des textes de brevet d'invention - la production efficace de textes simples, c'est-à-dire de textes obéissant à des règles de cohérence assez facilement reproductibles, voire même reproductibles de manière automatisée. Nous sommes ainsi parti du postulat que la cohérence textuelle dans une page de Proust, de Voltaire ou de Victor Hugo serait bien plus difficile à mettre en lumière que dans un texte de brevet d'invention ; or dans ce dernier, notre travail a essayé de montrer qu'elle existait, qu'elle était même plus aisément repérable, démontable que dans une page « littéraire » et que, en mettant au point des outils solides opérationnels sur un texte formaté à l'envi comme l'est un texte de brevet d'invention, l'on pourra par la suite et sous certaines réserves techniques mettre également à jour de tels mécanismes textuels dans une page plus complexe en termes de construction. En un mot, nous avons préféré explorer la cohérence d'un texte simple dans l'espoir, plus tard et alors muni de quelques outils stables, de nous attaquer à des textes plus que la tradition consacre à juste titre comme plus ambitieux. La perspective étant la même quel que soit le type de texte concerné : comprendre les mécanismes qui permettent à un objet textuel d'accéder au statut de texte reconnu en tant que tel.

¹⁴⁵ Voir un peu plus bas, p. 63.

¹⁴⁶ LEHMANN (1985), p. 110. L'un des exemples d'élément à « force cohésive » élevée développé par l'auteur sur un texte considéré comme complet concerne un énoncé de... sept phrases.

¹⁴⁷ CHAROLLES (1995), p. 1.

1.1.2.3. La contribution, objet attentionnel

François Nemo, dans la synthèse de ses travaux en 2001¹⁴⁸, avance l'idée que la contribution s'appuie avant tout sur des mécanismes attentionnels, en premier lieu l'attention contrôlée, ce qui amène le pragmaticien à observer que *Parler, c'est attirer...* La contribution permet de rendre compte de cette « attentionnalité » (pour l'émetteur de la contribution) comme de l'intentionnalité (pour le récepteur de la contribution, qui peut se demander pourquoi on lui témoigne de l'attention) qui lui correspond : « parler (...) consiste à attirer l'attention de quelqu'un sur quelque chose en lui demandant de le prendre en compte¹⁴⁹. » F. Nemo identifie ainsi le niveau sémantique de la contribution à celui de l'attention¹⁵⁰ (celui de l'énoncé étant associé à la comparaison, l'idée étant que les énoncés sont des outils de comparaisons implicites, et que les « inférences » sont en réalité des « différences » entre ce qui est le cas et ce qui est présenté comme l'alternative à ce qui est le cas¹⁵¹). Cette vision de la contribution comme mouvement attentionnel s'inscrit pleinement dans le cadre général de la Théorie de l'Argumentation dans la Langue¹⁵² (l'autre TAL que celui du Traitement Automatique des Langues), et recoupe la conception ostensivo-inférentielle de la notion de pertinence développée par Sperber et Wilson¹⁵³ puisqu'il s'agit, par un énoncé, d'attirer l'attention de l'autre sur ce qui paraît devoir le mériter¹⁵⁴.

Cette perspective nous concerne directement dans l'analyse des textes de brevet d'invention. En effet, il est facile de comprendre à quel point un texte qui cherche à affirmer la paternité d'une invention a pour dessein, chez celui qui le rédige, d'attirer l'attention sur son invention et, partant, sur soi-même en tant qu'inventeur. Le texte de brevet d'invention proclame que l'invention a un inventeur, et que celui-ci gagne à être connu, reconnu par le destinataire du message ; l'inventeur est en quête de l'attention nécessaire à sa reconnaissance par la communauté des autres inventeurs (réels ou potentiels). Etre père (d'une invention), c'est

¹⁴⁸ NEMO (2001-S), pp. 89 *et sq.*

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 90.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 100.

¹⁵¹ NEMO (2001-II), Document 20.

¹⁵² Pour une prise en compte de la Théorie de l'argumentation dans la langue en sémantique et pragmatique récentes, voir NEMO (1985).

¹⁵³ SPERBER WILSON (1989).

¹⁵⁴ Pour une mise en perspective historique et conceptuelle de la notion de pertinence en pragmatique, cf. NEMO (2001-I), partie 1K. Document 42., « *Sémantique des pertinences énonciatives* », 42.1 : « *Une brève histoire de la pertinence* ».

avoir besoin de l'attention et de la reconnaissance des autres pour l'être pleinement¹⁵⁵. Dans le même temps, le brevet d'invention est également un ensemble contributionnel attentionnel dans le sens où il cherche à se distinguer des autres ensembles contributionnels que sont les autres textes de brevet d'invention : en étant posé comme contribution spécifique, le texte de brevet se définit par rapport aux autres contributions existantes ; il est ici, là et singulier par contraste, par comparaison avec les autres textes de brevet d'invention, - c'est même là ce qui justifie son existence et le titre d' « inventeur » attribué au père de l'invention concernée. S'il n'y avait pas de différence entre ce texte et les autres, *i.e.* si cet objet ne méritait pas l'attention, il n'existerait pas, - ou tout du moins le texte de brevet concerné serait rejeté en tant que tel (c'est d'ailleurs là que l'I.N.P.I. introduit son travail sur le texte de brevet qui lui est soumis : il cherche aussitôt, à partir de sa base de données de l'ensemble des textes de brevet archivés, à établir des liens entre le texte proposé et les anciens textes de brevet, afin de le resituer dans un réseau d'intertextualités dont la comparaison est le fondement¹⁵⁶).

1.1.2.4. Contributions intermédiaires

Le travail de Yann Portugès¹⁵⁷ s'attache, dans le sillage de François Nemo, à décrire précisément le fonctionnement d'une contribution, c'est-à-dire à dégager ce qui constitue clairement et objectivement ce qu'il nomme le *niveau contributionnel*. Son propos est lié à l'étude de la notion de cohérence textuelle dans des textes littéraires français contemporains, mais toutes ses conclusions sont en prise directe avec notre travail sur ces textes naturellement « non-littéraires » que sont les textes de brevet¹⁵⁸.

L'étude de Y. Portugès, comme la nôtre, part des formulations gricéennes : « Ce que nous devons retenir, c'est que Grice a établi un niveau textuel sur lequel agissent des contraintes¹⁵⁹ », puis il l'exploite en l'approfondissant, notamment en proposant une

¹⁵⁵ Notons, au risque du truisme, que c'est pour cette raison ontologique qu'une déclaration de brevet d'invention ne saurait se réaliser de manière anonyme.

¹⁵⁶ Cf. *infra*, p. 88, partie 1.2.2.4. : « Une intertextualité explicite ».

¹⁵⁷ PORTUGÈS (2011).

¹⁵⁸ Pour l'explication de notre démarche qui vise justement à partir de textes formatés et « non-littéraires » pour réfléchir à la notion de contribution textuelle, voir l'Introduction (p. 16 notamment) et *infra*, 1.3., « Perspectives méthodologiques », p. 102 *et sq.*

¹⁵⁹ PORTUGÈS (2011), ch. 0, p42.

terminologie qui apparaît comme une extension de la notion de contribution gricéenne. Il entre ainsi dans des détails qui aboutissent à la proposition d'une typologie fonctionnelle des contributions : les contributions, en fonction de critères définis (de contraintes), peuvent être classées en différentes catégories qui les distinguent les unes des autres :

- la microcontribution : c'est le niveau textuel auquel une contrainte déterminée s'exerce à l'échelle d'une partie du texte ;
- la mésocontribution : c'est le niveau textuel auquel une contrainte déterminée s'exerce à l'échelle de tout ou partie du texte ;
- la macrocontribution : c'est le niveau textuel auquel une contrainte déterminée s'exerce à l'échelle de l'ensemble du texte.

Cette typologie a l'avantage très appréciable de dépasser le strict cadre de l'énoncé : la contribution, quelle qu'elle soit, peut-être constituée d'un ou plusieurs énoncés (c'est-à-dire par exemple de plusieurs phrases), et l'on peut ainsi envisager l'objet textuel globalement, qu'il s'agisse de s'attarder sur un point de ce texte (microcontribution), sur sa totalité (macrocontribution) ou encore en plaçant le curseur de l'observation à un niveau intermédiaire (mésocontribution).

Les propositions du travail de Y. Portugais nous ont d'autant plus intéressé qu'elles visent à définir la notion de complétude textuelle, c'est-à-dire ce moment (avec toutes ses répercussions formelles) où le texte est considéré – ou n'est pas considéré – comme clos, terminé, achevé par le rédacteur ou le lecteur, - et cette question de la complétude textuelle rejoint celle de la cohérence textuelle dont nous parlions précédemment.

Il repère ainsi des marqueurs d'ouverture de contribution (ex. : « *Il était une fois* »), des marqueurs de fermeture de contribution (« *Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants.* ») : cette manière de s'attacher à la complétude d'une contribution (là où elle débute, là où elle finit, - dans les deux exemples précédents les formules-types citées reposant sur une complétude validée par la tradition) nous a particulièrement interpellé, car nous avons pu ainsi concevoir l'idée, dans le présent travail, de nous pencher sur ces marqueurs formels bornant

une contribution dans un texte de brevet d'invention : la partie 3.1¹⁶⁰ repose tout naturellement sur ce type de repérages, qui permettent tout à la fois de mettre au jour certaines contraintes contributionnelles s'exerçant sur le texte de brevet, mais aussi de délimiter très précisément les différentes contributions qui s'enchaînent, s'opposent ou s'appellent dans un texte de brevet. Il existe aussi, et Y. Portugès le montre clairement, des phénomènes de complétude textuelle basés sur la récurrence d'un élément identifié : le texte sera clos si l'élément en question est répété un nombre de fois précis ; il va sans dire que dans un texte de brevet d'invention, où plusieurs éléments descriptifs se répètent formellement et très visiblement, ce type de phénomène a retenu toute notre attention.

L'intérêt pratique de ces repérages est, dans une perspective de production automatisée de textes, de proposer ensuite des solutions de rédaction pour ce type de texte¹⁶¹.

Le propos de Y. Portugès, comme nous l'avons dit, se fonde sur l'observation de textes littéraires (reconnus comme tels, et pourvus de toutes les qualités de ce type de texte¹⁶² !), et se concentre pour partie sur l'analyse de microcontributions textuelles à l'intérieur de ces œuvres. Nous avons quant à nous choisi de privilégier, avec les mêmes outils, l'analyse non tant de microcontributions que celle de l'articulation des macrocontributions à l'œuvre dans un texte de brevet, c'est-à-dire la manière dont peuvent s'enchaîner (s'appeler, s'opposer, se compléter, se réitérer, etc.) les macrocontributions à l'intérieur d'un même texte de brevet. Bien sûr, notre travail présentera nécessairement des phases d'observation de microcontributions, mais notre objet étant extrêmement formaté, il nous est apparu plus intéressant de réfléchir à la disposition d'ensemble des contributions dans ce type de texte¹⁶³. Pour reprendre une formule de Y. Portugès : « Une parenthèse ouverte doit appeler une parenthèse fermée¹⁶⁴ », ce qui dans notre esprit doit nous amener à envisager les phénomènes de clôture de texte à l'échelle macro (ensemble du texte) davantage qu'à l'échelle micro.

Nous compléterons notre propos en précisant que l'intérêt du travail de Yann Portugès est, également, de parvenir à placer la notion de contribution nettement en dehors

¹⁶⁰ 3.1., « Vers une typologie des marqueurs contributionnels », pp. 160 *et sq.*

¹⁶¹ Cf. la partie 4.2.4., « Essai d'automatisation textuelle par la méthode contributionnelle » du présent travail, pp. 296 *et sq.*

¹⁶² Les observations portent sur des auteurs comme Emmanuel Carrère, Pierre Michon, Richard Millet, ... pour ne citer qu'eux, - auteurs largement reconnus dans le champ de la littérature française contemporaine.

¹⁶³ Cf. notamment la représentation graphique du schéma d'écriture d'un texte de brevet, *in* « Mise en graphes », p. 142.

¹⁶⁴ PORTUGUÈS (2011), p. 441.

des limites du strict champ de la pure analyse littéraire (son travail appartient résolument au champ des sciences du langage) : les contraintes repérées dans le champ de l'analyse strictement littéraire (exemple du pacte autobiographique de Philippe Lejeune¹⁶⁵ dans lequel il y a des contraintes *thématiques* – ex. : traiter l'histoire d'une personnalité -, donc touchant au contenu traité dans le texte) ne sont pas opérationnelles dans le travail qui nous occupe, car en tant que non spécialiste des sciences exactes et des technologies, il est clair que nous ne saurions analyser les textes de brevet d'invention en termes de contenus, - puisque nous ne les comprenons pas pleinement. Ce type d'analyses ne nous est pas d'une utilité concrète dans notre étude, et nous rejoignons donc là Y. Portuguais dans cette manière qu'il a de considérer les contraintes textuelles issues du champ de la littérature comme des éléments de contexte culturel à connaître, mais qui ne sont pas opérationnelles au même titre que la notion de contrainte contributionnelle :

« Le texte (autobiographique) est appréhendé dans sa totalité mais les contraintes qui sont recensées n'appartiennent à aucun niveau d'analyse précis, si ce n'est à quelque chose de bien plus vaste que l'objet-texte lui-même. Ces contraintes sont à la fois éparses, flirtant avec l'au-delà du texte, le genre par exemple, comme elles peuvent être purement formelles (ou stylistiques)¹⁶⁶. »

Dans ce propos, l'accent est mis sur des catégories qui, comme le genre, ne permettent pas de cerner le texte avec autant de fermeté et de précision (« contraintes éparses » fournies par le genre, dit Y. Portuguais) que ne peut le faire la contribution : il y a quelque chose de clos, de fini, de borné dans la notion de contribution, et c'est précisément ce qui nous semble faire sa force par rapport à d'autres outils d'analyse, tantôt linguistiques, tantôt littéraires, - mais jamais aussi étroitement liés à l'idée de complétude de texte que la notion de contribution.

Notons aussi, pour finir sur le sujet des contributions intermédiaires, que très souvent les chercheurs nous ont semblé raisonner sur des micro-contributions, sur des énoncés de taille réduite (par exemple une phrase, ou une question et sa réponse). Cette démarche, qui permet d'éclairer le fonctionnement des micro-contributions, ne sera pas la nôtre : nous avons trouvé intéressant, dans le présent travail, de réfléchir à des règles de fonctionnement concernant des

¹⁶⁵ LEJEUNE (1975).

¹⁶⁶ PORTUGUÉS (2011), *ibid.*, p. 33.

énoncés bien plus larges, à des contributions intermédiaires ou à des macro-contributions, et ceci afin de nous rapprocher d'une description plus en phase avec la notion de texte conçu comme objet fini.

Notre démarche est donc tout à la fois plus modeste et plus ambitieuse que celles d'autres chercheurs : plus modeste car nous ne prétendons pas ici nous attacher à des énoncés complexes (littéraires notamment), mais également plus ambitieuse car prétendant rendre compte d'énoncés longs (textes plus que phrases, par exemple). Grice raisonnait sur des « contributions », mais sans préciser leur étendue (micro, méso ou macro ? Il faudra attendre Y. Portugès pour se poser ces questions) ; d'autres se sont penchés sur ce que la terminologie présentée ici pousse à appeler des micro-contributions : ainsi de Sperber et Wilson qui étudient les inférences et les *implicatures* au travers d'exemples formés à base de phrases courtes¹⁶⁷, ou de Ducrot qui analyse « l'orientation argumentative¹⁶⁸ » des mots à partir d'adjectifs (« chaud », « froid », « frais », « tiède », ...). Nous nous concentrerons quant à nous sur des contributions plus larges, ou plus exactement sur les *combinaisons* de sous-contributions à l'intérieur d'une contribution globale¹⁶⁹.

1.1.3. Efficacité de l'outil contributionnel

On peut, on doit avoir une approche contributionnelle de chaque texte : on peut considérer avec profit chaque texte comme un enchaînement de contributions, celles-ci étant des unités minimales qui nous semblent plus pertinentes que des unités comme la phrase, l'énoncé, etc. .

En effet la linguistique dite contributive, largement installée dans le champ de la recherche en pragmatique par le philosophe du langage Paul Grice, est une tentative de saisir un texte dans sa capacité à être régi par un ensemble de règles simples (les « maximes » gricéennes), règles partagées tant par l'émetteur que par le récepteur du texte ou de l'énoncé : ces règles

¹⁶⁷ SPERBER WILSON (1993).

¹⁶⁸ DUCROT (1980).

¹⁶⁹ Cf. partie 3.3., « Un modèle dynamique : les variations contributionnelles », p. 220 *et sq.*

permettent de délimiter des contributions, unités au fonctionnement identifié justement par leur respect (ou leur non-respect) de certaines règles, de certaines maximes, de certaines *contraintes*.

1.1.3.1. Terminologie

Puisque nous parlons beaucoup de la notion de contribution, se pose tout naturellement ici pour nous la question de la définition précise des termes employés pour parler des rapports entre *texte* et *contribution*.

Le débat linguistique distingue nettement et depuis quelques années maintenant¹⁷⁰ entre texte, énoncé, discours et phrase. Notre but n'est pas ici de prolonger ce débat ou encore de passer systématiquement en revue des notions établies que d'aucuns définissent bien mieux que nous, mais plutôt de montrer que le terme de *contribution* permet, dans la perspective qui est la nôtre – celle de l'analyse de ces documents très formatés que sont les brevets d'invention –, de nous placer en dehors de ces débats terminologiques en utilisant la notion de contribution comme un outil fonctionnel (voire le plus fonctionnel à nos yeux) permettant de rendre compte de la construction précise d'un texte de brevet d'invention. Nous voudrions aussi montrer que ce terme, dans la logique gricéenne et para-gricéenne (*cf. supra*, 1.1.1. et 1.1.2.), s'est tout naturellement imposé au détriment des autres et qu'il peut justement être judicieux, dans l'étude qui est la nôtre, de le préférer à ces derniers.

Précisons ici que dans notre travail, nous utilisons indifféremment les termes émetteur, rédacteur, auteur, inventeur et destinataire pour désigner celui qui *produit* le texte de brevet, et les termes récepteur, lecteur et destinataire pour désigner celui qui utilise le texte de brevet d'invention – cela quels que soient les modes de production et les utilisations possibles, et quel que soit le nombre de personnes physiques qui peuvent produire ou utiliser un seul texte de brevet.

¹⁷⁰ Les clarifications de François Rastier, par exemple, datent de 2005 : *cf.* « Discours et texte », 2005.

1.1.3.1.1. Contribution, énoncé et discours

Ainsi, si nous pouvons mentionner l'énoncé défini comme « toute suite de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs¹⁷¹ » (l'énonciation étant l'instance qui produit l'énoncé), c'est pour souligner que la contribution est bien un énoncé, pourvu dès lors d'un énonciateur (le contributeur) et d'un énonciataire (récepteur de la contribution). L'anglais *utterance*, également utilisé par Grice¹⁷², est un équivalent de ce terme «énoncé». Mais « énoncé » n'induit pas forcément tous les cas d'implicite ou de non-dit¹⁷³ que la contribution peut quant à elle évoquer ; de même, les « maximes de conversation », règles qui régulent la production d'une contribution, ne sont pas directement applicables à un énoncé, car celui-ci peut-être défaillant (*i.e.* ne respectant pas scrupuleusement les maximes), lacunaire, ou peut même encore se composer d'un ensemble de sous-énoncés distincts et indépendants. Ici, la notion de contribution nous apparaît donc plus à même de rendre compte du détail de la production d'un contributeur, ce que le seul terme d'« énoncé » ne saurait faire aussi précisément.

A ce propos nous garderons, en suivant RASTIER (2005), l'idée que le *discours* est l'énoncé sur lequel s'articule l'énonciation (*i.e.* la situation de communication) : mais si nous délaissions le couple énoncé-énonciation pour lui préférer la contribution, ce n'est pas non plus pour faire du discours (qui serait en quelque sorte la somme de l'énoncé et de l'énonciation) notre cheval de bataille pour explorer les textes de brevet d'invention.

Pour aller plus loin dans l'idée que le discours est en fin de compte inadapté selon nous à rendre compte de la complétude du texte car transversal à celui-ci (*i.e.* plusieurs discours peuvent cohabiter dans un même texte, et donc ne permettent pas, pris isolément, d'en rendre compte pleinement), nous renvoyons à CHARAUDEAU (1995) :

« C'est pourquoi nous proposons toujours de distinguer analyse de texte et analyse de discours. La première porte sur un texte ; elle consiste à analyser un texte (quelle que soit sa configuration) — qui est le résultat d'une combinaison (le produit) de certaines conditions de production avec des opérations de mises en discours —, dans son développement linéaire, de façon à la fois progressive et récurrente. La seconde porte sur

¹⁷¹ DUBOIS (1973)

¹⁷² Par exemple dans GRICE (1989), pp. 25 *et sq.*

¹⁷³ Voir 4.3.3.3.1., « Accès au non-dit du texte », p. 322.

un corpus de textes rassemblés au nom d'un type de situation (contrat) qui les surdétermine, et dont on étudie les constantes (pour définir un genre), et les variantes (pour définir une typologie des stratégies possibles). »

où l'on voit bien que le *discours* est placé sur un plan distinct du *texte*, avec des « analyses » elles-mêmes distinctes.

Nous pourrions aussi citer Benveniste¹⁷⁴, pour qui le discours est constitué des marques de l'engagement du locuteur dans l'énonciation, ce qui restreint la portée du discours par rapport à la contribution, qui elle n'est pas uniquement focalisée sur le locuteur, comme le prouve par exemple la notion de Principe de Coopération.

François Nemo¹⁷⁵ a lui aussi montré l'intérêt de la notion de contribution par rapport à celle d'énoncé dans le cadre d'une approche attentionnelle¹⁷⁶ :

« Les dites maximes [de Grice], dans leur formulation n'implique[nt] pas la notion d'énoncé mais seulement celle de contribution. Respecter les maximes implique en effet dans la plupart des contextes de produire un **ensemble** d'énoncés formant un tout : la contribution précisément. Le problème est à l'origine purement théorique : si l'on remplaçait *contribution* par *énoncé* les maximes ne tiennent plus, sauf, si la contribution est réduite à un énoncé. »

Nous déduisons de cette réflexion que la notion de contribution permet de raisonner, dans un texte ou dans un échange verbal, à partir de l'idée de regroupement (« ensemble ») d'énoncés¹⁷⁷ ; ce sera là la démarche de Y. Portugais, qui va classer les contributions en fonction de leur volume : micro, méso et macro-contributions¹⁷⁸.

¹⁷⁴ Par exemple BENVENISTE (1974), *in* « II. La communication », « L'appareil formel de l'énonciation », p. 80.

¹⁷⁵ Par exemple dans NEMO (2001-S), p. 90.

¹⁷⁶ Pour une présentation de l'approche attentionnelle appliquée à notre sujet, voir plus bas, 4.3.3.4., « Désir de pertinence », p. 326.

¹⁷⁷ Avec l'idée, aussi, que la contribution reprend à son compte toutes les propriétés d'un énoncé ; si ainsi tout énoncé est réponse à une question (perspective problématique de MEYER (1986)), toute contribution le sera également.

¹⁷⁸ *Cf. supra*, p. 63.

1.1.3.1.2. Contribution et phrase

De la même façon, nous pourrions dans la suite de notre travail faire appel à la notion de phrase, mais ce sera pour n'en retenir que l'aspect purement formel, et notamment sa présentation typographique spécifique (majuscule, ponctuation, etc., *i.e.* le cadre légué par la tradition scolaire). En revanche, la contribution se définit quant à elle comme une unité de texte bien plus large que la phrase (même si une phrase peut aussi être une contribution), et bien plus souple que la notion de phrase en tant que simple structure syntaxique ; elle va solliciter ce qu'il y a autour de la phrase, c'est-à-dire le *contexte* de la production de la phrase : ce que l'on nomme habituellement la *deixis*. La contribution est de l'ordre de « l'au-delà phrastique¹⁷⁹ », elle dépasse largement et par maints aspects le cadre de la phrase, tout en intégrant pleinement cette dernière.

Ajoutons que d'autres, avant nous, ont aussi établi que la phrase n'était pas forcément un niveau d'analyse suffisamment concret :

« (...) la phrase est pour nous une entité théorique – construite donc – sans réalité empirique mais susceptible, au travers de ses occurrences, de donner lieu à une infinité d'énoncés¹⁸⁰. »

1.1.3.1.3. Contribution et texte

Reste le terme de *texte* : la contribution est ainsi pour nous un mode de lecture du niveau textuel, c'est-à-dire du niveau de texte auquel nous nous trouvons lorsque nous lisons celui-ci. La contribution nous apparaît alors comme un mode de lecture textuel très opérationnel et donc très intéressant, qui permet de rendre compte de virtualités textuelles (le contexte, l'implicite, etc.) que les autres termes existant ne peuvent pas évoquer pris individuellement. De récents travaux¹⁸¹ ont pu montrer tout l'intérêt de cette notion de contribution pour appréhender le texte (notamment en ce qui concerne les phénomènes d'« interdépendance interne¹⁸² »), et nous les utiliserons plus tard. En outre, dans la partie 1.1.1.3. (« La contribution originelle », p. 37), nous avons insisté sur le fait que la contribution

¹⁷⁹ PORTUGUÈS (2011), 1^{ère} partie, A3., « La vision moderne », p. 32.

¹⁸⁰ ANSCOMBRE, DUCROT (1997), p. 116.

¹⁸¹ PORTUGUÈS (2011), 1^{ère} partie, A3., « La vision moderne », p. 32.

¹⁸² *Ibid.*, p. 35 : l'interdépendance est définie par le fait que dans une contribution, des éléments en appellent d'autres.

est un niveau textuel très pertinent pour caractériser formellement un texte (de brevet en particulier). On a vu, dans cette partie spécifique, que pour nous la contribution, c'est « ce que l'on donne (et reçoit) par le langage ». Parler, écrire, c'est « faire une contribution », contribution que l'on peut isoler, étudier et manipuler à l'envi.

De notre point de vue le grand avantage de la notion de contribution, telle qu'elle a été conçue par Grice et d'autres, est en définitive de dépasser les débats entre phrase, énoncé, texte et discours, et de proposer un niveau d'analyse plus large, global, qui permet de rendre compte de l'objet-texte à tous les niveaux d'analyse envisageables : qu'il s'agisse d'un mot, d'une phrase, d'un paragraphe, d'un chapitre, etc. La contribution est une notion souple, flexible, qui peut épouser n'importe quel « moment » (long, court, moyen) du texte, qui permet de le saisir sans ses articulations, ses entrelacs, ses récurrences, ses ponctualités, ses piétinements, -, en un mot, dans toute sa complexité.

Nous avons rendu compte ici¹⁸³ de l'historique de cette notion de contribution, qui part de la grammaire textuelle pour arriver jusqu'à Grice en passant par des notions comme le tour de parole ou le modèle organisationnel du discours¹⁸⁴. Ce qui retient en définitive notre attention est que le mot de contribution, parce qu'il est justement distinct de tous les termes notionnels déjà envisagés (texte, énoncé, discours, etc.) par les linguistes, - termes par ailleurs minés par tous les enjeux terminologiques que l'on sait -, est quant à lui susceptible d'être investi d'une signification terminologique relativement inédite, et donc productive.

La contribution gricéenne permet ainsi de dépasser le cloisonnement classique mot/phrase/texte (cloisonnement qui aboutit intrinsèquement à des clivages délicats : le mot n'étant pas la phrase, et la phrase n'étant pas le texte, on peine alors à avoir des analyses globales des textes par ses éléments constituants traditionnels que sont les mots et les phrases) ; la notion de contribution permet de relier le microtexte au macrotexte, de faire des sélections de texte allant du tout petit au très vaste¹⁸⁵.

¹⁸³ *Supra*, p. 42 *et sq.*

¹⁸⁴ Pour cet historique, cf. PORTUGUÈS (2011), ch. 0, « Prolégomènes, la question des niveaux linguistiques », p. 20 *et sq.*

¹⁸⁵ La notion de contribution chez CLARK SCHAEFER (1989) est également soumise à l'idée d'une taille variable : "*Contributions come in many sizes. Some are initiated by single words or phrases, and others by clauses, full sentences, or whole turns.*" (p. 291).

1.1.3.2. Extension de la notion de contribution gricéenne

La prise en compte de textes comme celui du brevet d'invention dépasse largement, dans notre étude, le cadre que s'était fixé Grice : celui de la conversation. Comme nous l'avons expliqué, cette notion nous a semblé suffisamment souple, flexible pour rendre compte d'autres énoncés ou articulations d'énoncés que ceux issus d'un corpus conversationnel. C'est donc assez naturellement que nous lui avons associé un domaine d'étude dépassant les micro-exemples issus principalement d'échanges oraux, pour l'appliquer à un objet non initialement prévu par Grice : le texte. Nous reviendrons un peu plus loin sur cet élargissement notable du domaine d'application de la notion de contribution (partie 1.3.1., « De la contribution au brevet », p. 102), mais dès à présent nous soulignons que notre travail aura également de la notion de contribution une vision plus vaste que celle que Grice devait probablement lui accorder, en la voyant comme un outil permettant de sonder un texte à différents niveaux, qu'il s'agisse de le prendre dans sa globalité ou dans ses parties ou dans un ensemble donné de ses parties.

Par ailleurs l'étude du texte de brevet, objet spécifique de nos observations, permettra de donner à la notion de contribution gricéenne (ou postgricéenne, à notre stade) une portée qu'elle n'avait pas jusqu'à présent en l'appliquant à un objet non-gricéen (voire même non pris en compte par la linguistique fondamentale jusqu'à présent) : le texte de brevet d'invention bénéficiera de l'éclairage contributionnel, tout comme la connaissance de la contribution sera améliorée par sa confrontation à un objet inhabituel.

1.2. Approche contributionnelle et rhétorique du texte de brevet d'invention

Notre choix initial du texte de brevet comme objet d'étude s'expliquait, comme indiqué dans l'introduction¹⁸⁶, par le souhait de nous concentrer sur un type de texte que les ingénieurs et formateurs d'ingénieurs manipulent quasi quotidiennement : ils lisent des textes de brevet d'invention afin de se tenir au courant des dernières informations stratégiques concernant leur domaine d'activités et sont amenés, à plusieurs reprises dans leur carrière, à produire des textes de brevet concernant des inventions dont ils sont les auteurs¹⁸⁷. Ils utilisent aussi couramment les textes de brevet d'invention comme sources d'informations stratégiques, pour y puiser des pistes en termes de Recherche et Développement par exemple. C'est donc un type de texte central dans le travail quotidien des scientifiques en général et des scientifiques dédiés aux sciences appliquées en particulier.

Ce choix initial s'est trouvé conforté par notre approche contributionnelle : il s'est en effet agi de traiter le texte de brevet d'invention comme un ensemble contributionnel structuré, c'est-à-dire un ensemble de contributions articulés logiquement les unes aux autres. Nous avons donc considéré le texte de brevet d'invention à la fois comme une contribution parmi d'autres, et comme une contribution particulière avec ses règles de fonctionnement propre.

Nous allons à présent montrer comment le texte de brevet d'invention, objet habituellement peu voire pas du tout envisagé par les sciences du langage¹⁸⁸, est susceptible d'être intégré à une analyse reposant sur la notion de contribution telle qu'elle a été pensée et

¹⁸⁶ Cf. Introduction, p. 17.

¹⁸⁷ La fonction d'« ingénieur-brevet » existe d'ailleurs dans certaines entreprises.

¹⁸⁸ Il existe des applications industrielles issues de travaux en sciences du langage à propos des textes de brevet (comme celles commercialisées par la société Questel par exemple – cf. *supra*, Introduction, p. 20), mais pas de travaux théoriques de recherche fondamentale en sciences du langage prenant comme objet d'étude le texte de brevet d'invention.

développée, entre autres, par le philosophe du langage Herbert Paul Grice dans les années 1970.

Le texte de brevet d'invention, objet qui n'a vraisemblablement jamais été envisagé par le philosophe, nous semble pourtant constituer un type de contribution inédite qu'il peut être intéressant d'intégrer au champ d'investigation gricéen et paragricéen. Cette intégration nous permettra notamment de revisiter des notions forgées par Grice, comme par exemple le Principe de Coopération (qui est pris dans une acception très étroite et forcée dès lors qu'il s'agit du texte de brevet d'invention), les maximes conversationnelles (qui sont certainement plus nombreuses, dans leurs variantes, que celles initialement postulées par Grice), et plus généralement la grammaire de conversation dont certaines règles fonctionnent aussi, - on le verra avec les textes de brevet d'invention -, pour la grammaire de textes écrits.

1.2.1. Le texte de brevet d'invention : une contribution spécialisée

Le texte de brevet d'invention est un texte hyperformaté qui, d'un point de vue contributionnel, se présente comme un ensemble de contributions très spécialisées : c'est un texte à la fois scientifique, juridique et qui s'inscrit toujours dans le cadre d'une stratégie concurrentielle¹⁸⁹.

1.2.1.1. Contribution scientifique

Le lexique scientifique et technique, naturellement, est majoritaire dans le texte de brevet d'invention. Il s'agit d'un texte spécialisé, voire hyperspécialisé, et il n'est pas besoin de répertorier les marques d'appartenance à un tel ou tel domaine scientifique pour le comprendre. Nous pourrions même aller jusqu'à dire que notre objectif n'est pas de nous attacher à produire une typologie de la langue spécialisée utilisée dans les textes de brevet industriels que nous étudions. En effet, c'est la construction de ces textes qui nous a intéressé

¹⁸⁹ Pour le contexte général de la production d'un texte de brevet d'invention aujourd'hui, voir Annexe A, p. 373.

plus que leur contenu, - et cela d'autant plus que notre formation (non-technique) ne nous permet pas d'entrer dans les détails de chacun de ces textes, en tout cas en termes de compréhension. D'ailleurs, peut-être notre regard non-scientifique (*i.e.* non retenu par le déchiffrement des informations techniques diffusées dans un texte de brevet d'invention) a-t-il justement été, paradoxalement, une aide précieuse pour observer objectivement le fonctionnement structurel d'un texte de ce type.

Néanmoins, dans l'analyse de notre corpus (*cf.* présentation de la méthodologie dans la partie suivante), nous nous appuyerons sur certains relevés spécifiques (lexicaux notamment), de temps à autres, afin de mieux identifier les propriétés de telle ou telle partie du texte de brevet.

1.2.1.2. Contribution juridique

Comme il est conçu pour être un faire valoir en cas de litige juridique sur l'antériorité d'une invention, le texte de brevet est également le lieu de développements juridiques qui se donnent surtout à voir dans la répétition de structures syntaxiques liés aux revendications juridiques. Notre corpus, là encore, sera sondé de manière à repérer et identifier ces tournures et expressions spécialisées liées au domaine du droit, de façon, comme pour le vocabulaire scientifique, à avoir une vision précise du fonctionnement contributionnel du texte de brevet (par exemple, telle formule juridique sera isolée comme une micro-contribution juridique, qu'il conviendra de repérer comme telle dans l'ensemble du texte de brevet, afin d'observer sa place, son rôle, etc.).

Le texte de brevet d'invention a des implications juridiques très importantes que tout un chacun connaît, ne serait-ce que par l'actualité économique¹⁹⁰.

D'un point de vue linguistique, ces implications juridiques sont à notre sens à relier au caractère performatif que nous relèverons plus loin¹⁹¹ à propos du texte de brevet d'invention. En effet, le texte de brevet d'invention, avec toute son histoire liée au développement des *patents* américains, nous semble analogue, d'un point de vue juridico-performatif, à ce que J.-

¹⁹⁰ A l'heure où nous rédigeons, par exemple, l'une des informations technico-économiques du moment est la bataille juridique impitoyable que se livrent les firmes Apple et Samsung pour la revendication d'un droit de brevet sur un « téléphone intelligent » de la dernière génération.

¹⁹¹ *Cf. infra*, 1.2.3.2., « Poïétique du texte de brevet », p. 98.

L. Austin dit du texte de « témoignage » dans son *Quand dire, c'est faire*, - qui comme on le sait met au jour la notion de performativité des énoncés :

« Il vaut de noter que dans la loi américaine sur le témoignage – à ce qu'on m'a signalé -, le fait de rapporter ce qu'un autre a dit est accepté comme témoignage à charge ou à décharge, pour peu que les paroles constituent une énonciation du type de notre performatif. Car on considère ces paroles comme rapportant non pas tellement ce qu'un tel a *dit* – il s'agirait alors d'un oui-dire, non recevable comme témoignage -, mais plutôt ce qu'il a *fait*, une action sienne. Cela rejoint parfaitement nos impressions initiales sur les performatifs¹⁹². »

Ici, Austin fait une remarque sur le caractère performatif de nombre d'énoncés replacés dans un contexte juridique : le « témoignage » dans la loi américaine a une valeur de témoignage parce qu'il rapporte des « faits », et non des « dits » ; le texte de brevet d'invention fonctionne sur ce plan de la même façon : son rédacteur rapporte ce qu'il a fait (l'invention dont il est l'auteur), et cet énoncé basé sur des faits (techniques généralement) dépasse largement le simple énoncé d'un dire se rapportant à une invention (il faut en effet prouver dans les faits que l'invention existe, pas seulement se contenter de dire qu'elle existe).

Ducrot, dix ans plus tard, rappelle lui aussi la fonction « juridique » du performatif,

« le pouvoir qu'a l'acte de parole d'engendrer un monde idéal et de légiférer pour ce monde¹⁹³ ».

Dans cette phrase, le verbe « légiférer » insiste bien sur le fait que l'acte de parole peut devenir force de loi, et transformer des faits en vision de la réalité, en « monde idéal ». Même si dans ce passage Ducrot raisonne sur les verbes performatifs de promesse ou d'ordre, la valeur juridico-performative ici relevée nous semble concorder avec celle du texte de brevet d'invention qui, par son énoncé et son énonciation, associe, dans le cadre « idéal » des lois, un inventeur à une invention.

¹⁹² AUSTIN (1970), p. 48.

¹⁹³ DUCROT (1984), p. 79.

1.2.1.3. Contribution stratégique

Enfin, le texte de brevet d'invention est un texte qui s'inscrit irrémédiablement dans le jeu d'une donne concurrentielle : c'est ce contexte – si moderne – qui pour nous le dote d'une portée riche d'enseignements pour le champ de la linguistique pragmatique. En effet, d'un point de vue philosophique général, une démarche pragmatique s'attache à tout ce qui permet, de prêt ou de loin, d'avoir une approche du réel, notamment dans ses aspects pratiques et concrets. Or le texte de brevet d'invention, - au centre d'une guerre économique mondiale dans laquelle chaque entreprise, petite ou grande, s'efforce aussi bien de déposer, d'acquérir ou de vendre des brevets que d'en inspecter le maximum afin de tirer toutes les informations vitales pour la compétition industrielle¹⁹⁴ -, nous semble un objet éminemment pragmatique, dans lequel se nouent toutes sortes de tensions émanant directement de la réalité, et notamment de contextes d'intérêts commerciaux et technologiques très spécifiques.

Ces considérations nous amènent à décrire le texte de brevet comme une contribution *stratégique*, c'est-à-dire une contribution qui se trouve le réceptacle d'éléments de la réalité apparentés à la guerre¹⁹⁵, guerre technologique et commerciale. On voit bien ici à quel point des interactions spécifiques travaillent le texte de brevet d'invention, entre la volonté d'un inventeur d'affirmer sa paternité sur une invention et celle des lecteurs concurrents qui cherchent à exploiter les informations contenues dans ce brevet. Ces interactions singulières font ainsi du texte de brevet, à notre sens, un objet pragmatique particulièrement intéressant¹⁹⁶.

¹⁹⁴ En notant que, bien entendu, le brevet d'invention n'est qu'un support parmi d'autres dans le cadre des opérations de veille technologique des entreprises.

¹⁹⁵ Le stratège, étymologiquement, est celui qui « mène l'armée au combat ».

¹⁹⁶ Avec notamment des implications rhétoriques : voir *infra*, 1.2.3.3., « Rhétorique du secret », p. 101 *et sq.* ; sur la rhétorique des textes scientifiques, voir BAZERMAN (1988).

1.2.2. Le texte de brevet d'invention : une contribution inédite

Nous allons décrire ci-après, de manière synthétique, le texte de brevet d'invention en tant que contribution linguistique, en partant de sa structure apparente telle qu'elle se livre communément au lecteur, qu'il soit linguiste ou non.

1.2.2.1. Description de surface

Le texte de brevet d'invention se présente comme un texte de longueur variable¹⁹⁷, composé de sections préétablies imposées tant par un cadre légal que par un usage rédactionnel :

- Une section *Abstract* ;
- Une section Description ;
- Une section Revendications ;
- Une section Annexes (généralement pourvue en schémas).

La matière textuelle se concentre principalement dans les sections Description et Revendications, sur lesquelles nous nous pencherons plus particulièrement dans le présent travail.

La section Description est composée d'unités typographiques usuelles (paragraphe), tandis que la section Revendications est elle constituée sous la forme d'une liste énumérative, chaque point de la liste étant numéroté de manière croissante :

REVENDEICATIONS

1°) Système de régulation de dynamique de mouvement d'un véhicule comportant un système actif de réglage de force normale (2, 5, 8) pour modifier la force normale (F_n) agissant sur une roue (7), caractérisé en ce que le système de réglage de force normale (2, 5, 8) fournit une information concernant une variation de force normale (ΔF_n), fournie au système de régulation de dynamique de mouvement (1, 3, 4, 6) qui tient compte de cette information pour la régulation.

¹⁹⁷ Dans notre corpus (cf. 2.2.2.3.1., p. 137), le brevet le plus court compte 3 pages, le plus long 94.

2°) Système de régulation de dynamique de mouvement d'un véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on évalue les forces normales (F_n) agissant sur une roue à l'aide d'un modèle mathématique et on corrige les forces normales évaluées (F_n) à l'aide de l'information fournie concernant les variations de forces normales (ΔF_n)¹⁹⁸.

L'une des premières hypothèses de lecture appliquées au « micro-corpus test¹⁹⁹ » consistait à penser que l'on pouvait mettre au jour une structure d'écriture invariante du texte de brevet. Cette hypothèse était justement guidée par la structure de surface extrêmement réglée du texte de brevet d'invention aujourd'hui.

1.2.2.2. Une structure apparente codifiée

Le moins que l'on puisse dire est que la structure rédactionnelle du texte de brevet est officiellement et strictement codifiée : il existe un formatage public des textes de brevet d'invention, formatage préconisé par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et qui reprend un format international analogue ; le format américain²⁰⁰, par exemple, pose un *Abstract* suivi de deux sections (dont l'ordre est indifférent) : *Claims* (Revendications) et *Description*. Il ne vient guère plus à l'esprit d'un inventeur averti et informé aujourd'hui de rédiger librement et de manière originale sa demande de dépôt de brevet. Notons ici que ce formatage pose des problèmes éthiques (mainmise de cabinets juridiques spécialisés dans ce type de rédaction, monotonie désespérante de présentation des inventions, etc.) qu'il ne nous appartient évidemment pas d'aborder dans notre présent travail, qui se concentre avant tout sur la manière dont sont produits, linguistiquement parlant, les textes de brevet d'invention. Néanmoins une approche sociolinguistique tirerait sûrement de riches enseignements de l'étude de la production de ces textes du point de vue de la sociologie : en effet, on a là un type de texte initialement produit par des inventeurs techniciens, mais entièrement réécrit et formaté par des rédacteurs juristes, - la confrontation de ces deux mondes culturellement et

¹⁹⁸ Doc. P - 2004, "Procédé pour coordonner un système de régulation de dynamique de mouvement d'un véhicule à un système de réglage actif de force normale", p. 13.

¹⁹⁹ Pour l'approche du corpus, précédée de celle d'un micro-corpus test, voir *infra*, partie 2.2.1., p. 120 *et sq.*

²⁰⁰ Exemples sur la base de données du Bureau Américain des Brevets : *United States Patent and Trademark Office*, <http://patft.uspto.gov/> (2011).

intellectuellement distincts, qui plus est dans un univers industriel complètement mondialisé, pouvant certainement apporter des éclairages intéressants sur ce type de production écrite pour le moins contrainte.

Bien sûr ce formatage institutionnel n'est qu'un moule externe, pas une structure linguistique profonde que le présent travail prétendra, modestement et en son temps²⁰¹, décrire précisément : mais ce cadre institutionnel n'est pas sans effet sur la manière de rédiger, il fournit même des « passages obligés » de rédaction qui balisent cette dernière et la conditionnent en partie.

L'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.), sur son site Internet, délivre ainsi plusieurs brochures de conseils qui sont autant de guides rédactionnels ponctuels réglant la rédaction de l'invention, par exemple dans sa partie « Description » :

« Pour remplir ces deux critères, il est recommandé de rédiger la description selon un plan type qui comprend les paragraphes suivants :

- 1. l'indication du "domaine technique" de l'invention ;*
 - 2. l'indication de "l'état de la technique antérieure" faisant ressortir le problème technique posé ;*
 - 3. un exposé de l'invention permettant la compréhension de la solution technique apportée au problème technique posé. Cet exposé doit donc mentionner toutes les caractéristiques techniques propres à l'invention et, en particulier, celles qui seront énoncées dans les revendications ;*
 - 4. une brève présentation des différentes figures constituant les dessins, s'il en existe ;*
 - 5. un exposé détaillé d'au moins un mode de réalisation de l'invention, qui précise la structure des différentes caractéristiques ou parties constituant l'invention, ainsi que leur agencement et leur fonctionnement.*
- Si des figures sont utilisées pour illustrer la description, vous devez associer au texte chaque numéro de référence porté sur ces figures ;*
- 6. l'indication de la manière dont l'invention est "susceptible d'application industrielle".*

Ces différents paragraphes sont illustrés dans l'exemple en page suivante²⁰². »

²⁰¹ Cf. *infra*, partie 3.2., « Essai de modélisation du texte de brevet d'invention », p. 187 et sq.

²⁰² *Le formulaire brevet. Comment remplir votre dossier de dépôt de brevet ?* – extrait de la p. 7.

(http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/formulaire_brevet.pdf)

Les effets de ces consignes sur le futur rédacteur de texte de brevet d'invention sont importants et visibles, tant la forme prescriptive du document est notable (« il est recommandé », « Cet exposé doit donc mentionner », « vous devez associer », etc.) et la marche à suivre strictement définie (la numérotation des étapes, de 1 à 6, en étant la manifestation). Cet extrait donne donc une procédure de rédaction qui stipule la chronologie de celle-ci : l'état antérieur de l'invention (2.), la solution proposée par l'invention (3.), un exemple de réalisation (5.), etc.

Nous verrons plus loin (partie 3.2. : « Essai de modélisation du texte de brevet d'invention », p. 187 *et sq.*) que cette procédure générale peut également imposer des phases de rédaction locales tout aussi formatées, avec notamment des tournures lexicales et syntaxiques figées.

Cet appareil de conseils et de consignes rédactionnelles tendent à constituer un ensemble de *topoi*²⁰³ de rédaction pour le texte de brevet d'invention : il y a un *topos* de l'état de l'art, comme il y a un *topos* des avantages de l'invention, etc. Cette remarque, qui vient à l'esprit dès le premier regard porté sur deux ou trois textes de brevet (avec l'impression que les structures se répètent, tant dans le plan général que dans chaque paragraphe, voire pour chaque phrase dans certains cas), nous a servi d'aiguillon initial pour notre recherche, et on la développera plus loin, lorsque nous parlerons des routines textuelles à l'œuvre dans le texte de brevet²⁰⁴. Disons d'ores et déjà que nous voyons dans les différents *topoi* utilisés dans les textes de brevet d'invention étudiés autant de contributions différentes : des contributions standardisées, figées par une tradition de rédaction, - des contributions « topoïsées » qui sont parfaitement identifiables dans le déroulement du texte, et qui sont une « forme partagée par le groupe », au sens de la stéréotypie²⁰⁵.

²⁰³ Nous prenons ici *topos* dans le sens de lieu commun et de banalisation de l'expression.

²⁰⁴ Voir *infra*, 4.2., « La mécanique textuelle, ou le texte *meccano* », p. 275 *et sq.*

²⁰⁵ Voir MEJRI (2010).

1.2.2.3. Un horizon d'attente concurrentiel ; une intertextualité explicite

L'horizon d'attente d'un texte de brevet est particulier : il est entièrement lié au contexte de développement technologico-industriel mondialisé de notre société. En effet, le lecteur usuel du texte de brevet d'invention, celui qui sollicite au quotidien les bases de données de l'I.N.P.I.²⁰⁶, le lit pour s'approprier un savoir technologique dans le cadre d'une compétition industrielle globale où les secteurs Recherche et Développement de chaque entreprise sont sollicités de manière intensive et permanente : il s'agit, pour le chercheur ou l'ingénieur, de se tenir informés au jour le jour des dernières innovations techniques dans son domaine de compétences afin de les assimiler, de les intégrer à son propre travail et, éventuellement, de les prolonger par d'autres innovations techniques. Le texte de brevet d'invention apparaît alors comme une mine d'informations techniques privilégiée.

Ici intervient la notion d' « état de l'art », typique de la formation d'un ingénieur (sous l'appellation « veille technologique » ou « veille concurrentielle », elle peut être étendue au-delà des compétences strictes de l'ingénieur : pour un scientifique faisant de la recherche par exemple, ou encore pour tout personnel d'une entreprise s'adonnant à la collecte d'informations techniques récentes et susceptibles de procurer, à terme, un avantage concurrentiel dans une compétition industrielle donnée).

D'un point de vue linguistique, cette notion d'état de l'art, - qui consiste à faire une synthèse d'un domaine technologique identifié -, en ce qui concerne le texte de brevet d'invention, amène à penser le rapport au savoir commun (technique et fondamental) partagé entre le destinataire et le destinataire du texte de brevet. Ce savoir commun partagé a des implications sur la notion même de contribution, dans le texte de brevet d'invention : il y a dans ce dernier, à l'œuvre, un principe de « coopération interprétative²⁰⁷ » commun au rédacteur du brevet comme à son lecteur, et qui permet de garantir que l'échange est optimal pour les deux parties, et qui est selon nous une matérialisation particulière du *Principe de Coopération* gricéen : émetteur et récepteur doivent partager, tacitement ou non, des informations

²⁰⁶ En 2012, le site [inpi.fr](http://www.inpi.fr) totalisait 3,8 millions de visiteurs (<http://www.inpi.fr/fr/1-inpi/qui-sommes-nous/1-inpi-en-chiffres.html>)

²⁰⁷ ECO (1979), 3., « Le lecteur modèle », p. 61 et suivantes.

techniques précises garantissant l'efficacité de l'échange proposé par le texte de brevet qui relie les deux acteurs du message.

A un premier niveau, strictement formel, le lecteur du texte de brevet attend de trouver à la lecture de ce dernier des éléments spécifiques qui doivent s'ordonner selon un principe de formulation qui est tout aussi connu par l'auteur du texte de brevet, - même si celui-ci, pour des raisons de concurrence technologique, veillera à ne pas livrer autant d'informations que le souhaiterait le lecteur²⁰⁸ ! Un exemple très simple consiste à imaginer un texte de brevet d'invention dans lequel *on ne poserait pas* une partie « Description » suivie d'une partie « Revendications » (ou même l'inverse) : le lecteur s'attend à trouver *a minima* ces deux sections, elles font sens en tant que telles pour guider la lecture du texte de brevet. Ces deux sections sont ainsi données comme des passages rédactionnels attendus par l'I.N.P.I dans ses brochures d'aide à la rédaction. Les textes de brevet anciens (à une époque où l'I.N.P.I. n'existait pas, au XVIIIème siècle par exemple), attestent eux aussi de la présence de ces deux sections²⁰⁹. Il s'agit là d'un savoir commun dans la rédaction qui est un présupposé tacite tant pour la rédaction que pour la lecture du texte de brevet d'invention.

A un second niveau – qui lui concerne spécifiquement « l'état de l'art » -, nous pouvons faire intervenir la notion d'« encyclopédie » (ou « encyclopédie commune ») telle qu'Umberto Eco²¹⁰ la définit dans *Lector in fabula* : c'est-à-dire l'ensemble des connaissances (culturelles, sociales, techniques, etc.) préalables partagées par le lecteur et le rédacteur du texte de brevet :

« Pour actualiser les structures discursives, le lecteur confronte la manifestation linéaire au système de règles fournies par la langue dans laquelle le texte est écrit et par la compétence encyclopédique à laquelle par tradition cette même langue renvoie. Ce système complexe, que nous définirons dans l'ensemble comme compétence encyclopédique, (...²¹¹). »

²⁰⁸ Cf. *infra*, le « Principe de Coopération Contrainte », p. 90.

²⁰⁹ Cf. Annexe G, « Brève histoire du texte de brevet », p. 411.

²¹⁰ ECO (1979), chapitre 7.3.

²¹¹ ECO (1979), pp. 95-96

Dans ce passage, Umberto Eco aborde la notion de « compétence encyclopédique » (*i.e.* ce que le lecteur doit savoir pour bien comprendre le texte lu) par le biais des « règles fournies par la langue », mais il développe par la suite cette compétence en la reliant à des éléments culturels, à des éléments de connaissance qui dépassent le simple cadre du codage linguistique, en nommant de manière graduelle les différents stades encyclopédiques envisageables selon lui : « Dictionnaire de base », « Règles de co-référence », « Sélections contextuelles et circonstanciées », « Hypercodage rhétorique et stylistiques », « Inférences de scénarios communs », « Inférences de scénarios intertextuels », puis finalement « Hypercodage idéologique ²¹² ». L'ensemble de ces stades forment pour lui « l'encyclopédie » nécessaire au lecteur pour comprendre le scripteur.

Dans notre cas un lecteur non averti, parcourant un texte de brevet dont il ignore tout du domaine technique, ne pourra guère comprendre pleinement le contenu de ce texte, - tout simplement parce qu'il ne sera pas techniquement compétent.

Notons que selon nous cette appropriation du sens technique plein d'un texte de brevet ne nécessite pas d'opérations plus compliquées que celle d'un système expert, dans lequel « *the interpretation of the utterance is [not] a matter of a new assumption encounter with old knowledge*²¹³ », - ce qui fait par conséquent du texte de brevet d'invention un énoncé qui n'est pas soumis à toutes les opérations de « cadrage scalaire » (« *scalar framing*²¹⁴ ») impliquées par la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson. C'est là une caractéristique de spécialisation nécessaire au lecteur du texte de brevet, sans laquelle il ne s'appropriera pas pleinement le sens du texte. En effet, dans un texte de brevet d'invention comme dans un système expert, le contenu informatif à tirer du texte peut s'obtenir par comparaison entre la base de savoirs existant (l'état de l'art, rappelé en tant que tel dans une sous-partie spécifique du texte) et l'invention, qui est par définition distincte formellement de la base de savoirs qui la précède.

Cette remarque est assez déterminante dans notre travail, dans le sens où :

²¹² *Ibid.*, pp. 96 à 105.

²¹³ NEMO (2001-II), partie 2D., Document 29., «*The Pragmatics of Signs, The Semantics of Relevance, and The Semantic/Pragmatic Interface*», p. 69.

²¹⁴ *Ibidem.*

- (i) la théorie de la pertinence, qui nous permet néanmoins de mieux comprendre ce que les post-gricéens ont développé comme « lois » permettant d'expliquer le fonctionnement d'un énoncé, n'est donc pas d'une application directe pour notre objet d'étude, le texte de brevet ;
- (ii) la description d'une invention dans un texte de brevet d'invention est donc formellement identifiable, par soustraction du prérequis encyclopédique nécessaire à la compréhension du texte de brevet (nous utiliserons par conséquent cette propriété informative du texte de brevet pour isoler la description de l'invention dans le texte de brevet²¹⁵).

On peut bien sûr imaginer des stades intermédiaires dans ce prérequis de spécialisation encyclopédique :

- Cas du lecteur et du rédacteur possédant en commun l'essentiel du savoir encyclopédique nécessaire à la pleine compréhension du texte de brevet ;
- Cas d'un lecteur « amateur éclairé », ou spécialisé dans un domaine technico-scientifique proche de celui traité dans le texte de brevet ;
- Cas d'un lecteur aboutissant par mégarde sur un texte de brevet dont le contenu lui est techniquement complètement étranger ;
- Etc.

Le premier cas de figure permet une « coopération interprétative » optimale, le second une « coopération interprétative » approximative, le troisième une « coopération interprétative » nulle, etc.

Il y a donc autant de types de « coopérations interprétatives » pour le texte de brevet qu'il y a de lecteurs spécialisés : les variations du Principe de Coopération gricéen sont donc ici beaucoup plus larges et diverses que dans le cas plus courant de la conversation, dans lequel l'encyclopédie partagée est restreinte à une connaissance médiocre (dans le sens de « qui se situe dans la moyenne »), par les participants, de la réalité culturelle dans laquelle s'inscrit leur échange.

²¹⁵ Cf. partie « Les marques d'insertion de l'invention », p. 211.

La notion de savoir commun partagé entre également en résonance avec celle de la *doxa* de la rhétorique antique, c'est-à-dire « au sens antique et noble : ce que l'opinion commune connaît et respecte²¹⁶. » Dans son ouvrage, R. Amossy oppose cette *doxa* antique à une vision plus moderne de la notion de *doxa*, qui n'est alors qu'un ensemble de préjugés légués par la tradition ou la « bien-pensance », - distinction qui ne fait sens, pour le texte de brevet, que dans le cas d'un texte qui serait considéré par le lecteur comme développant des considérations techniques éculées, voire évaluées comme caduques sur le plan technique, ce qui est théoriquement peu probable étant donné le contrôle des références techniques établi par l'I.N.P.I. à propos de chaque brevet déposé (cf. 1.2.2.4., « Une intertextualité explicite », p. 88), et également parce qu'on n'imagine mal aujourd'hui, dans le contexte de grandes rivalités technologiques des industries mondiales, un inventeur suffisamment naïf pour déposer un brevet décrivant une invention vieille de plusieurs années (à moins que jusque-là celle-ci n'ait jamais vu personne en revendiquer la paternité, et donc la propriété).

Il est donc à l'œuvre, dans le texte de brevet d'invention, un savoir technique dont les lignes de base sont connues du public, que celui-ci s'attend à retrouver présenter dans le texte de brevet, avant d'espérer dans un second temps de lecture trouver de nouveaux éléments qui eux vont se situer hors de la *doxa*. Faire un « état de l'art » dans le texte de brevet c'est donc convoquer une partie de savoirs communs partagés entre inventeur et lecteur et, d'un point de vue strictement rhétorique, « avant tout miser sur des points d'accord²¹⁷ » dans une démarche argumentative qui consiste à étayer l'annonce de l'invention par un préalable technique destiné à montrer au lecteur toute l'autorité de l'inventeur sur le sujet développé, car « (c)'est seulement en fondant son discours sur des prémisses d'ores et déjà entérinées par son public que l'orateur peut emporter l'adhésion²¹⁸ ».

²¹⁶ AMOSSY (2000), pp. 89 *et sq.*

²¹⁷ AMOSSY, 2000, p. 36.

²¹⁸ *Ibid.*

1.2.2.4. Une intertextualité explicite

Il existe dans le texte de brevet, comme dans la conversation conçue par Grice, une série d'éléments qui ne sont pas explicitement donnés dans le texte, mais qui sont pourtant présents dans l'esprit du rédacteur comme du lecteur, une sorte d'arrière-plan mental qui permet à la conversation – comme au texte de brevet – de se développer à partir de présupposés partagés par destinataire et destinataire. De la même manière qu'il y a chez Grice des *implicatures* (c'est-à-dire des éléments de compréhension qui ne sont pas donnés directement dans la phrase mais qui doivent être connus des interlocuteurs afin de se comprendre dans la conversation²¹⁹), il y a dans le texte de brevet des éléments non-rappelés qui sont des préalables à la rédaction et à la lecture du texte de brevet. Dans le cas de ce dernier, cette intertextualité est donnée comme *a priori* apparente puisque l'INPI, en enregistrant le brevet d'invention, fournit en échange un cartouche qui synthétise tous les textes de brevet d'invention antérieurs qui peuvent faire intersection avec le brevet déposé. Nous parlons donc d'intertextualité explicite pour le texte de brevet dans le sens où un document de recoupement de données passées, sur le même sujet que le brevet concerné, est produit à l'issue de la rédaction de celui-ci. Si émetteur et récepteur du texte de brevet partagent une « encyclopédie » technique commune (*cf. supra*), ils disposent également d'un ensemble de données exhaustives et explicitement annexées au texte de brevet. Ceci distingue nettement le texte de brevet, entre autres, des cas de conversation étudiés par Grice : jamais dans ces derniers l'on n'imaginera un instant les interlocuteurs produire, de manière systématique et à la fin de leur conversation, une synthèse des données (culturelles, techniques, sociales, etc.) qu'ils ont pu avoir en commun à l'esprit durant leur échange ! L'intertextualité d'une conversation oscille entre des faits explicites (au besoin rappelés par l'un des interlocuteurs, ou les deux) et des faits implicites (arrière-plan de la conversation), au contraire du texte de brevet qui s'inscrit plus clairement dans la mise à jour explicite des données techniques sous-tendant la rédaction du texte.

²¹⁹ *Implicature* : *something that is implied by a speaker expressing a sentence beyond the literal sense of what is explicitly stated* (définition donnée par le dictionnaire en ligne *Babylon Translator*) ; *a proposition inferred from the circumstances of utterances of another proposition rather than from its literal meaning* (*Collins Beta*) ; *something that you can understand from what is said, but which is not stated directly* (*Oxford Advanced Learner's Dictionary*). Les autres dictionnaires de langue anglaise restent muets sur le terme.

Voici un exemple de cartouche informatif (extrait²²⁰) qui, fourni après étude par l'INPI et placé en fin de déclaration de brevet, vient faire le lien entre le brevet déposé et ses liens éventuels avec des brevets antérieurs recensés dans la base de données de l'INPI :

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	SAHIN O ET AL: "Harmonic cantilevers for nanomechanical, sensing of elastic properties" TRANSDUCERS, SOLID-STATE SENSORS, ACTUATORS AND MICROSYSTEMS, 12TH INTERNATIONAL CONFERENCE ON, 2003, PISCATAWAY, NJ, USA, IEEE, vol. 2, 9 juin 2003 (2003-06-09), pages 1124-1127, XP010647828 ISBN: 0-7803-7731-1 * le document en entier *	1-3,7	G01N13/16
A	-----	4-6	
X	US 6 006 593 A (YAMANAKA ET AL) 28 décembre 1999 (1999-12-28) * figures 1-8 * * colonne 1, ligne 66 - colonne 2, ligne 29 * * colonne 3, ligne 7 - colonne 6, ligne 60 *	1-3,7	
A	-----	4-6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
X	YAMANAKA K ET AL: "Ultrasonic atomic force microscope with overtone excitation of cantilever" JAPANESE JOURNAL OF APPLIED PHYSICS, JAPAN SOCIETY OF APPLIED PHYSICS, TOKYO, JP, vol. 35, no. 6B, juin 1996 (1996-06), pages 3787-3792, XP002338677 ISSN: 0021-4922 * figures 1,2 * * alinéas [0002], [03.1] *	1-3,7	G12B G01B
A	----- -/--	4-6	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
22 novembre 2005		Polesello, P	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document interalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

²²⁰ Cf. Annexe numérique, document S. Le fac-similé a été réduit par rapport à l'original (qui occupe une page au format A4).

Commentaires :

La seconde colonne de ce document (« Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes ») cite explicitement la référence du passage du texte de brevet concerné (« le document en entier », « colonne 1, ligne 66 », etc.²²¹), fait un lien avec d'autres textes de brevet antérieurs (« SAHIN O ET AL : "*Harmonic cantilevers for nanomechanical, sensing of elastic properties*" »), - la première colonne du cartouche indiquant le degré de parenté entre les passages comparés²²².

Ce dispositif de références tresse un lien d'intertextualité explicite entre texte de brevet analysé et textes de brevets antérieurs, replaçant le premier dans une « bibliothèque » de textes qui l'ont précédé. On comprend aisément ici le caractère juridique que peut comporter ce type de document (s'il y a trop de similitudes entre le texte concerné et ses prédécesseurs, on peut envisager une action en justice pour clarifier la réelle paternité sur une invention, ou dans un premier temps avertir « l'inventeur » qu'il n'est pas le primo-inventeur...), mais plus largement il s'agit bien de recréer, à partir d'un texte de brevet donné, l'ensemble du réseau de textes dans lequel il s'inscrit.

1.2.2.5. Le Principe de Coopération Contrainte

Le texte de brevet d'invention propose des éléments préalables à sa compréhension qui sont saillants et explicites, à rebours de la notion d'implicite conversationnel gricéen. Par ailleurs, si un Principe de Coopération tout gricéen régit bel et bien le texte de brevet d'invention, c'est un Principe de Coopération contraint et consenti du bout des lèvres tant par le rédacteur du texte de brevet que par ses lecteurs potentiels.

Le Principe de Coopération défini par Grice est bien à l'œuvre dans le texte de brevet, qui est d'ailleurs à ce titre un objet très gricéen : le texte de brevet n'a en effet d'existence et de valeur que parce que justement l'émetteur du texte et son récepteur sont liés par une coopération très réglée, l'un ne pouvant se faire reconnaître comme inventeur sans l'existence du lecteur du texte de brevet qui le reconnaît comme tel.

²²¹ La troisième colonne fait elle spécifiquement référence à la section Revendications du texte de brevet étudié.

²²² Le code utilisé est décrit en bas du cartouche.

Mais c'est là d'une coopération forcée dont il s'agit, d'une coopération non choisie en commun entre le lecteur et le rédacteur du texte de brevet. Nous sommes même tentés de parler d'une sorte d'alliance objective entre l'émetteur et le récepteur, chacun y trouvant là son compte. Le rédacteur comme le lecteur du texte de brevet coopèrent dans le sens où ils acceptent le même protocole de présentation de texte de brevet, mais cette coopération n'est pas basée sur la volonté de faire avancer positivement l'échange entre le lecteur et le rédacteur, au rebours des maximes de Grice, qui elles sont formulées dans la perspective d'une co-construction de la conversation dans le but que celle-ci soit profitable aux deux parties²²³. Grice reconnaît d'ailleurs qu'il a considéré que le cadre de la conversation idéale qu'il analysait était bien particulier et ne rendait pas compte de tous les cas de coopération mis en œuvre dans chaque situation de communication :

I have stated my maxims as if this purpose were a maximally effective exchange of information²²⁴.

Que l'on pourrait traduire par :

« J'ai établi mes maximes en faisant comme si le but (de la conversation) était de maximiser l'échange d'information (entre les interlocuteurs). »

C'est bien là l'idée d'efficacité (*effective*) que Grice a dans l'esprit lorsqu'il rédige ses maximes : il s'agit de rendre la conversation « la plus efficace possible », lui permettre d'être réussie selon l'avis des interlocuteurs. Or cette vision idéalisée de la conversation n'est pas nécessairement celle que partagent rédacteurs et lecteurs d'un texte de brevet d'invention. Nous noterons néanmoins que Grice avait conscience de toute la part de calculs –

²²³ Pour ce cadre « positif » de la « conversation idéale » chez Grice, voir *supra*, p. 52.

²²⁴ GRICE (1989), p. 28.

au sens de ce qui sert les intérêts personnels – qu'il peut y avoir dans une simple conversation, et que le principe de coopération doit être compris dans un sens moral très large :

« (...) *collaboration in achieving exchange of information (...) may coexist with a high degree of (...) diversity in the motivations underlying quite meager common objectives*²²⁵ .»

Traduction proposée :

« collaborer afin d'échanger de l'information peut coexister avec une très grande diversité de motivations sous-jacentes à quelques bien maigres objectifs partagés. »

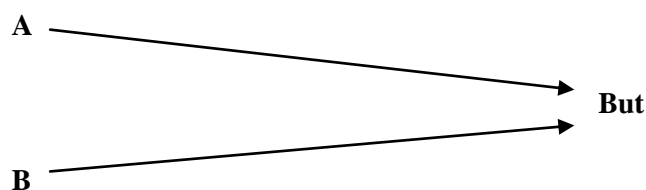
Dans ce court passage, qui fait partie d'un « épilogue rétrospectif » ("*Restrospective Epilogue*") à *Studies in the way of words* et dans lequel Grice cherche à résumer les points essentiels de chacun de ses essais, il évoque, à propos des maximes de conversation et du principe de coopération, l'idée que l'être humain n'est pas doué d'une seule conception morale de la conversation, et qu'il peut y avoir toutes sortes d'attitudes (« très grande diversité de motivations ») dans le cadre de celle-ci, et que les interlocuteurs ne coopèrent parfois que le strict minimum requis, autour de « quelques bien maigres objectifs partagés »... Dans le texte de brevet en particulier, le rédacteur n'accepte de coopérer avec son lecteur que dans la mesure où celui-ci lui permet d'affirmer la paternité de son invention, tandis que le lecteur du texte de brevet n'accepte de coopérer avec le rédacteur du texte que dans la mesure où il compte trouver dans celui-ci des informations qui vont lui servir pour éventuellement développer à son tour d'autres inventions. C'est là un principe de coopération objective, de lien où chaque partie trouve un intérêt précis, l'intérêt du lecteur n'étant pas nécessairement l'intérêt du rédacteur du texte. Le texte de brevet n'est donc pas un texte purement informatif : si on le lit certes pour y trouver des informations précises (données technologiques, procédés industriels, etc.), on l'écrit par contre surtout pour revendiquer la paternité d'une invention. Le texte de brevet n'est pas qu'un texte de conventions, la coopération entre émetteur et récepteur a ses limites, limites imposées notamment par la volonté du rédacteur de ne pas tout

²²⁵ *Ibid.*, p. 369.

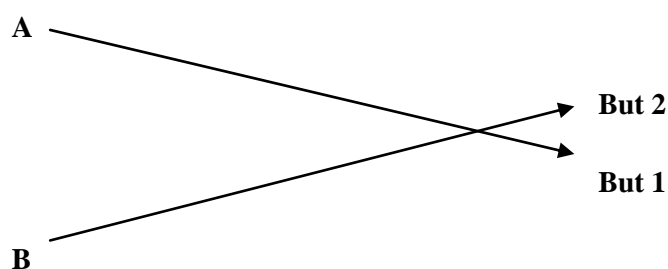
dire de son invention, et par celle du lecteur d'essayer d'en apprendre justement le maximum sur cette dernière.

En ce sens les buts de l'échange entre émetteur et récepteur du texte de brevet sont distincts, tandis que dans l'optique de Grice les interlocuteurs de l'échange sont censés partager le même but, ou tout au moins converger dans la conversation. Nous proposons le schéma ci-dessous afin de visualiser la différence entre le Principe de Coopération (PC) selon Grice et le Principe de Coopération à l'œuvre dans le texte de brevet d'invention (PCC, pour Principe de Coopération Contrainte), où **A** et **B** sont les émetteur et récepteur de l'échange, **But** le but poursuivi dans cet échange, et les flèches symbolisant le déroulement de celui-ci :

(PC) :



(PCC) :



Commentaires :

Les deux schémas ci-dessus illustrent bien la différence de convergence entre une conversation gricéenne idéale (en tout cas telle que conçue dans *Studies in the way of words*) et un texte de brevet d'invention, du point de vue du Principe de Coopération : si le premier cas (conversation idéale) permet de parler de convergence positive (les interlocuteurs travaillent ensemble à la production concluante et efficace d'une conversation rationnelle, ce qui se matérialise ici par deux flèches tendant à pointer vers le même But), en revanche le texte de brevet traduit quant à lui le fait que les visées de l'émetteur et du récepteur sont initialement convergentes (dans l'idéal, l'inventeur fait partager sa découverte à un lecteur avide de la connaître), mais les Buts (But 1, But 2) sont en réalité différents, puisque celui de A (émetteur-inventeur) consiste à vouloir revendiquer sa paternité sur une invention de manière à pouvoir en défendre ses droits supposés (commerciaux, moraux, etc.), alors que le But de B (récepteur, lecteur) est de tirer partie de la moindre information livrée par A afin de tenter de concevoir une autre invention tout ou partie dérivée de celle présentée dans le texte concerné. Ce basculement de visée se concrétise dans le second schéma par le croisement des deux flèches : à partir d'un certain niveau (qu'il s'agira éventuellement de repérer dans un texte de brevet²²⁶), la visée de l'échange entre émetteur et récepteur n'est plus convergente, elle est même divergente du point de vue de la guerre technologique concurrentielle. Notons que le fait que, dans notre second schéma, les deux flèches se croisent signifie également que l'émetteur et le récepteur, autour du texte de brevet d'invention qu'ils se partagent (l'un par la rédaction, l'autre par la lecture), sont en contact l'un avec l'autre dans le sens où chacun cherche à anticiper les réactions de l'autre : en effet, le texte de brevet d'invention est un texte qui, plus que d'autres, tend à anticiper les réactions supposées de son lecteur, tout comme celui-ci essaie de lire entre les lignes afin de comprendre l'intégralité des principes de fonctionnement d'une invention dont il suppose que son inventeur ne veut pas nécessairement tout dévoiler. Le lecteur du texte de brevet d'invention est conçu par son rédacteur à la fois comme un chercheur d'informations techniques précises (on lit un texte de brevet dans le cas d'une opération de veille technologique ou concurrentielle), mais également comme quelqu'un à qui l'on ne livrera pas toutes les informations en une seule fois : il y a bien là une tension du texte de brevet entre le minimum à dire (afin de pouvoir déposer un brevet

²²⁶ Cf. *infra*, partie 2.3.3., « Types de repérages », p. 148.

exploitable par la suite) et le maximum à revendiquer (pour la meilleure exploitation possible du texte de brevet²²⁷), entre le « en dire suffisamment » et le « ne pas en dire plus qu'il ne faut²²⁸ ».

Le Principe de Coopération gricéen nous semble donc *a priori* revisité par cette première approche d'un texte de brevet d'invention : chez Grice, l'idée de coopération est essentiellement et fondamentalement bienveillante en ce sens que les locuteurs postulés par le philosophe britannique sont pensés comme des êtres soucieux de faire progresser leur échange de manière policée, courtoise et civilisée - c'est-à-dire dans le respect de l'autre. Mais le texte de brevet d'invention, en tant que contribution étudiée dans une optique gricéenne, est un objet qui, lui, s'écarte de cette vision de l'échange positif entre deux interlocuteurs aimables et conciliants... En effet, l'échange entre l'émetteur et le récepteur est ici essentiellement mû par l'intérêt – souvent antagoniste - de l'un comme de l'autre : cette coopération-là tient plus de l'alliance objective, contrainte, obligée, que de la libre coopération ; rédacteur et lecteur de textes de brevet ont intrinsèquement besoin l'un de l'autre, l'un pour exister, l'autre pour essayer de progresser, et c'est le texte de brevet qui les relie ainsi : il « fournit un lieu de rencontre aux individus », pour reprendre le mot de Ducrot au sujet de la langue²²⁹.

Pour conclure provisoirement sur ce point, nous dirons donc que les éléments centraux du texte de brevet d'invention – notamment les phases de description, majoritaires – sont à la fois sources de droits et de devoirs pour le lecteur comme pour le rédacteur du texte : droit du rédacteur de revendiquer la paternité de l'invention (« je l'explique le premier donc cela m'appartient » : on prend ici conscience de toute la valeur performative du texte de brevet), droit pour le lecteur d'en prendre connaissance ; devoir pour le rédacteur d'en dire suffisamment pour établir cette paternité, devoir pour le lecteur de lire exhaustivement ce texte s'il souhaite véritablement se l'approprier pour tenter, éventuellement, de le dépasser pour son compte personnel.

²²⁷ Cette particularité (cette « tension stylistique ») nous semble conférer un certain intérêt rhétorique au texte de brevet d'invention. Cf. *infra*, p. 96, 1.2.3., « Pour une poétique du texte de brevet ? ».

²²⁸ Ces deux expressions suffisant à elles seules à montrer à quel point le texte de brevet correspond à certaines fameuses maximes conversationnelles de Grice !

²²⁹ DUCROT (1972), p. 1.

Ces droits et devoirs sont la cause de tout le jeu de contraintes contributionnelles qui pèsent alors sur le texte de brevet : la présentation de la découverte, la dissimulation de certains aspects de celle-ci, etc., sont donc des impératifs de rédaction effectifs à l'œuvre dans ce type de texte²³⁰.

1.2.3. Pour une poétique du texte de brevet ?

Le brevet d'invention est un objet pragmatique gricéen inédit mais néanmoins fort intéressant, et cela au-delà des pures considérations formelles qui le rattachent habituellement au domaine des textes strictement fonctionnels.

Toutes les considérations précédentes sur la construction linguistique d'un texte de brevet d'invention ont permis de montrer que :

- a. le texte de brevet est un type de contribution à part entière, qui obéit aux principes de fonctionnement énoncés en général et pour la conversation par Grice (implicites, clarté, principe de coopération, etc.) ;
- b. mais que le texte de brevet propose, spécifiquement, des variations par rapport à la notion de contribution gricéenne (ex. : le Principe de Coopération Contrainte²³¹). En ce sens, nous proposons de qualifier le texte de brevet comme un objet pragmatique gricéen non envisagé par Grice, c'est-à-dire un type de contribution gricéenne inédit.

²³⁰ En conséquence, s'affranchir de l'une de ces contraintes (les omettre ou les déformer) empêche le texte en question d'accéder au rang de « texte de brevet ».

²³¹ Cf. *supra*, p. 90.

1.2.3.1. Poétique du texte de brevet ?

Il s'agit à présent de déterminer si le texte de brevet d'invention peut ou non s'inscrire dans une démarche descriptive plus vaste, qui permettrait de parler de « poétique » du texte de brevet d'invention. Nous retenons pour « poétique » la perspective aristotélicienne d'énoncé de règles pratiques permettant de décrire un objet : littéraire chez Aristote²³², linguistique en ce qui concerne le texte de brevet d'invention. Naturellement, nous sommes bien conscients que la valeur littéraire et esthétique d'un texte de brevet est médiocre et ne saurait être érigée en modèle, mais nous pensons aussi que le texte de brevet a toutes les caractéristiques qui permettent par ailleurs de le constituer en *genre* ; il y a un ensemble de règles de fonctionnement et de création propres au texte de brevet qui permettent de parler de « poétique du texte de brevet ». Celui-ci n'est naturellement pas un texte poétique, mais on peut tenter de le replacer dans une poétique, dans sa poétique.

Nous avons conscience du caractère peut-être incongru de l'expression « poétique du brevet », et c'est pour cette raison que notre titre 1.2.3.1 comporte un point d'interrogation (« Pour une poétique du texte de brevet ? ») : il ne s'agit nullement de prétendre qu'un texte de brevet puisse avoir des prétentions artistiques ou esthétiques ; il est simplement, quelque part dans ce que d'aucuns nomment la « littérature grise²³³ », un genre parfaitement identifié et évoluant selon des règles de fonctionnement claires et précises, - le genre du texte de brevet d'invention.

Nous avons conscience également que l'utilisation, ici, du terme « poétique » à propos d'un texte de brevet ne saurait en aucune façon renvoyer à une vision artistique (*i.e.* liée à une œuvre d'art) du texte de brevet, - vision qui n'existe pas. En effet, les acceptions classiques du terme « poétique » en linguistique articulent nettement texte et production artistique (Jakobson écrira ainsi : « L'objet de la poétique, c'est, avant tout, de répondre à la question : *Qu'est-ce qui fait d'un message verbal une œuvre d'art ?*²³⁴ »), or le texte de brevet n'est pas une œuvre d'art.

Ici, nous développerons donc une poétique du texte de brevet qui recense des règles de construction et de fonctionnement, mais sans la visée esthétique que l'on trouve par exemple

²³² ARISTOTE (vers 335 av. J.C.). Pour une présentation analytique de la *Poétique* d'Aristote, voir FONTAINE (1993).

²³³ *In* SCHOPFEL (2006).

²³⁴ JAKOBSON (1963), ch. XI, « Linguistique et poétique », p. 210.

dans un texte littéraire comme plus généralement dans une œuvre d'art : peut-être parce que nous pensons, intimement, que la création est une notion très large dont la création artistique n'est qu'une partie, - le texte de brevet nous parlant d'un acte de création non-artistique, mais d'un acte de création quand même.

1.2.3.2. Poïétique du texte de brevet ?

Nous pourrions peut-être même aller jusqu'à parler de « poïétique²³⁵ » (dans le sens de l'attention portée aux relations entre une création et son créateur) à propos du texte de brevet, en y incluant notamment l'idée du rapport du rédacteur à son texte, et du rapport de l'inventeur à son invention. En effet l'acte de rédaction d'un texte de brevet n'est pas anodin, symboliquement parlant : « dire c'est faire » affirmera Austin²³⁶, et le texte de brevet nous semble donner une résonance particulière à cette formule générale. Déclarer son invention, c'est bien la faire exister, lui donner corps par le texte, par une contribution la plus précise possible, une contribution qui se conçoit comme exhaustive puisqu'il s'agit de révéler une invention, de la montrer clairement et pleinement à un public pris à témoin de cette revendication de paternité. Cet acte de possession par le verbe (faire sienne son invention en la disant si possible au mieux), qui est une illustration vivace et singulière de la notion de performativité²³⁷ dans un texte, nous semble à même de nous éclairer sur les rapports entre celui qui écrit et son texte, entre l'inventeur, son invention et le texte qui la matérialise aux yeux de tous.

Nous ne prétendons pas faire du texte de brevet d'invention un objet d'art (au sens où un texte « littéraire » possède quant à lui des aspects artistiques évidents et reconnus), et cela qu'autant plus que le texte de brevet appartient à ce que d'aucuns nomment la « littérature grise » (*i.e.* fonctionnelle, utilitaire), - ce qui le discrédite d'emblée comme objet littéraire. Néanmoins, il s'agit d'un objet qui est intimement lié à l'idée de la description de l'art (art ici non pas comme base du mot *artiste*, mais plutôt comme celle du mot *artisan*), - comme en atteste d'ailleurs l'expression « faire un état de l'art », c'est-à-dire une description de tout ce qui a précédé l'invention concernée. Or un texte de brevet d'invention contient

²³⁵ Pour reprendre le terme cher à René Passeron (PASSERON (1989)).

²³⁶ *In* AUSTIN (1970).

²³⁷ Voir aussi juste après.

systématiquement une partie « état de l'art » : il y a donc dans le texte de brevet un aspect descriptif lié à la notion d'art, et nous pourrions aller jusqu'à rapprocher ce type de description d'un objet scientifique à la notion d'*ekphrasis*, qui dans la rhétorique antique désigne la description détaillée d'un objet. Ici, nous infléchissons le sens d'*ekphrasis* pour l'appliquer à un texte de brevet d'invention qui dès lors pourrait se concevoir comme la description d'un objet issu de l'art, non pas comme un objet artistique, mais comme un objet issu de la production de l'artisan, de l'artisan-ingénieur par exemple.

Notons à ce sujet et dans le contexte précis de l'étude de textes de brevet d'invention que la pragmatique nous semble pouvoir se relier plus intimement que d'autres disciplines à la notion de poïétique. En effet, depuis Austin et *How to do Things with Words*²³⁸, le langage est étudié non pas comme la seule étude des relations entre les mots, mais aussi en fonction de ses utilisateurs, de ceux qui produisent/reçoivent l'énoncé et du contexte dans lequel ils le produisent/le reçoivent : les usagers du langage. Ainsi le lien peut-il être fait entre poïétique et pragmatique, par le biais de l'attention portée aux conditions de la création, qu'elle soit artistique, textuelle, ou les deux en même temps. Au-delà du champ des conditions de vérité (que nous relierons, schématiquement et parce qu'il ne nous appartient pas d'entrer dans les détails d'un tel débat, au domaine de la sémantique), la pragmatique se relie quant à elle à ce que d'aucuns nomment le champ des conditions de félicité²³⁹ (*i.e.* émetteur et récepteur de l'énoncé sont tous deux en accord avec des conventions d'énoncé, et sont satisfaits par l'échange) : or les « conditions de félicité » sont très importantes dans le cadre d'un brevet d'invention, puisque de la satisfaction de l'échange entre émetteur et récepteur va ici dépendre la réussite de l'entreprise d'un texte de brevet d'invention, qui reste pour l'émetteur de pouvoir revendiquer pleinement sa paternité sur une invention donnée, et pour le récepteur de pouvoir découvrir de nouvelles pistes de développements technologiques. Auteur et lecteur de textes de brevet d'invention sont d'accord sur ce que l'on peut, sur ce que l'on doit trouver dans un texte de brevet d'invention, et cet accord est antérieur à la rédaction ou à la lecture du

²³⁸ AUSTIN (1962).

²³⁹ *Ibidem*, et GOFFMAN (1973).

texte de brevet ; il s'agit d'un implicite contextuel partagé²⁴⁰ qui inscrit pleinement l'étude du texte de brevet dans le champ de l'analyse pragmatique.

Nous envisagerons également une autre piste qui permet de relier le texte de brevet d'invention à l'analyse pragmatique du langage : celle qui consiste à considérer ce type de texte comme relevant de ce qu'Austin nomme le performatif.

En effet, dans sa théorie des actes du langage, Austin isole des énonciations dont la production est « exécut[ion] [d'] une action²⁴¹ », et dont les exemples usuels sont « Je vous marie », « Je vous baptise », « Je promets que », etc. Or il nous semble que le texte de brevet d'invention est justement l'exécution d'une action, puisque par la description qu'il dresse d'une invention, il inscrit dans la réalité la paternité de celui qui décrit, à savoir l'inventeur. Le texte de brevet d'invention est performatif dans le sens où celui qui décrit fonde son droit de propriété sur l'objet de la description. Ce type de considération distingue d'ailleurs la description scientifique et technique exécutée dans un texte de brevet des descriptions scientifiques didactiques (ex. : un cours de sciences) ou vulgarisatrices. Dans ces dernières, la description est « constative » (pour reprendre le terme d'Austin²⁴²) car c'est là une description-affirmation (énoncé de ce qui est vrai dans un champ scientifique donné), tandis que la description dans un brevet d'invention est une description-revendication (le terme « revendications » apparaissant au demeurant en toutes lettres dans une sous-partie systématique de chaque texte de brevet d'invention), c'est-à-dire l'énoncé de ce qui appartient à quelqu'un. Pour parodier le titre d'Austin *Quand dire c'est faire*, nous énoncerons que pour le texte de brevet d'invention, « Dire c'est avoir ».

Bien sûr, on ne peut pas directement faire coïncider les analyses d'Austin et le texte de brevet d'invention ; en effet celui-ci nous paraît performatif en tant qu'ensemble contributionnel (*i.e.* en tant qu'ensemble de contributions sont la somme constitue un énoncé performatif), tandis que dans les analyses d'Austin, le travail se concentre surtout sur des micro-contributions, comme par exemple les « verbes performatifs²⁴³ » dont nous donnions des exemples précédemment.

²⁴⁰ Un *common ground* nécessaire à la réussite collective de l'échange : cf. CLARK SCHAEFER (1989).

²⁴¹ AUSTIN (1970), « Première conférence », p. 42.

²⁴² *Ibid.*, p. 39.

²⁴³ Cf. AUSTIN (1970), « 6^{ème} conférence », dans laquelle il souhaite dresser une liste de ces verbes particuliers.

Pour toutes ces raisons, envisager le texte de brevet dans une perspective pragmatique nous a donc tout naturellement amené à envisager sa poétique.

1.2.3.3. Rhétorique du secret

Nous avons été sensible également, dans notre approche du texte de brevet, au jeu d'intentionnalités stratégiques (à implications tout autant technologiques qu'économiques) qui le travaillent, et qui ont des répercussions dans sa rédaction : un texte de brevet d'invention dévoile nécessairement, - à un moment ou l'autre et c'est sa raison d'être -, un *secret* technique (qui permet à l'inventeur de se sentir investi du droit de déposer le brevet – ici l'intentionnalité est connue du lecteur de texte de brevet qui lit ce texte de brevet d'invention afin de s'efforcer de recueillir ce secret), mais dans le même temps il est conçu pour ne pas tout dire de l'invention afin de tenter de préserver l'inventeur d'éventuelles « copies » ultérieures de son invention. On ne saurait ainsi lire un texte de brevet comme un simple document informatif placé sous le signe des conditions de vérité, et cette tension entre le dire et le non-dire nous est apparue comme susceptible de développer l'idée d'une poétique à partir du texte de brevet d'invention, poétique dans laquelle l'idée de secret tient une place centrale. Cette rhétorique du secret nous semble une illustration intéressante, sous la forme d'un cas particulier, des « maximes de quantité » gricéennes, qui veulent que la quantité d'informations contenue dans la contribution soit *suffisante* et pas *excessive*²⁴⁴, puisque dans le texte de brevet, il faut en dire *suffisamment* pour pouvoir revendiquer la paternité de l'invention, mais en même temps *ne pas en dire plus que nécessaire* et cela quelle qu'en soit la raison (ne pas donner trop d'idées à la concurrence, être précis, clair et concis, ne pas se perdre dans des digressions descriptives superflues, etc.)²⁴⁵.

²⁴⁴ Cf. Annexe C., p. 382.

²⁴⁵ Un cas extrême de cette « stratégie du secret » consistera justement à... ne pas publier de texte de brevet : dans le cas où l'entreprise souhaite conserver un secret de fabrication dont la révélation lui serait trop néfaste en termes de compétitivité – voir BREESÉ (2002), p. 207.

1.3. Perspectives méthodologiques

Nous présentons ici les bases méthodologiques qui ont présidé à la construction de notre étude : comment nous sommes passé de nos considérations sur les contributions à l'étude du texte de brevet d'invention, puis comment nous avons envisagé d'interpénétrer contribution et brevet d'invention.

1.3.1. De la contribution au brevet

Dans un premier temps de notre réflexion, nous avons dû élargir le champ de la contribution, afin de tenter de la relier à cet objet écrit et très particulier qu'est le texte de brevet d'invention, étant entendu que rien *a priori* ne reliait conceptuellement la notion de contribution et cet objet que le brevet d'invention.

1.3.1.1. Extension du domaine de la contribution

L'un des problèmes soulevés par l'articulation opérée entre les maximes de Grice et les textes de brevet d'invention est que les premières ont été énoncées à propos d'un matériau oral (la « conversation »), tandis que les seconds sont des objets textuels écrits.

Cela n'a échappé à personne, on ne lit pas – couramment en tout cas - à haute voix un texte de brevet d'invention, ce n'est pas un objet de discours oral.

L'un des enjeux du présent travail est justement d'élargir le champ de la grammaire de conversation, - champ d'investigation oral -, en formulant une série de maximes (ou de variantes de maximes) propres à l'écrit. Un texte ne peut-il pas, lui aussi, obéir (ou désobéir) à des maximes contributives qui en règlent le déroulement, dans le cadre d'une relation non plus ici entre deux interlocuteurs conversant librement, mais entre le rédacteur et son lecteur attendu ?

1.3.1.2. Approche contributionnelle du texte de brevet

Nous avons dans notre étude décidé d'aborder le texte de brevet d'invention comme un objet contributionnel, *i.e.* un objet textuel susceptible d'être observé par l'intermédiaire de la notion de contribution, outil métalinguistique²⁴⁶. Cette association ne va pas de soi de prime abord, peut même sembler *a priori* incongrue, tant l'approche contributionnelle du philosophe du langage Grice et le prosaïsme de la revendication de brevet d'invention paraissent à première vue des éléments disparates. Mais nous avons d'une part la conviction qu'elle va permettre d'éclairer, par élargissement conceptuel, le fonctionnement du texte pris dans son acception générale, et d'autre part nous ne voyons pas d'obstacle théorique à soumettre à l'approche contributionnelle pragmatique n'importe quel type de texte, fût-il un texte de brevet d'invention.

1.3.2. Du brevet à la contribution

Dans cette sous-partie, nous nous attacherons à montrer que le texte de brevet d'invention permet de reformuler, de manière inédite et singulière, certains des apports gricéens : la notion d'*implicature*, le Principe de Coopération, ainsi que les fameuses maximes conversationnelles.

1.3.2.1. Du texte-brevet au texte en général

Si nous franchissons un pas supplémentaire, nous arrivons à l'idée que réfléchir sur le fonctionnement d'un texte de brevet, c'est réfléchir sur la notion d'illocution (voir *supra*), sur celle de contribution²⁴⁷, de cohérence de texte (le texte de brevet est « hyper-cohérent » du fait de son formatage avancé²⁴⁸), etc. Autant de points de réflexion qui peuvent amener à penser que réfléchir sur le texte de brevet c'est, à partir d'un certain moment, réfléchir sur le texte en

²⁴⁶ Voir p. 38, fin du développement « Etymologies », pour les distinctions de sens possibles (métalinguistique / courant) concernant le mot contribution.

²⁴⁷ Voir 1.1.1.3., « La contribution originelle », p. 37.

²⁴⁸ Voir *supra*, ch. 1.2.2.2., « Une structure apparente codifiée », p. 80.

général. Et c'est en raison de cette démarche inductive (passer du cas particulier du texte de brevet au niveau du texte en général²⁴⁹) que nous nous sentons en mesure de parler de « poétique » et de « poïétique » du texte-brevet comme nous l'avons fait précédemment. Texte-brevet qui nous apparaît, en dernière analyse, ainsi susceptible de nous renseigner sur le fonctionnement de cet étrange objet qu'est le texte : notre étude, volontairement resserrée sur le texte de brevet, se donne néanmoins pour cadre ultime la linguistique des textes en général.

Un autre aspect qui a guidé nos premières recherches a concerné la notion de complétude textuelle. Les conditions de clôture du texte de brevet ont ainsi retenu toute notre d'attention, d'emblée, dès lors que nous en avons entrepris les premières lectures. On ne peut s'empêcher, par exemple, dès que l'on lit d'affilée deux ou trois textes de brevet, de repérer des « passages obligés » dans la rédaction, des passages formatés qui garantissent que le texte suit un ordonnancement précis qui, s'il était réduit, tronqué ou altéré, ne produirait pas le même effet de « texte complet » à la lecture. Ainsi par exemple un texte de brevet doit-il contenir des revendications, dans une partie « Revendications » dument annoncée : et *a contrario*, un texte ne possédant pas de partie de Revendications ne saurait être un texte de brevet d'invention, il ne serait alors pas complet, pas clos.

Plus finement et dans le même ordre d'idées, un texte de brevet d'invention doit contenir une description de l'invention, description qui sera composée d'un « état de l'art », d'une description des avantages de l'invention par rapport aux techniques antérieures, etc. ; si tel n'était pas le cas, c'est-à-dire si l'une de ses sous-contributions n'étaient pas présentes dans le texte de brevet, alors celui-ci ne saurait être considéré comme clos ; il ne s'agirait pas d'un texte d'invention. Ce moment précis (celui où l'on passe d'un texte non-fini, dans l'esprit du lecteur comme du rédacteur, à un texte fini, complet), nous a particulièrement intéressé : il concerne véritablement la genèse du texte, c'est-à-dire ce processus qui fait accéder une contribution donnée au statut de texte à part entière ; statut de texte qui satisfait l'inventeur dans son aspiration de paternité sur l'invention, et qui satisfait aussi le lecteur qui va alors ressentir l'envie d'utiliser ce texte de brevet à des fins personnelles, indépendamment de l'inventeur.

²⁴⁹ Ce que nous tenterons de faire à la fin du présent travail, dans la 4^{ème} partie (4.3.), p. 304 *et sq.*

Des parties spécifiques de notre travail se sont attachées à décrire ces conditions de clôture du texte de brevet : la partie « Description de surface » (1.2.2.1, p. 79), pour une description sommaire et reposant sur l'idée du texte-format ; puis de manière plus détaillée, en faisant appel à des marqueurs d'insertion précis dans la partie 3.1. (« Vers une typologie des marqueurs contributionnels », *infra* p. 160 *et sq.*).

Cette attention portée à la manière dont certains éléments récurrents sont utilisés pour construire un texte nous a amené à considérer que le texte de brevet peut être considéré en tant qu'objet gricéen, c'est-à-dire une contribution textuelle régie par des règles précises tacites et exhaustives (tacites, *i.e.* connue du rédacteur comme du lecteur ; exhaustives, *i.e.* existant en nombre limité, donc observables, repérables et susceptibles d'être sériées).

Il s'est donc agi, dès lors, de repérer ces règles (que nous nommerons des contraintes contributionnelles, c'est-à-dire des règles qui s'appliquent à tout ou partie d'une contribution) qui président à la rédaction comme à la lecture d'un texte de brevet d'invention, afin d'en montrer le caractère réitérable quel que soit le texte de brevet considéré. L'une des conséquences a été, aussi, de montrer le caractère prédictible – donc automatisable – des textes de brevet d'invention : c'est l'objet de la partie 4.2. de notre travail (« La mécanique textuelle, ou le texte *meccano* », pp. 275 *et sq.*).

L'une des concrétisations visuelles de ce travail de repérage textuel dans le texte de brevet a été la mise en graphe d'une série de textes de brevet d'invention, afin de montrer, avec un système graphique simple, tous les phénomènes de répétitions, de combinaisons – et de variantes – à l'œuvre dans les textes de brevet : c'est l'objet de la partie 3.2., « Essai de modélisation du texte de brevet d'invention » (p. 187 *et sq.*), qui révèle la syntaxe textuelle du texte de brevet.

1.3.2.2. Synthèse des remarques sur la notion de contribution revisitée

Nous synthétisons ici l'essentiel de ce que nous comptons apporter, par la présente étude, à la notion de contribution telle que conçue par Grice : une contribution peut être aussi bien écrite qu'orale ; c'est un élément (notamment textuel) très plastique qui permet de rendre compte de l'ensemble des situations de communication ; les contraintes applicables à une contribution ne peuvent faire l'objet d'une liste exhaustive close de maximes et de super-

maximes comme Grice l'avait un temps envisagé, même si cette liste peut être élargie en fonction des nouveaux objets textuels étudiés ; enfin, étudier la notion de contribution, c'est s'attacher, *in fine*, à la notion de texte, et de complétude textuelle.

1.3.2.3. Nouvelles maximes

Loin d'être une liste close, celle des « maximes conversationnelles » de Grice appelle sans aucun doute des prolongements, voire des aménagements pour certains d'entre elles : observer le texte de brevet d'invention va nous aider dans cette tâche.

1.3.2.3.1. Les maximes de Grice intégrées au texte de brevet

Pour parachever la synthèse de la pensée de Grice au sujet des maximes de conversation dans la perspective de leur application au texte de brevet d'invention, relevons la brève remarque qui dans *Logic and Conversation* vient clore sa présentation : “*and one might need others*²⁵⁰”, que l'on peut traduire par « et l'on pourrait avoir besoin d'autres maximes ». Cette remarque nous semble décisive car elle indique que Grice ne considérait pas sa liste de maximes conversationnelles comme une série définitive et exhaustive ; il avait prévu qu'il y aurait éventuellement besoin, pour décrire la régulation de la conversation, d'*autres* maximes de conversation que celles qu'il avait déjà recensées (maximes conversationnelles qui pour lui sont distinctes des maximes esthétiques, sociales ou morales, dont il dit ne pas vouloir se préoccuper dans son analyse²⁵¹), en fonction notamment de situations d'échanges spécifiques qu'il n'avait pas envisagées : nous nous engagerons naturellement, avec le présent travail, dans cette voie ouverte par Grice lui-même afin de déterminer, entre autres, quelles autres maximes – ou quelles variantes de maximes inspirées des maximes déjà formulées – pourraient être avancées à partir du cas singulier du texte de brevet d'invention. Si la tentative de Grice consistait à expliquer le fonctionnement global d'une conversation, la nôtre sera d'expliquer, avec les mêmes outils et le même appareil théorique reformulé, le fonctionnement global d'un texte de format particulier, celui du brevet d'invention. Dans les

²⁵⁰ GRICE (1989), p. 27.

²⁵¹ GRICE (1989), p. 28.

deux cas (conversation, texte de brevet), le point commun est qu'il s'agit d'un type de *contributions* parmi d'autres²⁵².

Ce qui nous intéresse dans cette manière qu'a eu Grice d'aborder ainsi frontalement la régulation de la conversation, c'est l'idée qu'elle tend à décrire un *format de production de la conversation* : en suivant les maximes de Grice on aboutit à une production de conversation fonctionnelle, très cadrée, qui coïncide justement avec ce que l'auteur appelle lui-même une *contribution*²⁵³, c'est-à-dire un objet conversationnel assez aisément identifiable à cause des règles qu'il respecte. La contribution gricéenne est un objet que l'on peut donc isoler et étudier en tant que tel, - et le texte de brevet d'invention nous semble correspondre pleinement à ce format gricéen.

Notons également que Grice est déductif : il énonce des maximes qu'il s'agit ensuite de vérifier (ou d'infirmer) dans des cas pratiques et singuliers de conversation (la force des maximes de Grice étant qu'elles étaient conçues pour être assez souvent vérifiées dans des cas courants, banals de conversation). Mon travail est en revanche plus inductif dans le sens où il cherche à trouver d'autres maximes (ou à reformuler les maximes existantes) par l'analyse d'échantillons de textes spécifiques et singuliers, issus des textes de brevet d'invention.

Observant de près le texte de brevet d'invention, l'on a ainsi été tenté de relire les maximes de Grice les reliant à ce type de texte : la notion de contribution se voit alors enrichie de maximes redéfinies, reformulées par l'apport de l'observation du texte de brevet. Sans aller jusqu'à formuler systématiquement de nouvelles maximes conversationnelles, on peut à tout le moins construire quelques hypothèses de variantes des maximes établies par Grice.

²⁵² Pour la distinction contribution orale/contribution écrite, voir *supra*, p. 102.

²⁵³ Voir *supra*, « La contribution originelle », p. 37, pour les sens à donner au mot *contribution*, en faisant jouer ses étymologies notamment.

1.3.2.3.2. Variantes des maximes

Nous allons ainsi, dans le présent travail, tenter de formuler des hypothèses de variantes des maximes de Grice, hypothèses qui seront ensuite soumises à l'étude de notre corpus, et validées (ou infirmées, ou nuancées) dans les parties à venir du présent travail.

Pour illustrer dès maintenant notre propos, nous allons donner un exemple de variante possible des maximes de Grice par le biais de l'étude du texte de brevet, - sachant que d'autres exemples seront donnés et commentés après l'analyse de notre corpus.

Ainsi, l'une des caractéristiques qui frappe à la lecture des textes de brevet est-il l'effet de redondance et de répétition dans les propos, notamment dans la description de l'invention : celle-ci est décrite à la fois dans l'*Abstract*, décrite de nouveau plusieurs fois (avec des détails, mais les termes principaux sont les mêmes) dans le corps de la partie Description, puis reprise encore une fois (et cela peut même se répéter en interne) dans la partie Revendications. Cette répétition du même enchaînement descriptif dans le texte de brevet d'invention est courant, voire systématique (pas un seul texte de brevet parcouru n'omet cette pratique), - et pourtant semble contredire certaines maximes de conversation de Grice, notamment celle de quantité (« ne pas en dire trop » - maxime QT2 ; « être bref » - maxime M3²⁵⁴) : en effet, si l'on répète de manière insistante tel ou tel élément de la contribution, on se trouve alors à « en dire plus que nécessaire », et à « être trop long », ce qui semble aller contre les maximes de Grice.

Nous pouvons tirer deux conclusions provisoires de ce type d'observations (et la partie 4 de notre travail, « Contribution à une linguistique des contributions », p. 239 *et sq.*, entrera dans les détails de ces considérations, afin d'essayer d'en tirer toutes les conséquences nécessaires) :

²⁵⁴ Cf. Annexe C, p. 389.

1. Il est possible qu'il existe des contre-maximes gricéennes, qui seraient en fait des maximes gricéennes inversées qu'il s'agirait d'expliquer en fonction du contexte dans lequel elles apparaissent (dans notre exemple, l'une de ces contre-maximes pourrait être « Dites-en beaucoup », ou « Soyez prolix », ou encore « Soyez long », etc.) ;
2. Ou bien encore il est possible que l'on puisse nuancer certaines maximes gricéennes, afin de produire des variantes de celles-ci ; ces variantes seraient impliquées par le contexte spécifique de la contribution concernée – contexte non-envisagé par Grice, appartenant néanmoins à une réalité spécifique déterminée, celle du texte de brevet d'invention en l'occurrence (pour revenir à notre exemple, l'on peut avancer quelques variantes des maximes de quantité et de manière, comme « Dites juste ce qu'il faut, mais n'hésitez pas à répéter votre propos pour être compris », ou « Soyez bref et concis, mais utilisez la redondance pour être pleinement performatif », etc.).

Dans les deux cas peuvent ainsi se dessiner des maximes parallèles à celles de Grice, définies par contraste ou par variation par rapport à celles qu'a pu énoncer le philosophe britannique : autant de formulations gricéennes non-définies par Grice (mais prévues par lui en théorie²⁵⁵), issues à chaque fois d'une étude des textes de brevet d'invention au regard du système gricéen. Nous pourrions donner des noms précis à ces maximes revisitées, dans une partie spécifique : maximes d'insistance, de piétinement, etc., - et les décrire précisément afin de compléter le modèle gricéen, voire de le prolonger.

²⁵⁵ Cf. *supra*, 1.3.2.3.1., p. 106 : « *and one might need others* ».

1.3.3. Plan suivi

Nous finirons cette première partie – qui a cherché à problématiser au maximum notre travail sur le texte de brevet d'invention, en rapport avec les notions gricéennes de contribution et de maximes conversationnelles – en énonçant le déroulé des parties à venir : toutes nos remarques précédentes doivent à présent être appliquées rigoureusement à un corpus de textes de brevet d'invention, corpus présenté dans la partie 2 (avec la méthodologie de traitement de corpus que nous avons adoptée), afin de valider ou d'invalider telle ou telle de ces remarques (l'analyse des résultats de l'étude du corpus s'effectuera dans la partie 3). Les mécanismes contributionnels ainsi repérés permettront de revenir sur la notion même de contribution, et de compléter, d'infléchir ou de modifier notre vision initiale de celle-ci : la partie 4 s'attachera à ce travail de reformulation de notre point de vue sur la notion de contribution (à cette occasion nous proposerons une modeste routine d'automatisation rédactionnelle concernant certaines contributions textuelles propres au brevet d'invention).

2. CORPUS ET METHODOLOGIE DE TRAITEMENT

Dans cette partie nous présenterons notre corpus, en indiquant comment nous l'avons constitué de toutes pièces et en suivant des critères liés à notre but premier, qui était de disposer d'une vaste série de données contributionnelles que nous pourrions exploiter par la suite.

Un corpus de textes de brevets pour l'analyse linguistique n'existe pas en tant que tel, et nous avons donc dû procéder à sa constitution. Celle-ci s'est appuyée sur une vaste **base de données textuelles**, celle de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), dont les caractéristiques ainsi que les principes de fonctionnement seront présentés dans les grandes lignes, tant du point de vue de son architecture globale (organisation) que de celui des documents qui la constituent (contenu, présentation).

Dans un second temps nous montrerons comment nous sommes passé de cette base de données textuelles à notre corpus d'étude, c'est-à-dire un **corpus de données textuelles** obtenues par extraction sélective de documents dans la base de l'INPI. Ce sera l'occasion d'aborder la question de la représentativité de notre corpus, ainsi que celle de sa mise en forme : le paramétrage du corpus (langue retenue, époques choisies, indications volumétriques, etc.) fera également l'objet d'une sous-partie²⁵⁶.

Enfin, nous montrerons par quelle méthode nous avons transformé les données brutes de notre corpus textuel afin d'obtenir une **série de données contributionnelles** facilement manipulables, dans la perspective d'être au plus près de l'approche contributionnelle que nous avons souhaité appliquer à l'étude des textes de brevet d'invention.

²⁵⁶ Pour l'appareil méthodologique retenu pour la constitution de notre corpus, nous nous sommes essentiellement basés sur les articles de la revue CORPUS : <http://corpus.revues.org/index.html>

2.1. Une base de données textuelles

Etant donné que nous ne disposions pas de corpus spécifique à notre étude pour l'analyse linguistique des textes de brevet d'invention, nous avons commencé par étudier le fonctionnement de la base de données de l'INPI afin d'arrêter la manière d'en extraire un corpus particulier. Nous indiquons ci-dessous comment se présente cette base, dans son fonctionnement général comme dans le détail des documents qui la constituent.

2.1.1. Base d'exploitation

La base d'exploitation à partir de laquelle nous constituerons notre corpus en effectuant en son sein des prélèvements de textes divers est la base de données de textes de brevet d'invention de l'INPI, Institut National de la Propriété Industrielle²⁵⁷. Le site internet de mise à disposition de cette base a pour adresse : <http://fr.espacenet.com/> ; ce site est un portail d'accès à cinq millions de demandes de brevets (officiellement et légalement rendus publics) français, européens et internationaux publiés depuis 1978 (d'après une page d'information de l'INPI²⁵⁸ et même si nous avons pu, au hasard de notre recherche, trouver des textes antérieurs à cette date, parfois très nettement²⁵⁹). Ce fonds d'exploitation est harmonisé avec l'Office Européen des Brevets (OEB), qui quant à lui élargit le fonds français aux fonds des pays européens et étrangers (hors Europe), et dont l'adresse est : http://www.epo.org/index_fr.html.

²⁵⁷ Site internet : <http://www.inpi.fr/>

²⁵⁸ <http://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations/bases-de-donnees-gratuites/base-brevets.html> ; consultation de novembre 2012.

²⁵⁹ Par exemple le document A2 de notre corpus date de 1905. Une autre page mentionne 70 millions de textes de brevets disponibles : brevets du monde entier, dans plusieurs langues, et recensés depuis 1836 : (http://www.epo.org/searching/free/espacenet_fr.html)

Si nous donnons ces informations, c'est avant tout pour justifier du caractère institutionnel de la base de documents que nous avons utilisée pour notre recherche : il s'agit de documents de type .pdf²⁶⁰ mis en forme, scannés et mis à disposition par un établissement public français placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie ; ils sont donc supposés être conformes aux normes formelles de présentation attendues dans ce type de documents, et ont tous fait l'objet d'une expertise par les services réputés compétents de l'INPI.

Un autre avantage de ce fonds documentaire est qu'il est consultable gratuitement à distance sur Internet par l'intermédiaire d'un moteur de recherches à options, ce qui permet de choisir les textes de brevet, de les télécharger et de les stocker pour les étudier. Le moteur de recherches permet d'accéder aux documents par mots-clefs thématiques, par dates, noms propres (inventeurs, entreprises, marques, etc.), ou encore par une arborescence qui permet d'explorer les divisions et subdivisions multiples qui président au classement des textes de brevet.

En revanche l'un des inconvénients des documents mis ainsi à disposition est leur format : ce ne sont pas des .pdf « textes », mais des .pdf « images », c'est-à-dire qu'ils ont été obtenus par un scan des documents d'origine (comme une photographie), et non par une transposition en chaînes de caractères. Il s'agit donc de fac-similés des textes de brevet originaux (en version papier), et non de documents numérisés au sens strict, c'est-à-dire susceptibles d'être ensuite soumis à des logiciels de traitement de chaînes de caractères. Ce choix de mise à disposition des documents par l'INPI a pour conséquence que l'on ne peut aisément extraire des données textuelles directement de ces fichiers, car il faut auparavant les transformer en « fichiers textes » avec un logiciel OCR²⁶¹, ce qui nécessite un nombre de manipulations numériques assez dissuasif...

Nous entrons dans ces détails techniques pour expliquer que nous n'avons pas, étant donnée la difficulté technique de traitement de ces fichiers fournis par l'INPI, garni notre travail de renseignements statistiques de type textométrie²⁶² (fréquence d'apparition de telle ou telle expression, mots qui reviennent le plus souvent, le moins souvent, etc.), - ce que seul un accès direct à des fichiers de données « texte » nous aurait permis. Notons d'ailleurs que l'approche *data mining* ne nous semble pas nécessairement adaptée à notre démarche de recherche,

²⁶⁰ *Portable Document Format*, format de fichier propriétaire de la multinationale américaine *Adobe Systems Incorporated*.

²⁶¹ *Optical Character Recognition* : Reconnaissance Optique des Caractères.

²⁶² Ensemble de techniques de calculs et de tris statistiques servant à l'étude d'un corpus numérisé.

puisque nous n'avons jamais eu pour ambition de rendre compte du texte de brevet de manière systématique, statistique et exhaustive, et que par ailleurs une approche *data mining* n'aurait été intéressante (productive) que sur des milliers de textes de brevets d'invention et non sur une centaine comme dans notre cas.

Pour les chercheurs éventuellement intéressés par un travail futur de type *data mining* sur les textes de brevets d'invention, nous tenons quand même à indiquer ici que l'un des problèmes à poser sera certainement celui de la mouvance du corpus. En effet les dépôts de brevets industriels allant croissants à un rythme chaque année plus intensif, le problème de la stabilisation (en plus de celui de l'appréhension d'un corpus théoriquement constitué de plusieurs milliers, millions de documents) sera l'un des principaux écueils à surmonter. Cette expansion constante des dépôts de brevets est attestée par tous les commentateurs : ainsi le CNRS relève-t-il un rythme de dépôts de brevets, pour les laboratoires qu'il pilote, de plus de 400 par an²⁶³. A l'échelle mondiale, c'est également plus de 400 brevets internationaux déposés chaque jour²⁶⁴. Enfin, le rapport de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, en 2007, a établi à 4,7 % le taux annuel moyen de progression du nombre total de dépôts depuis 1995²⁶⁵.

²⁶³ Donnée tirée du site http://www.cnrs.fr/dire/politique_industrielle/chiffres-cles.htm, consulté le 16 janvier 2013.

²⁶⁴ D'après *L'Observateur de l'OCDE*, n°270-271, décembre 2008 - janvier 2009 : http://www.observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/2316/Des_brevets_par_milliers.html.

²⁶⁵ OMPI (2007), p. 10.

2.1.2. Contenu et présentation des textes de brevet d'invention

Dans cette section nous repartirons de la manière dont se donne couramment à lire un texte de brevet d'invention, telle que nous l'avons envisagée dans la partie précédente du présent travail²⁶⁶, - c'est-à-dire du point de vue d'un non-linguiste qui aurait à comprendre rapidement et superficiellement (au sens de *en surface*) ce qui compose les passages obligés d'un texte de brevet. Cette présentation est nécessaire car elle permet de décrire de manière générale les textes de l'INPI proposés par l'immense base de données textuelles de ce dernier. Nous exposerons ainsi les différents sous-éléments constitutifs d'un brevet d'invention : texte, extratexte et visuels. Ces éléments entretiennent des interactions évidentes, et peuvent être tous trois intégrés, à des degrés divers, à l'approche contributionnelle qui est la nôtre et que nous appliquerons concrètement à notre corpus dans la sous-partie 2.3. : « Un jeu de données contributionnelles²⁶⁷ ».

La matière d'un brevet d'invention se décompose en une série d'éléments, tantôt textuels, tantôt extratextuels. Nous donnons ici un aperçu de ce contenu, avant de montrer comment il s'organise dans l'architecture contributionnelle que nous utiliserons pour rendre compte du texte de brevet.

2.1.2.1. Texte

Le contenu informatif majoritaire d'un brevet d'invention est constitué de texte, celui-ci étant rédigé dans une volonté de respect des règles grammaticales en usage et telle qu'elles sont conçues à un moment donné. Ainsi le rédacteur d'un texte de brevet, cherchant à revendiquer clairement la paternité d'une invention, ne tend-il pas intentionnellement à sortir de ce qu'il se figure être les règles grammaticales et orthographiques de son contexte d'écriture personnel (s'il commet des « fautes de langue », c'est toujours *a priori* sans l'intention de le faire). Le but de notre travail n'étant pas d'observer la grammaticalité ou

²⁶⁶ Voir *supra*, parties 1.2.2.1. et 1.2.2.2. : « Description de surface » et « Une structure apparente codifiée », p. 79 *et sq.*

²⁶⁷ Voir p. 139 *et sq.*

l'agrammaticalité dans les textes de brevet d'invention, nous n'irons pas plus loin dans les considérations de respect/non respect des normes linguistiques pour ce type de textes.

Nous pouvons estimer la matière textuelle du brevet d'invention constitutive à environ 70% de la masse totale de celui-ci (et d'après notre échantillonnage restreint ci-dessous²⁶⁸, les visuels en constituent environ 27 %, si l'on se rapporte au nombre de pages occupées respectivement par ces deux catégories). Ceci légitime en soi le fait de chercher à décomposer cette matière textuelle, comme nous le faisons dans notre étude, au moyen de l'outil contributionnel, initialement et justement prévu pour rendre compte du texte (ou de la conversation transposée à l'écrit dans les études en rendant compte).

Cette matière textuelle est concentrée principalement dans les sections nommées *Description* et *Revendications* du document de brevet.

Tableau de répartition texte / visuels d'après un échantillonnage restreint					
<i>Documents</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Part de texte (pages)</i>	<i>Part de visuels (pages)</i>	<i>% visuels</i>
A5	Support parasols	3	2	1	33
A8	Décoration	3	2	1	33
K	Résine	16	13	3	19
A40	Etendue d'eau	16	10	6	38
A19	Sucre	94	83	11	12
W	Tire-bouchon 2	9	6	3	33
A25	Aéraulique	26	22	4	15
A83	Bague de verrouillage	39	18	21	54
A56	Harmonica	10	8	2	20
A48	Canne d'injection	17	15	2	12
					27%

²⁶⁸ Voir tableau et Commentaires.

Commentaires :

Dans le tableau ci-dessus, nous présentons le résultat d'un micro-sondage réalisé à partir de notre corpus afin d'essayer de déterminer les parts respectives de texte et de visuels dans un document de type brevet d'invention. Nous avons pour cela sélectionné des documents de longueurs différentes²⁶⁹ : parmi les plus courts (doc. A5 et A8), les plus longs (doc. A19), et en complétant par des documents de taille intermédiaire (documents K, W, A25, A40, A48, A56 et A83). Sur cet échantillonnage restreint nous avons ensuite compté le nombre de pages de visuels et de plein texte, pour aboutir à la répartition indiquée ci-dessus. La part de texte est majoritaire, largement majoritaire dans tous les cas sauf un (le document A83 où il y a à peu près égalité entre texte et visuels). Comme indiqué plus haut, un document de brevet compte environ 70 % de texte pour 30 % de visuels.

2.1.2.2. Extratexte

La notion d'extratexte, - au sens de l'appareil textuel et visuel qui entoure le texte principal -, peut tout à fait être appliquée à la description du brevet d'invention. En effet, celui-ci propose une série de textes « hors du texte général » : paratexte, intertexte, etc., qu'il peut être intéressant de présenter ici, en parlant notamment du paratexte (texte autour du texte principal faisant la matière du brevet d'invention) comme des visuels très souvent présents dans un document de brevet d'invention.

²⁶⁹ Pour les intitulés des documents cités et leur version intégrale, voir Annexe B (p. 374) et les Annexes numériques.

2.1.2.2.1. Paratexte

Le paratexte, défini comme la matière textuelle disponible en-dehors du texte principal décrivant l'invention dont le dépôt de brevet fait l'objet, se subdivise de la manière suivante :

- Un cartouche de présentation ;
- Un *abstract* ;
- Un cartouche d'analyse de liens de parentés entre le brevet déposés et d'autres brevets existants : ce cartouche, qui se présente sous la forme d'un tableau²⁷⁰, est fourni, après analyse, par les services de l'INPI. Ce dernier texte relève du *métatexte*, dans le sens où il est un texte périphérique au texte principal (de celui du brevet d'invention) et qu'il le commente. Nous reprenons ici naturellement la terminologie de Gérard Genette²⁷¹ et celles de ses commentateurs :

« un texte parle d'un autre en se situant dans une position supérieure ou décalée par rapport à lui (relation de commentaire, illustrée entre autres par la critique)²⁷² »

Il s'agit bien là d'éléments textuels, de textes parcellaires, mais distincts du texte principal de présentation-description de l'invention. Parfois ils ont la prétention de commenter, d'évaluer le texte principal (métatexte), pour d'autres ils se contentent de donner des renseignements (informations synthétisées) à son sujet (paratexte).

2.1.2.2.2. Visuels

Les visuels sont essentiellement des figures, schémas, croquis ou dessins ; des tableaux de données parfois. Nous les avons relevés comme faisant parties intégrantes des textes de brevets : occupant une partie non négligeable des documents de brevet (presque 30 % d'après notre estimation), ils ont une place réelle dans ces ensembles constitutionnels que sont les textes de brevet ; mais nous ne les intégrons pas directement et pleinement car ce ne sont pas des textes : certes ils obéissent manifestement à une logique signifiante, mais il ne nous appartient pas, puisque nous ne sommes pas sémiologues, de les interpréter en rapport avec

²⁷⁰ Voir exemple *supra*, p. 89.

²⁷¹ GENETTE (1982).

²⁷² FONTAINE (1993), p. 114.

des éléments strictement textuels. Comme on le verra dans la partie 3 concernant l'analyse des résultats²⁷³, nous les replaçons parfois au sein d'ensembles contributionnels textuels (ceux qui constituent l'ensemble descriptif principal des inventions, par exemple), dans lesquels ils interagissent avec le texte, mais sans se concentrer spécifiquement sur eux, et sans les mettre sur un pied d'égalité avec les textes.

2.2. Un corpus de données textuelles

Nous avons constitué le corpus spécifique à notre étude par extraction de données textuelles de la base de données de l'INPI présentée précédemment. Cette extraction raisonnée a été principalement guidée par la volonté d'obtenir un corpus représentatif des différents domaines d'applications technologiques du monde des brevets d'invention. Nous avons également paramétré certaines données de sélection (en ce qui concerne les langue, date et volume) afin de garantir un corpus significatif.

2.2.1. Constitution du corpus

Dans cette partie nous présenterons la manière dont nous avons envisagé la constitution d'un corpus « Textes de brevets d'invention » : nous avons en effet dû créer un **corpus de textes écrits** sans modèle préalable puisque le corpus qui nous intéresse est à notre connaissance inédit en linguistique, en partant notamment d'un « corpus test » élargi par la suite. Nous rappelons que c'est la base de données publique en ligne de l'INPI qui nous a servi de fonds d'exploitation.

²⁷³ Voir *infra*, p. 154 *et sq.*

2.2.1.1. Aborder le corpus

Nous avons été confronté, dans notre tentative de créer un corpus nécessaire à l'étude des textes de brevet d'invention, au fait qu'il n'existe pas, après prospection, de corpus dédié à ce type de textes. Il a donc fallu constituer le corpus *ex nihilo*, à partir du fonds d'archives en ligne de l'INPI, qui se présente de fait comme un corpus global des textes de brevets d'invention, corpus qui prétend à l'exhaustivité étant donné qu'il est réputé recenser l'intégralité des textes de brevets d'invention existant officiellement²⁷⁴. Rappelons ici que la base d'exploitation du l'INPI est naturellement trop vaste pour servir de corpus au travail linguistique que nous nous étions fixé (et cela d'autant plus que cette base grandit en permanence puisque chaque jour de nouveaux brevets sont déposés, et cela à un rythme manifestement exponentiel²⁷⁵), et que dès le début de nos recherches nous avons décidé que nous devons construire un autre corpus beaucoup plus resserré et nettement plus maniable, spécifique à notre étude, - le second s'alimentant du premier.

Cette démarche pose d'emblée un double problème méthodologique, celui du choix des textes à inclure dans un tel corpus, et leur nombre, - le but d'un corpus étant d'être représentatif dans le cadre de l'étude concernée²⁷⁶.

2.2.1.2. Deux corpus

L'élaboration de notre corpus s'est faite en deux temps : tout d'abord celui de la constitution d'un corpus très réduit (« micro-corpus ») destiné à tester certaines de nos hypothèses de départ et mettre un pied dans la « matière » du texte de brevet d'invention, puis ensuite en élargissant méthodiquement ce corpus initial jusqu'à l'obtention d'un corpus suffisamment représentatif et opérationnel.

²⁷⁴ Pour une présentation de la base d'exploitation brevets de l'INPI, voir ci-dessus, p. 113.

²⁷⁵ Voir note 15, p. 19.

²⁷⁶ Pour des précisions sur ce que nous entendons par « corpus représentatif », voir *infra*, « Représentativité du corpus », p. 126.

2.2.1.2.1. Micro corpus test

Nous avons commencé par constituer un corpus restreint à une dizaine de textes de brevet d'invention, afin d'éprouver nos premières hypothèses de travail. Il s'agissait ainsi, sur un échantillonnage succinct de documents, de voir s'il pouvait y avoir des phénomènes de récurrences notables d'un texte de brevet à l'autre, notamment des récurrences contributionnelles.

Ce micro corpus a été constitué sans idée préalable de sélection de textes : nous n'avons pas défini de méthode pour choisir ces dix premiers textes, nous portant sur eux non pas de manière totalement aléatoire, mais (i) en saisissant le nom de collègues de travail dont nous savions qu'ils avaient déjà déposé des brevets auprès de l'INPI (exemples : document B²⁷⁷), (ii) en saisissant des mots-clefs pris dans les textes de brevets précédents (exemples : documents A à F²⁷⁸), (iii) en saisissant un mot-clef pris cette fois-ci de manière aléatoire (exemples : documents H à J²⁷⁹). Nous pouvons qualifier cette amorce de corpus d'*échantillonnage arbitraire*, dans le sens où nous avons pris des documents sans réelle volonté de sélection scientifique.

Cette première approche s'est révélée concluante à nos yeux puisque nous avons pu distinguer dès ce stade des ensembles contributionnels récurrents d'un texte de brevet à l'autre sur les dix textes ainsi sélectionnés. Ces ensembles contributionnels-types seront présentés en détails plus loin²⁸⁰.

²⁷⁷ Voir Annexes C et Annexes numériques.

²⁷⁸ *Idem.*

²⁷⁹ *Idem.*

²⁸⁰ Partie 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

2.2.1.2.2. Extension du corpus initial

Dans un second temps nous avons décidé d'élargir résolument notre corpus afin de légitimer les conclusions de notre étude. Deux variables nous ont semblé devoir être retenues pour cet élargissement :

- Le volume du corpus²⁸¹ ;
- La représentativité du corpus²⁸².

Pour ce qui est de la représentativité, nous avons procédé en deux temps.

Dans un premier temps (court : quelques semaines) nous avons continué à sélectionner des textes sur la base d'associations d'idées ou de noms d'inventeurs (comme dans l'élaboration du micro-corpus test : *cf. supra*) : il s'agit des documents K à A7²⁸³. N'étant pas satisfait par cette méthode de sélection qui reposait avant tout sur notre relation subjective au choix des textes (les associations d'idées qui présidaient à notre sélection personnelle risquant d'orienter spécifiquement – et contre notre volonté – la constitution du corpus), nous avons alors décidé de sélectionner les textes suivants dans une optique de représentativité en termes de diversité des *domaines* de dépôts de brevet, c'est-à-dire en cherchant à sélectionner des brevets en fonction des différentes disciplines d'applications techniques pour lesquelles ils avaient été déposés. Ces disciplines d'applications sont répertoriées par la Classification européenne des brevets, créée par l'Arrangement de Strasbourg en 1971, et dont les sections générales ont pour titres :

A - HUMAN NECESSITIES

B - PERFORMING OPERATIONS; TRANSPORTING

C - CHEMISTRY ; METALLURGY

D - TEXTILES ; PAPER

E - FIXED CONSTRUCTIONS

²⁸¹ *Cf. infra*, partie 2.2.2.3., « Tailles ».

²⁸² *Cf.* ci-après et sous-partie suivante.

²⁸³ Voir Annexe B et Annexes numériques.

*F - MECHANICAL ENGINEERING ; LIGHTING ; HEATING ; WEAPONS ;
BLASTING ENGINES OR PUMPS*

G - PHYSICS

H - ELECTRICITY

*Y - GENERAL TAGGING OF NEW TECHNOLOGICAL DEVELOPMENTS*²⁸⁴

Traduction proposée :

A - Nécessités courantes de la vie

B - Techniques industrielles ; transports

C - Chimie ; métallurgie

D - Textiles ; papier

E - Constructions fixes

F - Mécanique ; éclairage ; chauffage ; armement ; sautage ; machines motrices, à moteurs ou pompes

G - Physique

H - Électricité

Y - Brevets déposés au titre des nouvelles technologies

Cette classification thématique se subdivise elle-même, pour chaque entrée principale, en sous-entrées thématiques, elles-mêmes subdivisées en sous-sous-entrées thématiques²⁸⁵, etc.

Il y a donc, selon cette classification²⁸⁶, neuf catégories générales d'applications des brevets déposés. Nous avons alors opté, au nom d'une représentativité de contenu, pour une sélection des textes équilibrée selon les neuf domaines mentionnés : c'est le cas des documents A8 à A87 (nous avons naturellement pris en compte les domaines d'applications déjà concernés par notre micro-corpus test et par le premier temps de son élargissement).

²⁸⁴ D'après *worldwide.espacenet.com/*, présentation de la Classification européenne.

²⁸⁵ Il y a près de 70 000 subdivisions au total.

²⁸⁶ Détails sur cette Classification : cf. Annexe D, p. 395.

Un bilan provisoire consiste à dire ici que 29 % des textes du corpus ont donc été choisis sans volonté de sélection stricte²⁸⁷, alors que 71 % des textes du corpus l'ont été avec un principe de sélection défini consciemment et sur des bases méthodologiques correspondant au but de notre étude.

Notons ici que notre corpus ne peut pas proposer de doublons, même par mégarde : en effet, la base de l'INPI répertorie les textes de brevet d'invention après les avoir analysés et comparés à sa base existante ; le risque de doublons est donc impossible, car tous les textes de brevet présentés sur le site dépendant de l'INPI sont réputés singuliers et distincts les uns des autres. Néanmoins et pour créer quand même quelques phénomènes de parentés en termes de contenu, nous avons parfois sciemment sélectionné des textes de brevet présentant des thèmes (technologiques, scientifiques) parfois analogues : c'est le cas, par exemple, des documents T et U, G à A1 et A29 à A32²⁸⁸.

Remarquons également que l'on peut supposer que nous aurions été amené à sélectionner, par mégarde, deux fois le même texte en allant chercher dans des domaines d'application distincts, - car en effet un même texte de brevet peut se trouver déposé par l'inventeur dans des domaines d'application différents : pour éviter cette redondance, nous avons donc procédé à une première vérification de contrôle en triant les textes par dates de dépôt et en vérifiant qu'aucun texte n'apparaissait deux fois (ou plus), à date identique, dans notre corpus. Une seconde vérification de contrôle a consisté, pour des textes du corpus émis à la même date et ayant le même nombre de pages, à les relire pour constater qu'effectivement ils n'étaient pas des doublons : cette double vérification nous permet en conséquence d'affirmer que tous les textes recensés et conservés dans notre corpus sont distincts les uns des autres, uniques, et que nous nous sommes prémunis contre tout risque de doublons.

Indiquons aussi qu'il n'y a pas de problèmes de confidentialité dans le corpus que nous avons délimité, dans la mesure où tous les textes fournis en ligne par la base de l'INPI (base

²⁸⁷ Corpus « échantillonnage arbitraire », voir 2.2.1.2.1., « Micro corpus test », p. 122.

²⁸⁸ Voir Annexe B, p. 374, et les Annexes numériques.

disponible gratuitement et sans abonnement²⁸⁹) est composée uniquement de textes qui sont tombés dans le domaine public, après une période de 18 mois durant laquelle ils restent confidentiels (*i.e.* non publiés), de manière à permettre une exploitation spécifique par l'inventeur durant cette période imposée par la loi.

Représentativité du corpus

Au total, nous avons donc constitué un corpus de 113 textes, choisis pour être représentatifs des différents domaines d'applications techniques des brevets d'invention. On entend donc ici par représentativité le fait de rendre compte pour notre corpus, par le choix des textes qui le constituent, de chaque domaine technologique communément recensé et admis comme tel par les gens de l'art. Cette représentativité ne signifie pas homogénéité : notre corpus est constitué de textes représentatifs, mais hétérogènes formellement parlant. En termes de contenus, nous n'avons pas cherché à reformuler les catégories techniques en usage, et avons donc suivi la nomenclature technologique en vigueur, - ce qui s'explique notamment par le fait que notre étude n'a aucune prétention épistémologique et que nous nous reconnaissons bien incompetent en termes de connaissances techniques d'ingénierie ou de procédés tirés des sciences exactes. Notre observation et notre analyse concernent le texte de brevet et ses formes, et non son contenu (pour ce dernier, c'est donc une approche quantitative plus que qualitative qui nous a guidé lors de la constitution du corpus).

Le volume total des textes envisagés est de 1744 pages au format A4²⁹⁰.

Pour le contenu, s'il s'est agi de couvrir, avec ce corpus, le maximum de domaines techniques différents, c'est également pour ne pas tomber dans le travers de remarques formelles relevant en fait d'un vocabulaire hyper-spécialisé confiné au jargon d'une discipline particulière. En effet, si nous avions opté pour un corpus se focalisant sur une discipline scientifique singulière, unique, nous aurions dès lors été tributaire du lexique habituel de cette discipline. Étant donné que notre centre d'intérêt initial est le texte de brevet en général, et cela sous toutes ses formes, il nous a semblé plus indiqué de choisir des textes de brevet d'invention

²⁸⁹ http://www.epo.org/searching/free/espacenet_fr.html

²⁹⁰ Voir Annexe B, p.374 et suivantes – voir aussi ci-dessous, pour un tableau simplifié.

relevant du plus grand nombre de domaines scientifiques et technologiques possible, afin d'échapper aux habitudes linguistiques en usage dans une branche d'ingénierie spécifique.

Nous présentons ci-après, de manière synthétique, l'ensemble des documents de notre corpus.

Tableau simplifié des références du corpus :

Statistiques sur le corpus "Textes de brevet d'invention"					
<i>Référence</i>	<i>Intitulé abrégé</i>	<i>Nationalité inventeur</i>	<i>Année</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Domaine d'application</i>
A	Lithographie	FRA	1999	43	G
B	Ultraviolet	FRA	2002	14	H
C	Lampe	FRA	1985	5	H
D	Polymérisation	FRA	1992	15	C
E	Rayons X	FRA	1993	21	H
F	Ultraviolet 2	FRA	1989	14	H
G	Couche-culottes	FRA	1999	6	A
H	Séchage pâtes	HUN	1986	14	A
I	Boîte pâtes	ITA	1987	6	B
J	Fabrication pâtes	FRA	1994	4	A
K	Résine	USA	1977	16	C
L	Fauteuil	USA	1978	34	A
M	Acupuncture	FRA	1977	13	A
N	Wishbone	FRA	1987	5	B
O	Céréales	FRA	1989	11	A
P	Dynamique	ALL	2004	13	B
Q	Jus de fruits	FRA	1986	7	A
R	Chat	FRA	1988	7	A
S	Microscope	FRA	2005	17	G
T	Assistance électrique	FRA	2010	16	B
U	Vélo électrique	FRA	2007	15	B
V	Tire-bouchon 1	FRA	2011	12	B
W	Tire-bouchon 2	FRA	2010	9	B
X	Eclairage livre	FRA	2010	4	F
Y	Tapis hygiénique	ITA	2012	18	A
Z	Mécanisme réglage bras	FRA	1973	18	E
A1	Couche lavable	FRA	2007	6	A
A2	Papier peint	AUT	1905	5	D
A3	Visionneuse papiers peints	FRA	1975	6	G
A4	Présentoir papiers peints	FRA	1967	4	G
A5	Support parasols	FRA	1965	3	A
A6	Carcasse parapluie	CAN	1973	9	B
A7	Monture parapluie	CAN	1972	18	B

A8	Décoration	FRA	1959	3	A
A9	Bâte à sertir	FRA	1966	3	A
A10	Flottaison	FRA	2010	7	B
A11	Egouttage	FRA	2006	7	B
A12	Panier lavage	BE	2004	5	B
A13	Mosaïques	FRA	1999	12	C
A14	Semiconducteurs	FRA	1954	3	C
A15	Pièces métalliques	FRA	2008	19	C
A16	Durcissement	FRA	1961	5	C
A17	Monocristal	FRA	2001	20	C
A18	Diamant	FRA	1998	19	C
A19	Sucre	USA	2003	94	C
A20	Pulpes	FRA	1992	7	C
A21	Fibres de verre	FRA	2011	11	C
A22	Laine minérale	FRA	2008	21	C
A23	Câbles	FRA	1979	11	D
A24	Brins	FRA	1944	9	D
A25	Aéraulique	FRA	2001	26	D
A26	Nappe	FRA	1961	6	D
A27	Feutrage	GB	1959	9	D
A28	Amiante	GB	1951	10	D
A29	Polyamide	FRA	1999	8	D
A30	Filaments	USA	1964	9	D
A31	Bobines textiles	BE	1942	4	D
A32	Viscose	FRA	1935	3	D
A33	Nappe de fils	ALL	1981	29	D
A34	Engin mobile	FRA	2006	19	E
A35	Mire de visée	FRA	2000	7	E
A36	Engin tracté	FRA	1992	11	E
A37	Niveleur	FRA	1987	8	E
A38	Raclage	FRA	1987	31	E
A39	Ouvrage souterrain	BE	1981	12	E
A40	Etendue d'eau	FRA	1980	16	E
A41	Stockage souterrain	FRA	1979	8	E
A42	Procédé d'abattage	CAN	1976	13	E
A43	Bride de retenue	FRA	2011	27	E
A44	Forage	FRA	2011	25	E
A45	Pompe à huile	FRA	2002	10	F
A46	Métallurgie	FRA	2005	4	F
A47	Fers à cheval	FRA	2004	8	F
A48	Canne d'injection	FRA	2011	17	F
A49	Fixation panneaux	FRA	2011	24	F
A50	Système motorisé d'entraînement	FRA	2012	19	F
A51	Appareil de cuisson	ALL	2011	24	F
A52	Couverture modulaire	HK	2011	21	F
A53	Collecteur solaire	FRA	2011	12	F
A54	Poêle à granulés	FRA	2011	20	F
A55	Protection balistique	FRA	2011	16	F

A56	Harmonica	FRA	2011	10	G
A57	Effet sonore	FRA	2011	25	G
A58	Anharmoniques	FRA	2010	20	G
A59	Montre-bijoux	FRA	2011	8	G
A60	Calibration	FRA	2010	20	G
A61	Mesure de couple	FRA	2010	28	G
A62	Compteur numérique	FRA	2010	26	G
A63	Etiquetage	FRA	2011	23	G
A64	Actionnement électromagnétique	FRA	2011	18	H
A65	Actionneur	ALL	2011	34	H
A66	Actionneur électromagnétique	FRA	2011	12	H
A67	Bouton-pression	FRA	2011	24	H
A68	Trappe d'accès	FRA	2011	18	H
A69	Griffes escamotables	FRA	2011	18	H
A70	Collier de fixation	FRA	2012	17	H
A71	Câbles en treillis	ESP	2011	31	H
A72	Touffe étagée	FRA	2011	15	A
A73	Véhicule spatial	FRA	2011	21	B
A74	Sesquioxides	FRA	2009	35	C
A75	Renfort composite	SUI	2010	22	D
A76	Transmission énergie	FRA	2011	27	Y
A77	Architecture électrique	FRA	2011	19	Y
A78	Protection annulaire	FRA	2009	19	Y
A79	Gaine tubulaire	FRA	2012	20	Y
A80	Inhalateur-doseur	GB	2012	33	Y
A81	Convoyage d'objets	FRA	2012	35	Y
A82	Mallette porte-aliments	ESP	2012	15	Y
A83	Bague de verrouillage	USA	2012	39	Y
A84	Empreinte dentaire	FRA	2011	16	Y
A85	Embrayage double	KR	2011	13	Y
A86	Chariot de manutention	FRA	2011	16	Y
A87	Connexion modulaire	FRA	2011	22	Y

Ce tableau répertorie les informations suivantes :

- 1^{ère} colonne : le numéro attribué à chaque document du corpus (*cf.* pp. 141-142) ;
- 2^{nde} colonne : un intitulé allégé pour désigner simplement l'invention (*cf.* pp. 141-142) ;
- 3^{ème} et 4^{ème} colonnes : nationalité de l'inventeur (*cf.* ci-après, p. 133), - qui n'est pas toujours la même que celle de l'entreprise qui peut l'employer -, et date de demande pour le dépôt de brevet (*cf.* plus bas, p. 135) ;

- 5^{ème} colonne : nombre de pages du document étudié, cartouche de présentation et figures annexées incluses (*cf. infra*, p. 137 et suivantes) ;
- 6^{ème} colonne : domaine d'application de l'invention, selon la Classification européenne des brevets (*cf. supra*, p. 123 *et sq.*).

Les zones colorées du tableau signalent des textes de brevet repérés comme étant relatifs au même type d'invention, ou à des domaines d'inventions analogues. En effet, comme nous l'avons expliqué plus haut²⁹¹, nous avons parfois – et très ponctuellement – sélectionné des documents sur des thèmes de dépôt de brevets similaires, ou concernant le même objet ou le même procédé. Ces rapprochements voulus ne représentent que 12,9 % de la masse totale des textes de brevet d'invention envisagés.

Nous pouvons donner la répartition des documents de notre corpus par domaines d'application, et en pourcentages :

<i>Légende des domaines d'application</i>	<i>Quantité de textes / domaine</i>	<i>%</i>
<i>A : Nécessités courantes de la vie</i>	14	<i>12,5</i>
<i>B : Techniques industrielles ; transports</i>	13	<i>11,5</i>
<i>C : Chimie ; métallurgie</i>	13	<i>11,5</i>
<i>D : Textiles ; papier</i>	13	<i>11,5</i>
<i>E : Constructions fixes</i>	12	<i>10,6</i>
<i>F : Mécanique ; éclairage ; chauffage ; armement ; sautage</i>	12	<i>10,6</i>
<i>G : Physique</i>	12	<i>10,6</i>
<i>H : Électricité</i>	12	<i>10,6</i>
<i>Y : Nouvelles technologies</i>	12	<i>10,6</i>
<i>Total</i>	113	100

Les légers écarts (12,5 %, 11,5 %, 10,6 %) s'expliquent par le fait que 100 % ne peuvent se répartir avec des chiffres ronds sur un ensemble de neuf domaines ($113/9 = 12,6$). Par ailleurs, ce n'est pas l'exacte répartition arithmétique qui nous préoccupait ici, mais surtout la répartition globalement équilibrée de notre échantillonnage, - ce qui est présentement respecté.

²⁹¹ p. 125.

Légende du tableau quant à l'origine des documents du corpus :

Légendes des pays des inventeurs		Répartition	%
ALL	Allemagne	4	3,5
AUT	Autriche	1	0,9
BE	Belgique	3	2,7
CAN	Canada	3	2,7
FRA	France	86	76
GB	Grande-Bretagne	3	2,7
HUN	Hongrie	1	0,9
ITA	Italie	2	1,8
USA	Etats-Unis d'Amérique	5	4,3
HK	Hong-Kong	1	0,9
ESP	Espagne	2	1,8
SUI	Suisse	1	0,9
KR	Corée du Sud	1	0,9
<i>13 pays</i>			

Notre volonté de travailler sur des textes en français explique la large part de textes rédigés directement en français (76% des documents de notre corpus). Néanmoins, la part de textes non-français mais rédigés *in fine* en français est suffisamment représentée (24% des documents) pour fournir une représentativité fine des aspects rédactionnels d'un texte de brevet d'invention en français, que celui-ci soit la langue d'origine ou non de l'inventeur (il y a deux cas de figure pour ces derniers textes : ou bien ils sont le fruit d'une traduction par des non-Français, ou bien ils sont traduits par des mandataires français - un cabinet d'avocats par exemple - pour le compte de l'inventeur étranger²⁹²).

Nous pouvons en conclusion livrer le portrait-robot d'un texte issu de notre corpus : écrit en **français** par un locuteur naturel de la langue (76% des documents), rédigé il y a dix-sept ans (**1995** : moyenne des années recensées), comptant environ **16 pages**, et relatif au domaine d'application technique « **Nécessités courantes de la vie** » (12,5% des textes représentés).

²⁹² Voir plus bas, 2.2.2.1., « Langue », p. 133.

2.2.1.3. Variété des textes du corpus

Notre corpus s'est attaché à donner un échantillon de chaque domaine d'application technique représenté par la Classification européenne des brevets²⁹³. Néanmoins la question de la diversité de notre corpus reste posée, - même si nous pensons qu'il soit malaisé de la résoudre. En effet des millions de textes de brevets sont disponibles sur le site de l'INPI, mais nous n'avons pas eu les moyens, ni le temps d'en rendre compte dans une globalité qui dépasse d'ailleurs, techniquement parlant, les outils de traitements de données usuels. Quel outil pourrait aujourd'hui intégrer le traitement de cinq millions de textes de longueurs variables ? On ne peut donc commettre la gageure de prétendre prendre en compte la totalité ou même la majeure partie des textes de brevets d'invention disponibles sur les bases de données à l'heure actuelle. Nous nous sommes bel et bien efforcés de représenter, dans notre corpus, chaque domaine d'application existant, mais sans avoir l'intention d'être exhaustif dans cette entreprise de diversification de nos sources de travail. En ce sens, notre corpus n'a pas l'ambition de l'exhaustivité ni de l'homogénéité, tout au plus a-t-il la prétention de la représentativité. Nous pensons qu'une centaine de textes de brevet sont suffisants pour notre approche descriptive contributionnelle.

Enfin, nous dirons de notre corpus qu'il est non-clos, ouvert, dans le sens où il serait tout à fait possible d'étendre grandement sa taille, de passer par exemple le cap du millier de textes de brevets d'invention dépouillés, - ce qui de notre point de vue et pour des raisons évidentes permettraient certainement d'affiner certains éléments de description des textes de brevet d'invention mais pas, sans doute, de modifier nos conclusions quant au fonctionnement d'un texte de brevet en tant qu'*ensemble contributionnel*. L'analyse d'un corpus qui a fait l'objet d'une construction raisonnée autour d'un nombre d'échantillons relativement réduit nous a servi à valider notre intuition première, à savoir qu'il existe des textes décomposables complètement en ensembles ou sous-ensembles contributionnels stéréotypés ou formatés ; à charge pour un corpus beaucoup plus vaste de servir de base à une étude du texte de brevet d'invention en tant que *genre textuel*.

²⁹³ Voir Annexe D, p. 395.

En repartant d'une synthèse de Damon Mayaffre sur les deux grands types de corpus envisageables :

« le corpus peut-il être considéré exhaustif et clos, ou partiel et ouvert, et, conséquemment, peut-il être considéré comme un objet en soi ou un simple outil²⁹⁴ »,

nous pouvons conclure sur ce point en disant que notre corpus est bien du second type : *partiel, ouvert*, et faisant fonction d'*outil* pour notre étude.

2.2.2. Paramétrage du corpus

Afin de finaliser le passage de la base de données textuelles de l'INPI à notre corpus de données textuelles, nous avons construit notre corpus spécifique en veillant à ce qu'il soit doté de paramètres bien précis : quant à la langue, à l'époque de production des textes, et quant à la taille des textes qui le composent.

2.2.2.1. Langue

Pour ce qui est de la répartition par nationalité de langue des documents du corpus, nous avons naturellement et avant tout étudié des textes écrits à l'origine en langue française, - puisque nous étudions les textes de brevet en tant que contributions produites en français. Mais certains des textes du corpus sont d'origine étrangère, même si nous avons travaillé uniquement sur leur traduction en français²⁹⁵ et cela sans jamais consulter les textes concernés dans leur version initiale. Il s'agit là essentiellement de brevets étrangers à l'origine et dont les auteurs ont souhaité qu'ils soient, à un moment donné, traduits en langue française, généralement pour des motifs d'extension de droits. Il y a ainsi par exemple dans notre corpus trois textes canadiens, - la version en français doublant ici assez naturellement la version en langue anglaise -, trois textes belges (intéressants dans le sens où ils sont écrits dans la même

²⁹⁴ MAYAFFRE (2005).

²⁹⁵ Traductions généralement effectuées non par les inventeurs eux-mêmes, mais par un cabinet d'avocats spécialisés, mandaté par l'inventeur ou l'entreprise du pays où est originellement déposé le brevet concerné.

langue que les textes français, mais avec des variantes linguistiques connues, les belgicisms), quatre textes d'inventeurs allemands, cinq textes d'inventeurs américains, etc.²⁹⁶

Nous pouvons en conséquence indiquer la part des documents étrangers (*i.e* en français mais rédigés manifestement par traduction ; nous intégrons donc également à cette part les brevets canadiens, mais pas les brevets belges) : 21,2 % (24 textes sur 113). Ce chiffre montre notre souci d'intégrer, toujours au nom de la diversité des textes de brevets représentés dans notre corpus, des textes en français au sens le plus large possible, - et rédigés notamment par des rédacteurs dont le français n'est pas forcément la langue première. L'étape suivante dans la volonté d'élargir le corpus pour affiner notre approche contributionnelle consisterait par exemple à envisager de travailler sur un corpus de textes de brevet dans différentes langues, c'est-à-dire un corpus multilingue, - mais tel n'était pas notre but dans le cadre de ce travail de doctorat. Néanmoins, cette entreprise aurait le mérite de valider (ou d'infirmer, ou même encore de nuancer) nos conclusions concernant uniquement des textes en français, cette fois-ci dans une optique de comparaison des textes de brevet. On peut ainsi envisager, dans une étude à venir, de transposer nos remarques issues d'une analyse de corpus en français dans d'autres langues elles aussi actives en matière de rédaction de brevets d'invention (la langue la plus usitée pour les textes de brevet étant naturellement l'anglais).

En effet, en raisonnant sur la notion de contribution dans un texte de brevet écrit en français (notamment en isolant dans cette langue des ensembles textuels, clos, avec des marqueurs précis les délimitant, etc.), on peut aisément imaginer que la constitution d'une contribution en langue anglaise (ou dans une autre langue) peut obéir peu ou prou à des règles analogues à celles observées en français, - ou au contraire présenter des écarts intéressants à étudier en eux-mêmes.

Une autre considération qui pousserait sur cette voie comparatiste est celle de l'apparente uniformisation internationale des textes de brevet : pour des raisons historiques²⁹⁷ d'harmonisation internationale des normes de présentation des documents, les différents offices nationaux enregistrant les dépôts de brevet présentent des similitudes frappantes quant aux conseils rédactionnels qu'ils prodiguent aux inventeurs ; cette normalisation

²⁹⁶ La synthèse de la provenance des textes du corpus est disponible dans l'Annexe B, p. 374 *et sq.*

²⁹⁷ Pour un bref historique de la normalisation des textes de brevet, voir l'Annexe G, p. 411.

réductionnelle (aisément observable *a priori*) plaide pour la possibilité d'une transposition des remarques faites dans une langue donnée (le français en l'occurrence) à d'autres langues, voire à toutes les langues dans lesquelles on dépose aujourd'hui des brevets d'invention.

Notons enfin qu'en raisonnant sur des ensembles contributionnels (*vs.* des énoncés), on est naturellement à même d'observer des invariants macrostructurels qui, dans le cadre d'une tendance à l'uniformisation des pratiques rédactionnelles dans l'univers mondialisé (ou en voie de mondialisation) des innovations technologiques, sont peut-être en définitive les mêmes quelle que soit la langue concernée.

2.2.2.2. Diachronie / synchronie

La sélection des textes d'un point de vue temporel a également été méthodologiquement spécifiée pour notre corpus : là encore, l'orientation choisie a été d'être le plus représentatif possible, en choisissant des textes de brevet appartenant à des époques différentes. Bien sûr nous avons néanmoins dû restreindre cette diachronie des textes présents dans le corpus, car il ne s'agissait aucunement de produire une réelle analyse diachronique des textes de brevet : il y a d'ailleurs là aussi un recherche à initier, certainement, pour montrer l'évolution stylistique des textes de brevet au cours du temps (et donc l'évolution de l'utilisation de la contribution en tant qu'outil d'observation fine de l'architecture d'un texte de brevet d'invention) mais nous n'étions pas, dans le cadre de ce présent travail, engagé dans une telle démarche qui aurait principalement amené à comparer des états de langue différents dans les textes de brevet étudiés en fonction de l'époque à laquelle ils appartenaient. Nous nous sommes donc restreints à des textes appartenant aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles (1905 pour le plus ancien, 2012 pour les plus récents²⁹⁸).

Nous avons ainsi opté pour un balayage temporel consistant à prélever des textes anciens, très ponctuellement, en contrepoint de la majorité des textes de notre corpus, qui elle est plus récente.

²⁹⁸ Respectivement les documents A2 et Y, A50, A70, A79, A80, A81, A82, A83 de notre corpus ; cf. Annexes numériques.

Parmi les textes de brevets d'invention « anciens » (dans le sens de « non-extrêmes contemporains²⁹⁹ »), nous pouvons distinguer :

- Des textes datant de presque un siècle ou plus (3,5 %), à regrouper dans un sous-corpus concernant des documents antérieurs à la Seconde guerre mondiale, donc antérieurs à l'intensification de la mondialisation industrielle et technologique de notre planète ;
- Des textes datant de l'immédiate après-guerre et concernant des inventions prenant pour cadre le boom industriel des Trente Glorieuses : 11,5 % du corpus ;
- Des textes récents sans être toutefois nos « extrêmes-contemporains » : 38 % du corpus ;
- Des textes de brevets d'inventions « extrêmes contemporains », c'est-à-dire qui ont été produits très récemment (il y a moins de 5 ans) : 47% du corpus.

Au terme de cette volonté de diversifier *relativement* la représentation d'époques différentes dans le choix des textes, nous avons ainsi un noyau de textes de brevets très contemporains (67,3 % des textes du corpus datent de moins de dix ans, 47 % - soit presque la moitié - de moins de 5 ans), ce qui s'explique : a. par la pratique industrielle du dépôt de brevet qui va s'intensifiant au cours du temps, et selon une logique *a priori* exponentielle (*i.e.* on dépose bien plus de textes de brevet aujourd'hui qu'hier) ; b. par notre choix délibéré, quand nous n'avions pas d'autres critères de sélection en tête (langue, domaine d'application, etc.), de textes de brevet tout récemment rédigés, - le but de notre étude étant de parler principalement du texte de brevet *hic et nunc*.

²⁹⁹ Nous reprenons l'expression « extrême contemporain » au champ de la littérature ; nous voulons parler ici de textes de brevets qui ont fait l'objet d'un dépôt il y a quatre ou cinq ans maximum.

2.2.2.3. Tailles

Nous livrons ci-dessous des remarques quant à la taille des différents textes du corpus, puis quant à la taille globale du corpus lui-même.

2.2.2.3.1. Taille des textes

En ce qui concerne le nombre de pages des textes du corpus, nous n'avons aucunement choisi nos documents sur la base de leur volume. Les brevets les plus courts font trois pages A4 (documents A5, A8, A9, A14 et A32³⁰⁰), le plus long 94 pages au format A4 (doc. A19). Le nombre moyen de pages pour un texte de notre corpus est de 15 à 16 pages au format A4.

La taille des textes sélectionnés est donc très diverse, le corpus faisant cohabiter des textes longs et courts, avec une palette de cas intermédiaires.

Le critère de la longueur du texte nous semble d'autant moins important que nous avons développé l'idée que la notion de contribution, qui est au cœur de notre approche du texte de brevet d'invention, a l'avantage notable de pouvoir être analysée indépendamment de sa longueur³⁰¹. Néanmoins et comme on le verra dans l'analyse des résultats³⁰², certains procédés contributionnels repérés sont tributaires de la longueur (relative) d'un texte de brevet : par exemple le procédé de la répétition contributionnelle (reprise, récurrence du même élément contributionnel au fil du texte de brevet), puisque le fait de répéter un élément à l'identique suppose d'avoir un certain espace textuel pour le faire.

2.2.2.3.2. Taille du corpus

Nous avons eu une phase de réflexion notable au sujet de la taille optimale à donner à notre corpus d'étude. En effet, comme nous l'avons indiqué plus haut³⁰³, une entreprise de *data mining* était tentante, surtout lorsque l'on considère que la base de l'INPI permet de disposer de près de cinq millions de textes, et que les outils de *data mining* sont chaque jour de plus en plus sophistiqués. Néanmoins notre but n'a jamais été de rendre compte de manière

³⁰⁰ Voir Annexe B, p. 374, et les Annexes numériques pour les textes *in extenso*.

³⁰¹ Cf. *supra*, partie 1.1.3., « Efficacité de l'outil contributionnel », p. 67 *et sq.*

³⁰² Cf. *infra*, 3, « Résultats d'analyse et modélisation contributionnelle », p. 154 *et sq.*

³⁰³ Cf. *supra*, partie 2.1.1. « Base d'exploitation », p. 113.

exhaustive de l'intégralité des variantes de construction d'un texte de brevet d'invention ; il a dès le début de nos recherches été entendu que nous envisagerions le texte de brevet d'invention comme un matériau inédit pour développer des remarques sur l'approche contributionnelle en linguistique pragmatique, mais sans le dessein d'entrer dans une entreprise d'ingénierie statistique globale. D'ailleurs ce type de tentative, vu le nombre imposant de textes à envisager, nous aurait certainement fait prendre des directions éloignées de celle de notre réflexion de départ, - à savoir une réflexion qui, se basant sur un cas de texte singulier (celui du texte de brevet d'invention), veut s'étendre aux mécanismes des textes en général. Or une étude extrêmement poussée, renseignée à l'envi et méticuleusement détaillée des textes de brevet d'invention dès lors envisagés sous l'angle d'une vaste base de données nous aurait peut-être amené à nous éloigner de cette perspective d'extension de notre travail au texte en général, indépendamment du texte de brevet d'invention : en effet, un corpus de taille raisonnable (c'est-à-dire de taille réduite dans notre cas) permet de ne pas se perdre dans une étude du texte de brevet d'invention en tant que *genre* dont il s'agirait de cartographier les moindres caractéristiques, y compris les plus anecdotiques et cela dans une tentation d'exhaustivité. Il s'est plutôt agi de le considérer comme un tremplin vers la compréhension des mécanismes textuels en général. Nous prétendons ainsi, avec un corpus d'une grosse centaine de textes, pouvoir rendre compte des grands mécanismes contributionnels propres au texte de brevet d'invention (mécanismes qui permettent d'ailleurs de le définir en tant que *type* de texte), et qui nous serviront par la suite à réfléchir sur le texte en général, au-delà du simple cas du texte de brevet d'invention.

Par ailleurs nous nous reposons sur un argument de type pari : si une centaine de textes de brevet d'invention sélectionnés dans tous les domaines d'application existant, de longueurs, de nationalités et d'époques diverses nous amènent à isoler des mécanismes contributionnels qui leur sont communs, nous faisons alors le pari que ces mécanismes contributionnels sont certainement extrapolables (sur plus d'une centaine de textes dépouillés, ils sont en effet statistiquement intéressants) à un corpus virtuel beaucoup plus important, et donc que nous pourrions entrer dans des considérations généralisantes quant à ces mécanismes. Cette démarche, empirique, est la seule alternative, selon nous, à une appréhension statistique globale (qui nous le répétons est irréalisable à l'heure actuelle sur un fonds de cinq millions de documents) du texte de brevet d'invention.

2.3. Un jeu de données contributionnelles

Nous finirons cette section en présentant la méthode appliquée à notre corpus de données textuelles afin d'obtenir un ensemble de données contributionnelles : ce que nous nommons une série de données contributionnelles, qui a l'avantage d'être directement utilisable dans le cadre d'une analyse contributionnelle, c'est-à-dire qui envisage le texte au niveau des contributions qui le constituent. Cette translation de données textuelles (corpus) à des données contributionnelles correspond à la volonté initiale de travailler sur des contributions plutôt que sur des textes.

C'est en raisonnant sur des jeux de contributions plus que sur des textes (ou des énoncés) qu'il deviendra alors possible de répondre à des questions comme « Qu'est-ce qu'un ensemble contributionnel ? », « Qu'est-ce qu'une variation contributionnelle ? », etc., - donc de pouvoir comprendre quel rôle joue une contribution dans un texte.

2.3.1. Apparence contributionnelle des textes de brevet d'invention

En observant initialement les textes de brevet d'invention, aux prémices de notre recherche, nous avons eu l'intuition d'une organisation contributionnelle clairement marquée, repérable à l'œil nu, et surtout récurrente dans ses grands principes d'un texte à l'autre. Nous avons donc ensuite postulé l'idée que cette organisation contributionnelle très typée, avec ses variantes éventuelles, pouvait rendre compte de l'organisation textuelle de n'importe quel texte de brevet d'invention.

Notre intuition avait été aiguillée par le formatage apparent, usuel et institutionnalisé du texte de brevet d'invention : institutionnalisé car l'INPI fournit des consignes de rédaction

très précises pour tous les textes de brevet, - plaçant d'entrée de jeu le texte de brevet dans un format normé dont nous rappelons ici les « passages obligés³⁰⁴ », qui sont autant de sections préétablies imposées tant par un cadre légal que par un usage rédactionnel traditionnel :

- *Une section Abstract ;*
- *Une section Description (elle-même subdivisée en sections Art antérieur, Inconvénients, Avantages, Description détaillée) ;*
- *Une section Revendications ;*
- *Une section Annexes (généralement pourvue en schémas).*

A ce stade et sans entrer dans des considérations purement contributionnelles, on pourrait tout à fait isoler des « sections textuelles » distinctes dont l'enchaînement serait par exemple :

Abstract – Description – Revendications – Annexes

On a bien là un « plan de texte » élémentaire, avec un début (*Abstract*), une fin (*Annexes*) et un noyau central binaire (*Description / Revendications*). Bien sûr on ne saurait, en sciences du langage (et qui plus est pour qui prétend avoir une approche contributionnelle) se contenter de cette observation sommaire. Il nous faudra aller plus loin et proposer une vraie formalisation des enchaînements contributionnels à l'œuvre au sein d'un texte de brevet d'invention : c'est ce que nous commençons ci-après³⁰⁵, puis dans la partie « Analyse des résultats » (partie 3).

Ainsi, afin de vérifier notre hypothèse de travail et faire apparaître clairement, dans ses détails non repérables directement, cette organisation contributionnelle postulée, nous avons donc dû procéder en deux temps :

³⁰⁴ Ce formatage par l'institution est présenté dans la 1^{ère} partie de notre travail, 1.2.2.2., « Une structure apparente codifiée », p. 80 *et sq.*

³⁰⁵ Voir 2.3.4., « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151, et 3., « Résultats d'analyse et modélisation contributionnelle », p. 154.

- (i) Nous conforter dans cette hypothèse d'une structure contributionnelle centrale et commune à l'ensemble des textes de brevet d'invention constituant notre corpus (phase d'*observation* maximale) ;
- (ii) Puis formaliser au maximum cette structure contributionnelle centrale afin de la rendre utilisable pour une réflexion théorique sur un éventuel modèle contributionnel de texte de brevet d'invention (phase de *modélisation* contributionnelle).

Ces deux étapes ont fait l'objet de traitements distincts dans notre analyse du corpus concerné : nous les présentons l'une et l'autre dans la sous-partie suivante.

2.3.2. Méthodologie de traitement du corpus contributionnel

Nous abordons ici la manière dont nous avons mis en forme le corpus de manière à le traduire en une série de variables sur lesquelles il a été par la suite plus pratique de travailler (variables visuelles dans un premier temps, puis des variables-codes par la suite).

Formatage

Il s'est agi de traiter une nouvelle fois notre corpus afin d'une part de le rendre accessible et maniable, de l'homogénéiser et d'autre part de le formaliser (visuellement, dans notre cas) afin de permettre de corroborer nos hypothèses de travail.

a. Homogénéisation

Afin d'homogénéiser et de rendre opérationnel notre corpus, nous lui avons ajouté quelques éléments.

Nous avons ainsi attribué des références à chaque document dépouillé :

- (i) Une lettre (A, B, C, ...) ou une lettre-chiffre (A1, A2, A3, ...) afin de nommer les documents de manière sériée (premier document : A ; dernier document : A87) ;
- (ii) Un surnom pour les repérer de façon plus concrète mais sans avoir à réutiliser le nom complet de l'invention, parfois très long (ex. : le document A50 est intitulé « Système motorisé d'entraînement en rotation pour un système de support suiveur pour capteur solaire », et son surnom est « Système motorisé d'entraînement »). Cette technique du surnom, outre l'économie lexicale permise pour les relevés, a la vertu de donner simplement et clairement un « visage » au texte concerné, en le rattachant à un domaine d'invention ou à un champ technique précis qui le distingue nettement d'un autre texte du corpus.

b. Mise en graphes

Le recours à la technique de visualisation d'un texte par graphe s'est imposé au début de l'étude du corpus. Il s'agissait en effet de représenter en un minimum d'éléments simples (items graphiques, très distincts les uns des autres, par la couleur comme par la forme) les différentes parties qui composent un texte de brevet d'invention, dans la perspective d'une opération future de séquençage global de celui-ci. On a cherché, par une logique de mise en schèmes, à aborder le canevas-type, le prototype d'un texte de brevet d'invention, et à en livrer une version graphique.

Cette mise en graphes a servi à mieux visualiser, sous la forme de « blocs textuels fonctionnels » (et qui sont la préfiguration des ensembles contributionnels que nous ferons émerger plus avant³⁰⁶), le déroulement d'un texte de brevet d'invention. Notre idée, à ce stade, était bien de montrer le caractère invariant des enchaînements, ou bien en contrepoint de faire apparaître les éventuelles distorsions par rapport à un modèle général.

La répétition apparente, d'un texte de brevet à l'autre, de parties identiques formatées incite d'autant plus à cette mise en graphes : on n'est pas ici confronté à un corpus qui, pour chaque texte, présente une surface textuelle manifestement différente ; la récurrence qui

³⁰⁶ Voir 4.2.1.3., « Blocs textuels », p. 281 *et sq.*

frappe à la première lecture nous a semblé devoir être exploitée dans ses aspects les plus visuels.

Les parties qui ont été retenues pour la mise en graphe sont les suivantes :

Partie Titre (de l'invention) ;

Partie Description (de l'invention) ;

Partie Etat antérieur (à l'invention) ;

Partie Inconvénients (des inventions issues de l'observation de l'Etat antérieur à l'invention) ;

Partie Avantages (de l'invention) ;

Partie Exemples (d'applications de l'invention) ;

Parties Schémas (illustrant visuellement l'invention) ;

Parties Revendications.

Cette schématisation (*cf.* ci-après pour la définition du code visuel et graphique adopté pour la transcription des textes étudiés en graphes) permet *a priori* de rendre compte de tous les textes de brevet d'invention dépouillés et, par extension et par extrapolation, de tous les textes de brevet d'invention se rapprochant du profil de corpus retenu.



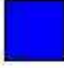





La schématisation graphique permet également de prendre conscience des déplacements possibles d'une partie (d'un item) par rapport aux autres : en comparant les schémas graphiques de chaque texte de brevet dépouillé, on peut ainsi repérer facilement ceux des items textuels qui n'ont pas une place fixe, distinguer ceux qui sont plus mobiles que d'autres ; ainsi un item A peut-il être caractérisé comme toujours antérieur (ou postérieur) à un item B, ou au contraire sera-t-il exceptionnellement et spécifiquement, dans un cas précis de texte de brevet, placé avant ou après un autre item. Il s'agit dès lors d'étudier et d'expliquer cette variation notable.

De manière analogue, la mise en graphe peut révéler les phénomènes de redondances, de répétitions ou de reprises : les textes de brevet permettent-ils la répétition d'ensembles contributionnels, si oui quels sont les ensembles contributionnels concernés, et quelles hypothèses peut-on avancer pour expliquer ces phénomènes de reprises contributionnelles ?

Nous ferons un bilan de ces reprises et de ces déplacements contributionnels dans la partie « Résultats d'analyse et modélisation contributionnelle³⁰⁷ ».

Enfin, la schématisation visuelle permettra éventuellement une phase ultérieure de modélisation : un canevas central de rédaction des textes de brevet d'invention pourra être proposé, et tout type de texte de brevet d'invention, par comparaison, pourra être présenté en suivant ce canevas, - tout en montrant les variations ponctuelles que le texte concerné propose au lecteur.

➤ **Description de la légende visuelle³⁰⁸ (visualisation des blocs fonctionnels de texte dans le texte de brevet d'invention) :**

	titre
	description
	état de l'art
	inconvenient(s)
	avantage(s)
	exemple(s)
	revendications
	figure(s)

³⁰⁷ Voir *infra*, partie 3, p. 154 et suivantes.

³⁰⁸ Nous avons utilisé pour cette mise en forme le logiciel libre *yEd*, éditeur graphique (http://www.yworks.com/en/products_yed_about.html)

Notes :

- description : *phase descriptive, qu'elle soit ponctuelle ou détaillée ;*
- état de l'art : *état de l'art antérieur ; ce qu'il y avait avant l'invention décrite ;*
- inconvénients : *de l'état de l'art antérieur à l'invention ; les problèmes soulevés par l'art antérieur ;*
- avantages : *de l'invention décrite ; les solutions apportées par l'invention ;*
- figure(s) : *schémas ; dessins ; tableaux.*

Remarque :

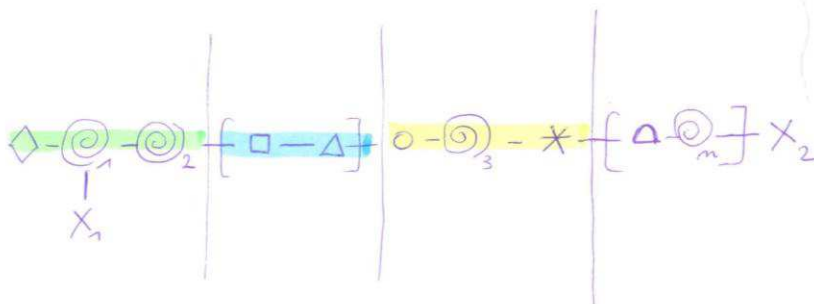
Cette mise en graphe nous a paru plus judicieuse et plus pratique, au début de notre recherche, qu'un simple recours à des lettres (par exemple A, B, C, etc., avec A : Description, B : Etat de l'art, C : Inconvénients, etc.), car nous avons cherché, en initiant notre travail, à donner à lire une visualisation simple des schémas contributionnels à l'œuvre dans les textes de brevet étudiés. Cet aspect visuel de la présentation des textes nous semblait d'autant plus important que de simples chaînes de lettres ou de chiffres (A-B-C, 1-2-3, etc.) nous paraissaient peu stimulantes à analyser, et ne permettaient pas forcément de repérer facilement des récurrences, des invariances, etc. Naturellement, une fois cette phase de visualisation graphique dépassée, et une fois notre intuition de départ confortée par celle-ci, nous lui avons ensuite substitué une phase de *modélisation par paramètres* des textes de brevet d'invention : cette phase fait l'objet du dernier développement de la partie analysant les résultats de l'étude du corpus³⁰⁹, mais nous donnons dès à présent un exemple de fiche de dépouillement de textes de brevet correspondant à cette phase moins visuelle et plus concentrée sur des paramètres contributionnels, à la suite d'un exemple de fiche axée sur la mise en graphe. Ces deux exemples sont des scans de saisie manuelle.

³⁰⁹ p. 154 *et sq.*

➤ Exemples de deux fiches manuelles issues du dépouillement des textes de brevet d'invention, et processus de formalisation :

(1)

[G] :



(2)

A26) "Nappe"

D₂ "la pente invot. - concerne ..."

Et. "ou voir pte ..."

I " ... le pu. contre 1 invoté ..."

A " ... remède à ces invotés ..."

D₃ [acclétype] la nappe

Ex } "Un ex. d. réalisat. d'1 dispositif
conforme à l'invot. & de l'art
après avec référence au dessin
annexé ds le | :

F₁ }

R "résultat" (= rev. 05
rev. 2 < rev. 1
etc.)

F₂ dessin

➔ Code du document

➔ Mise en graphe

➔ Nombre d'éléments repérés

➔ Code et nom abrégé du document

➔ Contribution repérée ; phrase introductive marquant le début de la contribution.

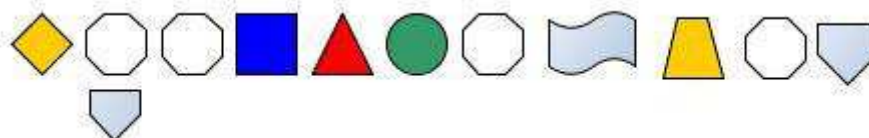
➔ Passage à une autre contribution, et phrase-repère qui lui correspond.

➔ Fin de l'observation (contribution type « Dessins »)

Commentaires des fiches :

Dans le premier exemple de formalisation ci-dessus (document « [G]³¹⁰ », noté **(1)**), on a opté pour une formalisation essentiellement graphique qui consistait à privilégier l'aspect visuel du texte analysé, déployé sur une ligne horizontale lue de gauche à droite. Les signes géométriques dessinés correspondent peu ou prou au code graphique présenté juste avant³¹¹ (avec des variantes, car notre code personnel n'a pas été stabilisé d'entrée de jeu), les chiffres placés en indices indiquant quant à eux si la contribution repérée est répétée ou reprise (ex. : X₁ indique qu'une figure apparaît une première fois à ce point précis dans le déroulement du texte, X₂ qu'une autre figure – ou plusieurs figures – apparaît une seconde fois à cet autre point précis) ; les lignes verticales tracées à la main représentent des propositions faites au moment du dépouillement pour isoler tel ou tel regroupement de contributions, tel ou tel ensemble contributionnel repéré en relisant une première fois la mise en graphe.

Ce type de formalisation a pu être poussé, dans les premiers temps de l'analyse de notre corpus, jusqu'à un rendu graphique dont nous donnons ci-dessous un exemple (correspondant au document G) :



(On retrouve dans cette mise en graphe les codes formes et couleurs définis plus haut³¹²).

Dans le second exemple (document « A26 », noté **(2)**), l'approche qui a été privilégiée est plutôt celle du repérage textuel, c'est-à-dire non pas tant des blocs textuels remarquables que des mots et expressions qui permettent de les repérer (« La présente invention concerne... » pour introduire la contribution descriptive générale, « ... remédier à ces inconvénients » pour introduire la contribution sur les avantages de l'invention, etc.).

Les deux approches sont complémentaires l'une de l'autre : la première est axée sur le déroulé du texte de brevet en tant qu'enchaînement de contributions (il opère sur la série

³¹⁰ Voir Annexes numériques.

³¹¹ p. 142 *et sq.*

³¹² *Ibidem.*

contributionnelle), la seconde est axée sur les repères textuels marquant les phénomènes d'ouverture, de déploiement et de fermeture des contributions à l'intérieur de la série contributionnelle. Cette double approche (graphique et macrostructurelle d'une part, textuelle et microstructurelle de l'autre) correspond à deux moments distincts de notre manière d'observer le corpus, mais elle a finalement permis de rendre compte du texte de brevet d'invention de deux manières différentes et néanmoins susceptibles d'être articulées l'une à l'autre, allant d'une vision d'ensemble à des repérages ponctuels.

2.3.3. Types de repérages

Même si nous avons tenté de saisir le texte de brevet d'invention dans une perspective globale (*i.e.* en mettant au jour les contributions qui le constituent, en travaillant sur des ensembles énonciatifs articulés qui dépassent souvent le cadre du simple énoncé), il nous a quand même fallu faire des prélèvements ponctuels et resserrés dans chaque texte, afin justement de délimiter le début et la fin d'une sous-contribution constitutive de l'ensemble contributionnel général à l'œuvre dans un texte concerné, et cela afin d'en mieux saisir le déroulement.

Ces prélèvements descendent à un niveau textuel inférieur à chaque contribution repérée, et opèrent donc à un niveau de type « fragment d'énoncé » ; il s'agit là d'une observation plus fine (microstructurelle) du fonctionnement d'un texte de brevet d'invention. Nous avons dressé une typologie simple de ces échantillons de textes délimitant l'ouverture ou la fin d'un ensemble contributionnel, ou bien encore jalonnant le déroulement de ce dernier : voir tableau ci-après.

Exemples de repérages textuels effectués dans le corpus (marqueurs contributionnels) :

Types de repérage textuel	Exemple(s) ⁽ⁱ⁾	Localisation ⁽ⁱⁱ⁾	Fonction
<u>Ponctuel</u> ⁽ⁱⁱⁱ⁾ : <u>lexical</u>	a. « <i>Les dessins annexés illustrent l'invention</i> » (doc. W)	Début F1 (séquence descriptive, annonce de visuels)	Marqueur d'ouverture d'une contribution descriptive s'appuyant sur des visuels
	b. « <i>importants perfectionnements</i> » (doc. Z)	Dans le déroulé de A	Marqueur de déroulement d'une contribution méliorative visant à mettre en valeur l'invention
<u>Syntaxique</u> (tournure)	a. « <i>Ce dispositif est caractérisé en ce qu'il comporte (...)</i> » (doc. X)	Début D3 (séquence descriptive)	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type description détaillée
	b. « <i>La présente invention concerne...</i> » (doc. A26)	Début D2 (annonce du domaine général de l'invention)	Marqueur d'ouverture d'une contribution descriptive énonçant le champ d'application de l'invention
<u>Ponctuel</u> ⁽ⁱⁱⁱ⁾ : <u>adverbial</u> (connecteur logique)	« <i>néanmoins</i> » (doc. Y)	Début I	Marqueur d'ouverture d'une contribution dépréciant l'état de l'art antérieur à l'invention ; rôle adversatif
<u>Anaphorique</u>	« <i>Selon une autre particularité...</i> » (répété plusieurs fois en têtes de paragraphes – doc. A62)	Dans le déroulé de D3	Marqueur de déroulement d'une contribution descriptive détaillée

Commentaires du tableau :

La première colonne (« **Types de repérage textuel** ») dresse la liste des catégories grammaticales, sémantiques ou stylistiques concernées par les repérages effectués dans les textes de brevet d'invention du corpus. *Nota* : nous avons utilisé, pour nommer ces types de repérages, des catégories qui appartiennent à plusieurs disciplines distinctes (sémantique, stylistique, etc.) afin de disposer du maximum d'éléments de classement possible.

La seconde colonne (« **Exemple(s)** ») fournit un énoncé qui illustre le type de repérage concerné.

La troisième colonne (« **Localisation** ») situe l'endroit, dans un sous-ensemble contributionnel donné, où apparaît le repérage effectué.

Enfin la quatrième colonne (« **Fonction** ») associe un rôle précis, dans le sous-ensemble contributionnel concerné, au repérage effectué ; on considère ici que l'élément textuel relevé agit comme le *marqueur* d'un changement ou d'une confirmation dans l'ensemble contributionnel examiné.

Trois notes permettent en outre de lire plus facilement le tableau :

- (i) Dans chaque exemple c'est nous qui soulignons le ou les termes qui justifient les repérages ; ceux-ci (et d'autres) seront commentés dans la partie suivante, « Résultats d'analyse (...) » (p. 154 *et sq.*) ;
- (ii) Nous utilisons, pour localiser le repérage concerné, la notation – formalisation au-delà de la mise en graphe - présentée dans la sous-partie suivante, « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151 *et sq.* ;
- (iii) Un repérage « ponctuel » signifie qu'il concerne un mot ou un groupe de mots très restreint (un nom commun, un adverbe, un groupe nominal, etc.), repéré en un point donné de la contribution, et auquel on attribue une fonction spécifique (sémantique généralement : aspects mélioratif, dépréciatif, adversatif, etc.).

Nous ne prétendons pas que cette amorce de typologie soit exhaustive : nous l'avons construite à partir de l'observation et de l'analyse de notre corpus. Dans la partie suivante nous donnons plus d'exemples de ces repérages, étant entendu que le tableau ci-dessus n'est qu'une synthèse de repérages effectués, donnée à titre indicatif à ce stade de notre étude. Nous

expliciterons également dans la même partie suivante les repérages effectués, en nous attardant sur le fonctionnement de chacun d'entre eux.

Notons aussi que, dans notre entreprise de repérages textuels et pour les raisons techniques invoquées précédemment³¹³, nous n'avons pas équipé notre corpus de balises permettant de faire un relevé systématique de toutes les formes de marqueurs contributionnels envisagés³¹⁴ ; nous avons fait les repérages manuellement, « à l'œil » et au fil des textes envisagés. Cette technique est naturellement moins fiable et moins complète que celle des balises, mais elle était suffisante dans le cadre de notre étude dans le sens où elle permettait de repérer les *lieux* des enchaînements contributionnels, - là où ceux-ci s'effectuent -, ce qui nous intéressait plus que de repérer de manière exhaustive l'ensemble des marqueurs contributionnels d'un texte de brevet d'invention (pour la justification d'une étude plus qualitative que quantitative dans le cadre d'une approche contributionnelle des textes, voir *supra*, p. 137, partie 2.2.2.3.2., « Taille du corpus »).

2.3.4. Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention

Au terme de cette présentation de notre manière de travailler sur le corpus défini, nous voulons montrer ce qui a constitué le stade ultime de notre projet de *modélisation* des textes de brevet d'invention : la formalisation (dans une perspective de comparaison) de séries contributionnelles repérées dans les textes de brevet du corpus.

En effet, une fois l'ensemble des documents dépouillés selon la double analyse « blocs » / « repérages ponctuels » (*cf.* ci-dessus), il s'est agi de formaliser de nouveau les données issues de nos relevés. Nous avons procédé à une comparaison de l'ensemble des données issues de l'analyse de chaque texte de brevet d'invention au moyen d'une mise en série comparative, ce que nous nommons une mise en « série contributionnelle comparée » : nous avons en effet

³¹³ Voir *supra*, p. 114.

³¹⁴ Nous reviendrons sur la définition des « marqueurs contributionnels » plus bas, dans la partie 3, Chapitre liminaire (p. 156 *et sq.*).

rapproché les uns des autres tous les enchaînements contributionnels repérés dans chaque texte de brevet en les formalisant au moyen de codes-lettres dont la légende est donnée ci-dessous :

T : Titre de l'invention

D1 : *Abstract* (description synthétique de l'invention, généralement assortie d'un dessin)

D2 : Description du domaine dans lequel s'applique l'invention, et du principe général qui préside à sa réalisation

Et. : État de l'art

I : Inconvénients de l'art antérieur

A : Avantages procurés par l'invention

D3 : Description détaillée de l'invention

Ex : Exemples illustrant des modes de réalisation possibles de l'invention

F1 : Description des figures (F2) sur lesquelles se fondent la description (D3)

R : Revendications

F2 : Dessins annexés

Nous avons donc substitué aux « blocs textuels » (spontanément constatés au moyen de notre système – visuel - de mise en graphes) des ensembles contributionnels codés, les seconds reflétant scrupuleusement les premiers :

T – D1 – D2 – Et. – I – A – D3 – Ex – F1 – R – F2

On peut même aller plus loin dans la globalisation formelle de ces ensembles contributionnels, en opérant encore des regroupements entre les contributions distinguées précédemment.

Ainsi de :

- a. {T-D1-D2} : appellation puis description sommaire et générale (par exemple sous forme d'*abstract*) de l'invention, - que nous proposons d'indiquer par l'abréviation **App.** (pour *Appellation*) ;
- b. {Et.-I-A} : rappel de l'état de l'art antérieur (Et.), pour en pointer les inconvénients (I) et donc énoncer les avantages (A) apportés de l'invention, - que nous proposons d'indiquer par l'abréviation **Valo.** (pour *Valorisation*, ou mise en valeur de l'invention) ;
- c. {D3-Ex-F1-F2} : description détaillée de l'invention (D3), s'appuyant sur des exemples (Ex) renvoyant à des figures décrites (F1) et annexées (F2) au document de brevet, - que nous proposons d'indiquer par l'abréviation **Descr.** (pour *Description*).

Dans la partie suivante, « Résultats d'analyse et modélisation contributionnelle », nous reviendrons sur cette formalisation poussée des ensembles contributionnels récurrents mis au jour dans les textes de brevet d'invention, en l'approfondissant et en tirant de cette modélisation toutes les conclusions souhaitables quant à la notion de complétude des textes de brevet en particulier et de complétude textuelle en général.

3. RESULTATS D'ANALYSE ET MODELISATION CONTRIBUTIONNELLE

L'objectif de cette partie est de livrer les principaux résultats issus de l'observation du corpus de textes de brevets d'invention dans le cadre de notre approche contributionnelle. Cette observation, dont la méthodologie a été détaillée dans la partie précédente, nous a amené à isoler plusieurs éléments-clefs de la distribution contributionnelle des textes de brevets d'invention.

Nous commencerons ainsi par présenter notre repérage des *marqueurs contributionnels* qui permettent de délimiter précisément les contours des différentes contributions constitutives d'un texte de brevet.

Puis, en rendant compte d'une comparaison de toutes les séries contributionnelles repérées dans chaque texte de brevet, nous montrerons que l'on peut isoler un *modèle contributionnel* général, *invariant*, qui permet de représenter formellement n'importe quel texte de brevet d'invention présent dans le corpus. Cette phase de *modélisation* du texte de brevet d'invention nous amènera à préciser la manière dont certaines contributions spécifiques sont utilisées dans un tel type de texte, et nous en viendrons alors à des considérations sur ce que nous nommons ici la *rhétorique contributionnelle* à l'œuvre dans le texte de brevet.

Enfin, nous nous attacherons aux déformations possibles (et constatées dans certains textes de notre corpus) du modèle invariant présenté précédemment. En effet, il s'agit d'un *modèle dynamique*, *i.e.* qui intègre une part de variations : des variations contributionnelles que nous essaierons d'expliquer, et qui sont susceptibles d'être reliées (en lien ou bien en contrepoint) aux maximes conversationnelles de Grice³¹⁵.

³¹⁵ Pour les liens entre notre étude et l'apport gricéen, voir partie 1.3., « Perspectives méthodologiques », p. 102 *et sq.*

Chapitre liminaire

Dans la partie précédente nous avons tiré de notre corpus de textes de brevet d'invention un jeu de données contributionnelles³¹⁶ qui traduit en ensembles contributionnels, clairement délimités par des marqueurs contributionnels³¹⁷, les « blocs » qui composent ces textes, - la notion de « bloc » restant terminologiquement bien plus floue que celle de contribution, cette dernière faisant l'objet de notre étude³¹⁸.

Cette opération de translation des données textuelles à des données contributionnelles va permettre d'entamer une phase de modélisation contributionnelle³¹⁹, durant laquelle nous proposerons un modèle contributionnel invariant correspondant à l'ensemble des textes de brevet d'invention observés, c'est-à-dire un schéma contributionnel général prétendant rendre compte de l'ensemble des cas de figures de production d'un texte de brevet d'invention traduit en termes contributionnels³²⁰.

La délimitation des ensembles contributionnels nous a amené à esquisser une typologie de ces derniers³²¹, notamment en ce qui concerne leur insertion dans la chaîne contributionnelle globale au moyen de ce que nous avons alors nommé des « marqueurs contributionnels » (en nous fondant sur toute une série de repérages textuels ponctuels effectués dans le corpus d'étude) : nous voulons ci-dessous clarifier la terminologie que nous avons utilisée dans la partie précédente avant de présenter en détails cette typologie. Celle-ci permettra notamment de mieux comprendre le sens de l'approche d'un texte par le niveau contributionnel. En effet, les segments (contributionnels) que l'on a isolés dans les brevets d'invention sont construits par des moyens linguistiques, et on a pu trouver la marque des ces derniers dans chaque texte observé ; il y a une logique linguistique dans la construction

³¹⁶ Voir *supra*, partie 2.3., p. 139 *et sq.*

³¹⁷ *Ibidem*, 2.3.3., p. 148.

³¹⁸ Nous reviendrons sur la notion de *bloc textuel* plus bas, 4.2.1.3., « Blocs textuels », p. 281.

³¹⁹ 3.2., « Essai de modélisation du texte de brevet d'invention », p. 187 *et sq.*

³²⁰ Nous avons esquissé cette modélisation à la fin de la partie précédente.

³²¹ 2.3.3., « Types de repérages », p. 148 *et sq.*

contributionnelle, et nous entendons la mettre au jour au travers des marques qui la signalent. Cette tentative de modélisation contributionnelle par le biais des « marqueurs contributionnels » nous semble un moyen d'aborder des questions plus théoriques que celle de la production-réception d'un texte de brevet d'invention : les marqueurs contributionnels sont notamment intéressants du point de vue de la théorie du genre car ils éclairent, à leur façon et à leur niveau, la question traditionnelle du genre, étant donné qu'ils sont situés – et c'est là une importance stratégique – à l'interface entre pragmatique et linguistique. Ils témoignent d'une activité linguistique dont on trouve la trace concrète dans le texte, et en même temps ils renvoient à la volonté toute pragmatique de replacer le texte dans un contexte spécifique. Nous reviendrons sur la lecture générique originale que permet le repérage des marqueurs contributionnels dans un texte³²².

Clarification terminologique de la notion de marqueur contributionnel

Nous faisons ici un point sur le métalangage de description que nous avons utilisé à partir de la notion originelle de *contribution*. Nous avons en effet introduit, depuis le dernier chapitre, des notions de *marque* et de *marqueur contributionnel*, de *macro-*, *méso-* et *micro-contribution*, d'*élément contributionnel*, et finalement de *sous-contribution*.

Les *marques contributionnelles* jouent un rôle dans la structuration contributionnelle du texte, elles attestent de la présence d'un ensemble contributionnel (précisément défini ou non) dans un texte ; puis, à un niveau méta-contributionnel, nous avons posé la notion de *marqueur contributionnel*³²³ comme élément explicite et précisément repérable dans la contribution, et éclairant formellement le début, le déroulé ou la clôture de celle-ci. Le marqueur renvoie à une fonction (le suffixe *-eur* du mot implique une action) spécifique au sein de la contribution dans laquelle on le localise. Le terme *marque* renvoie au niveau contributionnel, et le terme

³²² Voir partie 3.1.2., « Les marqueurs contributionnels », p. 175 *et sq.*

³²³ LEHMANN (2010) évoque déjà des « marqueurs » textuels (temporels, argumentatifs, ...), tout comme SCHAFFER (1989, p. 106) à propos de la fiction, et PORTUGUÈS (2011) introduit le « marqueur contributionnel » tel que nous allons le présenter et l'utiliser ici. Dans le domaine du dialogue et de la conversation, on consultera PRÉVOT (2004), 4.1.3., « Les marqueurs lexicaux », qui dresse un bref historique de la notion.

marqueur à un niveau métacontributionnel³²⁴. Les marqueurs usuels de discours sont essentiellement lexicaux, mais dans notre travail nous en aurons une vision extensive : des marqueurs de discours pourront, dans notre présentation des résultats, être tout aussi bien syntaxiques, verbaux, etc., que strictement lexicaux (même si nous commencerons par ceux-ci) ; nous verrons également qu'une absence de marqueur contributionnel est, dans certains cas, en soi un procédé de *marquage* contributionnel.

Nous admettons par ailleurs que le brevet est une *macro-contribution* en nous basant sur la terminologie de PORTUGUÈS (2011), et nous appellerons dès lors *micro-contribution* tout ensemble contributionnel inférieur à cette macro-contribution, et dans le même temps inclus dans cette dernière ; la micro-contribution ainsi définie est élément constitutif de la macro-contribution, alors elle-même définie comme le résultat de la somme des micro-contributions qui la constituent. Nous employons également le terme « *sous-contribution* » pour identifier ces micro-contributions – sachant que l'on peut tout à fait imaginer des stades intermédiaires, en termes de longueur de contribution, et que l'expression « sous-contribution » reste vague quant à cette longueur : PORTUGUÈS (2011) distingue ainsi les *micro-* et les *méso-contributions*, - et l'emploi de « sous-contribution » permet alors selon nous de renvoyer à l'une ou à l'autre sans avoir à préciser.

La sous-contribution a sa propre contrainte de complétude ; c'est un ensemble contributionnel au sens fort, qui présente les marques de son autonomie par rapport aux autres sous-contributions du même texte³²⁵. Pour simplifier, quand nous posons qu'une sous-contribution X doit être composée de X1, X2, X3 et X4 pour exister en tant que sous-contribution, et que dans un texte donné nous observons l'apparition de l'enchaînement {X1 ; X2 ; X3 ; X4}, - alors nous pouvons en déduire que cet enchaînement est une sous-contribution de type X. Dans le cas d'un texte de brevet d'invention et comme nous l'avons déjà envisagé dans la fin de la partie précédente³²⁶, l'enchaînement des sous-contributions repérées dans le texte de brevet d'invention (ex. : I, A, D3, F1, etc.) permet de passer du repérage de sous-contributions

³²⁴ Ce qui inscrit les marqueurs contributionnels dans le champ des « signaux » fonctionnant comme des « indications métadiscursives », pour reprendre des termes de l'introduction de HO-DAC *et alii* (2012).

³²⁵ Hors du champ de la linguistique des contributions, on peut trouver des propriétés analogues dans ce que ADAM (1997 : p. 28 *et sq.*) nomme une « séquence textuelle ».

³²⁶ Voir 2.3.4., « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151.

spécifiques appartenant à un texte de brevet d'invention à la conclusion que ces sous-contributions mises bout à bout provoquent l'existence d'une macro-contribution « Texte de brevet d'invention ». Dans la suite de notre travail, cette macro-contribution ainsi obtenue est parfois appelée « *Contribution globale* » (vs. les *sous-contributions* qui la constituent).

L'expression « *élément contributionnel*³²⁷ » - que nous employons également de temps à autres dans notre propos – renvoie quant à elle à une partie quelconque de la sous-contribution, repérée comme faisant partie du fonctionnement de cette dernière, mais sans qu'il soit possible de conférer à cet élément contributionnel le statut de complétude et d'autonomie que nous pouvons accorder à la sous-contribution ; l'élément contributionnel, pour le dire plus simplement, est un « morceau » de sous-contribution.

Ainsi, dans le cas des textes de brevet d'invention, la sous-contribution Et. (« État de l'art ») est généralement composée d'une sous-contribution I (« Inconvénients des inventions passées ») à laquelle s'ajoute une autre sous-contribution A (« Avantages de l'invention proposée »). I en tant que telle est donc une sous-contribution à part entière mais, par rapport à la sous-contribution Et. à laquelle elle appartient, elle n'est qu'un élément contributionnel de celle-ci (tout comme A prise individuellement).

³²⁷ Ou « segment contributionnel ».

3.1. Vers une typologie des marqueurs contributionnels

Dans les pages qui suivent, nous présentons les résultats de notre analyse qui a visé essentiellement, comme on l'a expliqué dans la première partie³²⁸, à mettre au jour la structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention. Cette analyse a consisté à repérer, dans chaque texte, des éléments divers permettant d'identifier le début, le déroulement ou la fin d'un ensemble contributionnel défini et dont la première phase d'observation de notre corpus nous avait intuitivement fait prendre conscience. Ces éléments-clefs, véritables balises textuelles, constituent ce que nous avons nommé des *marqueurs contributionnels* : ils permettent d'identifier le ou les moments charnières d'une contribution donnée, c'est-à-dire ce qui indique la présence d'une contribution spécifique, dans son début, son déroulé ou encore sa clôture. En conséquence, si l'on repère un *moment contributionnel*, on repère également ce qui distingue une contribution d'une autre contribution à l'intérieur du texte alors conçu comme un enchaînement contributionnel, - et partant l'on met en lumière l'organisation contributionnelle de l'ensemble de ce texte.

³²⁸ Voir 1.3.1.2., « Approche contributionnelle du texte de brevet », p. 103.

3.1.1. Présentation des données analysées

Nous avons classé les données extraites de notre corpus en reprenant la méthodologie indiqué plus haut dans la partie 2.3.3. « Types de repérages³²⁹ », et en en rendant compte de la manière la plus large possible, c'est-à-dire en livrant une typologie de ces repérages.

Nous utilisons le mot marqueur au sens de balise, c'est-à-dire ce qui permet de repérer ponctuellement un élément, ce qui signale quelque chose à un endroit donné, et cela dans l'esprit d'un chemin qui serait jalonné de signes servant à guider la lecture. Ces marqueurs indiquent généralement le début d'un sous-ensemble contributionnel nouveau survenant dans le déroulement du texte de brevet d'invention.

Nous pouvons schématiser le rôle d'un marqueur contributionnel de la manière suivante, si l'on considère un enchaînement contributionnel [sous-contribution 1]-[sous-contribution 2], les sous-contributions concernées ici étant des ensembles contributionnels constitutifs d'une partie quelconque d'un texte de brevet d'invention donné :

[Sous-contribution 1] – {Marqueur sous-contribution 2}[=> Début sous-contribution 2],

où le trait symbolise la frontière entre les deux sous-contributions 1 et 2, et le signe d'implication => l'enclenchement de la seconde sous-contribution.

Nous reviendrons plus bas³³⁰, à la suite des relevés des différents marqueurs contributionnels distingués dans notre corpus, sur la délimitation par ceux-ci des différents ensembles contributionnels dans un texte de brevet.

Ces relevés de marqueurs contributionnels sont le fait d'une double lecture des textes de notre corpus :

- (i) La première lecture a consisté à repérer les ensembles contributionnels distincts présents dans le texte lu (par la visualisation graphique du texte de brevet³³¹, puis durant la phase de formalisation du texte³³²) ;

³²⁹ Voir *supra*, p. 142 et sq.

³³⁰ Voir *infra*, « Marqueurs contributionnels et délimitation des sous-ensembles contributionnels », 3.1.2.2., p. 179.

- (ii) La seconde lecture, plus fine et plus attentive aux phénomènes ponctuels, a consisté à reprendre les ensembles sommairement distingués et à repérer quel élément précis déclenchait concrètement le passage d'un ensemble contributionnel à l'autre.

Chemin faisant, nous avons également repéré des marqueurs contributionnels typiques non pas d'un changement d'ensemble contributionnel, mais du déroulement d'un ensemble contributionnel (marqueurs typiques et notables que l'on trouve par exemple au beau milieu d'un ensemble contributionnel donné). Nous avons donc également indiqué ces marqueurs contributionnels dans nos relevés : ils montrent par leur présence que nous sommes bien, au moment où ils apparaissent, en train de lire un ensemble contributionnel parfaitement défini et en cohérence avec le marqueur repéré (comme d'ailleurs avec les marqueurs d'ouverture ou de fermeture du même ensemble contributionnel).

En termes fonctionnels, nous avons distingué trois types de marqueurs contributionnels :

1. Les **marqueurs d'ouverture**, *i.e.* qui signalent le début d'un nouvel ensemble contributionnel ; ce sont les plus fréquents dans nos repérages, d'autant plus qu'ils font parfois office, comme on le verra plus bas³³³, de marqueurs de clôture (*cf.* catégorie suivante) ;
2. Les **marqueurs de clôture**, *i.e.* qui signalent la fin d'un ensemble contributionnel donné ;
3. Les **marqueurs de présence**, *i.e.* qui signalent un moment non significatif (en tout cas ni le début ni la fin, mais plutôt le déroulé) d'un ensemble contributionnel donné.

³³¹ Voir *supra*, 2.3.2 - b, « Mise en graphes », p. 142.

³³² 2.3.4., « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151.

³³³ Voir *infra*, in 3.1.2.2., « Principe d'économie contributionnelle », p. 181.

3.1.1.1. Données extraites

Chaque sous-partie qui suit présente un tableau spécifique recensant un type de marqueur contributionnel précis : lexical, syntaxique, modalisateur, anaphorique, ou verbal. Le cas échéant, nous commentons les relevés présentés dans les tableaux.

Nous avons assorti ce recensement d'un contrôle *a posteriori* : nous avons ainsi bien vérifié que chaque marqueur repéré était effectivement à mettre en relation avec la fonction logique sémantique qui lui était assignée. Ainsi par exemple un marqueur contributionnel classé dans la catégorie « marqueur d'ouverture d'une contribution de type Description détaillée » a bien été repéré comme ouvrant effectivement, dans le texte analysé, une « contribution de type Description détaillée », - ceci afin de ne pas raisonner sur des marqueurs contributionnels erronés (en d'autres termes et pour reprendre l'exemple précédemment cité, nous n'avons pas trouvé dans le corpus analysé un « marqueur d'ouverture d'une contribution de type description détaillée » placé par exemple à l'ouverture d'une contribution de type « État de l'art antérieur à l'invention », etc.). Ce contrôle permet d'authentifier la fonction associée à chaque marqueur contributionnel recensé : un marqueur X correspond à la sous-contribution X dont il dépend, et cela pour chaque sous-contribution du corpus ; il y a bien une cohérence entre le marqueur et la sous-contribution dont il relève.

Cette double lecture (a. repérage de marqueurs ; b. puis relecture de l'ensemble contributionnel concerné pour vérifier que le marqueur repéré était bien en adéquation avec cet ensemble) nous permet en définitive de donner pleinement le titre de marqueur contributionnel à chaque élément relevé.

Enfin, nous précisons que nous donnons ci-après des exemples d'extractions qui nous semblent patents : ils signalent bel et bien pour chacun d'entre eux la présence d'une contribution spécifique ; mais nous n'avons pas procédé à un relevé systématique (comme expliqué plus haut³³⁴). Ce qui signifie que les exemples que nous avançons ne sont qu'un échantillon de toutes les possibilités d'extractions contributionnelles réalisables à partir du corpus concerné et dans l'absolu. Nous nous gardons aussi de penser que nous avons pu recenser tous les types de marqueurs contributionnels à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention : nous proposons ici les exemples qui nous semblent les plus frappants, mais il y

³³⁴ Voir *supra*, partie 2.3.3., « Types de repérages », p. 148.

en a certainement d'autres (sous d'autres formes, et délimitant autrement telle ou telle sous-contribution isolable dans un texte de brevet).

3.1.1.2. Extraction des marqueurs contributionnels

Pour la lecture pratique de tous les tableaux suivants sur le sujet des relevés de marqueurs contributionnels, nous renvoyons aux commentaires précédents d'un tableau synthétique analogue³³⁵. Nous reprécisons que dans les exemples concernés, c'est toujours nous qui soulignons les termes qui fondent la fonction contributionnelle attribuée.

3.1.1.2.1. Marqueurs lexicaux

Nous donnons ci-dessous des exemples de marqueurs contributionnels lexicaux, *i.e.* des noms ou des groupes nominaux pourvus d'une fonction précise au sein des ensembles contributionnels : qu'ils en signalent la présence, qu'ils les initient ou les clôturent. Ces relevés lexicaux sont liés à des éléments nominaux isolés ou enchâssés dans des syntagmes nominaux dont ils sont le noyau, - utilisés ponctuellement et de manière récurrente dans les textes observés.

³³⁵ *Ibidem.*

Exemples de marqueurs	Localisation du marqueur	Description de la fonction du marqueur
a. « <i>Les dessins annexés illustrent l'invention.</i> » (doc. W) ; « <i>Sur les dessins annexés...</i> » (doc. A8)	Début F1 ³³⁶ (séquence descriptive, annonce de visuels)	Marqueur d'ouverture d'une contribution descriptive s'appuyant sur des visuels
b. « ...ce concept, qui apparaît <i>totalemment novateur</i> , ... » (doc. T)	Dans le déroulé de A	Marqueur de déroulement d'une contribution méliorative visant à mettre en valeur l'invention (hyperbole)
c. « <i>avantages</i> » (doc. T) ; « <i>importants perfectionnements</i> » (doc. Z ; doc. A6) ; « <i>remarquable</i> » (doc. Z) ; « ...d'une manière <i>simple, sûre, efficace et rationnelle.</i> » (doc. A10) ; « Le procédé est <i>innovant...</i> » (doc. A37) ; « ...à la fois <i>facile</i> à transformer et d'un <i>bon rendement</i> » (doc. 45)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> (vocabulaire positif, isolé ou en accumulation, caractérisation positive)
d. « ... permet de <i>remédier à cet inconvénient ...</i> » (doc. A1) ; « ... <i>remédier au problème...</i> » (doc. A56)	<i>Idem</i>	Marqueur de déroulement d'une contribution de type avantages de l'invention (amélioration de l'inconvénient : inversion positive d'un mot négatif)
e. « ... dans le but de rendre <i>plus maniable</i> cet instrument... » (doc. A7)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> (comparatif de supériorité)
f. « En égard de <i>l'art antérieur</i> précité... » (doc. T) ; « Dans <i>l'état actuel de la technique</i> , ... » (doc. A39) ; « Le procédé <i>classique...</i> » (doc. A42, A77) ; « ... selon <i>l'art antérieur...</i> » (doc. A62) ; « <i>Arrière-plan technologique</i> » (doc. A68, A77, A80, A86)	Début Et. ou déroulé Et.	Marqueur d'ouverture ou de déroulement d'une contribution de type présentation de l'état de l'art

³³⁶ Pour l'explication de ces abréviations désignant les ensembles contributionnels distingués dans les textes de brevet, voir 2.3.4., « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151.

<p>g. « ... <i>exemple</i> non limitatif... » (doc. A9) ; « <i>Exemples</i> de réalisation de l'invention : » (doc. O, A75) ; « ... à titre d'<i>exemple non limitatif</i>... » (doc. A87)</p>	<p>Début Ex.</p>	<p>Marqueur d'ouverture d'une contribution introduisant des Exemples pour illustrer la description de l'invention</p>
<p>h. « <i>Selon un mode particulier de réalisation de l'invention, ...</i> » (doc. A39)</p>	<p>Début Ex.</p>	<p>Marqueur d'ouverture d'une contribution introduisant des Exemples pour illustrer la description de l'invention (périphrase : elle désigne ici le mot « exemple »)</p>
<p>i. « <i>rend possible (...), facile</i> » (doc. X)</p>	<p>Charnière D2-A</p>	<p>Marqueur d'ouverture d'une contribution introduisant le Principe général de l'invention tout en soulignant les Avantages de celle-ci (adjectifs positifs)</p>
<p>j. « ... <i>description</i> qui est faite ci-après... » (doc. A21)</p>	<p>Début D3</p>	<p>Marqueur d'ouverture d'une contribution de type Description détaillée de l'invention</p>
<p>k. « Ce stockage <i>n'est guère réalisable, ...</i> » (doc. A9) ; « Un tel dispositif <i>ne donne pas entière satisfaction.</i> » (doc. A43) ; « ... ce qui <i>n'est pas pratique.</i> » (doc. A56) ; « Cette situation <i>n'est pas satisfaisante.</i> » (doc. A61)</p>	<p>Fin I</p>	<p>Marqueur de clôture d'une contribution de type Inconvénient des inventions antérieures (par négation d'un terme positif)</p>
<p>l. « <i>moyens rudimentaires</i> » (doc. A11) ; « <i>problèmes</i> » (doc. A16) ; « <i>effet néfaste</i> » (doc. A20) ; « ... on rencontre de <i>grandes difficultés ...</i> » (doc. A31) ; « ... ce qui est <i>fastidieux et coûteux ...</i> » (doc. A34) ; « ... <i>perturbations...</i> » (doc. A65)</p>	<p>Dans le déroulé de I</p>	<p>Marqueur de déroulement d'une contribution dépréciative de type Inconvénient des inventions antérieures (vocabulaire dépréciatif ou caractérisation négative)</p>
<p>m. « ... ce qui constitue un <i>inconvénient.</i> » (doc. A26)</p>	<p><i>Idem</i></p>	<p><i>Idem</i> (vocabulaire négatif : hyperonyme de la contribution Inconvénients)</p>

Commentaires du tableau :

Ces marqueurs lexicaux se retrouvent dans presque tous les ensembles contributionnels distingués dans le texte de brevet d'invention : Etat de l'art, Inconvénients, Avantages, Description détaillée, Exemples, mention des Figures servant de supports à la Description détaillée, ... ; nous pouvons ainsi les qualifier de **marqueurs majeurs** dans le sens où ils interviennent dans quasiment tous les ensembles contributionnels repérés ; ils sont placés de surcroît à divers seuils contributionnels : tantôt pour signaler l'ouverture (exemples a., f., h., ...) ou la clôture (exemple k.) d'un ensemble contributionnel, tantôt pour baliser le déroulé d'une contribution spécifique (exemples b., c., l., ...). On trouve aussi, dans notre repérage, un exemple de marqueur contributionnel permettant l'articulation d'une contribution avec une autre (exemple i. : la contribution « Principe de l'invention » est ici articulée sur celle présentant les Avantages de l'invention). Autant dire que ces marqueurs lexicaux sont omniprésents dans la logique d'enchaînement contributionnel d'un texte de brevet d'invention.

Leur valeur sémantique est généralement celle d'une opposition positif/négatif (exemples : c., d., i., l., ...), où il s'agit avant tout de caractériser positivement l'invention décrite, ou au contraire de nier la valeur des inventions antérieures à celle qui fait l'objet de la description. Des procédés courants de mise en valeur lexicale (exemples : hyperbole, ex. b. : comparatif de supériorité : ex. e.; etc.) sont parfois utilisés pour actualiser ces marqueurs lexicaux.

3.1.1.2.2. Marqueurs syntaxiques

Ici les relevés ne concernent plus des repérages lexicaux ponctuels mais des enchaînements syntaxiques précis, ceux-ci ayant tendance à se figer dans le cas du texte de brevet. On les retrouve tels quels d'un texte de brevet à l'autre, avec quelques légères variantes, - ce sont donc des tournures syntaxiques récurrentes des textes de brevet d'invention.

Exemples de marqueurs	Localisation du marqueur	Description de la fonction du marqueur
a. « Ce dispositif est caractérisé en ce qu'il comporte (...) » (doc. X)	Début D3 (séquence descriptive)	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type Description détaillée (Sujet-Verbe-Complétive)
b. « Un exemple de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention est décrit ci-après avec référence au dessin annexé dans lequel : » (doc. A26)	Charnière Ex-F1	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type Exemples avec références à des dessins soutenant la Description
c. « L'invention a pour objet un mécanisme... » (doc. Z) ; « La présente invention concerne... » (doc. C, A3, A26, A34) ; « Le but de l'invention est de concevoir une pompe à huile... » (doc. A45)	Début D2 (annonce du domaine général de l'invention)	Marqueur d'ouverture d'une contribution descriptive énonçant le champ d'application de l'invention (Sujet-Verbe, avec parfois un Complément)
d. « La présente invention a pour but de... » (doc. A65)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
e. « L'objet de l'invention consiste en... » (doc. A8)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
f. « Un autre avantage consiste... » (doc. A21) ; « L'invention vise à pallier un ou plusieurs des inconvénients de l'état de la technique... » (doc. A62) « Le problème que se propose de résoudre cette invention est le suivant : ... » (doc. A66)	Début A	Marqueur d'ouverture d'une contribution initiant la description des Avantages de l'invention (Groupe Nominal – Verbe, ou avec Complétive)
g. « Le dispositif selon la présente invention permet de remédier à ces inconvénients. » (doc. V) ; « La présente invention vise donc à	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>

<i>remédier à ce manque en... » (doc. X) ; « La présente invention vise à pallier cet inconvénient. » (doc. A9)</i>		
h. « ... il n'existe pas de dispositif apportant une solution technique simple (...) et qui puisse répondre aux attentes... » (doc. X)	Début I	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type Inconvénients (structure négative)
i. « Si on connaît déjà de multiples applications... » (doc. X)	Début Et.	Marqueur d'ouverture d'une contribution présentant l'état de l'art antérieur à l'invention (structure hypothétique et adverbe marquant l'antériorité)
j. « Il est connu... » (doc. Y, A45) ; « On connaît depuis de nombreuses années... » (doc. A25) ; « on sait que... » (doc. A26) ; « Comme on le sait... » (doc. A28)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> (tour présentatif impersonnel)

Commentaires du tableau :

Les marqueurs contributionnels syntaxiques repérés dans les exemples du corpus sont apparemment aussi divers, dans notre échantillonnage, que les marqueurs lexicaux (*cf. ci-dessus*) : présents dans nombre d'ensembles contributionnels (D2, D3, Et, A-I, Ex, F1³³⁷, ...), on les a localisés en tant que marqueurs d'ouverture (exemples : a., b., c., ...) ou en tant que marqueurs permettant la transition entre deux ensembles contributionnels (exemple b., où il s'agit d'articuler une contribution de type Exemples de réalisation de l'invention avec une contribution mentionnant les Figures comme supports de la Description³³⁸). Nous proposons en conséquence de considérer également ces marqueurs contributionnels comme des **marqueurs majeurs** dans la logique de construction contributionnelle des textes de brevet. On remarquera également que ces marqueurs syntaxiques ont tendance à évoluer vers la *tournure figée*, c'est-à-dire un groupe de mots dont la construction syntaxique est déterminée

³³⁷ Pour l'explication de ces abréviations désignant les ensembles contributionnels distingués dans les textes de brevet, voir 2.3.4., « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151.

³³⁸ En considérant que cette mention des Figures est distincte de la contribution Description ou de celle contenant des Exemples de l'invention : ce qui est peut-être discutable, comme on le verra plus loin, p. 195, avec le cas des « sous-contributions liées ».

par l'usage ou la tradition et qui revient, tel quel, d'un texte à l'autre. Les cas les plus frappants sont les tournures impersonnelles utilisant le verbe « connaître » ou un synonyme : « *On connaît...* », « *Il est connu...* », « *On sait que...* » (cf. groupe d'exemples k. dans le tableau). Ces tournures figées se retrouvent très fréquemment en tête de contribution, comme des formules stéréotypées permettant l'ouverture d'une sous-contribution spécifique.

3.1.1.2.3. Marqueurs modalisateurs ; marqueurs connecteurs

Nous donnons ci-dessous des exemples de marqueurs contributionnels ayant une fonction de modalisation, en prenant le terme « modalisateur » appliqué à un élément faisant transparaître l'appréciation (positive, négative, ou autre) de l'émetteur sur son message. Nous les avons regroupés avec des exemples de connecteurs logiques, car dans les deux cas et *en ce qui concerne le texte de brevet d'invention spécifiquement* ils permettent une articulation sémantique du même ordre entre deux contributions : relation positive/négative ou relation d'opposition, relation d'antériorité (connecteur temporel), etc. En outre, dans les deux cas (modalisateurs, connecteurs) et sur un plan morphologique, il s'agit généralement d'adverbes. Les adjectifs qualificatifs (« important », « novateur », etc.) traduisant la présence personnelle et subjective du locuteur dans le texte peuvent également être considérés comme des modalisateurs, mais nous ne les avons pas consignés ici ; nous renvoyons à la partie « Marqueurs lexicaux » pour les apprécier en tant que marqueurs contributionnels lexicaux ou modalisateurs, car ils appartiennent autant à la catégorie des marqueurs lexicaux que des marqueurs modalisateurs³³⁹.

³³⁹ Au sujet de cette non-étanchéité des catégories de marqueurs contributionnels, voir 3.1.2.1., « Flexibilité des marqueurs contributionnels », p. 175.

Exemples de marqueurs	Localisation du marqueur	Description de la fonction du marqueur
a. « <i>Cependant, ...</i> » (doc. U ; doc. A49)	Début I	Marqueur d'ouverture d'une contribution dépréciant l'état de l'art antérieur à l'invention (contribution de type Inconvénients de l'art antérieur) ; rôle de connexion logique adversative
b. « <i>Toutefois, ...</i> » (doc. A30 ; doc. A63 et A75)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
c. « <i>Mais cette solution...</i> » (doc. A63)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
d. « <i>néanmoins</i> » (doc. Y)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
e. « ... ce qui retarde <i>évidemment...</i> » (doc. A9)	Déroulé I	Marqueur de présence d'une contribution de type Inconvénients des inventions antérieures (fonction pleinement modalisatrice de l'adverbe)
f. « <i>Habituellement, ...</i> » (doc. A1)	Début Et.	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type État de l'art antérieur à l'invention (adverbe de manière)
g. « <i>Traditionnellement, ...</i> » (R, A46)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
h. « <i>Actuellement, ...</i> » (doc. A3)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
i. « comportent <i>classiquement...</i> » (A66)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
j. « Depuis environ quarante années, ... » (doc. A17)	<i>Idem</i>	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type État de l'art antérieur à l'invention (Proposition Complément circonstanciel de temps)
k. « ... se fait <i>généralement...</i> » (doc. A9)	Dans le déroulé de Et.	Marqueur de présence d'une contribution de type État de l'art antérieur à l'invention (adverbe de manière)
l. « Les inventeurs ont cherché un moyen de construire plus <i>simplement</i> un collecteur solaire, ... » (doc. A53)	Début A	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type Avantages de l'invention (modalisateur mélioratif)
m. « <i>Grâce</i> à l'invention... » (doc. B)	Début A	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type Avantages de l'invention (connecteur logique mélioratif : locution prépositionnelle à valeur causale)
n. « <i>Sommairement</i> décrite, ... » (doc. A16)	Début D2	Marqueur d'ouverture d'une contribution de type Description du principe général de l'invention

Commentaires du tableau :

Manifestement moins présents en tant que marqueurs contributionnels que les deux catégories précédentes, les marqueurs modalisateurs et connecteurs ont été localisés dans un nombre plus restreint d'ensembles contributionnels : Et, A-I, voire D2, c'est-à-dire État de l'art, couple Inconvénients de l'état antérieur / Avantages de l'invention, voire Description du principe général de l'invention. Par ailleurs, nous n'avons constaté que des cas de marqueurs d'ouverture pour ces modalisateurs et connecteurs : ceux-ci sembleraient ainsi avant tout avoir pour fonction d'*initier* des ensembles contributionnels dans les textes de brevet d'invention. Nous les classerons donc dans une seconde catégorie, celle des **marqueurs contributionnels mineurs**.

3.1.1.2.4. Marqueurs anaphoriques

Les marqueurs anaphoriques sont remarquables dans certains des textes de notre corpus. Fonctionnant comme des tirets dans une liste écrite, ils permettent l'énumération par itération du même début de phrase, du même groupe syntaxique. Ces marqueurs sont logiquement utilisés dans les phases descriptives des textes de brevet (et dans la phase dite des Revendications, qui fait l'objet d'un traitement à part dans notre travail³⁴⁰).

Exemples de marqueurs	Localisation du marqueur	Description de la fonction du marqueur
a. « <i>Selon une autre particularité...</i> » (répété plusieurs fois en têtes de paragraphes – doc. A62 ; doc. A70)	Dans le déroulé de D3	Marqueur de déroulement d'une contribution descriptive détaillée (anaphore descriptive)
b. « <i>Selon un autre développement, ...</i> » (répété plusieurs fois en têtes de paragraphes - doc. A65)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
c. « <i>Dans un autre mode de réalisation, ...</i> » (répété plusieurs fois en têtes de paragraphes - doc. A57 ; doc. A49)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>

³⁴⁰ Voir *infra*, in sous-partie 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

d. « <i>Avantageusement et selon l'invention, ...</i> » (répété plusieurs fois en têtes de paragraphes – doc. A73 ; doc. A81 ; et doc. A44 et A72 sous la seule forme « <i>Avantageusement, ...</i> »)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
e. « <i>Selon l'invention, ...</i> » (répété plusieurs fois en têtes de paragraphes – doc. A78)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
f. « <i>Selon une autre variante de réalisation, ...</i> » (répété plusieurs fois en têtes de paragraphes - doc. A70)	Dans le déroulé de Ex.	Marqueur de déroulement d'une contribution descriptive centrée sur les exemples (anaphore descriptive)

Commentaires du tableau :

Moins fréquents que les marqueurs précédents, ces marqueurs contributionnels anaphoriques sont logiquement placés à l'intérieur d'un ensemble contributionnel (marqueurs de présence, de déroulé d'une contribution), car une structure anaphorique ne peut en toute logique jamais servir à clôturer un ensemble contributionnel (et il est peu fréquent par ailleurs d'initier une section descriptive scientifique en débutant directement et sans préparation par une anaphore : les marqueurs syntaxiques ou lexicaux, par exemple, peuvent ainsi préparer une contribution descriptive détaillée qui par la suite se déploiera en utilisant une structure anaphorique). Nous les placerons ainsi également dans la catégorie des **marqueurs contributionnels mineurs**, dans le sens où ils balisent mais n'initient ou ne ferment jamais une sous-contribution.

Ces marqueurs anaphoriques sont localisés, d'après notre repérage, dans le déroulé de D3 et Ex (Description détaillée de l'invention, et énumération d'Exemples d'applications de l'invention). Notons ici que si l'on pose que l'énumération d'exemples peut être considérée comme une partie constitutive de l'ensemble contributionnel « Description détaillée » (les exemples permettant d'approfondir la Description), on peut alors en déduire que les structures anaphoriques sont, dans le cas du texte de brevet d'invention, étroitement et exclusivement liées au processus de *description* de celle-ci.

3.1.1.2.5. Marqueurs verbaux

Comme l'on s'en doute au sujet d'un texte descriptif scientifique et technologique, c'est surtout le temps du présent de l'indicatif qui est très majoritairement utilisé dans un texte de brevet d'invention. Il s'agit d'un emploi, attendu dans un texte de ce type, d'un présent dit de « vérité générale » ou à valeur gnominique, c'est-à-dire destiné à énoncer des principes généraux, - ce qui est nécessaire dès lors que l'on convoque des acquis scientifiques, réputés vrais dans le *hic et nunc* de l'énonciation. Une autre utilisation du présent est liée, dans les textes de brevet, au caractère fondamentalement descriptif de ceux-ci : ils visent à décrire objectivement, selon un style définitoire, les étapes de réalisation de l'invention, - et il n'y a *a priori* aucune raison de le faire sur un mode virtuel (conditionnel, subjonctif) ou à un temps du passé ou du futur de l'indicatif, puisqu'il s'agit de revendiquer la paternité d'une invention (et donc d'en expliquer le fonctionnement) dans le présent de l'inventeur.

Néanmoins, nous avons repéré quelques exemples d'utilisation précise d'un autre temps que le présent de l'indicatif dans les textes du corpus, et cela dans le cadre de ce marquage contributionnel qui reste le fil conducteur de nos observations. En effet, on peut également trouver une utilisation du passé composé en tant que marqueur contributionnel :

Exemples de marqueurs	Localisation du marqueur	Description de la fonction du marqueur
a. « Il <i>a</i> également déjà <i>été</i> proposé de... » (doc. A11)	Début Et.	Marqueur contributionnel d'ouverture d'une séquence de type Etat de l'art antérieur (utilisation du passé composé, pour marquer l'antériorité)
b. « Des solutions <i>ont été</i> proposées... »	<i>idem</i>	<i>Idem</i>
c. « Il <i>a été</i> depuis longtemps constaté qu'en raison ... » (doc. A32)	<i>idem</i>	<i>Idem</i>

Commentaires du tableau :

De manière logique par rapport à la fonction d'un ensemble contributionnel de type Et. (État de l'art) visant justement à décrire ce qu'il y avait *avant*, c'est-à-dire dans le passé précédant l'invention présentée, le temps du passé composé se retrouve dans la section concernant la présentation de l'arrière-plan technologique de l'invention.

Le passé composé nous semble utilisé dans chacun de ces cas afin de matérialiser une action passée qui est achevée au moment où l'inventeur dépose son brevet, - ce dernier renvoyant à un présent qui se distingue de ce passé révolu, qui lui est lié à l'état antérieur de l'art, à ce qu'il y avait avant l'arrivée de l'invention dont fait l'objet le dépôt de brevet concerné.

Notons que l'utilisation du passé pour marquer le début d'une contribution concentrée sur un état de l'art antérieur n'est qu'une option ; cet état antérieur, toujours actif et productif au moment du dépôt de l'invention concernée, peut également être décrit au moyen du présent de l'indicatif (ex. : « On *connaît* déjà... », doc. E ; « Il *existe* plusieurs façons... », doc. A57). Le passé composé en tant que marqueur verbal est donc une possibilité contributionnelle, pas une nécessité pour initier une sous-contribution de ce type. A ce titre et parce qu'il est très peu représenté dans notre échantillonnage, nous le classons parmi les **marqueurs contributionnels mineurs**.

3.1.2. Les marqueurs contributionnels

Dans cette partie nous commencerons par présenter quelques remarques sur les marqueurs contributionnels tels qu'ils ont été précédemment isolés et classés, puis nous montrerons en quoi ils sont des *pivots* au sein des ensembles contributionnels constitutifs d'un texte de brevet.

3.1.2.1. Flexibilité des marqueurs contributionnels

La propriété principale des marqueurs contributionnels repérés dans notre corpus semble être la *flexibilité* : les marqueurs contributionnels recensés sont dits flexibles dans la mesure où ils sont capables de s'adapter au contexte contributionnel dans lequel ils sont utilisés, s'activant ou ne s'activant pas de propriétés contributionnelles précises. Un même élément peut s'avérer, selon le contexte, ou marqueur contributionnel ou élément non investi

de la fonction de marquage ; il peut même être investi de fonctions de marquage contributionnel distinctes selon le contexte dans lequel il est utilisé (voir exemple page suivante).

Pour les raisons techniques invoquées plus haut³⁴¹, nous n'avons pas fourni ici un relevé exhaustif de toutes les occurrences lexicales, syntaxiques, adverbiales, etc., montrant l'existence de marqueurs contributionnels à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention. Il nous suffit ici d'en répertorier un nombre suffisant pour montrer que ces marqueurs existent, qu'ils ont un rôle précis – de *jointure*, selon nous³⁴² – dans le sous-ensemble contributionnel auquel ils appartiennent.

Notons aussi que notre classement n'est pas cloisonné, et qu'il n'y a pas d'étanchéité entre les différentes catégories de marqueurs contributionnels : on peut ainsi tout à fait considérer qu'un marqueur contributionnel donné comme « lexical », parce qu'il introduit un jugement de valeur sur un énoncé précis (un adjectif qualificatif montrant le point de vue personnel du locuteur par exemple), est également à considérer comme un marqueur contributionnel « modalisateur » (voir exemple ci-dessous). Les catégories de notre classement sont perméables, leur but commun étant surtout de montrer l'existence des marqueurs contributionnels et leur rôle précis dans le déroulement d'un ensemble contributionnel.

Il y a différents types de marqueurs contributionnels à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention, mais ces marqueurs sont flexibles dans le sens où l'on ne saurait les réduire à une liste restreinte de catégories grammaticales (on ne saurait superposer systématiquement une catégorie grammaticale donnée avec un type de marqueur contributionnel précis), et dans le sens où un même élément peut apparaître tantôt comme un marqueur contributionnel de type X, tantôt comme un marqueur contributionnel de type Y, ou encore comme n'étant pas investi d'une fonction de marqueur contributionnel. Nous penchons ainsi plutôt, avec la notion de marqueur contributionnel, du côté de l'idée d'éléments qui, dans la langue, peuvent ou ne peuvent pas, selon leur contexte d'apparition, être chargés d'un rôle de marqueur contributionnel.

³⁴¹ Voir p. 163.

³⁴² Voir sous-partie suivante.

Ainsi, dans l'exemple tiré du document T et noté b. dans le tableau des « Marqueurs lexicaux³⁴³ », nous pouvons interpréter le groupe « concept... *totalelement novateur* » :

- a. Ou bien comme un groupe nominal Nom-Adverbe-Adjectif qualificatif dans lequel le nom est qualifié de manière hyperbolique et positive, ce qui classe alors le groupe dans la catégorie des marqueurs contributionnels *lexicaux*, c'est-à-dire ceux qui signalent la présence d'un ensemble contributionnel précis (en l'occurrence, il s'agit de l'ensemble A, « Avantages de l'invention ») en ayant recours aux propriétés lexicales de la qualification d'un nom par un adjectif³⁴⁴ ;
- b. Ou bien comme un Adverbe de manière (« *totalelement* ») et un adjectif qualificatif (« *novateur* ») dont la fonction de *modalisateurs* est avérée car l'un comme l'autre impliquent l'insertion, dans la description, du point de vue personnel (et, ici, nettement subjectif) du narrateur au sujet des qualités qu'il prête à son invention.

Les catégories de marqueurs contributionnels proposées ne sont pas étanches, et les mêmes marqueurs peuvent ainsi être interprétés de plusieurs manières, grammaticalement parlant ; ce qui importe c'est que leur fonction (ouverture, clôture, etc.) reste la même quelle que soit l'interprétation grammaticale retenue, - ce qui est la preuve de la stabilité fonctionnelle d'un marqueur contributionnel.

Nous pensons également qu'il y a, à l'œuvre dans le texte de brevet d'invention, d'autres marqueurs contributionnels que ceux que nous avons recensés dans les tableaux des pages précédentes. En effet nous n'avons pas la prétention que notre observation personnelle puisse atteindre à l'exhaustivité ; il est simplement et logiquement soutenable que, étant donné que notre observation a été dès l'origine restreinte, - et cela par choix -, il puisse exister d'autres types de marqueurs contributionnels que ceux que nous avons présentés ici. Ces marqueurs non envisagés peuvent prendre différentes formes, et délimiter les ensembles contributionnels d'une autre façon que celle que nous avons envisagée. Néanmoins, ils ne sauraient *a priori* proposer d'autres fonctions que celle que nous avons reconnues dans les exemples étudiés :

³⁴³ Voir *supra*, p. 164.

³⁴⁴ C'est dans cette première catégorie, dans notre travail, que nous avons classé l'exemple concerné.

celle de jointure, d'articulation entre des ensembles contributionnels, ou encore celle de signalement (balisage) d'un ensemble contributionnel en train de se déployer.

En fonction de leur fréquence et de la variété de leur rôle dans les enchaînements contributionnels, nous avons classé les marqueurs contributionnels repérés en **marqueurs contributionnels majeurs ou mineurs**. Là encore, ce type de classement ne saurait être figé et définitif, notamment parce qu'un même marqueur contributionnel, selon son évaluation grammaticale (voir juste avant, p. 177, l'exemple d'un même marqueur, considéré alternativement comme « lexical » ou « modalisateur »), peut se voir placé tantôt dans la catégorie « marqueur majeur », tantôt dans la catégorie « marqueur mineur ». Nous voulons simplement souligner, par cette proposition de typologie binaire, que tous les emplois de marqueurs contributionnels ne se valent pas, que certains sont plus fréquents que d'autres, et que les marqueurs contributionnels sont susceptibles d'endosser des rôles différents au sein des sous-contributions dans lesquels ils interviennent.

Une autre possibilité de rendre compte des marqueurs contributionnels dans les textes de brevet aurait pu être de faire des observations pour chaque ensemble contributionnel repéré lors des premières lectures : au lieu de raisonner par types de marqueurs comme nous l'avons fait, nous aurions pu plutôt lister tous les marqueurs contributionnels texte par texte, pour en faire une synthèse *in fine*. On aurait ainsi obtenu des observations ensemble contributionnel par ensemble contributionnel, - mais ceci aurait selon nous comporté deux inconvénients :

- a. Il y aurait eu de nombreux phénomènes de répétitions dans notre présentation des relevés, un même marqueur contributionnel donné (par exemple le marqueur lexical) se retrouvant dans quasiment tous les compartiments contributionnels d'un texte de brevet (la particularité de la plupart des marqueurs contributionnels repérés étant qu'ils sont transverses, c'est-à-dire non réservés à un seul type d'ensemble contributionnel) ;
- b. Par ailleurs, par un repérage des marqueurs suivant méthodiquement la chronologie des ensembles contributionnels, nous faisons de ces derniers les présupposés ou les déterminants de nos repérages, alors que notre démarche a plutôt consisté à repérer des marqueurs pour ensuite remonter aux ensembles contributionnels qu'ils signalaient, et non le contraire. Nous sommes passé des marqueurs aux ensembles contributionnels qu'ils balisent, et non des ensembles contributionnels aux marqueurs qu'ils contiennent.

Dans les lignes qui suivent nous raisonnerons directement sur ces marqueurs contributionnels dûment repérés dans notre corpus, en essayant autant de les classer que d'en comprendre le fonctionnement au niveau de la structuration des ensembles contributionnels qu'ils provoquent, clôturent ou signalent.

3.1.2.2. Marqueurs contributionnels et délimitation des ensembles contributionnels

La fonction première des marqueurs contributionnels tels que nous les avons définis ci-dessus est bien de permettre l'enchaînement des ensembles contributionnels au sein de la Contribution globale « Texte de brevet » ; ils jouent principalement, à l'intérieur de cette Contribution globale, le rôle de pivots (ou de relais) entre les différents ensembles contributionnels, permettant à ceux-ci de s'articuler les uns par rapport aux autres.

Au terme de notre classement des différents repérages issus de l'observation de notre corpus de textes transformés en séries contributionnelles, nous pouvons indiquer que chaque ensemble contributionnel identifié est délimité, à un moment ou l'autre, par un marqueur contributionnel spécifique. Naturellement et pour des raisons évidentes, certaines sous-contributions apparaissent dans le déroulé du texte de brevet sans marqueur contributionnel apparent : c'est le cas notamment de la contribution T, « Titre de l'invention », étant entendu qu'une contribution se composant d'un nom d'invention ne peut faire l'objet, *a priori*, d'un type d'insertion linguistique externe particulière et remarquable. Ceci plaiderait ainsi pour l'idée qu'une contribution n'a pas nécessairement besoin de marqueur contributionnel pour apparaître.

Nous ferons néanmoins deux objections à cette idée :

1. Si une contribution donnée n'est pas nécessairement introduite par un marqueur contributionnel remarquable (c'est-à-dire visible), cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas néanmoins une marque d'insertion contributionnelle détectable à un certain niveau d'observation. Ainsi et pour reprendre l'exemple de l'ensemble contributionnel T (Titre), on ne peut évidemment pas donner un ou plusieurs exemples de marqueurs contributionnels (lexicaux, modalisateurs, etc.) directement observables dans le texte étudié car il n'y a pas, grammaticalement

parlant, de mots ou de groupes de mots réservés à la production d'un « titre » ; mais il y a certainement, dans l'énoncé d'un titre, un marquage contributionnel induit par la forme même de la contribution Titre de brevet d'invention : par exemple une syntaxe nominale (*i.e.* sans verbe conjugué ; exemple : « Carcasse de parapluie pliant », doc. A6), ou bien une focalisation sur le nom commun désignant l'invention (exemple : « Vêtement de protection balistique et de portage de matériel », doc. A55 ; quasiment tous les exemples du corpus débutent ainsi par un nom commun en rapport avec la description sommaire de l'invention), ou bien encore une absence d'article défini pour débiter le titre de l'invention (sur nos 113 exemples de corpus, une seule invention débute par un nom commun déterminé : « **La** métallurgie³⁴⁵ »), etc. On peut ainsi postuler qu'il existe des **marqueurs contributionnels intégrés** dans la forme de la contribution elle-même, non observable directement en tant qu'éléments isolables sur le plan morphologiques, et néanmoins actifs dans la définition d'un ensemble contributionnel particulier. Le corollaire de cette remarque est que notre étude s'est attachée à décrire des marqueurs contributionnels isolables morphologiquement parlant, et non des marqueurs contributionnels induits par la contribution elle-même, comme dans les exemples sur le Titre ; il serait certainement intéressant d'approfondir le recensement de ces marqueurs contributionnels en creux, où c'est justement l'absence d'élément qui fait office de marquage contributionnel ;

2. Ce n'est pas parce que nous avons recensé un certain nombre de marqueurs contributionnels précis (lexicaux, verbaux, modalisateurs, etc.) que nous avons fourni l'ensemble des marqueurs contributionnels possibles pour un texte de brevet d'invention traduit en ensembles contributionnels. Nous avons même pu en omettre certains, qu'il restera donc à mettre au jour dans une étude future. Nous pouvons faire des conjectures à propos de ces marqueurs contributionnels non encore recensés : marqueurs induits (*cf.* point précédent) ou marqueurs contributionnels relevant d'autres catégories grammaticales que celles envisagées dans le présent travail (déterminants, prépositions, conjonctions, etc.).

³⁴⁵ Document A46 (voir Annexe B et Annexes numériques). C'est nous qui soulignons l'article défini.

Principe d'économie contributionnelle

Comme nous l'avons déjà remarqué au fil des tableaux de repérages, il y a des marqueurs d'ouverture contributionnels fréquemment utilisés pour initier les différentes sous-contributions d'un texte de brevet d'invention ; les marqueurs de fermeture quant à eux sont plus rares, voire très rares, - mais peut-être ne faut-il pas les chercher ponctuellement dans les textes en tant que tels : en effet ce sont souvent les marqueurs d'ouverture de la contribution suivante qui font office de marqueurs de fermeture pour la contribution précédente. Il y a ainsi un principe d'économie des marqueurs contributionnels : chaque fois que possible, il s'agit de faire l'économie d'un marqueur contributionnel en investissant de sa fonction un autre marqueur contributionnel disponible dans la contribution la plus proche. Ces marqueurs à double emploi font office de jointure entre deux sous-contributions données.

Exemple d'utilisation de marqueurs contributionnels de jointure :

« (...) **Dans US 5,491,390**, par exemple, l'utilisateur connecte aucun, l'un, l'autre ou les deux moteurs à la batterie pour obtenir différents niveaux d'assistance.

Cependant, cette disposition n'offre pas un très grand confort d'utilisation pour l'utilisateur, puisque celui-ci doit changer lui-même le niveau d'assistance, par exemple lorsqu'il arrive en bas d'une côte. En outre, de tels changements sont brutaux car ils offrent peu de niveaux possibles d'assistance.

La présente invention a notamment pour but de **pallier ces inconvénients**.

A cet effet, selon l'invention, un vélo du genre est **essentiellement caractérisé en ce qu'il comprend** : (...) ³⁴⁶ »

Dans cet extrait (c'est nous qui mettons en couleurs les marqueurs repérés dans le texte), on peut aisément découper le texte en sous-ensembles contributionnels clairement délimités :

- Le marqueur indiqué en vert (« Dans US 5, 491, 390 ») est destiné à baliser une sous-contribution de type Etat de l'art (citation d'un état de l'art antérieur à l'invention),

³⁴⁶ Doc. U, pp. 1-2.

- Le marqueur indiqué en rouge (« Cependant », repris plus bas par « pallier ces inconvénients ») est le marqueur contributionnel de jointure qui tout à la fois initie une sous-contribution de type Inconvénients de l'invention et prépare une sous-contribution de type « Description détaillée de l'invention » (qui débute avec le marqueur bleu turquoise : « essentiellement caractérisé en ce qu'il comprend : »).

Nous obtenons ainsi pour cet extrait la schématisation contributionnelle suivante :

« Dans US 5, 491, 390 » [Et.] – « Cependant » [I] – « essentiellement caractérisé en ce qu'il comprend : » [D3],

dans laquelle le marqueur « Cependant » permet le passage de la sous-contribution « Etat de l'art » à la sous-contribution « Description de l'invention », assurant pleinement son rôle de jointure contributionnelle.

Ainsi et comme cette exemple le montre bien, l'absence (ou la sous-représentation apparente) de marqueurs de fermeture n'est-elle pas anormale en elle-même : c'est le marqueur d'ouverture qui remplace souvent le marqueur d'ouverture, toujours au nom de ce principe d'économie contributionnelle invoqué, - et l'on parlera ainsi peut-être plus simplement et plus généralement, à la place de « marqueurs d'ouverture » ou de « marqueurs de clôture », de *marqueurs contributionnels*.

Les ensembles contributionnels sont des sous-contributions délimitées par des marqueurs contributionnels, et leur somme donne le texte de brevet, celui-ci étant alors considéré comme une macro-contribution, le texte global (au sens de « en entier »).

Nous pouvons ainsi lister les trois niveaux contributionnels à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention, en partant du niveau le plus fin pour remonter jusqu'au niveau le plus large :

Stade 1 : micro-contribution ³⁴⁷, délimitée par une série de marqueurs contributionnels ; exemple : {marqueur d'ouverture sous-contribution X}[=> sous-contribution X], où X peut être Et., I, A, D3, etc. ;

Stade 2 : niveau intermédiaire : méso-contribution ; exemple : [D3+Ex.+F1] ;

Stade 3 : niveau global : macro-contribution ; exemples :

- (i) T-D1-D2-Et.-I-A-D3-Ex-F1-R-F2 si l'on reprend la formalisation initialement proposée ;
- (ii) App.-Valo.-Descr.-R si l'on reprend la formalisation proposée comme étant la plus poussée³⁴⁸, où :
App. = {T-D1-D2},
Valo. = {Et-I-A} et
Descr. = {D3-Ex.-F1-F2}

Nous donnons ci-dessous un canevas-type de l'insertion des marqueurs contributionnels présents généralement dans un texte de brevet d'invention, de T (Titre) à F2 (Dessins annexés), et tels que nous avons pu les constater :

T	D1	[m]	D2	[m]	Et	[m]	I	[m]	A	[m]	D3	[m]	Ex	[m]	F1	R	F2
					[m]		[m]		[m]		[m]		[m]				

[m] désigne ici un marqueur contributionnel, de quelque nature que ce soit ; la position de [m] est : (i) **charnière** (joint) lorsqu'il est lu horizontalement entre deux ensembles contributionnels qu'il relie (en clôturant l'ensemble précédent et/ou en ouvrant le suivant) ; (ii) **balise** (signal) lorsqu'il est lu verticalement en relation avec l'ensemble contributionnel dans lequel on peut le trouver.

³⁴⁷ Nous reprenons ici, pour la terminologie, PORTUGUÈS (2011) ; voir aussi *supra*, 1.1.2.4., « Contributions intermédiaires », p. 63.

³⁴⁸ Voir *supra*, p. 151, et *infra*, 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

Ce que l'on peut dire de la propriété essentielle des marqueurs contributionnels issus de nos relevés, c'est que lorsqu'ils apparaissent dans le texte, ils signalent :

- a. Ou bien le début d'une nouvelle contribution (marqueur contributionnel d'ouverture) ;
- b. Ou bien la fin d'une contribution en cours (marqueur contributionnel de fermeture) ;

Nota : (a) et (b) peuvent être considérés comme une seule et même propriété en vertu du principe d'économie contributionnelle précédemment présenté³⁴⁹ ;

- c. Ou bien le fait qu'une contribution spécifique et dûment identifiée est en train de s'effectuer (marqueur contributionnel lié à une sous-contribution précise).

Dans la pratique, on ne lit peut-être pas toujours un texte de brevet d'invention intégralement et de bout en bout³⁵⁰, mais parfois seulement pour en isoler un fragment, pour en extraire ce que l'on recherche avant tout : la description de l'innovation (l'invention en elle-même, D3), ou bien l'état de l'art antérieur (Et.) utilisé par l'inventeur, ou encore les exemples d'application de l'invention (Ex.), etc., - et cela semble cohérent avec la logique de veille concurrentielle et technologique avec laquelle sont traités, dans le quotidien des bureaux d'études, les brevets d'invention. Dans cette perspective, les marqueurs contributionnels que nous avons relevés ci-dessus permettent une lecture sélective de ce type : en repérant visuellement (ou par le biais de n'importe quel outil systématique de repérage textuel, un logiciel par exemple) les marqueurs contributionnels-clefs (*i.e.* ceux qui correspondent spécifiquement à la recherche que l'on fait dans le texte de brevet que l'on lit), on repère du même coup les sous-contributions qui intéressent en priorité. Ce sont là, selon nous, les avantages des marqueurs contributionnels : pour la lecture rapide ils permettent de repérer les sections intéressantes à lire pour un lecteur donné ; pour l'indexation orientée de documents de type de brevets, ils fournissent des moyens d'entrée efficace dans la matière du texte.

³⁴⁹ Voir *supra*, p. 181.

³⁵⁰ Sur les différents types de lectures possibles pour un même texte de brevet d'invention, et sur les stratégies d'appropriation contributionnelle qui en découlent, voir plus bas, *in* 3.3.2.3.1., « Maxime de complétude », p. 233.

3.1.3. Des marqueurs aux ensembles contributionnels

Comme les sections précédentes en attestent, nous avons mis en évidence des marqueurs contributionnels à l'œuvre dans le texte de brevet d'invention : selon nous, ils délimitent en conséquence des sous-ensembles contributionnels auxquels, dans cette perspective, on doit les relier organiquement.

L'un des effets de ce passage des marqueurs aux ensembles contributionnels qu'ils délimitent est que de la typologie des marqueurs (que nous avons esquissée précédemment) on peut donc déduire une typologie des sous-ensembles contributionnels dans le texte de brevet d'invention. Nous avons fourni ci un modèle de découpage contributionnel qui certes n'a pas la prétention de l'exhaustivité ; ce que nous prétendons simplement, c'est que **ce modèle montre que le niveau contributionnel existe, et qu'on peut le distinguer dans les textes.**

Notons ici qu'il y a tout intérêt, lorsque l'on cherche à analyser un texte avec une approche contributionnelle (*i.e.* à décomposer le texte en ensembles contributionnels précis), à partir des marqueurs contributionnels pour remonter, reconstituer les ensembles contributionnels qu'ils délimitent, - et non l'inverse. En effet l'on pourrait penser procéder autrement et au contraire commencer par repérer des ensembles contributionnels pour ensuite aller chercher en leur sein des marques contributionnelles qui les constituent. Si l'on faisait ainsi (et c'est ce que nous avons fait, spontanément et au tout début de notre recherche, en raisonnant sur un micro-corpus³⁵¹), on déformerait l'approche contributionnelle décrite dans la première partie de notre travail, et qui veut que l'on raisonne précisément au niveau de la séquence contributionnelle : celle-ci est un niveau textuel qui se dégage des *contraintes* qui s'exercent à un point précis du texte, - et non l'inverse. Décréter un niveau textuel pour ensuite essayer de déceler les contraintes qui lui correspondraient est de notre point de vue un raisonnement certes naturel mais méthodologiquement vicié, car dans ce cas l'on pose le niveau textuel pour

³⁵¹ Voir partie 2.2.1.2.1., p. 122.

ensuite le vérifier, - ce qui nous semble moins pertinent que de reconstituer le niveau textuel contributionnel en partant de points précis du texte. Il faut donc raisonner sur les contraintes observables en divers points du texte, pour ensuite reconstituer les ensembles contributionnels bornés, signalés par ces contraintes.

En ce sens, la notion de contrainte contributionnelle est différente de celle de contrainte énonciative, car la contrainte contributionnelle façonne la contribution à laquelle elle correspond, tandis qu'une contrainte énonciative est induite par l'énoncé auquel elle se rattache. En remontant des composants à la composition (et non en partant de la composition pour descendre dans les composants), nous pensons ainsi montrer tout l'intérêt heuristique de l'approche contributionnelle d'un texte, qui s'inscrit au final dans le cadre d'une démarche non pas déductive, mais pleinement inductive.

En termes de Traitement Automatique des Langues (TAL), la remarque n'est pas anodine. En effet, il est tout à fait envisageable de paramétrer un programme informatique afin qu'il repère dans un texte donné des contraintes contributionnelles identifiables sans trop d'erreurs (par exemple une mention figée du type « *La présente invention est caractérisée en ce que...* », introductrice d'une sous-contribution D3 – Description détaillée de l'invention -, est facilement repérable dans la masse d'un texte de brevet), et cela dans le but de lui faire identifier, pour traitement ultérieur, la sous-contribution que cette contrainte permet de localiser. Dans la fin de la partie 4³⁵², nous nous attacherons à montrer les avantages pratiques d'une telle démarche.

³⁵² Voir partie 4.2.4., « Essai d'automatisation textuelle par la méthode contributionnelle », p. 296 *et sq.*

3.2. Essai de modélisation du texte de brevet d'invention

L'un de nos objectifs premiers en débutant notre travail sur les textes de brevet d'invention était de parvenir à isoler un modèle de fonctionnement général pour rendre compte de ce type de texte. L'approche contributionnelle, présentée dans la première partie, nous a permis de transformer les textes de notre corpus en jeux de données contributionnelles plus facilement exploitables et manipulables dans le cadre de ce projet de modélisation du texte de brevet d'invention. Nous présentons dans cette section les résultats de cette tentative de modélisation textuelle à partir de données contributionnelles.

En son temps Roman Jakobson cherchait des « invariants relationnels ³⁵³ » en phonologie ; pourquoi ne pas rechercher des « invariants textuels » en pragmatique, et donc en premier lieu et selon notre optique, des « invariants contributionnels » dans la matière textuelle ? D'autant plus que nous avons pu sans peine supposer, dès le début de notre recherche, qu'il existait un nombre de tournures lexicales et syntaxiques figées imposées par la procédure « macro » donnée, pour la rédaction générale, par l'INPI : son site Internet ³⁵⁴ contient en effet toute une section spéciale relative aux impératifs rédactionnels d'un texte de brevet d'invention.

Dans un premier temps nous dresserons un tableau général et synthétique de cette formalisation par le biais des séries contributionnelles isolées dans chaque texte étudié. Puis nous montrerons que l'on peut isoler un modèle contributionnel général, invariant, et rendant compte formellement de n'importe quel texte de brevet d'invention présent dans notre corpus. Cette phase de modélisation du texte de brevet d'invention nous amènera à préciser la manière dont certaines sous-contributions spécifiques sont utilisées dans un tel type de texte, et nous en viendrons alors à des considérations sur ce que nous nommons ici la *rhétorique contributionnelle*.

³⁵³ JAKOBSON (1963), « Problèmes généraux », ch. V, p. 88.

³⁵⁴ Voir par exemple le document « Le formulaire brevet – Comment remplir votre dossier de dépôt de brevet ? » : http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/formulaire_brevet.pdf

3.2.1. Mise en séries contributionnelles comparées

Nous présentons, dans le tableau des pages suivantes, le résultat de toutes les mises en séries d'ensembles contributionnels repérés dans les textes de notre corpus.

Ce tableau synthétique a été construit dans une optique de comparaison entre les séries contributionnelles : il s'agissait de déterminer les ensembles qui se déplacent, ceux qui sont toujours à la même place contributionnelle quel que soit le texte envisagé, les phénomènes de permutation, d'omission, etc. En résumé, nous avons cherché à rendre compte de la combinatoire contributionnelle d'un texte de brevet d'invention.

Nous rappelons ici que cette mise en série contributionnelle comparée repose sur l'idée d'isoler des ensembles contributionnels identifiables et délimitables objectivement, cette phase d'identification étant la conséquence du relevé des marqueurs contributionnels signalant les ensembles contributionnels qui apparaissent alors en creux entre deux marqueurs repérés, ou bien qui se construisent autour d'un marqueur spécifique³⁵⁵.

Les séries contributionnelles isolées à partir de notre corpus témoignent des enchaînements possibles des contributions ; ceux-ci, étant donné que les ensembles contributionnels constitutifs d'un texte de brevet d'invention sont en nombre fini, sont nécessairement eux-mêmes en nombre fini : on verra même³⁵⁶ que ce nombre d'enchaînements fini peut se réduire à une série de variantes combinatoires assez limitée.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des données contributionnelles disponibles pour chaque texte de brevet dépouillé.

³⁵⁵ Voir juste avant, 3.1.3., « Des marqueurs aux ensembles contributionnels », p. 185.

³⁵⁶ Voir *infra*, 3.3.1.1., « Nombres de variations théoriques et réels », p. 221.

Tableau de mise en séries contributionnelles, d'après notre corpus :

Réf.	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2			
A	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2			
B	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	Ex.	F1	R	F2		
C	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2			
D	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3(1)	A(2)	D3(2)	Ex.	F1	R	F2	
E	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	Ex.	R	F2			
F	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2			
G	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2			
H	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	A	Ex.	R		
I	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	Ex.	A(2)	R	D3	F2		
J	T	D1	D2	Et.		A	D3			R				
K	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F2	R				
L	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2			
M	T	D1	D2	Et.		A	D3		F1	R	F2			
N	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2			
O	T	D1	D2				D3	Ex		R				
P	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2			
Q	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2			
R	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2			
S	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2			
T	T		D2	Et.	I	A	D3			R	F2			
U	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	Ex.	F1	R	F2		
V	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2			
W	T	D1	D2				D3		F1	R	F2			
X	T	D1	D2	Et.	I	A	D3			R	F2			
Y	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2			
Z			D2			A	D3		F1	R	F2			
A1	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2			
A2	T		D2				D3		F1	R	F2			
A3	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2			
A4	T				I	A	D3		F1	R	F2			
A5	T				I	A	D3		F1	R	F2			
A6	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2			
A7	T		D2		I	A	D3		F1	R	F2			
A8	T		D2				D3	Ex.	F1	R	F2			
A9	T			Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2			
A10	T	D1	D2	Et.	I	A	D3			R	F2			
A11	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2			
A12	T	D1				A		Ex.		D3(1)=R	F2	D3(2)		
A13	T	D1			I	A	D3		F1	R	F2			

A14	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A15	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A16	T		D2		I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A17	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R					
A18	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A19	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A20	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A21	T	D1	D2	Et.		A(1)	D3	A(2)		R					
A22	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R					
A23	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A24	T			I(1)	Et.	I(2)	A	D3	F1	R	F2				
A25	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A26	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A27	T		D2				D3	Ex.	F1	R	F2				
A28	T			Et.(1)	I(1)	A	D3(1)	Et.(2)	I(2)	A(2)	D3(2)	Ex.	F1	R	F2
A29	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R					
A30	T		D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A31	T		D2	Et.	I	A	D3	F1		R	F2				
A32	T			Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A33	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A34	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A35	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A36	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A37	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A38	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A39	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A40	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A41	T		D2			A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A42	T		D2	Et.(1)	I	A(1)	Et.(2)	A(2)	D3	Ex.	F1	R	F2		
A43	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A44	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A45	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A46	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A47	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A48	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A49	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A50	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A51	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A52	T	D1	D2				D3		F1	R	F2				
A53	T	D1	D2		I	A	D3		F1	R	F2				
A54	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A55	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				

A56	T	D1	D2	Et.(1)	I(1)	A(1)	Et.(2)	I(2)	A(2)	D3	F1	R	F2		
A57	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A58	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A59	T	D1	D2				D3	Rem. : D2=D3		R	F2				
A60	T	D1	D2	Et.			D3		F1	R	F2				
A61	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A62	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A63	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A64	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A65	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	F1	R	F2				
A66	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A67	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.(1)	F1	Ex.(2)	R	F2			
A68	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A69	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A70	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A71	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A72	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A73	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A74	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A75	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A76	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A77	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A78	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A79	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A80	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A81	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A82	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A83	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A84	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A85	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A86	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A87	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
Stabilité	99,10%	77,90%	92,90%	85%	86,70%	92,90%	99,10%	50,40%	77%	99,10%	93,80%	86,72%			

Commentaires du tableau :

La colonne *Réf.* (pour référence) rappelle le numéro attribué au document concerné ; la première ligne (colorée en bleu) rappelle les positionnements théoriques des ensembles contributionnels, d'après le formatage constaté à la lecture des documents et, d'un point de vue non contributionnel, d'après les consignes de rédaction de l'INPI³⁵⁷ :

T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2
---	----	----	-----	---	---	----	-----	----	---	----

Cet ordre d'apparition théorique des différents ensembles contributionnels constituant le déroulé de la Contribution globale « Texte de brevet d'invention » ne revient pas systématiquement tel quel d'un texte de brevet à l'autre : il y a des variantes combinatoires pour certains textes, et la position de chaque ensemble contributionnel pour un texte de brevet donné est donc relative par rapport à l'ordre théoriquement attendu. Dans le tableau, pour chaque texte de brevet observé, nous avons indiqué la place de chaque ensemble contributionnel par rapport au schéma théorique. Ainsi, pour prendre l'exemple du document A30 (« Filaments³⁵⁸ ») :

A30	T	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2
-----	---	----	-----	---	---	----	----	-----	---	----

on constate qu'il y a inversion entre les ensembles contributionnels Ex. (Exemples) et F1 (Mention des figures illustrant les Exemples) : là où l'ordre théorique attendu est Ex.-F1, on observe ainsi l'ordre F1-Ex. dans ce document A30.

Dans de nombreux autres exemples, il ne s'agit pas d'interversions, mais d'omissions d'ensembles contributionnels par rapport au schéma théorique. Exemple : doc. A52 (« Couverture modulaire ») :

A52	T	D1	D2			D3	F1	R	F2
-----	---	----	----	--	--	----	----	---	----

³⁵⁷ Pour l'explication des abréviations utilisées ici, voir *supra*, 2.3.4., « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151.

³⁵⁸ Pour la lecture des documents plein texte, se reporter aux Annexes numériques ; pour les références des documents du corpus, voir Annexe B, p. 374.

Ou encore doc. A8 (« Décoration »):

A8	T		D2				D3	Ex.	F1	R	F2
----	---	--	----	--	--	--	----	-----	----	---	----

Dans le premier de ces exemples (doc. A52), les cases vides entre D2 (Principe général de l'invention) et D3 (Description détaillée de l'invention) correspondent aux ensembles contributionnels Et.-I-A (Etat de l'art antérieur, Inconvénients de cet état de l'art, Avantages de l'invention proposée) du modèle théorique attendu, ceux-ci étant donc absents dans le cas du document A52, - tout comme la partie Exemples (Ex.).

Dans le second exemple (doc. A8 : « Décoration »), on observe des omissions du même type (ici D1, puis Et.-I-A), même si cette fois-ci la sous-contribution Ex. est bien présente.

Ces séries contributionnelles présentant des omissions constituent environ 57 % (64 cas sur 113 textes) de la masse totale des documents dépouillés ; autant dire que dans notre corpus il y a, pour une raison ou une autre, plus de séries contributionnelles lacunaires que de séries contributionnelles intégralement conformes au modèle théorique attendu, - même si une proportion notable (43%) correspond bien à ce dernier.

Pour ces cas de variations par rapport au modèle théorique, il s'agira donc d'expliquer ce qui en est la cause : ou bien que le schéma étudié intervertisse des ensembles contributionnels par rapport au modèle prévisionnel, ou bien qu'il s'affranchisse de ce dernier en ne reprenant pas certains des ensembles contributionnels attendus³⁵⁹, - et pour quelles raisons dans chacun de ces cas.

La dernière ligne du tableau (« Stabilité ») fait quant à elle un bilan chiffré du taux d'occupation, dans notre corpus, de chaque ensemble contributionnel par rapport à l'ordre théorique attendu : elle indique ce que nous nommons le « taux de stabilité » d'un ensemble contributionnel par rapport au modèle initial prévisionnel. Ainsi et à titres d'illustrations, la sous-contribution T (« Titre ») est-elle présente en tête de la Contribution globale « Texte de brevet » dans 99,1% des cas ; la sous-contribution Et. (« Etat de l'art ») est-elle présente en 4^{ème} position (après T, D1 et D2) de la Contribution globale « Texte de brevet » dans 85% des cas de notre corpus ; etc.

³⁵⁹ Pour l'explication de ces variations, voir ci-dessous, partie 3.3.1., « Variations contributionnelles : types et explications », p. 221 *et sq.*

En d'autres termes et en nous appuyant sur les chiffres tirés de l'analyse de notre corpus, **nous pouvons prédire à 86,7 % (moyenne des différents « taux de stabilité » des ensembles contributionnels isolés, - soit presque 90%) la place d'une sous-contribution donnée dans une série contributionnelle de type brevet d'invention.** Ce chiffre élevé est cohérent avec le caractère hyperformaté d'un texte de brevet d'invention, qui propose un enchaînement prévisible de sous-contributions.

On appelle ici « taux de stabilité » la probabilité, exprimée en pourcentage, pour une contribution isolée dans une série contributionnelle dans un texte de brevet d'invention, de se trouver à une position précise de la série concernée. En d'autres termes, il s'agit du pourcentage de chance de voir une sous-contribution donnée à un emplacement précis dans la série contributionnelle à laquelle elle appartient.

Notons que certains taux très élevés (99 %) ou au contraire anormalement bas (50 %) par rapport à la moyenne dégagée peuvent s'expliquer assez facilement.

Ainsi pour T (Titre) et R (Revendications) : ils sont très massivement présents à leur place attendue (99,1 % des cas) car une invention ne saurait être revendiquée sans un nom (T) pour l'identifier en tête de document et sans des prétentions juridiques et techniques (R) pour conclure sa présentation, - d'où la présence systématique d'un Titre et d'une section Revendications pour chaque brevet étudiés, et cela à la place théorique prévue (les omissions étant le fait de documents lacunaires – ex. : doc. Z, « Mécanisme réglage bras » – ou fondant de manière atypique deux contributions en une seule : ainsi du doc. A12, « Panier lavage », superposant Description (D3) et Revendications (R).

Pour ce qui est du taux de stabilité relativement faible de la sous-contribution Ex. (Exemples : (50,4 % : très inférieur à la moyenne des taux de stabilité des autres sous-contributions), il peut s'expliquer par le fait que nombre d'inventions présentes dans le corpus ne nécessitent pas automatiquement d'exemples d'applications techniques (composés chimiques, procédés de traitement des matériaux, etc. ; cf. par exemples les documents K, « Résine », O : « Céréales », A15 : « Procédé de traitement de pièces métalliques pour en améliorer la tenue en fatigue », A18 : « Couche monoatomique et monocristalline de grande taille, en carbone de type diamant (...) », A46 : « La métallurgie », etc.), et dont les titres abrégés sont révélateurs en eux-mêmes du caractère optionnel ou flottant d'exemples d'applications spécifiques concernant les inventions déposées.

Sous-contributions liées

Nous avons distingué, au fil de la comparaison des séries contributionnelles isolées à partir de notre corpus, des liens structurels forts entre plusieurs ensembles contributionnels néanmoins distincts les uns des autres (notamment par le biais de marqueurs contributionnels les délimitant clairement). C'est le cas, par exemple, du macro-ensemble suivant :

I-A : la sous contribution « Inconvénients des autres inventions » s'articule logiquement avec la sous-contribution « Avantage de l'invention présentée », dans le sens où la seconde apparaît avec d'autant plus de valeur que la première vient montrer les déficiences de l'état de l'art antérieur à l'invention. Le schéma argumentatif logique de cet enchaînement contributionnel peut se résumer ainsi : « Ces inventions passées sont défailtantes, mais notre invention pallie ces défailtances », ou (I, imparfait) => (A, meilleur).

Cet ensemble I-A est donc logiquement et structurellement relié ; on pourrait même poser que l'un ne va pas sans l'autre : ainsi dans notre corpus I apparaît-il couplé à A dans plus de 90 % des cas (102 cas des documents observés) ; les cas de découplage (A sans I, l'inverse n'étant pas observé) ne représentent quant à eux que légèrement plus de 5 % des documents du corpus (documents J, M, Z, A12, A21 et A41). Cette large représentation du couplage contributionnel I-A plaide pour l'idée de *ne voir là qu'un seul et même ensemble contributionnel* (i.e. la même contribution se compose de deux sous-contributions symbiotiques, l'une ne pouvant exister sans l'autre, et vice-versa), comme nous le proposons ci-après³⁶⁰ dans la formalisation la plus aboutie du modèle contributionnel invariant de texte de brevet d'invention.

Le raisonnement pourrait être le même en ce qui concerne le couple de sous-contributions F1-F2 (annonce des schémas – schémas) : F1 implique F2. La présence de schémas illustrant le fonctionnement de l'invention (F2) est logiquement annoncée par une mention de l'existence de ces schémas (F1), cette mention servant par ailleurs à compléter la présentation d'exemples (Ex.) d'applications de l'invention. Là encore, nous constatons une relation symbiotique entre deux sous-contributions qui n'en forment en fait qu'une seule, structurellement parlant.

Nota : d'après le tableau et après simplification (par exemple, I-A ou F1-F2 considérés dans chaque série comme un seul et même sous-ensemble contributionnel), nous aboutissons au

³⁶⁰ 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

nombre total de 904 sous-contributions recensées dans le corpus, avec une moyenne de 9,7 sous-contributions par texte analysé (nombre attendu de sous-contributions dans le modèle invariant³⁶¹ : 11), et à la répartition suivante pour ce qui est du *taux de présence* de chaque sous-contribution dans le corpus, - c'est-à-dire la probabilité de rencontrer une sous-contribution donnée dans l'une des séries contributionnelles du corpus :

T : 112/113, soit un taux de présence de **99,1 %** ;
D1 : 88/113, soit un taux de présence de 78 % ;
D2 : 105/113, soit un taux de présence de 92,9 % ;
Et. : 97/113, soit un taux de présence de 85,8 % ;
I-A : 105/113, soit un taux de présence de 92,9 % ;
D3 : 113/113, soit un taux de présence de **100 %**³⁶² ;
Ex. : 64/113, soit un taux de présence de **56,6 %** ;
F1-F2 : 107/113, soit un taux de présence de 94,7 % ;
R : 113/113, soit un taux de présence de **100 %**³⁶³.

Il est intéressant de corrélérer ici les *taux de stabilité*³⁶⁴ des sous-contributions (*i.e.* leur capacité à rester à la place prévue dans le modèle invariant³⁶⁵) et les *taux de présence* des mêmes sous-contributions : les plus hauts comme les plus bas³⁶⁶, dans les deux cas, concernent les mêmes sous-contributions (T, D3 et R pour les sous-contributions à la fois les plus fréquentes et les plus stables ; Ex. pour la sous-contribution à la fois la moins fréquente et la moins stable). Il y aurait ainsi une corrélation entre la place occupée par une sous-contribution et sa fréquence d'apparition, - ce que ne pourrait confirmer qu'une étude reposant sur un corpus de bien plus grande ampleur.

³⁶¹ Voir juste après, p. 197.

³⁶² Ce qui est cohérent avec l'idée qu'il ne saurait y avoir de dépôt de brevet sans phase de Description de l'invention.

³⁶³ Même remarque que pour la note précédente : déposer un brevet implique automatiquement de revendiquer des droits afférents, d'où la présence systématique d'une sous-contribution R (Revendications).

³⁶⁴ Voir précédemment, p. 193.

³⁶⁵ Voir juste après.

³⁶⁶ En gras dans notre liste.

3.2.2. Modèle invariant

Si les ensembles contributionnels constituant une Contribution « Texte de brevet d'invention » ont un taux de stabilité de près de 90%, on peut poser sans risque d'erreur majeure un schéma contributionnel invariant pour ce type de texte.

La série contributionnelle **théorique** présidant au déroulé d'un texte de brevet d'invention est donc :

T – D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1) – R – F2

Remarque 1 : dans certains cas ce modèle invariant se dédouble à l'identique dans l'une ou plusieurs de ses sous-parties, un peu à la manière de structure gigognes³⁶⁷. Par exemple dans le document A28 (« Amiante³⁶⁸ ») : même quand il y a répétition (dédoublément) d'un ensemble contributionnel donné (ici Et.(1) prolongé par un Et.(2) un peu plus loin dans l'ensemble contributionnel), l'organisation en termes de sous-contributions reste la même : de la même façon que Et.(1) se décompose en deux sous-contributions I(1) et A(1), on retrouve, pour Et.(2), une décomposition analogue en deux sous-contributions I(2) et A(2). Nous nous appuyons sur cette remarque pour avancer l'idée que si l'enchaînement contributionnel d'un texte de brevet d'invention nous a paru globalement invariant, nous pourrions également avancer l'idée que certaines sous-contributions, ponctuellement, présentent aussi, en termes de micro-contributions³⁶⁹, des structures invariantes.

Remarque 2 : il est à noter une variante à l'Etat de l'art (Et.) amenant à une mention des Inconvénients de ce dernier pour mieux justifier les Avantages procurés par l'invention [**Et.**

³⁶⁷ Nous n'oserons pas aller jusqu'à avancer l'idée d'une logique fractale dans la structure des sous-contributions : en effet il n'est pas question ici d'une reduplication de la même structure en tout point de l'enchaînement contributionnel, mais juste une reduplication partielle et tout à fait ponctuelle dans la chaîne contributionnelle.

³⁶⁸ Voir Annexe B, p. 374, et les Annexes numériques. Le document A56 (« Harmonica ») présente une structure analogue.

³⁶⁹ Pour reprendre la terminologie de PORTUGUÈS (2011).

(I-A)] : l'approche « Problème – Solution ». Il s'agit ici non pas de décrire un état de l'art antérieur à l'invention afin de mettre en exergue les inconvénients de celui-ci pour mieux mettre ensuite en valeur les avantages induits par l'invention proposée, mais plutôt de poser un problème technique repéré de longue date (ce qui peut revenir, dans ce sens, à dresser un état de l'art concentré sur ce problème technique), pour ensuite proposer une solution à ce problème, solution que l'invention présentée se propose de concrétiser. Cette approche dite « problème-solution » - que l'on pourrait assortir d'un ensemble contributionnel « P-S » (pour Problème et Solution) - est clairement adoptée dans certains (rares) documents du corpus, mais notre approche contributionnelle ne l'a pas mise en avant comme génératrice d'un sous-ensemble contributionnel remarquable et stable (voir page suivante). Cette variante contributionnelle a notamment pour effet de supprimer la sous-contribution Et. (« État de l'art ») en tant que telle, car il n'y a dans ce cas-là, à proprement parler, pas d'état antérieur à l'invention, celle-ci n'étant pas conçue pour améliorer un état ancien jugé défaillant, mais plutôt pour résoudre *ex nihilo* un problème auquel personne n'avait songé auparavant.

Si néanmoins nous mentionnons cette variante qui semble très peu représentée dans notre corpus (moins de 3% des cas selon nous), c'est qu'elle apparaît comme une démarche de présentation récurrente dans le discours tant de l'INPI que dans celui des ingénieurs-brevets chargés de mettre en forme des documents de brevet d'invention³⁷⁰. Cette « doctrine » de présentation est régulièrement citée par les commentateurs du sujet³⁷¹. Elle a en outre déjà été analysée en termes de *structure d'enchaînement* (SE) : voir par exemple LEGALLOIS (2006). Nous pouvons citer le document A36³⁷² comme un exemple tout à fait représentatif de cet ensemble contributionnel P-S ; il s'agit d'une invention abrégée « Engin tracté » :

La création de cet engin fait suite à l'observation des risques de dangers graves encourus par certains agents travaillant sur des voies ouvertes à la circulation.

³⁷⁰ Voir interview d'un ingénieur-brevet où il est question de « l'approche problème-solution » (Annexe E, p. 396, seconde interview).

³⁷¹ Voir par exemple BRESÉ (2002), p. 27.

³⁷² Voir Annexe B, p. 374, et les Annexes numériques.

où l'on lit que l'invention (« La création de cet engin ») est destinée à pallier des risques constatés (« dangers graves »), et non à remédier à un arrière-plan technologique connu et jugé défaillant par l'inventeur. Les inconvénients décrits sont inhérents à une situation de travail, mais ne concernent pas une invention antérieure.

Il sera intéressant de replacer cette démarche « problème/solution » dans le cadre de considérations sur la rhétorique contributionnelle à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention : en effet et comme on le verra plus bas³⁷³, nous aurons tendance à voir dans le texte de brevet la mise en place d'une logique plus argumentative (de type Inconvénients / Avantages de l'invention) que purement descriptive (*i.e.* l'approche Problème / Solution se présentant comme telle, au sens strict).

³⁷³ Voir 3.2.3.3., « Rhétorique contributionnelle », p. 209 *et sq.*

Comme nous l'avons esquissé dans la partie précédente, nous pouvons faire un pas de plus dans la formalisation de la série contributionnelle invariante, en posant :

App. – Valo. – Descr. – R

Où **App.** est l'ensemble contributionnel *Appellation de l'invention*,

Valo. l'ensemble contributionnel *Valorisation de l'invention*,

Descr. l'ensemble contributionnel *Description de l'invention*,

Et **R** la sous-contribution *Revendications*.

D'où finalement et après formalisation poussée, l'enchaînement de quatre grands ensembles contributionnels (macrocontributions) dans un texte de brevet d'invention envisagé dans une approche contributionnelle. Ces quatre ensembles distincts n'entretiennent pas entre eux de relations symbiotiques (*i.e.* de dépendances logiques structurelles impliquant des articulations obligatoires entre eux), et ne saurait selon nous être encore réduits à une formalisation supplémentaire.

La modélisation proposée étant tributaire du corpus, on pourrait objecter que cette proposition de formalisation a pu faire l'impasse sur telle ou telle sous-contribution. Outre le fait que les 113 documents du corpus ont été décomposés en sous-contributions de manière systématique (ce qui limite les impasses potentielles), nous pourrions avancer l'idée que ce n'était pas nécessairement la modélisation optimale qui nous intéressait dans notre étude : nous cherchions avant tout à montrer qu'une modélisation contributionnelle (quelle qu'elle soit, finement aboutie ou simplement tracée à gros traits) était possible, sur un type de texte donné, - en l'occurrence un texte de brevet d'invention. Un élément éventuellement oublié ne remet pas en cause l'idée de modélisation, au contraire : en mettant au jour une possibilité de modélisation contributionnelle, même imparfaite, pour un type de texte donné, nous pensons avoir ouvert la voie à d'autres propositions de modélisations contributionnelles, sur d'autres types de textes. Pour notre cas précis du brevet d'invention, étendre le corpus permettrait peut-être d'affiner, de compléter la modélisation proposée ci-dessus.

Dans la structure invariante proposée, nous distinguons un schéma central constitué de sous-contributions nécessaires et de sous-contributions facultatives.

En d'autres termes dans nos séquences contributionnelles on différencie donc :

- a. Des éléments contributionnels *indispensables* ;
- b. Des éléments contributionnels *parenthétiques* (*i.e* optionnels)

Mentionnons également des éléments *intrinsèques* et transverses aux sous-contributions (*i.e.* on les retrouve dans toutes les sous-contributions mais ce sont des énoncés et non des contributions³⁷⁴) : éléments (notamment juridiques) légués par la *tradition* de rédaction de ces textes particuliers que sont les brevets d'invention (par exemple, les parties « Description de l'invention » et « Revendications » existent depuis trois siècles, et impliquent des invariants de rédaction juridiques historiques) ; éléments issus de *l'hyperspécialisation* des textes étudiés (ainsi, un ensemble de textes sur les lasers va-t-il comporter, quel que soit le texte concerné, un lexique spécialisé propre à la présentation des lasers) ; etc. Notre travail n'étant pas fondamentalement stylistique ou générique, nous ne présenterons pas plus avant ce type d'éléments attendus dans un texte de ce genre³⁷⁵.

Nous reviendrons plus bas sur ces éléments contributionnels (indispensables, parenthétiques) pour montrer que les invariants contributionnels peuvent être considérés en tant qu'objets gricéens susceptibles d'être réduits à une liste de règles de fonctionnement. Cet ensemble d'invariants stricts concourent à donner une image, un canevas du texte de brevet.

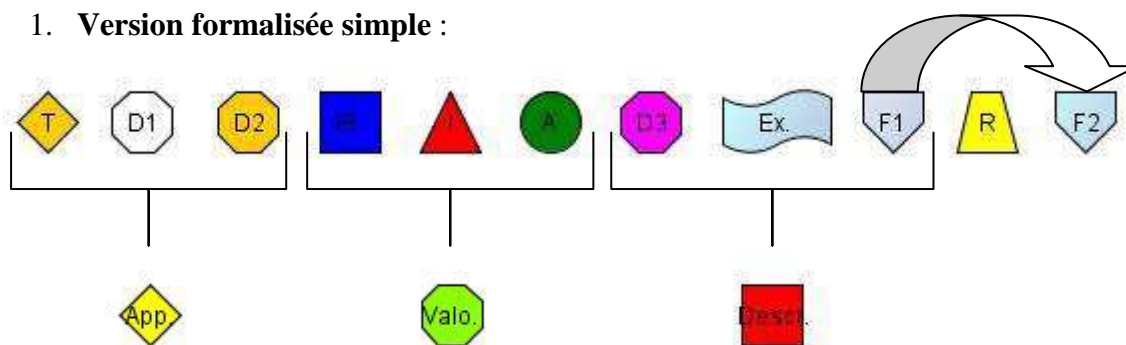
Nous proposons ci-dessous un rendu graphique du modèle invariant du texte de brevet d'invention, en reprenant le code visuel présenté dans la partie précédente³⁷⁶ :

³⁷⁴ Pour la distinction – très importante pour nous puisqu'elle fonde l'approche contributionnelle de notre étude – entre énoncé et contribution, voir partie 1.1.3.1., « Terminologie », p. 68 *et sq.*

³⁷⁵ Voir néanmoins *supra*, « 1.2.1. Le texte de brevet d'invention : une contribution spécialisée », p. 75 *et sq.*

³⁷⁶ *Cf. supra*, partie 2.3.2.-b., « Mise en graphes », p. 142.

1. Version formalisée simple :



2. Version formalisée au maximum :



Notons que dans la version 1 (« formalisée simple »), nous avons volontairement gardé le même symbole géométrique pour les phases D1 (*Abstract*), D2 (Principe général de l'invention) et D3 (Description détaillée de l'invention), - de même que les chiffres 1, 2 et 3 concrétisent le lien de gradation entre ces trois sous-contributions. En effet, il apparaît que les trois phases ont des points communs : elles décrivent l'invention, ou bien dans son fonctionnement général (D1 et D2), ou bien dans son fonctionnement détaillé (D3). Il y a des procédés d'amplification descriptive (donc des indices de liens) à l'œuvre pour passer de D1 et D2 à D3, cette dernière sous-contribution reprenant généralement, en les développant abondamment, des éléments descriptifs déjà présents en D1 et/ou en D2.

Il existe également un modèle général invariant au niveau de la sous-contribution elle-même, dont les sous-parties obéissent elles aussi à un modèle contributionnel strict, réglé, - invariant globalement. Nous présentons ci-après un cas notable de cette invariance dans la texture même d'une sous-contribution, celle qui concerne les Revendications (R) d'un dépôt de brevet.

Une sous-contribution à modèle invariant : les Revendications

La partie « Revendications » est typique d'un texte de brevet d'invention : on ne la trouve que dans ce type de texte, c'est une section obligatoire de celui-ci puisqu'elle lui confère un statut juridique et sert également à affirmer clairement et publiquement que l'on est l'auteur d'une invention bien précise et couvrant des champs d'application dûment spécifiés.

Or, dans notre approche contributionnelle du texte de brevet, nous pouvons faire une place particulière à cette sous-contribution singulière qu'est la section « Revendications ». En effet, nous avons pu formaliser le fonctionnement de cette sous-contribution exactement comme on l'a fait pour le reste du texte de brevet d'invention : et cela est d'autant plus aisé que la partie « Revendications » se présente comme une véritable routine discursive reprise d'un texte de brevet à l'autre sans quasiment aucune trace de variation par rapport à un modèle stable que nous donnons ci-dessous.

Dans la partie Revendications (R), on observe l'enchaînement suivant :

- a. R1 : description du dispositif (reprise de la partie Description, D3) ;
- b. R2 : description qui s'appuie sur R1 ;
- c. R3 : description qui s'appuie sur R2 ;
- d. R4 : description qui s'appuie sur R3 ;
- e. ... ;
- f. $R(n-1)$: description qui s'appuie sur une ou plusieurs R antérieures ;
- g. R_n : description qui s'appuie sur une R antérieure ou un groupe de R antérieures, comprise(s) entre R1 et $R(n-1)$.

Nous avons bien ci-dessus un sous-modèle invariant, celui de la sous-contribution Revendications qui se développe mécaniquement selon une structure contributionnelle incrémentée, une sous-sous-contribution intermédiaire donnée (exemple : c. R3) se déduisant de la sous-sous-contribution précédente (exemple : b. R2) jusqu'à la fin de la sous-contribution Revendication. Celle-ci est réputée clôturée (fermée) lorsque le stade d'incrémentation [$R_n = R(n-1)$] ou l'un quelconque des stades inférieurs avec ajouts descriptifs

nouveaux] est jugé par le rédacteur suffisant pour constituer l'ultime revendication de la sous-contribution globale Revendications.

Nota : dans certains documents, moins récents (années 1960 par exemple), la phase « Revendications » se nomme parfois « Résumé » (ex. doc A14, « Semi conducteurs »), et ne comporte pas la structure d'incrémentation ($R2 = R1 + x$) distinguée nettement et très majoritairement dans les phases de Revendications usuelles.

Nous pouvons matérialiser graphiquement cette suite contributionnelle³⁷⁷ :



Le cas particulier de la sous-contribution Revendications montre que les sous-contributions sont elles-mêmes susceptibles de s'analyser dans une approche intégralement contributionnelle, c'est-à-dire dans le cadre d'une décomposition d'un ensemble « Sous-Contribution globale » (ici nommée Revendications) en sous-ensembles isolables et délimités (la délimitation des sous-sous-contributions étant ici assurée simplement par un chiffre : la 1^{ère} revendication est numérotée 1, la 2^{nde} 2, etc.).

Cette décomposition contributionnelle, qui consiste à partir d'un tout (la sous-contribution) afin de la décomposer en éléments constitutifs, doit s'apprécier dans une perspective également macrostructurelle, *i.e.* à l'échelle de la macro-contribution « Texte de brevet d'invention » : l'ordre global de la macro-contribution influence-t-il l'ordre de chaque partie (sous-contributions) qui le constitue ? Peut-on lire dans l'ordre d'une sous-contribution l'ordre donné par la Contribution qui l'englobe ? Ces questions restent en suspens, même s'il demeure intéressant d'y réfléchir, notamment dans le cadre d'une vision mécaniste de la production contributionnelle, qui postulerait par exemple que dans certains types précis de

³⁷⁷ Nous employons ici à dessein le terme de *suite* car l'analogie avec les suites mathématiques, notamment les suites récurrentes, nous semble ici frappante.

textes, les sous-contributions se développent d'une manière complètement prévisible, en suivant un principe de reduplication³⁷⁸.

Des commentateurs non linguistes du sujet ont déjà relevé cette tendance à l'utilisation de tournures répétitives à l'échelle de la structure du texte, définies en amont et ayant un effet balisant sur le texte, - justement au sujet des Revendications :

« Ces exigences formelles confèrent aux revendications un abord ésotérique, qui ne résulte pas d'une fantaisie du conseil en brevet. Cette formulation très structurée constitue la traduction sous une forme juridique d'une invention par essence technique. Elle facilite la comparaison de l'invention protégée avec l'état de la technique d'une part, et d'une éventuelle contrefaçon d'autre part. On pourrait assimiler le langage des revendications au langage XML utilisé pour l'établissement de passerelles entre des informations informatiques³⁷⁹. »

On note ici que l'auteur a repéré l'aspect fonctionnel (« langage XML ») impliqué par l'ordre contributionnel particulier du texte, ici limité au « langage des revendications ».

Nous obtenons donc en définitive un système contributionnel stable, tant dans son ensemble (Contribution globale) que dans ses parties (sous-contributions) : dans un texte hyper formaté comme l'est le texte de brevet d'invention, la logique contributionnelle permet de rendre compte de manière simple et claire de la structuration du document.

Au terme de ces observations des phénomènes d'invariances formelles dans un type de texte précis, le brevet d'invention, il apparaît que les conditions d'une complétude textuelle, dans le cadre d'une approche contributionnelle, peuvent être réunies :

1. Quand le « squelette contributionnel » du texte est identifiable, *i.e.* que tous ses éléments (sous-contributions) peuvent être délimités et identifiés dans un ordre d'apparition spécifique : App. - Valo. - Descr. - R³⁸⁰ ;

³⁷⁸ Sur lequel nous reviendrons plus bas : *cf.* sous-partie 4.2. sur la « mécanique textuelle », p. 275 *et sq.* Voir aussi 4.1.1.2., « Un niveau constructeur du texte » (p. 244).

³⁷⁹ BRESÉ (2002), p. 33.

³⁸⁰ Nous reprenons ici les notations issues de la formalisation maximale proposée comme modèle invariant du texte de brevet d'invention : 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

2. Et quand le fonctionnement interne des sous-éléments constitutifs des sous-contributions est régi par des phénomènes d'*interdépendances contributionnelles*³⁸¹ : *i.e.* si l'une des parties n'est pas là, la sous-contribution n'est pas considérée comme formellement complète, et partant la Contribution globale « Texte de brevet » ne l'est pas non plus.

Lorsque les conditions 1 et 2 ci-dessus sont réunies, le texte de brevet d'invention en tant que contribution peut être considéré comme clos.

Dans les sections suivantes (fin de la partie 3 et partie 4), nous reviendrons sur les phénomènes d'interdépendances contributionnelles ainsi que sur la notion de complétude textuelle dans la perspective de la linguistique des contributions.

3.2.3. Grammaire contributionnelle

A ce stade de nos observations quant à la structuration contributionnelle des textes de brevet d'invention de notre corpus, nous voulons classer ci-dessous nos remarques de manière à mettre en lumière l'idée que cette structuration obéit à des principes qui autorisent à évoquer la notion de *grammaire contributionnelle* : c'est-à-dire un ensemble de règles qui caractérisent le système du texte-brevet, ce dernier étant ici considéré comme une Contribution globale (*i.e.* une série contributionnelle) composée de sous-ensembles contributionnels (sous-contributions) identifiables et possédant eux-mêmes leurs propres règles de fonctionnement. Nous évoquerons ainsi les aspects morphologiques et syntaxiques régulant ces ensembles contributionnels spécifiques, mais aussi les aspects rhétoriques, voire narratifs qui caractérisent leur production.

Ces principes de grammaire et de rhétorique contributionnelles ne se superposent pas, selon nous, aux grammaires et aux rhétoriques communément usitées ; l'approche contributionnelle débouche sur une rhétorique et une grammaire à part entière, qui permettent de (re)lire les textes à un niveau inédit, et en dégagant, à ce niveau d'observation précis, des propriétés textuelles neuves.

³⁸¹ PORTUGUÈS (2011).

3.2.3.1. Morphologie contributionnelle

Nous avons abordé les ensembles contributionnels, au cours des pages précédentes, dans le cadre d'une approche formelle de type *enchâssement* : le texte-brevet est considéré comme une Contribution globale (générale, totale et complète), qui se subdivise en une série de sous-contributions (ensembles contributionnels eux-mêmes clos dans leur structure interne) dont la somme permet de reconstituer la Contribution globale.

Selon les niveaux de formalisation, on peut distinguer les sous-contributions suivantes :

- (i) Niveau de formalisation moyenne : 11 sous-contributions
T – D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1) – R – F2
- (ii) Niveau de formalisation poussée : 4 sous-contributions (ou méso-contributions³⁸²)
App. – Valo. – Descr. – R.³⁸³

Ces sous-contributions possèdent des points d'entrée et de sortie : des marqueurs contributionnels identifiables permettant de délimiter la sous-contribution pour ce qui est de son début (*marqueurs d'ouverture*) ou de sa fin (*marqueurs de clôture*). Nous avons répertorié, aussi, un certain nombre de marqueurs contributionnels de *balisage*, destinés à indiquer dans quelle sous-contribution l'on se trouve à un moment précis du texte.

Nous avons également relevé ce que nous avons nommé un *principe d'économie contributionnelle*, et qui consiste à faire d'un marqueur à la fois l'entrée et la sortie d'une sous-contribution : ce phénomène de *jointure contributionnelle* nous a permis de montrer le rôle généralement pivot des marqueurs contributionnels dans les articulations entre sous-contributions.

Les marqueurs contributionnels ont des formes grammaticales multiples (lexicales, modalisatrices, verbales, etc.), et sont d'une *plasticité sémantique remarquable*, dans le sens où un même élément grammatical donné peut être aussi bien, suivant le contexte d'utilisation, marqueur d'ouverture que marqueur de fermeture, ou encore marqueur-balise.

Selon leur fréquence d'apparition et leur capacité à avoir plusieurs fonctions au sein des ensembles contributionnels étudiés, nous avons proposé de classer ces marqueurs en deux

³⁸² Cf. PORTUGUÈS (2011) pour l'utilisation de cette terminologie.

³⁸³ *Idem.*

catégories : les marqueurs contributionnels *majeurs* (fréquents, multifonctionnels) et les marqueurs contributionnels *mineurs* (plus rares, et monofonctionnels).

Enfin, nous n'avons pas prétendu dresser une liste exhaustive de ces marqueurs contributionnels ; nous avons postulé l'idée d'autres marqueurs possibles, et montré qu'il existait par ailleurs des marqueurs contributionnels *intégrés*, c'est-à-dire non repérables en tant qu'éléments grammaticaux définis, mais induits par la sous-contribution elle-même.

3.2.3.2. Syntaxe contributionnelle

Nous avons également, dans le cours de notre analyse du corpus et comme présenté ci-avant, mis au jour une *structure invariante* du texte de brevet d'invention :

$$T - D1 - D2 - Et. (I-A) - D3 (Ex - F1) - R - F2$$

Il s'agit là d'un ordre contributionnel attendu dès lors que l'on a affaire à un texte de brevet d'invention. Cet ordre attendu ne signifie pas que tous les textes de brevet le suivent scrupuleusement : il s'agit plutôt d'un modèle qui permet *a priori* de prévoir les différents ensembles contributionnels et leur ordre d'apparition, dans la Contribution globale « Texte de brevet d'invention » ; ce modèle, en outre, montre la validité de l'hypothèse d'un niveau contributionnel pour lire un texte.

Comme on l'a évoqué et comme on le verra plus bas³⁸⁴, ce modèle connaît des *variations contributionnelles*, essentiellement par omission ou par interversion d'ensembles contributionnels spécifiques. Le schéma central (modèle invariant) est constitué de sous-contributions possibles, entre lesquels on distinguera les sous-contributions nécessaires et les sous-contributions parenthétiques³⁸⁵.

³⁸⁴ Voir 3.3., « Un modèle dynamique : les variations contributionnelles », p. 220 *et sq.*

³⁸⁵ Voir plus haut, *in* 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

3.2.3.3. Rhétorique contributionnelle

Nous parlerons ci-après de rhétorique contributionnelle dans le sens où il nous a semblé que, dans la construction des sous-contributions constitutives d'un texte de brevet, certains procédés destinés à orienter le lecteur (le persuader, le convaincre, retenir son attention, etc.) étaient bel et bien à l'œuvre au niveau même de ces sous-contributions et de leur agencement dans la Contribution globale « Texte de brevet ».

3.2.3.3.1. Contribution et rhétorique argumentative

Nous avons la conviction que la logique contributionnelle, telle que nous l'avons dégagée dans le corpus des textes de brevet d'invention, subit l'influence d'une structure rhétorique : il y a selon nous des allers-retours entre structuration rhétorique et structuration contributionnelle dans ce type de texte.

Nous pensons en effet que les sous-contributions constitutives d'un texte de brevet d'invention considéré en tant que Contribution globale obéissent à une logique argumentative : de notre point de vue et comme nous allons le montrer ci-dessous au travers d'exemples précis, les contributions, dans un texte de brevet d'invention, sont régies par des impératifs d'argumentation.

D'un point de vue général, la disposition contributionnelle d'un texte de brevet d'invention est révélatrice d'une volonté argumentative : nous avons vu qu'il y avait un ordre attendu dans l'enchaînement des sous-contributions d'un texte de brevet³⁸⁶, c'est un ordre théorique que nous pu nommer modèle invariant. Dans un texte de brevet et pour le résumer sommairement, il faut d'abord dire A, puis B, puis C, etc. : ou bien un autre ordre (ordre alternatif) – mais comme nous le verrons plus bas³⁸⁷ la liste de ces ordres possibles attendus est exhaustive, voire restreinte. Il y a bien là une structuration rhétorique dans la mesure où l'ordre (la *dispositio* diraient les rhéteurs romains, au sens de manière de présenter des arguments d'une manière ordonnée et propre à emporter l'adhésion de l'interlocuteur ou du lecteur) d'apparition des ensembles contributionnels ont un sens, sont orientés par un but argumentatif : si la *dispositio* attendue est constituée du paradigme {ABC, ACB, BAC} et que l'on produit un texte *p* proposant l'ordre {CAB} (*i.e.* un ordre non conforme à la *dispositio*

³⁸⁶ Voir *supra*, 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

³⁸⁷ Cf. *infra*, 3.3. sur les « variations contributionnelles », p. 220 *et sq.*

centrale et à ses variantes admises dans le paradigme), à ce moment-là le texte *p* ne sera pas un texte de brevet d'invention au sens de l'enchaînement contributionnel considéré comme conforme. Si la disposition des sous-contributions dans l'enchaînement contributionnel a une importance, cela renforce l'idée qu'il a une valeur argumentative au sens antique du terme. Cette importance de la *dispositio* contributionnelle a déjà été pressentie, mais au niveau de l'énoncé :

« Non seulement la valeur argumentative d'un énoncé est, dans une large mesure, indépendante de son contenu informatif, mais elle est susceptible de déterminer partiellement ce contenu.³⁸⁸ »

Ici, le « contenu » de l'énoncé n'est pas la condition nécessaire pour produire une « valeur argumentative » : c'est même cette dernière qui influence le « contenu » de l'énoncé ; nous voyons là, appliquée à la logique contributionnelle, un effet de la *place* de la sous-contribution dans la stratégie d'argumentation globale.

Pour prendre un premier exemple concret qui illustre bien l'aspect argumentatif de l'enchaînement de sous-contributions, on peut tout simplement citer l'ordre des sous-contributions I (Inconvénients) et A (Avantages) : l'ordre attendu est I puis A, et non l'inverse ; en effet d'un point de vue argumentatif il vaut mieux commencer par montrer le caractère négatif des inventions antérieures à l'invention décrite dans le texte de brevet (c'est le rôle de la sous-contribution I, Inconvénients), pour ensuite mieux faire valoir les qualités de l'invention décrite (c'est le rôle de la sous-contribution A, Avantages). Inverser les deux sous-contributions (I-A) en (A-I) ferait perdre de la valeur argumentative à ce couple sous-contributionnel, qui est d'ailleurs systématiquement donné comme respectant l'ordre (I-A) dans notre corpus³⁸⁹. Cette volonté de *dispositio* frappante pour certaines sous-contributions nous semble révélatrice de la visée rhétorique à l'œuvre dans le texte de brevet d'invention.

Nous devons par ailleurs faire le constat que la structuration nettement argumentative que nous avons distinguée précédemment est avant tout le fait de certains *binômes* de sous-

³⁸⁸ DUCROT (1980), Annexe 2, p. 72.

³⁸⁹ Notre corpus propose bien des séquences du type (A sans I) (ex. doc. J), voire (ni I, ni A) (ex. doc. O), - mais quand les deux sont utilisées, il n'y a que (I-A) et jamais (A-I). *Nota* : l'ordre (I sans A) n'apparaît pas possible logiquement parlant, et n'est d'ailleurs pas observé dans notre corpus.

contributions : en effet et comme nous l'avons déjà abordé précédemment³⁹⁰, il y a dans le texte de brevet d'invention des sous-contributions liées (symbiotiques) : l'une ne peut aller sans l'autre pour que le procédé argumentatif soit le plus efficace possible ; la partie I ne peut aller sans la partie A (ou alors l'effet argumentatif est amoindri), et vice-versa. D'un point de vue contributionnel, cela a pour conséquence de lier structurellement les deux sous-contributions, qui deviennent les deux pendants de la même logique argumentative (du type *pro* et *contra*, pour continuer l'emprunt à la rhétorique antique) : ici convaincre le lecteur que l'invention proposée est supérieure aux inventions qui l'ont précédée (par utilisation du lieu commun rhétorique classique et implicite qui veut que l'on commence par énoncer le moins bon pour ensuite énoncer le meilleur, sur le mode « avant c'était moins bien, mais maintenant c'est mieux »). C'est en ce sens que nous voyons là un binôme de *sous-contributions à relations symbiotiques et à visée argumentative*.

Les marques d'insertion de l'invention

Nous prendrons comme second exemple ce qui nous est apparu, lors de la lecture des textes du corpus, comme une *stratégie de retardement contributionnel*.

L'un des points qui en effet nous a occupé dès le début de notre étude³⁹¹ est celui qui consiste à parvenir à isoler les schémas récurrents **d'insertion de l'invention** : nous souhaitions savoir, au début de nos recherches, comment l'inventeur, dans un texte de brevet d'invention, s'y prenait pour annoncer le fonctionnement exact de son invention (ce qui nous paraissait un acte de discours fort dans le sens où il transforme le rédacteur en père de son invention). Il nous est ainsi apparu, en termes de logique contributionnelle, que quel que soit le cas de figure étudié, la logique contributionnelle est utilisée afin de livrer *le plus tard possible* la Description (D3, que l'on pourrait requalifier ici de « secret³⁹² » de l'invention) de l'invention au lecteur : la description D3 n'apparaît jamais directement, mais toujours au prix de séquences contributionnelles préliminaires précises : D1, D2, Et., etc., puis ensuite (et seulement ensuite) D3.

³⁹⁰ Cf. *supra*, 3.2.1., « Sous-contributions liées », p. 195.

³⁹¹ Cf. Introduction, p. 18.

³⁹² Voir partie 1 la partie sur la « rhétorique du secret » (1.2.3.3.) à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention, p. 101.

Ainsi, si le texte de brevet d'invention cherche à livrer des informations afin de garantir des droits juridiques à l'inventeur, il ne livre pas ces informations de la manière la plus efficace possible en termes de simple logique de communication (celle-ci consistant par exemple à énoncer directement l'objet principal de la conversation, sans se perdre en détours : «*Be brief (avoid unnecessary prolixity)*» pour reprendre la maxime M3 de Grice³⁹³). Cette stratégie de « non facilitation » apparente de l'échange entre émetteur et récepteur (qui consiste à ne pas révéler tout de suite le contenu de l'invention) retarde le moment où le second pourra accéder au « secret » que le premier, pour mettre peut-être en valeur son invention, va prendre un certain temps à lui dévoiler³⁹⁴.

Ces deux exemples précis (placer I pour mieux introduire A ; retarder l'annonce de D3) nous semble aller dans le sens d'une rhétorique argumentative qui, dans le texte de brevet, est perceptible au travers des différents jeux de dispositions des sous-contributions constitutives du texte.

Notons que ces remarques sur la perspective argumentative des ensembles contributionnels dans le texte de brevet d'invention montrent que le texte de brevet d'invention apparaît bien ici comme s'intégrant au modèle ascriptiviste³⁹⁵, c'est-à-dire qu'il repose sur l'idée d'un dessein argumentatif à l'œuvre dans l'agencement de ses contributions. Il y a là une cohérence à relever entre la logique de dépôt de brevet (qui requiert une tension toute argumentative entre revendiquer-révéler et cadrer-dissimuler³⁹⁶) et la logique formelle des ensembles contributionnels qui matérialisent cette logique dans le texte.

Ce dessein argumentatif avait été déjà relevé, en général, au niveau de la **phrase** :

« Nous partirons de la remarque, banale, que beaucoup d'actes d'énonciation ont une fonction argumentative, qu'ils visent à amener le destinataire à une certaine conclusion, ou à l'en détourner. Moins banale est peut-être l'idée que cette fonction a des marques dans la structure même de la phrase : la valeur argumentative d'un énoncé n'est pas seulement une conséquence des informations apportées par lui, mais la phrase peut comporter divers morphèmes, expressions ou tournures qui, en plus de leur contenu informatif, servent à donner une

³⁹³ « Soyez bref – évitez toute prolixité inutile » ; voir Annexe C, p. 389, maxime M3.

³⁹⁴ Nous reviendrons juste en dessous, p. 215 *et sq.*, sur ces phénomènes de retardements, qui ne sont pas simplement à visée argumentative, mais également à visée narrative dans le texte de brevet.

³⁹⁵ Nous l'avions déjà suggéré : voir p. 47, *in* « Lois du discours » (1.1.2.2.2.).

³⁹⁶ Nous parlions justement de « rhétorique du secret » (p. 101).

orientation argumentative à l'énoncé, à entraîner le destinataire dans telle ou telle direction³⁹⁷. »,

et nous pensons également pouvoir dire, au regard de ces articulations relevées entre sous-contributions en *pro* et *contra* dans le texte de brevet d'invention, qu'il en va de même en ce qui concerne la structure textuelle spécifique qu'est la contribution³⁹⁸.

Le fonctionnement argumentatif des contributions nous semble analogue, également, à celui qu'Anscombe et Ducrot ont pu noter à propos des **énoncés** :

« Lorsque nous parlons d'*argumentation*, nous nous référons toujours à des discours comportant au moins deux énoncés E1 et E2 dont l'un est donné pour autoriser, justifier ou imposer l'autre ; le premier est l'argument, le second la conclusion.³⁹⁹ »

Nous voyons un parallèle entre ce que les auteurs nomment ici les « énoncés E1 et E2 », - dont l'un prépare (« donné pour autoriser, justifier ou imposer ») l'utilisation du second -, et, par exemple, l'enchaînement des deux sous-contributions I et A dans le texte de brevet d'invention, où I (Inconvénients) prépare la mise en valeur de A (Avantages). La logique argumentative de l'ensemble contributionnel I-A est, comme on l'a dit, celle du pour et du contre, elle a donc bien pour « fonction d'accomplir un acte d'éloge ou de blâme qui est à l'origine du jugement de valeur, celui-ci n'étant en rien fondé sur l'attribution à l'objet d'une propriété intrinsèque⁴⁰⁰. »

Cette logique ascriptiviste du texte de brevet d'invention n'a rien d'étonnant : nous avons rappelé que l'enjeu d'un texte de ce type est de convaincre le lecteur tout à la fois de l'ingéniosité de l'invention décrite et de la paternité que le rédacteur (l'inventeur) revendique à son sujet ; cette double entreprise argumentative repose sur les qualités que l'on prête tant à l'invention décrite qu'à l'inventeur qui en est l'auteur, et nous ramène encore aux propos d'Anscombe et Ducrot :

³⁹⁷ DUCROT (1980), p. 15.

³⁹⁸ Au sens métalinguistique de *contribution* (voir p. 38, fin du développement « Etymologies », pour les distinctions de sens possibles (métalinguistique / courant) concernant le mot contribution).

³⁹⁹ ANSCOMBRE, DUCROT (1997), p. 163.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 169.

« Mais une loi de discours générale veut que l'énonciation qui accomplit un acte d'argumenter se présente comme justifiée, et justifiée par une propriété de l'objet à propos duquel on argumente. Si l'on prend la peine d'argumenter en faveur d'un objet, c'est qu'il possède certains caractères légitimant cette argumentation. C'est là un des aspects de cette tendance "logicisante" des langues modernes relevée après A. Meillet par E. Benveniste.⁴⁰¹ »

L'expression « propriété de l'objet à propos duquel on argumente » nous semble renvoyer, dans le cas de l'enchaînement contributionnel I-A à la sous-contribution A (*Avantages* de « l'objet »), I présentant, en négatif (*Inconvénients*), les propriétés des « objets » antérieurs, c'est-à-dire les inventions antérieures à celle qui est au centre de la présentation.

Remarque :

Si nous abordons ici les aspects argumentatifs à l'œuvre par l'intermédiaire des différents ensembles contributionnels dans le texte de brevet d'invention, nous le faisons en reliant les sous-contributions les unes aux autres (ex. : A avec I). Une autre approche pourrait consister, comme on le trouve dans AMOSSY (2000)⁴⁰², à n'envisager que la sous-contribution en tant que telle et dans ses propriétés argumentatives intrinsèques. Ainsi de la sous-contribution F2 (Illustrations de l'invention) dans le texte de brevet : les illustrations (des schémas, généralement⁴⁰³) fournis dans le texte de brevet sont des composantes argumentatives à part entière ; sans elles, le dépôt de brevet n'apparaît pas complet : ils sont une étape argumentative en tant que telle, un passage obligé dans la volonté de démonstration à l'œuvre dans un texte de brevet, surtout dans un environnement scientifique où la place du visuel est très importante (idée de la « preuve par le dessin »).

De la même manière que nous pouvons résumer la section ci-dessous par l'idée que la *contribution est argumentation*, nous nous attacherons, ci-après, à montrer que la contribution est également *narration*.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 173.

⁴⁰² p. 133 et suivantes.

⁴⁰³ Voir *supra*, 2.1.2.2.2., « Visuels », p. 119.

3.2.3.3.2. Contribution et rhétorique narrative

En observant l'agencement des différents ensembles contributionnels, nous avons également des remarques à faire au sujet de la *logique narrative* qui nous semble concerner le texte de brevet d'invention. En effet, l'enchaînement contributionnel à l'œuvre dans ce dernier apparaît également, parfois, susceptible d'être considéré comme un cheminement de type récit (avec ses phases de retardement, de retour en arrière, d'anticipation, d'alternance⁴⁰⁴ etc.), destiné à orienter le récepteur durant sa lecture.

Il y a bien un « récit » du brevet d'invention, avec par exemple des phénomènes d'analepse et de prolepse :

- Sous-contributions à fonction narrative d'*analepses* : Et. (Etat de l'art) qui effectue un retour en arrière pour mentionner des inventions antérieures à l'invention décrite par le brevet (on notera d'ailleurs que cette analepse de la sous-contribution Et. est également *intertextuelle*, dans le sens où la sous-contribution Et. fait, notamment, référence à d'autres textes que le texte de brevet d'invention ; en effet cette section, souvent, fait référence de manière explicite à des textes de brevet antérieurs à l'invention décrite⁴⁰⁵) ;
- Sous-contributions à fonction narrative de *prolepses* : Ex. (Exemples) qui effectue des projections pour présenter les applications à venir à partir de l'invention décrite par le brevet.

Les phénomènes d'enchâssements contributionnels, évoqués plus haut⁴⁰⁶, présentent eux aussi des analogies avec des phénomènes narratifs de type *retardement* : la description détaillée de l'invention (sous-contribution D3), qui constitue le cœur du « récit brevet » puisque c'est elle qui concentre toute la spécificité technique de l'invention, n'apparaît jamais directement et en premier lieu dans la Contribution globale « Texte de brevet d'invention ». Si des sous-contributions (courtes) descriptives apparaissent dès le début de la Contribution globale, - comme D1 (sous-contribution Description sommaire de l'invention) et D2 (sous-contribution

⁴⁰⁴ Les termes utilisés pour caractériser la syntaxe narrative (ici propre au texte de brevet) sont principalement tirés de TODOROV (1973).

⁴⁰⁵ Voir *supra*, parties 1.2.2.3. et 1.2.2.4., p. 83 *et sq.*

⁴⁰⁶ Voir les premières lignes de la sous-partie 3.2.3.1., « Morphologie contributionnelle », p. 207.

Énoncé du principe général sur lequel repose l'invention) -, on ne trouve la sous-contribution D3 (Description détaillée de l'invention) que plus loin dans le déroulé du texte de brevet.

Ce système de retardement narratif renforce selon nous l'intérêt portée à la sous-contribution D3 par le lecteur, qui est comme mis en situation d'attente avant d'accéder à la sous-contribution D3, - et cela tout en restant aiguillonné par les sous-contributions T (Titre), D1 et D2, celles-ci étant parcellaires, sommaires et néanmoins porteuses de premiers éléments descriptifs.

Naturellement, ce procédé de retardement contributionnel n'est pas propre au texte de brevet d'invention, et d'autres ont pu le relever dans des textes qui n'ont rien à voir avec lui mais dans lesquels la logique contributionnelle a également été mise au jour :

« En effet, si pour Grice le principe de coopération repose sur le fait que l'information doit être transmise de la manière la plus efficace possible, pour l'auteur d'un récit littéraire, la maxime de quantité est savamment disséminée du début jusqu'à la fin du texte, et ce dans le souci de tenir en haleine et de retenir l'attention du lecteur : les informations de l'intrigue sont données au « compte-goutte ». L'auteur ne peut pas se permettre de tout dire dès le départ, sans quoi il perdrait aussitôt son auditoire⁴⁰⁷. »

Nous pouvons quant à nous résumer ainsi ce phénomène de retardement dans l'enchaînement ensemble contributionnel identifié précédemment dans le texte de brevet d'invention :

T – D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1) – R – F2

—————→

Les sous-contributions marquées en gras dans le modèle invariant ci-dessous (T, D1, D2) annoncent (prolepses à effet stimulateur) l'invention qui sera massivement décrite dans la sous-contribution principale D3 (encadrée), les sous-contributions Et.-I-A (soulignées) servant quant à elles d'analepses puisqu'elles reviennent sur les inventions passées (Et.-I) pour mieux mettre en valeur l'invention présente (A). La flèche rappelle le sens de lecture de l'ensemble contributionnel, et permet de noter que la phase de retardement narratif est située dans la première moitié de l'ensemble contributionnel, là où la flèche débute. L'étalement des

⁴⁰⁷ PORTUGUÈS (2011), ch. 2.2.3.

éléments de description dans cet enchaînement (repérable par les lettres en gras) permet de parler de **motifs** narratifs contributionnels à l'œuvre dans le texte de brevet d'invention : certains de ces motifs sont nécessaires (*i.e.* l'enchaînement contributionnel doit les contenir pour être validé en tant que Contribution globale « Texte de brevet d'invention) d'autres sont plus contingents (ex. : les sous-contributions D1 et D2 ne sont pas toujours représentées dans les textes du corpus étudié)⁴⁰⁸.

Notons à ce propos que dans le corpus observé, la sous-contribution D3 apparaît comme centrale : elle se situe approximativement et généralement au milieu de la chaîne contributionnelle, - ce qui renforce son importance du point de vue narratif.

L'aspect central de la sous-contribution D3 « révélant » l'invention est dans le même temps nécessairement plus longue que celles qui la précèdent ou lui succèdent (exemples : D1, D2), car cette sous-contribution prend *le temps de la description*.

C'est une sous-contribution – très - longue de type Description détaillée (D3) dont nous donnons ci-dessous un exemple caractéristique⁴⁰⁹ :

Aussi, un problème qui se pose et que vise à résoudre la présente invention est de fournir, selon un premier objet, un ensemble de fabrication d'une conduite tubulaire flexible permettant de fabriquer des conduites présentant une gaine tubulaire en matériau polymère à haute masse moléculaire, exempte de défaut.

Dans ce but, la présente invention propose un ensemble de fabrication d'une conduite tubulaire flexible comprenant une installation d'extrusion de gaine tubulaire en matériau polymère, et une installation d'enroulement d'éléments métalliques autour de ladite gaine tubulaire, ladite installation d'extrusion comprenant une tête d'extrusion présentant une chambre annulaire et une vis d'extrusion comprenant un fourreau relié en équerre à ladite tête d'extrusion et un arbre de vis monté longitudinalement à rotation à l'intérieur dudit fourreau, ladite chambre annulaire comprenant une extrémité aval ouverte et une extrémité amont fermée présentant une ouverture d'entrée radiale, ledit fourreau présentant une extrémité d'entrée pour recevoir un mélange de matériau polymère et d'additif d'écoulement et une extrémité de sortie débouchant dans ladite ouverture d'entrée radiale, tandis que ledit arbre de vis présente une extrémité libre située au voisinage de ladite extrémité de sortie dudit fourreau, ledit arbre de vis étant destiné à entraîner ledit mélange de matériau polymère et d'additif d'écoulement vers ladite extrémité de sortie, tandis que ledit polymère est porté à l'état fondu entre lesdites deux extrémités dudit fourreau pour pouvoir injecter ledit polymère à l'état fondu à travers ladite ouverture d'entrée radiale, tandis que ledit additif d'écoulement migre dans le matériau polymère vers la surface dudit arbre de vis. Selon l'invention, ledit

⁴⁰⁸ Cf. DUCROT, TODOROV (1972) pour la distinction entre motifs associés et motifs libres dans la syntaxe narrative générale.

⁴⁰⁹ Extrait du document A79, « Gaine tubulaire » - voir Annexes numériques.

Nous avons ici, après la sous-contribution D2 « Principe général de l'invention » (premier paragraphe de l'extrait), une vaste sous-contribution D3 (second paragraphe) décrivant le détail de l'invention, d'autant plus remarquable qu'elle est constituée d'un monobloc d'une seule phrase de 19 lignes (de « Dans ce but, ... » à « ... dudit arbre à vis »). Ce cas-limite (toutes les sous-contributions de type D3 observées dans le corpus ne sont pas constituées d'une seule phrase, tant s'en faut) est révélateur du rôle central, en termes de rhétorique, que l'inventeur attribue à la Description de l'invention : on la repère à l'œil nu, elle saute aux yeux par sa longueur, en plus de la place qu'elle occupe dans l'enchaînement des sous-contributions.

Règle de l'unité d'invention et rhétorique narrative :

Les documents d'accompagnement rédactionnel de l'INPI⁴¹⁰ tout comme le Code de la propriété intellectuelle précisent que le dépôt de brevet doit se conformer à une règle dite de « l'unité d'invention » : « la demande ne doit comporter qu'une seule invention. (...) »⁴¹¹.

Si nous reviendrons plus bas⁴¹² sur cette règle et ses implications quant à la Quantité d'informations produite par l'ensemble contributionnel Texte de brevet d'invention, nous soulignons ici l'impact de cette règle sur la rhétorique narrative à l'œuvre dans le texte de brevet. En effet, ce principe restreint et freine grandement la possibilité de multiplier les digressions contributionnelles, notamment en limitant nécessairement le nombre de sous-contributions possibles dans l'enchaînement contributionnel général : s'il y a « unité d'invention », obligation est faite à l'inventeur de conserver une « unité contributionnelle » dans la description de son invention. En conséquence et d'un point de vue narratif, cet impératif oriente, canalise la séquence narrative dans le texte de brevet d'invention considéré comme une Contribution globale. Si le texte de brevet (au moins dans l'une de ses séquences, celle de la Description de l'invention), est tenu selon les règles de rédaction instituées de faire montre d'une « unité d'invention », c'est bien que le texte doit suivre un schéma narratif centré sur un objet narratif unique, en l'occurrence la sous-contribution Description. Il n'y a en la matière pas de digressions narratives possibles, et nous relevons ici une contrainte stylistique générique (*i.e.* de genre) avérée et ayant une influence directe sur l'enchaînement

⁴¹⁰ Lire par exemple dans http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/formulaire_brevet.pdf

⁴¹¹ Art. L. 612-4, consultable sur : <http://bit.ly/ZuMinS>

⁴¹² Voir partie 3.3.2.1., « Maximes gricéennes validées », p. 229 *et sq.*

contributionnel. La preuve que cette contrainte stylistique est active consiste à repérer des textes de brevet d'invention qui ont été justement écartés par les services de l'INPI car ne respectant pas cette contrainte dite de l'unité d'invention (exemple⁴¹³ : le document V, « Tire-bouchon 1 »). A l'inverse mais toujours à propos de la *juste* quantité d'information à placer dans une sous-contribution descriptive dans un texte de brevet d'invention, on peut également citer le principe (ancien : en vigueur aux États-Unis d'Amérique depuis 1836) de la « suffisance de la description⁴¹⁴ », qui vise à borner par le bas ce que l'on doit trouver dans un texte de brevet d'invention.

Qu'il s'agisse de sous-contributions proleptiques ou analeptiques, la trame contributionnelle, dans le cas du texte de brevet d'invention, peut donc servir de support à des séquences narratives qui font sens à l'échelle de la Contribution globale, comme si ce dernier pouvait être assimilé à un récit, - ce qui recoupe des avis connus sur ce sujet, comme par exemple celui d'Umberto Eco pour qui un texte descriptif scientifique est aussi un « exemple, fût-il élémentaire, de narrativité⁴¹⁵. »

Ces observations (qui se font assez simplement dès lors que l'on utilise l'approche contributionnelle pour analyser un texte) montrent toute la souplesse de l'outil contribution, qui peut tout à la fois faire sens en termes d'argumentation (en jouant sur une *dispositio* contributionnelle mettant en valeur la partie la plus intéressante du texte de brevet, celle du dévoilement complet de l'invention) et en termes de narration (le phénomène de retardement créant une attente narrative et focalisant *in fine* l'attention sur l'élément contributionnel le plus important, la Description détaillée de l'invention).

Tous ces éléments régulant le fonctionnement des ensembles contributionnels dans le texte de brevet d'invention nous semblent ainsi plaider pour une grammaire contributionnelle de ce dernier. Il restera à déterminer si l'on peut exporter tout ou partie des règles mises au jour dans le cas du texte de brevet à d'autres types de texte, - ce que nous ferons dans la partie 4 du présent travail.

⁴¹³ Nous reviendrons sur ce cas particulier plus bas : Voir partie 3.3.2.1., « Maximes gricéennes validées », p. 229. Pour lire le document en question et l'appréciation de l'INPI qui l'accompagne, voir les Annexes numériques, doc. V.

⁴¹⁴ Voir BREESE (2002), p. 15.

⁴¹⁵ ECO (1979, 6.4.)

3.3. Un modèle dynamique : les variations contributionnelles

Si dans les sections précédentes nous avons cherché à distinguer un modèle invariant commun à tous les textes de brevet d'invention du corpus et cela sous l'angle contributionnel, - c'est-à-dire l'ensemble des sous-contributions fixes, stables, que l'on retrouve systématiquement d'un texte de brevet à l'autre -, il apparaît nécessaire de s'attacher également, au titre d'une démarche différenciée, à ce qui est sujet au *changement* dans ce type de texte, à ce qui est du domaine de la variation. Là encore, dans le cadre de l'approche contributionnelle qui guide notre étude, nous nous concentrerons sur les variations qui touchent les sous-contributions constitutives de la Contribution globale « Texte de brevet d'invention », en nous efforçant d'expliquer ce qui est la cause de ces variations contributionnelles.

Celles-ci sont notables et nous les avons mises en lumière dans les sections précédentes ; ce qui nous intéresse ici avant tout est l'existence même de ces variations, qui prouve que le modèle invariant que nous avons proposé n'est pas un modèle stéréotypé dans tous les compartiments du texte puisqu'il connaît des variantes d'un texte à l'autre ; ce n'est pas un modèle verrouillé et figé, mais un modèle *dynamique* susceptible de modifications par rapport au schéma théorique attendu.

Une vue d'ensemble de la part fixe (le modèle invariant) et de la part dynamique (les variations) nous permettra, pour finir, de relire les maximes de Grice appliquées à un objet non prévu par ce dernier.

3.3.1. Variations contributionnelles : types et explications

Nous commencerons par donner une estimation du nombre de variations que notre modèle, théoriquement, peut logiquement induire, pour ensuite restreindre notablement ce nombre, et enfin donner une proposition de classement de ces variations.

3.3.1.1. Nombres de variations théoriques et réels

Étant donné que le nombre de sous-contributions du modèle invariant contributionnel « Texte de brevet d'invention » est fini, le nombre de variations théoriques possibles est lui-même fini. Avant d'entrer dans des considérations de calcul, il faut déjà noter ici l'un des avantages de l'approche contributionnelle : celui de proposer un modèle textuel prévisible. En effet, en délimitant un nombre limité de sous-contributions constitutives d'une Contribution globale, on donne une vision *achevée* du texte conçu comme un ensemble contributionnel. La vision strictement énonciative du texte (un texte est composé de x énoncés, ce x étant on ne peut plus variable donc non maîtrisable d'un point de vue arithmétique) apparaît sur ce point moins intéressante que l'approche contributionnelle.

Nous pourrions ainsi envisager un nombre fini de variations pour notre modèle contributionnel invariant « Texte de brevet », qui compte selon nous 10 sous-contributions distinctes : T – D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1) – R⁴¹⁶.

L'opération mathématique dite factorielle permettant d'exprimer le nombre de combinaisons possibles avec un nombre donné d'éléments (si n est le nombre de sous-contributions dans le texte de brevet, $n!$ est le nombre de combinaisons possibles pour la *dispositio* des sous-contributions de ce texte de brevet, *i.e.* pour son nombre de dispositions de sous-contributions possibles), et considérant que le nombre donné d'éléments constitutifs *a minima* d'un texte de brevet d'invention est de 10 éléments distincts, le nombre de combinaisons possibles pour les éléments constitutifs d'un texte brevet d'invention est donc : $10!$, soit

⁴¹⁶ Voir section 3.2.2. « Modèle invariant », p. 197 *et sq.* Nous ôtons de cette liste F2, sous-contribution non-textuelle (figures, schémas, etc.).

$10 \times 9 \times 8 \times 7 \times 6 \times 5 \times 4 \times 3 \times 2 \times 1 = 3\,628\,800$ combinaisons théoriques possibles pour ce qui est des sous-contributions présentes dans un Texte de brevet d'invention.

Mais ce nombre théorique fini n'est aucunement le nombre réel de variantes combinatoires à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention traduit en sous-contributions. En effet, à ce nombre théorique très élevé⁴¹⁷ nous devons ôter les séries combinatoires impossibles : par impossibles nous entendons celles que la logique écarte comme non vraisemblables dans un enchaînement contributionnel de type Texte de brevet d'invention.

Nous pouvons ainsi commencer par distinguer deux combinaisons *a priori* strictement impossibles :

- Une combinaison avec T (Titre) ailleurs qu'en première position ;
- Une combinaison avec R (Revendications) ailleurs qu'en dernière position.

Donc il faut retirer ces combinaisons de la liste théorique de départ.

Ces deux impossibilités logiques restreignent ainsi à $8!$ le nombre de combinaisons contributionnelles théoriques possibles dans un premier temps d'observation, soit 40 320 combinaisons théoriques prévisibles.

Mais nous pouvons encore progresser dans l'élimination de combinaisons de sous-contributions non observables dans un Texte de brevet d'invention.

Il faut par exemple éliminer les impossibilités combinatoires constatables parmi : D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1), *i.e.* celles que nous n'avons pas observées au cours de l'étude de notre corpus :

- D1 – D2 – D3 – Et. ;
- D3 – Et. - D1 – D2 ;
- D2 – Et. – D1 – D3 ;
- etc. : nous ajoutons ce tiret à la liste car nous n'avons certainement pas épuisé toutes les pistes de combinaisons impossibles à trouver dans un texte de brevet traduit en termes contributionnels ; ce qui nous intéresse est de montrer que le nombre de combinaisons possible est en fait très restreint.

⁴¹⁷ Néanmoins tout à fait susceptible d'être traité, mathématiquement parlant, par un ordinateur domestique usuel.

Nous aboutissons à la conclusion qu'il y a un nombre fini de séries– voire un nombre resserré - dans les combinaisons contributionnelles possibles quant au texte de brevet d'invention : un nombre exhaustif de routines discursives contributionnelles.

Si le nombre de sous-contributions constitutives d'un texte de ce type est fini, nous pouvons donc conclure provisoirement à la complétude de la série contributionnelle rendant compte du texte de brevet d'invention. La liste des constructions contributionnelles est ici exhaustive, et l'on peut poser qu'un texte de brevet d'invention, quel qu'il soit et tant qu'il est réputé conforme au type textuel « Texte de brevet d'invention », est à relier à l'une ou l'autre combinaison contributionnelle de la liste que peut proposer notre modèle prévisionnel.

Pour montrer plus clairement cette finitude frappante du Texte de brevet d'invention sous approche contributionnelle, nous pouvons raisonner uniquement à partir de la formalisation la plus poussée des sous-contributions observées dans un Texte de brevet d'invention au regard de notre corpus ; le nombre de combinaisons possibles est dans ce cas de figure extrêmement réduit :

App. – Valo. – Desc. – R (positions 1-2-3-4)

$n = 4 ; n! = 4 \times 3 \times 2 \times 1 = 24$ combinaisons théoriques.

Nous éliminons ensuite les combinaisons impossibles d'un point de vue logique :

App. en 2^{nde}, 3^{ème} ou 4^{ème} positions ;

R en 1^{ère}, 2^{nde} ou 3^{ème} positions.

Ce qui ne donne au final que **deux** possibilités de combinaisons :

(1) App. – Valo. – Desc. – R

(2) App. – Desc. – Valo. – R

Bien sûr, ce résultat très simple et binaire s'explique notamment par le fait que les ensembles contributionnels envisagés ici (App., Valo., Desc. et R) sont chacun des regroupements de plusieurs sous-contributions qui les constituent. Mais ce qui nous apparaît ici le plus important est de montrer que la logique contributionnelle (*i.e.* traduire le texte en ensembles contributionnels finis) permet d'aboutir à des versions limitées de complétude textuelle : avec les deux possibilités de cheminement contributionnel alternatif que nous venons de présenter,

se dessine nettement l'idée que l'on peut arrêter clairement la définition du moment où se clôt un texte observé en tant qu'ensemble de contributions, avec un nombre resserré de scénarios de clôture contributionnelle que l'on peut facilement répertorier.

Nous sommes ici, selon nous, dans la préfiguration d'une réification du texte (de brevet), étape indispensable à une mise en algorithme de ce type de texte⁴¹⁸. Ce que nous nommons réification du texte, c'est ce moment où, par une traduction en éléments contributionnels précis et observables, le texte cesse d'être une substance difficilement saisissable en tant que telle pour être transformé en un ensemble d'éléments concrets (les sous-contributions) sur lesquels on pourra ensuite raisonner comme on le fait sur des paramètres mathématiques.

Nous trouvons intéressant, à ce niveau de présentation de nos résultats, de faire un parallèle entre la notion de *fabula* développée par Umberto Eco⁴¹⁹, et qui se définit chez lui par tous les mondes possibles qu'elle implique (réalités, mais aussi prévisions et implications de ces réalités) dans le cadre de la lecture d'un texte. Étant donné le nombre très limité d'extensions (de virtualités) à l'œuvre dans un texte de brevet d'invention – et notre propos précédent a montré à quel point sont restreintes les possibilités de créer des interprétations différentes d'un texte aussi hyperformaté que l'est le texte de brevet –, nous pouvons avancer que certains textes ont une capacité à restreindre la *fabula* distinguée par Eco, à n'en permettre qu'une version minimaliste. Dans le cas du texte de brevet d'invention la *fabula* est très réduite, c'est un cas d'*angusta fabula*, pourrions-nous poser – équivalent, en termes de rhétorique contributionnelle, de la notion de texte hyperformaté.

⁴¹⁸ Voir partie 4.2.1., « La mécanique textuelle », p. 275 *et sq.*

⁴¹⁹ ECO (1979).

3.3.1.2. Variations en tant qu'omissions

Nous ne revenons pas sur celles-ci, déjà évoquées précédemment⁴²⁰ ; elles sont souvent dues au fait qu'une sous-contribution donnée (par exemple la sous-contribution Ex., Exemples) n'est pas toujours nécessaire dans le cadre du dépôt de brevet (par exemple un composé chimique ne débouchant pas sur des applications techniques précises) ; elles représentent la part majeure des variations par rapport au schéma contributionnel attendu (28 % des cas de variations : 32 documents du corpus omettent une ou plusieurs sous-contributions du schéma attendu parmi les cas de séries contributionnelles non conformes au modèle invariant que nous avons dégagé).

Les séries par omissions de sous-contributions attendues dans le modèle théorique invariant peuvent ainsi s'expliquer par la nature même de l'invention, qui parfois ne nécessite pas spécifiquement telle ou telle sous-contribution (ex. doc A8 « Décoration », dans lequel il n'y a pas Et.-I-A car l'invention est faite *ex nihilo*, elle ne connaît pas d'ancêtres dans l'état de l'art, donc il n'est pas besoin, d'un point de vue argumentatif ayant ici des répercussions contributionnelles, d'introduire des sous contributions de type I-A destinées à vanter les mérites d'une invention par rapport à un hypothétique état antérieur – mêmes cas de figure pour les documents W, « Tire-bouchon 2 » ; A2, « Papier peint » ; A12, « Panier lavage » ; A27, « Feutrage » ; A41, « Stockage souterrain » ; A52, « Couverture modulaire » ; A59, « Montre-bijoux » ; A60, « Calibration » ; etc.). Ou encore le cas du document O « Céréales » : dans ce document, l'invention concerne une « composition nutritionnelle à base de produits céréaliers », et la présentation de cette composition inédite n'appelle pas la comparaison avec d'autres compositions antérieures, qui n'existent pas ou qui sont nettement différentes de celle qui est ici proposée, - ce qui peut en soi justifier l'absence d'une articulation de sous-contributions de type I-A, qui ne prendrait son sens, ici, que dans l'optique d'une comparaison de compositions nutritionnelles mises en concurrence (notons aussi que ce cas est intéressant dans la mesure où il ne comporte pas non plus de sous-contribution de type F2, « Dessins illustrant l'invention », ce qui là encore se comprend dans la mesure où une formule de composition de nutriments ne se dessine pas, - mais par contre peut se voir représenter par des tableaux de données indiquant quels éléments organiques constituent la composition nutritionnelle, ce qui est le cas pp. 2-3 du document O).

⁴²⁰ Voir *supra*, 3.2.1., « Mise en séries contributionnelles comparées », p. 188.

3.3.1.3. Variations par entrelacs contributionnels

Dans ce type de variations par rapport au modèle théorique attendu on observe généralement deux sous-contributions X et Y apparaissant alternativement, et qui sont donc entrelacées (au lieu de simplement se succéder comme dans le modèle invariant) ; elles apparaissent dans l'ordre X1-Y-X2, où les indices chiffrés indiquent ici l'ordre d'apparition d'une sous-contribution redondante (partiellement ou en totalité) : X2 arrive après X1 dans la distribution contributionnelle – nous avons mis en gras ces derniers cas dans la liste ci-dessous, afin d'éviter les confusions avec les abréviations de sous-contributions qui ont elles-mêmes un chiffre dans leur notation : D3, F1, etc.) :

- doc. B : [**A1-D3-A2**]
- doc. D : [**A1-D3(1)-A2-D3(2)**]
- doc. E : [**A1-D3-A2**]
- doc. H : [**A1-D3-Ex1-F1-A2-Ex2**]
- doc. I : [**A1-D3-Ex-A2**]
- doc. U : [**A1-D3-A2**]
- doc. A12 : [A-Ex.-**D3(1)=R-D3(2)**]
- doc. A21 : [**A1-D3-A2**]
- doc. A24 : [**I1-Et.-I2**]
- doc. A28 : [**Et1-I1-A-D3(1)-Et2-I2-A2-D3(2)**]
- doc. A42 : [**Et1-I-A1-Et2-A2**]
- doc. A56 : [**Et1-I1-A1-Et2-I2-A2**]
- doc. A65 : [**A1-D3-A2**]
- doc. A67 : [**Ex1-F1-Ex2**]

Pour donner un exemple tiré de la liste, nous prendrons le document H : dans celui-ci apparaissent deux sous-contributions entrelacées, l'une se basant sur la sous-contribution A (Avantages), qui se décompose en A1 et A2 ; l'autre se basant sur la sous-contribution Ex (Exemples), qui se décompose en Ex1 et Ex2.

3.3.1.4. Variations par permutations

Il s'agit là de variations par permutations entre deux ensembles contributionnels qui échangent leur place par rapport à l'ordre contributionnel attendu.

Le corpus de référence en propose un nombre limité :

doc. A16 : [F1-Ex.] au lieu de [Ex.-F1]

doc. A19 : [F1-Ex.] au lieu de [Ex.-F1]

doc. A30 : [F1-Ex.] au lieu de [Ex.-F1]

doc. A34 : [F1-Ex.] au lieu de [Ex.-F1]

doc. A70 : [F1-Ex.] au lieu de [Ex.-F1]

doc. A74 : [F1-Ex.] au lieu de [Ex.-F1]

doc. A85 : [F1-Ex.] au lieu de [Ex.-F1]

On constate que c'est toujours la même permutation qui intervient dans chacun de ces cas, avec une inversion entre la sous-contribution Exemples (Ex.) et la sous-contribution Mention des visuels (F1). Nous proposons de voir là une *option* de variation contributionnelle, l'ensemble contributionnel {[F1-Ex.] ou [Ex.-F1]} restant finalement le même du point de vue du sens, à savoir décrire des Exemples (Ex.) en mentionnant les Figures (F1) qui vont les illustrer, ou mentionner des Figures (F1) sur lesquelles la description des Exemples (Ex.) va s'appuyer. En poussant le raisonnement encore un peu plus loin, on peut envisager l'idée que la sous-contribution F1 Figures est une sous-partie de la sous-contribution Ex. Exemples.

Ainsi avons-nous envisagé les différentes variations contributionnelles possibles par rapport au modèle invariant que nous avons préalablement posé. Ces permutations obéissent à des logiques assez simples (omissions, alternances, permutations) et s'expliquent aisément sans remettre en cause l'idée du modèle contributionnel invariant, qui reste donc un modèle dynamique de référence.

3.3.2. Variantes des maximes de Grice

Le fait d'introduire dans le champ de l'approche contributionnelle un objet non-gricéen (*i.e.* un objet non envisagé par Grice : non conversationnel et non oral) a nécessairement l'effet de revisiter le modèle gricéen. En effet, l'irruption du texte de brevet d'invention au milieu du champ de la grammaire conversationnelle engendre forcément des distorsions de ce dernier, qui se voit donc redéfini et reprecisé. Nous présentons en conséquence ci-dessous quelques conclusions à propos des maximes de Grice, pour faire suite à l'analyse des documents du corpus sur les textes de brevet d'invention.

Certains des phénomènes contributionnels observés précédemment à partir de l'analyse du corpus permettent de reconsidérer les maximes gricéennes, en leur apportant des nuances que leur auteur britannique ne pouvait émettre à l'époque puisque l'objet « texte de brevet d'invention » n'était nullement intégré à son champ d'études, lié comme on le sait à la conversation usuelle et aucunement aux textes spécialisés. Le travail d'observation des variations contributionnelles à l'œuvre dans textes de brevet est pour nous l'occasion de valider certaines maximes énoncées par Grice, d'en reformuler d'autres en les précisant, et enfin de proposer des maximes contributionnelles qui ne sont pas énoncées telles quelles par le philosophe du langage.

3.3.2.1. Maximes gricéennes validées

Plusieurs de nos observations corroborent certaines maximes de Grice bien connues, comme par exemple la maxime de quantité (QT1⁴²¹), qui veut que l'on produise une contribution avec autant d'informations que nécessaire. Or justement dans un texte de brevet d'invention, « l'insuffisance de description » (infraction à la maxime QT1) est « cause de nullité de brevet » :

« Le brevet est déclaré nul par décision de justice :

(...)

b) S'il n'expose pas l'invention de façon suffisamment claire et complète pour qu'un homme du métier puisse l'exécuter⁴²² »

Ici, l'idée d'exposer (de décrire) l'invention avec « suffisamment » de « clarté » et en étant « complet » est à relier directement à deux des maximes de Grice :

- Celle de quantité (QT1) pour l'aspect « complet » de la description de l'invention ;
- Mais aussi celle de la clarté du propos (M).

De la même manière, le fait qu'il soit nécessaire de proposer une unité de description dans la présentation d'un brevet d'invention :

« La demande de brevet ne peut concerner qu'une invention ou une pluralité d'inventions liées entre elles de telle sorte qu'elles ne forment qu'un seul concept inventif général.⁴²³ »

est à mettre en lien avec les maximes QT2 et R : « Ne produisez pas une contribution contenant plus d'informations que nécessaire », « Soyez pertinent ».

En effet, dans un texte de brevet d'invention, être en infraction aux maximes QT2 et R est une cause de refus du dépôt de brevet par les services techniques de l'INPI, - comme en témoigne par exemple dans notre corpus le document V (« Tire-bouchon 1 »), pour lequel on trouve une

⁴²¹ Pour les abréviations utilisées ici et les maximes correspondantes, voir Annexe C, p. 389, notre Synthèse des maximes de Grice.

⁴²² Code de la propriété intellectuelle, article L.613-25, b., consultable sur : <http://bit.ly/WDoIXw> (lien raccourci pour un sous-dossier du site <http://www.legifrance.gouv.fr/>).

⁴²³ *Ibidem*, art. L. 612-4, consultable sur : <http://bit.ly/ZuMinS> (lien raccourci pour un sous-dossier du site <http://www.legifrance.gouv.fr/>).

critique, en fin de document, par l'analyste de l'INPI : il n'y distingue pas d' « unité d'invention » (*i.e* le texte peut concerner plusieurs inventions, d'après ses Revendications), et dans une section additive au document de brevet et intitulée « Absence d'unité d'invention », on trouve la mention suivante :

« La division de la recherche estime que la présente demande de brevet ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir : » [s'ensuit la liste de ces inventions distinctes selon l'INPI]⁴²⁴.

En faisant jouer l'approche contributionnelle dans le cadre de cette « exigence relative à l'unité d'invention », on peut dire que la présentation de l'invention concernée se base sur un enchaînement de sous-contributions dont chacune fait l'objet d'une revendication distincte mais sans qu'elles entretiennent des liens forts les unes avec les autres. En d'autres termes, les Revendications de cette invention du document V ne se réfèrent pas à une seule invention, mais les sous-contributions qui la décrivent renvoient à plusieurs inventions jugées trop différentes les unes des autres par l'INPI. Cette façon d'aborder simultanément plusieurs objets contributionnels distincts est bien contraire à la maxime QT2 (trop d'informations données, alors que le cadre du texte de brevet stipule qu'il n'en faut que le nécessaire et pas plus), et également à la maxime de pertinence du propos (R).

D'une manière plus générale, les maximes gricéennes relatives à la véracité de la contribution produite (ensemble QL : QL1 et QL2) sont *a priori* respectées dans le cadre de la production d'un texte de brevet, celui-ci étant réputé, dans une perspective scientifique positiviste⁴²⁵, n'énoncer que des éléments vrais, conformes à la réalité et vérifiés scientifiquement, ou en tout cas conçus comme tels par l'inventeur.

Mais dans un second temps d'analyse, l'observation du corpus nous invite également à reformuler certaines des maximes de Grice.

⁴²⁴ Doc. V (voir Annexe B, p. 374, et les Annexes numériques).

⁴²⁵ Au sens large : perspective qui repose uniquement sur des faits et des raisonnements physiques et matériels.

3.3.2.2. Maximes gricéennes amendées

L'analyse des textes de brevet d'invention au fil du corpus retenu nous a amené à proposer la reformulation de certaines des maximes de Grice. En effet il apparaît que ces maximes peuvent être précisées, le cas échéant et lorsqu'elles sont confrontées à des objets textuels non prévus par Grice.

Nous prendrons pour exemples trois maximes gricéennes relatives à la quantité d'informations données dans la contribution⁴²⁶ :

- QT1 : « Produisez une contribution avec autant d'informations que nécessaire, en accord avec le but de l'échange » ;
- QT2 : « Ne produisez pas une contribution contenant plus d'informations que nécessaire » ;
- M3 : « Soyez bref et évitez les développements non nécessaires ».

Nous réunissons ces maximes autour de la notion de quantité d'informations car pour deux d'entre elles le lien est ainsi posé par Grice (il parle pour QT1 et QT2 de « maximes de quantité »), et pour M3 il est question de « prolixité inutile » (« *unnecessary prolixity* ») et la racine du mot (le latin *prolixus* a pour composés *pro* et *liqueo*, ce dernier renvoyant à l'idée de liquide qui se répand⁴²⁷) est sans équivoque quant à l'idée de contenir l'ampleur des informations données par la contribution.

Or si l'on se base uniquement sur les textes de brevets d'invention analysés en tant qu'ensembles contributionnels, on doit reconnaître que très fréquemment la quantité contributionnelle nécessaire *stricto sensu* est toujours dépassée : on constate de nombreuses répétitions contributionnelles, la même sous-contribution pouvant se répéter, sous la même forme ou des formes voisines, en plusieurs endroits du texte. Un bon exemple consiste à constater que dans quasiment tous les cas étudiés, la partie R (Revendications) du texte de brevet se calque sur la phase de Description détaillée de l'invention (notée D3) ; à chaque fois R répète D3, partiellement ou en totalité, et l'ensemble contributionnel présente ainsi des sous-contributions redondantes.

⁴²⁶ On prend ici le sens métalinguistique de *contribution* (voir p. 38).

⁴²⁷ GAFFIOT (1934).

Si une sous-contribution se répète, elle dédouble l'information (et il s'agit bien d'une répétition de contenu, une redondance informative : en l'occurrence la description centrale de l'invention – et non d'une duplication de structure, comme dans le cas d'une anaphore par exemple) ; partant, elle propose une redondance de l'information et remet en cause, dans une première approche, l'idée de ne pas donner d'informations inutilement (maximes QT1, QT2 et M).

Ces phénomènes de reprises contributionnelles sont naturellement liés au contexte (juridique autant que technique) d'un dépôt de brevet, qui impose de répéter, dans une section spéciale et récapitulative, des éléments descriptifs déjà énoncés. Mais ce cas de figure amène à reformuler QT1, QT2 et M, par exemple de la manière suivante :

- QT1*bis* : « Faites que votre contribution donne autant d'informations que nécessaire par rapport au but poursuivi dans l'échange, *mais ne vous interdisez pas de dupliquer les informations* » ;
- QT2*bis* : « Ne produisez pas une contribution contenant plus d'informations que ce qui est nécessaire, *mais la reduplication informative peut être adaptée au but de votre échange* » ;
- M3*bis* : « Soyez bref, *mais n'hésitez pas à répéter* ».

Dans ces trois propositions de reformulation (nous avons mis en italiques les membres de phrase ajoutés), c'est toujours la notion de répétition qui est introduite (QT1*bis* : « dupliquer », QT2*bis* : « reduplication », M3 « répéter ») : nous reviendrons sur cet aspect dans la sous-partie suivante, au titre des maximes non-gricéennes, ou extra-gricéennes⁴²⁸.

Notons que les trois maximes amendées sont liées non seulement par la notion de répétition, mais que l'on peut aussi faire des liens logiques entre elles, comme par exemple : QT1*bis* **car** QT2*bis*, « ... *ne vous interdisez pas de dupliquer les informations (QT1bis) car (...) la reduplication informative peut être adaptée au but de votre échange (QT2bis)* ».

Enfin, la notion de répétition étant liée à la notion de quantité (d'informations), ces maximes amendées sont bien liées aux maximes de quantité de Grice, dont elles sont en fait une extension.

⁴²⁸ Voir 3.3.2.3.3., « Maxime de redondance », p. 235.

Le travail du corpus de référence permet également de proposer des maximes non-gricéennes (ou extra-gricéennes), c'est-à-dire non énoncées par Grice mais calquées sur les maximes gricéennes tout en étant propres au texte de brevet d'invention.

3.3.2.3. Maximes extra-gricéennes spécifiques

Nous pouvons aller jusqu'à formuler des maximes de rédaction, non prévues par Grice, et que l'on peut néanmoins déduire de l'observation des textes de brevet d'invention ; ce sont là d'autres maximes élaborées à la suite de la lecture et de l'analyse des textes de brevet.

3.3.2.3.1. Maxime de complétude

Comme nous l'avons souligné précédemment⁴²⁹, un texte de brevet d'invention peut être lu *in extenso* (lecture attentive de tous les éléments dans le cadre d'une veille concurrentielle où l'on cherche à produire une invention symétrique) comme il peut l'être de manière discontinue (lecture fragmentée destinée à glaner des idées, ou bien à se concentrer uniquement sur un des aspects d'une série de textes de brevet : synthèse de tous les états de l'art sur une technologie par exemple). Ces différents modes de lecture, nous semble-t-il, s'articulent sans difficultés avec une « lecture contributionnelle » permettant d'avoir :

- (i) Ou bien une vision globale de l'ensemble des sous-contributions constituant le texte de brevet d'invention (efficace dans le cas d'une lecture exhaustive du document : l'enchaînement des sous-contributions permet de se repérer dans la masse textuelle) ;
- (ii) Ou bien une vision parcellaire, « découpée » du texte de brevet, permettant par exemple de localiser plus rapidement la sous-contribution précise recherchée en priorité par le lecteur : Et., ou D3, etc.

⁴²⁹ Voir *supra*, p. 184.

Par ailleurs et comme nous l'avons suggéré en proposant un modèle invariant du texte de brevet d'invention envisagé sous l'angle d'un enchaînement de sous-contributions⁴³⁰, ce type de texte ne saurait être reconnu en tant que tel s'il lui manque l'une ou l'autre des sous-contributions nécessaires à sa construction, à savoir l'une ou plusieurs des sous-contributions suivantes :

App. – Valo. – Descr. – R

Où **App.** est l'ensemble contributionnel *Appellation de l'invention*,

Valo. l'ensemble contributionnel *Valorisation de l'invention*,

Descr. l'ensemble contributionnel *Description de l'invention*,

Et **R** la sous-contribution *Revendications*.

S'il manque l'un ou l'autre de ces ensembles contributionnels dont l'observation du corpus nous a indiqué qu'ils sont des sous-contributions conditions *sine qua non* de la construction d'un texte de brevet considéré en tant que Contribution globale, cette dernière n'est pas complète.

En conséquence et compte tenu de cette obligation de sous-contributions attendues (qu'il s'agisse d'une lecture exhaustive ou parcellaire), nous pensons pouvoir avancer la maxime suivante, relative à la complétude d'un ensemble contributionnel dans un Texte de brevet d'invention :

C - « Faites que votre contribution comporte l'ensemble des éléments attendus par votre interlocuteur »

⁴³⁰ Voir *supra*, 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

3.3.2.3.2. Maxime de retardement

Nous avons distingué une stratégie contributionnelle particulière au cours de notre analyse du corpus : celle qui consiste à ne pas divulguer trop tôt, dans l'enchaînement contributionnel du texte de brevet, la description complète de l'invention.

Il s'agit, comme on l'a vu, de jouer sur la *dispositio* contributionnelle afin de donner l'intégralité de la description détaillée de l'invention (D3) après l'avoir mise en valeur par une série de sous-contributions préliminaires destinées à montrer les inconvénients de l'état de l'art antérieur (Et-I), puis les avantages (A) de l'invention, et cela pour préparer au mieux, d'un point de vue rhétorique, la divulgation de l'invention proposée. Nous avons également envisagé de type de retardement en considérant que l'invention (pleinement révélée en D3) gagnait, d'un point de vue rhétorique, à ne pas être révélée tout de suite dans l'enchaînement contributionnel, qu'il y avait une stratégie de retardement à l'œuvre dans ce type de texte pour mettre en valeur l'apparition de la sous-contribution porteuse de la description de l'invention⁴³¹.

Nous pouvons résumer cette stratégie de retardement contributionnel par la maxime suivante :

Rt : « Ne donnez pas l'information principale de votre contribution dès le début de celle-ci. »

3.3.2.3.3. Maxime de redondance

Dans la section précédente consacrée aux maximes de Grice amendées (c'est-à-dire qui partent de la formulation gricéenne pour la nuancer), nous avons déjà évoqué le rôle central de la notion de répétition ou redondance telle qu'elle nous est apparue dans les jeux contributionnels d'un texte de brevet d'invention⁴³², technique mise au jour en termes contributionnels et qui consiste à marteler à plusieurs reprises des éléments informatifs identiques dans des sous-contributions distinctes. On a ainsi souvent l'impression, dans ce type de texte, que la consigne est de « répéter plusieurs fois l'information principale de la

⁴³¹ Pour ces différentes explications, voir *supra* p. 209 *et sq.* (3.2.3.3.1. et 3.2.3.3.2., « Contribution et rhétorique argumentative » et « Contribution et rhétorique narrative »).

⁴³² Voir 3.3.2.2., « Maximes gricéennes amendées », p. 231 *et sq.*

contribution ». Cette observation peut être résumée par une super-maxime *Rr* (pour reduplication, ou répétition, ou redondance), qui autorise la répétition de l'information dans l'enchaînement contributionnel :

***Rr* - « La reduplication de votre contribution est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange. »**

Remarque sur la notion de redondance :

L'observation de la place – rhétorique – du procédé de la redondance dans un texte ne date pas d'hier. Déjà JAKOBSON (1963)⁴³³ soulignait son importance dans une approche de linguistique fondamentale :

« La notion de redondance, empruntée par la théorie de la communication à une branche de la linguistique, la rhétorique, a acquis une place importante dans le développement de cette théorie et a été audacieusement redéfinie comme équivalant à 'un moins l'entropie relative' ; sous cet aspect, elle a fait sa rentrée dans la linguistique actuelle, pour en devenir un des thèmes centraux. On s'aperçoit maintenant de la nécessité d'une stricte distinction entre différents types de redondance, et cela en théorie de la communication comme en linguistique, où le concept de redondance embrasse d'une part les moyens pléonastiques en tant qu'ils s'opposent à la concision explicite (la *brevitas* de la rhétorique traditionnelle), et d'autre part ce qui est explicite par opposition à l'ellipse. »

On note dans cette citation un classement des types de redondances possibles, avec les « moyens pléonastiques » et la fonction d'« explicite » dans le texte : deux formes de redondance en effet présentes dans le texte de brevet d'invention, et qui peuvent s'interpréter spécifiquement⁴³⁴. Ce qui nous importe ici est que notre lecture contributionnelle du texte de brevet d'invention – qui a abouti à la formulation d'une « maxime de redondance » - corrobore cette place accordée à ces phénomènes de répétition.

⁴³³ *In* « Problèmes généraux », ch. V.

⁴³⁴ Voir plus bas, partie 4.3.3.2., « Coopération contrainte et pacte contributionnel », p. 317 (vision cynique des maximes gricéennes : répéter pour ne pas se faire voler son invention)

3.3.2.4. Synthèse des maximes contributionnelles après étude du corpus

Nous livrons ci-après un tableau récapitulatif et comparatif des maximes gricéennes et de celles issues de nos observations à propos du texte de brevet d'invention :

Maximes contributionnelles		
	GRICE	BREVET
	<i>CP - PRINCIPE DE COOPERATION</i>	<i>CPC – PRINCIPE DE COOPERATION CONTRAINTE</i> ⁴³⁵
Quantité	<i>Donner suffisamment d'informations</i> (QT1 ⁴³⁶)	
	<i>Ne pas donner trop d'informations</i> (QT2)	QT1bis et QT2bis : <i>cf. supra</i> , p. 235 : « ... <i>mais ne vous interdisez pas de dupliquer les informations.</i> » car QT2bis : <i>cf. supra</i> , p. 235 : « ... (...) <i>la reduplication informative peut être adaptée au but de votre échange.</i> »
Qualité	<i>Dire vrai</i> (QL)	
	<i>Ne rien dire de faux</i> (QL1)	
	<i>Ne rien dire d'invérifiable</i> (QL2)	
Relation	<i>Etre pertinent vis-à-vis du contexte</i> (R)	
Manière	<i>Dire clairement</i> (M)	
	<i>Eviter d'être imprécis</i> (M1)	
	<i>Eviter l'ambiguïté</i> (M2)	
	<i>Etre concis</i> (M3)	M3bis : <i>cf. supra</i> , p. 235 : « ... <i>mais n'hésitez pas à répéter.</i> »
	<i>Etre méthodique</i> (M4)	Rt – Retardement (<i>cf. supra</i> , p.

⁴³⁵ Cf. partie 1.2.2.5. « Le Principe de Coopération Contrainte », p. 90.

⁴³⁶ Pour notre système d'abréviations personnelles concernant les maximes conversationnelles, voir Annexe C, p. 389.

		235) : « <i>Ne donnez pas l'information principale de votre contribution dès le début de celle-ci.</i> »
Duplication		<i>Rr – Redondance (cf. supra, p. 235) : « La reduplication de votre contribution⁴³⁷ est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange. »</i>
Complétude		<i>C – Complétude (cf. supra, p. 233) : « Faites que votre contribution⁴³⁸ comporte l'ensemble des éléments attendus par votre interlocuteur »</i>

Commentaires du tableau :

Loin de nous l'idée de re-proposer ici une grille de « maximes » qui aurait la prétention de l'exhaustivité. Dans le cadre de notre étude, il nous suffit de noter que l'on peut amender les maximes gricéennes (*i.e.* les affiner : cas des propositions de maximes *QT1bis*, *QT2bis* et *M3bis*), voire en formuler d'autres en s'inspirant du modèle gricéen (propositions de maximes *Rr*, *Rt* et *C*). L'observation d'un objet absolument pas envisagé par Grice (écrit uniquement, et sans aucune visée conversationnelle) montre tout l'apport et les limites des maximes de Grice : elles peuvent rendre compte, en étant modifiées, de certains aspects du texte de brevet (*QT1bis*, *QT2bis* et *M3bis*), mais il en faut d'autres pour évoquer d'autres aspects propres à ce type de texte (d'où *Rt*, *Rr* et *C*).

Rt, *Rr* et *C* ne sont bien là que des propositions de maximes, qui servent à mettre en lumière ce qui apparaît comme le vaste champ de la logique contributionnelle appliquée à d'autres objets que la conversation. Ces propositions de maximes peuvent être conçues indépendamment du modèle gricéen : des maximes contributionnelles autonomes, qu'il restera à appliquer à d'autres textes que les textes de brevet d'invention, afin d'en mesurer la pertinence.

⁴³⁷ On prend ici le sens métalinguistique de *contribution* (voir p. 38).

⁴³⁸ *Idem.*

4. CONTRIBUTION À UNE LINGUISTIQUE DES CONTRIBUTIONS

Dans cette dernière partie de notre travail nous allons rassembler nos conclusions sur ce point d'observation textuelle particulier qu'est le *niveau contributionnel*, en cherchant à le définir de manière synthétique : en partant certes de nos observations sur les textes de brevet d'invention mais en essayant aussi, chaque fois que possible, d'étendre la définition de ce niveau contributionnel à d'autres textes.

Ensuite, nous replacerons cette présentation du niveau contributionnel dans un cadre plus large, celui de la *mécanique contributionnelle* (avec ses lois et ses contraintes) que nous avons été tenté de dégager de notre observation du texte de brevet d'invention. Nous essaierons notamment de montrer que le niveau contributionnel, niveau d'observation textuelle parmi d'autres, a la particularité intéressante de mettre en lumière la part d'automatisme et de prévisibilité qui préside parfois – souvent ? – à la production de certains textes.

Dans un troisième temps nous ferons les distinctions nécessaires entre ce type de texte bien spécifique sur lequel nous avons travaillé jusqu'à présent, - le texte de brevet d'invention -, et d'autres types de textes, pour mieux voir les relations qui permettent – ou limitent – sa mise en parallèle avec ceux-ci. Cette tentative d'extrapolation nous permettra de préciser si la mécanique contributionnelle est ou n'est pas une *mécanique textuelle*, c'est-à-dire un ensemble de règles permettant de rendre compte de tout type de texte. Chemin faisant, nous relierons la mécanique contributionnelle à la théorie des textes, en montrant ce que la première peut apporter à la seconde.

4.1. Le niveau contributionnel

Dans cette section nous allons présenter de manière synthétique nos observations sur ce point d'observation textuel spécifique qu'est le niveau contributionnel. Pour en faire ressortir toutes les particularités nous repartirons de la définition de ce niveau d'approche textuelle particulier, puis nous montrerons qu'il peut se formaliser en termes de rhétorique, mais d'une rhétorique qui n'est pas strictement superposable à la rhétorique classique. Enfin, nous reviendrons sur la notion de contribution gricéenne afin de montrer que notre approche de la contribution permet de revisiter cette dernière.

4.1.1. Un niveau d'approche textuelle spécifique

L'un des aspects les plus importants de notre travail, selon nous, est la mise au jour d'un niveau textuel spécifique (issue de notre approche contributionnelle des textes de brevets d'invention), que nous avons appelé *niveau contributionnel* parce qu'il permet d'observer le texte au niveau des contributions (ou ensembles contributionnels) qui le composent. Si nous renvoyons à notre présentation, en première partie de cette étude⁴³⁹, de ce qu'est une contribution, nous pouvons néanmoins indiquer ici, de manière simple, qu'une contribution se localise concrètement dans un texte avec un point d'entrée et un point de sortie, - ce qui fait de la contribution, organiquement parlant, un ensemble textuel clos et autonome à l'intérieur du texte. La contribution a également pour particularité de pouvoir se répéter formellement, en termes de structuration, dans le même texte et/ou d'un texte à l'autre, - ce qui permet, notamment, de dégager ce que nous avons nommé des *invariants contributionnels*⁴⁴⁰, c'est-à-dire des structures contributionnelles objectivement identifiables dans les textes et repérables à la lecture de plusieurs textes distincts. Pour reprendre l'un des exemples cités à l'envi dans

⁴³⁹ Voir 1.1.1.1. « Qu'est-ce qu'une contribution ? », p. 31 *et sq.*

⁴⁴⁰ Voir partie 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

les parties précédentes, nous pouvons évoquer la sous-contribution Et. (« État de l'art ») comme étant un invariant contributionnel du texte de brevet d'invention, quel qu'il soit : même si la présence de la sous-contribution Et. dans un texte donné ne suffit pas à elle seule à faire de celui-ci un texte de brevet d'invention, en revanche un texte ne saurait être classé dans le type « texte de brevet d'invention » sans la présence de cette sous-contribution spécifique, qui possède ses caractéristiques propres quel que soit le texte concerné :

- a. Une formule d'ouverture typique (ex. : « *On connaît, dans l'art antérieur, ...* ») ;
- b. Une sous-sous-contribution I (« Inconvénients de l'état de l'art passé ») ;
- c. Une sous-sous-contribution A (« Avantages de l'invention proposée ») ;
- d. Un point de sortie (*i.e.* de clôture) de la sous-contribution (ex. : le démarrage de la sous-contribution suivante, une Description détaillée de type D3 par exemple).

Les points a, b, c et d de la liste ci-dessus sont des éléments de l'invariant contributionnel Et. dans le texte de brevet d'invention.

Si l'on raisonne uniquement à partir de variables similaires mais abstraites (*i.e.* déconnectées du cas particulier du texte de brevet d'invention), on peut également formuler qu'il existe des sous-contributions Y, dans les textes, telles que ces sous-contributions possèdent leurs caractéristiques propres quel que soit le texte concerné :

- a. Une formule d'ouverture Y_1 ;
- b. Une ou plusieurs sous-sous-contributions Y_1, Y_2, \dots, Y_n ;
- c. Un point de sortie Y_n .

Ce cas de figure abstrait est néanmoins important car il permet, sur le plan théorique tout du moins, de postuler **la possibilité de la lecture contributionnelle d'un texte**, c'est-à-dire la possibilité de le parcourir dans ses différentes parties en se basant uniquement sur les sous-contributions qui le constituent.

4.1.1.1. Un niveau-point d'observation du texte

Naturellement il ne s'agit pas, avec le niveau contributionnel, de générer une nouvelle liste de lois du discours (celles-ci existent par ailleurs, et nous en avons rendu compte plus haut⁴⁴¹) ; le niveau contributionnel n'est pas à l'origine d'une série de lois induites par l'observation du discours, mais **un point d'observation du discours**, un point focal qui permet de voir le texte à partir de sa constitution en tant que contribution. Il rend compte de ce que l'on peut percevoir du texte à un endroit précis (la contribution) de celui-ci, mais ne débouche pas sur un ensemble de règles génériques directement transposables d'un texte à l'autre, - même si le niveau contributionnel est *a priori* repérable, selon nous, dans chaque type de texte.

Pour mieux nous faire comprendre, nous pouvons comparer les deux méthodes suivantes (au sens étymologique de *méthode* : du grec ancien μέθοδος, *méthodos*, « poursuite ou recherche d'une voie ») pour rendre compte d'un texte :

1. Méthode de la « loi du discours » : on considère que le texte obéit à une organisation précise décrite dans une loi générale du discours située en amont du texte, et qu'il s'agit de percevoir les effets de cette loi dans le texte observé (perspective *déductive* : on énonce une loi et on la retrouve ensuite dans les textes donnés) ;
2. Méthode contributionnelle : le texte est lisible selon l'organisation des sous-contributions qui le constituent, au travers de marques précises qui attestent de la présence d'une sous-contribution spécifique (perspective *inductive* : on localise les marques contributionnelles et on reconstitue la sous-contribution induite par ces marques, qui sont des signaux attestant de la présence d'une sous-contribution à un endroit précis d'un texte donné).

En résumé, le niveau contributionnel ne nous dit pas pourquoi telle ou telle chose se passe dans le texte parcouru, mais il nous indique le lieu (le moment) où quelque chose se passe dans ce texte. **Le niveau contributionnel est un indicateur de mouvements textuels.**

En ce sens et d'un point de vue général, le niveau de la contribution nous semble ici correspondre à la notion de *lexie*, tant dans l'esprit de DUCROT, TODOROV (1972)⁴⁴² que

⁴⁴¹ Voir partie 1.1.2.2.2 (« Lois du discours ») et 1.1.2.2.3. (« Règles de courtoisie »), p. 47 *et sq.*

⁴⁴² Dans l'article « Motif », p. 280.

dans celui de BARTHES (1973)⁴⁴³, c'est-à-dire une *unité de lecture*, ou encore le « meilleur espace possible où l'on puisse observer les sens » ; dans cette périphrase définissant cette unité de lecture, c'est le verbe « observer » qui nous semble intéressant : le niveau de la contribution (ou celui de la *lexie*) permet de lire le texte par une observation fine et précise de ses composants et, partant, d'en intégrer pleinement le sens. Le niveau contributionnel est un niveau de *lecture* qui permet de se repérer dans les ensembles-clefs d'un texte : on retrouve ici le sens étymologique de lecture (*lego* en latin) : « parcourir, passer en revue⁴⁴⁴ » ; le niveau contributionnel offre la possibilité de *parcourir* le texte par l'entremise des sous-contributions qui le constituent.

4.1.1.2. Un niveau constructeur du texte

Le niveau contributionnel est également dans notre esprit un niveau d'analyse du texte qui rend compte de sa construction textuelle : c'est un **indicateur de l'état de construction du texte**.

Pour schématiser ce niveau nous pouvons poser qu'il s'agit du point d'observation qui se concentre sur les sous-ensembles du texte délimitables au moyen de marqueurs spécifiques, les **marqueurs contributionnels** (de différents types, et aux différentes propriétés⁴⁴⁵), qui tantôt ouvrent la contribution concernée, tantôt la ferment, ou bien la balisent. Ces marqueurs contributionnels, dont nous avons commencé de fournir une liste (non-exhaustive) dans la partie précédente⁴⁴⁶, sont des points de *contrainte* dans le texte qui indiquent, au moment de leur apparition, la présence d'un ensemble contributionnel. Nous reviendrons dans la partie suivante sur cette notion – toute physique – de *contrainte contributionnelle*.

Ce niveau contributionnel que dégage notre travail permet d'observer de manière originale la structure d'un texte, afin de l'appréhender différemment, de mieux la comprendre et la gloser. Il est des textes – comme le texte de brevet d'invention – dont la logique contributionnelle est prévisible : facilement discernable, l'ensemble des sous-contributions qui les constituent est

⁴⁴³ p. 280.

⁴⁴⁴ D'après GAFFIOT (1934), article *lego*, II.

⁴⁴⁵ Voir *supra*, partie 3.1.2., « Les marqueurs contributionnels », p. 175 *et sq.*

⁴⁴⁶ 3.1.1.2., « Extraction des marqueurs contributionnels », p. 164 *et sq.*

sériable (comme l'a montré notre tableau comparatif des ensembles contributionnels de tous les documents de notre corpus de travail⁴⁴⁷), et la notion de sous-contribution permet d'ailleurs de distinguer un niveau intermédiaire entre la contribution (au sens de *Contribution globale* : l'ensemble des sous-contributions dont la somme donne la Contribution) et l'énoncé (les sous-contributions étant constituées d'énoncés).

Il y a ainsi selon nous trois niveaux textuels à envisager pour un texte obéissant à ce dispositif d'observation :

1. Le niveau de l'énoncé ;
2. Le niveau de la *séquence contributionnelle* (ensemble contributionnel, ou enchaînement des *sous-contributions*) : nous avons spécifiquement, dans ce travail, contribué à dégager ce niveau ;
3. Le niveau de la *Contribution*, superposable à la notion de Texte si l'on considère que celui-ci est la somme des sous-contributions qui le constituent.

Nous pensons avoir attiré l'attention sur ce niveau textuel intermédiaire qu'est la sous-contribution (le niveau 2 dans la liste ci-dessus) : il permet de rendre compte du texte plus finement que la seule Contribution, et rejoint les notions de micro et de méso-contributions déjà évoquées par PORTUGUÈS (2011) (la notion de macro-contribution nous semblant recouvrir chez ce dernier celle que nous nommons ici Contribution⁴⁴⁸).

L'ensemble des sous-contributions (niveau 2 de la liste) articulées les unes par rapport aux autres forme la séquence contributionnelle, celle-ci tendant à former une Contribution globale. La séquence contributionnelle n'est déjà plus un énoncé (structure plus délicate à observer pour les raisons évoquées dans la partie 1⁴⁴⁹), mais n'est pas encore une contribution à part

⁴⁴⁷ Voir partie 3.2.1., « Mise en séries contributionnelles comparées », p. 188.

⁴⁴⁸ Pour la terminologie contributionnelle utilisée dans ces lignes, voir plus haut le *Chapitre liminaire* correspondant à la partie 3 (p. 156).

⁴⁴⁹ Voir 1.1.3.1.1., « Contribution, énoncé et discours », p. 69.

entière (c'est un « bloc contributionnel⁴⁵⁰ ») dans le sens où elle ne se superpose pas au texte considéré globalement comme une Contribution.

Nous postulons, d'ici la fin de ce chapitre, que ce niveau d'observation textuel intermédiaire qu'est la sous-contribution est un niveau qui permet non seulement de rendre compte facilement de n'importe quel type de texte hyper-formaté, mais peut-être aussi de textes dont le format est moins stéréotypé, - avec l'ambition de transposer l'approche contributionnelle de textes hyperformatés aux textes en général.

Ajoutons que dans ce schéma une contribution est donc elle-même formée de contributions de taille inférieure (des sous-contributions), et cela dans une perspective réursive (*i.e.* « qui peut être répété théoriquement un nombre indéfini de fois par application de la même règle, par la voie d'un automatisme⁴⁵¹ » ; nous reviendrons sur cette notion d'automatisme dans la sous-partie 4.2⁴⁵²). La contribution, - en tout cas telle que nous l'avons observée dans le corpus « Textes de brevet d'invention » - est ainsi un élément *a priori* duplicable, et à tendance fractale (si l'on nous permet cette analogie mathématique : nous voulons dire que la sous-contribution reproduit, même avec un changement d'échelle, la structure interne de la contribution dans laquelle on la trouve), et cela n'est pas sans importance quant à la vision que l'on peut avoir de la construction textuelle (là encore, dans la sous-partie suivante, nous reviendrons sur cet aspect « mécanique », voire « mécaniste » d'un texte conçu comme un ensemble de sous-contributions articulées les unes aux autres, et dupliquées les unes par rapport aux autres).

Nous touchons ici à ce qui nous semble fondateur de la notion de niveau contributionnel : celui-ci rend compte de la construction progressive⁴⁵³ et graduelle, par éléments textuels autonomes mais articulés, du texte considéré en tant qu'ensemble contributionnel.

Le niveau contributionnel permet de reconstruire des ensembles contributionnels, c'est-à-dire des ensembles de sous-contributions dont la somme est la Contribution globale, - le texte. Le niveau contributionnel permet en définitive ou de décomposer, ou de recomposer le texte.

⁴⁵⁰ Nous reviendrons sur cette expression imagée dans la sous-partie suivante (4.2.1.3.), p. 281.

⁴⁵¹ D'après une définition du Trésor de la Langue Française.

⁴⁵² p. 275 *et sq.*

⁴⁵³ Nous voyons là un écho avec ADAM (1997) à propos de sa définition de la *textualité* : « suite de propositions liées progressant vers une fin » (p. 45) - c'est nous qui soulignons.

4.1.1.3. Un niveau qui rend compte de la complétude textuelle

Nous avons expliqué, toujours dans la première partie de notre travail, la spécificité de ce niveau d'observation contributionnelle d'un texte (par rapport à d'autres niveaux comme l'énoncé, la phrase, etc.) : il permet de séquencer le texte au moyen d'enchaînements contributionnels, c'est-à-dire d'une série d'ensembles contributionnels rendant compte, lorsqu'ils sont mis bout à bout, de la totalité du texte.

Cette propriété du niveau contributionnel nous permet de le classer dans les outils liés à la grammaire de production (ou grammaire de texte) : il a trait en effet à tout ce qui touche à la progression et à la cohérence d'un texte.

Dans cette perspective, les éléments contributionnels *indispensables* (a.) et *parenthétiques* (b.)⁴⁵⁴, isolés dans l'enchaînement contributionnel tel que nous l'avons observé dans notre corpus de textes de brevet d'invention, n'évoquent que partiellement le couple thème-prédicat que l'on retrouve communément dans les grammaires textuelles classiques⁴⁵⁵.

Nous pouvons néanmoins tenter une analogie :

- Si l'on définit le thème comme ce dont on parle, les sous-contributions indispensables peuvent être considérées comme thématiques (*i.e.* ce qui est posé comme central dans l'enchaînement contributionnel : l'objet du propos) ;
- Si l'on définit le prédicat comme ce qui est dit à propos du thème, les sous-contributions parenthétiques peuvent jouer ce rôle dans le sens où un élément avancé à propos du thème peut être supprimé ou déplacé dans l'énoncé, tout comme les ensembles contributionnels parenthétiques peuvent être ôtés ou permutés dans un enchaînement contributionnel (dans le cas du texte de brevet d'invention, le prédicat ou l'élément parenthétique correspondent à la description des propriétés et des extensions possibles de l'objet décrit – ou aux phases d'anti-description où sont décrites les autres inventions que celle qui est proposée -, cet

⁴⁵⁴ Voir partie précédente, p. 201.

⁴⁵⁵ DUCROT TODOROV (1972), p. 377, opposent ainsi « agent » et « prédicat » dans le cadre de « l'analyse propositionnelle » liée à l'étude de l'aspect syntaxique du texte.

objet central décrit renvoyant au thème du propos et étant indispensable à l'existence de ce dernier⁴⁵⁶).

Néanmoins l'analogie n'est que partielle : thème et prédicat sont généralement réservés, habituellement, à l'analyse de la phrase (même replacée dans le cadre d'un texte), et les éléments contributionnels indispensables et parenthétiques dépassent le plus souvent le cadre de cette phrase puisqu'ils opèrent justement au niveau de la contribution, qui est comme on l'a vu un niveau distinct de la phrase (même si par ailleurs une phrase peut être une contribution⁴⁵⁷).

Il y a donc bien des similitudes entre niveau contributionnel et approche classique thème-prédicat, mais les différences avérées sont également la preuve que le niveau de la contribution est indépendant de l'autre approche. Le niveau contributionnel permet de rendre compte de la totalité d'un texte, mais pas l'approche thème-prédicat, qui fonctionne quant à elle essentiellement à l'échelle des énoncés ou des phrases regroupés en texte.

Le niveau contributionnel est un niveau témoignant de la cohérence textuelle : il permet de rendre compte de la cohérence et de la complétude d'un texte parce qu'il est un niveau attestant de la construction du texte⁴⁵⁸. L'une des conséquences en est que toutes les observations de niveau contributionnel, dans un texte donné, permettent de rendre compte de l'ensemble du texte lui-même, - le texte étant alors conçu comme un ensemble contributionnel, c'est-à-dire la totalité de ses sous-contributions mises bout à bout et dont la somme se superpose à ce que l'on appelle communément un texte.

La lecture contributionnelle d'un texte vient ici, selon nous, éclairer de manière originale la théorie des genres. En effet, si ceux-ci sont traditionnellement classés en fonction de caractéristiques grammaticales ou discursives clairement identifiées (un roman possède un narrateur, la poésie propose des rimes, etc.), il est cependant plus inédit de relire les genres en

⁴⁵⁶ Pour les possibilités de variations (notamment des permutations) des sous-contributions dites parenthétiques dans l'ensemble contributionnel, nous renvoyons à la partie 3.3.1., « Variations contributionnelles : types et explications », p. 221 *et sq.*

⁴⁵⁷ Voir partie 1.1.3.1.2., « Contribution et phrase », p. 71.

⁴⁵⁸ Voir *supra*, 4.1.1.2., « Un niveau constructeur du texte », p. 244.

fonction de l'observation du *marquage contributionnel* à l'œuvre dans un texte : tel ou tel marqueur contributionnel pouvant signaler à lui seul l'appartenance d'un texte à tel ou tel genre (ou l'infirmer). Nous donnons juste après⁴⁵⁹ un exemple simple de cette discrimination générique par l'utilisation d'un marqueur contributionnel isolé dans un texte de brevet d'invention *vs.* dans quelques lignes de Proust.

4.1.2. La contribution est acte d'ostension

L'une des caractéristiques fondamentales du niveau contributionnel est qu'on le repère facilement dans un texte ; il est même tellement visible dans un texte (d'autant plus si celui-ci est hyperformaté comme dans le cas du brevet d'invention, objet de notre étude) que parallèlement, se contenter de disposer artificiellement et selon un ordre attendu (invariant) des marques de niveau contributionnel – sans pour autant chercher à « écrire » vraiment⁴⁶⁰ un texte – donne paradoxalement l'illusion d'une production textuelle achevée : les sous-contributions attendues simplement enchaînées les unes aux autres produisent du texte, et le texte est constitué de ces sous-contributions, dont l'agrégat donne l'impression d'un texte cohérent. Dans la sous-partie ci-dessous (voir p. 253 *et sq.*, section 4.1.2.2., « Ersatz contributionnel »), nous donnons un exemple de texte artificiel conçu uniquement à partir de l'articulation de sous-contributions-types, et dans la fin de ce chapitre⁴⁶¹ nous irons même jusqu'à essayer d'écrire un « texte » complet en recourant à la méthode des enchaînements contributionnels.

⁴⁵⁹ Partie 4.1.2.1., « Je contribue donc je suis », p. 250.

⁴⁶⁰ Sur ce que serait « vraiment écrire », voir partie 4.3.2.4., « Substance textuelle », p. 314.

⁴⁶¹ Voir 4.2.4., p. 296 *et sq.*

4.1.2.1. Je contribue donc je suis

Un point qui nous semble intéressant dans la notion de niveau contributionnel est celui qui concerne la *visibilité* de la contribution dans le texte : une contribution est quelque chose qui se remarque, qui est même conçue pour être repérée comme telle par le lecteur. Pourvue de marqueurs d'entrée et de sortie, manifestement balisée dans son déroulé, on peut l'identifier sans peine : elle se montre sans détours, et correspond en tous points à ce que d'aucuns ont nommé un acte d'ostension⁴⁶², et cela au niveau de la forme du texte. En effet, les marqueurs contributionnels (lexicaux, syntaxiques, adverbiaux⁴⁶³, etc.) sont des éléments concrets et explicites du texte que l'on peut facilement extraire, et qui permettent de localiser de manière efficace une sous-contribution en un point donné du texte.

On *voit* le niveau contributionnel parce que l'on voit les marqueurs qui le délimitent ; c'est un niveau d'observation matériel, sensible, palpable, - observable en toute objectivité.

Si nous partons de la remarque que, par exemple, l'adverbe « *Cependant* », dans un texte de brevet d'invention, est le marqueur contributionnel d'entrée d'une sous-contribution de type « Inconvénients des inventions antérieures à l'invention décrite⁴⁶⁴ », alors nous pouvons, de manière presque automatique et avec un taux d'erreur très faible, repérer la sous-contribution concernée dans un texte de brevet d'invention, quel qu'il soit. Soit ainsi l'extrait suivant :

« Cependant, un ensemble modulaire de l'art antérieur transmet les efforts, ascendants et descendants, exercés sur les panneaux solaires ou bac acier de manière localisée, par exemple seulement au niveau des ondes. Une telle transmission risque d'altérer la structure du bac acier et/ou de l'ensemble modulaire, donc de réduire sa durée de service⁴⁶⁵. »

Le « *cependant* » que nous avons ici souligné initie une sous-contribution dépréciant l'état de l'art antérieur, l'adverbe adversatif étant relayé, plus bas, par un lexique dépréciatif (« *risque d'altérer* », « *réduire sa durée* »), toujours utilisé pour qualifier l'état de l'art antérieur à l'invention qui fait l'objet du dépôt de brevet. Nous avons donc là le moyen pratique d'identifier, pour un type de texte donné, un sous-ensemble contributionnel précis, celui qui

⁴⁶² Nous reprenons l'expression de SPERBER WILSON (1989).

⁴⁶³ Voir *supra*, partie 3.1.1., p. 161 *et sq.*

⁴⁶⁴ Comme nous l'avons vu dans la partie 3.1.1.2.3., p. 170 ; « *Cependant* » fait partie de la catégorie des marqueurs connecteurs.

⁴⁶⁵ *In doc.* A49, « Fixation panneaux » (voir Annexe B, p. 374, et les Annexes numériques). L'exemple du doc. U est similaire.

consiste à décrire les inconvénients d'inventions passées dans un texte de brevet d'invention (sous-contribution notée I durant la phase d'observation du corpus), avec une marque d'entrée nettement repérable.

Si à présent nous prenons un extrait qui *n'est pas* tiré d'un texte de brevet d'invention (donc dont nous savons pertinemment qu'il ne peut s'agir d'une sous-contribution tirée d'un tel type de texte) :

« Un même nationalisme suffit à rapprocher Barrès de ses électeurs qui ne doivent pas faire grande différence entre lui et M. Georges Berry, mais non de ceux de ses collègues de l'Académie qui, ayant ses opinions politiques mais un autre genre d'esprit, lui préféreront même des adversaires comme MM. Ribot et Deschanel, dont à leur tour de fidèles monarchistes se sentent beaucoup plus près que de Maurras et de Léon Daudet qui souhaitent cependant aussi le retour du Roi⁴⁶⁶. »,

nous retrouvons là également un « *cependant* » adverbe adversatif (nous l'avons souligné), dans un contexte ici encore d'opposition (entre des candidats politiques, sur fond de tentations monarchistes dans la France de la fin du XIX^{ème} siècle), mais nous ne sommes pas, de toute évidence, dans une sous-contribution du type de celle évoquée précédemment : l'adverbe n'a pas ici de rôle de marquage contributionnel, c'est-à-dire qu'il n'initie (ou ne ferme, ou ne balise) aucune sous-contribution précise qui s'articulerait avec la précédente et la suivante, selon un ordre [Et. (I-A)] tel que décrit pour un texte de brevet d'invention. Ceci renvoie à la propriété de flexibilité⁴⁶⁷ d'un marqueur contributionnel : il peut, selon le contexte, être investi ou non d'une fonction de marquage contributionnel, voire même changer de fonction de marquage contributionnel quand le contexte varie. Cette flexibilité des marqueurs est indépendante de la charge sémantique d'un mot : « *cependant* », dans l'extrait de brevet comme dans celui de Proust, est dans les deux cas un adverbe d'opposition, mais dans un cas il articule des sous-contributions, et dans l'autre il n'a pas cette fonction.

Nous devons donc remettre un mot (ou un ensemble de mots) dans son *contexte contributionnel* afin de savoir s'il a ou non une fonction de marqueur contributionnel, et poser qu'un type de texte donné implique des sous-contributions spécifiques et articulées

⁴⁶⁶ PROUST (1918), p. 11.

⁴⁶⁷ Voir partie 3.1.2.1., « Flexibilité des marqueurs contributionnels », p. 175.

précisément, et que ces sous-contributions spécifiques impliquent elles-mêmes des marqueurs contributionnels spécifiques (et vice-versa) :

Type de texte ⇔ sous-contributions spécifiques ⇔ marqueurs contributionnels spécifiques

Le signe ⇔ placé entre chaque expression est ici à prendre au sens mathématique d'équivalence logique : un type de texte donné implique des sous-contributions spécifiques (et réciproquement), des sous-contributions spécifiques impliquent des marqueurs contributionnels spécifiques (et réciproquement) ; par transitivité et au final, un type de texte donné implique des marqueurs contributionnels spécifiques (et réciproquement).

Cette équivalence à trois membres est importante car elle permet *a priori* :

- (i) D'identifier un type de texte par le relevé de ses marqueurs contributionnels ;
- (ii) De prévoir approximativement les marqueurs contributionnels d'un texte donné quand on a déjà déterminé son type ;
- (iii) De prévoir, pour un type de texte identifié, les sous-contributions qui vont le constituer.

Ces trois conséquences, on le voit, peuvent orienter vers une utilisation de la logique contributionnelle dans le cadre d'une production textuelle automatisée, ou d'une assistance automatique à la production textuelle, ou encore d'un travail de repérages automatiques dans les textes. Nous reviendrons sur ces aspects d'automatisation dans la partie 4.2. concernant la mécanique textuelle à base contributionnelle.

« *Je montre donc je suis* » ou « *Je contribue donc je suis* »: le fait de contribuer (*i.e.* de produire une contribution ou une sous-contribution, au sens métalinguistique des termes⁴⁶⁸) fait exister le texte ; quel que soit le contenu de la (sous)-contribution produite, elle a un effet *performant* dans le texte : la contribution est formellement la réalisation d'un acte de langage que l'on ne peut pas ne pas voir lorsqu'on lit un texte. La contribution est tellement fondatrice

⁴⁶⁸ Voir *supra*, pp. 41-42.

de l'existence du texte que celui-ci, tant qu'il est formé d'ensembles contributionnels définis, devient texte indépendamment des informations et du sens qu'il véhicule : c'est ce que nous nommons dans la sous-partie suivante des « ersatz contributionnels », *i.e.* des textes qui ne doivent leur valeur textuelle qu'à la seule présence de sous-contributions les constituant.

Nous retrouvons ici la dimension ostensivo-inférentielle de la communication, telle que développée par SPERBER WILSON (1989) et NEMO (2001-I)⁴⁶⁹ : la propriété de pertinence consiste à rendre quelque chose plus manifeste (*i.e.* qu'une autre chose) dans le texte. Le procédé de la répétition contributionnelle⁴⁷⁰ en est une illustration concrète ; le fait même de contribuer implique – comme cela se produit déjà à l'échelle de l'énoncé, qui se rend manifeste par rapport à d'autres énoncés possibles, dans un effort de maximisation des effets cognitifs – de rendre une contribution donnée plus manifeste que d'autres contributions paradigmatiques. A chaque fois et en accord avec la Théorie de l'Argumentation dans la Langue et la notion de valeur scalaire argumentative⁴⁷¹, un élément (dans notre cas, un élément contributionnel) « fait la différence » et permet de donner toute sa pertinence à une contribution donnée. Dans le cas de figure d'une contribution décrivant une invention scientifique à retombées industrielles, le contexte juridique de la production de cette contribution est prégnant : il rend encore plus vif le besoin de « faire la différence » entre l'invention décrite et les autres inventions qui pourraient la concurrencer⁴⁷².

4.1.2.2. Ersatz contributionnel

Si par pure hypothèse de travail nous posons, dans le cas d'un texte de type « texte de brevet d'invention » une sous-contribution X présentant les avantages d'une invention Y : « *Cette invention a l'avantage de pallier les inconvénients des inventions précédentes* », alors Y existe au travers de la sous-contribution posée, - et cela indépendamment du contenu (du signifié) exact de X ou de Y, - X et Y restant ici des paramètres complètement abstraits et indéterminés.

⁴⁶⁹ Document 42.

⁴⁷⁰ Voir la maxime de redondance (3.3.2.3.3., p. 235), et la redondance contributionnelle (4.1.4.2., p. 265).

⁴⁷¹ Voir NEMO (2001-S), 4.2., « La TAL (Théorie de l'Argumentation dans la Langue) », p. 76 *et sq.*

⁴⁷² D'une façon générale et pour dépasser le cas du brevet industriel, tout texte juridique travaille de manière directe dans cette dimension scalaire : on fait la différence entre ce qui est dit (un verdict qui condamne un accusé par exemple) et ce qui pourrait être dit par rapport à ce qui vient d'être dit (ici un verdict alternatif qui relaxerait l'accusé).

Cela est encore plus clair si nous décidons de construire artificiellement (*i.e.* de manière abstraite et sans que la contribution proposée renvoie à une invention existante) la totalité d'une contribution « texte de brevet d'invention Y » :

1. « *L'invention Y* » (T)
2. « *L'invention Y est composée de P.* » (D1)
3. « *C'est une invention qui permet de Q.* » (D2)
4. « *Avant Y, il y avait Z qui avait des inconvénients.* » (Et.)
5. « *Mais Y pallie ces inconvénients grâce à ses avantages.* » (I-A)
6. « *Y est composée de P, décomposé en P1 et P2.* » (D3)
7. « *Voici un exemple non limitatif de Y, s'appuyant sur des illustrations données ci-après.* » (Ex.-F1)
8. « *Nous revendiquons Y comme étant composée de P, de P1 et de P2.* » (R)
9. « *[Illustrations de Y]* » (F2)

où *Y, P, Q, Z, P1* et *P2* renvoient à du contenu non défini, et T, D1, D2, Et., I-A, D3, Ex., F1, R et F2 aux sous-contributions invariantes dégagées dans la partie précédente⁴⁷³ à partir de l'observation de notre corpus « Textes de brevet d'invention ».

Nous reviendrons plus bas, dans la partie 4.2.4.⁴⁷⁴, sur un texte artificiel de brevet d'invention généré à partir d'ensembles contributionnels plus fournis, mais d'ores et déjà nous pouvons mettre en forme (c'est-à-dire en faisant disparaître les coutures contributionnelles rendues apparentes par notre liste numérotée) le texte obtenu à partir de l'enchaînement des sous-contributions 1 à 9 de l'exemple précédent :

⁴⁷³ Voir partie 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

⁴⁷⁴ p. 296 *et sq.*

« L'invention Y

L'invention Y est composée de P. C'est une invention qui permet de Q.

Avant Y, il y avait Z qui avait des inconvénients. Mais Y pallie ces inconvénients grâce à ses avantages.

Y est composée de P, décomposé en P1 et P2. Voici un exemple non limitatif de Y, s'appuyant sur des illustrations données ci-après.

Revendications

Nous revendiquons Y comme étant composée de P,

Nous revendiquons Y comme étant composé de P auquel peut s'ajouter P1

Nous revendiquons les points précédents auxquels nous ajoutons P2.

[Illustrations de Y] »

Nous obtenons ci-dessus un texte (abstrait !) de brevet d'invention, basé sur un enchaînement de sous-contributions constitutives du type de texte « brevet d'invention », et attirant l'attention sur du contenu non défini (Y, P, Q, etc.). C'est bien la mise en forme contributionnelle qui joue ici le rôle d'outil d'ostension en montrant au lecteur ce qui est important, pertinent, et qui mérite d'être lu selon le rédacteur. Nous conférons à ce type de texte le statut d'ersatz dans la mesure où il ne deviendrait véritablement texte opérationnel (ce que nous nommerons plus bas « texte artificiel ») qu'au moment où les paramètres qui le constituent seraient définis (en posant par exemple : Y = « Bicyclette nucléaire », P = « Centrale nucléaire portative », Q = « Se propulser sans effort physique et sans danger pour l'utilisateur », etc.). Nous parlons là d'*ersatz contributionnel* pour désigner un stade textuel : celui où le texte est apparent uniquement en termes d'enchaînements de sous-contributions, sans aller plus loin dans la finalisation du texte ; c'est un texte de substitution fabriqué sur la base de sous-contributions correctement ordonnancées, mais pas un texte au sens plein car les sous-contributions utilisées ici sont délibérément présentées en tant que telles dans le texte (nous pourrions parler aussi de canevas contributionnel, par exemple, pour nommer ce stade de texte), - comme l'amorce d'un texte complet à venir.

4.1.3. Rhétorique contributionnelle

Nous pensons avoir dégagé, en nous basant dans les parties 2 et 3 sur un corpus de textes très formatés, une rhétorique contributionnelle qui, si elle entretient des liens avec une vision plus classique de la rhétorique, n'en possède pas moins ses singularités et ses propres modes de fonctionnement.

4.1.3.1. Argumentation contributionnelle

Nous avons montré que cette rhétorique contributionnelle reposait à la fois sur une *dispositio* (i.e. l'ordre des sous-contributions a une importance argumentative à l'échelle de la Contribution globale, et fait donc sens en termes d'argumentation⁴⁷⁵) et sur un mouvement argumentatif en *pro et contra* (les inconvénients des inventions passées sont pointés afin de mieux mettre en valeur les avantages de l'invention présente), ces procédés argumentatifs se déployant tout au long d'une véritable narration contributionnelle (le texte de brevet « raconte l'histoire » d'une invention remarquable) à la structure nettement apparente⁴⁷⁶.

Ces trois points (importance de la *dispositio*, structure en *pro et contra*, logique narrative, que l'on voit tous trois se manifester à l'échelle de la sous-contribution) suffisent à souligner l'existence d'une rhétorique contributionnelle, qui peut faire penser à des éléments de rhétorique classique.

Néanmoins des différences notables existent, qui poussent à voir la rhétorique contributionnelle avant tout comme un ensemble de procédés rhétoriques *simples* qui créent des classes de valeurs binaires : en effet la rhétorique contributionnelle ne s'encombre pas de profondeur éthique ou axiologique comme pourrait le faire la rhétorique antique par exemple. Ainsi les trois procédés rhétoriques énumérés ci-dessus donnent-ils une vision strictement binaire du monde qu'ils servent à décrire, - le monde des inventions :

⁴⁷⁵ Voir partie 3.2.3.3., « Rhétorique contributionnelle », p. 209 *et sq.*

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 215 *et sq.*

Éléments de rhétorique contributionnelle	Valeur logique
<i>dispositio</i>	La sous-contribution est à la place attendue vs. la sous-contribution n'est pas à la place attendue (oui / non)
<i>pro et contra</i>	Les inconvénients vs. les avantages ; les problèmes vs. les solutions (+ / -)
récit	La narration est complète vs. la narration est incomplète (oui/non)

Dans ce tableau nous avons mis en gras les valeurs logiques associées aux éléments de rhétorique distingués dans les ensembles contributionnels des textes de brevet : oui/non, +/- . Nous sommes bien ici dans une logique binaire au sens mathématique du terme. Les éléments contributionnels impliqués dans cette rhétorique ne débouchent que sur des jugements de valeur dichotomiques indépassables (pour le dire autrement, la rhétorique contributionnelle n'obéit aucunement à une quelconque dialectique dans laquelle un troisième temps logique viendrait dépasser l'alternative constatée).

Par ailleurs, lorsque nous nous attardons sur ce qui fait, par exemple, les caractéristiques de la rhétorique dispositionnelle latine (*dispositio* ou *taxis*) : l'exorde, l'accusation, la narration, la confirmation (et donc l'interrogation), la réfutation et la péroraison⁴⁷⁷, nous sommes obligés de convenir que la rhétorique contributionnelle binaire (par exemple : la sous-contribution est là / la sous-contribution n'est pas là) est une parente pauvre de la rhétorique traditionnelle : dans la rhétorique contributionnelle, on ne repère pas d' « exorde », ni de « péroraison », etc., mais des enchaînements argumentatifs d'une bien plus grande simplicité de fonctionnement, - des enchaînements rhétoriques strictement fonctionnels.

Pour reprendre la formule d'Umberto Eco déjà utilisée dans ce travail⁴⁷⁸, si un texte déploie une *fabula*, alors la contribution telle que nous l'avons étudiée dans ce travail se cantonne, plus qu'à une *angusta fabula* (i.e. une narration réduite à quelques éléments), à une *binaria fabula*, c'est-à-dire à un éventail narratif et argumentatif qui ne dépasse jamais la logique du 1 vs. 0 : à une narration irrémédiablement réduite à une alternative.

⁴⁷⁷ Voir in ARISTOTE (R), tome III, ch. 14 à 19.

⁴⁷⁸ p. 224.

Deux exemples – l'un narratif, l'autre argumentatif – typiques de la rhétorique classique permettent de mieux comprendre ce fonctionnement binaire de la rhétorique contributionnelle, car justement on ne les retrouve dans aucun texte de brevets d'invention étudiés dans notre corpus :

- (i) La *digression narrative* : un texte de brevet d'invention n'en possède pas, car tous les éléments parenthétiques⁴⁷⁹ utilisés renvoient au sujet du texte de brevet ;
- (ii) La *concession* : le style concessif n'est jamais utilisé dans un texte de brevet d'invention, car toutes les mentions des autres inventions sont destinées à montrer les inconvénients de ces dernières, sans nuance et sans recherche d'atténuation.

Nous pourrions multiplier les exemples tendant à montrer le fossé qualitatif qui existe entre rhétorique classique et rhétorique contributionnelle. Si nous avons conservé le terme de « rhétorique » à propos de l'enchaînement des sous-contributions dans un texte, c'est avant tout pour montrer que les sous-contributions obéissent quand même à une logique narrato-argumentative, à une stratégie destinée à faire plus que simplement informer le lecteur, c'est-à-dire à le convaincre.

Nous savons, avant même de penser un texte dans un cadre contributionnel, que toute disposition textuelle (ce qui inclut une *dispositio* contributionnelle) est argumentative :

« Les enchaînements argumentatifs possibles dans un discours sont liés à la structure linguistique des énoncés et non aux seules informations qu'ils véhiculent⁴⁸⁰. »

C'est là une affirmation qui revient à dire que les enchaînements sont signifiants en eux-mêmes -, quand l'enchaînement contributionnel est, lui et comme on l'a vu, voué à une flexibilité limitée, alternative, - binaire.

⁴⁷⁹ Pour la distinction éléments indispensables / éléments parenthétiques dans un texte de brevet d'invention, voir *supra*, partie 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

⁴⁸⁰ ANSCOMBRE, DUCROT (1997), p. 9.

La rhétorique contributionnelle apparaît ainsi, à ce stade de notre analyse, comme une rhétorique binaire peu apte à dépasser une vision +/-, « blanc » / « noir » de la réalité décrite ; mais son but n'est peut-être pas d'aller au-delà de cette vision binaire : la rhétorique contributionnelle, selon nous, donne une indication du fonctionnement élémentaire des enchaînements narratifs ou argumentatifs à l'échelle des sous-contributions, sans aller plus loin que cela.

Si contribuer c'est attirer l'attention sur quelque chose (c'est un acte d'ostension⁴⁸¹), on peut également dire que contribuer attire l'attention *directement* sur quelque chose, ou tout du moins sans recourir à des procédés rhétoriques complexes qui impliqueraient des détours multiples. En ce sens, nous pensons que la lecture contributionnelle d'un texte est une lecture plus proche de la réalité matérielle de celui-ci que ne le serait une lecture « stylistique », « rhétorique » ou « littéraire » de ce même texte. Elle s'alimente directement de la structure élémentaire (la structure contributionnelle) du texte décomposé en sous-contributions obéissant à une logique primitive (dans le sens de ce qui est à l'origine, « avant le reste »).

Dans le même ordre d'idées, si l'on a pu évoquer la notion de *topos* à propos de la logique contributionnelle dans un texte de brevet⁴⁸², nous devons préciser que cette logique favorise surtout le « *topos* pragmatique », c'est-à-dire un

« lieu commun qui articule deux énoncés, c'est-à-dire qui remplit une certaine fonction dans le discours. C'est son rôle de chaînon argumentatif qui fait le *topos* pragmatique⁴⁸³. »

En effet, les enchaînements contributionnels, s'ils ont bien une fonction de *topos*, l'exercent dans un cadre, là encore, binaire en termes logiques : une sous-contribution servant à décrire un contenu X1 s'articule avec une autre sous-contribution servant à décrire un contenu X2, tel que X1 et X2 entretiennent des rapports de *topos* (exemple de l'enchaînement I-A, Inconvénients et Avantages dans un texte de brevet d'invention : I ne va pas sans A⁴⁸⁴). Cette remarque tendrait à considérer la présence de nombreux binômes contributionnels dans un texte (une sous-contribution serait souvent liée, argumentativement parlant, à une autre) : ce

⁴⁸¹ Voir *supra*, p. 249.

⁴⁸² Voir partie 1.2.2.2., « Une structure apparente codifiée », p. 80.

⁴⁸³ AMOSSY (2000), p 106.

⁴⁸⁴ Voir partie 3.2.1., « Sous-contributions liées », p. 188, pour le fonctionnement détaillé de ces sous-contributions symbiotiques.

n'est évidemment pas la règle (il peut y avoir des sous-contributions isolées : celle du Titre – T⁴⁸⁵ – par exemple), mais là encore, à propos de la notion de *topos*, on retrouve l'idée d'une dualité dans la logique contributionnelle.

La lecture contributionnelle permet de relever cette dualité dans les textes.

4.1.3.2. Lecture contributionnelle

Nous pourrions tout à fait déployer ici une analyse « littéraire » de ce type de rhétorique liée aux articulations des sous-contributions les unes par rapport aux autres dans le même texte, comme nous l'avons esquissé dans la partie 1⁴⁸⁶, en partant notamment de l'idée de tension entre volonté de revendiquer la paternité de l'invention et désir de ne pas trop en dire pour ne pas laisser prise à la récupération par un lecteur avide de secrets industriels, le lecteur étant justement quant à lui à l'affût de ces secrets, de « lire entre les lignes », etc.

Mais ce qui nous semble intéressant dans l'approche contributionnelle, c'est qu'elle permet d'aborder ce type de rhétorique de manière plus pragmatique au sens propre, c'est-à-dire plus centrée sur les faits qui entourent le texte, ici les faits d'écriture comme de lecture.

En effet la tension rhétorique ressentie à la lecture d'un texte de brevet d'invention (l'émetteur dit certaines choses, en dissimule d'autres, face à un récepteur qui cherche à en savoir le plus possible), en termes contributionnels, se matérialise :

- (i) Chez l'émetteur, par un enchaînement de sous-contributions qui vise à donner les informations jugées les plus pertinentes dans le contexte de veille concurrentielle et technologique qui est le sien ;
- (ii) Chez le récepteur, par une double lecture possible de l'enchaînement contributionnel auquel il a affaire⁴⁸⁷ :
 - (ii-a) Ou bien en lisant chronologiquement la totalité des sous-contributions présentes ;

⁴⁸⁵ Pour la logique contributionnelle de la sous-contribution « Titre » dans un texte de brevet d'invention, voir également *in* 3.1.2.2., « Marqueurs contributionnels et délimitation des ensembles contributionnels », objection 1 concernant les « marqueurs contributionnels intégrés », p. 179.

⁴⁸⁶ Voir 1.2.3., « Pour une poétique du texte de brevet ? », p. 96 *et sq.*

⁴⁸⁷ Nous avons déjà envisagé cette double lecture possible : voir *supra*, 3.3.2.3.1., « Maxime de complétude », p. 233 *et sq.*

(ii-b) Ou bien en n'en lisant que certaines, par balayage, à la recherche d'informations ponctuelles.

En termes contributionnels, la rhétorique de ce type de textes s'explique donc de manière fondamentale, selon nous, par des différences de modalités d'accès au texte (du côté du récepteur : points (ii-a) ou (ii-b)) qui entrent en contact avec la stratégie d'un émetteur (point (i)) qui quant à lui produit des sous-contributions qui se veulent nécessaires et suffisantes de son point de vue et dans le cadre du dépôt de brevet.

Si l'on croise les deux approches (i) et (ii), on obtient des coopérations distinctes (qui renvoient à des stratégies et des pratiques professionnelles elles aussi distinctes) :

(i) + (ii-a) : superposition des stratégies contributionnelles ; l'émetteur comme le récepteur contrôlent toutes les sous-contributions données (en d'autres termes : le récepteur lit méthodiquement tout ce que l'émetteur fournit, *i.e.* l'ensemble ordonné des sous-contributions disponibles dans un seul texte) ;

(i) + (ii-b) : divergence des stratégies contributionnelles ; le récepteur ne contrôle qu'une partie des sous-contributions données (en d'autres termes : le récepteur lit partiellement ce que fournit l'émetteur, *i.e.* un nombre plus ou moins réduit, et pas forcément ordonné, des sous-contributions disponibles dans le texte).

« toutes les sous-contributions », « une partie des sous-contributions » : on voit bien ici que la logique contributionnelle, dans une perspective rhétorique, permet de raisonner en termes de *quantité* d'informations échangées, et cela indépendamment de la qualité des informations traitées (nous reviendrons dans la sous-section suivante sur cette notion de quantité dans le cadre de l'approche contributionnelle). Ces échanges quantitatifs d'informations sont tout à fait perceptibles par l'approche contributionnelle, qui permet de rendre compte de ce qui se joue dans le texte pour ensuite, éventuellement, diagnostiquer ce qui se joue dans l'esprit de l'émetteur et du récepteur.

Remarque : certains commentateurs du texte de brevet s'orientent vers une lecture stéréotypée de ce type de texte, lecture qui correspond au point (ii-b) ci-dessus :

« Le premier réflexe est de se reporter aux figures du brevet, puis à son résumé et enfin à sa description. (...) Toutefois, seule l'analyse des revendications permet de déterminer la portée effective d'un brevet⁴⁸⁸. »

Cette analyse postule une lecture par balayage non-linéaire du texte de brevet, en s'attachant aux sous-contributions F2 (« figures du brevet »), puis à D1 (« résumé » ou *abstract* de l'invention) et D3 (« description » détaillée) ; la lecture F2-D1-D3 est complétée par celle de R (« l'analyse des revendications »). Cette possibilité de lecture semble logique, mais il faudrait l'étayer par une analyse échantillonnée des pratiques réelles.

⁴⁸⁸ BRESÉ (2002), p. 28.

4.1.4. Des maximes gricéennes aux maximes contributionnelles

Le modèle contributionnel gricéen a diffusé largement la notion de contribution, et nous sommes nécessairement reparti de ce modèle dans notre travail. Néanmoins et comme nous l'avons déjà indiqué dans notre premier chapitre⁴⁸⁹, l'approche contributionnelle gricéenne n'est pas aussi nette et marquée que la nôtre, ne serait-ce que parce que Grice, comme on l'a vu, ne définit jamais le terme « *contribution* » qu'il utilise pour développer son propos. Cette incertitude du sens exact originel à donner à la notion de contribution chez Grice empêche de fait toute utilisation de la notion en tant qu'outil certifié et opérationnel pour rendre compte d'un texte. Nous avons ainsi cherché à préciser ce que l'on pouvait appeler « contribution », en nous concentrant sur ce que nous avons plus précisément nommé le « niveau contributionnel » dans un texte, c'est-à-dire le repérage d'ensembles textuels structurés distincts de l'énoncé.

Chemin faisant, en précisant la notion de niveau contributionnel et en l'appliquant à un corpus précis, nous en sommes arrivé à la conclusion que la notion de contribution explicitée amenait par voie de conséquence à reformuler des acquis de la linguistique contributionnelle, - comme les principes et les maximes de Grice par exemple.

4.1.4.1. Coopération contributionnelle

Cette approche n'a donc évidemment pas pu se faire indépendamment des notions développées par Grice dans les années 1975. Ainsi avons-nous repris le Principe de Coopération gricéen⁴⁹⁰, mais en proposant, après étude des textes de brevets d'invention, un Principe de Coopération *revisité*, c'est-à-dire une reformulation de ce principe que nous avons en définitive nommé « Principe de Coopération Contrainte⁴⁹¹ », et qui met l'accent sur le fait que la « coopération » entre émetteur et récepteur d'un texte repose parfois – comme c'est le cas de manière frappante pour un texte de brevet d'invention – non pas tant sur la volonté de co-construire par consentement mutuel le texte (comme le pense Grice à propos de la

⁴⁸⁹ Partie 1.1.1.1., « Qu'est-ce qu'une contribution ? », p. 31.

⁴⁹⁰ GRICE (1989).

⁴⁹¹ Voir partie 1.2.2.5., p. 90.

conversation, co-construite par les interlocuteurs sur la base d'un implicite qui veut que ces derniers cherchent tacitement à faire en sorte que la conversation s'élabore au mieux dans le cadre de l'échange engagé) que sur celle, *a priori* contradictoire entre émetteur et récepteur, qui veut que l'un cherche à revendiquer son droit sur quelque chose tandis que l'autre cherche à s'approprier ses idées en la matière : on est là dans un Principe de Coopération moins neutre et moins abstrait que dans le dessein gricéen ; le *Principe de Coopération Contrainte* (PCC) met le doigt sur le fait que, dans une conversation ou un texte, s'il y a naturellement coopération entre les interlocuteurs (entre rédacteur et lecteur), cette coopération est néanmoins – pour certains textes tout du moins - une coopération qui repose sur l'intérêt individuel et non partagé des interlocuteurs, - et pas nécessairement sur un intérêt justement « partagé » (celui de « faire réussir » la conversation) comme Grice le concevait. Ceci ouvre le champ à l'idée qu'un échange peut reposer sur des intérêts contradictoires, voire antagonistes, - et néanmoins se co-construire sans risque d'échec majeur.

Notons à ce sujet qu'il y a une imprécision grammaticale lourde d'implications dans la syntaxe de certaines des maximes gricéennes, syntaxe similaire que l'on retrouve d'une maxime à l'autre : en effet l'auteur débute les maximes dites de Quantité et de Qualité par le fameux « *Make your*⁴⁹² *contribution*⁴⁹³... », mais ce « *your contribution* » reste en anglais indéterminé quant au nombre ; s'agit-il d'un déterminant singulier (« *ta contribution* ») qui rend la maxime valable du point de vue de l'un des deux interlocuteurs uniquement, ou plutôt d'un déterminant pluriel (« *votre contribution*⁴⁹⁴ ») qui place alors la maxime dans la perspective, justement, d'une co-contribution dans laquelle il y a apport des *deux* interlocuteurs (dans l'esprit de cette coopération décrite par Grice) ? "*conversation*" vient du latin *conversatio*, lui-même venant du verbe *conversor*, dans lequel on retrouve, indépendamment du radical, le préfixe *cum* (*con-*), qui, tout comme dans "*contribution*" (de *con-tribuere*, étymologiquement « apporter avec⁴⁹⁵ »), renvoie toujours à l'idée de faire une production *avec* quelqu'un. Il y a toujours dans le lexique gricéen l'idée d'une coopération, - que celle-ci soit ou non consentie par les interlocuteurs qui y participent.

⁴⁹² C'est nous qui soulignons.

⁴⁹³ GRICE (1989), p. 22 ; voir Annexe C, p. 389 du présent travail, pour l'énoncé complet des maximes de Quantité (QT1, QT2) et de Qualité (QL, QL1 et QL2).

⁴⁹⁴ Et pas un « vous » de politesse non plus, comme le permettrait le français à la différence de l'anglais.

⁴⁹⁵ Voir partie 1.1.1.3., « La contribution originelle », et son paragraphe *Étymologies* (pp. 37 et 38).

Ce développement d'un Principe de Coopération Contrainte n'a été possible qu'à partir de l'analyse de textes en termes strictement contributionnels : c'est en observant les textes de brevet d'invention en tant qu'ensembles contributionnels que nous nous sommes aperçu que les sous-contributions s'enchaînaient les unes aux autres selon des contraintes très fortes dans notre objet d'étude, le texte de brevet d'invention. Par exemple, une Description détaillée de l'invention (notée sous-contribution D3 dans notre travail⁴⁹⁶) ne peut être déclenchée si elle n'est pas préparée par un enchaînement contributionnel précis (dans notre exemple, une sous-contribution « État de l'art antérieur », donnant elle-même lieu à des sous-contributions « Inconvénients de cet État » et « Avantages de l'invention », d'où la séquence contributionnelle finale invariante : Et-(I-A)-D3). Ces contraintes d'enchaînement s'imposent tant au producteur du message (l'inventeur) qu'à son lecteur, et elles ne sauraient être refusées par l'un ou l'autre ; en ce sens elles *contraignent* la Coopération dans le texte.

Pour résumer le sens de notre propos, nous pensons que l'approche contributionnelle d'un texte donné permet – et nous l'avons montré à partir de textes de brevet d'invention – de faire émerger des lois de discours complémentaires de celles qui ont pu déjà être formulées par Grice ou d'autres observateurs de la langue en situation de conversation ou dans les textes ; si le Principe de Coopération (Contrainte) a été évoqué précédemment, nous pouvons également nous pencher sur la reformulation des maximes conversationnelles telles que Grice les avait initialement proposées.

4.1.4.2. Redondance contributionnelle

De la même façon et sans répéter l'ensemble des reformulations de maximes gricéennes effectuées dans la partie précédente⁴⁹⁷, c'est en séquençant les textes du corpus en sous-contributions que nous nous sommes rendu compte que certaines d'entre elles se répétaient de manière significative d'un texte à l'autre. Ces observations sur la répétition contributionnelle ont attiré notre attention sur la notion de *quantité*, centrale dans les maximes de Grice.

⁴⁹⁶ Voir partie 2.3.4., p. 151, pour le système d'abréviation utilisé ici.

⁴⁹⁷ Voir 3.3.2.2., « Maximes gricéennes amendées » (p. 231), et 3.3.2.3., « Maximes extra-gricéennes spécifiques » (p. 233).

4.1.4.2.1. Extension de la maxime de quantité

L'étude de notre corpus nous a amené à nous concentrer sur la maxime de quantité, et plus exactement sur la quantité d'informations délivrée par la contribution. En effet l'éventuelle (et en fait très fréquente) répétition de la même information, sous des formes presque ou complètement identiques dans la plupart des cas, a abouti à reformuler la maxime de quantité gricéenne en ce qui concerne, justement, la répétition de sous-contributions identiques dans un texte donné.

Comme on l'a vu précédemment⁴⁹⁸, on peut repartir des acquis de la maxime de Grice à propos de la quantité (« Faites une contribution qui contienne autant d'informations que nécessaire, et ne la chargez pas de plus d'informations que nécessaire⁴⁹⁹ »), mais en lui ajoutant une clause spécifique et dédiée à la nécessaire redondance dans certaines sous-contributions observées (« *mais au besoin répétez l'information ponctuellement* »).

L'importance de la notion de quantité pour les maximes de conversation gricéenne (et par ricochet pour d'autres maximes qui en découleraient par la suite, comme indiqué ci-dessus) se retrouve dans l'ordre de priorité que Grice adopte dans sa présentation initiale :

Make your contribution as informative as is required (for the current purposes of the exchange). QT1 : faites une contribution avec autant d'informations que nécessaire (dans le cadre du but poursuivi par l'échange) ;

Do not make your contribution more informative than is required. QT2 : Ne faites pas une contribution contenant plus d'informations que nécessaire.

Les maximes de quantité avaient pour Grice une importance avérée, et leur position par rapport au reste des maximes le montre bien : Grice commence par énoncer les deux maximes de quantité, *avant* celles de qualité et de manière. Les contraintes de quantité sont ainsi pour Grice au fondement de la conversation ; elles règlent celle-ci en ce qui concerne la quantité d'informations (*informative*) données dans la conversation : dans la première maxime pour énoncer qu'il faut donner autant d'information que nécessaire (*as informative as is required*), et dans la seconde pour énoncer qu'il faut être soucieux de ne pas donner trop d'informations,

⁴⁹⁸ Voir partie 3.3.2.3.3., « Maxime de redondance », p. 235.

⁴⁹⁹ Condensé des maximes QT1 et QT2, voir Annexe C, p. 389.

de ne pas saturer la contribution par un excès d'informations. Ces deux maximes règlent donc toute contribution réussie par l'intermédiaire d'un « seuil plancher » d'informations d'une part (seuil sans lequel l'interlocuteur n'a pas assez d'éléments pour comprendre le message), et par un indice de mesure et de modération d'autre part (indice de modération qui, s'il n'est pas respecté, va perdre l'interlocuteur dans une série de détails et de répétitions qui vont finir par produire un effet du type « trop d'informations tue l'information »). Pour le dire plus simplement, il faut que la contribution selon Grice, en termes d'information, ne soit ni lacunaire ni exubérante, ni « sous-informante », ni « sur-informante ».

Ces deux maximes de quantité sont en outre réellement complémentaires, elles sont même rédigées comme en écho l'une de l'autre, puisque c'est le même vocabulaire qui est utilisé pour la première comme pour la seconde, celle-ci reprenant les termes de la première en leur appliquant une tournure négative (*Make / Do not make*).

La notion de quantité est ainsi nettement fondatrice de l'approche gricéenne, et il a été intéressant de retrouver exactement le même souci quantitatif dans le cadre de la rédaction des textes de brevets où, comme on le rappelle au sujet de l'idée de redondance contributionnelle, tout est question de quantité de matière informative dans ces textes. Notre approche contributionnelle de la contribution « Texte de brevet d'invention » a corroboré l'importance de la notion de quantité déjà envisagée par Grice, et des phénomènes comme la redondance contributionnelle – observée dans notre corpus, mais pas envisagée telle quelle par Grice dans la conversation – ont permis de renforcer cette importance du facteur de la quantité d'informations délivrées dans une contribution donnée.

4.1.4.2.2. Le principe de redondance contributionnelle

Dans une première approche de notre corpus, l'analyse semblait en effet conforter l'idée que les descriptions localisées dans les textes de brevets d'invention correspondaient bien aux critères définis dans les maximes de quantité de Grice.

Ainsi, la disposition invariante [T – D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1) – R – F2] envisagée dans la partie 3.2.2. du présent travail⁵⁰⁰ ne laisse-t-elle pas de place à une sur-information ou à une sous-information dans la description du brevet d'invention, puisqu'elle se compose de

⁵⁰⁰ 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

phases qui sont tout à la fois exhaustives (toutes les parties de l'invention sont traitées) et ***a priori non redondantes*** (chaque phase a son utilité et sa fonction, qui ne sont pas celles de la phase d'avant ou d'après) : si par exemple D3 est distinct de Et., alors D3 ne doit pas au premier abord répéter tout ou partie de Et.. Aucune sous-contribution qui ne semble faire doublon avec une autre de la liste, et aucune sous-contribution manquante pour décrire la totalité d'une invention. Il y a même des sous-contributions qui, à l'inverse même de la répétition, sont au contraire dans une logique d'opposition-complémentarité : c'est le cas par exemple de l'ensemble contributionnel (I-A), dans lequel les « Inconvénients » et les « Avantages » ont un lien structurel d'opposition qui les rassemble dans la même fonction, celle de mise en valeur de l'invention décrite⁵⁰¹. Chaque sous-contribution de la chaîne mise au jour semble donc avoir une fonction précise (et une seule) qu'aucune autre sous-contribution ne peut avoir à sa place : D3 (Description détaillée) entre dans les détails de conception de l'invention, Et. (I-A) (État de l'art antérieur) met en valeur l'invention par contraste avec le passé, Ex. (Exemples) concrétise les principes généraux précédemment décrits en D2 et détaillés en D3, etc. L'idée de redondance quantitative ne semblait donc pas de mise ici, dans un premier temps de l'analyse.

Néanmoins, si l'on s'attache à quelques exemples précis (qui sont en fait repérables dans la majeure partie du corpus), on s'aperçoit que les maximes de quantité, appliquées au texte de brevet d'invention, connaissent des distorsions par rapport au modèle gricéen et accordent notamment une place importante à la notion de *redondance contributionnelle*.

Observons par exemple la répétition (*i.e* l'information répétée) dans les deux courts extraits suivants tiré du même texte de brevet⁵⁰² (exemple n°1), - sachant que ce type de répétition est fréquent dans les textes du corpus :

dans le moule améliorées. Elle concerne plus particulièrement des compositions qui comprennent une résine de poly(oxyphénylène), une résine de polystyrène, et une combinaison d'agents améliorant la résistance aux chocs de (i) un copolymère séquencé de type A-B-A¹ et de (ii) un dérivé hydrogéné de (i).

⁵⁰¹ Sur les sous-contributions symbiotiques dans un ensemble contributionnel, voir *supra*, « Sous-contributions liées », p. 195.

⁵⁰² Doc. K, « Résine » ; voir Annexe B pour les références et les Annexes numériques pour le texte *in extenso*.

(...)

présentent une bonne résistance aux chocs après moulage, les compositions comprenant :

- (a) une résine de poly(oxyphénylène)**
- (b) une résine de polystyrène, et**
- (c) une combinaison améliorant la résistance aux chocs qui comprend : (i) de 99 à 1 parties en poids d'un copo-**

Dans le texte concerné, ces deux extraits sont matériellement très proches l'un de l'autre, puisqu'ils sont distants d'une seule page (soit une cinquantaine de lignes selon le format du document original), et font partie du même ensemble contributionnel (la Description détaillée de l'invention : D3). On y remarque cependant des répétitions lexicales frappantes (« compositions qui comprennent »/ « les compositions comprenant » ; « une résine de poly(xyphénylène ») » ; « résine de polystyrène »). Si l'on met de côté l'idée d'une maladresse ou d'une erreur de formulation chez le rédacteur de ce texte (idée écartée car ce type de répétition est très courant dans les textes du corpus), on pourrait expliquer ce phénomène de redite lexicale par une volonté de marteler l'information à des fins pédagogiques (« se répéter pour être sûr d'être bien compris », comme c'est souvent le cas dans un discours oral par exemple), - mais il s'agit ici d'un texte (écrit) qui laisse peu de place à ce type d'interprétation (ce qui est écrit une fois peut être relu plusieurs fois, donc la répétition pour être bien compris n'a guère d'intérêt). Nous optons ainsi plutôt pour une interprétation du type : une répétition (avec disposition typographique différente : une phrase dans la première partie de l'extrait, une liste dans la seconde partie⁵⁰³) pour réaffirmer une paternité que l'on veut absolument indiscutable et appelée à ne pas être remise en cause.

Ce type de redondances semble ainsi contredire la maxime de quantité de Grice qui veut que l'on « ne donne pas plus d'informations que nécessaire » dans une même (sous-)contribution. En effet, dans notre exemple, de manière très rapprochée, on trouve la même information technique dédoublée, répétée sans motivation directement justifiée par les rédacteurs du texte.

⁵⁰³ On est ici dans de la répétition par *reduplication* (répétition strict du même, mot pour mot), et non dans un phénomène d'isotopie (redondance, mais avec des variantes) comme l'a théorisé un GREIMAS (1970) par exemple.

Un autre cas de figure de répétition informative peut également être avancé : celui qui voit une même information dédoublée dans deux (ou plus) sous-contributions distinctes du même ensemble contributionnel.

Ainsi d'une reprise informative entre les sous-contributions D2 (« Principes généraux sur lesquels reposent l'invention »), D3 (« Description détaillée de l'invention ») et R (« Revendications »), elle aussi fréquente dans les textes du corpus. Nous pouvons par exemple citer le document A24, « Brins⁵⁰⁴ » (exemple n°2) :

La présente invention a pour objet un procédé de fabrication plus rationnel, consistant à déformer, par martelage, des fils de section quelconque, généralement cylindrique. On remplace

(...)

L'invention a pour objets :

A. Un procédé de fabrication de conducteurs à éléments multiples à partir de fils de section quelconque, généralement circulaires, consistant

à déformer la section de ces fils, pendant ou après leur câblage, pour former un conducteur divisé, dont les fils élémentaires remplissent de façon complète la section du conducteur, caractérisé en ce que la déformation des fils élémentaires est réalisée par martelage.

Les deux extraits (séparés par le signe de coupure (...)) sont distants l'un de l'autre, dans le document d'origine, de moins de deux pages. Néanmoins ils proposent des redites facilement repérables : « La présente invention a pour objet(s)... (U)n procédé de fabrication... consistant à déformer... la section (de) fils...généralement cylindrique (circulaires)... par martelage » (nous avons syncope les expressions tirées des deux portions de textes distinctes).

⁵⁰⁴ Voir Annexe B pour les références et les Annexes numériques pour le texte *in extenso*.

Deux sous-contributions différentes (D2 pour la première, R pour la seconde) reprennent littéralement la même information, et dans la même quantité.

Donnons maintenant un autre exemple (n°3), dans lequel la redondance s'étend sur trois contributions distinctes⁵⁰⁵ :

La présente invention concerne un dispositif de fixation d'un premier élément sur une bride de retenue d'un deuxième élément, du type comprenant :

- un support destiné à être fixé sur le premier élément,
- au moins un élément de connexion porté par le support, l'élément de connexion étant destiné à s'engager sur la bride de retenue du deuxième élément, l'élément de connexion étant monté mobile radialement par rapport au support entre une configuration écartée de mise en place et une configuration contractée de maintien des éléments de connexion sur le deuxième élément.

(...)

Un but de l'invention est donc d'obtenir un dispositif de fixation d'un premier élément sur une bride de retenue d'un deuxième élément, notamment d'un élément de retenue d'un flexible dans un tube de guidage qui soit particulièrement simple d'utilisation, tout en étant très fiable et sans intervention de plongeurs.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif du type précité, caractérisé en ce que le ou chaque élément de connexion comporte un système autobloquant et, un organe mobile d'accrochage, l'organe d'accrochage étant monté mobile dans le système autobloquant, le dispositif de fixation comprenant un actionneur de déplacement de l'organe d'accrochage dans le système autobloquant entre une position déployée et une position rétractée dans le système autobloquant.

(...)

⁵⁰⁵ Document A43, « Bride de retenue ».

1.- Dispositif (22) de fixation axiale d'un premier élément (20) sur une bride de retenue (40) d'un deuxième élément (24), le premier élément (20) et le deuxième élément (24) étant destinés à être immergés dans une étendue d'eau (14), le dispositif (22) étant du type comprenant :

- un support (80) destiné à être fixé sur le premier élément (20),
- au moins un élément de connexion (82) porté par le support (80), l'élément de connexion (82) étant destiné à s'engager sur la bride de retenue (40) du deuxième élément (20), l'élément de connexion (82) étant monté mobile radialement par rapport au support (80) entre une configuration écartée de mise en place et une configuration contractée de maintien des éléments de connexion (82) sur le deuxième élément (24) ;

caractérisé en ce que le ou chaque élément de connexion (82) comporte un système autobloquant (100) et un organe mobile (102) d'accrochage, l'organe d'accrochage (102) étant monté mobile dans le système autobloquant (100), le dispositif de fixation (22) comprenant un actionneur (104) de déplacement de l'organe d'accrochage (102) dans le système autobloquant (100) entre une position déployée et une position rétractée dans le système autobloquant (100).

Ici encore, les trois extraits du même texte renvoient à trois sous-contributions distinctes : le premier est une sous-contribution D2, la seconde de type D3, et la troisième est localisée dans l'ensemble R. Dans ces trois sous-contributions qui ont chacune leur propre fonction, on relève des expressions identiques (donc répétées) : « L'invention concerne... un dispositif de fixation d'un premier élément sur une bride de retenue d'un deuxième élément...⁵⁰⁶ », et la formule « élément de connexion » revient également dans les trois sous-contributions.

Notons que dans les exemples proposés (qui sont représentatifs, répétons-le, de ce que l'on observe à l'échelle du corpus) il est logique que la sous-contribution R (« Revendications ») reprenne tout ou partie des sous-contributions antérieures puisque cette phase de Revendications vient proposer une synthèse ramassée, en fin de texte, des traits principaux de l'invention déposée et dont l'inventeur prétend assumer la paternité (il y a là comme une redite visant à solenniser quasi-juridiquement, dans la partie R, les détails présentés dans le reste du texte ; le cas n°2 en est un exemple typique).

⁵⁰⁶ Nous synthétisons de nouveau en une seule phrase les éléments identiques repérés dans les trois échantillons.

Dans le même temps, on peut expliquer (cas de l'exemple n°3) la reprise d'informations contenues en D2 dans D3 par l'idée d'amplification descriptive : des principes généraux concernant une invention sont présentés vers le début du texte (D2), puis ils seront repris et amplement développés au cœur du texte, au moment de la Description détaillée de l'invention (D3), point d'orgue de la description de l'invention.

Ainsi toutes ces redondances s'expliquent-elles : et elles existent à part entière et de manière fonctionnelle dans l'enchaînement contributionnel « Texte de brevet d'invention », montrant par là même que la redondance, la répétition du même est possible dans la logique contributionnelle, voire courant, et cela même si le modèle quantitatif gricéen pose le contraire.

Il y a donc, dans le texte de brevet d'invention, des cas fréquents de redite informative (et qui sont indépendants de l'époque : nous avons fait en sorte de prendre, dans nos exemples, des textes historiquement assez éloignés les uns des autres⁵⁰⁷), ce qui laisse prise à l'idée, pour reprendre les termes de la formulation de Grice mais en les inversant, que l'on peut, dans une contribution, « donner plus d'informations que nécessaire », étant donné que les redites sont ici patentées. Ces cas de redite n'étant pas isolés (ils sont même assez systématiques à l'échelle du corpus envisagé), il s'agit donc de ne pas les considérer comme des exceptions ponctuelles à la maxime de quantité de Grice (ou comme des contradictions temporaires du modèle gricéen), mais comme une vraie piste pour explorer les limites de celle-ci, - c'est-à-dire reformuler la maxime de quantité de Grice afin de la préciser en lui faisant prendre en compte des cas de figure qui n'ont pas été initialement envisagés par l'auteur anglais.

Comme le résume Yann Portugès : « (...) H. P. Grice affirme qu'on dit tout en une fois mais il en est tout autrement⁵⁰⁸. » ; la notion de redondance, restituée au travers de l'approche contributionnelle et appliquée à des textes et non plus uniquement à des cas de conversation, le montre bien.

Dans les cas de redondances que nous venons de présenter (exemples 1, 2 et 3), il ne s'agit jamais de répéter inutilement les mêmes mots à deux ou trois endroits différents et proches l'un de l'autre, comme par erreur ou mégarde : nous avons vu que dans chaque exemple une

⁵⁰⁷ Par exemple A24 date de 1944, A43 de 2011.

⁵⁰⁸ PORTUGUÈS (2011), ch. 6.

raison explique la redondance quantitative (n°1 : répéter pour mieux s'affirmer ; n°2 : répéter pour solenniser ; n°3 : répéter pour amplifier la description), ce qui justifie fonctionnellement l'utilisation de la redondance dans l'écriture contributionnelle, et ce qui valide la maxime amendée déjà évoquée dans la partie précédente⁵⁰⁹ (« La reduplication de votre contribution est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange. »).

Cette maxime de redondance nous semble d'autant plus importante qu'elle entre en relation avec celle – toute gricéenne, puis reprise par SPERBER WILSON (1989) – de pertinence. En effet, être pertinent (« *be relevant* », pour reprendre la maxime de Grice⁵¹⁰), c'est aussi, parfois et comme le montre clairement le texte de brevet d'invention, être répétitif et redondant : marteler une sous-contribution afin qu'elle gagne en pertinence. Ainsi note-t-on à cette occasion que le degré de pertinence n'est pas qu'une affaire de qualité, de contenu (de signifié), mais aussi une affaire de quantité : plus on répète (à bon escient et volontairement s'entend) une sous-contribution, plus elle devient pertinente. Nous pourrions analyser de la même manière les nombreuses structures anaphoriques dans la syntaxe des textes de brevet d'invention⁵¹¹ : l'anaphore répète pour installer la revendication d'un inventeur sur son invention.

Nous avons isolé le niveau contributionnel en tant que point d'observation spécifique et unique du texte ; même s'il entretient des liens avec des procédés de rhétorique connus, il en est néanmoins distinct dans la mesure où il rend compte et de la construction du texte et de la volonté d'un rédacteur de rendre manifestes et palpables certains éléments considérés comme pertinents dans le discours. Ce niveau permet de préciser les maximes de conversation gricéennes en changeant de paradigme, puisqu'il faut pour cela passer, comme on l'a vu, de la grammaire conversationnelle gricéenne à ce que l'on peut appeler une *grammaire contributionnelle*, plus étendue que la précédente puisqu'elle intègre pleinement des textes. Cette intégration des textes dans la logique contributionnelle nous amène à présent à préciser ce que nous nommons la *mécanique textuelle*, cette mécanique à l'œuvre dans les textes et qui repose sur l'articulation automatisée des sous-contributions les unes par rapport aux autres.

⁵⁰⁹ Voir 3.3.2.3.3., « Maxime de redondance », p. 235.

⁵¹⁰ Maxime R : voir Annexe C, p. 389.

⁵¹¹ Voir partie 3.1.1.2.4., « Marqueurs anaphoriques », p. 172.

4.2. La mécanique textuelle, ou le texte *meccano*

Dans la partie précédente nous avons présenté les caractéristiques et les propriétés de ce niveau de lecture textuelle bien particulier qu'est le niveau contributionnel.

Nous allons à présent replacer cette vision contributionnelle des textes dans un ensemble plus large, celui de la *mécanique textuelle* : l'approche contributionnelle permet en effet, selon nous, de développer l'idée que les textes – à commencer bien sûr par certains textes spécifiques comme les textes hyperformatés – peuvent être abordés sous l'angle de la mécanique qui les fonde (au sens physique de mécanique), - les textes étant alors conçus comme des ensembles mécaniques qui obéissent à des principes (se matérialisant par des mécanismes, avec la part d'automatisme que recouvre le mot) et qui subissent des contraintes. Nous nuancerons cette vision de la mécanique textuelle à l'œuvre dans de nombreux textes en montrant qu'il ne s'agit évidemment pas de tomber dans le travers d'une vision mécaniste des textes qui réduirait la production textuelle à de simples manipulations logiques.

Enfin, nous présenterons le processus de production automatique d'un texte à partir du respect des principes de la mécanique contributionnelle.

4.2.1. La mécanique textuelle

Partant de la mise au jour de dispositifs contributionnels opérant dans certains textes fortement typés (comme l'est l'objet de notre étude, le texte de brevet d'invention), et considérant que les rapports entre ces différents dispositifs sont unifiés à l'échelle du texte, nous développons ici l'idée d'une *mécanique textuelle* sous-jacente au texte et se basant dans son fonctionnement sur le niveau contributionnel que nous avons précédemment dégagé. Cette mécanique repose sur des dispositifs contributionnels à valeur de mécanismes, ces derniers pouvant être considérés comme des blocs textuels fonctionnels ayant la propriété d'être emboîtés les uns aux autres selon la configuration de la sous-contribution à laquelle ils appartiennent.

4.2.1.1. Dispositifs contributionnels

Dans les définitions usuelles de la mécanique (considérée en tant que science physique), on trouve souvent l'idée qu'elle s'attache à décrire et à anticiper tout ce « qui concerne les lois du mouvement et de l'équilibre⁵¹² » : l'analogie avec ce que nous souhaitons appeler la *mécanique contributionnelle* nous a frappé car nous avons en effet tout au long de notre travail, au travers des notions de *modèle contributionnel invariant*⁵¹³ et de *modèle dynamique*⁵¹⁴ (*i.e.* qui admet des variations), cherché justement à définir des points de stabilité (équilibre, dirait-on en mécanique physique) comme des zones de mouvements (pour continuer à reprendre un terme venant directement du monde de la mécanique) dans la production et la réception de textes, et cela à partir d'une vision contributionnelle de ces derniers, c'est-à-dire une vision qui consiste à regarder les textes en tant qu'ensembles contributionnels.

Une autre étude liée à la mécanique est celle des conditions de déformations (d'un matériau) : là encore nous sommes tentés de voir une analogie avec notre démarche qui, à plusieurs reprises, a visé à déterminer les conditions de complétude, de cohérence d'un texte, - et donc par contraste les conditions de sa non-finitude, de ses manques qui empêchent de le faire accéder au rang de texte achevé, qui le *déforment* par rapport à un projet initial.

Avant même de parler de mécanique contributionnelle, nous avons déjà constaté qu'il y avait dans les textes, structurellement et comme nous l'avons observé à partir de l'étude de textes de brevets d'invention, des dispositifs contributionnels repérables, identifiables et placés dans tout le texte, - et qui en assurent la cohésion, le fonctionnement. Ces dispositifs sont susceptibles de se répéter d'un texte à l'autre, ce qui permet de les considérer comme des dispositifs mécaniques, en l'occurrence qui réitèrent une tâche précise *automatiquement* (ce qui implique que l'on n'ait plus conscience à terme, au moment de la production ou de la réception du texte, du rôle exact de ces automatismes dans le texte⁵¹⁵).

La notion de dispositif est étroitement liée à celle de mécanique, elle en est même un préalable : pas de mécanique sans dispositif pour la faire fonctionner. Or comme nous l'avons montré au travers de la place de choix qu'occupe la *dispositio* dans la gestion des sous-

⁵¹² D'après le TLFi par exemple.

⁵¹³ Voir 3.2.2., p. 197.

⁵¹⁴ Voir 3.3., p. 220.

⁵¹⁵ A ce sujet, voir plus bas, et également 4.3.4.4., « La contribution, niveau de lecture oublié ? », p. 342.

contributions à l'intérieur d'un texte⁵¹⁶, l'idée de dispositif (au sens de ce qui prend l'aspect d'une *disposition* précise à l'intérieur d'un mécanisme) est très présente dans l'approche contributionnelle : pour obtenir un texte typé, il faut placer « ce qu'il faut là où il faut », le « ce qu'il faut » étant dans notre esprit une ou plusieurs sous-contributions données, et le « là où il faut » renvoyant à l'endroit où la sous-contribution doit se trouver précisément dans un ensemble contributionnel pour produire l'effet escompté ; les ensembles contributionnels constitutifs d'un texte sont attendus à une place et une seule, et dans un ordre particulier (avec une marge de variations néanmoins, comme on l'a vu⁵¹⁷).

Le texte ainsi conçu, - par approche contributionnelle -, peut donc être ramené à un ensemble de dispositifs (contributionnels) concourant à la mécanique (contributionnelle) du texte.

Ces dispositifs sont ou macrostructurels (*i.e.* ils permettent de rendre compte de l'ensemble des sous-contributions présentes dans un texte ; ex. : T-D1-D2-Et.-D3-etc.⁵¹⁸) ou microstructurels dans la mesure où nous avons pu déterminer que, dans une sous-contribution donnée, il y avait également des enchaînements de sous-sous-contributions constitutives de cette sous-contribution (exemples : dans la sous-contribution R – Revendications -, on trouve R1+R2+R3 tel que R3 est incrémentée de R2, elle-même incrémentée de R1⁵¹⁹ ; la sous-contribution Et. est quant à elle quasi systématiquement constituée de deux sous-sous-contributions, (I+A)⁵²⁰).

Nous pensons ainsi que la logique contributionnelle que nous avons vue à l'œuvre dans les textes de brevet d'invention peut être décrite avec profit sous l'angle d'une *mécanique textuelle*, c'est-à-dire un ensemble de dispositifs (*μηχανή, mêkhanê*, en grec ancien, désigne un « dispositif », une « invention ingénieuse⁵²¹ ») qui, dans les textes et sans que l'émetteur ou le récepteur en soient toujours bien conscients (« mécanique – qui se fait sans le secours de l'intelligence⁵²² »), assure la cohérence et la complétude d'un texte. On a là l'aspect de fonctionnement d'une *machine*⁵²³, c'est-à-dire l'intégration d'une série

⁵¹⁶ Voir partie 3.2.3.3.1., « Contribution et rhétorique argumentative », p. 209 *et sq.*

⁵¹⁷ Voir 3.3., p. 220 *et sq.*

⁵¹⁸ Voir partie 3.2.2., p. 197 *et sq.*

⁵¹⁹ Voir sous-partie « Une sous-contribution à modèle invariant : les Revendications », p. 203.

⁵²⁰ Voir p. 195.

⁵²¹ D'après DE CLERCQ (1998).

⁵²² TALBOT (1894).

⁵²³ *machine* et *mécanique* ont la même racine. *machina* : l'engin, ce « Qui est mû par un mécanisme, qui relève de la catégorie des machines. » (TLFI, article « mécanique », point 3.).

d'automatismes conçus initialement par l'homme mais qui se mettent en route indépendamment de l'action humaine courante dès que l'on écrit ou que l'on lit en l'occurrence⁵²⁴.

4.2.1.2. Mécanismes contributionnels

Passons du dispositif contributionnel à la *mécanique textuelle*, c'est-à-dire à l'ensemble des dispositifs coordonnés dans un texte, - la coordination étant assurée selon nous par le niveau contributionnel à l'œuvre dans le texte.

Nous pouvons poser que, dans le cas où un texte est reconnu comme appartenant à un type précis (par exemple un texte de brevet d'invention), c'est que le dispositif contributionnel qu'il met en œuvre fonctionne, ou encore que c'est le mécanisme contributionnel qui fonctionne dans le texte. S'il ne fonctionnait pas, c'est que le mécanisme serait défaillant⁵²⁵, ou ne produirait pas l'effet escompté, à savoir un texte typé reconnu comme tel. On peut résumer cela par l'équivalence suivante :

Mécanisme contributionnel X en fonction ↔ Type de texte X reconnu comme tel

où X désigne un nom de type de texte (ex. : « Texte de brevet d'invention », « Texte de poésie », « Texte épistolaire », etc.), et la double flèche une relation d'équivalence et d'implication. On peut paraphraser cette équivalence de la manière suivante :

- (i) Si dans un texte Y un mécanisme textuel reconnu comme étant un invariant contributionnel X est constaté, alors le texte Y peut être considéré comme un texte de type X ;
- (ii) Si un texte de type X est reconnu comme tel, alors on est sûr de trouver dedans un mécanisme textuel reconnu comme étant un invariant contributionnel X.

⁵²⁴ Sur l'idée que les structures contributionnelles ne sont pas nécessairement perçues par le lecteur ou le rédacteur, voir ci-après les remarques sur les « mécanismes contributionnels » et 4.3.4.4., « La contribution, niveau de lecture oublié ? », p. 342.

⁵²⁵ Pour une machine, on dirait que le mécanisme est brisé, cassé.

➔ Exemples avec le texte de brevet d'invention et tirés directement de l'équivalence précédente :

- (i) Si dans un texte Y on trouve l'invariant contributionnel T-D1-D2-Et.-D3-F1⁵²⁶, alors ce texte Y utilise des mécanismes textuels qui permettent de le classer comme un texte de type « Texte de brevet d'invention » ;
- (ii) Si nous lisons un texte de type « Texte de brevet d'invention », alors on est sûr de trouver dedans les mécanismes textuels contributionnels T-D1-D2-Et.-D3-F1.

Cette équivalence est importante dans la mesure où elle permet de partir de sous-contributions observées pour identifier un type de texte, et vice-versa. Ainsi, à titre indicatif et pour donner une illustration résolument hors du champ des textes de brevet d'invention, si les principales sous-contributions d'un texte de type *épistolaire* (prenons une lettre commerciale par exemple) sont identifiées, alors on pourra déduire de leur observation que l'on a bien affaire, avec le texte concerné, à un texte de type épistolaire. Inversement, si l'on sait que l'on a affaire à une lettre commerciale, alors on en connaîtra automatiquement les sous-contributions qui la constituent spécifiquement, - *pour peu que l'on ait au préalable procédé au travail de mise au jour des sous-contributions d'un texte de ce type* (ce que nous avons fait avec un texte hyperformaté comme le texte de brevet d'invention, mais rien ne dit qu'il soit aisé de le faire pour un texte de type épistolaire par exemple). Donnons un seul élément (certainement un marqueur contributionnel) relevant du domaine épistolaire commercial : la mention « *Monsieur, Madame,* » en tête d'un texte ; dans ce cas de figure et uniquement si l'on peut corroborer l'hypothèse par d'autres remarques contributionnelles, on peut manifestement avancer qu'un texte débutant par le marqueur d'ouverture sous-contributionnel « *Monsieur, Madame,* » peut être classé dans la catégorie des textes de type épistolaire. Inversement, une lettre commerciale débutera par le marqueur d'ouverture sous-contributionnel « *Monsieur, Madame,* », ou un marqueur d'ouverture analogue.

⁵²⁶ Pour reprendre sous une forme abrégée l'enchaînement contributionnel invariant d'un texte de brevet d'invention, décrit dans la partie 3.2.2., p. 197 *et sq.*

Nous avons donc considéré que les enchaînements contributionnels rencontrés dans les textes étudiés, parce qu'ils sont articulés, récurrents d'un texte à l'autre et suffisamment routinisés pour ne plus être perçus en tant que tels par le récepteur ou le rédacteur d'un texte, sont des mécanismes textuels voulus et délégués par l'homme au texte dans lequel ils sont placés. Par exemple, la partie sous-contributionnelle Et. (Etat de l'art) d'un texte de brevet d'invention est articulée (elle enchaîne trois sous-contributions distinctes : Et, I, A), revient systématiquement d'un texte de brevet à l'autre, et n'est jamais envisagée par le récepteur ou le rédacteur d'un texte de brevet comme autre chose qu'un « passage obligé » du dépôt de brevet, sans rôle prépondérant par rapport aux autres éléments du texte. Et. est ainsi une sous-contribution *mécanique*, comme automatisée dans le texte de brevet d'invention auquel elle appartient tellement elle est produite – ou reçue – sans que l'on y fasse spécifiquement attention au moment de la production ou de la réception. Et même s'il y a à l'œuvre, dans ce type de sous-contribution, une certaine rhétorique argumentative que nous avons déjà relevée⁵²⁷, il n'en reste pas moins que la sous-contribution est lue sans que l'on note spécialement les effets de cette rhétorique.

Notons à cette occasion qu'il y a en conséquence dans les textes des mécanismes dont on finit par ne plus s'apercevoir tant ils sont naturels pour le producteur comme pour le récepteur du texte : le niveau contributionnel permet de se rendre compte de ces mécanismes, de les démonter pour voir comment ils « font » - discrètement, presque de manière invisible - le texte dans lequel ils sont intégrés. Nous pensons que ces mécanismes textuels sont naturels, c'est-à-dire qu'ils sont intégrés par l'esprit du lecteur comme du producteur du texte au point que ni l'un ni l'autre ne prend la peine d'en envisager spécifiquement le fonctionnement. C'est comme le mécanisme d'une montre : on n'y prend pas garde quand on consulte sa montre, avec laquelle on se contente de lire l'heure sans réfléchir à l'objet-montre en lui-même⁵²⁸. On jette un coup d'œil « machinal » à la montre car c'est une *machine* – une mécanique, un ensemble de mécanismes – à laquelle on ne prête attention que dans la mesure où elle remplit une fonction pour laquelle les dispositifs qu'elle contient sont conçus, - sans que l'on passe son temps à réfléchir au contenu et au fonctionnement de ces dispositifs, qui passent ainsi à l'arrière-plan du travail conscient de lecture de l'heure sur cette montre. Les

⁵²⁷ Voir 3.2.3.3., « Rhétorique contributionnelle », p. 209 *et sq.*

⁵²⁸ On retrouve là l'idée de « boîte noire » développée dans l'Introduction, p. 14.

sous-contributions, matérialisations du niveau contributionnel qui a fait l'objet de notre étude, même si elles construisent fondamentalement le texte⁵²⁹, sont elles aussi placées à *l'arrière-plan du texte* et finissent par ne plus être vues en tant que telles lorsqu'on parcourt un texte ; ce sont des mécanismes qui, dans le texte, lui permettent de fonctionner en tant que texte, mais qui deviennent des filigranes dans l'esprit du lecteur et du récepteur du texte au moment où ils le consultent ou l'écrivent.

Il y a dans les notions de mécanique et de mécanisme l'idée que certains dispositifs, une fois mis au point, agissent seuls et sans qu'on ait à les (re)déclencher soi-même, - ce qui ouvre la voie à une vision des textes en tant qu'ensembles dont le traitement (écriture, lecture) est susceptible d'être automatisé⁵³⁰ par le biais de la mécanique contributionnelle.

4.2.1.3. Blocs textuels

Dans cette perspective d'automatisation de la production-réception d'un texte (en utilisant la méthode de décomposition-recomposition de ce dernier par les ensembles contributionnels qui le constituent), nous pensons qu'il peut être pratique d'introduire ici la notion de « bloc textuel » à la suite de celle de « sous-contribution ».

En effet, nous rappelons que dans notre étude nous avons déplacé cet « observable » qu'est habituellement l'énoncé en pragmatique⁵³¹ vers la notion de contribution, celle-ci devenant pour nous ce à quoi on peut utilement s'attacher lorsqu'on analyse un texte⁵³².

Or si l'on cherche à transposer nos conclusions théoriques dans le domaine d'une application plus concrète et visant par exemple à générer des textes automatisés, nous pensons que l'image du *bloc d'assemblage* avec une base (une entrée) et un sommet (une sortie) nous semble plus fonctionnelle pour rendre compte de la construction contributionnelle à l'œuvre dans les textes étudiés.

Nous définirons le bloc textuel, dans cette étude, comme le résultat de l'assemblage possible de plusieurs sous-contributions relevant du même texte.

⁵²⁹ Voir 4.1.1.2., « Un niveau constructeur du texte », p. 244.

⁵³⁰ Voir *infra*, 4.2.4., « Essai d'automatisation textuelle par la méthode contributionnelle » (p. 296), et les réflexions sur les « mécatextes » (4.2.4.4., p. 302, puis 4.3.2.1., p. 309 *et sq.*).

⁵³¹ Cf. LESCANO (2011), p. 5.

⁵³² Nous avons précédemment pris soin d'expliquer en quoi le niveau de la contribution nous semblait plus pertinent que celui de l'énoncé pour le sujet qui nous occupait (voir notamment 1.1.3.1.1., « Contribution, énoncé et discours », p. 69).

Le bloc textuel sera donc généralement une unité plus grande que la seule sous-contribution (un bloc peut néanmoins comporter une sous-contribution unique, mais ce qui nous semble intéressant en l'occurrence est le rassemblement de plusieurs sous-contributions dans un seul bloc textuel, qui devient alors plus maniable, dans le cadre d'un jeu de construction, que les sous-contributions prises individuellement). Le bloc textuel forme alors un ensemble contributionnel fonctionnel de type *super-mécanisme*⁵³³, *i.e.* un mécanisme textuel qui regroupe d'autres mécanismes de taille inférieure (en considérant la sous-contribution comme un simple mécanisme⁵³⁴). Le bloc est ainsi un élément modulaire qui permet de rendre compte des liens entre plusieurs sous-contributions distinctes ; il est porteur, tout comme chaque sous-contribution qu'il représente, des mêmes propriétés de cohérence, de complétude et d'autonomie que ces sous-contributions⁵³⁵ ; il obéit en outre *a priori* aux mêmes maximes que les sous-contributions qui le constituent, que celles-ci soient gricéennes ou extra-gricéennes⁵³⁶.

Mieux que des « articulations de sous-contributions », on peut ainsi aisément faire des assemblages de blocs textuels, en autorisant ou infirmant certains assemblages. Ainsi, à partir de l'ensemble contributionnel invariant dégagé dans les parties précédentes⁵³⁷ :

T – D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1) – R – F2

(formule synthétisée en **App. – Valo. – Descr. – R**)

on peut évoquer plusieurs blocs textuels distincts et constituant des variantes ou des sous-variantes de l'ensemble précité, les assemblages (ou blocs) possibles étant restreints aux combinaisons intellectuellement admissibles dans le type de texte considéré (ainsi, dans le texte de brevet d'invention et pour donner un contre-exemple – à savoir une combinaison intellectuellement impossible -, citons le bloc *T-R⁵³⁸, sous-contribution « Titre de

⁵³³ *super* au sens latin de « qui est au-dessus », spatialement parlant.

⁵³⁴ Voir sous-partie précédente : 4.2.1.2., « Mécanismes contributionnels », p. 278.

⁵³⁵ Voir à ce sujet : 1.1.1.1., « Qu'est-ce qu'une contribution ? » (p. 31) ; 1.1.1.3., « La contribution originelle » (p. 37) ; et « Clarification terminologique sur la notion de marqueur contributionnel » (p. 157).

⁵³⁶ Voir 3.3.2., « Variantes des maximes de Grice », p. 228 *et sq.*

⁵³⁷ Voir 2.3.4., « Structure contributionnelle d'un texte de brevet d'invention », p. 151, et 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

⁵³⁸ Nous mettons un astérisque en tête de ce bloc pour signaler que ce n'est pas un bloc textuel correct en termes de recevabilité dans le type de texte envisagé.

l'invention » + sous-contribution « Revendications » : un bloc de ce type ne peut pas se trouver dans un texte de brevet d'invention reconnu comme tel).

Voici la liste de ces blocs textuels envisageables :

- T ; T-D1 ; D1-D2 ; T-D1-D2 ; - en partant du super-bloc App. ;
- Et. ; Et.-I-A ; I-A ; A ; - en partant du super-bloc Valo. ;
- D3 ; D3-Ex. ; D3-Ex.-F1-F2 ; D3-F1-F2 ; - en partant du super-bloc Descr. ;
- R ; (bloc R).

Nous appelons ici *super-bloc* un ensemble contributionnel supérieur comprenant plusieurs sous-contributions ayant la même fonction argumentative dans la contribution globale « texte de brevet d'invention » : nous renvoyons sur ce sujet à la partie « Modèle invariant⁵³⁹ » du présent travail, et rappelons la fonction argumentative de ces super-blocs :

App. : Nommer l'invention, l'introduire dans le champ des inventions ;

Valo. : Valoriser l'invention en faisant ressortir ses avantages par opposition aux inconvénients des autres inventions qui lui sont antérieures ;

Descr. : Décrire l'invention déposée avec des détails et des illustrations ;

R. : Revendiquer des droits sur les caractéristiques de l'invention déposée.

On obtient donc, à chaque fois et en partant des super-blocs textuels App., Valo., Descr et R, des blocs textuels (ex. : T-D1-D2, D3-Ex., etc.) en nombre limité, - ce qui permet des combinaisons facilement sériables dont nous donnons ci-dessous quelques exemples indicatifs en prenant un bloc possible dans chaque super-bloc (App. – Valo. – Descr. – R) :

T – D1 – D2 – Et. (I-A) – D3 (Ex – F1) – R – F2⁵⁴⁰ (la plus complète : elle inclut toutes les sous-contributions disponibles dans un texte de brevet d'invention courant) ;

T-Et.-D3-Ex. ;

T-D1-I-A- D3-F1-F2 ;

⁵³⁹ 3.2.2., p. 197 *et sq.*

⁵⁴⁰ Nous mettons en gras et en couleurs les différents blocs formés.

T-Et.-D3 (minimale : on ne peut pas avoir moins de sous-contributions dans un texte de brevet, d'après le corpus observé) ;

Etc.

L'avantage de la notion de bloc modulaire est ici manifeste : on peut connecter des blocs identifiés les uns aux autres selon plusieurs combinaisons permises (en nombre limité par rapport au nombre théorique concevable sous l'angle du pur calcul mathématique⁵⁴¹), et dans chaque cas on obtient un texte de type défini. Cet assemblage par briques textuelles est rendu possible par la plasticité de ces entrées et sorties de blocs textuels que sont les marqueurs contributionnels tels que nous les avons précédemment présentés⁵⁴². Certains blocs sont connectables (ex. : [T-D1]-[Et.-I-A.]), d'autres non (ex. *T-R, voir ci-dessus), et l'on obtient ainsi un jeu de combinaisons par blocs⁵⁴³ que l'on imagine transposable dans des procédés de production-réception automatique de séquences de texte.

Schéma d'un bloc textuel composé de deux sous-contributions :



où 1 et 2 sont deux sous-contributions qui se suivent, 2 succédant à 1 ; la flèche finissant 1 symbolise le marqueur contributionnel qui clôture 1 et/ou initie 2⁵⁴⁴, comme un plot de contact.

L'emboîtement possible suggéré (par la flèche de l'une et l'encoche de l'autre) entre les deux sous-contributions matérialise la relation d'interdépendance que l'on peut trouver entre les deux sous-contributions ; dans un bloc textuel, les sous-contributions constitutives se retrouvent liées, soudées les unes aux autres par la logique du bloc qui les réunit (un bon exemple, dans le texte de brevet d'invention, étant la relation symbiotique qui relie les sous-

⁵⁴¹ Pour les variations combinatoires au sein de l'enchaînement contributionnel d'un texte de brevet, voir 3.3.1.1., « Nombres de variations théoriques et réels », p. 221 *et sq.*

⁵⁴² Voir *supra*, 3.1.2., « Les marqueurs contributionnels », p. 175 *et sq.*

⁵⁴³ Qui évoque le jeu des briques Lego, si l'on nous permet cette analogie avec le célèbre jeu de construction.

⁵⁴⁴ Voir « Principe d'économie contributionnelle », p. 181.

contributions I et A⁵⁴⁵ : les deux existent indépendamment mais forment un bloc argumentatif efficace - et quasi systématique dans les textes de brevet – dès lors qu'elles sont emboîtées l'une à l'autre).

4.2.1.3.1. Place des blocs textuels

Nous avons déjà évoqué, dans la partie 3 du présent travail⁵⁴⁶, l'importance de la *dispositio* dans l'enchaînement contributionnel. Pour résumer, nous avons montré que la disposition des sous-contributions (par exemple : I – Inconvénients des autres inventions –, puis A – Avantages de l'invention -) obéissait à un dessein ascriptiviste : la disposition des sous-contributions dans l'enchaînement contributionnel peut avoir une vocation argumentative manifeste (dans notre exemple, montrer le *contra* avant de plaider le *pro*).

Nous voulons revenir ici sur cette notion de *dispositio* contributionnelle mais en montrant qu'elle a également un aspect *mécanique* dans le sens où si elle n'est pas respectée, ce n'est pas simplement le sens du texte qui change (le *pro* et le *contra* dans notre exemple), mais c'est également le statut du texte en tant que **texte typé** qui varie ; si les blocs textuels ne suivent pas, dans un texte fortement typé comme l'est le texte de brevet d'invention, la stricte disposition qui est attendue par le lecteur, alors le texte produit *n'est pas* un texte de type « texte de brevet d'invention ».

Pour nous faire comprendre sur cette différence entre les types de textes et la manière dont chacun intègre – au niveau du sens généré tout comme du type dont ils relèvent - la disposition des blocs textuels qui le constituent, nous partirons d'un exemple justement choisi hors du cadre d'un texte fortement typé :

« (I) : Le train s'arrêta.(A) / Ils descendirent. (B) / C'était la gare de Corbigny. (C)

(II) : Le train s'arrêta.(A) / C'était la gare de Corbigny. (C) / Ils descendirent.

(B)⁵⁴⁷ »

⁵⁴⁵ Voir « Sous-contributions liées », p. 195.

⁵⁴⁶ Voir 3.2.3.3.1., « Contribution et rhétorique argumentative », p. 209.

⁵⁴⁷ Exemple emprunté à NEMO (2001-S), p. 91. C'est nous qui rajoutons les notations (I), (II), (A), (B), (C), ainsi que les barres obliques.

Dans ces deux contributions (I et II), les micro-contributions⁵⁴⁸ (A), (B) et (C) sont données dans deux ordres différents (I : A-B-C ; II : A-C-B) et le sens à déduire de cet ordre n'est pas le même : dans le cas (I), les voyageurs découvrent où ils sont (C) en descendant du train (B), alors que dans le cas (II) les voyageurs descendent du train (B) parce qu'il s'agit d'une gare précise (C). Nous avons là, comme l'a montré François Nemo, un exemple de déplacements d'énoncés ayant un impact sémantique⁵⁴⁹.

Nous remarquerons au passage que dans un cas (I) comme dans l'autre (II), le déplacement contributionnel n'a pas d'impact sur le type de texte : dans le deux cas nous retrouvons un texte de type narratif. Même si le sens de (I) et (II) n'est pas le même, et même si la disposition des micro-contributions qui les constituent varie, ils continuent d'appartenir tous deux au même type de texte.

Or il n'en va pas exactement de même dans un texte de brevet d'invention. La logique de *dispositio* à l'œuvre dans l'enchaînement des sous-contributions d'un texte de brevet n'a pas seulement un impact sur le sens, mais également sur le type de texte produit par la disposition des sous-contributions : T. ne saurait par exemple arriver en dernière place, Et. ne peut arriver après D3, etc. – ou alors le type de texte obtenu ne sera pas réputé « texte de brevet d'invention ».

Si par exemple nous produisions un texte qui enchaînerait les blocs textuels de la manière suivante :

*F2-R-T-D3-Et.,

c'est-à-dire un texte qui enchaînerait, *dans cet ordre-là*, des schémas illustratifs (F2), des Revendications (R), le Titre de l'invention (T), sa Description (D3) et pour finir l'Etat de l'art antérieur (Et.), non seulement nous obtiendrions un texte global dont le sens serait complexe à saisir, mais par ailleurs ce schéma de disposition ne produirait pas un texte de type « brevet d'invention » puisque l'ordre des blocs contributionnels ne correspondrait aucunement au

⁵⁴⁸ Pour la définition d'une micro-contribution, voir *supra* p. 158.

⁵⁴⁹ Cas analogue dans PORTUGUÈS (2011), ch. 4.2.2.2., citant NEMO (2001-S), note 4 de la page 78, empruntant un exemple de Deirdre Wilson : « Marie a quitté l'Angleterre pour l'Australie. Elle déteste les plages de sable. » ; deux énoncés auxquels on peut ou non rajouter le 3^{ème} : « Quelle idiote ! » : en fonction de l'ajout ou du retranchement de ce 3^{ème} énoncé, les plages de sable changent de localisation.

modèle invariant générique que nous avons précédemment dégagé⁵⁵⁰. Au mieux, le lecteur se dirait que le texte qu'il lit est « mal disposé » et ne correspond pas à ce que l'on appelle un « texte de brevet d'invention », et il le considérerait alors juste comme une *tentative* de texte de brevet d'invention mais non comme un texte abouti de ce type.

Dans l'exemple de NEMO (2001-S) la variation de la place des énoncés donnés influe sur le sens et, même s'ils sont distincts, I et II proposent des sens intelligibles, tandis que dans le texte de brevet d'invention, même si des variations sont possibles⁵⁵¹ un ordre général invariant est néanmoins attendu ; pour valider ce type de texte les sous-contributions doivent être là *et dans un ordre attendu et implicite*, - sous peine de remettre en cause le type de texte que l'on veut produire. A l'inverse, dans un texte moins formaté que le texte de brevet d'invention, les sous-contributions doivent bien être là, et de leur disposition (variable) dépend le sens du propos développé, - mais cela n'a pas nécessairement d'impact sur le type de texte produit *in fine*.

Nous voyons dans cette contrainte de disposition de textes hyperformatés comme le sont les textes de brevet d'invention non seulement une conséquence de l'importance du format, mais également un effet de l'aspect proprement *mécanique* à l'œuvre dans ces textes particuliers. L'aspect rhétorique (la visée argumentative) est bien là, mais le dispositif est tel qu'il n'a pas seulement des effets rhétoriques : il constitue un ensemble mécanique qui s'impose à la disposition même du texte.

L'approche contributionnelle n'est donc pas qu'une simple reformulation de la rhétorique classique, mais une manière d'entrer dans le texte en en rendant compte depuis un point d'observation plus élémentaire, et cela au sens propre du terme : **le texte, en tant qu'ensemble contributionnel, est un enchaînement précis d'éléments inaliénables.**

4.2.1.3.2. Une vision mécaniste du texte ?

En recourant au vocabulaire de la science mécanique (contrainte, travail, déformation, etc.⁵⁵²) pour décrire le fonctionnement des enchaînements contributionnels dans un texte, qui

⁵⁵⁰ Voir 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

⁵⁵¹ Voir 3.3., sur les « variations contributionnelles », p. 220 *et sq.*

⁵⁵² Voir les pages suivantes pour ce vocabulaire analogique spécifique.

plus est avec l'image d'un jeu d'emboîtements de briques (les blocs textuels) pour restituer les articulations entre les différentes sous-contributions, nous avons naturellement conscience de fournir une vision mécaniste du fonctionnement d'un texte, - une vision que d'aucuns pourraient qualifier de simpliste.

Nous pensons néanmoins que cette vision de la construction textuelle peut tout à fait se défendre dans le cas de certains types de textes, - comme par exemple le type « Texte de brevet d'invention ». Partant, elle gagnerait à être envisagée pour d'autres types de textes, ne serait-ce que pour tester les limites de ce modèle de construction textuelle par assemblage et emboîtements.

Nous avons ainsi montré dans ce travail, au travers d'un type précis de texte, que la prévisibilité de la place d'une sous-contribution donnée dans une série contributionnelle de type brevet d'invention avoisinait les 90 %⁵⁵³, ce qui va dans le sens d'une construction prédictible, donc majoritairement mécanique quant aux structures de ce type de texte.

Nous avons montré par ailleurs que c'était un principe simple et manifestement automatisable - celui de la reduplication⁵⁵⁴ - qui présidait au développement des sous-contributions dans un texte de ce type. Nous avons même avancé l'idée d'une construction contributionnelle par *fractalisation* : les sous-contributions dans un texte de ce type ont tendance à reproduire dans leur structure propre la structure contributionnelle qui leur est immédiatement supérieure. Le cas des sous-contributions de type « Revendications⁵⁵⁵ » obéit ainsi manifestement à ce schéma de reduplication fractale ($R \Rightarrow R_1 = R+x \Rightarrow R_2 = R_1+y \Rightarrow \dots R_n = R_{n-1}+p$) ; d'autres sous-contributions importantes dans le texte de brevet tendent également vers ce schéma (D3 - Description détaillée de l'invention - reprend généralement des éléments de D1 et D2 - qui lui sont antérieures - pour se développer⁵⁵⁶).

Naturellement, nous utilisons l'expression « a tendance » car il ne s'agit aucunement ici de faire du texte de brevet d'invention un « texte robotisé » qui serait assimilable intégralement à un mécanisme strictement réglé ; un texte est naturellement plus complexe que cela, et nous

⁵⁵³ Voir 3.2.1., « Mise en séries contributionnelles comparées » ; le taux exact est de 86,7 %.

⁵⁵⁴ Voir page 231 *et sq.*

⁵⁵⁵ Voir *in* 3.2.2., « Une sous-contribution à modèle invariant : les Revendications », p. 203.

⁵⁵⁶ Voir les remarques sur les phénomènes d'« enchâssements contributionnels », *in* 3.2.3.3.2., « Contribution et rhétorique narrative », p. 215.

ne sommes pas dans un propos mettant en avant 100 % de textes obéissant à des lois qui seraient immuables et qui ne connaîtraient aucune exception.

Mais ce qui nous importe ici est bien la *possibilité* d'une vision d'un type de texte comme ensemble automatisable, c'est-à-dire prévisible et réitérable par des manipulations logiques prédéfinies et récurrentes. Si le texte de brevet permet de distinguer cette possibilité, c'est que celle-ci, peut-être, serait transposable à d'autres types de textes ; et le champ des textes hyperformatés est vaste.

Y. Portugès⁵⁵⁷ a développé des propos similaires sur ces phénomènes de répétitions structurelles inhérents à la logique contributionnelle :

« Puisque le texte est une macro-contribution en ce qu'elle est complète, nous avons pu observer précédemment qu'une macro-contribution était constituée de micro-contributions, elles-mêmes pouvant être constituées encore de micro-contributions jusqu'à une certaine irréductibilité du phénomène. Chacune de ces micro-contributions fonctionne de la même manière qu'une macro-contribution, c'est-à-dire qu'elles présentent, toutes, une complétude textuelle. »

Dans ces propos on se rapproche de l'idée qu'il y a une reduplication du même schéma de structure, du niveau contributionnel le plus grand (« le texte est une macro-contribution ») jusqu'au niveau contributionnel le plus petit (« micro-contributions, elles-mêmes (...) constituées encore de micro-contributions »), et que cette reduplication va de paire avec l'idée de « complétude textuelle ».

L'approche contributionnelle permet de centrer l'observation sur les éléments proprement mécaniques de la construction d'un texte réduit à ses fondamentaux contributionnels.

Textes à logique mécanique vs. textes qui ne seraient pas aussi mécaniques : nous touchons là à l'idée que certains textes sont plus mécaniques que d'autres, et qu'il y aurait donc des textes qu'aucune mécanique ne saurait pleinement expliciter ; nous revenons sur ce point dans l'ultime partie de notre travail⁵⁵⁸.

⁵⁵⁷ PORTUGÈS (2011), ch. 9.2.

⁵⁵⁸ Voir partie 4.3.1., « D'un texte l'autre » (p. 305), et 4.3.2., « Degrés de cohérence textuelle » (p. 309).

L'idée d'une mécanique contributionnelle à l'œuvre dans un texte permet de passer à une phase particulière de notre travail, celle où les conséquences de cette mécanique sont de l'ordre de la prédictibilité et de l'automatisation des contributions ; en effet, s'il existe bien une mécanique contributionnelle dans certains textes, cela signifie que l'on peut prévoir la formation de tel ou tel ensemble contributionnel dans un texte donné. Avant de passer à cette étape de génération automatique de textes par la méthode contributionnelle, il nous faut encore envisager ce qui est également inhérent à toute mécanique : les *contraintes* qui s'exercent sur elle.

4.2.2. Les contraintes textuelles

Dans tout système mécanique s'exercent des contraintes, c'est-à-dire des forces internes qui naissent dans un objet soumis à des déformations ; les contraintes diffèrent d'un matériau à l'autre : certains admettent des contraintes particulières, d'autres non. De cette résistance ou non-résistance aux contraintes découle l'état du mécanisme : en équilibre, soumis à une déformation, en mouvement, etc. Pour le mécanisme, la contrainte devient la condition à satisfaire pour que celui-ci fonctionne⁵⁵⁹.

Comme nous avons introduit la notion de mécanique textuelle dans la partie précédente, nous souhaitons l'approfondir en nous arrêtant sur cette notion de *contrainte textuelle*.

⁵⁵⁹ Pour les notions de base de la mécanique physique et les définitions qui lui correspondent, nous avons utilisé SALENÇON (1988) et PÉREZ (1984).

4.2.2.1. Qu'est-ce qu'une contrainte textuelle ?

Dans notre propos, la contrainte textuelle est l'expression, dans un texte, de la force contributionnelle qui s'exerce à un endroit donné du texte.

4.2.2.1.1. Définition

En effet, l'idée de marqueur contributionnel que nous avons développée dans la partie précédente⁵⁶⁰ nous a amené à nous demander ce qui permettait de repérer un ensemble contributionnel structuré dans un texte donné. Le marqueur contributionnel (un groupe nominal précis, un adverbe particulier, un temps verbal, etc.) est bien un moyen de prendre conscience qu'« il se passe quelque chose » à un endroit du texte, et le phénomène ainsi repéré permet, comme on l'a vu, de remonter à l'ensemble contributionnel (la sous-contribution) qu'il signale par sa présence dans le texte⁵⁶¹.

Nous proposons ainsi de placer les marqueurs contributionnels dans le groupe de ces contraintes qui s'exercent dans un texte au niveau contributionnel ; ils expriment une force (un point d'entrée, un point de sortie, etc.) à l'œuvre dans un texte à un endroit précis.

Mais ils ne sont pas les seuls éléments à répertorier au titre des contraintes textuelles d'origine contributionnelle, c'est-à-dire des indices d'une force s'exerçant en un lieu précis de la contribution.

4.2.2.1.2. Exemples de contraintes textuelles

Ainsi en est-il également de la disposition contributionnelle dans un texte donné, la *dispositio* des sous-contributions que nous avons déjà évoquée. La *dispositio* est une contrainte textuelle qui manifeste, dans le texte, la force qui tend à imposer la place des sous-contributions les unes par rapport aux autres. Par exemple le fait d'enchaîner, à l'intérieur de la sous-contribution Et. (Etat de l'art) les deux sous-sous-contributions I puis A (Inconvénients puis Avantages), dans cet ordre-là, est l'expression d'une contrainte qui interdit *a priori* de poser A puis I (Avantages puis Inconvénients) dans un texte de brevet d'invention⁵⁶².

⁵⁶⁰ Voir parties 3.1.1.2., « Extraction des marqueurs contributionnels » (p. 164 *et sq.*), 3.1.2., « Les marqueurs contributionnels » (p. 175 *et sq.*).

⁵⁶¹ Voir partie 3.1.3., « Des marqueurs aux ensembles contributionnels », p. 185.

⁵⁶² Pour les détails sur cet enchaînement contributionnel spécifique, voir *supra*, p. 195.

La notion de redondance, qui s'est concrétisée dans notre étude par la formulation d'une maxime du même nom (« *Rr* - « La reduplication de votre contribution est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange⁵⁶³. »), peut également être considérée comme une contrainte textuelle : elle assigne à tout ou partie de certaines sous-contributions une fonction de répétition de la même information, et peut être repérée comme telle dans le texte. Enfin les phénomènes de récursivité (comme dans les sous-contributions Revendications des textes étudiés par exemple⁵⁶⁴), participent également de cette contrainte textuelle de redondance, puisque le principe récursif de la sous-contribution Revendications consiste à créer une sous-sous-contribution R+1 qui reprend R, une sous-sous-contribution R+2 qui reprend R+1, etc. ; on est bien là dans une logique qui *impose* de reprendre tout ou partie des éléments précédents dans l'élaboration d'une nouvelle sous-sous-contribution, et cette logique est donc également à classer dans les contraintes textuelles.

Comme on le voit au travers de ces exemples (qu'ils soient liés ou non à la notion de marqueur contributionnel), il existe bien un certain nombre de contraintes dans les textes envisagés, et ces contraintes participent de la mécanique textuelle que nous décrivons : elles imposent un réglage particulier au texte, comme dans le cas d'un lexique ou d'une syntaxe précis (les marqueurs contributionnels), dans le cas de la disposition textuelle ou encore dans celui des phénomènes de répétition.

4.2.2.1.3. Zones de frictions textuelles

Les contraintes qui s'exercent sur le système mécanique peuvent parfois remettre en cause l'intégrité de ce dernier : le système peut ainsi connaître des *déformations* quand il n'est pas réglé pour accepter telle ou telle contrainte spécifique. Une contrainte trop forte peut le dérégler ; ce sont là des phénomènes mécaniques que nous pouvons qualifier de *frictions* : en mécanique physique, il y a friction lorsqu'apparaît une force qui oppose une résistance au mouvement quand deux surfaces sont au contact l'une de l'autre⁵⁶⁵.

⁵⁶³ Voir partie 3.3.2.3.3., « Maxime de redondance », p. 235.

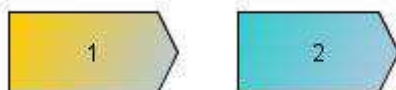
⁵⁶⁴ Voir *in* 3.2.2., « Modèle invariant », « Une sous-contribution à modèle invariant : les Revendications », p. 203.

⁵⁶⁵ D'après SALENÇON (1988) et PÉREZ (1984).

En reprenant cette définition et par analogie nous appellerons zone de friction, dans un bloc textuel d'origine contributionnelle, le phénomène qui atteste de *forces contraires* opérant durant la tentative d'assemblage de plusieurs sous-contributions.

On peut ainsi se servir de la notion de zone de friction pour expliquer que deux sous-contributions sont mal assemblées l'une à l'autre, ou que leur assemblage, pour cause de friction, ne produit pas les effets mécaniques escomptés (échec de l'assemblage contributionnel, qui entraîne nécessairement une ou plusieurs violations des maximes de type gricéen par exemple).

Schéma d'un bloc textuel composé de deux sous-contributions avec zone de friction⁵⁶⁶ :



où 1 et 2 sont deux sous-contributions qui se suivent, 2 succédant à 1 ; la flèche finissant 1 symbolise le marqueur contributionnel qui clôture 1 et/ou initie 2, dans l'intention de faire office de plot de contact. Mais la configuration n'est pas ici la même que dans le cas d'enchaînement de ce type déjà proposé : en effet, dans le schéma ci-dessus, la sous-contribution 2 n'est pas dotée d'une encoche, ce qui signifie qu'il n'y a pas de connexion possible ou facile entre les deux sous-contributions. La difficulté d'emboîtement ainsi suggérée entre les deux sous-contributions matérialise la zone de friction créée par cette situation.

Nous donnons ci-dessous un exemple de ce type d'« erreur d'assemblage » dans le discours, en considérant que les deux sous-contributions proposées sont en l'occurrence deux énoncés censés s'enchaîner :

« Cette invention antérieure n'est pas assez performante (I). **Pourtant** la nôtre est meilleure que les inventions antérieures (II) ».

⁵⁶⁶ Le schéma se comprend naturellement par comparaison avec celui qui a été envisagé un peu plus haut, p. 284.

Il est clair que les deux phrases (I) et (II) donnent ici l'impression d'être « mal enchaînées » : l'adverbe adversatif « *Pourtant* » (qui fait office, ici et au niveau contributionnel, de marqueur contributionnel) introduit une liaison logique incorrecte entre (I) et (II)⁵⁶⁷ (on attendrait par exemple « *alors que* », « *tandis que* » ou « *au contraire* » pour exprimer le fait que l'invention proposée s'oppose en bien à celles qui lui sont antérieures et jugées moins « *performantes* »). Cette liaison logique erronée nous semble le témoignage qu'il y a bien ici une zone de friction contributionnelle entre (I) et (II).

Pour prendre un autre exemple et aborder cette fois-ci le problème de deux sous-contributions dont la *dispositio* ne serait pas correcte, nous pouvons également repartir de l'enchaînement [I-A] évoqué dans la sous-partie précédente : on peut ainsi tout à fait poser l'enchaînement contributionnel inversé dans un texte, à savoir [A-I], mais cet enchaînement, contraire à la routine attendue, sera alors source de frictions dans l'enchaînement (pourquoi parler des avantages de l'invention avant de répertorier les inconvénients de l'état de l'art antérieur ?), et sera donc considérée comme un enchaînement contributionnel ou défaillant, ou moins performant que sa version attendue.

Les contraintes contributionnelles sont donc des points de tensions entre les blocs contributionnels, elles sont l'expression des forces (qui relie⁵⁶⁸ ou qui oppose⁵⁶⁹ les ensembles contributionnels) qui s'exercent dans les textes entre les ensembles contributionnels qui les constituent, et qui peuvent aboutir à des déformations. Nous dirons, pour continuer dans le champ de la mécanique, qu'un texte est *travaillé* par ces forces ; il subit le travail de contraintes textuelles fortes, - d'autant plus fortes selon nous que le texte est hyperformaté.

⁵⁶⁷ Car l'adverbe « *pourtant* » a généralement comme sens de remettre en cause la phrase précédente, - ce qui ne peut pas être le cas ici.

⁵⁶⁸ « *contraindre* » vient du latin classique *constringere*, dont l'un des sens est « lier ensemble, enchaîner ».

⁵⁶⁹ « *friction* » vient de *frotter* : nous reprenons ici cette idée du *frottement* entre deux sous-contributions.

4.2.2.2. Contrainte de complétude

Dans le cadre de ces contraintes textuelles qui rendent compte des forces agissant dans le texte, il nous semble que la contrainte de complétude occupe une place centrale : garante, quand elle est respectée, de la clôture du texte, elle est en quelque sorte une super-contrainte (ou une contrainte supérieure) qui scelle le sort du texte en tant que texte fini, dans le contexte qui est le sien.

Cette contrainte de complétude apparaît nettement lorsque l'on repart de l'approche contributionnelle adoptée dans notre étude et qui a débouché, pour notre corpus, sur un séquençage du texte de brevet : nous avons en effet montré que l'on pouvait donner un modèle invariant dynamique pour les sous-contributions constitutives de ce type de texte. Or s'il existe un modèle contributionnel invariant pour ce type de texte, on peut postuler qu'il existe en outre des contraintes contributionnelles elles-mêmes invariantes, c'est-à-dire valables quel que soit le texte envisagé dans un type donné. La contrainte de complétude – celle qui correspond à « ce que l'on doit nécessairement trouver dans un texte pour qu'il soit considéré comme clos » - nous semble directement inspirée par le schéma contributionnel invariant d'un texte de brevet d'invention : pour que ce dernier soit complet (clos), il doit proposer, dans l'ordre attendu, certaines sous-contributions en nombre fini⁵⁷⁰. Cette contrainte de complétude s'impose à la fois au producteur du texte (il doit la respecter pour que son texte soit considéré comme « un texte de brevet d'invention ») et au récepteur du texte (il s'attend à ce qu'elle soit respectée puisqu'il s'attend à « lire un texte de brevet d'invention ») ; la contrainte de complétude est donc, dans ce cas, à la fois *contrainte de production* et *contrainte de satisfaction*.

Notre étude du texte de brevet d'invention montre une façon particulière, sur un texte spécifique, de satisfaire à cette contrainte : nous avons ici mis au jour des routines singulières. La logique veut qu'il y ait donc d'autres manières de satisfaire à cette contrainte de complétude, et valables pour d'autres types de textes : inventorier les contraintes textuelles qui s'appliquent à un type de texte, c'est en définitive indiquer les conditions de la complétude de ce type de texte.

⁵⁷⁰ Voir *supra*, partie 3.2.2., p. 197.

4.2.4. Essai d'automatisation textuelle par approche contributionnelle

Nous montrons ici, de manière plus développée que dans les exemples déjà fournis, ce que peut donner l'utilisation d'un schéma contributionnel invariant dans la perspective d'une production automatisée d'un texte de brevet d'invention.

Dans cette partie nous allons, à partir des éléments contributionnels issus de l'observation du corpus d'études, proposer la genèse contributionnelle et artificielle d'un texte de type « Brevet d'invention ». Pour cela, nous partirons d'une invention imaginaire mais que nous allons soigneusement décrire, comme si cette invention existait et que nous en serions l'inventeur⁵⁷¹. L'idée générale de cette section est de montrer que si le texte de brevet est composé d'une série d'invariants repérables en quantité exhaustive (objets des parties précédentes), on peut, dans une démarche de production textuelle, automatiser l'écriture d'un texte de brevet. Il s'agit de jeter les bases d'une méthode pour générer des textes (de brevet) : à partir d'un contenu spécifique (*i.e.* le fruit des travaux de l'inventeur, son invention présentée dans son fonctionnement détaillé), établir une routine rédactionnelle qui mettra en forme l'essentiel du noyau descriptif d'un texte présentant une invention dans le cadre d'un dépôt de brevet. Cette tentative d'automatisation du texte de brevet d'invention s'appuiera sur l'ensemble des maximes contributionnelles dégagées dans la partie précédente⁵⁷², et appliquera celles-ci de manière formelle en contraignant ponctuellement les possibilités de rédaction de ce texte.

⁵⁷¹ Les termes descriptifs seront fictifs et fantaisistes, d'un point de vue scientifique.

⁵⁷² Voir *supra*, 3.3.2., « Variantes des maximes de Grice », p. 228 *et sq.*

4.2.4.1. Scénario de production de texte

Nous allons donner un cadre informatif précis à la production stéréotypée du texte envisagé sous l'angle de l'approche contributionnelle.

Nous devons ainsi dans un premier temps donner du contenu au texte de brevet d'invention que nous entendons produire automatiquement. Les caractéristiques de notre invention fictive seront les suivantes : un vélo volant, pourvu d'ailes et qui peut s'élever dans les airs sur quelques mètres. La force d'arrachement au sol est produite par une assistance électrique démultipliée qui permet de décoller en quelques coups de pédales. Des options (de sécurité et de profilage) sont également prévues.

4.2.4.2. Eléments d'automatisation

Ci-dessous nous indiquons les éléments contributionnels que nous retiendrons pour jeter les bases de la structure contributionnelle de notre texte, puis en donnerons une première version réduite au modèle invariant et aux balises qu'il contient : le squelette contributionnel de notre texte.

4.2.4.2.1. Eléments retenus

Nous décomposerons les différentes phases de production du texte en respectant les ensembles contributionnels distingués durant notre étude du texte de brevet d'invention, et en suivant le modèle invariant de l'enchaînement des sous-contributions, à savoir :

T – D1 – D2 – Et. – I – A – D3 – Ex – F1 – R – F2⁵⁷³

Nous placerons, pour faire la jointure entre ces différentes sous-contributions, des marqueurs contributionnels⁵⁷⁴ du type de ceux répertoriés à partir de l'observation du corpus (marqueurs lexicaux, syntaxiques, connecteurs, verbaux et anaphoriques).

⁵⁷³ Voir *supra*, partie 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197.

⁵⁷⁴ Voir *supra*, partie 3.1.1.2., « Extraction des marqueurs contributionnels », p. 164 *et sq.*

Enfin nous mettrons en application, dans l'exemple de texte produit (dans la sous-contribution Ex. précisément), la maxime de redondance⁵⁷⁵ que nous avons dégagée dans la partie précédente.

4.2.4.2.2. Squelette contributionnel

En injectant dans le schéma invariant du modèle contributionnel pour un texte de brevet d'invention des marqueurs contributionnels, on obtient par exemple le squelette de texte suivant :

[T] ;

[D1], « *Dispositif caractérisé par...* » ;

[D2], « *La présente invention concerne...* » ;

[Et.], « *L'art antérieur* » ;

[I], « *Cependant, ...* » ; « *inconvénient* » ;

[A], « *Le procédé est innovant...* » ; « *avantages* » ;

[D3], « *Ce dispositif est caractérisé en ce qu'il comporte (...)* » ;

[Ex.], « *Selon un mode particulier de réalisation de l'invention, ...* » (en anaphore) ;

[F1], « *Les dessins annexés illustrent l'invention.* »

[R] ;

[F2].

Nota : nous ferons jouer la maxime de redondance⁵⁷⁶, dans le texte présenté juste après, au niveau de la séquence descriptive de l'invention (D1, D2, D3, Ex. et R - elle sera soulignée dans le texte ci-après).

⁵⁷⁵ Voir *supra*, partie 3.3.2.3.3., « Maxime de redondance », p. 235.

⁵⁷⁶ « La reduplication de votre contribution est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange. » - *ibidem*.

4.2.4.3. Texte obtenu

Nous livrons ici ce qui peut être considéré comme un développement possible du squelette contributionnel présenté juste avant et se basant sur une invention imaginaire, - celle d'un vélo volant :

[T] BICYCLETTE VOLANTE

[D1] **Dispositif caractérisé par** une bicyclette ultra-légère pourvue de deux paires d'ailes, à l'avant (guidon) et à l'arrière du cycle, et dont le pédalier est raccordé à un moteur d'assistance électrique à puissance démultipliée.

[D2] **La présente invention concerne** une bicyclette ultra-légère augmentée de deux paires d'ailes, à l'avant (guidon) et à l'arrière du cycle (selle), et dont le pédalier est raccordé à un moteur d'assistance électrique à puissance démultipliée. L'attelage obtenu permet d'effectuer des vols au-dessus du sol sur de courtes distances.

[Et.] **L'art antérieur** recense un modèle de cycle volant (WO 2009078633 (A2)⁵⁷⁷), [I] **Cependant**, ce modèle ne peut gagner les airs que lors de la descente d'une pente ou bien en étant tracté par un engin mobile à moteur de type voiture ou camion. Ce modèle **ne permet pas** non plus de décoller à partir d'un terrain plat, ou bien nécessite le recours à un autre moyen de locomotion que lui-même (technique du remorquage). En outre, l'un des **inconvenients** de ce type de cycle est qu'il est en lui-même **trop lourd** dans sa conception pour supporter un passager de forte corpulence avec l'intention de le faire voler.

[A] **Le procédé de notre invention est innovant** car il permet de **remédier à ces inconvenients** en proposant un modèle de bicyclette capable de voler à trois mètres du sol sur quelques dizaines de mètres, avec un décollage en terrain plat et sans nécessiter de remorquage. Par ailleurs, le procédé est **novateur** dans la mesure où il permet de supporter en vol, **grâce à** sa structure extrêmement légère, un passager pouvant peser jusqu'à 130 kg.

[D3] **Ce dispositif est caractérisé en ce qu'il comporte** une bicyclette ultra-légère équipée d'un système de batteries électriques démultipliées embarqué et couplé au pédalier de la bicyclette, avec deux paires d'ailes placées à l'avant (guidon ou fourche avant) et à l'arrière du cycle (selle). Les ailes peuvent **avantageusement** être remplacées par une coque supérieure profilée en polyuréthane.

⁵⁷⁷ « Bicyclette ou motocyclette volante », 2009, consultable sur le site fr.espacenet.com.

matériaux utilisés pour l'ensemble des tubulures du cycle sont ultra-légers (aluminium allégé), et les ailes sont en vinyle.

[Ex.] Selon un mode particulier de réalisation de l'invention, la bicyclette décrite ci-dessus est équipée d'une coque supérieure en polyuréthane, préservant de la pluie.

Selon un mode particulier de réalisation de l'invention, la bicyclette décrite ci-dessus voit ses ailes remplacées par une coque supérieure en polyuréthane profilée pour permettre le décollage du véhicule (voir schéma F2).

Selon un autre mode particulier de réalisation de l'invention, la bicyclette volante est équipée, dans la voilure de ses roues, d'un mini airbag ventral placé en option pour éviter les blessures lors de chutes éventuelles.

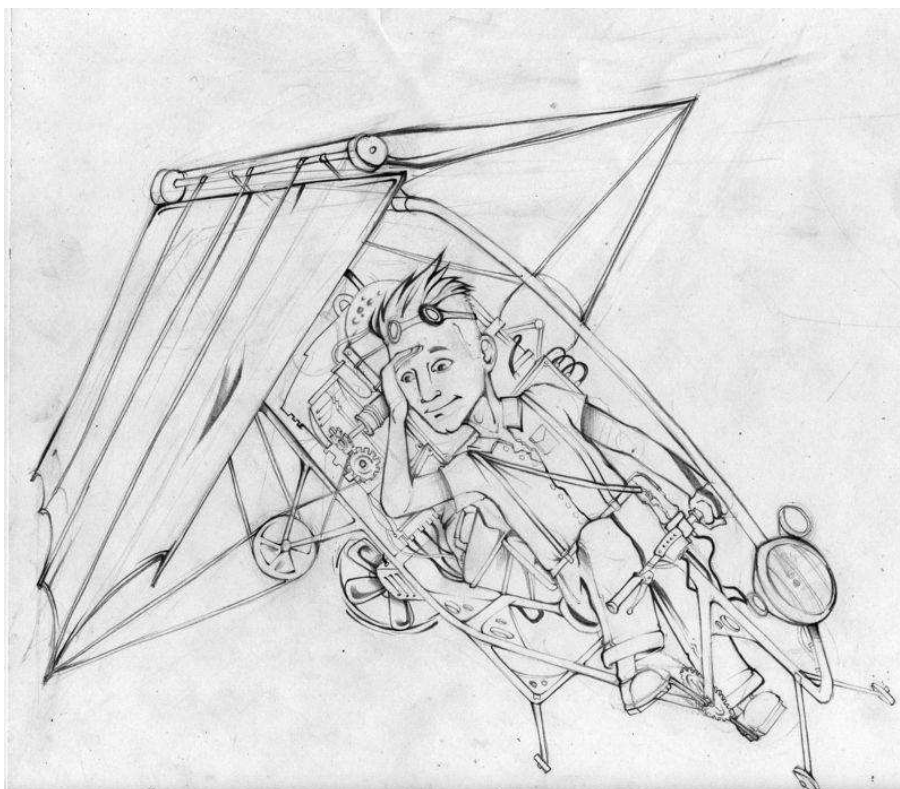
A titre d'exemple indicatif et non limitatif, nous proposons d'utiliser cette invention dans le cadre d'une politique de lutte contre les embouteillages routiers, car le vélo volant s'avère pratique pour traverser une rue par les airs. On peut également l'utiliser dans des chantiers ou sur des parcours accidentés car il permet de passer par-dessus un obstacle sur la voie.

[F1] Le dessin annexé illustre l'invention.

[R] Revendications

1. Une bicyclette ultra-légère augmentée de deux paires d'ailes en vinyle placées à l'avant (guidon ou fourche avant) et à l'arrière du cycle (selle), et équipée d'un système de batteries électriques démultipliées embarqué et couplé au pédalier de la bicyclette, Les matériaux utilisés pour l'ensemble du cycle (tubulures) sont ultra-légers (aluminium allégé),
2. Le dispositif décrit au point 1, mais avec des ailes remplacées par une coque supérieure profilée en polyuréthane.
3. Le dispositif du point 2, mais avec les doubles ailes présentées au point 1 et une coque supérieure en polyuréthane non profilée.
4. Le dispositif décrit au point 1, avec dans la voilure de ses roues un mini airbag ventral placé en option.
5. Le dispositif du point 2, avec le système de mini-airbag mentionné au point 4.

[F2]



Le vélo volant⁵⁷⁸

Remarques : nous avons laissé entre crochets et en gras, dans le texte, les différentes étapes contributionnelles (sous-contributions) qui le structurent ; nous avons souligné les séquences descriptives redondantes ; en gras, on trouvera également les marqueurs contributionnels usuels dans ce type de texte.

⁵⁷⁸ Dessin emprunté au site internet <http://lecarredenomis.canalblog.com>

4.2.4.4. Mécatexte

Le texte que nous avons obtenu au point précédent a été généré à partir d'un modèle invariant d'enchaînements de sous-contributions (celui du texte de brevet d'invention) et en utilisant des marqueurs contributionnels propres à ce type de texte. Le contenu informatif (en l'occurrence un vélo volant et ses attributs fictifs) est simplement venu en renfort, dans un second temps, pour occuper les vides laissés entre deux marqueurs et deux sous-contributions prédéterminés.

Dans la production naturelle (habituelle) d'un texte de ce type, le contenu est généralement ou préalable au format utilisé (par exemple l'inventeur invente d'abord et rédige ensuite le brevet correspondant à son invention), ou au pire concomitant de l'utilisation du format pour le mettre à l'écrit.

Dans le cas que nous venons de développer à la section précédente, c'est la démarche inverse : le format est fixé dans un premier temps (format ici strictement contributionnel), et dans un second temps le contenu informatif (l'invention fictive) est injecté dans ce format.

Le texte que nous avons obtenu, contrairement à un texte de brevet « naturel » qui partirait d'un contenu précis (celui de l'invention conçue par un inventeur), part quant à lui d'une série de considérations logiques sur les enchaînements contributionnels au sein d'un texte de brevet d'invention, puis y insère des éléments de contenu fictifs. (Notons ici qu'il serait intéressant, dans une étude future, de soumettre à un public de lecteurs non prévenus un choix de textes de brevets d'invention, certains étant véritablement « naturels » et écrits par des inventeurs, et d'autres qui seraient des textes artificiels comme celui que nous venons de produire, afin de voir si les lecteurs notent ou non des différences, un peu à la manière d'un test de Turing).

Nous appelons ainsi ici *texte artificiel* – ou *mécatexte*, pour « texte produit uniquement à partir d'une mécanique textuelle⁵⁷⁹ » - un texte qui n'est pas produit directement par un ou plusieurs rédacteurs identifiés comme appartenant au contexte habituel de rédaction de ce texte, mais qui est le fruit d'une manipulation préalable de sous-contributions obéissant à un modèle invariant préalablement défini.

Nous avons, au cours de ce travail, défini une hiérarchie des textes en fonction de la manière de les produire en recourant ou non à la démarche contributionnelle :

⁵⁷⁹ Voir ci-dessus, 4.2., « La mécanique textuelle (...) », p. 275 *et sq.*

- a. **Ersatz contributionnel**⁵⁸⁰ : texte artificiel sans contenu défini, mais produit à partir du modèle invariant contributionnel valable pour un type de texte donné⁵⁸¹ ;
- b. **Mécatexte** : texte artificiel à contenu préalablement défini, et produit à partir du modèle invariant contributionnel valable pour un type de texte donné ;
- c. **Texte naturel** : texte qui n'est pas produit consciemment par l'approche contributionnelle utilisée dans les cas précédents.

Remarque : dans les cas a. et b., on peut parler d'*artefacts* : en effet les textes produits de cette manière le sont dans des conditions expérimentales et par l'exploitation des procédés d'automatisation détectés dans l'enchaînement des sous-contributions constitutives d'un type de texte précis. Cette part d'automatisation de la production contributionnelle d'un texte nous permettra, dans la partie suivante, de revenir sur la notion de clôture de texte : en effet, puisqu'un automatisme bien réglé s'arrête de fonctionner à un moment précis, ce dernier permet en théorie de localiser l'endroit où le texte s'achève.

⁵⁸⁰ Voir *supra*, p. 253 et sq.

⁵⁸¹ Rappel : nous parlons d'*ersatz contributionnel* pour désigner un *stade textuel* : celui où le texte est apparent uniquement en termes d'enchaînements de sous-contributions, sans aller plus loin dans la finalisation du texte ; c'est un texte de substitution fabriqué sur la base de sous-contributions correctement ordonnancées, mais pas un texte au sens plein (*cf. supra*, p. 255).

4.3. Du texte de brevet au Texte

Dans cette dernière section de notre travail, nous nous poserons la question de l'intérêt de transférer tout ou partie de nos conclusions sur l'approche contributionnelle du texte d'invention à d'autres textes relevant d'autres types.

Ce sera pour nous l'occasion de montrer la portée générale de cette approche : elle permet notamment d'apprécier le *degré de cohérence textuelle* de chaque texte conçu comme un ensemble contributionnel.

Nous proposerons également de relier émetteur et récepteur dans le cadre de notre approche, en proposant de décrire ce *pacte de lecture contributionnel* si souvent à l'œuvre dans un texte, et qui repose autant sur la connivence que sur la concurrence entre les interlocuteurs.

Enfin, nous indiquerons quelques éléments relevant selon nous de ce que l'on pourrait nommer à terme une *Théorie contributionnelle du texte*.

4.3.1. D'un texte l'autre

Nous savons depuis le début de notre étude – et celle-ci n'a fait que renforcer cette première impression – que le texte de brevet d'invention est un type de texte hyperformaté qui est contraint à l'envi, tant de manière externe (le protocole rédactionnel de l'INPI à l'intention des futurs inventeurs est très détaillé) qu'interne puisque tout l'objet d'une partie de notre travail⁵⁸² a été de dégager les nombreuses et fortes contraintes contributionnelles que l'on peut voir à l'œuvre dans un texte de brevet.

Néanmoins nous pensons qu'une extrapolation de tout ou partie de nos conclusions sur ce type de texte spécifique peut être effectuée à l'égard d'autres types de textes : c'est le degré de mécanisation contributionnelle à l'œuvre dans chacun de ces textes qui permet de faire la différence.

4.3.1.1. Singularité du texte de brevet d'invention

Les particularités du texte de brevet d'invention en font un type de texte bien singulier, - et la totalité des conclusions que nous avons pu émettre à son propos ne saurait être exploitée pour d'autres types de textes.

Le contexte éminemment pragmatique de la production d'un texte de brevet d'invention est à noter avec, notamment, un arrière-plan économique on ne peut plus prégnant : d'un point de vue global, nous savons que les enjeux économiques des dépôts de brevets inscrivent ce type de texte dans une guerre économique qui conditionne nécessairement, du début à la fin du texte, son écriture. Nous renvoyons à ce que nous avons déjà mentionné sur le sujet⁵⁸³, et suggérons d'intégrer, dans le futur, cette dimension économique à l'étude de la rédaction de ce type de texte.

Ajoutons qu'il est un détail de procédure intéressant à relever pour qui veut mettre en avant les liens entre trivialité économique et écriture d'un texte de brevet d'invention : si les Revendications incorporées dans un texte de ce type dépassent le nombre de dix, il y a un surcoût imposé par l'INPI par chaque revendication au-delà des dix premières⁵⁸⁴ ; ce qui en

⁵⁸² Voir 4.2.2., « Les contraintes textuelles », p. 291..

⁵⁸³ Voir par exemple 1.2.1.3., « Contribution stratégique », p. 78.

⁵⁸⁴ Voir, sur le site de l'INPI, la partie « Tarifs et paiement » : <http://www.inpi.fr/?id=2123>

d'autres termes signifie que « plus on écrit, plus on paie » : l'impératif financier interfère ici brutalement avec les desseins rédactionnels de l'inventeur-auteur du texte de brevet.

Cette situation unique⁵⁸⁵ rend naturellement ce type de texte très particulier.

4.3.1.2. Extrapolation

Néanmoins ce que nous avons conclu de la logique contributionnelle dans le texte de brevet d'invention peut éventuellement être transposé pour d'autres textes. Nous avons déjà abordé ce point plus haut⁵⁸⁶, mais nous voulons ici le préciser.

En effet si les notions de contribution, de liens entre contraintes et types de texte ont été inspirées par l'étude du texte de brevet d'invention, et si rien ne dit que les conclusions tirées sont exportables vers d'autres types de texte, - rien ne dit le contraire non plus. Pour trancher la question, il faudra de toute façon vérifier – ou infirmer – les conclusions tirées à propos de l'étude du texte de brevet d'invention en les appliquant à d'autres types de textes. C'est en faisant ce travail de vérification-infirmer que l'on pourra en conclure que l'extrapolation est fondée ou non, ou plus vraisemblablement fondée mais avec de nécessaires nuances.

L'étude contributionnelle du texte de brevet d'invention n'est donc pas *a priori* réutilisable telle quelle pour d'autres types de textes, mais elle peut nous renseigner utilement sur le fonctionnement contributionnel d'autres types de textes.

L'idée directrice à l'origine de notre démarche est de considérer que l'on peut : i) éventuellement parvenir à mettre au jour des règles de fonctionnement générales d'un texte (tout d'abord d'une contribution, puis de plusieurs contributions articulées les unes aux autres) ; ii) et parvenir d'autant plus facilement à mettre ces règles au jour qu'on les cherchera dans des textes formatés à l'extrême, à l'inverse de ce qui se joue dans des textes communément reconnus comme « littéraires » ou en tout cas nettement moins formatés, - textes dans lesquels il est d'autant plus difficile de repérer ces règles que ce sont des textes complexes, *i.e.* dont le fonctionnement est bien plus difficile à percevoir que dans des textes

⁵⁸⁵ On pense également à la rémunération d'articles de presse « à la pige », qui repose sur un système argent-volume analogue. Il serait intéressant d'envisager ce type de textes sous l'angle contributionnel pour mesurer l'impact de ce système en termes de production de sous-contributions.

⁵⁸⁶ 1.3.2.1., « Du texte-brevet au texte en général », p. 103.

hyper-formatés comme par exemple des textes de brevet d'invention. En résumé, nous avons préféré partir de ce qui est simple pour éventuellement, dans des recherches futures, nous pencher sur ce qui est donné par la tradition comme plus compliqué.

Dans la partie suivante, nous proposons une manière empirique de classer les différents types de textes, - des moins formatés aux plus formatés – en recourant à nos conclusions sur la mécanique contributionnelle à l'œuvre dans les textes.

4.3.1.3. Degré de mécanisation textuelle

Si la mécanique contributionnelle dégagée pour ce texte hyperformaté et singulier qu'est le texte de brevet d'invention ne s'applique pas nécessairement à certains autres textes, c'est que l'on peut donc classer tous les textes et quels qu'ils soient en fonction de leur rapport (étroit, moyen ou nul) à cette logique de mécanique textuelle que nous avons mise au jour dans la partie précédente de notre travail, - logique qui repose sur le repérage et l'appréciation du fonctionnement des ensembles contributionnels d'un texte.

Ainsi un texte de type brevet d'invention sera-t-il considéré comme « fortement mécanisé » sur le plan contributionnel : ce fut tout l'objet de notre étude que de montrer comment un texte de ce type obéit, au niveau contributionnel, à des routines, des reduplications et des automatismes d'écriture qui permettent de parler de son « haut degré de mécanisation ».

A l'inverse une page très littéraire sera vraisemblablement, parce qu'elle ne fait justement pas appel à des routines contributionnelles automatisables (qui le penserait par exemple d'une page de Marcel Proust ou de Victor Hugo ?...), à placer dans une catégorie de textes entretenant des liens très vagues avec une quelconque logique de mécanique textuelle. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de logique contributionnelle à l'œuvre dans une page de grand auteur de la littérature, mais cette logique contributionnelle n'aura pas le même caractère routinisé, stéréotypé, réductible à l'envi, - en un mot on pourra parler, pour un texte littéraire, de son « faible degré de mécanisation ».

Le degré de mécanisation textuelle (*i.e.* le fait pour un texte donné de proposer plus ou moins de sous-contributions organisées mécaniquement) peut ainsi renseigner sur le degré de formatage du texte en question, - et donc *in fine* sur le type dont il relève.

Ce qui fonctionne (au sens mécanique) dans un type de texte ne fonctionne pas nécessairement dans tous les types de textes, mais la comparaison des éventuelles différences

de fonctionnement entre types de textes est en elle-même instructive sur les limites d'une mécanique contributionnelle à l'œuvre dans les textes, ou encore sur les nuances qu'il faut lui apporter pour qu'elle rende compte d'autres types de textes que ceux envisagés dans cette étude. Ces différences traduisent le degré d'intégration de la mécanique contributionnelle dans le texte :

degré de mécanique textuelle ⇔ ensembles contributionnels mécanisés ⇔ format textuel

Dans cette double équivalence, on pose un rapport entre les notions de mécanique textuelle à l'œuvre dans un texte, les aspects de mécanisation des sous-contributions qui le constituent, et son format. Donnons un exemple parlant sur la partie *Revendications* d'un texte de brevet d'invention :

Revendications :

mécanique textuelle généralisée ⇔ sous-contributions enchaînées de manière strictement récursive⁵⁸⁷ ⇔ format routinisé de type sous-partie de texte de brevet d'invention

Ce qui est certain c'est que, quel que soit le texte, la notion de contribution est toujours présente, car il y a nécessairement une logique contributionnelle à l'œuvre dans un texte considéré en tant qu'ensemble contributionnel (on a posé que si un texte est constitué d'énoncés et que si la contribution est elle-même constituée d'énoncés, alors par transitivité un texte est forcément constitué de contributions). Cette logique contributionnelle peut être décrite, et ses rapports avec des aspects d'ordre mécanique (contrainte, travail, déformation, marquage, friction, etc.) peuvent donc être appréciés en eux-mêmes, qu'ils soient clairement tournés vers les schémas automatiques (comme dans le cas de textes hyperformatés) ou pas du tout.

⁵⁸⁷ Voir in 3.2.2., « Une sous-contribution à modèle invariant : les Revendications », p. 203.

4.3.2. Degrés de cohérence textuelle

Nous utilisons ici la notion de « cohérence textuelle » pour un texte afin de désigner uniquement le *degré de mécanisation des ensembles contributionnels* qui le constituent. Si ainsi un texte a « une forte cohérence textuelle », c'est en fait dans notre esprit qu'il est constitué de sous-contributions qui s'articulent les unes aux autres par des procédés mécaniques manifestes tels que ceux envisagés précédemment dans notre étude⁵⁸⁸. Ce degré de cohérence permet de distinguer entre les différents types de textes, et cela en fonction de leur rapport aux procédés d'automatisation contributionnelle.

4.3.2.1. Mécatextes : ensembles contributionnels à forte cohérence textuelle

Nous avons défini les *mécatextes*⁵⁸⁹ comme des textes artificiels produits par synthèse et expérimentation dans le cadre de notre travail, et basés sur le schéma contributionnel invariant distingué pour un type de texte précis, ici le texte de brevet d'invention (un exemple de « brevet *in vitro*⁵⁹⁰ » a montré que l'on peut produire un texte uniquement à partir de manipulations d'ensembles contributionnels).

Les mécatextes sont forcément à forte teneur en procédés mécaniques (routines, automatismes textuels, etc.), et par voie de conséquence leur cohérence est elle-même patente : en effet, si c'est un automatisme en règle qui est à l'œuvre dans chaque sous-contribution constituant le texte, cet automatisme obéit à des principes d'autonomie et d'efficacité qui garantissent sa cohérence (on n'imagine pas un automatisme incohérent, tout au plus un automatisme défaillant).

Bien sûr, dans ce cas précis du mécatexte, on a tenté de produire des textes de brevet d'invention complètement artificiels, c'est-à-dire abstraitement produits à partir des blocs textuels⁵⁹¹ précédemment isolés, et non à partir du besoin avéré de rédiger un texte de brevet (ce qui est la situation la plus courante en ce sens qu'elle correspond à la réalité de la rédaction).

⁵⁸⁸ Voir 4.2., « La mécanique textuelle (...) », p. 275 *et sq.*

⁵⁸⁹ Voir *supra*, « Mécatexte », partie 4.2.4.4., p. 302.

⁵⁹⁰ Voir « Ersatz contributionnel » (p. 253) et l'exemple de « mécatexte » (note précédente).

⁵⁹¹ Voir 4.2.1.3., « Blocs textuels », p. 281 *et sq.*

Nous devons en conséquence distinguer entre ces mécatextes, à la cohérence contributionnelle évidente, et les autres textes.

Avant de décrire ces « autres textes », notons ici que le type de texte « brevet d'invention », comme beaucoup de textes relevant de ce que d'aucuns nomment la « littérature grise⁵⁹² » n'est pas un « texte de plaisir » au sens retenu par Roland Barthes dans son célèbre *Plaisir du texte*⁵⁹³ ; il n'y a nul « plaisir textuel⁵⁹⁴ » avec le texte de brevet, et ceci s'explique selon nous par le haut degré de mécanisation qui les caractérise. On pourrait sans doute généraliser ce constat à l'ensemble des mécatextes : « hyper-cohérents », mais jamais esthétiques.

4.3.2.2. Autres textes : ensembles contributionnels à cohérence textuelle moyenne ou nulle

Les remarques précédentes incitent donc à distinguer entre deux grands groupes de textes, en fonction de l'importance qu'occupe dans leur structuration la logique contributionnelle. A côté des mécatextes existent ainsi – largement – des textes « naturels », c'est-à-dire des textes moins mécaniques (le non-mécanique étant impossible, car le niveau contributionnel a la prétention d'être un observable textuel universel : si les contributions sont constituées d'énoncés, et si ceux-ci sont la matière la plus fine des textes, c'est que ceux-ci sont en effet toujours interprétables en termes contributionnels : tout ensemble contributionnel signifie autonomie et complétude de structure⁵⁹⁵). Or dans notre approche, nous avons essayé de montrer que la logique contributionnelle était une logique mécanique ; d'où l'idée, selon nous, qu'il y a non pas des textes mécaniques et des textes non-mécaniques, mais plutôt une capacité inégalement répartie – pour des raisons techniques essentiellement – à observer les différents textes en termes contributionnels :

⁵⁹² Sur ce qu'est la « littérature grise », voir SCHOPFEL (2011).

⁵⁹³ BARTHES (1973), p. 10.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁹⁵ Voir 1.1.3., « Efficacité de l'outil contributionnel », p. 67 *et sq.*

- (i) Ou bien le texte est hyperformaté (comme par exemple notre objet d'étude, le texte de brevet d'invention) et se prête assez facilement (au terme d'un travail comme le nôtre) à une décomposition en sous-contributions ;
- (ii) Ou bien le texte est moins formaté et nécessiterait, pour être décomposé de manière analogue aux textes relevant du cas (i), un travail de recherche (observation et analyse) bien plus approfondi.

Exemple extrême inspiré du cas (ii) pour expliquer cette idée de « textes moins mécaniques » : qui oserait réduire l'œuvre de Victor Hugo à une vulgaire série d'enchaînements contributionnels ? Il faut reconnaître que dans ce cas-là ce serait une gageure car la multiplicité des formats textuels abordés par l'auteur en question (romans, poèmes, pièces de théâtres, discours, ...), le temps que nécessiterait une mise en série contributionnelle prenant cette œuvre pour base, ainsi que le peu d'intérêt apparent que constituerait un tel travail ne permettraient vraisemblablement pas de mener à terme une telle entreprise.

Nous devons donc en conclure que tous les textes sont *a priori* décomposables et observables selon leur logique contributionnelle, mais que certains textes sont accessibles à cette décomposition (mécatextes, ou textes à haut degré de mécanisation textuelle), d'autres moins voire pas du tout.

Pour ces derniers (textes moins « méca » que les autres), nous ne voulons pas multiplier ici les appellations plus ou moins heureuses pour qualifier ces textes qui ont la particularité :

- (i) Ou bien d'avoir été rédigés par des auteurs ayant une prétention « littéraire⁵⁹⁶ » et donc susceptibles de s'affranchir d'une trop forte mécanique textuelle qui sinon ne permettrait pas à leur texte de se distinguer d'un texte hyperformaté reconnu comme moins « littéraire » (exemple : un poème de Ronsard – comme « *Mignonne, allons voir si la rose* » - peut s'inscrire dans un genre codifié - avec ses strophes d'octosyllabes, son schéma de rimes, ... -, et dans une série de poncifs antiques – comme celui du *carpe diem* initié par Horace -, mais on ne saurait l'analyser sous l'angle de sous-contributions automatisées et routinisées !) ;

⁵⁹⁶ Nous ne donnons pas de sens précis à ce qualificatif, si ce n'est qu'il renvoie ici aux textes dont leur auteur refuserait catégoriquement qu'on associe à une quelconque « mécanique » le fruit de leurs efforts.

- (ii) Ou bien d'avoir été rédigés avec une prétention à l'affranchissement des routines textuelles, mais en échouant dans cette entreprise (exemple : un imitateur de Ronsard, qui va copier les procédés – nécessairement réductibles, à un moment ou l'autre, à des ensembles contributionnels, et dont on pourra donc déclarer qu'ils sont routinisés -, même si l'imitateur n'en a pas nécessairement conscience⁵⁹⁷) ;
- (iii) Ou bien d'avoir été rédigés à dessein dans un format mécanisé (ex. : un roman à l'eau de rose, dont l'auteur connaît instinctivement ou après observation les codes du genre, et les répétant à l'envi au travers de différents textes obéissant aux mêmes structures et procédés contributionnels).

Néanmoins et sans entrer plus avant dans des conditions d'appréciation de ce que serait la littérature considérée sous un angle contributionnel, disons simplement qu'entre un texte de brevet d'invention et la poésie de Ronsard, il existe toute une série de types de textes intermédiaires qui pourraient, dans un avenir proche, être soumis à une approche contributionnelle (nous pensons naturellement à tout ce que l'on nomme la « littérature grise », mais des récits brefs et répétitifs dans leurs procédés – comme par exemple des histoires drôles, des romans à l'eau de rose ou des récits stéréotypés d'enlèvements par des extraterrestres, etc. – pourraient également être abordés sous cet angle « mécanique ») ; d'autres, en revanche, ne gagneraient sans doute pas à l'être.

Quoi qu'il en soit, le degré de mécanisation possible d'un texte donné nous semble donc avant tout déterminé par son degré de formalisation (sa propension à la mécanique contributionnelle) comme par le regard que l'on veut bien poser sur lui (car s'il n'y a guère de difficultés épistémologiques à décomposer un texte de brevet d'invention en ensembles contributionnels automatisables comme nous l'avons fait, il n'en va évidemment pas de même pour tous les genres textuels).

Comme on le voit et comme nous y reviendrons un peu plus bas⁵⁹⁸, l'approche contributionnelle des textes est une manière de questionner l'essence d'un texte, ce qui le constitue en général.

⁵⁹⁷ Mais s'il en a conscience, c'est que nous sommes vraisemblablement dans le cadre d'une parodie ou d'une simple imitation d'un poème de Ronsard.

⁵⁹⁸ Voir 4.3.2.4., « Substance textuelle », p. 314.

4.3.2.3. Clôture de texte

Le degré de cohérence d'un texte est lié à cet aspect que nous avons présent à l'esprit depuis le début de notre travail : la complétude textuelle.

Le mécatexte, - texte constitué de sous-contributions suivant une logique mécanique et automatisable -, est justement un type de texte dont la clôture nous semble pleinement accessible. En effet celui-ci est nécessairement constitué d'automatismes (comme on l'a montré dans le cas du texte de brevet d'invention). Or un automatisme a un début (par exemple son enclenchement par l'intermédiaire d'un marqueur contributionnel⁵⁹⁹ dûment repérable) et une fin (par exemple l'enclenchement de la sous-contribution suivante qui s'articule avec la précédente) ; cet encadrement strict vient donc signaler la clôture d'une telle sous-contribution. Le texte étant conçu comme un ensemble de sous-contributions articulées, c'est alors la clôture du texte lui-même qui devient nettement visible.

Bien sûr et comme nous l'avons envisagé⁶⁰⁰ ce type de texte, même inscrit dans une logique mécanique stricte, connaît des espaces de variabilité ; le texte de brevet est un objet empirique, préconstruit mais également variable : nous avons montré ce qui peut varier dedans, et dans quelles proportions. Mais la variation étant limitée (si on a ABC et ACB, on n'a pas BCA par exemple), la clôture du texte est d'autant plus apparente : ce type de texte est nécessairement clos lorsque toutes les possibilités de variations sont épuisées, - ce qui est rapidement le cas pour un texte de type brevet d'invention⁶⁰¹.

En étudiant les contraintes contributionnelles⁶⁰² qui s'exercent dans un texte de ce type, et en intégrant les variations possibles, on est ainsi amené à réfléchir aux conditions de clôture et de complétude de ce texte. Notons ici que c'est le texte lui-même qui indique ses conditions de clôture : ce ne sont en l'occurrence ni le lecteur ni l'auteur qui décident que « le texte est clos », - mais les contraintes contributionnelles proposées par le texte. Il y a ici à l'œuvre un système de « parenthèses ouvertes/fermées », dans lequel une parenthèse ouverte (une sous-contribution enclenchée) appelle automatiquement sa fermeture (clôture du texte : fin de la sous-contribution enclenchée). Cette vision du texte ouvre la voie à une analyse des

⁵⁹⁹ *Ibidem*.

⁶⁰⁰ Voir 3.3., « Un modèle dynamique : les variations contributionnelles », p. 220 *et sq.*

⁶⁰¹ Pour le nombre théorique de combinaisons contributionnelles, voir 3.3.1., « Variations contributionnelles : types et explications », p. 221 *et sq.*

⁶⁰² Voir *supra*, 4.2.2., p. 291 *et sq.*

*préméditations textuelles*⁶⁰³ qui génèrent du texte par polarisation⁶⁰⁴ : un pôle textuel posé appelle son pôle opposé à un autre moment du texte. Force est de reconnaître qu'il y a des schémas contributionnels polarisés structurants dans le texte de brevet (exemple : la sous-contribution « Inconvénients des inventions passées » appelle automatiquement la sous-contribution « Avantages de l'invention proposée »), et notre étude a permis de mettre en avant cette polarisation contributionnelle dont la compréhension permet de mieux comprendre là où se clôt le texte⁶⁰⁵, ou plus exactement dans notre approche là où se closent les sous-contributions dont dépend la clôture du texte⁶⁰⁶.

4.3.2.4. Substance textuelle

Au terme de cette section concernant la cohérence textuelle, nous avons été amené à nous poser la question de ce qui constitue la substance d'un texte, entre aspects mécaniques et aspects moins mécaniques.

Nous avons distingué deux grands groupes de textes : les mécatextes – ou textes à logique contributionnelle automatisée – et les autres textes, « moins mécaniques » en termes de gestion contributionnelle.

Pour ce qui est de la question de ce qu'est un texte, notre approche contributionnelle qui aboutit aux deux groupes susmentionnés nous incite à penser le texte en général comme une *substance* qui ne serait *ni simple machinerie* (avec ses éléments techniques, ses délimitations contributionnelles jouant le rôle de coutures, son agencement formel, ses entrées et ses sorties, ...) ⁶⁰⁷, *ni matière organique pure* puisque justement il existe toujours une mécanique contributionnelle – même de faible degré - au sein des textes. Le texte est au-delà du meccano, mais explicable à certains égards par une mécanique textuelle.

⁶⁰³ C'est là une contrainte de complétude : le besoin, pour un texte, d'être clos selon des règles fixées en amont ; voir *supra*, p. 295.

⁶⁰⁴ Cf. NEMO (2001-S), p. 11, sur les "échelles argumentatives anti-orientées".

⁶⁰⁵ Il faudrait bien sûr ici, à propos de la cohérence textuelle mise en relation avec l'approche contributionnelle, intégrer les « quatre méta-règles de cohérence » énoncées dans CHAROLLES (1978) : méta-règles de répétition, de progression, de non-contradiction et de relation (commentées in PORTUGUÈS (2011), ch. 8).

⁶⁰⁶ Si pour DUCROT TODOROV (1972), le texte « se définit par son *autonomie* et par sa *clôture* » (p. 375), nous reprenons cette définition mais pour l'appliquer à la (sous-)contribution.

⁶⁰⁷ Voir sur ce sujet : « Une vision mécaniste du texte ? », partie 4.2.1.3.2., p. 288.

Ainsi et pour revenir sur l'exemple de « texte artificiel » que nous avons produit un peu plus haut ⁶⁰⁸, il est certes constitué d'un canevas contributionnel purement mécanique (l'enchaînement des sous-contributions qui suivent le modèle invariant dégagé à propos du type de texte concerné), mais nous avons néanmoins injecté dans ce mécanisme réglé de la matière informative (l'idée d'un vélo volant, de ses ailes en vinyle, etc.) qui elle n'obéit pas nécessairement à une logique strictement mécanique.

Ces remarques nous amènent à voir dans le texte une *substance hybride* (mi-vivante, mi-mécanique), qui intègre une part de mécanique sans pour autant être réduite à cette dernière.

Un texte de brevet d'invention est plus clairement qu'un autre du côté du mécanique, de la robotique, de l'automatisable : on ne le lit pas pour son style ; à l'opposé une page de Proust, est sophistiquée au point de faire oublier toute la part de mécanique, d'ingénierie des mots qu'il peut y avoir en elle. C'est cette ambivalence de la substance textuelle que notre approche contributionnelle nous a permis d'aborder au terme de ce travail.

Il resterait à déterminer le moment où l'on passe de la planification contributionnelle mécanique d'un texte (qui peut dans un premier temps produire un « ersatz de texte ⁶⁰⁹ », puis un « texte artificiel ») à un texte reconnu comme authentique par le lecteur. Et à quel moment ce dernier peut-il nécessairement arriver à distinguer entre ce qui serait « écrit » (sous-entendu : par un être humain) de ce qui serait « écrit contributionnellement » (*i.e.* par un *write bot*, un robot qui produirait automatiquement du texte à partir de structures contributionnelles préalablement inventoriées) ?...

Le texte de brevet indique clairement à quel point certains objets textuels (le texte de brevet d'invention en fait partie, il nous a servi de parangon du texte hyperformaté) peuvent être figés au travers de leurs sous-contributions mécanisées ; le texte littéraire, autrement plus complexe, objet de tant de détours et d'implicites, de double, triple, quadruple sens, etc., est justement quant à lui un objet dont la part de flexibilité est si grande qu'il est très difficile pour celui qui l'analyse de repérer directement dedans des traits automatisables, sériables, ..., - comme par contre on peut le faire avec cet objet beaucoup moins flexible qu'est le texte de brevet. L'une des conclusions de cela est que le degré de flexibilité textuelle est un bon

⁶⁰⁸ Voir p. 291 *et sq.*

⁶⁰⁹ Voir p. 253.

indicateur de la *qualité* d'un texte. À charge pour les observateurs de placer le curseur, pour chaque texte, entre figé, flexible, plus ou moins flexible, etc. Ce qui est certain c'est que certains types de textes, comme le brevet d'invention, présentent un degré de flexibilité très pauvre, généralement binaire⁶¹⁰ : mais encore faut-il les envisager avant de passer à d'autres textes plus complexes.

4.3.3. Pacte de lecture contributionnel

Dans le cadre de l'approche contributionnelle qui a été la nôtre dans ce travail, les liens auteur-lecteur mis en exergue nous ont semblé particulièrement intéressants. En effet, le niveau contributionnel est un niveau qui relie l'écriture et la lecture du texte : il institue un pacte contributionnel autour du texte, un pacte qui, entre lecteur et auteur, institue des relations tant de connivence (ce qui est assez courant dans l'idée des pactes de lectures connus) que de concurrence (ce qui l'est déjà moins). Le niveau contributionnel permet de prendre conscience de la diversité de ces relations générées par un texte, et par là même de revisiter les relations auteur-lecteur, - celles-ci étant nécessairement stratégiques dans un « texte à enjeux » comme l'est le texte de brevet d'invention.

4.3.3.1. Routines interprétatives

Le fait qu'il y ait un pacte de lecture mis en place autour des textes est couramment admis : PORTUGUÈS (2011) passe justement en revue ces différents pactes de lectures que plusieurs théoriciens ont pu mettre au jour au cours de l'histoire littéraire, à commencer par le fameux « pacte autobiographique » de LEJEUNE (1975) ; il conclut quant à lui sur l'idée d'un « pacte global », durant la lecture, entre l'auteur et le destinataire du texte : pacte qui

⁶¹⁰ Voir par exemple l'argumentation « binaire » d'un texte de brevet d'invention au chap. 4.1.3.1., « Argumentation contributionnelle », p. 256 du présent travail.

implique des contraintes à respecter dans l'écriture, et qui sont des contraintes consenties, acceptées par l'auteur comme par le destinataire (ce qui ramène d'une certaine manière au Principe de Coopération de Grice).

Ce qui est intéressant c'est de relever que dans un texte hyperformaté – comme celui d'un brevet d'invention par exemple – ce pacte est singulièrement renforcé par le caractère routinisé du texte.

En effet nous avons vu à quel point un texte de brevet d'invention était pourvu de routines textuelles : il enchaîne de manière mécanique et automatique les sous-contributions, et rien ne ressemble plus à un texte de brevet d'invention qu'un autre texte de brevet d'invention. Or ces routines textuelles impliquent des *routines interprétatives* : si à un bout de la chaîne un rédacteur automatise son écriture, on peut postuler que de l'autre côté de la chaîne le lecteur s'apprête en conséquence à automatiser sa lecture. S'il y a des routines de production de texte, il doit y avoir, nécessairement et du côté du récepteur, des routines de décodage et de lecture du texte. La gestion du texte en sous-contributions mécaniquement réglées facilite cette routinisation partagée entre lecteur et auteur, et l'on a ainsi la preuve, par le niveau contributionnel, qu'un texte hyperformaté propose lui aussi un pacte de lecture, - qui dans notre raisonnement repose sur une base strictement contributionnelle.

4.3.3.2. Coopération contrainte et pacte contributionnel

Nous pouvons aller plus loin en caractérisant le pacte tacite à l'œuvre dans un texte hyperformaté et se prêtant aisément à une lecture contributionnelle.

Le pacte de lecture y est ici consenti âprement, dans la mesure où l'auteur veut ne pas trop en dire (pour ne pas voir piller son secret d'invention), alors que le destinataire, lui, cherche à « lire entre les lignes », à arracher ses secrets à l'auteur en scrutant, sur fond de guerre industrielle et économique, son texte de brevet dans l'espoir d'y trouver une faille à exploiter ou, plus généralement, quelques bonnes idées à en retirer. C'est un pacte tendu, forcé, qui correspond à ce que nous avons appelé le Principe de Coopération Contrainte⁶¹¹. Il y a là certes une relation – classique - de complicité entre émetteur et récepteur, mais aussi – et

⁶¹¹ Voir partie 1.2.2.5., p. 90 *et sq.*

surtout ? – une relation de concurrence entre eux ; autour du même texte qui les réunit, ils sont intéressés de manière antagoniste⁶¹² et ils doivent accepter ce contexte pour s'engager dans le même texte et conclure le pacte qu'il implique.

Nous pourrions à ce sujet et pour l'illustrer repartir de certaines maximes conversationnelles de Grice, mais en les prolongeant par des précisions d'une tonalité quelque peu cynique :

« N'en dites pas plus que nécessaire » (QT2⁶¹³) : « *sous peine de voir votre contribution réutilisée contre votre gré* » ;

« Ne dites rien de faux intentionnellement » (QL1) : « *sinon votre contribution sera méprisée* » (et, dans le cas d'un dépôt de brevet, vous ne serez pas reconnu en tant qu'inventeur) ;

« Soyez bref » (M3) : « *mais répétez à l'envi pour imposer votre contribution aux yeux de tous* » ;

Etc.

Pour continuer dans le cynisme, on peut se demander pour finir si de l'autre côté (celui du lecteur), le pacte contributionnel ne serait consenti que dans la mesure même où le lecteur espère secrètement que l'auteur ne parviendra pas à le respecter. Nous sommes ici assez loin de l'idéal initial du système des brevets, qui est « l'encouragement de la diffusion des connaissances techniques⁶¹⁴ », - ou alors il s'agit d'un encouragement reposant sur l'idée que chaque inventeur est un ennemi pour l'inventeur, comme semble l'indiquer la réalité contributive de ce type de texte.

Nous parlerons ainsi de **pacte de lecture contributionnel** (pacte contributionnel pour simplifier) pour caractériser le fait que la Coopération entre lecteur et auteur d'un texte se fait parfois dans la lutte – la concurrence – plus que la courtoisie ou la connivence. Lecteur et auteur, dans une perspective strictement contributionnelle, ne sont là que des alliés objectifs, - et l'ordonnancement contributionnel de ce type de texte le matérialise.

⁶¹² Voir le schéma de cette divergence d'intérêts, *ibidem*.

⁶¹³ Pour notre système d'abréviations personnel, voir Annexe C, p. 389.

⁶¹⁴ BRESÉ (2002), p. 18.

Contributions défensives

Dans le cadre de cette Coopération contrainte qui aboutit à un pacte contributionnel tendu entre lecteur et rédacteur d'un texte, il nous semble intéressant de relever les systèmes de défense contributionnels mis en place par le rédacteur, et dont l'existence est bien la preuve que le rédacteur, à un moment ou l'autre, *se méfie* de ses lecteurs potentiels.

Notons à ce sujet que cette anticipation par le rédacteur des éventuelles lectures de son texte de brevet permet de parler, comme c'est le cas pour de nombreux autres textes, de dimension polyphonique : le texte de brevet est lui aussi une série d'énoncés qui mettent en scène un dialogue virtuel (ici, auteur-lecteur), lieu d'interactions verbales guidées par des impératifs stratégiques⁶¹⁵.

Nous avons ainsi envisagé que le texte de brevet puisse être le jeu d'une « rhétorique du secret ⁶¹⁶ » qui repose sur un fantasme que l'on retrouve inscrit dans la logique contributionnelle de ce type de texte : dire que l'on est l'inventeur de quelque chose, mais ne pas dire l'intégralité de ce que l'on sait à ce sujet.

Il s'agit dès lors d'adopter une stratégie contributionnelle qui va chercher, par moments, à « tout attraper », par exemple au moyen de formules-parapluies (voir juste après) de manière à essayer de « dire plus que ce qui est écrit », essentiellement pour anticiper les éventuelles récupérations d'idées par un lecteur-concurrent, - mais sans parvenir à anticiper complètement ce que pourraient être ces éventuelles récupérations. Nous donnons ci-après deux exemples de cette technique.

Sous-contributions parapluies

Nous avons ci-dessous deux échantillons de sous-contributions issues de textes de brevet d'invention qui sont des « formules-parapluie » dans le sens où ce sont avant tout des ensembles contributionnels (avec marqueurs contributionnels intégrés) par lesquels le rédacteur cherche à se prémunir d'un lecteur trop imaginaire qui pourrait développer sa propre invention en se servant des lacunes laissées dans l'invention présentée :

⁶¹⁵ Il faudrait replacer ces impératifs stratégiques dans une typologie des interactions verbales, comme par exemple celle de VION (1992).

⁶¹⁶ Voir partie 1.2.3.3., p. 101.

Exemple 1 :

Dans les revendications qui suivent, les termes utilisés ne doivent pas être interprétés comme limitant les revendications aux modes de réalisation exposés dans la présente description, mais doivent être interprétés pour y inclure tous les équivalents que les revendications visent à couvrir du fait de leur formulation et dont la prévision est à la portée de l'homme de l'art en appliquant ses connaissances générales à la mise en œuvre de l'enseignement qui vient de lui être divulgué.

Extrait du doc. A57⁶¹⁷, p. 16 du support .pdf

Exemple 2 :

Il doit être évident pour les personnes versées dans l'art que la présente invention permet des modes de réalisation sous de nombreuses autres formes spécifiques sans l'éloigner du domaine d'application de l'invention comme revendiqué. Par conséquent, les présents modes de réalisation doivent être considérés à titre d'illustration, mais peuvent être modifiés dans le domaine défini par la portée des revendications jointes, et l'invention ne doit pas être limitée aux détails donnés ci-dessus.

Extrait du doc. A70⁶¹⁸, p. 12 du support .pdf

Dans ces deux exemples dont le but argumentatif est analogue (il s'agit de montrer que l'invention présentée est susceptible de développements non explicitement proposés dans le brevet mais qui seront néanmoins couverts par ce dernier), on retrouve des formules « attrape-tout » dont la précision n'est pas le moindre défaut : « inclure tous les équivalents que les revendications visent à couvrir du fait de leur formulation » (Ex. 1) ; « l'invention ne doit pas

⁶¹⁷ Voir Annexe B, p. 374, et les Annexes numériques.

⁶¹⁸ *Ibidem*.

être limitée aux détails donnés ci-dessous. » (Ex. 2). Et la figure tutélaire et abstraite de « l'homme de l'art » est convoquée dans les deux cas pour sous-entendre des revendications non explicitées dans les textes... Il y a là des approximations volontaires, destinées à constituer des objets virtuels malléables qui vont permettre d'englober le maximum de la réalité de l'objet décrit principalement.

On est ici dans la construction d'images du possible (*i.e.* ce que pourrait être l'invention pour d'autres personnes que l'inventeur, mais sans que ce dernier puisse précisément décrire ces états – virtuels – de son invention) qui visent à restreindre l'interprétation de la description initiale fournie par l'inventeur. Cette écriture tend à être sur-restrictive (on cherche à délimiter à l'extrême l'invention décrite⁶¹⁹) et agit comme une contrainte de complétude puisqu'en restreignant la description on la borne, et donc on opère une clôture de la sous-contribution utilisée pour cette description.

On le voit bien, ces sous-contributions sont destinées à tenter de dissuader un lecteur-pilleur de s'appropriier tout ou partie des implications des inventions présentées. C'est une stratégie de défense contributionnelle qui nous semble caractéristique de la tension et des arrière-pensées que recouvre le pacte contributionnel, - même si nous savons que paradoxalement l'autre-lecteur est la cible recherchée de ce type de texte (d'une part à cause de la nécessité d'avoir un public pour revendiquer la paternité d'une invention, d'autre part à cause du dessein rhétorique argumentatif que nous avons mis en lumière dans le texte de brevet d'invention).

En définitive, dans un texte fortement mécanisé comme le texte de brevet d'invention, le pacte contributionnel aboutit pour le rédacteur à créer des classes d'objets dont il se déclare l'inventeur et qui donc sont réputées lui appartenir, tout en créant dans le même espace contributionnel d'autres objets virtuels en lien – distendu, lâche - avec les objets réels, destinés eux à tenter de canaliser le lecteur.

Ces tentatives de création d'objets virtuels destinées à un public précis inscrivent un texte très mécanisé comme le texte de brevet d'invention dans le cadre d'une démarche ascriptiviste où

⁶¹⁹ Exemples permettant de prendre conscience de cette sur-restriction spécifique au texte de brevet : lorsqu'on lit "Cet oiseau niche dans les Alpes" dans un ouvrage d'ornithologie, on comprend "Cet oiseau NE niche QUE dans les Alpes", ou "PRINCIPALEMENT dans les Alpes" ; dans un texte de brevet des formules analogues ne feront pas l'économie d'une précision visant à borner l'invention décrite (on ne dira pas "L'invention est composée de A et B" sans par exemple ajouter "ou tout autre élément connu l'homme de l'art").

la visée argumentative occupe une place fondamentale. La prise en compte de stratégies « parapluies » qui tendent à argumenter par des procédés de globalisation vagues et imprécis évoquent même, pour ce type de texte et dans les cas évoqués, le passage de l'argumentation à l'*argutie*, c'est-à-dire à une argumentation de pure forme et à la limite de l'illusion sémantique.

4.3.3.3. L'espace contributionnel : un espace de co-construction du texte

Le pacte contributionnel tel que nous l'avons présenté précédemment aboutit à donner une vision de *construction partagée* du texte, mais au sens de la division en parts : le lecteur essaie d'accéder à ce que veut bien lui laisser le rédacteur, ce dernier risquant toujours de donner plus que ce qu'il ne voudrait.

4.3.3.3.1. Accès au non-dit du texte

Habituellement, les « espaces vides à remplir⁶²⁰ » dans un texte, qui constituent ce que l'on peut appeler le *non-dit* d'un texte (que nous distinguons de l'implicite du texte : ce dernier renvoie au travail d'inférence – *i.e* ce avec quoi l'on compare virtuellement le texte lu pour percevoir les *différences*⁶²¹ qui permettent de comprendre la spécificité du texte -, par opposition avec le non-dit qui est, sommairement, « ce que l'on doit comprendre du texte même si ce n'est pas écrit »), sont assez faciles à remplir par le lecteur, ou tout du moins l'auteur cherche à guider le lecteur dans ce qu'il doit remplir par lui-même (cela fait partie de la stratégie textuelle littéraire courante telle que la présente Umberto Eco). Mais dans le cas du texte de brevet d'invention et comme on l'a vu le non-dit, - dans la mesure du possible et tant que le principe de revendication claire de la paternité de l'invention n'est pas compromis -, est verrouillé au maximum par le rédacteur du texte de brevet (voir ci-dessus les exemples de cette méfiance du rédacteur vis-à-vis de son lecteur et s'exprimant dans certaines sous-

⁶²⁰ ECO (1979).

⁶²¹ Sur le travail inférentiel qui est en fait un travail sur les différences (entre énoncés notamment), voir NEMO (1992).

contributions précises). Il s'agit d'un non-dit – surprotégé par le rédacteur du texte de brevet – et que le lecteur cherchera à forcer.

Ce non-dit à conquérir de haute lutte recoupe la vision de Eco à propos des textes en général :

« Si, comme on va le montrer, le texte est une machine paresseuse qui exige du lecteur un travail coopératif acharné pour remplir les espaces de non-dit ou de déjà-dit restés en blanc, alors le texte n'est pas autre chose qu'une machine présuppositionnelle⁶²². »,

où l'on voit que l'auteur italien parle de ce « travail coopératif acharné » qui échoit au lecteur face à cette « machine paresseuse » parce que « présuppositionnelle » qu'est le texte.

Mais le pacte contributionnel que nous avons décrit met en lumière les cas extrêmes de cet « acharnement » à combler les vides, c'est-à-dire à mettre au jour le non-dit du texte :

- (i) Car le pacte contributionnel stipule que les intérêts du lecteur et de l'auteur sont parfois (souvent, toujours ?) contradictoires et qu'il y aura donc *une bataille pour le non-dit* (par exemple le rédacteur d'un texte de brevet d'invention mettra en place des stratégies de défense contributionnelle⁶²³ pour le protéger, tandis que le lecteur s'efforcera toujours, dans la mesure du possible, de les contourner) ;
- (ii) Car le pacte contributionnel intensifie la capacité du lecteur à faire des « présuppositions » au sujet du texte lu (par exemple, dans le cas d'un texte de brevet d'invention lu dans le cadre d'une veille industrielle, le lecteur est poussé par la concurrence économique à exploiter au maximum les idées développées dans le brevet qu'il est en train de lire⁶²⁴).

En résumé, le pacte contributionnel (c'est-à-dire le pacte de lecture passé au filtre de l'approche contributionnelle) nous semble attirer l'attention sur des cas d'écriture et de lecture qui sont assez éloignés – non pas dans le principe, mais dans la pratique – de la vision de

⁶²² *Ibid.*, 1.5.

⁶²³ Voir juste avant.

⁶²⁴ C'est là une variante singulière, sur le plan spécifique de la conversation, de la notion de *common ground* présentée et développée par exemple dans CLARK SCHAEFER (1989).

conversation courtoise et positive d'un Grice, ou encore de celle des « mondes possibles⁶²⁵ » d'Eco que le lecteur aurait la possibilité de construire en toute tranquillité au gré d'une lecture joyusement imaginative...

4.3.3.3.2. *Maximes de verrouillage textuel*

Nous proposons, dans le cadre de la description du pacte contributionnel, de relire les maximes de conversation déjà évoquées (qu'il s'agisse de celles de Grice ou de celles que nous avons reformulées pour faire suite à notre étude des textes de brevet d'invention⁶²⁶), en soulignant qu'elles peuvent matérialiser le souci du rédacteur de limiter l'accès au non-dit de son texte.

Certaines des maximes déjà mentionnées nous semblent en effet participer de cette volonté de verrouiller le non-dit du texte, - quand elles sont relues *en ayant à l'esprit non pas la volonté de donner une tournure positive et constructive à l'échange, mais au contraire une tournure défensive, voire dissuasive.*

Exemples portant sur quelques maximes évoquées plus haut dans ce travail⁶²⁷ :

Quantité	Maxime	Orientation défensive
	<i>Ne pas donner trop d'informations (QT2⁶²⁸)</i>	... car il ne faut pas faciliter les choses à votre destinataire.
Qualité	<i>Dire vrai (QL)</i>	... car sinon votre destinataire remettra en cause votre contribution ⁶²⁹ .
Manière	<i>Etre concis (M3)</i>	... car votre destinataire n'a pas besoin d'en savoir plus que nécessaire.

⁶²⁵ ECO (1979), 7.2.

⁶²⁶ Voir 3.3.2., « Variantes des maximes de Grice », p. 228 *et sq.*

⁶²⁷ Voir tableau synthétique, 3.3.2.4., p. 237.

⁶²⁸ Pour ce système d'abréviation personnel, voir Annexe C, p. 389.

⁶²⁹ On prend ici le sens métalinguistique de *contribution* (voir p. 38).

	<i>Rt – Retardement : « Ne donnez pas l'information principale de votre contribution dès le début de celle-ci. »</i>	... car votre destinataire se l'approprierait trop facilement.
Duplication	<i>Rr – Redondance : « La reduplication de votre contribution est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange. »</i>	... car sinon votre destinataire pourrait oublier que vous êtes propriétaire de votre contribution ⁶³⁰ .

Dans ces quelques exemples inspirés par un pacte contributionnel en lieu et place d'un simple « pacte de lecture », on comprend que les maximes (conversationnelles ou valables aussi à l'écrit) peuvent être interprétées, dans certains cas et pour certains types de textes, comme des consignes de verrouillage pour se prémunir contre les risques d'un autre-lecteur concurrent – en tout cas on imagine aisément un rédacteur de brevet d'invention les interpréter comme tel. On retrouve ici une vision quelque peu pessimiste de l'échange et de la communication⁶³¹, - mais la réalité (le contexte économique-industriel par exemple) peut l'expliquer, et l'approche contributionnelle nous a semblé la mettre en lumière.

Vision pessimiste de l'échange certes, mais d'autres ont déjà identifié ce type de contexte :

« (...) un texte est un mécanisme paresseux (ou économique) qui vit sur la plus-value de sens qui y est introduite par le destinataire ; et ce n'est qu'en des cas d'extrême pinaillerie, d'extrême préoccupation didactique ou d'extrême répression que le texte se complique de redondances et de spécifications ultérieures – jusqu'au cas limite où sont violées les règles conversationnelles normales⁶³². »

Cette remarque permet de placer le texte de brevet d'invention au nombre de ces cas « d'extrême pinaillerie », et cela explique les « complications » que nous avons présentées précédemment et qui sont ici envisagées dans l'absolu par Eco, qui y voit d'ailleurs une

⁶³⁰ *Idem.*

⁶³¹ Voir ci-dessus, 4.3.3.2., « Coopération contrainte et pacte contributionnel », p. 317.

⁶³² ECO (1979), 3.1.

« violation » des « règles conversationnelles normales⁶³³ », alors que dans notre esprit ces « règles conversationnelles normales » peuvent en fait être nuancées de la manière que nous avons indiquée. Nous savions, à propos de la conversation, que les « règles du jeu conversationnel » reposaient de temps à autres sur des

« accords qui dès lors qu'ils ne s'établissent pas spontanément entre les interlocuteurs, vont faire l'objet de négociations, explicites ou implicites, entre les interactants au cours du déroulement de l'interaction⁶³⁴ ».

Le pacte de lecture contributionnel indique en complément que dans les écrits la « négociation » se fait parfois, pour certains types de textes, dans un contexte d'intérêts opposés entre les « interactants ».

4.3.3.4. Désir de pertinence

Agir ostensiblement, dans le cadre du pacte contributionnel, veut-il dire être vu, compris et interprété comme on le souhaite ?

La présence de sous-contributions observables dans les textes étudiés nous pose cette question. En effet et comme on l'a vu, la (sous-)contribution est un acte d'ostension : sa structure nette est faite pour déclencher une réaction (de dissuasion⁶³⁵, d'adhésion⁶³⁶, etc.) à la lecture, et la guider de manière contributionnelle (exemple : si dans un texte de brevet d'invention je lis une sous-contribution « Inconvénients des inventions antérieures à l'invention proposée », je sais automatiquement que cette sous-contribution sera suivie dans la foulée d'une sous-contribution « Avantages de l'invention proposée »).

Mais une sous-contribution donnée est-elle obligatoirement reçue par le lecteur comme le voudrait son rédacteur ?

De l'écriture contributionnelle à la lecture contributionnelle, il y a peut-être un fossé pas si facile que cela à combler (exemple simple : pour qui n'a jamais lu un texte de brevet

⁶³³ Eco a lu Grice : il le cite dans la bibliographie de *Lector in fabula*.

⁶³⁴ KERBRAT-ORECCHIONI (1998).

⁶³⁵ Comme dans le point précédent par exemple.

⁶³⁶ Le texte de brevet d'invention, par exemple, s'inscrit dans une logique clairement ascriptiviste (voir *supra*, 3.2.3.3., « Rhétorique contributionnelle », p. 209 *et sq.*).

d'invention, tout n'est pas compréhensible dès la première lecture, tant s'en faut ; ce qui est important pour le rédacteur ne l'est pas automatiquement pour le lecteur néophyte).

Nous concluons sur ce point en disant qu'une contribution n'implique pas au sens strict un acte d'ostension, mais plutôt l'intention – ou le souhait, ou le désir – d'un acte d'ostension.

Ce qui est sûr et indépendamment de toutes les peurs ou arrière-pensées que le dépôt d'un texte de brevet d'invention peut susciter, c'est que la démarche première de production de ce type de texte, - la revendication d'une paternité sur une invention : « c'est moi qui l'ai fait ! » -, repose sur la volonté de produire *la sous-contribution pertinente entre toutes*, celle ou l'on dévoile son invention, c'est-à-dire celle qui va montrer au monde que l'on est bien l'inventeur que l'on prétend être. C'est pour cette raison que nous avons dédié une série de remarques à ces sous-contributions particulières qui, dans les textes de brevet d'invention, cherchent à être « ostensives au maximum », à savoir les sous-contributions insérant l'invention dans la description⁶³⁷. On comprend ici que la notion d'attention contrôlée⁶³⁸ et sa déclinaison en pragmatique comme communication ostensivo-inférentielle dans la Théorie de la pertinence de Sperber et Wilson⁶³⁹ puisse s'appliquer directement à ce cas d'école que devient le texte de brevet d'invention en matière d'ostension et de pertinence : par définition un tel texte est nécessairement porteur d'un élément on ne peut plus pertinent, d'une « invention » (*l'inventio*, étymologiquement, est ce qui « survient », ce qui se « découvre » : nous sommes là dans le vocabulaire de l'ostentatoire), - ce qui initialement et avant toute autre préoccupation justifie d'ailleurs sa rédaction et son dépôt auprès d'une instance officielle comme l'I.N.P.I. Et même si le rédacteur à l'origine de l'invention et du dépôt se trompe – involontairement ou non - dans ce qu'il propose au moment du dépôt de brevet, il est pourtant réputé convaincu d'avoir un élément à présenter *sous l'angle de l'ostension*. Imaginons en effet qu'un texte de brevet soit déposé alors qu'il répète une invention déjà déposée quelques années plus tôt (ce qui à terme va stopper la procédure de dépôt puisque le rôle des Offices de brevet est justement d'empêcher ce type de doublons) : c'est néanmoins le dépôt en lui-même (l'acte de dépôt), qui est considéré comme pertinent, et donc son contenu (le texte de brevet)

⁶³⁷ Voir « Les marques d'insertion de l'invention », *in* 3.2.3.3.1., « Contribution et rhétorique argumentative », p. 209.

⁶³⁸ Voir *supra*, 1.1.2.3., « La contribution, objet attentionnel », p. 62 *et sq.*

⁶³⁹ SPERBER WILSON (1986).

par voie de conséquence. Le fait de déclarer la paternité sur quelque chose (même de manière erronée) est acte d'ostension, et la logique du dépôt de brevet en est un cas typique.

Cette dernière réflexion nous amène à considérer le texte de brevet sous l'angle de la différence opérée par exemple par F. Nemo entre la phrase et l'énoncé, entre *sentence* et *utterance* :

« *The difference between a sentence (or proposition) and an utterance is that the sentence is (only) an image of the reality whereas an utterance is the association of an image of the possible and an image of the reality. In our terminology, an utterance consists of the association of a proposition with a modal frame and its use of language implies a modal framing of reality.*⁶⁴⁰ »

Traduction possible :

« La différence entre une phrase (ou une proposition) et un énoncé est que la phrase est (uniquement) une image de la réalité, tandis que l'énoncé est l'association entre une image du possible et une image de la réalité. Dans notre terminologie, *un énoncé consiste en l'association d'une proposition avec un cadre modal* et son utilisation linguistique implique un cadrage modal de la réalité. »

Avant d'arriver à cette définition, F. Nemo part de l'exemple « *Bill Clinton is alive* » (« Bill Clinton est vivant »), en faisant remarquer qu'en tant que phrase cet exemple signifie au sens strict qu'un individu nommé Bill Clinton est en vie (information), tandis qu'en tant qu'énoncé cet exemple indique qu'un individu nommé Bill Clinton est en vie mais implique aussi que ce pourrait ne pas être les cas (implications : attentat, maladie, accident, ...).

Or, dans un texte de brevet d'invention, il nous semble que la même distinction peut-être effectuée, mais en substituant la notion de contribution à celle d'énoncé. Par exemple, il y a entrée dans la sous-contribution Invention quand celle-ci cesse de rappeler des informations connues de tous (ex. : Et., I, etc. : les sous-contributions précédentes), mais au contraire en avance d'autres qui ne sont pas connues de tous (ex. : D3). C'est quand la sous-contribution établit un lien entre ce qui est dit et ce qui est de l'ordre du possible dans la réalité – *i.e.* et pour reprendre la formule de la citation précédente : quand il y a un « cadrage modal de la

⁶⁴⁰ NEMO (2001-II), partie 2B., Document 20., « *The Modal Frames of Speech* », p. 673-674.

réalité » - que l'invention est pleinement revendiquée, dans un texte de brevet d'invention, par son inventeur au travers d'une sous-contribution précise.

Pour résumer notre propos sur ce « désir de pertinence » que nous relevons dans les textes, nous dirons que si tout ce qui est cohérent n'est pas nécessairement pertinent, il existe en revanche des textes qui superposent cohérence et pertinence – ou en tout cas qui se présentent comme tels - : ainsi un texte de brevet d'invention est-il à la fois très cohérent (respect maximal des routines contributionnelles qui le constituent) et se présente comme très pertinent (il est censé donner à lire des informations normalement inédites : l'invention révélée).

4.3.4. Vers une théorie contributionnelle du texte

Au terme de notre travail, nous voulons livrer quelques éléments qui pourraient constituer les bases d'une théorie contributionnelle du texte, c'est-à-dire d'une vision générale permettant de rendre compte d'un texte par une approche essentiellement contributionnelle. Nous relierons l'approche contributionnelle des textes à la notion de genre, pour tendre vers ce que nous avons finalement nommé la langue contributionnelle. Ce sera également l'occasion d'évoquer les liens – et les différences – entre cette approche contributionnelle et ce que d'autres ont initié sous le nom de "*move analysis*".

Après avoir mentionné quelques pistes contributionnelles qui nous semblent devoir être explorées dans le prolongement de ce travail, nous poserons la question de la place du niveau de lecture contributionnel dans l'ensemble des niveaux de lecture possibles d'un texte.

4.3.4.1. Texte, contribution et genre

Dans l'approche habituelle de la notion de genre (par exemple pour le roman, la poésie, etc.), on définit ou reconnaît un genre par une série de remarques formelles externes plus ou moins étendue (ainsi pour le roman on parlera du découpage en chapitres, de phénomènes d'analepse, d'un personnage principal, d'un narrateur, etc. ; pour la poésie on mentionnera des schémas de rimes, des phénomènes sonores comme les allitérations, le rythme, etc.).

Or comme nous l'avons déjà signalé ⁶⁴¹, l'approche contributionnelle permet vraisemblablement d'éclairer de manière particulière la notion de genre en ce sens qu'elle indique à la lecture des contraintes contributionnelles précises qui renvoient elles-mêmes à des ensembles contributionnels clairement délimités et identifiables. Nous pouvons ainsi nous

⁶⁴¹ Voir p. 248.

demander si les questions de genres ne se résumeraient pas à l'identification et au respect/non-respect des contraintes textuelles à l'œuvre dans la structure interne d'un texte.

Nous n'avons naturellement pas la place ici de répondre à une telle question, mais nous savons que les segments contributionnels sont observables (par le biais, notamment, des marqueurs contributionnels) dans tous les textes (pas de texte sans contribution), et qu'ils sont à l'interface entre activité linguistique (ils s'actualisent dans le texte par des traces dûment repérables) et le contexte de cette activité.

Nous pensons qu'il peut alors être enrichissant pour la théorie des genres **de partir des ensembles contributionnels pour caractériser un genre défini** : les contraintes contributionnelles pouvant servir à caractériser celui-ci, d'une manière homogène et unifiée (par exemple, la contrainte de redondance, que nous avons présentée précédemment⁶⁴², est transposable d'un genre à l'autre et n'est nullement réservée, comme on s'en doute, à un seul type de texte : dans un texte de brevet donc, mais également en poésie avec les anaphores, dans un discours politique, etc.).

Nous ajoutons que la modélisation contributionnelle que nous avons menée à propos du texte de brevet d'invention permet de penser que d'autres modélisations, concernant d'autres types de textes, sont envisageables : l'idée d'une modélisation générique par le niveau contributionnel est au bout de cette réflexion, en partant de contraintes textuelles transgenres dont le comportement et les effets pourraient s'étudier genre par genre. Comme nous l'avons montré sur un micro-exemple⁶⁴³, la discrimination générique (certes sommaire), est tout à fait possible en utilisant uniquement l'observation d'un même élément (de type marqueur contributionnel : un « cependant » dans notre exemple) dans deux genres distincts (un extrait de brevet d'invention / un extrait d'une page de Proust).

L'évocation d'un modèle contributionnel invariant pour un type de texte donné (le texte de brevet d'invention) est un premier pas en direction d'une Théorie contributionnelle des textes : ce qui a pu être mené sur un type de texte pouvant éventuellement être mené sur d'autres types de textes.

⁶⁴² Voir *supra*, p. 292.

⁶⁴³ Voir *supra*, 4.1.2.1., « Je contribue donc je suis », p. 250.

Cette Théorie contributionnelle du texte s'appuierait :

- (i) Sur l'hypothèse d'une *mécanique contributionnelle*⁶⁴⁴ à l'œuvre dans un texte ;
- (ii) Sur l'*enchaînement des différentes sous-contributions*⁶⁴⁵ constitutives de ce texte ;
- (iii) Sur la délimitation des sous-contributions par le repérage des *marqueurs contributionnels*⁶⁴⁶ observables dans le texte ;
- (iv) Sur l'idée qu'une *modélisation contributionnelle*⁶⁴⁷ d'un texte est possible ;
- (v) Et sur la notion de *pacte contributionnel*⁶⁴⁸ qui relie auteur et lecteur autour d'un texte qu'ils co-construisent (dans la connivence ou dans la concurrence).

4.3.4.2. Langage des blocs contributionnels

Nous avançons ici l'idée qu'il y a un *langage des blocs contributionnels*⁶⁴⁹ inhérent à chaque texte ou à chaque acte de langage, et qui possède ses règles de fonctionnement propres. Cette perspective est d'inspiration chomskyenne⁶⁵⁰ dans la mesure où elle s'intéresse à l'ordre formel du langage, avec ses procédés de combinatoires notamment.

Nous avons déjà mis en avant les notions de *morphologie* et de *syntaxe contributionnelles* dans le texte de brevet⁶⁵¹. Si nous parlons à présent de langage des blocs contributionnels, c'est parce que d'une part l'idée de langage nous semble relier l'activité purement linguistique et la situation de cette activité – en ce sens l'idée d'un langage des blocs contributionnels inscrit celui-ci à l'interface entre sémantique et pragmatique –, et que d'autre part les phénomènes contributionnels observés nous semblent suffisamment complexes pour dépasser le cadre de la grammaire classique avec ses catégories liées à l'usage des langues naturelles, et lorgner du côté des langages artificiels : les essais de production textuelle par l'approche

⁶⁴⁴ Voir 4.2., p. 275.

⁶⁴⁵ Voir 3.2.2., p. 197.

⁶⁴⁶ Voir 3.1., p. 160.

⁶⁴⁷ Voir 3.2., p. 187.

⁶⁴⁸ Voir 4.3.3., p. 316.

⁶⁴⁹ Les « blocs contributionnels », qualifiés aussi de « blocs textuels », ont été présentés en 4.2.1.3., « Blocs textuels », p. 281 *et sq.*

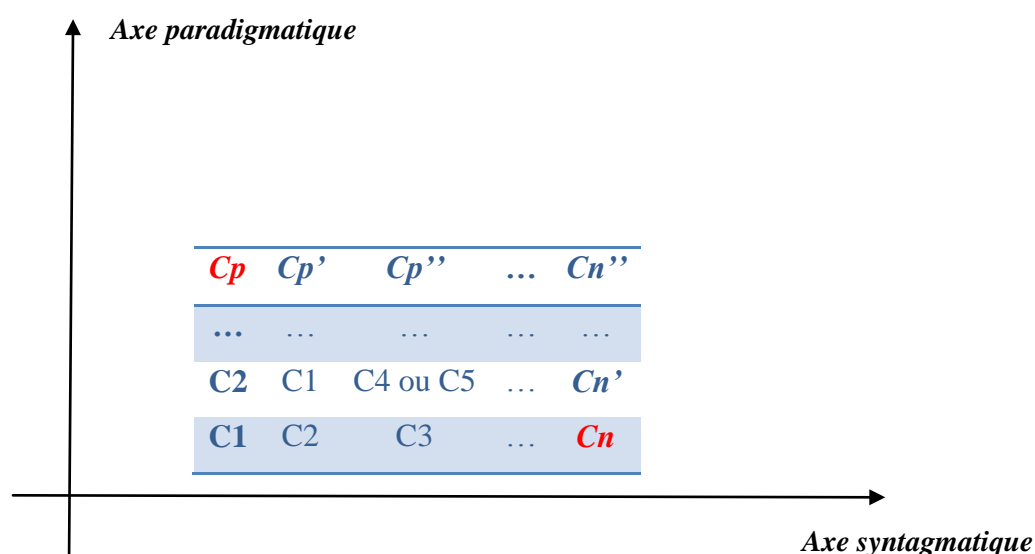
⁶⁵⁰ Voir CHOMSKY (1969) et CHOMSKY (1971).

⁶⁵¹ Voir pp. 207 *et sq.*

contributionnelle que nous avons proposés⁶⁵² montrent en effet clairement qu'un langage de programmation contributionnel est envisageable pour des textes hyperformatés ; il suffit de transposer les marqueurs contributionnels en balises codées pour obtenir une indexation de ces textes hyperformatés et/ou la production de textes analogues.

Ceci est possible parce que le texte réduit à son expression contributionnelle est un *métatexte* : la réduction contributionnelle permet de le lire mais en repérant dedans certaines structures invisibles à l'œil nu de la première lecture (*i.e.* une lecture non contributionnelle), par exemple des structures de jointure et d'enchaînement qui permettent de prendre connaissance du fonctionnement du texte par segments ou blocs : les blocs contributionnels que nous avons décrits plus haut⁶⁵³.

Ce langage des blocs contributionnels peut se schématiser de la manière suivante :



⁶⁵² Voir p. 253, puis p. 299.

⁶⁵³ Voir *supra*, 4.2.1.3., « Blocs textuels », p. 281.

Commentaires du schéma :

Sur l'axe des abscisses (axe syntagmatique) on visualise l'enchaînement (contraint) des ensembles contributionnels à partir de la *place* qu'ils occupent dans le déroulé contributionnel général (ainsi par exemple le texte proposera-t-il d'abord la contribution C1 puis ensuite la contribution C2, ou l'inverse à la ligne supérieure). Cet enchaînement peut être noté C_n pour son dernier élément.

Sur l'axe des ordonnées (axe paradigmatique), on visualise les *possibles contributionnels* à une place donnée de l'enchaînement contributionnel, c'est-à-dire les contributions qui peuvent éventuellement se substituer les unes aux autres (ainsi par exemple le texte peut-il proposer C2 à la place de C1, C4 à la place de C3, etc.). On note C_p l'ensemble des possibilités d'insertion contributionnelle en un point donné du déroulé général.

On se souvient ici que notre étude du corpus spécifique au texte de brevet d'invention a montré que, tant pour l'enchaînement horizontal que pour les alternatives verticales, le nombre de possibilité de substituer une contribution à une autre est limité et exhaustif.

S'il y a un déroulement syntagmatique des ensembles contributionnels, c'est qu'il y a bien une *syntaxe contributionnelle*, c'est-à-dire une syntaxe des ensembles contributionnels articulés les uns aux autres.

S'il y a une possibilité de présentation paradigmatique des ensembles contributionnels, c'est qu'il y a également une *sémantique contributionnelle* à l'œuvre dans l'écriture contributionnelle.

La multiplication des appellations (grammaire, syntaxe, sémantique, ... contributionnelles) tendent selon nous à conforter l'idée qu'il y a un langage des blocs contributionnels à l'œuvre dans les textes et les actes de communication.

Ainsi avons-nous proposé ici l'amorce de ce langage des blocs contributionnels⁶⁵⁴ permettant de lire les textes en tant qu'ensembles contributionnels à structure cohérente. Naturellement les textes hyperformatés sont plus aisément décryptables dans ce langage que d'autres textes, mais rien n'interdit *a priori* de s'atteler à ces derniers par le biais du même langage de blocs contributionnels.

⁶⁵⁴ Voir aussi 3.2.3., « Grammaire contributionnelle », p. 206 *et sq.*

"Move analysis" et approche contributionnelle

L'analyse des « mouvements textuels » (ou "*move analysis*", dont les bases ont été posées dans les années 90 par SWALES (1981 et 1990)) est principalement présentée dans un recueil (BIBER *et al.* (2007)) et synthétisée par ailleurs par (UPTON COHEN (2009)). La démarche de la "*move analysis*" présente des similitudes, tant méthodologiques que pratiques, avec les résultats d'une approche contributionnelle d'un texte, - sans que les deux approches soient équivalentes du fait de la différence initiale d'objectif comme de perspective.

Tout d'abord, la "*move analysis*" et l'approche contributionnelle convergent toutes deux dans le fait d'isoler des *unités de lecture minimale du texte* ; il s'agit pour l'une et l'autre de déterminer le niveau d'observation textuel adéquat, c'est-à-dire la meilleure segmentation textuelle⁶⁵⁵ susceptible de faire prendre pleinement conscience de la construction d'un texte. Pour (UPTON COHEN (2009)), le fait de « décider de l'unité d'analyse » (du texte) est ainsi « un des problèmes méthodologiques majeurs » à résoudre lorsqu'on s'attaque à l'analyse d'un corpus⁶⁵⁶.

De la même façon, tout comme notre approche contributionnelle tend à décrire le texte comme une série de sous-contributions enchaînées dont chacune assure une fonction précise dans l'enchaînement, la « *move analysis* » tend à considérer le texte comme une série de mouvements textuels ayant chacun une fonction précise dans le texte : "*each move represents a stretch of text serving a particular communicative (...) function*"⁶⁵⁷ (chaque mouvement (textuel) représente une portion de texte dédiée à une fonction de communication (...) particulière) ». Dans cette définition et de notre point de vue, les "*moves*" ici décrits correspondent aux « moments » du texte que nous avons isolés au travers de l'approche contributionnelle appliquée au texte de brevet d'invention, c'est-à-dire les « moments contributionnels » (p. 160) de ce type de texte ; les "*moves*" d'un texte sont pour nous des ensembles contributionnels réunissant plusieurs sous-contributions reliées sémantiquement, et

⁶⁵⁵ Nous parlons quant à nous de *strate de lecture du texte* : voir 4.3.4.4., « La contribution, niveau de lecture oublié ? », p. 342 *et sq.*

⁶⁵⁶ "One of the major methodological problems to be solved by any corpus-based analysis of discourse structure, then, is deciding on a unit of analysis", *op. cit.*, p. 3.

⁶⁵⁷ UPTON COHEN (2009), p. 4.

que nous avons appelés « blocs » ou « super-blocs⁶⁵⁸ » dans notre travail. Nous allons même jusqu'à dire que « Le niveau contributionnel est un indicateur de mouvements textuels⁶⁵⁹ », en utilisant justement ici la même notion de « mouvements » que dans la "move analysis". La décomposition des "moves" (mouvements) en "steps" (étapes) de celle-ci pourrait d'ailleurs être mise en rapport avec notre propre décomposition contributionnelle : la contribution peut se décliner en ses sous-contributions constitutives⁶⁶⁰, - phase de décomposition du texte en « unités discursives » et nommée « segmentation » dans le cadre de la "move analysis"⁶⁶¹. Et dans les deux cas des éléments linguistiques objectivement identifiables sont extraits des textes et servent d'outils de délimitation pour faire apparaître les "moves" (ou les sous-contributions, dans notre étude) : il sont nommés "linguistic features" dans la "move analysis"⁶⁶² et « marqueurs contributionnels » pour ce qui nous concerne⁶⁶³, et recourent les mêmes catégories grammaticales ; les deux servent à fixer les limites objectives des ensembles identifiés ("(...) moves generally have distinct linguistic boundaries that can be objectively analyzed⁶⁶⁴." (BIBER *et al.* (2007), p. 24).

Notons que les "moves" tout comme les ensembles contributionnels sont variables dans leur volume ("*Moves can vary in length*"⁶⁶⁵ / voir notre distinction macro/méso/micro-contributions⁶⁶⁶), et présentent des propriétés de déplacement ou de fréquence d'apparition : nous avons ainsi distingué des éléments contributionnels parenthétiques et des éléments contributionnels indispensables⁶⁶⁷, avec leurs possibilités de déplacement et leur taux de présence à un endroit donné de la chaîne contributionnelle⁶⁶⁸, et (BIBER *et al.* (2007), p. 24) opèrent de la même façon :

⁶⁵⁸ Voir 4.2.1.3., « Blocs textuels », p. 281 *et sq.*

⁶⁵⁹ p. 243, *in* 4.1.1.1., « Un niveau-point d'observation du texte ».

⁶⁶⁰ Voir *in* 4.1.1.2., « Un niveau constructeur du texte », p. 244 *et sq.*

⁶⁶¹ BIBER *et al.* (2007), p. 12.

⁶⁶² « caractéristiques linguistiques » : UPTON COHEN (2009), p. 15.

⁶⁶³ Voir notamment « Clarification terminologique de la notion de marqueur contributionnel », p. 157.

⁶⁶⁴ « Les mouvements ont généralement des limites linguistiques identifiables qui peuvent être analysées en toute objectivité. » (BIBER *et al.* (2007), p. 24).

⁶⁶⁵ *Ibidem.*

⁶⁶⁶ Voir 1.1.2.4., « Contributions intermédiaires », p. 63 *et sq.*

⁶⁶⁷ Voir 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

⁶⁶⁸ Voir 3.2.1., « Mise en séries contributionnelles comparées », p. 188 *et sq.*

"Some move types occur more frequently than others in a genre and can be described as conventional, whereas other moves occurring not as frequently can be described as optional. Moves may contain multiple elements that together, or in some combination, realize the move."

Ici, les mouvements textuels sont soumis à des impératifs de fréquence ("*occur more frequently*"), de contingence ("*optional*"), et de combinaisons par articulation des éléments les uns aux autres ("*elements that together, or in some combination, realize the move*"⁶⁶⁹).

Nous observons également que la "*move analysis*" cherche *in fine* à dégager un canevas stéréotypé de construction textuelle, c'est-à-dire un schéma invariant de l'enchaînement des « *moves* » textuels pour le corpus étudié, un "*typical move structure pattern(s)*" (« un modèle typique de la structure du mouvement »), tout comme nous avons cherché à le faire dans notre étude⁶⁷⁰.

Notons également que la démarche de la "*move analysis*" pose aussi des questions méthodologiques que nous avons envisagées : notamment celle des rapports entre modèle théorique de construction textuelle et corpus de textes corroborant (ou infirmant) ce dernier. Il y a dans les deux cas une volonté d'étude de l'interface entre analyse de corpus et analyse de textes, avec des mouvements inductifs ou déductifs⁶⁷¹, *top-down* (cadre général puis application du cadre aux textes individuels) ou *bottom-up*⁶⁷² (observation des textes individuels puis généralisation en cadre général).

La « *move analysis* » a en outre l'objectif de faire émerger les *mouvements rhétoriques* propres au *genre* textuel envisagé, car il y est question d'une "*rhetorical persuasion analysis*"⁶⁷³ : nous avons eu le même souci dans notre approche de relier les ensembles contributionnels à leurs conséquences rhétoriques - c'est ce que nous avons fait en montrant par exemple la rhétorique contributionnelle à l'œuvre dans les textes de brevet d'invention⁶⁷⁴.

⁶⁶⁹ « des éléments qui pris dans leur ensemble, ou par le biais d'une combinaison, réalisent le mouvement (du texte) ».

⁶⁷⁰ Voir 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

⁶⁷¹ Voir par exemple notre distinction méthodologique « lois du discours » / « approche contributionnelle » *in* 4.1.1.1., « Un niveau-point d'observation du texte », p. 243.

⁶⁷² Ces expressions anglaises sont tirées tant de BIBER *et al.* (2007) que de UPTON COHEN (2009).

⁶⁷³ BIBER *et al.* (2007), p. 121.

⁶⁷⁴ Voir 4.1.3., « Rhétorique contributionnelle », p. 256 *et sq.*

Mais ce que nous avons nommé "l'approche contributionnelle" possède selon nous une dimension qui n'est pas nécessairement présente dans les développements de la notion de "move analysis". En effet, nous avons clairement et délibérément tiré les principes de notre démarche de l'approche gricéenne⁶⁷⁵, en explicitant la notion de contribution telle que Grice l'avait fixée dans le cadre général de la conversation et à un moment donné de l'histoire de la linguistique abordée par le biais de la philosophie du langage. La "move analysis" quant à elle ne cherche pas à revisiter les maximes de régulation du langage, comme nous-même l'avons fait à partir des maximes de Grice⁶⁷⁶; ce n'est pas tant les principes de régulation de l'échange qui intéressent les tenants de la "move analysis" que l'organisation textuelle en tant que telle, et à aucun moment la "move analysis" ne s'inscrit dans l'optique de lois du discours qui tendraient à une forme d'universalité (conversation, texte, ...) comme c'est le cas dans la perspective de Grice.

La notion de "move" ressemble donc bien à la notion de contribution gricéenne au sens que nous lui donnons dans cette étude (ou si l'on préfère, la notion de contribution telle que définie par nous ressemble bien à la notion de "move" selon BIBER *et al.* (2007)), - mais les tenants du "move" l'ont construite indépendamment de la notion de contribution gricéenne : d'ailleurs BIBER *et al.* (2007) ne mentionnent jamais le nom de Grice ou l'un de ses travaux, ou même les travaux des « post-gricéens » ou des « para-gricéens » évoqués dans notre travail⁶⁷⁷. Nous serions ainsi tenté de dire que l'approche contributionnelle aboutit à des résultats comparables, techniquement parlant, à ceux de la "move analysis", mais à partir d'une assise théorique différente.

Si l'on considère que nous avons ainsi mené une analyse en termes assimilables à des "moves" dans notre travail, nous avons néanmoins préféré le terme de « contribution », d'une part parce que nous avons dès le début de notre recherche orienté celle-ci à partir de la notion de contribution prise au cœur du modèle gricéen, et d'autre part parce que la notion de contribution nous semblait plus mettre l'accent sur *l'échange* (mettre en commun, dans l'échange, tout ou partie des éléments de cet échange⁶⁷⁸) que la notion de "move". En effet dans le cadre de ce dernier l'acte de communication est généralement envisagé

⁶⁷⁵ Voir 1.1.1., « Qu'est-ce qu'une approche contributionnelle ? », p. 30 *et sq.*

⁶⁷⁶ Voir 3.3.2., « Variantes des maximes de Grice », p. 228 *et sq.*

⁶⁷⁷ Voir *in* 1.1.2., « Historicité de la notion de contribution », p. 42 *et sq.*

⁶⁷⁸ Voir 1.1.1.3., « La contribution originelle », et le paragraphe « Étymologies », p. 37 *et sq.*

unilatéralement (les "steps" de chaque "move" étant conçues comme des productions individuelles centrées sur l'émetteur), au rebours de la dimension de partenariat établie par la notion de contribution (c'est là l'une des conséquences du Principe de Coopération - contrainte ou non⁶⁷⁹ - initiée par le modèle contributionnel gricéen) et qui n'est pas pleinement envisagée dans le modèle de la "move analysis". De manière analogue, seule la notion de contribution nous permet, selon nous, d'aborder concrètement les notions de « pacte de lecture », ce qui reste plus limité dans le cadre de la "move analysis" : dans celle-ci en effet, « le mouvement structurant d'un genre est la propriété du genre lui-même, et pas quelque chose que le lecteur construit⁶⁸⁰. » L'approche contributionnelle, parce que justement elle convoque l'idée d'une co-construction émetteur-récepteur du texte⁶⁸¹, nous paraît différente, sur ce point, de la "move analysis".

En définitive, nous ne pouvons que constater les points de convergence entre la "move analysis" et notre approche contributionnelle, notamment concernant la méthode employée et les conséquences de segmentation textuelle en résultant : il y a là deux noms différents pour une vision analogue de la construction textuelle, à ceci près que l'approche contributionnelle ouvre plus nettement la porte aux échanges entre émetteur et récepteur du texte.

Il est donc possible de dire que l'approche contributionnelle permet en quelque sorte de décrire la face pragmatique cachée des analyses à la BIBER *et al.* (2007), à savoir :

- le fait que l'élément discursif fondamental, décrit chez BIBER *et al.* (2007) à l'aide de formules du type "*Describing the couple's history before marriage*⁶⁸²" est bien une (*micro-*) *contribution*, autrement dit un texte soumis notamment à la *maxime de quantité* ;
- le fait qu'un tel "move" peut se décomposer en éléments discursifs plus petits, par exemple "*Describing their childhoods*⁶⁸³", - ce qui montre que dire ce qu'il y a à dire sur quelque chose (ici l'enfance de futurs époux) peut supposer d'aborder successivement différents volets de la question ;

⁶⁷⁹ Voir 1.2.2.5., « Le Principe de Coopération Contrainte », p. 90 *et sq.*

⁶⁸⁰ "(...) *the move structuring of a genre is the property of the genre itself, not something that the reader constructs.*" (BIBER *et al.* (2007), p. 32).

⁶⁸¹ Voir 4.3.3.3., « L'espace contributionnel : un espace de co-construction du texte », p. 322.

⁶⁸² « *Move Type 3* » in UPTON COHEN (2009), p. 12.

⁶⁸³ *Ibidem* : « *Step 3.A* ».

- le fait que l'emploi de *contribuer* ne peut être réduit comme chez BIBER *et al.* (2007) ("*each move (...) contributes to the overall rhetorical purpose of the text*"⁶⁸⁴) à la seule contribution des "*moves*" au but rhétorique du texte global, et que la reconnaissance pleine de la dimension contributionnelle implique de reconnaître que chaque "*move*" est en lui-même une contribution au sens de Grice, alors même que le texte global lui aussi est une contribution⁶⁸⁵ ;
- le fait que cette réalité ne peut être masquée par l'emploi de termes comme "*particular communicative function*"⁶⁸⁶ ou "*rhetorical purpose*"⁶⁸⁷, et qu'il faut bien reconnaître que les *patterns* textuels mis au jour par la "*move analysis*", aussi routinisés soient-ils, restent des déclinaisons particulières d'une *contrainte* pragmatique qui elle est globale : la contrainte contributionnelle ; ainsi des phénomènes repérés dans le cadre strictement contributionnel (comme la redondance d'une contribution donnée⁶⁸⁸, ou les enchaînements fractalisés de contributions⁶⁸⁹) sont-ils peu voire pas du tout envisagés dans le cadre de la "*move analysis*" ;
- et le fait que si la notion de "*move*" elle-même, qui est aussi utilisée en analyse conversationnelle pour décrire d'autres réalités discursives, insiste sur l'importance pour une décomposition des textes de décrire le moment de pivotement discursif qui correspond au passage d'une micro-contribution à une autre, elle ne doit pas cacher que ce moment reste fondamentalement défini comme un mouvement d'ouverture d'une nouvelle contribution immédiatement après que la contribution précédente a été close, et ce dans le cadre d'une progression elle-même de nature contributionnelle.

⁶⁸⁴ p. 32 : « chaque mouvement (...) *contribue* à la visée rhétorique d'ensemble du texte » - c'est nous qui soulignons à dessein le terme ici utilisé : « *contribuer* ».

⁶⁸⁵ Nous parlons ainsi de « Contribution globale » : voir *in* 4.1.1.2., « Un niveau constructeur du texte », p. 245.

⁶⁸⁶ BIBER *et al.* (2007), p. 84.

⁶⁸⁷ *Ibid.*, p. 32.

⁶⁸⁸ Voir 4.1.4.2., « Redondance contributionnelle », p. 265.

⁶⁸⁹ Voir *in* 4.1.1.2., « Un niveau constructeur du texte », p. 246.

4.3.4.3. Pistes

Nous indiquons ici deux pistes de recherche à venir qui nous semblent s'inscrire dans les prolongements de l'approche contributionnelle qui a été la nôtre dans ce travail.

4.3.4.3.1. Génétique contributionnelle

Un problème que nous n'avons pas abordé dans notre lecture contributionnelle du texte de brevet d'invention, c'est l'historicité de la notion de contribution dans des types de textes précis.

En effet nous avons essentiellement travaillé ici sur des textes récents, et par conséquent isolé des sous-contributions et un modèle contributionnel invariant qui sont liés à un formatage rédactionnel propre à une époque. Or rien ne dit qu'il n'y a pas eu des changements rédactionnels au fil du temps (les premiers brevets datent du XVIII^{ème} siècle, avec une phase de normalisation au XIX^{ème} siècle puis une harmonisation finale au XX^{ème} siècle⁶⁹⁰), et il serait certainement intéressant d'étudier l'évolution d'une même sous-contribution au cours du temps et des habitudes de rédaction. C'est ce que nous proposons d'appeler la génétique contributionnelle, c'est-à-dire l'élaboration d'une structure contributionnelle donnée en fonction de l'époque, et son évolution sur plusieurs époques. Par exemple, la sous-contribution « État de l'art antérieur » a-t-elle varié au cours des siècles ?

Il faudrait parallèlement croiser cette approche diachronique avec celle, plus synchronique, de l'étude des différents états rédactionnels d'un texte concernant le dépôt d'une invention donnée : mais en comparant le manuscrit d'origine de l'inventeur, le premier stade de réécriture par un expert du dépôt de brevet, le second stade après un formatage suivant les règles rédactionnelles de l'INPI, etc. . Il serait ainsi intéressant, toujours au sujet de la logique contributionnelle, de vérifier si les sous-contributions d'origine sont préservées jusqu'à la fin du processus rédactionnel, et si non quelles sont les variations contributionnelles induites en fonction du stade d'écriture.

⁶⁹⁰ Voir BRESÉ (2002), p. 16, et l'Annexe G, p. 411.

4.3.4.3.2. Contribution et diversité linguistique

Un autre problème non abordé dans notre travail est celui de la réception contributionnelle au-delà de la langue française et de l'espace francophone. Nous n'avons en effet travaillé qu'avec des textes rédigés directement en français (plus rarement traduits en français), et l'une des questions que l'on peut se poser est de savoir, au travers d'exemples étrangers, si les invariants contributionnels isolés en français sont ou non transposables dans des textes de brevets d'invention écrits dans d'autres langues.

La question n'est pas innocente : comme nous avons cherché à modéliser le texte de brevet d'invention dans la perspective d'envisager sa production automatisée, le fait de savoir si la logique contributionnelle utilisée en français fonctionne dans d'autres langues permettrait d'étendre – ou non – les procédés d'automatisation au-delà du champ de la langue française.

Sur un plan plus théorique et culturel, il peut être très intéressant de déterminer si l'on écrit et lit contributionnellement un texte de brevet en allemand ou en anglais ou en chinois comme en français, - et si donc l'approche contributionnelle est ou n'est pas universelle dans son utilisation.

4.3.4.4. La contribution, niveau de lecture oublié ?

Nous finirons ce travail en replaçant le niveau de lecture contributionnel – qui sans discontinuer a été au cœur de notre approche – dans le cadre plus général des niveaux de lecture possible pour un texte.

En effet il y a une multitude de niveaux de lecture pour un texte donné. NEMO PETIT PORTUGUÈS (2012) développe ainsi la notion de **plurisémie** dans laquelle il inclut toutes les strates de lectures du texte (énoncé, phrase, contribution, etc.), le *profilage* textuel consistant ensuite à choisir l'une ou l'autre de ces strates de lecture. Or le niveau contributionnel (et nous avons montré par notre présent travail qu'il était une réalité de l'observation d'un texte) est l'une de ces « strates interprétatives »⁶⁹¹ ; il participe ainsi pleinement de la vision plurisémique que l'on peut aujourd'hui revendiquer dans le champ de

⁶⁹¹ NEMO PETIT PORTUGUÈS (2012), pp. 9-11 : la *plurisémie* y est définie comme la description de « toutes les strates interprétatives associées à un emploi », par opposition à la *polysémie*, qui est la description de « ce que serait la différence entre cet emploi et un autre emploi ».

la linguistique pragmatique. Un texte peut recevoir une interprétation contributionnelle, *i.e.* est susceptible de se lire en ce qui concerne spécifiquement sa strate contributionnelle. Le niveau contributionnel est un niveau de lecture spécifique qui implique un profilage spécifique, et qui s'articule avec les autres strates de lecture du texte (strate énonciative, phrastique, etc.), - ce qui n'en fait pas « "la" strate fondamentale⁶⁹² » de lecture d'un texte, mais une des strates de cette lecture.

En outre, nous avons essayé de montrer que le niveau contributionnel avait la particularité, à cause des mécanismes et des automatismes qu'il implique tant dans l'écriture que dans la lecture, de s'estomper dans la conscience du lecteur comme du rédacteur, comme s'il s'effaçait à mesure que les routines textuelles prises en charge étaient considérées comme subalternes et purement mécaniques, - au point qu'il ne servirait à rien, dans l'exercice courant de la lecture ou de l'écriture, de les repérer consciemment.

L'existence d'une plurisémié – dans laquelle le niveau contributionnel trouve toute sa place – et le statut subliminal du niveau contributionnel – qui existe mais que l'on ne perçoit pas directement – explique que ce dernier puisse être considéré, aujourd'hui, comme un niveau de lecture textuel efficace mais... oublié : il y a eu un moment (par exemple dans le cas du texte brevet d'invention) où des enchaînements contributionnels ont été sciemment construits (toujours dans le même exemple, considérer qu'il faille faire un État de l'art antérieur *avant* de proposer son invention, pour montrer en quoi celle-ci se démarque des autres), mais pour ensuite être mécanisés au point de devenir des passages obligés textuels – sans lesquels le texte ne serait pas cohérent, fini, mais dont la présence n'est plus remarquée en tant que tels.

Les mécanismes contributionnels – parce qu'ils ont justement en tant que mécanismes une tendance à l'automatisation – sont au final oubliés par la conscience du lecteur ou du producteur du texte ; ce qui ne veut pas dire que ce sont des mécanismes inconscients : ils ont été consciemment définis à un moment donné, puis oubliés dans leurs fonctions rhétoriques précises ; le niveau contributionnel serait, ainsi conçu, la restitution d'un degré de conscience textuelle sous-jacent.

⁶⁹² *Ibidem*, p. 11.

CONCLUSION

« Si vous enfoncez un clou dans le bois, le bois résiste différemment selon l'endroit où vous l'attaquez : on dit que le bois n'est pas isotrope. Le texte non plus n'est pas isotrope : les bords, la faille, sont imprévisibles. De même que la physique (actuelle) doit s'ajuster au caractère non-isotrope de certains milieux, de certains univers, de même il faudra bien que l'analyse structurale (la sémiologie) reconnaisse les moindres résistances du texte, le dessin irrégulier de ses veines. »

(Roland Barthes, *Le Plaisir du texte*).

En nous attachant à un format textuel spécifique et hyperformaté - le texte de brevet d'invention - abordé par le biais d'une approche contributionnelle (définie dans la première partie de ce travail⁶⁹³), nous avons pour objectif initial de rendre compte des phénomènes de clôture du texte structuré en ensembles contributionnels objectivement observables. Des éléments cohérents, récurrents et autonomes, que nous avons nommés *sous-contributions*, ont ainsi été isolés : liés les uns aux autres au moyen de *marqueurs contributionnels*⁶⁹⁴ aux propriétés spécifiques, ils sont susceptibles de fournir un *schéma contributionnel invariant*⁶⁹⁵ pour le texte qu'ils construisent (phase de modélisation). Ils constituent un niveau de lecture – le *niveau de lecture contributionnel*⁶⁹⁶ – qui permet de prendre connaissance de la complétude des textes envisagés. Cette complétude s'organise, comme on l'a vu, à partir d'une *mécanique contributionnelle*⁶⁹⁷, avec ses forces qui travaillent et *contraignent*⁶⁹⁸ le texte.

Cette étude des contraintes textuelles a permis de revisiter les maximes générales du modèle gricéen, en allant jusqu'à formuler des maximes contributionnelles déterminantes dans le type de texte analysé et néanmoins non envisagées par Grice, - comme les maximes de Retardement⁶⁹⁹ ou de Redondance⁷⁰⁰ par exemple.

Enfin, l'étude de la structure contributionnelle d'un texte très spécifique comme le texte de brevet d'invention a permis de faire quelques extrapolations concernant la structure contributionnelle des textes en général.

En effet, le niveau contributionnel d'un texte permet de rendre compte de sa construction en termes de pertinence : la contribution est l'expression du désir de pertinence de l'émetteur dans

⁶⁹³ Partie 1, « Approche contributionnelle du texte de brevet d'invention », p. 24.

⁶⁹⁴ 3.1., p. 160 *et sq.*

⁶⁹⁵ 3.2.2., p. 197.

⁶⁹⁶ Que nous avons essayé de préciser : voir 4.3.4.2., « Langage des blocs contributionnels », p. 332 *et sq.*

⁶⁹⁷ Voir 4.2., « La mécanique textuelle, ou le texte *meccano* », p. 275 *et sq.*

⁶⁹⁸ 4.2.2., « Les contraintes textuelles », p. 291.

⁶⁹⁹ Voir 3.3.2.3.2., p. 235.

⁷⁰⁰ Voir 3.3.2.3.3., *idem*.

le texte, et elle constitue le témoignage du pacte de lecture qui relie l'émetteur au récepteur, pacte qui peut parfois ne reposer pour ces derniers que sur la logique des intérêts bien compris, en les plaçant tantôt dans une relation de connivence, tantôt dans une relation de concurrence. Ce pacte contributionnel peut aboutir à une *mécanisation* du texte dans le cadre de laquelle les rôles de chacun (exemple : la défense contributionnelle pour l'émetteur⁷⁰¹) sont nettement définis et cloisonnés. Cette approche contributionnelle, comme on l'a vu⁷⁰², a un impact direct sur le type et le genre du texte étudié : la structure contributionnelle définit le genre et le type textuels, et vice-versa. Le niveau contributionnel transforme ainsi le texte en métatexte⁷⁰³, et permet dès lors de l'appréhender par le biais des *blocs textuels* qui le constituent et de le représenter dans les « grands traits » de sa structure, selon un profilage spécifique qui fait de l'approche contributionnelle l'une des approches plurisémiologiques du texte⁷⁰⁴.

Cette conception de la structure contributionnelle des textes nous semble pleinement intégrée à la linguistique et pragmatique textuelles. Notre travail, qui ne concerne pas à l'origine la typologie textuelle mais la structuration des textes par la notion de contribution, renseigne néanmoins sur la typologie des textes, comme nous l'avons montré⁷⁰⁵ : il y a un lien réversible entre structure contributionnelle et type de texte. Ce lien est manifeste dans le cas du texte de brevet d'invention, qui est comme transparent dans son fonctionnement à l'échelle contributionnelle. C'est en partant du matériau contributionnel du texte que l'on est remonté à la typologie, dans un mouvement inductif net, car l'approche contributionnelle permet de placer des points d'ancrage dans la matière énonciative, de se repérer précisément dans le flux des énoncés d'un texte. La contribution est à nos yeux une forme de canalisation des énoncés qui la constituent : l'énoncé peut ne pas être autonome, contrairement à la contribution qui l'est toujours et par définition ; cette propriété d'autonomie de la contribution (qui, rappelons-le, est constituée d'énoncés) permet de lire dans un texte des séries d'énoncés coordonnés par leur appartenance à une même contribution. Celle-ci propose en définitive un mode de lecture *intelligent* (au sens étymologique : *inter-lego* : « lire entre », c'est-à-dire *discerner, démêler*,

⁷⁰¹ Voir les « contributions défensives », in 4.3.3.2., « Coopération contrainte et pacte contributionnel », p. 317.

⁷⁰² 4.3.4.1., « Texte, contribution et genre », p. 330.

⁷⁰³ 4.3.4.2., « Langage des blocs contributionnels », p. 332.

⁷⁰⁴ 4.3.4.4., « La contribution, niveau de lecture oublié ? », p. 342.

⁷⁰⁵ Voir in 4.1.2.1., « Je contribue donc je suis », p. 250.

reconnaître, et par voie de conséquence *comprendre*) qui permet de distinguer des lignes de forces dans la masse des énoncés qui composent le texte. La structure contributionnelle d'un texte représente ces lignes de forces présentes dans un texte.

Bien sûr, le texte de brevet d'invention n'est pas représentatif de tous les types de textes. Il est par exemple différent d'un article scientifique⁷⁰⁶ et ce que l'on a conclu de l'analyse d'un texte de brevet d'invention ne pourrait pas être transposé directement et strictement dans un article scientifique. Néanmoins, tout en se gardant de superpositions trop rapides ou de généralisations abusives, les conclusions sur la structure contributionnelle de ce type de texte peuvent inspirer des analogies avec d'autres types de textes. Par exemple et pour continuer sur la comparaison entre texte de brevet d'invention et article scientifique, les phases de *descriptions techniques* (communes à ces deux types de texte) pourraient vraisemblablement faire l'objet d'une analyse de structure contributionnelle analogue : une fois enlevée la dimension rhétorique, les sous-contributions « Descriptions détaillées » des deux types de textes ont sans doute des points communs contributionnels qu'il pourrait être intéressant de mettre au jour (principe général de fonctionnement de l'objet décrit, description ordonnée et suivant un plan narratif précis, etc.). Si les mêmes structures contributionnelles sont communes à plusieurs types de textes, on tiendra là l'esquisse d'une *typologie générale des textes en fonction de leurs structures contributionnelles*, et du degré de complexité de ces dernières.

Un autre aspect à développer ultérieurement selon nous est *l'automatisation*, pour différents types de textes, des routines d'écriture relatives aux séquences rédactionnelles dans des textes préalablement traduits en données contributionnelles. Nous avons donné un aperçu rapide de ce type de production contributionnelle *ex nihilo* dans le présent travail⁷⁰⁷, mais rien n'interdit d'envisager d'autres productions. Les données contributionnelles extraites dans un texte, parce qu'elles sont autonomes, clairement identifiables (au moyen des marqueurs contributionnels) et reproductibles quasi mécaniquement, peuvent constituer un matériau pratique pour produire automatiquement différents textes : nous avons montré la possibilité de ce type de production textuelle à partir d'une base strictement contributionnelle, dans le cadre

⁷⁰⁶ Voir BREESÉ (2002) : « la description d'un brevet diffère fondamentalement d'un article scientifique » (p. 32).

⁷⁰⁷ 4.2.4., « Essai d'automatisation textuelle par approche contributionnelle », p. 296 *et sq.*

d'un squelette textuel tout d'abord⁷⁰⁸, puis dans une tentative de production de texte plus abouti⁷⁰⁹. Les données contributionnelles ont en outre l'avantage d'être plus facilement délimitables et manipulables, dans un texte, que des énoncés à géométrie variable. Nous avons à cette occasion souligné l'importance des aspects *text mining* pour les entreprises qui aujourd'hui ont un besoin stratégique dans le domaine de la veille informative, qui se base souvent sur des analyses textuelles visant à extraire les données-clefs des textes dépouillés ; il paraît logique d'y associer en complément des stratégies de *production textuelle (text writing)* en rapport avec les informations collectées afin de faire face aux impératifs de rédaction de ces mêmes entreprises (si une entreprise analyse des textes, elle en produit également). Les jeux de données contributionnelles éventuellement collectées pour différents types de textes fonctionnels (textes de brevet, articles scientifiques, notes techniques, etc.) pourraient être exploitées dans ce sens. Cette opération de production d'ensembles contributionnels pourrait même former le pendant des travaux de Vanessa Andreani au sujet des processus d'« immersion dans des documents scientifiques et techniques⁷¹⁰ », et qui visent à isoler les « informations pertinentes » dans un corpus de données ; nous avons justement posé que l'approche contributionnelle était l'un des niveaux de lecture pertinents du texte, ce qui donne ici l'idée de croiser notre approche avec celle de l'immersion documentaire.

Notons encore que l'enjeu rédactionnel pour des textes stratégiques comme le sont les textes de brevet d'invention n'est pas anodin pour les entreprises. En effet, l'étude contributionnelle des textes de brevets a pu montrer que les arguties juridiques contenues dans la rédaction des textes de brevet (et que des sous-contributions particulières illustrent nettement⁷¹¹) ne sont certainement pas étrangères à ces tensions concernant l'interprétation du texte de brevet, interprétation qui dans le cas de litiges relatifs à la paternité de l'invention d'une technique peut avoir de lourdes conséquences financières sur les parties prenantes. Rechercher la bonne information est stratégique, tout comme l'est le fait de la produire à bon escient. Cet enjeu rédactionnel et ses conséquences en termes contributionnels sont le lot, notamment, des textes de brevet d'invention, qui d'une certaine manière reflètent bien le décalage entre *découverte*

⁷⁰⁸ Un « ersatz contributionnel » (4.1.2.2., p. 253).

⁷⁰⁹ Un « texte artificiel » (4.2.4.3., p. 299).

⁷¹⁰ ANDREANI (2011).

⁷¹¹ Comme les « sous-contributions défensives » par exemple (voir « Contributions défensives », p. 319), ou encore les sous-contributions Revendications (voir « Une sous-contribution à modèle invariant : les Revendications », p. 203).

(qui est le fait de celui qui rend visible quelque chose qui ne l'était pas) et *invention* (étymologiquement l'invention est bien ce qui est découvert, mais une ambiguïté est introduite dans le sens du mot dès le moyen français, sens qui oscille entre « trouvaille, merveille » et « fable, mensonge, machination⁷¹² »). Le texte de brevet, d'un point de vue rhétorique, exploite cette flexibilité fondatrice de l'invention, et l'*inventeur* a certainement plus d'arrière-pensées que le seul *découvreur*, le second travaillant sans doute de manière plus désintéressée que le premier, et les deux se rejoignant aujourd'hui dans les laboratoires pour ne plus faire qu'un !

Cette recherche de la juste manière de dire (dans le cas d'un texte professionnel) s'est révélée, pour le texte de brevet d'invention, dans la tension toute rhétorique entre « dire ce qu'il faut » et « ne pas trop en dire » : c'est là un dilemme d'actualité pour les entreprises jetées dans la concurrence mondialisée et cela a un impact, comme nous l'avons vu⁷¹³, sur la structure contributionnelle des textes de brevet d'invention. Des analystes non linguistes, avec un autre vocabulaire, ont déjà énoncé ce dilemme relatif à la gestion de la quantité d'informations portées par les sous-contributions d'un texte :

« Dans la société de l'information, l'entreprise est confrontée à un arbitrage délicat entre deux tendances apparemment contradictoires :

- L'Internet et les nouvelles technologies de l'information et de la communication incitent à diffuser et à recevoir de plus en plus d'informations ;
- L'importance croissante des actifs immatériels conduit à un renforcement de la protection de la propriété intellectuelle et des actifs cognitifs.⁷¹⁴ »

A ce sujet, mentionnons l'existence d'un mouvement dit « abolitionniste⁷¹⁵ » qui plaide depuis peu pour l'abolition du système des brevets industriels, au nom d'un idéal de diffusion collective des idées et des techniques⁷¹⁶. Notre analyse contributionnelle du texte de brevet d'invention nous incite, à notre niveau, à ajouter que ce souhait d'abolition peut également

⁷¹² D'après le TLFi, article « invention ».

⁷¹³ Voir 4.1.3., « Rhétorique contributionnelle », p. 256 *et sq.*

⁷¹⁴ BRESSÉ (2002), p. 305.

⁷¹⁵ La désignation *open source*, maintenant bien connue du grand public, est dans le principe une émanation de ce mouvement.

⁷¹⁶ Pour une mise en perspective sur la « thèse abolitionniste » au sujet du système des brevets, voir BRESSÉ (2002), Partie 1, « Droits de propriété intellectuelle ».

s'expliquer par un certain rejet de formes d'écriture aux argumentations conçues comme étant de plus en plus spécieuses, et donc ressenties comme des freins à la diffusion claire des savoirs et des compétences scientifiques.

Pour revenir à l'idée de production textuelle, l'approche contributionnelle de notre travail a montré qu'il était possible d'obtenir des textes (dits artificiels) par *l'assemblage pertinent de blocs contributionnels* : on peut « faire du texte », « faire texte » artificiellement, sans qu'il s'agisse de la production d'un texte en tant qu'acte d'écriture comme on l'entend traditionnellement, avec un émetteur humain s'adressant à des récepteurs humains. Nous ne nous sommes alors permis de parler de *mécanique textuelle* que parce que la logique des sous-contributions enchaînées les unes aux autres et dans un ordre précis pour former ce que nous avons appelé des blocs textuels nous paraissait une logique systématique et susceptible d'être transposée dans le domaine des automatismes textuels, - en tout cas pour certains types de textes. Le texte, dans cette optique contributionnelle, est ici en définitive *ce qui fait l'effet d'un texte*, c'est-à-dire le juste enchaînement des sous-contributions réputées appartenir à ce type de texte. Le texte artificiel proposé dans le présent travail (le « vélo volant⁷¹⁷ ») le montre bien : ce texte a été construit ici indépendamment d'un contenu qui ne sera placé dans la structure contributionnelle que dans un second temps, le premier temps de construction du texte étant sa progression contributionnelle uniquement. Toujours dans cette optique, nous dirions en dernière analyse que ce texte produit artificiellement est avant tout une *apparence de texte* plus qu'un texte réel, un objet flexible dont le but est de donner l'impression, à un moment donné, qu'il est un objet stable et à prendre au sérieux en tant que texte. Ainsi, si un récepteur donné est dans l'attente d'un texte de type X dont la distribution serait A-B-C⁷¹⁸ et qu'il s'avère être confronté à un objet Y qui présente les blocs suffisants et nécessaires A, B et C mais dans une distribution A-C-B, alors l'émetteur posera $Y \neq X$. En d'autres termes, le récepteur ne reconnaîtra pas pleinement qu'il est devant le type de texte souhaité. La lecture contributionnelle opère donc des discriminations typologiques qui sont indépendantes du contenu signifiant du texte. Si l'on nous permet une nouvelle comparaison avec le domaine des sciences dites exactes, nous dirons que les textes produits X et Y, en tant que purs objets

⁷¹⁷ Voir 4.2.4.3., « Texte obtenu », p. 299.

⁷¹⁸ A, B et C désignant ici des sous-contributions spécifiques au type de texte X.

contributionnels, sont des *isomères* : en chimie moderne, les isomères désignent des molécules qui possèdent la même formule brute, mais en présentant une formule développée différente. Les exemples de textes X et Y précédemment cités sont des *isomères textuels* dans le sens où ils présentent *la même composition contributionnelle* (faites des sous-contributions A, B et C : c'est là leur « modèle invariant⁷¹⁹ » au sens évoqué dans ce travail), mais *ils n'ont pas la même distribution contributionnelle* (X : A-B-C, Y : A-C-B), - et c'est ce qui fait toute la différence entre ces deux séries contributionnelles, tout comme le charbon et le diamant qui sont tous deux composés d'atomes de carbone mais dont les réseaux de liaisons atomiques sont distincts. Les mêmes éléments contributionnels combinés différemment (*i.e.* n'ayant pas les mêmes liaisons entre eux), n'aboutissent pas au même type de texte : ABC n'est pas ACB, et les types de textes obéissent à des logiques contributionnelles strictes et non aisément modifiables, car ils correspondent à des mécanismes textuels fixés de manière pérenne⁷²⁰.

Le fait de délimiter objectivement un élément textuel tel que la sous-contribution (qui est close formellement et qui délivre un sens précis) permet de dire que le niveau contributionnel est un niveau de lecture et de compréhension du texte. Nous avons postulé, à la fin de notre travail⁷²¹, que ce niveau contributionnel était une strate de lecture parmi d'autres (c'est une strate qui participe de la plurisémié textuelle), mais elle a comme particularité d'être porteuse de mécanismes que nous avons fini par perdre de vue alors qu'ils sont bien présents en tant que forces agissantes dans le texte. En ce sens, nous dirons que le niveau contributionnel éclaire le texte en tant que *pseudopode* : le texte ainsi conçu est un prolongement (quasi intégré à notre esprit) de notre volonté de communiquer, mais nous lui avons délégué des routines textuelles (de production ou d'accès au sens) que nous avons intégrées sans pour autant les envisager consciemment lorsqu'elles sont utilisées dans un texte.

Ce niveau contributionnel est un niveau macrotextuel, il opère là où l'on cherche à distinguer les grands ensembles constitutifs d'un texte donné sans nécessairement s'arrêter sur des

⁷¹⁹ Voir 3.2.2., « Modèle invariant », p. 197 *et sq.*

⁷²⁰ Ces questions de combinaisons renvoient à la notion de *dispositio* contributionnelle (voir 3.2.3.3.1., « Contribution et rhétorique argumentative », p. 209 *et sq.*), et d'autres ont également insisté sur l'importance de la *place* dans la construction textuelle : « Tout dépend de sa place [ici : la place d'une phrase] dans une suite séquentielle donnée » (ADAM (1997), p. 41).

⁷²¹ Voir 4.3.4.4., « La contribution, niveau de lecture oublié ? », p. 342.

détails linguistiques qui tiennent quant à eux au mieux de la microcontribution, sinon du microénoncé. Cette lecture *superficielle* (au sens de « à la surface ») du texte peut être nommée *superlecture* (en prenant *super* dans son sens étymologique de « qui est au-dessus »). Le *superlecteur* (ou *superrédacteur* si l'on se place du côté de la production contributionnelle du texte) est celui qui lit (écrit) un texte comme un ensemble de contributions plus que comme un ensemble d'énoncés. Bien sûr, rien ne l'empêche de recourir ponctuellement ou plus durablement à une lecture plus en détails du texte (*i.e.* en considérant le texte strictement comme une suite d'énoncés qui s'articulent les uns aux autres) et en s'attachant à ses microcomposants (comme nous l'avons fait par exemple lors de notre relevé de marqueurs contributionnels ponctuels dans la troisième partie de notre travail), mais s'il le fait c'est pour mieux revenir au niveau macrotextuel, c'est-à-dire au niveau textuel que nous appelons contributionnel et qui considère le texte plus dans son ensemble et sa globalité que dans ses particularités de fonctionnement.

Cette vision d'un texte dans sa *superstructure* correspond bien, selon nous, à un mode de manipulation courante de textes dits utilitaires, à l'exploitation de cette « littérature grise » qui vise avant tout à l'efficacité dans le contexte où elle se déploie (entreprises, bureaux d'études, laboratoires de recherche, etc.), - le texte de brevet en étant un parfait exemple -, et qui appelle justement, tant du point de vue de sa production que de sa réception, une vision globalisante. Pour le dire autrement, on ne lit pas de la même manière un texte de brevet d'invention dans un bureau d'études qu'une page de Proust dans un cercle de lectures ; si nous ne pouvons pas ici développer ce qu'est exactement cette lecture d'un passage de Proust, nous pouvons avancer en revanche que la lecture en situation du texte de brevet, elle, opère par balayages successifs destinés à repérer les sous-contributions recherchées afin d'en extraire l'information souhaitée⁷²².

Cette lecture qui s'attache à la superstructure du texte, c'est la lecture contributionnelle, et elle s'effectue à l'échelle de l'unité-texte, ce qui la relie pleinement à la linguistique textuelle ; lire un texte de manière contributionnelle, c'est l'aborder « dans sa totalité existante et évidente⁷²³ », en le parcourant selon des unités de lecture fonctionnelle à ce sujet : les (sous-)

⁷²² Sur les lectures possibles des enchaînements contributionnels dans un texte de brevet d'invention, voir 4.1.3.2., « Lecture contributionnelle », p. 260.

⁷²³ *In* PORTUGUÈS (2011), « Conclusions ».

contributions, - la somme de ces unités de lecture fonctionnelle permettant d'atteindre la globalité du texte, et partant de rendre compte de sa complétude.

Nous ne sommes pas les premiers, naturellement, à avancer l'idée de superstructure textuelle : on peut ainsi se référer, sous un angle cognitif, à KINTSCH VAN DIJK (1983) qui utilisent déjà le terme, ou à HASAN HALLIDAY (1976), qui eux parlent plutôt de « macrostructures⁷²⁴ ». Notre apport se situe selon nous dans le croisement entre l'idée de superstructures textuelles et d'approche contributionnelle, en posant notamment que les superstructures que nous avons étudiées dans le présent travail sont d'essence et de fonctionnement contributionnels. Les superstructures d'un texte, dans cette optique, fournissent à celui-ci une architecture constituée d'articulations de sous-contributions.

Nous finirons en nous attachant à l'idée de la *permanence de l'élément contributionnel dans les textes*. En effet si nous avons pu travailler sur des sous-contributions dans les textes de brevet, rien ne dit que tous les textes soient nécessairement observables en termes de logique contributionnelle. Il reste ainsi à tester le champ des applications de l'approche contributionnelle au plus grand nombre de types de textes envisageable. Nous avancerons néanmoins quelques éléments pour plaider *a priori* la cause d'une approche contributionnelle quel que soit le type de texte abordé.

Tout d'abord on peut penser que si tous les textes sont bien composés de contributions (car celles-ci sont composées d'énoncés, et que ces derniers sont la matière première des textes⁷²⁵), il peut se trouver des textes dont la logique contributionnelle est moins mécanique que dans d'autres, des textes dans lesquels le processus de mécanisation contributionnelle est

⁷²⁴ On peut également citer la proposition plus récente de « prototypes textuels », in ADAM (1997).

⁷²⁵ Voir *supra*, 1.1.3.1.1., « Contribution, énoncé et discours », p. 69.

moins avancé ou moins patent que pour d'autres : dans certains textes (comme les textes de brevet d'invention par exemple), les sous-contributions spécifiques sont plus apparentes que dans d'autres textes – ce sont des textes à contributions manifestement organisées selon des mécanismes aisément visibles, qui s'opposent aux textes à contributions moins facilement repérables, dont la mécanique est sans doute plus subtile, en tout cas moins perceptible au premier coup d'œil. Cette différence dans le degré de mécanisation⁷²⁶ permet de déterminer la visibilité des structures contributionnelles d'un texte (comme les coutures d'un costume : généralement un costume de tailleur ne laisse pas voir ses coutures, un costume bon marché si), mais ne remet pas en cause l'idée que, quel que soit le texte, il possède un *substrat contributionnel*.

Ensuite nous avons montré que la logique contributionnelle initiée par Grice dans le cadre conversationnel avec ses maximes, à *condition de nuancer celles-ci* (par exemple par l'ajout de nouvelles maximes, ou en reprécisant les maximes existantes⁷²⁷), est tout à fait transposable au texte (dans notre cas de brevet d'invention). Cette permanence de la logique contributionnelle, depuis la conversation jusqu'à certains types de textes qui n'ont rien à voir avec un quelconque cadre conversationnel, nous semble ainsi plaider en faveur du caractère universel de la notion de contribution quel que soit l'acte de communication concerné.

Enfin nous avons envisagé la contribution (dans un texte de brevet d'invention tout du moins⁷²⁸) comme acte *ostensif* (c'est une action de communication qui repose sur un comportement intentionnel, *i.e.* avec une intention communicative), *inférentiel* (avec la mise en route, chez le récepteur, d'un moteur à inférences⁷²⁹ contributionnelles pour accéder à la compréhension pleine du texte⁷³⁰), mais également comme un acte qui suppose un travail actif du récepteur pour accéder au *non-dit* textuel⁷³¹. Une contribution (comme un énoncé⁷³²) est bel et bien réglée pour se rendre manifeste et faire, - et le texte de brevet d'invention fournit

⁷²⁶ Que nous avons présentée dans la section 4.3.2., « Degrés de cohérence textuelle », p. 309.

⁷²⁷ Voir 3.3.2., « Variantes des maximes de Grice », p. 228.

⁷²⁸ *In* 4.1.2.1., « Je contribue donc je suis », p. 250.

⁷²⁹ Qui repose sur une logique de la *différenciation* entre contributions possibles : voir *supra*, p. 322 et note 621.

⁷³⁰ Voir *infra*, 1.2.2.3., « Un horizon d'attente concurrentiel (...) », p. 83 *et sq.*

⁷³¹ Voir *infra*, 4.3.3.3.1., « Accès au non-dit du texte », p. 322 *et sq.*

⁷³² Voir Partie 1, *Chapitre liminaire*, p. 26.

des cas d'école⁷³³ -, la différence avec d'autres contributions envisagées comme possibles, voire concurrentes.

Nous sommes ici tenté de dire que si tout acte de communication s'inscrit dans cette perspective de pertinence, la contribution est, dans les textes, le reflet organisé et structurel de ce désir d'être perçu comme un contributeur (et le Principe de Coopération, Contrainte ou non⁷³⁴, montre bien qu'une contribution n'existe que dans la co-construction entre émetteur et récepteur de cette contribution) ; les contributeurs et leurs contributions sont donc une expression parmi d'autres de l'inlassable volonté de pertinence, et pour paraphraser le célèbre mot de Paul Watzlawick⁷³⁵ : on ne peut pas ne pas contribuer.

⁷³³ Voir par exemple les « tentatives de création d'objets virtuels » *in* « Sous-contributions parapluies », p. 319.

⁷³⁴ Voir 1.2.2.5., « Le Principe de Coopération Contrainte », p. 90 ; 4.1.4.1., « Coopération contributionnelle », p. 263 ; 4.3.3.2., « Coopération contrainte et pacte contributionnel », p. 317.

⁷³⁵ WATZLAWICK (1972).

BIBLIOGRAPHIE

ADAM (1997) : ADAM Jean-Michel, *Les textes : types et prototypes*, « Récit, description, argumentation, explication et dialogue », Paris, Nathan Université, 1997, (Fac. Linguistique)

ADAM (2005) : ADAM Jean-Michel, *La Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin, 2005

ADAM REVAZ (1989) : ADAM Jean-Michel, REVAZ Françoise, « Aspects de la structuration du texte descriptif : les marqueurs d'énumération et de reformulation », *Langue Française, Structuration des textes : connecteurs et démarcations graphiques*, n°81, 1989, pp. 59-98

AMOSSY (2000) : AMOSSY, Ruth, 2000, *L'argumentation dans le discours*, « Discours politique, Littérature d'idées, Fiction », Paris, Nathan, (Fac. Linguistique), 247 p.

ANDREANI (2011) : ANDREANI Vanessa, « Immersion dans des documents scientifiques et techniques : unités, modèles théoriques et processus », Thèse de Sciences du langage soutenue publiquement le 23 septembre 2011 à l'Université de Grenoble, Directeur Thomas Lebarbé, texte disponible à partir du moteur de recherche www.theses.fr

ANSCOMBRE, DUCROT (1997) : ANSCOMBRE Jean-Claude, DUCROT Oswald, *L'argumentation dans la langue*, Paris, Mardaga, 1997, (Philosophie et langage)

ARISTOTE : ARISTOTE, *La Poétique*, Traduction Michel Magnien, Paris, Le Livre de Poche, 1990, (Classiques)

ARISTOTE (R) : ARISTOTE, *La Rhétorique*, texte établi et traduit par Médéric Dufour et André Wartelle, tomes I, II et III, Paris, Les Belles Lettres, 1938, 1965 et 1973

- APOTHELOZ (1995) : APOTHÉLOZ Denis, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève, Éditions Droz, 1995
- ARRIVE (1986) : ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, *La Grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de linguistique française*, Éditions Flammarion, 1986
- ASHBY (1956) : ASHBY W.R., CULBERTSON J.T., DAVIS M.T. [et al.], *Automata studies*, éditeurs C. E. Shannon et J. Mc Carthy, Princeton University Press, 1956
- AUSTIN (1962) : AUSTIN, *How to do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press, 1962
- AUSTIN (1970) : AUSTIN John Langshaw, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 1970
- BAILLY (1901) : BAILLY Anatole, *Abrégé du dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette, 1901, rééd. 1969
- BAR-HILLEL (1968) : BAR-HILLEL Yehoshua, « *Communication and argumentation in pragmatic languages* », in *I linguaggi nella società e nella tecnica* (congrès organisé par la société Camillo Olivetti & C., octobre 1968), Milan, Communauté, 1970
- BARONI (2004) : BARONI Raphaël, « La coopération littéraire : le pacte de lecture des récits configurés par une intrigue », disponible sur le site de <http://www.fabula.org/>, consulté en 2013
- BARTHES (1966) : BARTHES Roland, « Introduction à l'analyse structural des récits », 1966, in *Communications* n° 8, pp. 1-27, repris dans *Poétique du récit*, Paris, Éditions du Seuil, 1977
- BARTHES (1970) : BARTHES Roland, *S/Z*, Paris, Éditions du Seuil, 1970, (Tel Quel)
- BARTHES (1972), BARTHES Roland, *Le Degré zéro de l'écriture*, Paris, Éditions du Seuil, 1953 puis 1972
- BARTHES (1973) : BARTHES Roland, *Le Plaisir du texte*, Éditions du Seuil, 1973, (Points 135)
- BAZERMAN (1988) : BAZERMAN Charles, *Shaping Writing Knowledge. The Genre and Activity of the Experimental Article in Science*, Madison, Wisconsin, University of Wisconsin Press, 1988, rééd. 2000
- BENVENISTE (1966) : BENVENISTE Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Tome I, Gallimard, 1966
- BENVENISTE (1974) : BENVENISTE Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Tome II, Gallimard, 1974

BIBER *et al.* (2007) : BIBER Douglas, CONNOR Ulla, UPTON Thomas A., *Discourse on the Move - Using corpus analysis to describe discourse structure*, Amsterdam / Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, 2007

BORDERIEUX (2010) : BORDERIEUX Julien, PELIZZARI Denise, *Communication scientifique et technique pour l'élève ingénieur*, Paris, Dunod, 2010, (Parcours ingénieur)

BOURDIN DUHEM (1972) : BOURDIN Jean-François, DUHEM Pierre, « La grammaire de texte en pays de langue allemande », *in Langages*, 7ème année, n° 26, 1972, pp. 59-74, disponible par le lien raccourci : <http://bit.ly/1dlFwLn>

BREESÉ (2002) : BREESÉ Pierre, *Stratégies de propriété industrielle*, « Guide des entreprises innovantes en action », Paris, Dunod, 2002, 345 p.

BRONCKART (2006) : BRONCKART Jean-Paul, « Contraintes et libertés textuelles », *in Capletra n°40*, 2006, pp. 9-28, disponible par le lien raccourci : <http://bit.ly/18XmuVx>

BRONCKART (2007) : BRONCKART Jean-Paul, « Genres de textes, types de discours et "degrés" de langue – Hommage à François Rastier », *Texto !* de janvier 2008, vol. XIII, n°1, disponible par le lien raccourci : <http://bit.ly/16N4PzO>

BROWN LEVINSON (1978) : BROWN Penelope, LEVINSON Stephen, *Politeness : Some universals in language usage*, Cambridge University Press, 1987, première publication en 1978 *in Questions and Politeness*, éditeur Ester N. Goody

CAE (2010) : « Les Marchés de brevet dans l'économie de la connaissance », Rapport (version provisoire) du Conseil d'Analyse Économique, disponible à l'adresse : http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_brevets_CAE.pdf

CAPPEAU (2010) : CAPPEAU Paul, CHUQUET Hélène, VALETOPOULOS Freiderikos [*et al.*], *L'exemple et le corpus, quel statut ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010

CHARAUDEAU (1995) : CHARAUDEAU Patrick, « Une analyse sémiolinguistique du discours », *in Revue Langages n° 117*, Larousse, Paris, mars 1995, disponible sur : <http://www.patrick-charaudeau.com/Une-analyse-semiolinguistique-du.64.html>

CHARAUDEAU MAINGUENEAU (2002) : CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éditions du Seuil, 2002

CHARCONNET (1999) : CHARCONNET Jean, *Rhétorique de la découverte et de la vulgarisation scientifique : Une étude des formes de l'analogie dans le discours de la génétique*, thèse soutenue le 1^{er} février 1999, Université Paris VIII

CHARLES (1977) : CHARLES Michel, *Rhétorique de la lecture*, Paris, Le Seuil, « Poétique », 1977

CHAROLLES (1978) : CHAROLLES Michel, « Introduction aux problèmes de la cohérence des textes », in *Langue française*, n°38, 1978, pp. 7-41

CHAROLLES (1988) : CHAROLLES Michel, « Les études sur la cohérence et la connexité textuelles depuis la fin des années 1960 », in *Modèles linguistiques*, tome X, fasc. 2, n°20, 1988, pp. 45-66

CHAROLLES (1995) : CHAROLLES Michel, « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », in *Travaux de Linguistique*, n°29, 1995, pp. 125-151

CHOMSKY (1969) : CHOMSKY Noam, *Structures syntaxiques*, Paris, Éditions du Seuil pour la traduction française (Michel Braudeau), 1969, (L'ordre philosophique)

CHOMSKY (1971) : CHOMSKY Noam, *Aspects de la théorie syntaxique*, traduit de l'anglais par Jean-Claude Milner, Paris, éditions du Seuil, 1971, (L'ordre philosophique)

CHOMSKY (1980), *Essais sur la forme et le sens*, Traduit de l'anglais par Joëlle Sampy, Paris, Seuil, 1980, (Travaux Linguistiques)

CLARK SCHAEFER (1989) : CLARK Herbert H., SCHAEFER Edward F., “Contributing to discourse”, in *Cognitive Science* 13, 259-294, 1989, accessible sur : <http://www-psych.stanford.edu/~herb/1980s/Clark.Schaefer.89.pdf>

COMBETTES (2002) : COMBETTES Bernard, KARABÉTIAN Etienne Stéphane, « Analyse linguistique des textes et stylistique », in *Langue française*, n°135, 2002, pp. 95-113

CORPUS : Revue *Corpus*, disponible sur : <http://corpus.revues.org/index.html>

CROCHEMORE (2001) : CROCHEMORE Maxime, HANCART Christophe, LECROCQ Thierry, *Algorithmique du texte*, Paris, Vuibert, 2001

DE CLERCQ (1998) : DE CLERCQ Danielle, « Etymons grecs et latins du vocabulaire scientifique français », Centre de Documentation pour l'Enseignement Secondaire et Supérieur, disponible sur <http://pot-pourri.fltr.ucl.ac.be/itinera/ebook/etymons.pdf>

DUBOIS (1973) : DUBOIS Jean [et al.], *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973, p. 191

DUCROT (1972) : DUCROT Oswald, *Dire et ne pas dire*, Éditions Hermann, 1972, p 9 : loi d'exhaustivité

- DUCROT TODOROV (1972) : DUCROT Oswald, TODOROV Tzvetan, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 1972, (Points n°110), 474 p.
- DUCROT (1980) : DUCROT Oswald, *Les échelles argumentatives*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980, (Propositions), 96 p.
- DUCROT (1984) : DUCROT Oswald, *Le dire et le dit*, Paris, Les Editions de minuit, (Propositions), 239 p.
- DUCROT SCHAEFFER (1995) : O. DUCROT Oswald, SCHAEFFER Jean-Marie, *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil, 1995
- DUPRIEZ (1984) : DUPRIEZ Bernard, *Gradus*, « Les procédés littéraires (Dictionnaire) », Union générale d'Éditions, 1984, 543 p., (10/18 n° 1370)
- ECO (1979) : ECO Umberto, *Lector in fabula*, Éditions Grasset et Fasquelle, 1985 pour la traduction en français (par Myriem Bouzaher), 1979 pour la version originale en italien, Le Livre de Poche, (Biblio Essais n°4098)
- ESPACENET : base d'accès aux textes de brevets d'invention rendus publics : <http://fr.espacenet.com/>
- FONTAINE (1993) : FONTAINE David, *La Poétique (Introduction à la théorie générale des formes littéraires)*, Nathan, (128 n°40), 1993
- FURBERG (1971) : FURBERG Mats, *Saying and meaning : a main theme in J. L. Austin's philosophy*, Oxford, Blackwell Publishers, 1971
- GAFFIOT (1934) : GAFFIOT Félix, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934, disponible en ligne : <http://www.lexilogos.com/latin/gaffiot.php>
- GEACH (1972) : GEACH Peter Thomas, *Logic Matters*, Oxford, Blackwell, 1972
- GENETTE (1972) : GENETTE Gérard, *Figures III*, Éditions du Seuil, coll. Poétique, 1972
- GENETTE (1982) : GENETTE Gérard, *Palimpsestes, la littérature au second degré*, Éditions du Seuil, coll. Essais, 1982
- GOFFMAN (1973) : GOFFMAN Erving, « La condition de félicité », in *Façon de parler*, pp. 7-42., Paris, 1973, Les éditions de Minuit et Erving Goffman
- GREIMAS (1970) : GREIMAS Algirdas Julien, *Du sens : essais sémiotiques*, Paris, éd. du Seuil, 1970, tome I (tome II : 1983)
- GREVISSE (1986) : GRÉVISSE Maurice, *Le Bon Usage, Grammaire française*, 12^e édition refondue par André Goosse, Duculot, Gembloux/Paris, 1986
- GRICE (1957) : GRICE Henry Paul, « Meaning », *Philosophical Review*, vol. LXVI, 1957

GRICE (1969) : GRICE Henry Paul, « *Utterer's Meaning and Intentions* », *Philosophical Review*, vol. LXXVIII, 1969

GRICE (1975) : GRICE Henry Paul , « *Logic and conversation* », in *Syntax and semantics*, vol. 3. , *Speech Acts*, éditeurs Peter Cole et Jerry L. Morgan, New York, Academic Press, 1975

GRICE (1979) : GRICE Henry Paul, « *Logique et conversation* », in *Communications*, n°30, 1979 pour la traduction française

GRICE (1989) : GRICE Henry Paul, *Studies in the way of words*, Harvard University Press, 1989

GRIGNON (2001) : GRIGNON Francis [et al.], *Stratégie du brevet d'invention : rapport d'information - au nom de la commission des affaires économiques et du plan*, présentation Francis Grignon, Paris, Sénat, 2001

HASAN HALLIDAY (1976) : HALLIDAY M.A.K., HASAN Ruqaiya, *Cohesion in English*, Longman, 1976

HAUGH (2002) : HAUGH Michael, « *The intuitive basis of implicature : relevance theoretic implitness versus gricean implying* », in *Pragmatics*, 12:2., pp. 117-134, International Pragmatics Association

HO-DAC *et alii* (2012) : HO-DAC Lydia-Mai, LEMARIÉ Julie, PÉRY-WOODLEY Marie-Paule, VERGEZ-COURET Marianne, « *Multidisciplinary Perspectives on Signalling Text Organisation: Introduction to the Special Issue* », *Discours* [En ligne] n°10, 2012, mis en ligne le 16 juillet 2012 : <http://discours.revues.org/8598#article-8598>

HORN (1972) : HORN Laurence, *On the Semantic Properties of Logical Operators in English*, thèse de doctorat, Yale University, 1972

JAKOBSON (1963) : JAKOBSON Roman, *Essais de linguistique générale*, Éditions de Minuit, 1963, traduit de l'anglais par Nicolas Ruwet

JAUBERT (2005) : JAUBERT Anna [et al.], *Cohésion et cohérence, Études de linguistique textuelle*, ENS Éditions, 2005

KANT (1787) : KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure*, Traduction Alain Renaut, Paris, Flammarion, 2006, (GF n° 1304)

KERMADEC (2001) : KERMADEC Yann de, *Innover grâce au brevet : une révolution déclenchée par internet*, Paris, Insep consulting, 2001

KERBRAT-ORECCHIONI (1996), KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *La linguistique conversationnelle*, Paris, Seuil, 1996, (Mémo)

KERBRAT-ORECCHIONI (1998) : KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « La notion de "négociation" en analyse des conversations. L'exemple des négociations d'identité », in *Revue de Sémantique et Pragmatique*, Université d'Orléans, n° 3, 3 juin 1998

KINTSCH VAN DIJK (1983) : VAN DIJK Teun A., KINTSCH Walter, *Strategies of Discourse Comprehension*, 1983, New York Academic Press

KINTSCH VAN DIJK (1984) : VAN DIJK Teun A., KINTSCH Walter, « Vers un modèle de la compréhension et de la production de textes, In Denhière, in *Il était une fois ... Compréhension et souvenir de récits*, Presses Universitaires de Lille, 1984, p. 49-94

LAKOFF (1973) : LAKOFF George, *The logic of politeness ; or, Minding your P's and Q's*, *Papers from the Ninth Regional Meeting, Chicago Linguistics Society*, pp. 292-305

LANG CLEMENT SCHWARTZ (1972) : LANG Ewald, CLEMENT Danièle, SCHWARTZ Yves. « Quand une "grammaire de texte" est-elle plus adéquate qu'une "grammaire de phrase" ? » in *Langages*, 7ème année, n°26, 1972, pp. 75-80

LATOUR (1989) : LATOUR Bruno, *La Science en action*, 1989, (Folio Essais n°267)

LEECH (1983) : LEECH, Geoffrey, *Principles of pragmatics*, London, Longman, 1983

LEFEBVRE (2006) : LEFEBVRE Muriel, « Les écrits scientifiques en action. Pluralité des écritures et enjeux mobilisés », in « Sciences et écriture », dossier de *Sciences de la société*, n° 67, février 2006, lien : <http://w3.scsoc.univ-tlse2.fr/67/1.html#1>

LEGALLOIS (2006) : LEGALLOIS Dominique, « Quand le texte signale sa structure : la fonction textuelle des noms sous-spécifiés », in *Corela*, « Organisation des textes et cohérence des discours », numéros thématiques, disponible en ligne : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1465>

LEHMANN (1985) : LEHMANN Denis, « La grammaire de texte : une linguistique impliquée ? », in *Langue française* n°68, 1985, pp. 100-114

LEHMANN (2010) : LEHMANN Sabine, « Le couple interactif *texte / phrase* dans l'histoire de la langue française », in *Discours* n°7, laboratoire LATICE, Presses Universitaires de Caen, 2010, disponible sur le site <http://discours.revue.org>

LEJEUNE (1975) : LEJEUNE Philippe, *Le Pacte autobiographique*, Éditions du Seuil, 1975, coll. Points, nouvelle édition 1996

LONGMAN : *Longman Dictionary of Contemporary English*, disponible sur : <http://www.ldoceonline.com/>

LESCANO (2011) : LESCANO Alfredo, « La Théorie des blocs sémantiques – Somme de notions », 2011, Document de travail, EFTS (Université de Toulouse), CRAL (EHESS / CNRS)

LEVINSON (1983) : LEVINSON Stephen C., *Pragmatics*, Londres, Cambridge University press, 1983, (*Cambridge Textbooks in Linguistics*)

LEVINSON (2000) : LEVINSON Stephen C., *Presumptive Meanings : the Theory of Generalized Conversational Implicature*, Londres, Stephen C. Levinson - Cambridge (Mass), MIT Press, 2000

LUGER (1993) : LÜGER Heinz-Helmut, « Routine conversationnelle et comportement langagier », in *Langage et société*, n°63, 1993, pp. 5-38

LUNDQUIST (1983) : LUNDQUIST Lita, *L'Analyse textuelle : méthode, exercices*, Paris, CEDIC, 1983

MAYAFFRE (2005) : MAYAFFRE Damon, « Analyse du discours politique et logométrie. Point de vue pratique et théorique », in *Langage et Société*, 2005

MEJRI (2010) : MEJRI Salah, « Stéréotypes en langues et en discours », in *Revue Interdisciplinaire "Textes & contextes"* [en ligne : <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/textes&contextes/document.php?id=1267>], n° 5, 2010

MEYER (1986) : MEYER Michel, *De la problématique : langage, science et philosophie*, Bruxelles, Mardaga, 1986, rééd. Le Livre de Poche, Hachette, 1994, réimpr. Paris, Quadrige, P.U.F., 2008

MOIRAND (1990) : MOIRAND Sophie, *Une grammaire des textes et des dialogues*, Paris, Hachette, 1990, (F série Autoformation)

MOUNIN (1985) : MOUNIN Georges, « Linguistique – Objet et méthodes », article de l'*Encyclopaedia Universalis*, corpus II, 1985

NEMO (1985) : NEMO François, « Contraintes énonciatives et argumentativité », in *Semantikos*, 1985, vol. 9, n°2

NEMO (1992) : Nemo François, *Contraintes de pertinence et compétence énonciative : l'image du possible dans l'interlocution*, thèse de doctorat, EHESS, 1992

NEMO (1999) : NEMO François, “*The Pragmatics of Signs, The Semantics of Relevance, and The Semantic/Pragmatic Interface*”, in *The Semantics-Pragmatics Interface from Different Points of View*, CRiSPI Series, Amsterdam, Elsevier Science, 1999, pp. 343-417

NEMO (2001-S) : NEMO François, « Contributions, énoncés, constructions, morphèmes. Eléments pour une linguistique de la signification et de l'interprétation – Synthèse – Habilitation à diriger des recherches », novembre 2001, Université Paris 8

NEMO (2001-I) : NEMO François, « Contributions, énoncés, constructions, morphèmes. Eléments pour une linguistique de la signification et de l'interprétation – Volume 1 – Habilitation à diriger des recherches », novembre 2001, Université Paris 8

NEMO (2001-II) : NEMO François, « Contributions, énoncés, constructions, morphèmes. Eléments pour une linguistique de la signification et de l'interprétation – Volume 2 – Habilitation à diriger des recherches », novembre 2001, Université Paris 8

NEMO (2006) : NEMO François, « *Discourse particles as morphemes and as constructions* », in Kerstin Fischer (ed.), *Approaches to Discourse Particles*, Amsterdam, Elsevier, 2006, pp. 375-402

NEMO PETIT PORTUGUÈS (2012) : NEMO François, PETIT Mélanie, PORTUGUÈS Yann, « Profilage sémantique et plurisémié », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n°31, Presses Universitaires d'Orléans, 2012

OMPI (2007) : *Rapport de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle sur les brevets*, 2007, disponible en version pdf :

http://www.wipo.int/freepublications/fr/patents/931/wipo_pub_931.pdf

OXFORD DICTIONARY : *The Oxford English Dictionary and Oxford Dictionaries Online*, disponible sur : <http://oxforddictionaries.com/words/the-oxford-english-dictionary>

PASSERON (1989) : PASSERON René, *Pour une philosophie de la création*, Paris, Klincksieck, 1989, (Esthétique)

PEIRCE (1978) : PEIRCE Charles Sanders, *Écrits sur le signe* (rassemblés, traduits et commentés par G. Deledalle), Paris, Seuil, (L'ordre philosophique)

PÉREZ (1984) : PÉREZ José-Philippe, *Mécanique - Points matériels, solides, fluides, "avec 250 exercices et problèmes résolus"*, Paris, Masson, 1984, rééd. 1995, (Enseignement de la physique - Classes préparatoires aux grandes écoles, Premier cycle universitaire, licence)

PORTUGUÈS (2011) : PORTUGUÈS Yann, « Contribution à une théorie linguistique du texte : la complétude textuelle comme heuristique », thèse de doctorat en Sciences du langage, Université d'Orléans, directeur François Nemo, 2011

PRÉVOT (2004) : PRÉVOT Laurent, « Structures sémantiques et pragmatiques pour la modélisation de la cohérence dans des dialogues finalisés », thèse de doctorat (spécialité informatique – intelligence artificielle) présentée à l'Université Paul Sabatier, Toulouse III, 29 janvier 2004

PROUST (1918) : PROUST Marcel, *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, Première partie, « Autour de Mme Swann », Paris, Editions de la Nouvelle Revue Française, 1920

QUERE (1990) : QUÉRÉ Louis, *La pertinence. Communication et cognition (Don Sperber et Deirdre Wilson)*, Réseaux, 1990, vol. 8, n° 42, pp. 110-111, disponible sur :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_0751-7971_1990_num_8_42_2851

RASTIER (2005) : RASTIER François, « Discours et texte », *Texte !*, juin 2005, disponible sur : http://www.revue-texto.net/Reperes/Themes/Rastier_Discours.html

RECANATI (1979) : RECANATI François, *La Transparence et l'énonciation*, « Pour introduire à la pragmatique », Paris, Seuil, 1979, (L'ordre philosophique)

RECANATI (1982) : RECANATI François, *Les Énoncés performatifs*, « Contribution à la pragmatique », Paris, Editions de Minuit, 1982, (Propositions)

RECANATI (2007) : RECANATI François, *Le Sens littéral : langage, contexte, contenu*, Traduit de l'anglais par Claude Pichevin, L'Éclat, 2007, (Tiré à part)

RICOEUR (1986) : RICOEUR Paul, *Du texte à l'action*, Paris, Esprit/Seuil, 1986

RIFFATERRE (1979) : RIFFATERRE Michael, *La Production du texte*, Le Seuil, 1979, (Poétique)

ROBERT (1985), *Le Grand Robert de la langue française*, 2^{ème} édition entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Paris, Le Robert, 1985

ROULET (2001) : ROULET Eddy, FILLIETTAZ Laurent, GROBET Anne, BURGER Marcel, *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Editions Peter Lang, 2001, (Sciences pour la communication)

SALENÇON (1988) : SALENÇON Jean, *Mécanique des milieux continus, tome I, Concepts généraux*, Paris, Edition Marketing, 1988, (Ellipses)

SALLES (2006) : SALLES Mathilde, « Cohésion-cohérence : accords et désaccords », in *Corela*, 27 octobre 2006, disponible sur : <http://corela.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=1426>

SAUSSURE (1916) : SAUSSURE Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Éditions Payot & Rivages, 1916, rééd. 1995

SCHAEFFER (1989) : SCHAEFFER Jean-Marie, *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris, Le Seuil, 1989

SCHOPFEL (2006) : SCHÖPFEL Joachim, « Le devenir de la littérature grise – Quelques observations », in *Perspectives documentaires en éducation*, 62, 2006

SCHOPFEL (2011) : SCHÖPFEL Joachim, « Vers une nouvelle définition de la littérature grise », in *Cahiers de la Documentation*, 66, 3, 2012, disponible sur : http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/79/49/84/PDF/Schopfel_4.3.pdf

SEARLE (1972) : SEARLE John, *Les Actes de langage « Essai de philosophie du langage »*, Traduit de l'américain, Paris, Hermann, 1972, (Savoir), réédition 2009

SLATKA (1985) : SLATKA Denis, « Grammaire de texte : synonymie et paraphrase », in Fuchs, C., *Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles*, Berne, Éditions Peter Lang, 1985

SPERBER (1974) : SPERBER Dan, *Le symbolisme en général*, Paris, Hermann, 1974

SPERBER WILSON (1986) : SPERBER Dan, WILSON Deirdre, *Relevance. Communication and Cognition*, Wiley-Blackwell, rééd. 1996

SPERBER WILSON (1989) : SPERBER Dan, WILSON Deirdre, *La pertinence : communication et cognition*, traduit de l'anglais par Abel Gerschenfeld et Dan Sperber, Paris, les Éditions de Minuit, 1989

SPERBER WILSON (1993) : SPERBER Dan, WILSON Deirdre, *Linguistic form and relevance*, in *Lingua* 90, 1993, 1-25, disponible sur : <http://dan.sperber.fr/wp-content/uploads/2009/09/Linguistic-form-and-relevance.pdf> (consulté le 3 septembre 2012)

STRAWSON (1950) : STRAWSON Peter Frederick, « On referring », article publié dans la revue *Mind*, 1950, vol. LIX, pp. 320-344, *Oxford Journals*

SWALES (1981) : SWALES John M., *Aspects of Article Introductions*, 1981, Birmingham, University of Aston, *Aston ESP research reports* n°1, Language Studies Unit

SWALES (1990) : SWALES John M., *Genre analysis : English in Academic and Research Settings*, 1990, Cambridge, Cambridge University Press, (Cambridge Applied Linguistics)

TALBOT (1894) : TALBOT Eugène, *Dictionnaire français-grec suivi d'un vocabulaire des noms propres*, 13ème édition, Paris, Delalain, 1894 (disponible sur : http://openlibrary.org/books/OL24616873M/Dictionnaire_fran%C3%A7ais-grec)

TAULI (1968) : TAULI Valter, *Introduction to a theory of language planning*, Uppsala, Almqvist & Wiksells, 1968

TLFI : *Trésor de la Langue Française Informatisé* : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> ; consulté pour ce travail entre 2008 et 2013

TODOROV (1973) : TODOROV Tzvetan, *Poétique*, Le Seuil, 1973, (Points Essais)

TRAUNMULLER (1991) : TRAUNMULLER Hartmut, *Conversational maxims and principles of language planning, Working papers PERILUS XII*, 1991, pages 25-47

UPTON COHEN (2009) : UPTON Thomas Albin, COHEN Mary Ann, "An Approach to Corpus-based Discourse Analysis: The Move Analysis as Example", 2009, *Discourse Studies* 11, n° 5 (Octobre 2009), pp. 585–605, SAGE Publications, disponible sur IUPUI ScholarWorks : <http://hdl.handle.net/1805/2332>

VION (1992) : *La communication verbale : analyse des interactions*, Paris, Hachette supérieur, 1992

WARREN (1949) : WARREN Austin, WELLEK René, *La Théorie littéraire*, Le Seuil, (Poétique), 1971

WATZLAWICK (1972) : WATZLAWICK Paul, BAVELAS Janet Beavin, JACKSON Don D., *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1972

WINSTON (1977) : WINSTON Patrick Henry, *Artificial Intelligence*, Addison-Wesley Longman, 1977

INDEX

- ADAM 158, 347, 351
AMOSSY 87, 214, 259, 351
analepse 215, 330
ANDREANI 342, 351
ANSCOMBRE 34, 42, 43, 49, 50, 71, 213, 259, 351
ARISTOTE 97, 351
Arrangement de
 Strasbourg 123, 389
ascriptivisme 50, 212, 213, 285, 321, 326
attentionnalité 62
AUSTIN 18, 47, 48, 49, 77, 98, 99, 100, 352, 355, 361
BANKOV 58
BARTHES 244, 310, 338, 352
BAZERMAN 352
BENVENISTE 70, 214, 352
BIBER *et al.* 335-340
bloc textuel
 (contributionnel) 10, 11, 22, 142, 147, 152, 156, 246, 275, 281-288, 293, 294, 309, 332-334, 340, 344
BOURDIN 58, 352
BREESÉ 101, 198, 205, 219, 262, 318, 335, 341, 343, 352
BROWN 53, 353, 375
cadrage scalaire
 (scalarité) 43, 85
Conseil d'Analyse
 Économique 19, 353
CARRÈRE 65
CHARAUDEAU 69, 353
CHARCONNET 17, 353
CHAROLLES 58, 59, 61, 314, 353
CHOMSKY 44, 332
CLARK SCHAEFER 354
Classification européenne
 des brevets 123, 130, 132
CLEMENT 59, 357
cohérence textuelle 4, 7, 11, 58- 64, 248, 290, 304, 309, 310, 314, 348
COMBETTES 60, 354
complétude 4, 10-13, 20-23, 28, 64-69, 104, 106, 153-159, 184, 205-206, 223, 233-234, 247-248, 261, 276-296, 310-314, 321, 339, 347, 359
conditions de félicité 99
contrainte
 contributionnelle 22,

- 65-66, 96, 105, 186,
294-295, 244, 305, 313,
330-331
data mining 19, 137
DE CLERCQ 278, 354
DESAGULIER 53
DESCARTES 45
diachronie 135
DUBOIS 69, 354
DUCROT 18, 27-28, 34,
42- 52, 67, 71, 77, 95,
210-217, 243, 247, 259,
314, 351, 354
DUHEM 58, 258, 322,
323, 324, 325, 326
ECO 3, 83-85, 219, 224,
258, 322, 324, 325, 355
économie
contributionnelle 9,
162, 181, 182, 184,
207, 285
explicature 56
FONTAINE 97, 119, 355
fractale (fractalisation)
197, 246, 288-289
frictions textuelles 10,
293
FURBERG 49, 355
GENETTE 119, 355
GOFFMAN 99, 355
GREIMAS 355
HASAN HALLIDAY
347, 356
HAUGH 56, 356
HJELMSLEV 44
HO-DAC *et alii* 356
HORACE 311
HORN 28, 356
HUGO 61, 307, 311
implicatures 35-36, 40,
49, 54-56, 67, 88, 103,
356, 383, 385
implicite 28, 34, 35, 49,
51, 55, 56, 69, 71, 90,
100, 211, 264, 287, 322
INPI (Institut National de
la Propriété
Industrielle) 4, 5, 18-
19, 63, 80-84, 88-89,
112-139, 187, 192, 198,
218-219, 229-230, 305,
327, 335, 367-369, 391-
392
intertextualité 7, 63, 83,
87-90
invariants
contributionnels 187,
201, 241, 336
isomères textuels, 345
JAKOBSON 52, 97, 187,
236, 356
KANT 36, 356, 383
KERBRAT-
ORECCHIONI 326,
356
KINTSCH VAN DIJK
347, 356
LAKOFF 53, 357
LANG 59, 357
LATOURE 14, 357
lecture contributionnelle
16, 233, 236, 242, 248,
259-260, 317, 326, 335,
344- 346
LEECH 53, 357
LEFEBVRE 357
LEGALLOIS 198, 357
LEHMANN 58, 60, 61,
157, 357
LEJEUNE 66, 316, 357
LESCANO 281, 357
LEVINSON 53, 353, 357
linguistique des
contributions 4, 10, 21-
25, 30, 108, 158, 206,
239, 263
Loi d'Exhaustivité 49, 50,
52, 354
LÜGER 40, 358
macro-contribution 58,
61-70, 158-159, 182-
183, 204, 245, 289
maximes
contributionnelles 10,
228, 237-238, 263, 296,
339
maximes
conversationnelles 4,
34, 46, 55-59, 75, 95,
103-110, 155, 237, 265,
318, 387
maximes de quantité 35,
101, 109, 231-232, 266-
268
MAYAFFRE 133, 358
mécanique textuelle
(contributionnelle) 4,
10, 23, 82, 105, 205,
224, 240, 252, 274-281,
290-292, 302-314, 332,
339, 344
mécatexte 281, 302-314
MEJRI 358
méso-contribution 64,
158, 183, 207, 245
MEYER 358
MICHON 65
micro-contribution 64-67,
76, 100, 157-158, 183,
197, 286-289, 346
MILLET 65
modélisation textuelle 4,
187
MOIRAND 58, 358
MOUNIN 44, 358
move analysis 330, 335-
340
NEMO 1-3, 14, 21, 27-
32, 44, 47, 49, 62-63,
70, 85, 253, 286-287,
314, 322, 328, 336,
358-359
niveau contributionnel 10,
23, 63, 156-157, 185,
208, 240-250, 263, 274-
280, 289-294, 307, 310,
316-317, 331, 336-339,
345
NOWELL-SMITH 49
ostension 10, 57, 249-
255, 259, 326-327
pacte de lecture
contributionnel 304,
318, 326

- paratexte 118-119
PASSERON 98, 359
pertinence, 4, 7, 11, 27,
42, 46, 49, 54-57, 62,
70, 85-86, 230, 238,
253, 274, 326-329, 339,
349, 353, 358-361
PLATON 45
plurisémie 342
polyphonie 18, 319
PRÉVOT 359
55, 56, 92, 96, 216
Principe de Coopération
4, 7, 16, 18, 21, 31-36,
41, 45, 55-56, 70, 75,
83, 86, 90-96, 103, 216,
237, 263, 265, 317,
349, 387
Principe de Coopération
Contrainte 7, 16, 18,
34, 41, 90-96, 237, 263-
265, 317, 349, 387
prolepse 215
PROUST 16, 61, 249-
251, 307, 315, 331,
346, 359
pseudopode 345
QUERE 55, 56, 359
RABELAIS 315
RASTIER 68-69, 353,
360
redondance (maxime de)
10, 108-109, 125, 232-
236, 253, 266-274, 292,
298, 331
retardement (maxime de)
10, 211, 215-219, 235
RIMBAUD 315
RONCARD 311-312
ROULET 31, 360
SAUSSURE 44, 360
SCHAEFFER 354, 360
SCHOPFEL 97, 310, 360
SCHWARTZ 59, 357
SEARLE 48, 360
SPERBER 27, 42, 53-57,
62, 67, 85, 250, 253,
274, 327, 359-361
strate interprétative
(contributionnelle) 4,
337
structure contributionnelle
141, 160, 203, 259,
288, 297, 335-344
synchronie 8, 135
TAULI 48, 361
text mining 19-20, 342
Théorie contributionnelle
du texte 304, 332
Théorie de
l'Argumentation dans
la Langue 62, 253
théorie de la pertinence 4,
27, 85-86
théorie des genres 248,
331
TODOROV 215, 217,
243, 247, 314, 354, 361
topos 82, 259, 260
Traitement Automatique
des Langues 62, 186
TRAUNMULLER 48,
361
TROUBETZKOY 44
UPTON COHEN 335-
340
VION 319, 361
VOLTAIRE 61
WATZLAWICK 349,
361
WILSON 27, 42, 53-57,
62, 67, 85, 250, 253,
274, 286, 327, 359, 361

ANNEXES

Tables des annexes

Annexe A – Contexte de production d'un texte de brevet	373
Annexe B – Références des textes de brevet d'invention constituant le corpus étudié.....	374
Annexe C – Les maximes de conversation de Grice (extraits).....	3899
Annexe C-bis - Proposition de reformulation des maximes gricéennes	393
Annexe D – La Classification internationale des brevets (CIB)	395
Annexe E - Interviews	396
Annexe F – Dossier de valorisation.....	399
Annexe G – Brève histoire du texte de brevet.....	418

Annexe A – Contexte de production d'un texte de brevet

« Le brevet protège une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une nouvelle solution technique à un problème technique donné. Attention : vous ne pouvez pas protéger une idée par un brevet ! Seuls les moyens techniques mis en oeuvre pour la concrétiser le seront.

(...)

Les objets que nous utilisons, les produits que nous consommons chaque jour sont des créations issues de travaux publics ou privés, qui, grâce au brevet, peuvent être préservées et rentabilisées pour permettre à d'autres avancées de voir le jour.

(...)

L'innovation est au cœur de notre quotidien et du développement économique. La réussite et la pérennité de votre entreprise dépendent donc en grande partie de votre capacité à imaginer de nouveaux produits. C'est pourquoi, quelle que soit la nature de votre création, celle-ci mérite d'être protégée.

Vous rentabilisez ainsi une partie de vos recherches et vous vous assurez un avantage compétitif stratégique, dans un environnement de plus en plus concurrentiel et mondialisé. Le brevet renforce la valeur de votre entreprise : plus qu'un indicateur de performance, il constitue un élément de son actif immatériel, qui peut être valorisé et transmis.

(...)

En déposant votre brevet à l'INPI, vous obtenez, en France, un monopole d'exploitation pour une durée maximale de 20 ans. Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et vous pouvez interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de votre invention effectuée sans votre autorisation. Vous pouvez poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Mais le brevet se révèle aussi un moyen efficace de dissuasion : son existence suffit dans bien des cas à éviter les procédures judiciaires...

(...)

Les innovations les plus variées peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi.

L'invention pour laquelle vous envisagez de demander un brevet doit être non seulement une solution technique à un problème technique, mais doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle.

(...)

L'invention doit être nouvelle, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas porter sur une innovation qui a déjà été rendue accessible au public, quels qu'en soient l'auteur, la date, le lieu, le moyen et la forme de cette présentation au public.

Vérifier la nouveauté d'une invention avant son dépôt ne constitue pas une obligation légale. Mais ne pas le faire est risqué. Pour effectuer cette vérification, des outils existent et différentes stratégies de recherche peuvent être mises en oeuvre selon le domaine technique, l'urgence ou le contexte concurrentiel. Vous vous assurez par la même occasion que vous n'êtes pas entrain de réaliser un acte de contrefaçon.

Si votre invention ou une technique équivalente ont déjà été divulguées avant la date de dépôt de votre demande de brevet, vous ne pourrez pas obtenir de protection.

(...)

Par conséquent, jusqu'au dépôt, vous devez garder un secret absolu sur votre invention. Dans le cadre de négociations commerciales avant le dépôt, vous devrez ainsi vous assurer que votre partenaire ne divulguera pas l'invention en lui faisant signer un accord de confidentialité.

(...)

L'invention doit être susceptible d'application industrielle, c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir être fabriquée ou utilisée quel que soit le type d'industrie.

(...)

Enfin, l'invention doit impliquer une activité inventive, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas découler de manière évidente de la technique connue par "l'homme du métier".

(...)

Certaines inventions ne sont pas brevetables, mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le droit d'auteur ou le dépôt de dessins et modèles. »

Annexe B – Références des textes de brevet d'invention constituant le corpus étudié

Textes de brevet d'invention dépouillés (113) :

A - 1999 ; "Dispositif de lithographie utilisant une source de rayonnement dans le domaine extrême ultraviolet et des miroirs multicouches à large bande spectrale dans ce domaine" ; Babonneau, Marmoret, Bonnet ; FRA ; <support papier> ; 43 p.

B - 2002 ; "Source de rayonnement, notamment ultraviolet à décharges" ; Cachoncinlle, Dussart, Fleurier, Pouvesle, Robert, Viladrosa ; FRA ; <support papier> ; 14 p.

C - 1985 ; "Lampe à décharge de petites dimensions utilisée en source de rayonnement ultraviolet" ; Villain ; FRA ; <support papier> ; 5 p.

D - 1992 ; "Dispositif à source de rayonnement ultraviolet induit par des micro-ondes, pour la polymérisation d'objets photopolymérisables" ; Grosso, Chollet, Saada ; FRA ; <support papier> ; 15 p.

E - 1993 ; "Générateur impulsif de rayons X" ; Pouvesle, Cachoncinlle, Viladrosa ; FRA ; <support papier> ; 21 p.

F - 1989 ; "Procédé pour la création d'un rayonnement ultraviolet à partir d'une source de micro-ondes et dispositif pour mise en œuvre de ce procédé" ; Cardo, Berteaud, Brault ; FRA ; <support papier> ; 14 p.

G - 1999 ; "Conteneur distributeur de couches-culottes évolutif" ; Borderieux, Barret ; FRA ; <support papier> ; 6 p.

H - 1986 ; "Procédé de séchage artificiel de produits alimentaires à base de pâte crue" ; Makary, Janos Rosza, Szakacs ; HUN ; <.pdf>

I - 1987 ; "Boîte pour le conditionnement automatique de pâtes alimentaires longues" ; Franzoni ; IT ; <.pdf>

J - 1994 ; "Procédé de fabrication de pâtes longues et pâtes obtenues par ce procédé" ; Le Neindre ; FRA ; <.pdf>

K - 1977, « Composition de poly(oxyphénylène) et d'une résine de polystyrène à résistance aux chocs élevée ; William Robert Haaf et Gim Fun Lee Jr., USA ; <.pdf>

- L** – 1978, « Fauteuil de bureau et son mode de production », Randall P. Buhk, USA, <.pdf>
- M** – 1977, « Dispositif de traitement local d'un patient, notamment pour acupuncture ou auriculothérapie », Joseph Skovasja, FRA ; <.pdf>
- N** - 1987, "Dispositif permettant à l'utilisateur d'accrocher son harnais au 'wishbone' d'une planche à voile", Clary, Prou, FRA, <.pdf>, 5 p.
- O** - 1989, "Composition nutritionnelle à base de produits céréaliers à but humain et/ou animalier", Aubert, FRA, <.pdf>, 11 p.
- P** - 2004, "Procédé pour coordonner un système de régulation de dynamique de mouvement d'un véhicule à un système de réglage actif de force normale", Knoop, Kieren, Schumann, ALL, <.pdf>, 13 p.
- Q** - 1986, "Procédé et machine permettant d'extraire le jus de fruits ", Chabot, FRA, <.pdf>, 7 p.
- R** - 1988, "Dispositif pour l'entretien d'un chat", Birgle, FRA, <.pdf>, 7 p.
- S** - 2005, "Microscope à force atomique à harmonique supérieur", Girard, Ramonda, Arinero, FRA, <.pdf>, 17 p.
- T** – 2010, « Dispositif de régulation électrique de l'assistance électrique d'un vélo », Grégoire, Leroy, Chemla, FRA, <.pdf>, 16 p. ; disponible version texte en ligne en dehors du site de l'INPI :
<http://www.sumobrain.com/patents/wipo/Device-controlling-electrical-assistance-bike/WO2011154657.html>
- U** – 2007, « Vélo électrique », Martin, Gaechter, FRA, <.pdf>, 15 p.
- V** – 2011, « Tire-bouchon multifonctions avec manivelle en forme de came », Rampal, FRA, <.pdf>, 12 p.
- W** – 2010, « Dispositif à double leviers avec deux points d'appui pour tire bouchon à levier et limonadier, permettant d'extraire totalement le bouchon d'un seul mouvement », Gasman, FRA, <.pdf>, 9 p.
- X** – 2010, « Appareil d'éclairage, fonctionnant à l'énergie solaire, destiné à l'éclairage par l'intérieur d'objets plats, ou livre à plat. », Lebas, FRA, <.pdf>,, 4 p.
- Y** – 2012, « Tapis hygiénique », Risaliti, ITA, <.pdf>, 18 p.
- Z** – 1973, « Mécanisme de réglage des bras porte-outils sur machines agricoles, telles que faneuses, andaineuses ou analogues, du genre dit à "toupie(s)" », Weber, FRA, <.pdf>, 18 p.

- A1** – 2007, « Couche pour bébé de 0 à 2 ans réglable avec bande[s] absorbantes interchangeables, l'ensembles [sic], l'ensemble lavable et réutilisables [sic] », Dos Santos, FRA, <.pdf>, 6 p.
- A2** – 1905, « Procédé et dispositif pour la fabrication de papier peint sur une face », Soc. Leykam-Josefsthal, AUT, <.pdf>, 5 p.
- A3** – 1975, « Appareil permettant de visionner des modèles de papiers peints », Consortium du papier peint, FRA, <.pdf>, 6 p.
- A4** – 1967, « Présentoir pour collections de papiers peints, de tissus, de matières plastiques ou autres », Consortium du papier peint, FRA, <.pdf>, 4 p.
- A5** – 1965, « Support amovible et orientable pour parasols », Parapluie Revel, FRA, <.pdf>, 3 p.
- A6** – 1973, « Carcasse de parapluie pliant », Hijos de Juan de Garay SA, CAN, <.pdf>, 9 p.
- A7** - 1972, « Monture pliante de parapluie », Hijos de Juan de Garay SA, CAN, <.pdf>, 18 p.
- A8** – 1959, « Présentation décorative constituant un conditionnement utilitaire », J. Cochez, FRA, <.pdf>, 3 p.
- A9** – 1966, « Support de bâte à sertir pour broches, pendentifs ou autres bijoux », Société Sobia, FRA, <.pdf>, 3 p.
- A10** - 2010, « Installation de séparation de flottaison de particules métalliques et de particules plastiques », C. et F. Fargier, FRA, <.pdf>, 7 p.
- A11** – 2006, « Dispositif d'égouttage, de séchage et de rangement de tuyaux », P. Janisson, FRA, <.pdf>, 7 p.
- A12** – 2004, « Panier de lavage », B. Gillet, BE, <.pdf>, 5 p.
- A13** – 1999, « Procédé de fabrication de mosaïques reproductibles, installation pour sa mise en œuvre et tesselles obtenues », J.-P. Dall'Aglio, FRA, <.pdf>, 12 p.
- A14** – 1954, « Procédé de préparation de dispositifs utilisant des couches de transition entre semiconducteurs des types p et n », Compagnie Française Thomson-Houston, FRA, <.pdf>, 3 p.
- A15** – 2008, « Procédé de traitement de pièces métalliques pour en améliorer la tenue en fatigue », FRA, C. Mons et A. Viguera Sancho, <.pdf>, 19 p.
- A16** – 1961, « Perfectionnements aux procédés de durcissement par dispersion », FRA, Compagnie Française Thomson-Houston, <.pdf>, 5 p.

- A17** – 2001, « Procédé d'obtention d'un monocristal de CdTe ou de CdZnTe, et monocristal obtenu par ce procédé », FRA, R. Triboulet, L. Georges, S. A. Said Hassani, <.pdf>, 20 p.
- A18** – 1998, « Couche monoatomique et monocristalline de grande taille, en carbone de type diamant, et procédé de fabrication de cette couche », V. Derycke, G. Dujardin, A. Matne, P. Soukiassian, <.pdf>, 19 p.
- A19** – 2003, « Système de production de sucre à partir de matières végétales », USA, D. Sanders, <.pdf>, 94 p.
- A20** – 1992, « Perfectionnements au traitement des pulpes en sucrerie », FRA, J.-C. Giorgi, <.pdf>, 7 p.
- A21** – 2011, « Procédé de fabrication de fibres de verre et fibres de verre associées », J. Auffret, FRA, <.pdf>, 11 p.
- A22** – 2008, « Produit d'isolation à base de laine minérale résistant au feu, procédé de fabrication et composition d'encollage adaptée », B. Didier, FRA, <.pdf>, 21 p.
- A23** – 1979, « Procédé de fabrication de câbles », G. S. Young, FRA, <.pdf>, 11 p.
- A24** – 1944, « Procédé et dispositif pour la fabrication de conducteurs à brins multiples et produits obtenus », FRA, <.pdf>, 9 p.
- A25** – 2001, « Machine pour la fabrication d'un non-tissé par voie aéraulique, comportant une chambre de dispersion des fibres dont la paroi avant est poreuse en partie basse », FRA, J.-L. Dupont, X. Catry, M. Brabant, <.pdf>, 26 p.
- A26** – 1961, « Procédé et dispositif pour l'introduction dans une aiguilleteuse, d'une nappe de fibres textiles naturelles ou artificielles », FRA, Etablissements Régnier, <.pdf>, 6 p.
- A27** – 1959, « Procédé et appareil pour le feutrage de matières fibreuses », GB, Birfield Engineering, <.pdf>, 9 p.
- A28** – 1953, « Procédé pour carder l'amiante », GB, Turner et Newall Limited, <.pdf>, 10 p.
- A29** – 1999, « Procédé de fabrication de fils, fibres et filaments en polyamide », FRA, F. Bouquerel et E. Roche, <.pdf>, 8 p.
- A30** – 1964, « Filaments et fibres pour l'industrie textile », USA, Dupont de Nemours and Company, <.pdf>, 9 p.
- A31** – 1942, « Plateau-support pour le montage en colonnes des gâteaux et bobines textiles en vue de leur traitement par voie humide sous pression », BE, J. Annicq, <.pdf>, 4 p.
- A32** – 1935, « Perfectionnement au traitement des fils de viscose et analogue en vue de la teinture », FRA, Soc. Ganeval et Saint-Genis, <.pdf>, 3 p.

- A33** – 1981, « Produit textile pour la préparation d'une nappe de fils parallèles, dispositif et méthode de fabrication du produit textile », ALL, J. Berger et J. Berger, <.pdf>, 29 p.
- A34** – 2006, « Engin mobile sélectivement transformable en véhicule automoteur ou en remorque », FRA, P. Chambard, <.pdf>, 19 p.
- A35** – 2000, « Ensemble mire de visée et pupitre de commande pour répandeur et/ou gravillonneur », FRA, J. Mauguin et J.-M. Mauguin, <.pdf>, 7 p.
- A36** – 1992, « Engin mobile tracté ou automobile pouvant effectuer diverses missions de sécurité sur chantier », FRA, A. Courtois, <.pdf>, 11 p.
- A37** – 1987, « Niveleur finisseur », FRA, C. Renould, <.pdf>, 8 p.
- A38** – 1987, « Dispositif de raclage, notamment pour la préparation d'un joint de revêtement routier », FRA, J.-P. Reymonet, <.pdf>, 31 p.
- A39** – 1981, « Procédé de construction d'un ouvrage souterrain et ouvrage ainsi obtenu », BE, J. Bonvoisin, <.pdf>, 12 p.
- A40** – 1980, « Procédé de mise en communication entre une étendue d'eau et un tunnel creusé sous le fond de cette étendue d'eau », FRA, L. Le Therisien, <.pdf>, 16 p.
- A41** – 1979, « Procédé de réalisation d'un stockage souterrain », FRA, M. Bove, <.pdf>, 8 p.
- A42** – 1976, « Procédé d'abattage », CAN, Canadian Industries Limited, <.pdf>, 13 p.
- A43** - 2011, « Dispositif de fixation d'un premier élément sur une bride de retenue d'un deuxième élément, installation et procédé associé », FRA, F. Vergne et S. Routeau, <.pdf>, 27 p.
- A44** - 2011, « Procédé et dispositif de forage non destructif », FRA, J. Cabrera Nunez, <.pdf>, 25 p.
- A45** - 2002, « Pompe à huile à cylindrée modulable pour automobile », FRA, C. Canini, <.pdf>, 10 p.
- A46** - 2005, « La métallurgie », M. De France, FRA, <.pdf>, 4 p.
- A47** - 2004, « Forge électrique pour chauffer des fers à cheval », FRA, J. Oussalem, <.pdf>, 8 p.
- A48** - 2011, « Canne d'injection de liquide et système de stockage utilisant une telle canne », FRA, A. Bornier, <.pdf>, 17 p.
- A49** - 2011, « Fixation de panneaux solaires sur bac acier », FRA, E. Ligeon et G. Poirier, <.pdf>, 24 p.

- A50** - 2012, « Système motorisé d'entraînement en rotation pour un système de support suiveur pour capteur solaire », FRA, M. et Y. Michotte de Welle, <.pdf>, 19 p.
- A51** - 2011, « Appareil de cuisson et procédé de cuisson dans un tel appareil », ALL, S. Kistler, J. Dotsch, D. Mink, <.pdf>, 24 p.
- A52** - 2011, « Dispositif de couverture modulaire », HK, R. Claquin, <.pdf>, 21 p.
- A53** - 2011, « Collecteur solaire obtenu par soudure de verre et de métal à haute température ou par laser », FRA, L. Joulaud et J.-G. Zhang, <.pdf>, 12 p.
- A54** - 2011, « Dispositif de pilotage d'un poêle à granulés », FRA, D. Roland et E. Viyora, <.pdf>, 20 p.
- A55** - 2011, « Vêtement de protection balistique et de portage de matériel », FRA, F. Tirard, <.pdf>, 16 p.
- A56** - 2011, « Dispositif complet pour l'amplification de l'harmonica », FRA, P. Jeannet, <.pdf>, 10 p.
- A57** - 2011, « Procédé de génération d'effet sonore dans un logiciel de jeu, programme d'ordinateur associé et système informatique pour exécuter des instructions du programme d'ordinateur », FRA, O. Gillet et E. Piesczek-Ali, <.pdf>, 25 p.
- A58** - 2010, « Procédé et système de synthèse de signaux périodiques anharmoniques et instrument de musique comprenant un tel système », FRA, P. Hanussé, <.pdf>, 20 p.
- A59** - 2011, « Montre-bijoux avec lumière incorporée », FRA, C. Cheribi, <.pdf>, 8 p.
- A60** - 2010, « Procédé de calibration d'un appareil à fonctionnement atomique », FRA, M. Le Prado et J.-M. Léger, <.pdf>, 20 p.
- A61** - 2010, « Unité de mesure de couple et/ou d'effort », FRA, C. Petit, <.pdf>, 28 p.
- A62** - 2010, « Compteur numérique et procédé de mesure d'une durée », FRA, L. Garcia et J. Hou, <.pdf>, **26 p.**
- A63** - 2011, « Système d'étiquetage universel intégrant au moins deux étiquettes », FRA, E. Raynaud, <.pdf>, 23 p.
- A64** - 2011, « Dispositif d'actionnement électromagnétique employé dans un appareil électrique interrupteur », FRA, C. Blondel et D. Ladas, <.pdf>, 18 p.
- A65** - 2011, « Dispositif d'actionneur et son procédé de fabrication », ALL, J. Huebl, R. Mager et M. Hass, <.pdf>, 34 p.
- A66** - 2011, « Actionneur électromagnétique à générateur magnétique », FRA, C. Da Silva et G. Lacombe, <.pdf>, 12 p.

- A67** - 2011, « Assemblage mécanique du type à bouton-pression, et application à un appareillage électrique », FRA, A. Lochet et J.-L. Chaumeny, <.pdf>, 24 p.
- A68** - 2011, « Trappe d'accès à des appareillages électriques », FRA, M. Destruel et J.-L. Rondeau, <.pdf>, 18 p.
- A69** - 2011, « Support d'appareillage à griffes escamotables », FRA, B. Hegedus, <.pdf>, 18 p.
- A70** - 2012, « Collier de fixation sans vis à montage rapide », FRA, <.pdf>, 17 p.
- A71** - 2011, « Plateaux de câbles en treillis pouvant être accouplés et procédé pour réunir des sections dudit plateau », ESP, J. J. Martinez Ramos et C. Dominguez Rodriguez, <.pdf>, 31 p.
- A72** - 2011, « Applicateur pour produit cosmétique à touffe étagée », FRA, E. De Brouwer, <.pdf>, 15 p.
- A73** - 2011, « Élément de véhicule spatial à capacité d'autodestruction améliorée et procédé de fabrication d'un tel élément », FRA, D. Dilhan et P. Omaly, <.pdf>, 21 p.
- A74** - 2009, « Procédé de préparation de sesquioxides cubiques monocristallins et leurs applications », FRA, P. Veber, M. Velazquez, J.-P. Chaminade et O. Viraphong, <.pdf>, 35 p.
- A75** - 2010, « Renfort composite auto-adhérent », SUI, V. Abad, S. Rigo et E. Custodero, <.pdf>, 22 p.
- A76** - 2011, « Dispositif de transmission d'énergie électrique et procédé de surveillance associé », FRA, N. Kalischek, <.pdf>, 27 p.
- A77** - 2011, « Dispositif de régulation en tension, réversible en courant, et une architecture électrique destiné[e] à équiper un véhicule automobile comprenant un tel dispositif », FRA, S. Carubelli, E. Monnier et B. Boucly, <.pdf>, 19 p.
- A78** - 2009, « Protection annulaire souple d'une télécommande », FRA, O. Charleux, <.pdf>, 19 p.
- A79** - 2012, « Ensemble et méthode de fabrication d'une gaine tubulaire », 2012, FRA, M. Morand, <.pdf>, 20 p.
- A80** - 2012, « Dispositif indicateur de dose pour inhalateur-doseur pressurisé et inhalateur-doseur pressurisé comprenant un tel indicateur de dose », GB, P. Allsop, <.pdf>, 33 p.
- A81** - 2012, « Dispositif de convoyage d'objets tels que des fruits ou légumes à zones amont d'individualisation bilatérale », FRA, P. Blanc, <.pdf>, 35 p.

- A82** - 2012, « Mallette porte-aliments », ESP, Y. Morales Gonzalez, <.pdf>, 15 p.
- A83** - 2012, « Système et procédé pour un ensemble bague de verrouillage de roue », USA, R. Brown, R. Phillis et S. Whittle, <.pdf>, 39 p.
- A84** - 2011, « Boîtier de protection et de transport pour une empreinte dentaire », FRA, P. Amouyal, <.pdf>, 16 p.
- A85** - 2012, « Procédé de commande de transmission à embrayage double de véhicule », KR, C. Kim Joung, S. Park Jong et W. Jeon Byeong, <.pdf>, 13 p.
- A86** - 2011, « Chariot de manutention pour objets empilables », FRA, J. Ferras, <.pdf>, 16 p.
- A87** - 2011, « Système thermochimique à connexion modulaire », FRA, L. Rigaud, F. Kindbeiter et L. Dutruy, <.pdf>, 22 p.

Rem. : Dates des textes de brevet - On a indiqué, dans les analyses, les dates de dépôt du texte de brevet (réf. 22) plutôt que la date de mise à disposition du public (réf. 43), car la première est plus proche de la date originale de rédaction du texte (il y a officiellement et généralement un décalage de dix huit mois entre la première et la seconde date ; ce décalage, dans une perspective synchronique, est notable).

Tableau récapitulatif des textes de brevets d'invention du corpus :

Statistiques sur le corpus "Textes de brevet d'invention"					
Référence	Intitulé abrégé	Nationalité inventeur	Année	Nombre de pages	Domaine d'application
A	Lithographie	FRA	1999	43	G
B	Ultraviolet	FRA	2002	14	H
C	Lampe	FRA	1985	5	H
D	Polymérisation	FRA	1992	15	C
E	Rayons X	FRA	1993	21	H
F	Ultraviolet 2	FRA	1989	14	H
G	Couche-culottes	FRA	1999	6	A
H	Séchage pâtes	HUN	1986	14	A
I	Boîte pâtes	ITA	1987	6	B
J	Fabrication pâtes	FRA	1994	4	A
K	Résine	USA	1977	16	C
L	Fauteuil	USA	1978	34	A
M	Acupuncture	FRA	1977	13	A
N	Wishbone	FRA	1987	5	B
O	Céréales	FRA	1989	11	A
P	Dynamique	ALL	2004	13	B
Q	Jus de fruits	FRA	1986	7	A
R	Chat	FRA	1988	7	A
S	Microscope	FRA	2005	17	G
T	Assistance électrique	FRA	2010	16	B
U	Vélo électrique	FRA	2007	15	B
V	Tire-bouchon 1	FRA	2011	12	B
W	Tire-bouchon 2	FRA	2010	9	B
X	Eclaire livre	FRA	2010	4	F
Y	Tapis hygiénique	ITA	2012	18	A
Z	Mécanisme réglage bras	FRA	1973	18	E
A1	Couche lavable	FRA	2007	6	A
A2	Papier peint	AUT	1905	5	D
A3	Visionneuse papiers peints	FRA	1975	6	G
A4	Présentoir papiers peints	FRA	1967	4	G
A5	Support parasols	FRA	1965	3	A
A6	Carcasse parapluie	CAN	1973	9	B
A7	Monture parapluie	CAN	1972	18	B
A8	Décoration	FRA	1959	3	A
A9	Bâte à sertir	FRA	1966	3	A
A10	Flottaison	FRA	2010	7	B
A11	Egouttage	FRA	2006	7	B
A12	Panier lavage	BE	2004	5	B
A13	Mosaïques	FRA	1999	12	C

A14	Semiconducteurs	FRA	1954	3	C
A15	Pièces métalliques	FRA	2008	19	C
A16	Durcissement	FRA	1961	5	C
A17	Monocristal	FRA	2001	20	C
A18	Diamant	FRA	1998	19	C
A19	Sucre	USA	2003	94	C
A20	Pulpes	FRA	1992	7	C
A21	Fibres de verre	FRA	2011	11	C
A22	Laine minérale	FRA	2008	21	C
A23	Câbles	FRA	1979	11	D
A24	Brins	FRA	1944	9	D
A25	Aéraulique	FRA	2001	26	D
A26	Nappe	FRA	1961	6	D
A27	Feutrage	GB	1959	9	D
A28	Amiante	GB	1951	10	D
A29	Polyamide	FRA	1999	8	D
A30	Filaments	USA	1964	9	D
A31	Bobines textiles	BE	1942	4	D
A32	Viscose	FRA	1935	3	D
A33	Nappe de fils	ALL	1981	29	D
A34	Engin mobile	FRA	2006	19	E
A35	Mire de visée	FRA	2000	7	E
A36	Engin tracté	FRA	1992	11	E
A37	Niveleur	FRA	1987	8	E
A38	Raclage	FRA	1987	31	E
A39	Ouvrage souterrain	BE	1981	12	E
A40	Etendue d'eau	FRA	1980	16	E
A41	Stockage souterrain	FRA	1979	8	E
A42	Procédé d'abattage	CAN	1976	13	E
A43	Bride de retenue	FRA	2011	27	E
A44	Forage	FRA	2011	25	E
A45	Pompe à huile	FRA	2002	10	F
A46	Métallurgie	FRA	2005	4	F
A47	Fers à cheval	FRA	2004	8	F
A48	Canne d'injection	FRA	2011	17	F
A49	Fixation panneaux	FRA	2011	24	F
A50	Système motorisé d'entraînement	FRA	2012	19	F
A51	Appareil de cuisson	ALL	2011	24	F
A52	Couverture modulaire	HK	2011	21	F
A53	Collecteur solaire	FRA	2011	12	F
A54	Poêle à granulés	FRA	2011	20	F
A55	Protection balistique	FRA	2011	16	F
A56	Harmonica	FRA	2011	10	G
A57	Effet sonore	FRA	2011	25	G
A58	Anharmoniques	FRA	2010	20	G
A59	Montre-bijoux	FRA	2011	8	G
A60	Calibration	FRA	2010	20	G
A61	Mesure de couple	FRA	2010	28	G
A62	Compteur numérique	FRA	2010	26	G

A63	Etiquetage	FRA	2011	23	G
A64	Actionnement électromagnétique	FRA	2011	18	H
A65	Actionneur	ALL	2011	34	H
A66	Actionneur électromagnétique	FRA	2011	12	H
A67	Bouton-pression	FRA	2011	24	H
A68	Trappe d'accès	FRA	2011	18	H
A69	Griffes escamotables	FRA	2011	18	H
A70	Collier de fixation	FRA	2012	17	H
A71	Câbles en treillis	ESP	2011	31	H
A72	Touffe étagée	FRA	2011	15	A
A73	Véhicule spatial	FRA	2011	21	B
A74	Sesquioxydes	FRA	2009	35	C
A75	Renfort composite	SUI	2010	22	D
A76	Transmission énergie	FRA	2011	27	Y
A77	Architecture électrique	FRA	2011	19	Y
A78	Protection annulaire	FRA	2009	19	Y
A79	Gaine tubulaire	FRA	2012	20	Y
A80	Inhalateur-doseur	GB	2012	33	Y
A81	Convoyage d'objets	FRA	2012	35	Y
A82	Mallette porte-aliments	ESP	2012	15	Y
A83	Bague de verrouillage	USA	2012	39	Y
A84	Empreinte dentaire	FRA	2011	16	Y
A85	Embrayage double	KR	2011	13	Y
A86	Chariot de manutention	FRA	2011	16	Y
A87	Connexion modulaire	FRA	2011	22	Y
<i>Volume</i>				<i>1744</i>	
<i>Moyennes</i>			<i>1995</i>	<i>16</i>	

Légende domaines d'application	<i>Quantité de textes / domaine</i>	<i>%</i>
<i>A : Nécessités courantes de la vie</i>	14	<i>12,5</i>
<i>B : Techniques industrielles; transports</i>	13	<i>11,5</i>
<i>C : Chimie; métallurgie</i>	13	<i>11,5</i>
<i>D : Textiles; papier</i>	13	<i>11,5</i>
<i>E : Constructions fixes</i>	12	<i>10,6</i>
<i>F : Mécanique; éclairage; chauffage; armement; sautage</i>	12	<i>10,6</i>
<i>G : Physique</i>	12	<i>10,6</i>
<i>H : Électricité</i>	12	<i>10,6</i>
<i>Y :Nouvelles technologies</i>	12	<i>10,6</i>
<i>Total</i>	113	100

Légende pays		Répartition
ALL	Allemagne	4
AUT	Autriche	1
BE	Belgique	3
CAN	Canada	3
FRA	France	86
GB	Grande-Bretagne	3
HUN	Hongrie	1
ITA	Italie	2
USA	Etats-Unis d'Amérique	5
HK	Hong-Kong	1
ESP	Espagne	2
SUI	Suisse	1
KR	Corée du Sud	1

Mise en séries contributionnelles comparées des textes de brevet d'invention du corpus :

	Titre	Abstr act	Princi pe	Etat de l'art	Inconvéni ents	Avanta ges	Descrip tion	Exemples	Description figures	Revendica tions	Figur es				
Réf.	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2				
B	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	Ex.	F1	R	F2			
C	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
D	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3(1)	A(2)	D3(2)	Ex.	F1	R	F2		
E	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	Ex.	R	F2				
F	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
G	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
H	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	A	Ex.	R			
I	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	Ex.	A(2)	R	D3	F2			
J	T	D1	D2	Et.		A	D3			R					
K	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R					
L	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
M	T	D1	D2	Et.		A	D3		F1	R	F2				
N	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
O	T	D1	D2				D3	Ex		R					
P	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2				
Q	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2				
R	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2				
S	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R	F2				
T	T		D2	Et.	I	A	D3			R	F2				
U	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	Ex.	F1	R	F2			
V	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
W	T	D1	D2				D3		F1	R	F2				
X	T	D1	D2	Et.	I	A	D3			R	F2				
Y	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
Z			D2			A	D3		F1	R	F2				
A1	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A2	T		D2				D3		F1	R	F2				
A3	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A4	T				I	A	D3		F1	R	F2				
A5	T				I	A	D3		F1	R	F2				
A6	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A7	T		D2		I	A	D3		F1	R	F2				
A8	T		D2				D3	Ex.	F1	R	F2				
A9	T			Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A10	T	D1	D2	Et.	I	A	D3			R	F2				
A11	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A12	T	D1				A		Ex.		D3(1)=R	F2	D3(2)			
A13	T	D1			I	A	D3		F1	R	F2				
A14	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A15	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A16	T		D2		I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A17	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R					
A18	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A19	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A20	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A21	T	D1	D2	Et.		A(1)	D3	A(2)		R					
A22	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R					

A23	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A24	T			I(1)	Et.	I(2)	A	D3	F1	R	F2				
A25	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A26	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A27	T		D2				D3	Ex.	F1	R	F2				
A28	T			Et.(1)	I(1)	A	D3(1)	Et.(2)	I(2)	A(2)	D3(2)	Ex.	F1	R	F2
A29	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.		R					
A30	T		D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A31	T		D2	Et.	I	A	D3	F1		R	F2				
A32	T			Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A33	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A34	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A35	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A36	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A37	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A38	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A39	T		D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A40	T		D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A41	T		D2			A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A42	T		D2	Et.(1)	I	A(1)	Et.(2)	A(2)	D3	Ex.	F1	R	F2		
A43	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A44	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A45	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A46	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A47	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A48	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A49	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A50	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A51	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A52	T	D1	D2				D3		F1	R	F2				
A53	T	D1	D2		I	A	D3		F1	R	F2				
A54	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A55	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A56	T	D1	D2	Et.(1)	I(1)	A(1)	Et.(2)	I(2)	A(2)	D3	F1	R	F2		
A57	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A58	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A59	T	D1	D2				D3	Rem. : D2=D3		R	F2				
A60	T	D1	D2	Et.			D3		F1	R	F2				
A61	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A62	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A63	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A64	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A65	T	D1	D2	Et.	I	A(1)	D3	A(2)	F1	R	F2				
A66	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2				
A67	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.(1)	F1	Ex.(2)	R	F2			
A68	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A69	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A70	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A71	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A72	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A73	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				
A74	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2				
A75	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2				

A76	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A77	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A78	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2						
A79	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A80	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A81	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A82	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A83	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A84	T	D1	D2	Et.	I	A	D3		F1	R	F2						
A85	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	F1	Ex.	R	F2						
A86	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
A87	T	D1	D2	Et.	I	A	D3	Ex.	F1	R	F2						
Stabilité	99,10%	77,90%	92,90%	85%	86,70%	92,90%	99,10%	50,40%	77%	99,10%	93,80%	86,72%					

Annexe C – Les maximes de conversation de Grice (extraits)

H. Paul Grice: *Logic and Conversation*

[In: *Syntax and Semantics*, Vol. 3, *Speech Acts*, ed. by Peter Cole and Jerry L. Morgan, New York : Academic Press 1975, 41–58; 45–47]

[p. 45] *I wish to represent a certain subclass of nonconventional implicatures, which I shall call CONVERSATIONAL implicatures, as being essentially connected with certain general features of discourse; so my next step is to try to say what these features are.*

The following may provide a first approximation to a general principle. Our talk exchanges do not normally consist of a succession of disconnected remarks, and would not be rational if they did. They are characteristically, to some degree at least, cooperative efforts; and each participant recognizes in them, to some extent, a common purpose or set of purposes, or at least a mutually accepted direction. This purpose or direction may be fixed from the start (e.g., by an initial proposal of a question for discussion), or it may evolve during the exchange; it may be fairly definite, or it may be so indefinite as to leave very considerable latitude to the participants (as in a casual conversation). But at each stage, SOME possible conversational moves would be excluded as conversationally unsuitable. We might then formulate a rough general principle which participants will be expected (ceteris paribus) to observe, namely: Make your conversational contribution such as is required, at the stage at which it occurs, by the accepted purpose or direction of the talk exchange in which you are engaged. One might label this the COOPERATIVE PRINCIPLE.

On the assumption that some such general principle as this is acceptable, one may perhaps distinguish four categories under one or another of which will fall certain more specific maxims and submaxims, the following of which will, in general, yield results in accordance with the Cooperative Principle. Echoing Kant, I call these categories Quantity, Quality, Relation, and Manner. The category of QUANTITY relates to the quantity of information to be provided, and under it fall the following maxims:

1. *Make your contribution as informative as is required (for the current purposes of the exchange).*
2. *Do not make your contribution more informative than is required.*

[p. 46] *(The second maxim is disputable; it might be said that to be overinformative is not a transgression of the CP but merely a waste of time. However, it might be answered that such overinformativeness may be confusing in that it is liable to raise side issues; and there may also be an indirect effect, in that the hearers may be misled as a result of thinking that there is some particular POINT in the provision of the excess of information. However this may be, there is perhaps a different reason for doubt about the admission of this second maxim, namely, that its effect will be secured by a later maxim, which concerns relevance.)*

Under the category of QUALITY falls a supermaxim – ‘Try to make your contribution one that is true’ – and two more specific maxims:

1. *Do not say what you believe to be false.*
2. *Do not say that for which you lack adequate evidence.*

Under the category of RELATION I place a single maxim, namely, ‘Be relevant.’ Though the maxim itself is terse, its formulation conceals a number of problems that exercise me a good deal: questions about what different kinds and focuses of relevance there may be, how these shift in the course of a talk exchange, how to allow for the fact that subjects of conversation are legitimately changed, and so on. I find the treatment of such questions exceedingly difficult, and I hope to revert to them in a later work.

Finally, under the category of MANNER, which I understand as relating not (like the previous categories) to what is said but, rather, to HOW what is said is to be said, I include the supermaxim – ‘Be perspicuous’ – and various maxims such as:

1. *Avoid obscurity of expression.*
2. *Avoid ambiguity.*
3. *Be brief (avoid unnecessary prolixity).*
4. *Be orderly.*

And one might need others.

It is obvious that the observance of some of these maxims is a matter of less urgency than is the observance of others; a man who has expressed himself with undue prolixity would, in general, be open to milder comment than would a man who has said something he believes to be false. Indeed, it might be felt that the importance of at least the first maxim of Quality is such that it should not be included in a scheme of the kind I am constructing; other maxims come into operation only on the assumption that this maxim of Quality is satisfied. While this may be correct, so far as the generation of [p. 47] implicatures is concerned it seems to play a role not totally different from the other maxims, and it will be convenient, for the present at least, to treat it as a member of the list of maxims.

There are, of course, all sorts of other maxims (aesthetic, social, or moral in character), such as 'Be polite', that are also normally observed by participants in talk exchanges, and these may also generate nonconventional implicatures. The conversational maxims, however, and the conversational implicatures connected with them, are specially connected (I hope) with the particular purposes that talk (and so, talk exchange) is adapted to serve and is primarily employed to serve. I have stated my maxims as if this purpose were a maximally effective exchange of information; this specification is, of course, too narrow, and the scheme needs to be generalized to allow for such general purposes as influencing or directing the actions of others.

- Synthèse des maximes de Grice telles que données dans le présent travail :

Make your contribution as informative as is required (for the current purposes of the exchange). QT1

Do not make your contribution more informative than is required. QT2

Try to make your contribution one that is true QL

Do not say what you believe to be false. QL1

Do not say that for which you lack adequate evidence. QL2

Be relevant. R

Be perspicuous (« Soyez clair »), que nous notons M.

Avoid obscurity of expression. M1

Avoid ambiguity. M2

Be brief (avoid unnecessary prolixity). M3

Be orderly. M4

Annexe C-bis - Proposition de reformulation des maximes gricéennes

➤ **Maximes contributionnelles gricéennes validées, amendées et ajoutées :**

	GRICE	BREVET
	<i>CP - PRINCIPE DE COOPERATION</i>	<i>CPC – PRINCIPE DE COOPERATION CONTRAINTE⁷³⁶</i>
Quantité	<i>Donner suffisamment d'informations (QT1⁷³⁷)</i>	
	<i>Ne pas donner trop d'informations (QT2)</i>	QT1bis et QT2bis : <i>cf. supra</i> , p. 235 : « ... <i>mais ne vous interdisez pas de dupliquer les informations.</i> » car QT2bis : <i>cf. supra</i> , p. 235 : « ... (...) <i>la reduplication informative peut être adaptée au but de votre échange.</i> »
Qualité	<i>Dire vrai (QL)</i>	
	<i>Ne rien dire de faux (QL1)</i>	
	<i>Ne rien dire d'invérifiable (QL2)</i>	
Relation	<i>Etre pertinent vis-à-vis du contexte (R)</i>	
Manière	<i>Dire clairement (M)</i>	
	<i>Eviter d'être imprécis (M1)</i>	
	<i>Eviter l'ambiguïté (M2)</i>	
	<i>Etre concis (M3)</i>	M3bis : <i>cf. supra</i> , p. 235 : « ... <i>mais n'hésitez pas à répéter.</i> »
	<i>Etre méthodique (M4)</i>	Rt – Retardement (<i>cf. supra</i> , p. 235) : « <i>Ne donnez pas l'information principale de votre</i>

⁷³⁶ Cf. partie 1.2.2.5. « Le Principe de Coopération Contrainte », p. 90.

⁷³⁷ Pour notre système d'abréviations personnelles concernant les maximes conversationnelles, voir Annexe C, p. 389.

		<i>contribution dès le début de celle-ci. »</i>
Duplication		<i>Rr – Redondance (cf. supra, p. 235) : « La reduplication de votre contribution est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange. »</i>
Complétude		<i>C – Complétude (cf. supra, p. 233) : « Faites que votre contribution comporte l'ensemble des éléments attendus par votre interlocuteur »</i>

➤ **Maximes de verrouillage textuel :**

Quantité	Maxime	Orientation défensive
	<i>Ne pas donner trop d'informations (QT2⁷³⁸)</i>	... car il ne faut pas faciliter les choses à votre destinataire. ... sous peine de voir votre contribution réutilisée contre votre gré.
Qualité	<i>Dire vrai (QL)</i>	... car sinon votre destinataire remettra en cause votre contribution.
Manière	<i>Etre concis (M3)</i>	... car votre destinataire n'a pas besoin d'en savoir plus que nécessaire.
	<i>Rt – Retardement : « Ne donnez pas l'information principale de votre contribution dès le début de celle-ci. »</i>	... car votre destinataire se l'approprierait trop facilement.
Duplication	<i>Rr – Redondance : « La reduplication de votre contribution est tolérée, dans le cadre du but que vous assignez à votre échange. »</i>	... car sinon votre destinataire pourrait oublier que vous êtes propriétaire de votre contribution.

⁷³⁸ Pour ce système d'abréviation personnel, voir Annexe C, p. 389.

Annexe D – La Classification internationale des brevets (CIB)

L'Arrangement de Strasbourg (de 1971) concernant la classification internationale des brevets prévoit la mise en place d'une classification commune pour les brevets, les modèles d'utilité et les certificats d'utilité. La classification internationale des brevets (CIB) est un système de classement hiérarchique dans lequel l'ensemble des technologies est divisé en sections, classes, sous-classes et groupes. Ce système est indispensable à la recherche des documents de brevet, pour déterminer la nouveauté d'une invention ou l'état de la technique dans un domaine particulier.

(...)

Systèmes d'appui informatique à la CIB de l'OMPI

La classification fait l'objet d'une révision périodique destinée à améliorer le système et à tenir compte de l'évolution des techniques. La présente édition (la huitième) est entrée en vigueur le 1er janvier 2006.

(...)

STRUCTURE DE LA CIB

La version de la CIB en vigueur depuis le 1er janvier 2006 est la huitième édition ou CIB-2006, issue de la révision et de la réforme de la classification mises en œuvre de 1999 à 2005. Les remarques ci-après se rapportent à la huitième édition.

La CIB est un système hiérarchique subdivisé en sections, classes, sous-classes et comprenant près de 70 000 groupes (dont environ 10% de "groupes principaux", le reste étant composé de "sous-groupes").

Chaque section porte un titre et un symbole. Le titre se compose d'un ou plusieurs mots et le symbole est constitué par une majuscule de l'alphabet romain. Ces sections sont les suivantes :

A Nécessités courantes de la vie

B Techniques industrielles; Transports

C Chimie; Métallurgie

D Textiles; Papier

E Constructions fixes

F Mécanique; Éclairage; Chauffage; Armement; Sautage

G Physique

H Électricité

Source : <http://www.wipo.int/classifications/ipc/fr/>

Annexe E - Interviews

Nous avons réalisé deux interviews longues (2h chacune) de personnes expertes dans le domaine de la rédaction de brevets d'invention :

- un enseignant-chercheur en sciences, qui a déposé des brevets avec le CNRS (Rémi Dussart, docteur en physique des plasmas) ;
- un ingénieur-brevet d'une entreprise d'électroménager (Florent Gonny, société Fagor-Brandt) chargé de rédiger les brevets pour ses collègues, et d'assurer leur suivi.

Ces entretiens ont servi à comprendre la manière dont « l'utilisateur » producteur de textes de brevets s'y prenait concrètement et matériellement pour rédiger des textes de brevet d'invention. En outre, les échanges ont permis de faire le point sur quelques aspects juridiques du texte de brevet d'invention, ainsi que sur les organismes participant à la vérification officielle des textes de brevet.

1. Interview de Rémi Dussart, enseignant-chercheur et inventeur
2. Interview de Florent Gonny, ingénieur-brevet

Interview Rémi DUSSART, enseignant-chercheur Polytech Orléans, laboratoire GREMI (CNRS, Université d'Orléans)

octobre 2007

Description de la chaîne de rédaction d'un brevet d'invention, vécue par Rémi Dussart :

- a. Rédaction d'une **grille de valorisation** fournie par le CNRS ; état de l'art et questions amenant à décrire précisément l'invention ;
- b. La grille est renvoyée à une commission nationale du CNRS, qui en prend connaissance : **FIST** (France Innovation Scientifique et Transfert, filiale du CNRS ; <http://www.fist.fr/>) ;
- c. La grille, à partir de cette première expertise, est confiée à un **juriste (CPI)** qui propose une première rédaction de brevet ; le CPI se concentre ici sur les revendications et ses retombées dans le domaine public ;
- d. **L'Armée** prend connaissance du projet de dépôt de brevet : si ce dernier l'intéresse, le projet est stoppé et l'État s'approprie le projet ; sinon, passage étape e. ;
- e. **Allers et retours rédactionnels** entre le CPI et les chercheurs co-rédacteurs ;
- f. Le projet de dépôt de brevet est soumis pour vérification à **l'INPI**, qui contrôle notamment les documents pertinents déjà existants : il produit, dans une fiche synthétique, un relevé des concordances plus ou moins étroites avec d'autres brevets d'invention déjà déposés ; possibilité de contre-discussions et d'aménagements du texte de brevet ;
- g. Si le projet est accepté par l'INPI, il y a **dépôt de brevet** officiel ;
- h. 18 mois d'exploitation par les inventeurs, puis publication du brevet (par exemple sur le site de **l'Office Européen des Brevets** : <http://fr.espacenet.com/>).

Interview de Florent GONNY, entreprise Fagor-Brandt, jeudi 13 mars 2008, 11h

Florent.gonny@fagorbrandt.com

- Statut de l'interviewé : ingénieur-brevet ;
- Activités de l'interviewé : rédaction demandes de brevet ; étude de validité brevet ; suivi de la liberté d'exploitation ; procédure de délivrance ;
- F.-B. dépose entre 30 et 40 brevets par an ;
- Langues de rédaction des brevets : français, allemand, - primauté de l'anglais ; protocole de Londres => conséquences en termes de coûts de traduction ; ex. de la Turquie : quelles langues de rédaction adopter ? ;
- Délai de priorité : 12 mois (-> 10 mois : avis INPI) ;
- Publication : au bout de 18 mois ;
- En cas d'intervention de l'Armée ou d'un service de l'Etat, il peut être demandé une non publication du brevet ; s'ensuivent alors : ou la rémunération par l'Etat de l'innovateur, ou un compromis entre l'innovateur et l'Etat ;
- Problèmes de rédaction : qualité du texte de départ (livré par l'inventeur) ; dire/ne pas dire : interface inventeur/ingénieur-brevet (ce que veut bien dire l'inventeur à l'ingénieur-brevet...) ; détails de description : jusqu'où l'on désire divulguer ;
- Temps passé sur la rédaction d'un brevet : environ 3 jours en moyenne (rédaction/remplir documents de dépôts/discussion autour du dépôt de brevet) ;
- Expressions récurrentes : « valeurs [numériques] nullement limitatives », « constitué de » (valeur restrictive de ce verbe), « comprenant » (jugé moins restrictif), « comprend au moins un » ; FG n'a pas l'impression d'un systématisme d'écriture (seulement impression de phrases personnelles réitérées) ;
- Difficultés dans la phase d'écriture - souci de l'écriture : souci du moindre détail ; 4 niveaux de relecture une fois le texte écrit ; « minimum de mots pour exprimer le maximum de choses, de la manière la plus large possible » ; problème du « paragraphe ambigu par rapport à la totalité du texte » ;
- L'approche « problème / solution » : principe de rédaction ?
- Formation : CEIPI de Strasbourg ; CPI Paris (Place de l'Etoile) ; Centre Paul Roubier de Lyon ;
- Stratégie d'entreprise : objectif de dépôt + recherche d'un équilibre de dépôts entre les différents produits ;
- « retard français » pour les dépôts de brevets : le brevet n'est pas dans la culture française (ce n'est pas dans notre culture de protéger nos innovations) ; l'Europe interdit de déposer les brevets logiciels ; idée que le dépôt de brevet est « fait pour les gens mis au placard » ; mais évolution : suite aux attaques pour contrefaçon à l'international.

Annexe F – Dossier de valorisation

Dossier de valorisation

Avertissement :

ce document est un formulaire word "protégé", pour insérer des images ou des graphiques, aller dans le menu "outils" et "ôter la protection". Effectuer cette opération uniquement après avoir renseigné toutes les rubriques et coché les cases correspondantes. Utiliser alors le document comme un fichier Word standard

Ne pas verrouiller à nouveau le document, les champs renseignés seraient effacés lors de cette manipulation.

Ne remplir aucun champ à la main sauf les signatures.

Pour connaître le circuit complet de traitement des dossiers de valorisation, se référer aux procédures :

- Protection et transfert des résultats de la recherche

1- Projet de valorisation et gestion de la propriété intellectuelle (PRQ04-0002BPC)

2- Pilotage de la commercialisation des technologies et suivi des accords de licence (PRQ04-0003BPC)

- Soutien au transfert (PRQ04-0001BPC)

Ce dossier comprend différentes parties :

- Fiche de synthèse,

- Partie A : présentation générale du projet de valorisation et de son contexte,

- Partie B : déclaration d'invention, descriptif technique,

- Partie C : fiche individuelle d'inventeur,

- Partie D : fiche de répartitions de parts inventives entre inventeurs.

Le dossier de valorisation sera transmis à la DAE, service Pilotage de la valorisation, par l'intermédiaire du service partenariat et valorisation de votre délégation pour :

1- Une demande d'évaluation par le comité des engagements :

concernant la protection d'une invention et/ou la commercialisation des droits d'exploitation

- Pour un nouveau projet de valorisation, renseigner la fiche de synthèse et les parties A, B, C et D,

- Pour un projet de valorisation déjà enregistré, renseigner la fiche de synthèse (en indiquant le numéro de projet qui vous a été communiqué par le service du pilotage de la valorisation) et les parties B, C et D (la partie A étant facultative, sauf en cas de mise à jour ou de complément d'information).

concernant un soutien au transfert

- pour un nouveau projet de valorisation, renseigner la fiche de synthèse, la partie A et, le cas échéant, la partie B (pour le descriptif technique s'il existe) et les parties C et D s'il y a invention. Le dossier de valorisation est associé à une demande de soutien au transfert (document type : annexe 1 de la procédure PRQ04-0001BPC " Soutien au transfert ").

- pour un projet de valorisation en cours et déjà enregistré par la DAE, renseigner uniquement le dossier de demande de soutien au transfert.

2- Une information dans le cas de dépôt de brevet par un tiers pour des résultats dans le cadre d'une collaboration formelle ou non avec le CNRS,

Dans ce cas, renseigner obligatoirement la fiche de synthèse, les parties A, C et D. Le cas échéant renseigner la partie B ou joindre une copie du brevet ou de son avant-projet.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A FOURNIR

	Nouveau projet de valorisation			Projet de valorisation enregistré		
	Déclaration d'invention : protection et courtage	Soutien au transfert	Dépôt de brevet par un tiers	Déclaration d'invention : protection et courtage	Soutien au transfert	Dépôt de brevet par un tiers
Fiche synthèse	✓	✓	✓	✓		✓
Partie A	✓	✓	✓	★		
Projet de valorisation						
Partie B	✓	★	★	✓		★
Déclaration d'invention						
Attestation employeur / RIB	✓			✓		

Partie C				
Fiche individuelle inventeur	✓	✓	✓	✓
Partie D				
Fiche répartition des parts inventives	✓	✓	✓	✓
+		Dossier de demande de soutien ¹	Copie du brevet (le cas échéant)	Dossier de demande de soutien ¹
				Copie du brevet (le cas échéant)

✓ : partie obligatoire à fournir

★ : partie facultative, à fournir le cas échéant pour mise à jour des données concernant le projet ou pour un complément d'information, ...

¹ dossier de demande de soutien au transfert : le document type est en annexe 1 de la procédure **PRQ04-0001BPC** "Soutien au transfert".

AIDE-MEMOIRE POUR L'ELABORATION DU DOSSIER DE VALORISATION

FICHE DE SYNTHESE

Cette fiche reprend de façon synthétique les éléments importants du dossier, il est conseillé de la remplir en dernier. Elle permet un traitement informatique rapide du dossier par les services concernés en indiquant quelles sont les rubriques complétées du dossier. Cette fiche est obligatoirement signée par le Responsable Projet, le Directeur d'unité et le Service du Partenariat et de la Valorisation. Elle doit être renseignée pour toute demande.

Nouveau projet / Projet déjà enregistré : préciser s'il s'agit d'un nouveau projet ou d'un projet déjà enregistré par la DAE. Dans ce dernier cas, préciser le numéro de projet qui vous a été communiqué.

Objet du dossier : indiquer s'il s'agit d'une déclaration d'invention, d'un dossier conjoint à une demande de soutien au transfert, d'une information du dépôt d'un brevet par un tiers de résultats impliquant le CNRS.

SPV : Dossier suivi par : rubrique à remplir par le SPV.

Titre du projet : reporter le titre choisi en A1, C1 et D1.

Domaine d'application : résumer, en quelques mots clef, la rubrique B2.

Les résultats sont-ils issus d'un contrat(s) avec un tiers : indiquer, s'il existe une(des) convention(s) particulière(s) ou un(des) contrat(s) avec un tiers (industriels, organisme public, collectivités) dans le cadre de ce projet de valorisation. Le détail des conventions et contrats sera précisé en A6.

A- PROJET DE VALORISATION

Cette partie reprend les éléments du projet de valorisation : objectifs, équipe, ressources, planification. Elle aborde de façon générale l'environnement technico-économique du projet de valorisation en précisant notamment les domaines d'application, le programme de travail, les collaborations, le marché etc...

A4 Equipe affectée au projet

Préciser l'identité du responsable projet et la composition de l'équipe affectée au projet de valorisation.

NB : le responsable du projet de valorisation a pour rôle d'élaborer le dossier de valorisation, d'assurer la maîtrise de la réalisation du projet conformément aux objectifs définis, et de porter le projet jusqu'à sa complète réalisation. Il interagit fortement avec le responsable du SPV et reste l'interlocuteur privilégié de la Délégation aux entreprises. Le responsable projet peut être le responsable scientifique, un chercheur, un inventeur ou le correspondant valorisation de l'unité, pour autant qu'il soit directement impliqué dans la réalisation du projet de valorisation et que son statut, notamment la durée de sa mission soit réfléchi en fonction des besoins du projet.

A5 Description du projet de valorisation

Domaine d'application : préciser les secteurs industriels et/ou domaines d'applications relatifs au projet de valorisation.

Programme de recherche et développement technologique: décrire le projet de valorisation et préciser les objectifs, l'historique, les résultats obtenus et attendus, le programme R&D, les moyens, les collaborations, le marché....

Importance du projet dans l'activité de l'unité : préciser en 10 à 15 lignes quelle est la place du projet de valorisation par rapport aux autres projets de recherche en cours dans le laboratoire.

Planning prévisionnel: indiquer les grandes étapes du projet, les objectifs à atteindre et les indicateurs proposés pour mesurer leur réalisation.

A6 Contrats et aides relatifs au projet de valorisation

Compléter les différentes rubriques en fonction des types de contrat et aides. Préciser, le cas échéant, pour chaque contrat ou aide les références des contrats, les partenaires, l'organisme gestionnaire des moyens alloués etc. Cette partie sert à réaliser un panorama complet des contrats/aides en lien avec le projet de valorisation.

A7 Création d'entreprise

Dans le cas où vous envisagez de participer à la création d'une entreprise, préciser dans le cadre de la loi sur l'innovation et la recherche, la forme de coopération considérée (art 25-1, 25-2 ou 25-3) : détachement, mise à disposition, consultance ou participation au capital. Préciser si vous envisagez de participer à des concours (ministère,...) ou à des recherches de financements.

B – DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'INVENTION : DECLARATION D'INVENTION

Cette partie reprend, le cas échéant, les éléments spécifiques de l'invention. Elle constitue avec la fiche individuelle d'inventeur (partie C) la déclaration d'invention de l'inventeur à son employeur. Elle établit une description quantitative et qualitative précise de l'invention et de l'état de l'art dans son domaine d'application. Les éléments présentés doivent permettre une première évaluation de la brevetabilité et du potentiel de l'application.

Un même projet de valorisation peut conduire à plusieurs inventions. Dans ce cas, renseigner pour chaque invention les parties B, C et D.

B1 Caractérisation et description de l'invention

Problème(s) technique(s) résolu(s) avec cette invention: Pour la meilleure compréhension possible par les évaluateurs du projet, décrire de façon la plus précise possible, le problème technique que votre invention permettrait de résoudre.

Descriptif technique détaillé de l'invention : décrire ici l'état d'avancement des travaux, les réalisations pratiques, le fonctionnement et/ou les conditions opératoires, les résultats des essais : **données qualitatives et quantitatives**, etc. Les données quantitatives sont nécessaires à la bonne évaluation de l'invention. Joindre également les plans, schémas ou tout autre document, nécessaires à la description des dispositifs, les formules et étapes d'élaboration des produits.

B2 Domaines d'application de l'invention

Présenter l'intérêt économique et industriel de l'invention et de ses applications, afin de faciliter la recherche éventuelle de partenaires.

B3 Etat de l'art

Exposer de façon très détaillée les travaux et réalisations dans le domaine de l'invention en précisant la ou les technologies actuellement appliquée(s) pour satisfaire les besoins industriels, leur(s) limite(s). **Présenter une bibliographie la plus exhaustive possible relative à ces travaux.**

B4 Avantages techniques et économiques de l'invention par rapport à l'état de l'art.

Présenter les arguments en faveur de l'invention (ressemblances et différences par rapport aux techniques existantes, nouveautés, améliorations de performances, moindre coût, fonctionnement plus fiable...), énumérer les produits/procédés concurrents.

B5 Publications et communications du laboratoire concernant l'invention

Indiquer les publications, thèses, séminaires, conférences, colloques portant directement ou indirectement sur tout ou partie de l'invention en précisant les dates, noms, titres, et lieux. **Joindre les tirés à part.**

B6 Avez-vous prévu de faire prochainement des publications, communications ou divulgation sur l'invention

Attention : La divulgation de tout ou partie d'une invention avant le dépôt du brevet peut entraîner la nullité de ce dernier. Indiquer, dans ce cadre, les publications, thèses, séminaires, conférences et colloques (date, noms, titre et lieu) prévus par le laboratoire, relatifs au domaine de l'invention.

B7 Brevets du laboratoire liés à votre invention

Donner le(s) titre(s) et le(s) numéro(s) du ou des brevet(s), les noms des inventeurs principaux. Il s'agit de(s) brevet(s) déposé(s) par le CNRS, un industriel ou tout autre établissement impliquant un ou plusieurs chercheurs de votre laboratoire. Préciser également si vous avez eu recours à d'autres types de protection (enveloppe Soleau, dépôt APP...)

B8 Brevets concernant le domaine de l'invention

Donner le(s) titre(s) et le(s) numéro(s) du ou des brevet(s), les noms des inventeurs principaux. Il s'agit de brevet(s) français ou international(aux) relatif(s) au domaine de l'invention.

B9 Prochaine étape que vous envisagez pour développer votre invention

Dans le cadre du programme de travail du projet de valorisation (partie A-5) :

Prototype : Préciser si vous envisagez de réaliser un prototype. Indiquer les conditions techniques et financières ainsi que le planning de réalisation de ce prototype, les partenariats existants ou envisagés.

Partenaire fabrication et industrialisation : Si vous êtes à la recherche de partenaires, préciser le type de partenaires recherchés (domaine d'activité, compétences techniques, ...).

Autres développements : Préciser tous les développements techniques relatifs à l'invention que vous envisagez d'entreprendre (autre que le développement d'un prototype, i.e. nouvelle(s) application(s), invention connexe,...).

Entreprises contactées / accord de confidentialité :

- Indiquer le nom et les coordonnées des entreprises que vous avez contactées, préciser l'état des contacts avec les différentes sociétés (relations informelles, collaboration préexistante du laboratoire, contrat en cours de négociation),

- Indiquer pour chacune des entreprises s'il y a eu signature d'un accord de confidentialité. **Si oui, joindre une copie du ou des accords de confidentialité.**

B10 Inventeurs et partenaires impliqués

Inventeurs : Indiquer dans le tableau les noms, prénoms, fonction et établissement de rattachement de **tous** les inventeurs. Joindre une fiche individuelle par inventeur (partie C) dûment complétée et signée. **La liste des inventeurs doit être identique à celle précisée dans la fiche de répartition (partie D).**

Partenaires : Préciser, le cas échéant, les partenaires industriels et/ou institutionnels ayant participé à la conception de l'invention.

B11 Autres informations

Indiquer toute autre information permettant de mieux caractériser et analyser votre invention.

C – FICHE INDIVIDUELLE D'INVENTEUR

Remplir une fiche par inventeur (identifié en B10), joindre une copie du bulletin de salaire (justificatif d'employeur, vous pouvez masquer les parties chiffrées) et un RIB. Chaque fiche doit être datée et signée.

C1 Titre de l'invention : reporter le titre indiqué en B1.

D - REPARTITION DES PARTS INVENTIVES

Cette fiche donne la contribution (en %) de chaque inventeur pour l'invention décrite dans la partie B. Elle doit être impérativement signée par l'ensemble des inventeurs. Les taux de répartition de l'invention constituent la base de calcul de l'intéressement des inventeurs.

Attention toute déclaration erronée peut conduire à la nullité du brevet (dans le cas d'un brevet US par exemple).

D1 Titre de l'invention : reporter le titre indiqué en B1 et C1.

D2 Inventeurs : Indiquer, en pourcentage, la part relative de chaque inventeur à la réalisation de l'invention. Faire dater et signer la fiche de répartition à chaque inventeur.

PROJET DE VALORISATION – FICHE de SYNTHÈSE

à remplir après avoir complété le dossier de valorisation

Nouveau projet Projet de valorisation déjà enregistré (dans ce cas, indiquer le numéro du projet) ⇒ N° du projet

OBJET DU DOSSIER : Déclaration d'invention Ouverture d'un projet dans le cadre d'une demande de soutien au transfert Dépôt de brevet par un tiers
 Logiciel Autre préciser : ⇒

Délégation Régionale : SPV : Dossier suivi par :

Responsable Projet [A4]:

UNITE DE RECHERCHE (si plusieurs laboratoires sont impliqués, préciser lequel est pilote) [A3]

Code unité : Unité reconduite jusqu'au :

Intitulé Laboratoire :

Directeur : Mél :

Tutelles :

Département scientifique :	PNC/IN2P3	SC	SDU/INSU	SDV	SHS	SPI	SPM	STIC	Autre
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PROJET DE VALORISATION

Titre du projet [A1]:

Invention

Titre de l'invention [B1]:

Domaine d'application [B2]:

Les résultats sont-ils issus d'un contrat avec un tiers ? [A6]: OUI NON

Liste des ayants droit :

Etablissements publics en tant qu'employeur d'un inventeur : , ,

Etablissements publics en tant que co-tutelle de l'UMR : , ,

Partenaire tiers dans le cas où les résultats sont issus d'un contrat :

Si " autre " préciser les noms :

Org. Valorisateur pour l'UMR : CNRS Autre

Org. Gestionnaire de la copropriété : CNRS Autre

Proposition pour le régime de propriété :

Transfert

Y a-t-il un projet de création d'entreprise en cours ou envisagée ? [A7] OUI NON

Y a-t-il une aide financière obtenue/sollicitée (collectivités, Anvar,...) ? [A6] OUI NON

Y a-t-il un projet de collaboration avec une entreprise ? [B9] OUI NON

Divulgateion

Communication relative au projet prévue (publications, congrès, ...) [B6] OUI NON

Si oui, préciser :

Quel type de communication :

Quel délai :

Responsable Projet

Nom (en majuscule) :

Date :

Présence (vidéoconférence) souhaitée au comité des engagements

Signature : -----

Directeur d'unité

Avis motivé :

Nom (en majuscules) :

Date :

Signature : -----

Responsable ou Chargé d'affaires du Service Partenariat et Valorisation de votre délégation

Avis motivé :

Présence (vidéoconférence) souhaitée au comité des engagements

Nom (en majuscules) :

Date :

Signature : -----

Cadre réservé au service “ Pilotage de la valorisation ” : Eléments du dossier de valorisation

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Fiche de synthèse signée | |
| <input type="checkbox"/> Projet de valorisation (A) | <input type="checkbox"/> Copie(s) de(s) contrats |
| <input type="checkbox"/> Descriptif technique de l'invention (B) | <input type="checkbox"/> Tiré(s) à part |
| | <input type="checkbox"/> Accord(s) de confidentialité |
| <input type="checkbox"/> Fiche(s) individuelle(s) d'inventeur (C) | <input type="checkbox"/> Attestation(s) employeur |
| | <input type="checkbox"/> RIB/RIP |
| <input type="checkbox"/> Répartition des parts inventives (D) | |

A - PROJET DE VALORISATION

A – 1 Titre du projet

A – 2 Résumé du projet (10-15 lignes)

A – 3 Unité de recherche

Nom du Directeur	
Code et N° d'unité	
Intitulé du laboratoire	
Institut	
Bâtiment N°	
N° et rue	
Code, Ville	
Tél. / mél (directeur d'unité)	
Université(s) ou Organisme(s) de tutelle	
Responsable ou chargé d'affaire du SPV (nom, tel, e-mail, adresse) (à remplir par le SPV de votre Délégation Régionale)	

A – 4 Equipe affectée au projet

Responsable Projet

Nom :

Prénom :

Fonction/Statut :

Téléphone :

mél :

Fax :

Unité de recherche

Etablissement

:

employeur :

Inventeur :

OUI

NON

Autres membres de l'équipe projet :

Nom / Prénom :	Fonction :	Unité de recherche / Etablissement employeur :	% tps plein :	Inventeur :

A – 5 Description du projet de valorisation

Domaine(s) d'application :

Programme de recherche et développement technologique :

Importance du projet dans l'activité de l'unité (10-15 lignes) :

Planning prévisionnel :

Etapes	Début	Fin	Objectifs	Indicateurs

A – 6 Contrat(s) et aides en lien avec le projet de valorisation (joindre une copie du ou des contrat(s))

Contrat de collaboration de recherche avec un autre organisme de recherche, avec une entreprise ou une start-up (noms, coordonnées, référence du contrat) ?

oui **non**

Contrat européen ? oui non

Numéro du contrat (*veuillez préciser s'il y a un accord de consortium*) :

Autres types de contrats ou subventions : (anrt, afm, arc, embo, ligue, menrt, predict ou autre..) ?

oui non

Préciser pour chaque contrat, le type, les références et l'organisme gestionnaire de la subvention accordée.

Aide financière (type ANVAR)? oui non

Préciser pour chaque aide, le type, les références et l'organisme gestionnaire.

A – 7 Création d'entreprise

Avez-vous envisagé la création d'une entreprise pour valoriser ces résultats ?

oui **non**

Envisagez-vous de participer à cette création ?

oui **non** Sous quelle forme de coopération?

Si oui, précisez votre projet.

B – DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'INVENTION

Déclaration d'invention

B – 1 Caractérisation et description de l'invention

Titre de l'invention :

Résumé de l'invention (10-15 lignes) :

Définissez-vous l'invention comme :

Cochez la case correspondante :

Un nouveau procédé de fabrication

Un nouveau composé chimique

Une nouvelle biotechnologie

Un nouvel appareil ou machine

Un nouveau produit (ou logiciel)

Un nouvel usage d'un produit, procédé existant

Autre, veuillez préciser :

Problème(s) technique(s) que l'invention permettrait de résoudre ?

Descriptif technique détaillé de l'invention :

L'appareil, le produit ou le procédé a-t-il été testé ? oui non

Dans l'affirmative, y a-t-il un échantillon ou un prototype disponible pour une démonstration ?

oui **non**

B – 2 Domaines d'application de l'invention

Quel est le principal domaine d'application envisagé ?

Y a-t-il d'autres applications possibles ? oui non

Si oui, précisez

B – 3 Etat de l'art

Comment les besoins industriels étaient-ils satisfaits jusqu'ici ?

Quelles sont les limites des méthodes ou produits existants pour répondre à ces besoins ?

Bibliographie détaillée :

B – 4 Avantages techniques et économiques de l'invention par rapport à l'état de l'art

Les arguments en faveur de l'invention :

Les produits ou procédés concurrents :

En existent-ils ? **oui** **non**

Si oui, lesquels ?

B – 5 Publications et communications du laboratoire concernant l'invention

Qu'avez-vous publié et/ou communiqué concernant l'invention ? A quelle date ? Joindre les tirés à part.

B – 6 Divulgations prévues sur l'invention (publications, communications, ...)

Publications/Thèses/Séminaires/Conférences/Colloques (date, noms, titre, journal, lieu).

oui **non** Si oui, lesquelles ? A quelles dates ? (joindre les projets de publication)

B – 7 Brevets de votre laboratoire (ou autre type de protection) liés à l'invention

B – 8 Brevets existants dans le domaine de l'invention

oui **non** Si oui, lesquels ?

ne dispose pas de l'information

B – 9 Prochaine étape envisagée pour développer l'invention ?

Faire un modèle ou prototype ? **oui** **non** Si oui, précisez

Chercher un partenaire pour la fabrication, l'industrialisation ? **oui** **non** Si oui, précisez

Autres développements ? **oui** **non** Si oui, précisez

Connaissez-vous des entreprises intéressées par votre invention ? oui non Si oui, précisez

Avez-vous déjà contacté certaines de ces entreprises ? oui non Si oui, précisez

Y a t'il eu signature d'un accord de confidentialité avec ces entreprises ? oui non

Si oui : joindre une copie du ou des accord(s).

B – 10 Inventeurs & partenaires impliqués

Les inventeurs :

NOMS	Prénoms	Fonction/Statut	Etablissement

Les partenaires industriels / institutionnels éventuels :

NOMS	Adresses/coordonnées

B – 11 Avez-vous d'autres informations concernant votre invention?

C – FICHE INDIVIDUELLE D'INVENTEUR

Veillez remplir UNE FICHE PAR INVENTEUR et joindre au dossier une copie du dernier bulletin de salaire et un RIB (ou un RIP). Si vous le souhaitez, vous pouvez masquer les parties chiffrées de votre rémunération.

C – 1 Titre de l'invention

C – 2 Identité de l'inventeur

Nom (<i>en majuscules</i>)	
Nom de jeune fille	
Prénoms	
Date de naissance	
Nationalité	

C – 3 Adresse personnelle de l'inventeur

N° et rue	
Ville	
Code postal	
Téléphone personnel	
Mél	

C – 4 Laboratoire de l'inventeur

Code et N° du laboratoire	
Nom du laboratoire	
Téléphone professionnel	
Fax professionnel	
Mél	

C – 5 Employeur de l'inventeur

CNRS Si vous êtes agent CNRS votre numéro d'agent :

INRA INSERM Université, préciser :

Autre (précisez) :

STATUT : Titulaire

Contractuel, préciser :

L'inventeur certifie ne pas avoir divulgué d'information sur son invention.

Date et Signature

D – REPARTITION DES PARTS INVENTIVES ENTRE LES INVENTEURS

D – 1 Titre de l'invention

D – 2 Inventeurs

Noms et Prénoms des inventeurs	Taux de répartition (en %)	Dates et Signatures

Total	100 %	

Annexe G – Brève histoire du texte de brevet

Grèce antique : invention de l'idée de « monopole » sur une technique.

Fin du Moyen âge : en 1105, Guillaume de Mortagne accorde à un abbé de basse Normandie un monopole sur des moulins à vent et ce, sur une partie de son territoire. Privilèges ponctuels délivrés par des souverains.

XIIIème-XIVème siècles : **système des privilèges**, accordés par les autorités publiques. Apparition des « **lettres patentes** ».

XVème siècle : **République de Venise** : loi sur les privilèges (Parte Veneziana), énonçant les principes de base du brevet moderne (*cf.* Annexe A, p. 373).

1623-1624 : **Angleterre** : la Chambre des Communes vote le *Statute of Monopolies*, considéré comme le premier texte législatif sur les brevets.

XVIIIème siècle, États-Unis d'Amérique : système du brevet moderne (reconnaissance d'un droit moral à l'inventeur) ; *nota* : obligation pour l'inventeur de fournir une description claire de son invention.

XIXème siècle : **instauration du brevet moderne** ; années 1800 : explosion du nombre de brevets déposés dans les principales puissances occidentales. Amélioration des procédures d'obtention.

1836, États-Unis d'Amérique : **examen de brevetabilité** portant sur la nouveauté, l'utilité et la suffisance de description – *vs.* 1844, France : brevets délivrés sans examen de forme, en se dégageant de toute responsabilité.

1832, Autriche : publication obligatoire des brevets une fois délivrés.

1883, Angleterre : inclusion des **Revendications**.

1880-1884, Convention de Paris : interaction entre les différentes lois nationales sur les brevets. **Système de protections internationales**.

1954 : **Classification internationale des brevets**.

1970 : **Union Internationale de Coopération en matière de Brevets** (*Patent Cooperation Treaty*) pour préparer dans une seule langue une demande internationale unique.

1973 : **Organisation Européenne des Brevets**. Organe exécutif, l'Office Européen des Brevets.

Sources : <http://www.robic.ca/> et <http://www.invention-europe.com/Article59.htm>

Julien BORDERIEUX

**La construction textuelle du brevet d'invention :
analyse et théorisation de la strate contributionnelle**

Résumé

Ce travail s'attache à la construction textuelle du brevet d'invention (type de texte spécialisé très normé) par l'étude des contraintes pragmatiques le structurant et notamment celles le définissant comme une contribution au sens gricéen (Grice), post-gricéen (Nemo, Portugès) ou non-gricéen (Clark et Schaefer). Il étudie ses stratégies textuelles, par exemple en termes de rhétorique de la revendication, en se penchant sur son format particulier dans lequel sont isolés des éléments récurrents et autonomes, les ensembles contributionnels, et leurs liaisons.

La première partie présente l'approche contributionnelle du texte de brevet d'invention. Il s'agit d'une part de décrire le texte comme un objet contributionnel, et d'autre part de se demander dans quelle mesure la confrontation avec un texte hyperformaté conduit à reconsidérer les maximes (gricéennes) régulant les contributions. Le corpus d'étude est constitué d'une base textuelle de brevets d'invention transformée en base de données contributionnelles. L'analyse de celle-ci permet une modélisation contributionnelle du texte de brevet fondée sur des marqueurs délimitant des ensembles contributionnels soumis à un schéma général invariant, prédictible et reproductible. La phase de modélisation est l'occasion de reformuler une partie des maximes gricéennes encadrant la production d'ensembles contributionnels. Dans le cadre d'une conception plurisémiq ue de l'interprétation, la fin de l'étude dégage les propriétés de la strate contributionnelle, en montrant notamment qu'à partir de la contrainte de complétude du texte en train de se construire et au travers des différentes sous-contributions qui le constituent se met en place une mécanique textuelle reposant sur des enchaînements contributionnels spécifiques aux textes formatés. Ces considérations sur la matière contributionnelle des textes permettent d'aborder les fondements d'une théorie contributionnelle du texte.

Mots-clés : pragmatique, brevet d'invention, linguistique des contributions, Grice, maximes conversationnelles, principe de coopération, cohérence textuelle, énoncé, discours, rhétorique scientifique, théorie de la pertinence, modélisation textuelle, plurisémiq ue, strate interprétative

**Textual construction of the patent:
analysis and theorization of the contributinal layer**

Abstract

The present work looks into the textual construction of the patent (very standardized specialized type of text) by the study of pragmatcal constraints which structure it and in particular of the constraints which define it as a contribution in a Gricean (Grice), post-Gricean (Nemo, Portugès) and non-Gricean (Clark and Schaefer) meaning. This work studies the textual strategies involved, particularly in terms of the rhetoric of claiming, by examining over its particular format in which are isolated recurring and autonomous elements, - the contributinal sets, and their connections.

The first part presents a contributinal approach of patents as texts, describing patent text as a contributinal object and discussing the way the confrontation with hyper-formatted and strongly constrained textual data may lead to reconsider and reformulate contributinal maxims. The corpus of study consists of a textual data base of patents which is then formatted into contributinal data. The analysis of this contributinal data allows a contributinal modeling of the patent text based on markers which defined contributinal groups subject to general master scheme which is invariable, predictable and reproductible. This phase of modeling provides an opportunity to partly reformulate the Gricean maxims which frame the production of the contributinal groups. Using a plurisemic approach of interpretation, the end of the study intends to release the properties of the contributinal layer, by showing in particular that the constraint of exhaustivity which is at work in the construction of the text through various sub-contributions leads to the emergence of a mechanical text, with its laws and constraints, based on contributinal chains specific to very formatted texts and more general texts alike. These considerations on the contributinal material of the texts allow an approach to the foundations of a contributinal theory of text.

Keywords : pragmatics, patent, linguistics of contributions, Grice, conversational maxims, Principle of Cooperation, textual coherence, utterance, speech, scientific rhetoric, Relevance theory, textual modeling, plurisemy, interpretative layer



Laboratoire Ligérien de Linguistique
10, rue de Tours
BP 46527
45065 ORLÉANS Cedex 2